

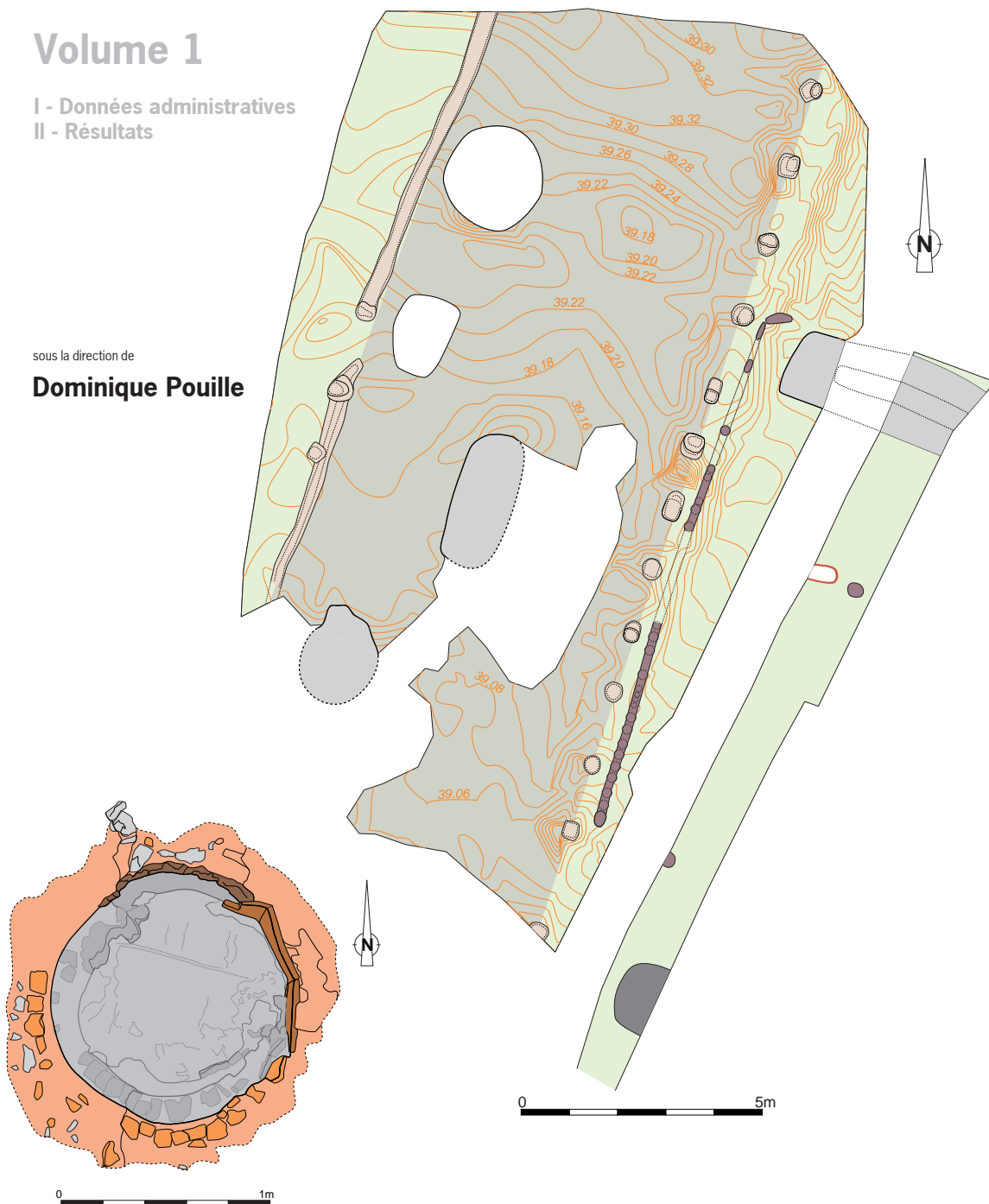
Bretagne, Ile-et-Vilaine, Rennes,
Métro ligne B, Station place sainte-Anne

De la ville antique à l'Hôpital sainte-Anne

Volume 1

I - Données administratives
II - Résultats

sous la direction de
Dominique Pouille



Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes,
Métro ligne B, Station place sainte-Anne

De la ville antique à l'Hôpital
sainte-Anne

sous la direction de
Dominique Pouille

avec la contribution de
Paul-André Besombes
Elodie Cabot
Arnaud Desfonds
Laura Gagnard
Stéphane Jean
Myriam Le Puill-Texier
Françoise Labaune-Jean

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

Juin 2016

Sommaire

9	I - Données administratives, techniques et scientifiques
10	Fiche signalétique
11	Mots-clefs des thesaurus
12	Intervenants
14	Notice scientifique
15	Localisation de l'opération
16	Plan cadastral
17	Arrêté de prescription
27	Projet scientifique d'intervention
43	Définition des moyens
46	Autorisation de fouille
49	II – Résultats
51	1. Présentation générale de l'opération
51	1.1 Le cadre de l'intervention
51	1.1.1 Introduction
51	1.1.2 Le contexte topographique et géologique
53	1.1.3 Le contexte archéologique
55	1.2 Descriptif technique et scientifique de l'opération
55	1.2.1 Aspects techniques du décapage et de la fouille
56	1.2.2 La séquence de remblai moderne et contemporaine
58	1.2.3 Les perturbations et aménagements ayant bouleversé le sous-sol.
59	1.2.4 Le site au terme du décapage : nature et état de conservation des vestiges archéologiques
63	1.3 Déroulement de la fouille
63	1.3.1 Les problématiques de la fouille
63	1.3.2 Les vestiges antiques
64	1.3.3 Les vestiges médiévaux et du début de l'époque moderne
64	1.3.4 Les choix de terrain
65	1.3.5 Enregistrement des données de terrain
66	2. Résultats
66	2.1 Les vestiges en secteur 1
66	2.1.1 Phase 0
66	2.1.2 Phase 1
66	2.1.2.1 L'ensemble 1
70	2.1.2.2 L'ensemble 2
76	2.1.2.2.1 Des traces d'aménagements internes ?
79	2.1.2.2.2 Un vaste édifice à architecture de terre et de bois ?
81	2.1.2.3 Datation des installations de la phase 1
85	2.1.2.4 Le fossé parcellaire 1392
85	2.1.2.4.1 Description des vestiges
86	2.1.2.4.2 Datation-Interprétation
88	2.1.2.5 De la fin de l'utilisation au démantèlement de l'ensemble 2
89	2.1.2.6 Des vestiges d'installations militaires ?
91	2.1.3 Phase 2. Le changement de configuration de l'espace
92	2.1.3.1 Des travaux préalables à l'apparition des installations de la phase 2
92	2.1.3.2 Les chaussées

92	2.1.3.2.1 La mise en place des chaussées
93	2.1.3.2.2 Le <i>cardo</i>
95	2.1.3.2.2.1 Etat 1
97	2.1.3.2.2.2 Etat 2
97	2.1.3.2.2.3 Etat 3
97	2.1.3.2.2.4 Etats suivants et abandon de la chaussée
98	2.1.3.2.3 Le <i>decumanus</i> et le carrefour
98	2.1.3.2.3.1 Une troncature liée à un projet de réfection de la rue ?
102	2.1.3.2.3.2 Etat 1
107	2.1.3.2.3.3 Etat 2
112	2.1.3.2.3.4 Etat 3
114	2.1.3.2.3.5 Les indices se rapportant aux derniers fonctionnements de la rue
116	2.1.3.3 L'occupation en intérieur d'îlot à l'angle du <i>cardo</i> et du <i>decumanus</i>
116	2.1.3.3.1 Etat 1
121	2.1.3.3.2 Etat 2
127	2.1.3.3.3 Etat 3
130	2.1.3.3.4 Etat 4
136	2.1.3.3.4 Etat 5
138	2.1.3.3.6 Etats 6-7
146	2.1.3.3.7 Etat 8
148	2.1.3.3.8 Etat - 9 La troncature du IIe siècle
151	2.1.3.3.9 Etat 10 La mise en place d'un atelier de verrier
151	2.1.3.3.9.1 Le four 1
161	2.1.3.3.9.2 Le four 2
170	2.1.3.3.9.3 Le four 3 une arche à recuisson ?
174	2.1.3.3.9.4 Un reste de niveau de sol lié à l'utilisation du four 2 ?
175	2.1.3.3.9.5 Le mobilier lié à l'activité verrière (F. Labaune)
177	2.1.3.3.9.6 Les apports à la connaissance de l'artisanat verrier antique (F. Labaune et D.Pouille)
184	2.1.3.3.9.7 Les fours et le contexte de fonctionnement de l'atelier
192	2.1.3.4 Les vestiges au niveau du plot central
192	2.1.3.4.1 Etat 1
194	2.1.3.4.2 Etat 2
197	2.1.3.4.3 Etat 3
198	2.1.3.4.4 Etat 4
200	2.1.3.4.5 Etat 5
203	2.1.3.4.6 Etat 6
204	2.1.3.5 Les vestiges de la zone méridionale
205	2.1.3.5.1 Etat 1
208	2.1.3.5.2 Etat 2
210	2.1.3.5.3 Etat 3
214	2.1.3.5.4 Etat 4
216	2.1.4 Phase III, les occupations postérieures à l'époque antique en secteur 1
216	2.1.4.1 Un quartier fréquenté au Haut-Moyen-Age
219	2.1.4.2 Des témoignages d'occupation remontant aux XI-XIIe puis au XVe siècle.
221	2.1.4.3 La ruelle Sainte-Anne, un itinéraire déjà fréquenté au Xe siècle ?
223	2.1.4.4 Les vestiges à l'extrémité sud du secteur 1
223	2.1.4.4.1 Des témoignages de la chaussée d'époque médiévale
225	2.1.4.4.2 Le bord sud de la ruelle
226	2.1.4.4.3 L'occupation médiévale en rive nord de la rue.
227	2.1.4.4.4 L'occupation moderne en bordure de la ruelle sainte-Anne
231	2.1.4.4.5 Les fosses et puisards de l'îlot nord

233

2.2 Les vestiges en secteur 2

233

2.2.1 Cadre général

235

2.2.2 La fosse 2005

239

2.2.3 Le témoin stratigraphique oriental

239

2.2.3.1 Cadre général

239

2.2.3.1.1 Etat de conservation des vestiges

241

2.2.3.1.2 Localisation des vestiges du secteur 2 par rapport aux voiries.

241

2.2.3.2 Etude des vestiges

241

2.2.3.2.1 Etats 1-2. Les premiers témoignages d'occupation antique.

248

2.2.3.2.2 Les séquences stratigraphiques du début du haut-Empire sur le côté nord de la tranchée P3

250

2.2.3.2.3 Les vestiges de bâti de l'état 3 au sud de la tranchée P3

252

2.2.3.2.4 Les vestiges de bâti de l'état 4

255

2.2.3.2.5 Les vestiges d'une construction incendiée. Etat 5.

258	2.2.3.2.6 Les constructions maçonnées des derniers états antiques. Etats 6-7.
266	2.2.4 La zone funéraire.
266	2.2.5 Les installations de tout à l'égout de la place et de la ruelle sainte-Anne
267	2.3 Synthèse de l'évolution du site au cours de l'époque antique
269	2.4 Les apports à la connaissance de la ville antique
269	2.4.1 Un monument antérieur à l'urbanisation de ce secteur de la ville
269	2.4.2 L'identification d'un nouveau <i>cardo</i>
271	2.4.3 L'ilot occidental, un espace à vocation technique ?
272	2.4.4 Un cadre urbain fluctuant contrastant avec la position dans la trame urbaine
272	2.4.5 La réfection avortée du <i>decumanus</i> , un chantier urbain en période de crise ?
273	2.4.6 Quelques constats concernant les orientations de la trame urbaine
275	3. Bibliographie
277	4. Liste des figures
289	III – Etudes anthropologique
290	Introduction
290	La zone funéraire A : située vers le bord est de l'emprise
290	La zone funéraire B : située à l'ouest de la précédente
291	La zone funéraire c : située au sud des deux premières
293	Rappels historiques
293	1. METHODES
293	1.1 Protocole de fouille et de prélèvement des sépultures
295	1.2 La datation des tombes
299	2. RESULTATS
299	2.1 Etude taphonomique
299	2.1.1 La zone A
302	2.1.2 La zone B
306	2.1.3 La zone C
314	2.2 Datation des tombes
314	2.3 Etude biologique
314	2.3.1 Echantillon disponible
314	2.3.2 Etat de conservation
315	2.3.3 Age et sexe des sujets
316	2.3.4 Données métriques et staturales
317	2.3.5 Pathologies osseuses
319	2.3.6 Caractères discrets
320	2.3.7 données dentaires
322	3. CATALOGUE DES TOMBES
322	3.1 Les tombes de la zone A
331	3.2 Les tombes de la zone B

361	3.1 Les tombes de la zone C
439	4. SYNTHÈSE
443	5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES
446	6. ANNEXES
446	Annexe 1 - Mémoire de Master 1 de Laura Gagnard, extrait page 84 à 107, volume de texte (Gagnard, 2015)
488	Annexe 2 - Liste des mesures recherchées sur le squelette crânien et infra-crânien
489	Annexe 3 - Liste des caractères discrets recherchés sur le squelette crânien et infra-crânien
490	Annexe 4 - Liste des prélèvements dentaires en vue du programme d'étude génétique
491	Annexe 5 - Données taphonomiques pour les sépultures de la zone A
492	Annexe 6 - Données taphonomiques pour les sépultures de la zone B
494	Annexe 7 - Données taphonomiques pour les sépultures de la zone C
497	Annexe 8 - Résultats des datations au carbone 14 sur les sépultures sép 8, 23, 110 et 119 (Beta – 425657, Beta – 425660, Beta - 425658 , Beta – 425659).
505	Annexe 9 - Conservation par segments anatomiques des sujets de la zone A
505	Annexe 10 - Conservation par segments anatomiques des sujets de la zone B
506	Annexe 11 - Conservation par segments anatomiques des sujets de la zone C
509	Annexe 12 - Age des sujets immatures, toutes zones
510	Annexe 13 - Age des sujets adultes, toutes zones
511	Annexe 14 - Stature des adultes, toutes zones
513	Annexe 15 - Indices de robustesse, toutes zones
514	Annexe 16 - Enregistrement des enthèses, toutes zones
515	Annexe 17 - Enregistrement de l'arthrose, toutes zones
516	Annexe 18 - Enregistrement des caractères discrets crâniens, toutes zones
518	Annexe 19 - Enregistrement des caractères discrets infra-crâniens, toutes zones
519	Annexe 20 - Enregistrement des dents mandibulaires chez les immatures : présence

520	Annexe 21 - Enregistrement des dents maxillaires chez les immatures : présence
521	Annexe 22 - Caries pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets immatures
521	Annexe 23 - HLED pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets immatures
522	Annexe 24 - PAM pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets immatures
522	Annexe 25 - Enregistrement des dents mandibulaires et maxillaires chez les adultes : présence
523	Annexe 26 - Caries pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets adultes
523	Annexe 27- HLED pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets adultes
524	Annexe 28- PAM pour les dents maxillaires et mandibulaires chez les sujets adultes

525 7. LISTE DES FIGURES

529 IV – Etudes Spécialisées

531	1. Etude de la céramique - Françoise Labaune-Jean
531	1.1. Méthodes de travail
531	1.2. Catalogue du mobilier céramique par contexte de découverte
578	1.3. Informations sur le mobilier céramique
580	1.4. Présentation de l'artisanat verrier
580	1.4.1. Inventaire des pièces
582	1.4.2. Les apports
587	1.5. Les autres mobiliers
587	1.5.1. Inventaire des pièces lithiques
588	1.5.2. Inventaire du métal
590	1.5.3. Inventaire des objets en terre cuite
590	1.5.4. Inventaire des objets en os
591	1.6. Bibliographie du mobilier
592	1.7. Liste des figures - mobilier
594	2. Etude numismatique - Paul-André Besombes
606	3. Etude micromorphologique - Carole Vissac

614 **4. Analyses radiocarbone** - Beta Analytic

621 **V – Inventaires**

622 **Inventaire du mobilier**

- 622** 1 - Inventaire céramique
- 628** 2 - Inventaire du verre (1)
- 629** 3 - Inventaire du verre (2)
- 630** 4 - Inventaire du verre (3)
- 631** 5 - Inventaire lithique
- 632** 6- Inventaire du métal
- 637** 7 - Inventaire des scories
- 638** 8 - Inventaire des terres cuites
- 638** 9 - Inventaire de la tabletterie
- 639** 10 - Inventaire de la faune

641 **VI – Annexes techniques**

- 642** 1 - Plan des réseaux et perturbations contemporaines fourni par l'aménageur
- 643** 2 - Tableau de confrontation des datations fournies par les lots de mobilier par rapport à leur position dans le contexte stratigraphique
- 649** 3 - Listing des faits
- 657** 4 - Listing des minutes
- 661** 5 - Listing des photos



I - Données administratives, techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine

Commune
Rennes

Adresse ou lieu-dit
Place sainte-Anne

Codes

code INSEE
35238

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X= 1351.765
Y= 7223.325 Lambert II étendu
Z= altitude moy. 39.90 m NGF
avant décapage

Références cadastrales

Commune
Rennes

section(s)
AC

parcelle(s)
437, 1059, 1060, 1061, 1062,
Non cadastré domaine public de
la Ville de Rennes.

Propriétaire du terrain
Ville de Rennes

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2012 - 094 du 9 mai 2012

Numéro de l'opération
DB 05 0395 02

Numéro de l'autorisation de fouille
2013 - 186 du 25 juin 201

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SEMTCAR
1, rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz
CS 80827
35208 RENNES CEDEX 2

Nature de l'aménagement

Station de métro

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Dominique Pouille, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

fouille
du 30 septembre 2013
au 20 décembre 2013

post-fouille
Ponctuellement
entre juin 2015 et juin 2016

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier de verrier
- Four
- Linaire

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - ...

Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Archéomagnétisme
- Sédimentologie
- Datation C14

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable d'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant opérationnel	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruault, Inrap	Logisticienne	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de base	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud	Conseiller sécurité-prévention	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Claire Baillieu, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Plan topographique
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Plan topographique
Simone Bracci, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Elodie Cabot, Inrap	Anthropologue	Coordination de la zone funéraire
Julie Cavanillas, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Yoann Dieu, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Adrien Etienvre, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Véra Gautrin-Cleret, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Gwenaël Herviaux, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Géraldine Jouquand, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Fabrice Le Meneah, Inrap	Technicien	Responsable de secteur
Yann Letho-Duclos, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Delphine Mathonnat, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Marie Millet, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Sébastien Oeil De Saleys, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Chloé Pfister, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Plan topographique
Dominique Pouille, Inrap	Responsable d'opération	Coordination de la fouille
Yannick Pugin, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Envel Simonet, Inrap	Technicien	Fouille et relevé
Marie-Laure Thierry, Inrap	Technicienne	Fouille et relevé

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Plan topographique
Elodie Cabot, Inrap	Anthropologue	Etude des sépultures
Arnaud Desfonds, Inrap	Dessinateur	DAO,PAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur	Dessin du mobilier
Françoise Labaune-Jean	Céramologue	Etude du mobilier
Audrey Le Merrer, Inrap	Technicienne	Tri du mobilier
Myriam Le Puil-Textier, Inrap	Anthropologue	Etude des sépultures
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Plan topographique
Dominique Pouille, Inrap	Responsable d'opération	Rédaction du RFO

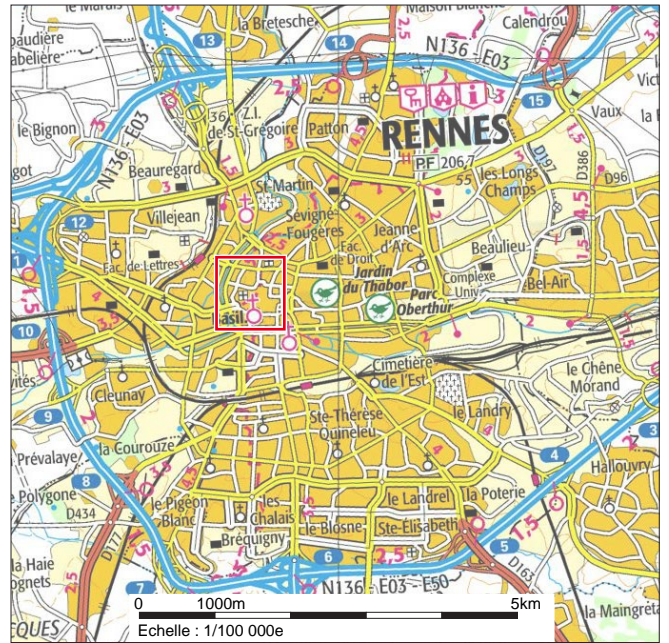
Notice scientifique

La zone d'investigation se développe sur un terrain localisé en limite d'une vaste terrasse située à mi-pente, sur le flanc peu escarpé du coteau bordant la rivière Ille à l'est, à une altitude moyenne de 40m au sud et 41m au nord avant décapage.

L'emprise concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Rennes particulièrement sensible du point de vue archéologique. Dès le XIX^e s, les trouvailles sont nombreuses dans ce quartier situé au centre géographique de la ville du Haut-Empire. La prescription de fouille, liée à la création d'une station de métro, fait suite à un diagnostic documentaire réalisé en raison de l'impossibilité d'entreprendre des sondages classiques dans les espaces publics densément occupés par des réseaux alors en service.

Sur les 945 m² de la zone à fouiller à peine 300m² de vestiges antiques très morcelés sont conservés. L'essentiel de ces derniers est localisé dans la partie nord de la station (Secteur1), tandis que quelques témoins stratigraphiques antiques totalisant une vingtaine de m² sont encore présents dans l'angle sud-est de l'emprise à étudier (Secteur 2). Parallèlement les vestiges d'un cimetière de la fin de l'époque médiévale occupent encore une bonne partie de la partie sud-est du site. Concernant l'époque antique, la découverte essentielle permise par la réalisation de cette fouille, est une vaste installation monumentale à architecture de terre et de bois remontant à l'époque de la création du chef-lieu des Riédons. La présence d'un *proto-forum* ou d'un ensemble évoquant les *principia* d'un camp militaire est envisagée. Après un abandon du secteur, le quartier est urbanisé. Deux rues orthogonales sont mises en place et scellent les vestiges de l'occupation primitive. Parallèlement, un bâti à architecture de terre et de bois dont la vocation exacte n'a pu être déterminée se développe en bordure occidentale du *cardo* présent sur la fouille. Vers le milieu du second siècle la configuration change avec l'apparition de constructions reposant sur des fondations maçonnées au mortier. C'est aussi l'époque à laquelle se développe un atelier de verrier. Sur le côté oriental du site, des restes de maçonneries semblent attester la présence d'une vaste *domus* de la fin du Haut-Empire, équipée d'une salle chauffée par un hypocauste rayonnant. La période s'étendant de la fin du Haut-Empire à la fin du Moyen-Age est illustrée par quelques rares témoignages d'occupation ayant échappé à l'écroulement stratigraphique et aux nombreuses perturbations contemporaines ayant touché ce secteur notamment sur le côté nord ouest de la fouille. Ces indices permettent juste d'entrevoir la manière dont les lieux ont évolué au cours de cette période. En revanche sur le côté sud, la présence du cimetière évoqué plus haut, reflète le fonctionnement de l'ancienne paroisse saint-Aubin et peut être de l'hôpital sainte-Anne également présent dans ce secteur de la ville et étudié lors de la fouille de la première station de métro en 1998.

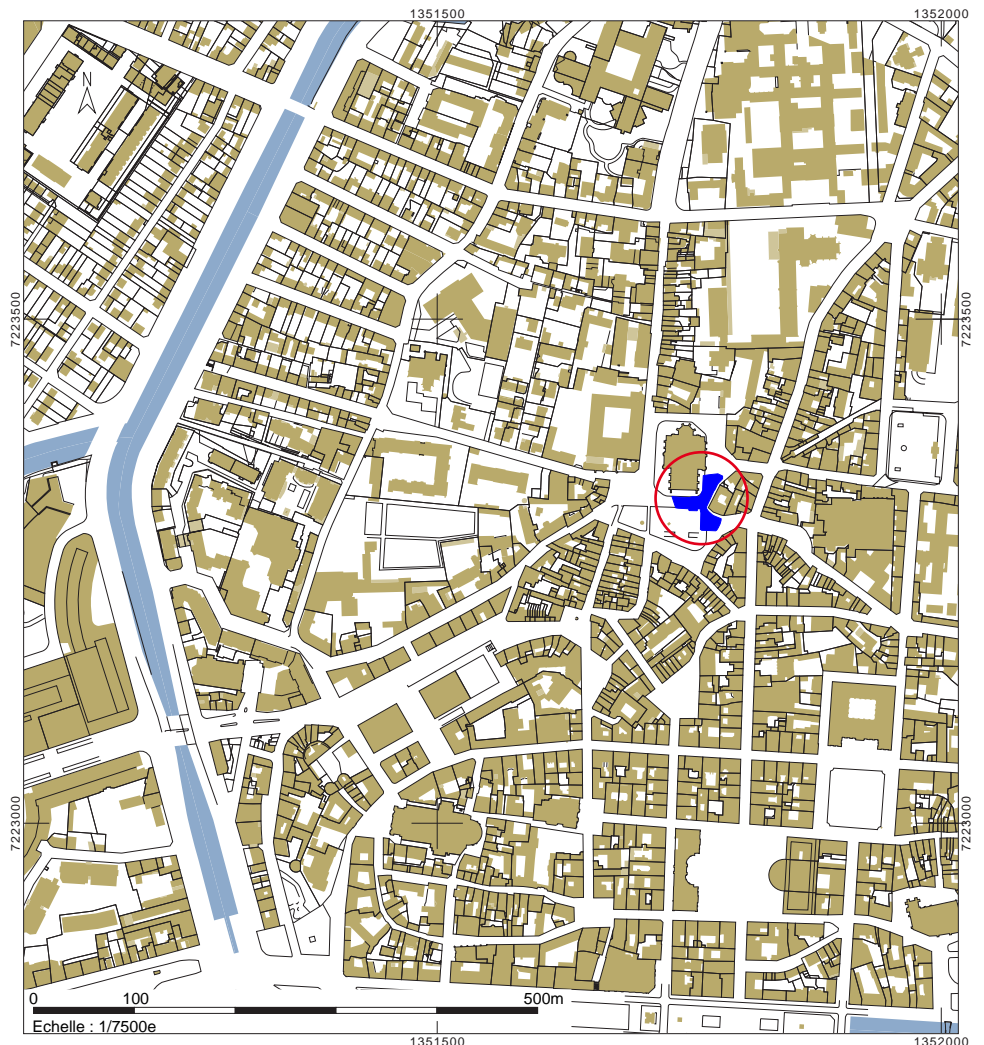
Localisation de l'opération



Bretagne
 Ille-et-Vilaine
 Rennes
 Métro ligne B,
 Station place sainte-Anne

Section et parcelle(s) :
 AC, n° 437, 1059, 1060,
 1061, 1062, Non cadastré
 domaine public de
 la Ville de Rennes.

X= 1351.765
 Y= 7223.325 Lambert II étendu
 Z= altitude moy. 39.90 m NGF
 avant décapage



Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/06/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

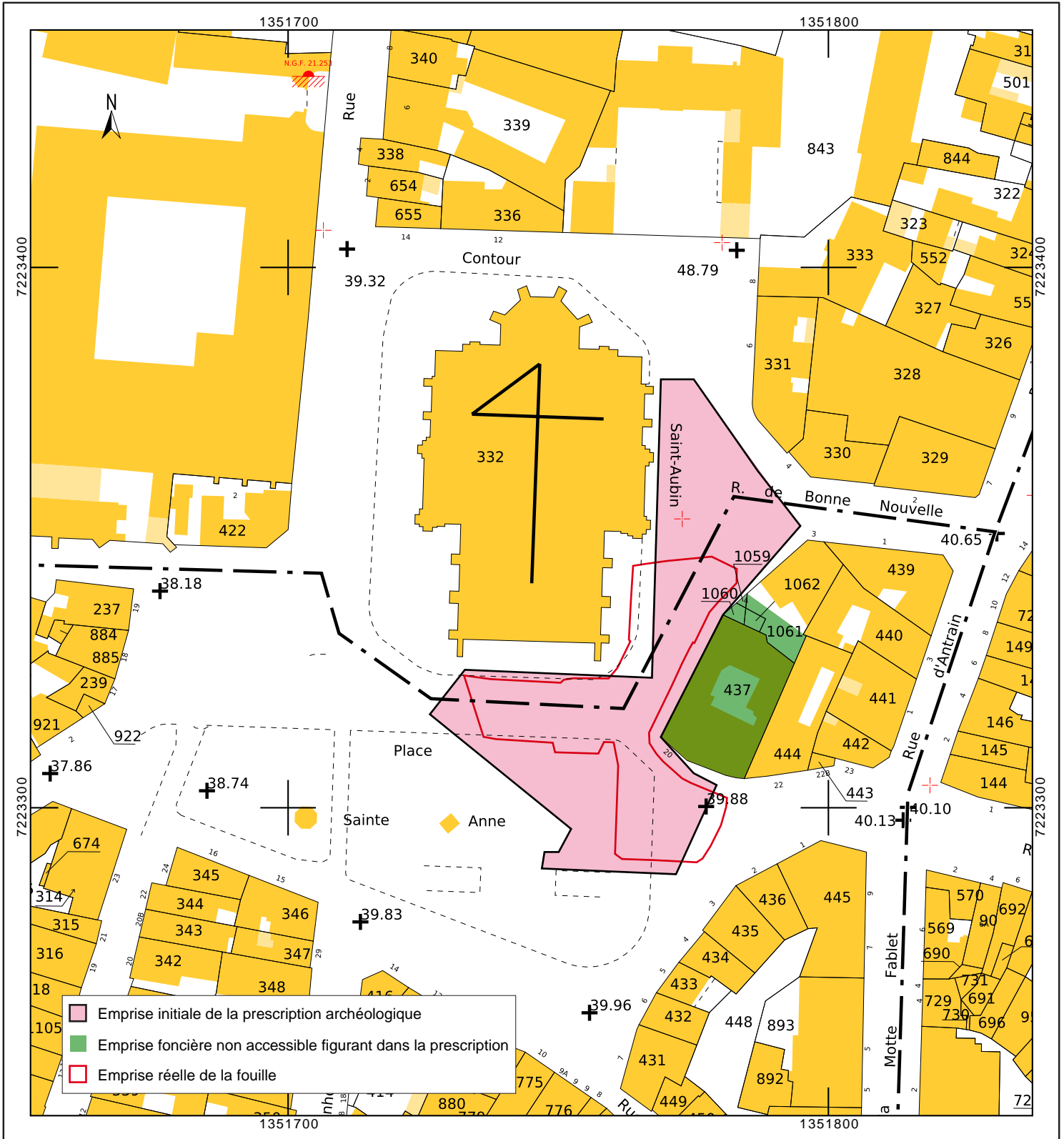
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion
Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Arrêté de prescription



Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole

Marché public de travaux

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

Fouilles archéologiques préventives Sainte Anne

Annexe 1

Arrêté n°2012-094 de prescription de fouille archéologique préventive



PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

Rennes, le 9 mai 2012

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par :
Paul-André BESOMBES
02.99.84.59 00.

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

SEMTCAR
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 80827
35208 RENNES CEDEX 2

Arr. n°	10900			
Le	15 MAI 2012			
	A	I		A
DG			DTOP	
DAF			DIP	X
DCPP				
DCOM				

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Objet :</p> <p>prescription de fouille archéologique préventive :</p> <p>Rennes (35) - place Saint-Anne -arrêté n° 2012-094</p>	1	pour information

le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

**PREFET DE LA REGION BRETAGNE**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

ARRETE n° 2012-094 portant prescription de fouille archéologique préventive

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2011-029 du 21 janvier 2011 ; reçu le 08 juillet 2011.

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 06 mars 2012. .

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence des vestiges de bâti antique et médiéval.

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : RENNES

Lieu-dit : Place Sainte-Anne (emplacement de la future station de métro Sainte-Anne de la ligne B)

Cadastre : section : AC parcelles : 437, 1059, 1060, 1061, 1062.
Non cadastré, domaine public de la Ville de Rennes.

Propriétaire : Ville de Rennes

Numéro d'entité archéologique dans la base de données « Patriarche » : 35 238 0043, 35 238 0098, 35 238 0099.

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole, qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu aux articles R 522-7 à R 522-13 du code du patrimoine.


Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R 523-45 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Président de Rennes Métropole, Hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville, CS 20723 35 207 Rennes cedex 2.

Fait à Rennes, le 9 mai 2012

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : Monsieur le Président de Rennes Métropole
SEMTCAR 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz, à l'intention de Messieurs
G. Malbrancke et F. Philippeau.

copie à : préfecture de Région



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Prescriptions de fouille archéologique préventive
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2012-094**

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	RENNES		
lieu-dit :	Place sainte-Anne		
cadastre :	section : AC	parcelles : 437, 1059, 1060, 1061, 1062.	
Non cadastré Domaine Public de la Ville de Rennes			
pétitionnaire : Monsieur le Président de Rennes Métropole			
propriétaire : Ville de Rennes			

1 - Emprise de la fouille archéologique

Emprise d'étude, telle que précisée sur le plan annexé (il n'est pas prévu de fouilles à l'emplacement du transformateur enterré EDF dans la cour au nord de la station, et des caves des immeubles présents dans l'emprise du projet).

2 - Environnement archéologique

La place Sainte-Anne occupe un secteur clé de la ville en position de carrefour aux époques antique et médiévale. C'est également un quartier relativement bien documenté puisqu'il a donné lieu, dans le cadre de la réalisation de l'actuelle station de la ligne A, à une fouille d'une certaine ampleur (1 000 m²). Cette fouille s'est déroulée en 1998 et elle a été couplée à une étude documentaire détaillée de la place Sainte-Anne.

Il ressort de ces investigations archéologiques que la Place Sainte-Anne a subi de nombreux bouleversements causés notamment par l'exploitation médiévale du schiste dans ce secteur haut de la ville. Ces carrières sont liées aux importants travaux de fortifications allant du XI^e siècle (château de Rennes) au XV^e siècle (première enceinte médiévale de Rennes) situés immédiatement au nord de la place Sainte-Anne. Les travaux de fondation de l'actuelle église Saint-Aubin à la fin du XIX^e siècle ont ainsi détecté la présence d'un creusement profond, supérieur à 12 mètres, dans la partie sud-ouest de l'église. De même les fouilles archéologiques de 1998 ont révélé la présence d'un gigantesque creusement.

A l'époque antique, les fouilles de 1998 ont clairement montré que nous sommes au cœur de la ville du Haut Empire avec la présence de plusieurs îlots urbains (1^{er}-fin du III^e siècles).

A l'époque médiévale et moderne, le secteur est assez densément occupé. Nous sommes dans un contexte de faubourg (*suburbium*) délimité par les fosses à Gahier, douves très anciennes (XI^e siècle) ceinturant pour des raisons défensives et fiscales les parties les plus densément habitées des faubourgs. La place Sainte-Anne est en effet hors les murs de la première enceinte médiévale construite à partir de 1421, au débouché de la voie desservant la porte dite Porte aux Foulons et de son système de défense avancé. La présence d'un bâti médiéval et moderne relativement dense (hôpital Sainte-Anne, église Saint-Aubin, îlots d'habitation), en partie encore en élévation d'ailleurs (îlot Bonne-Nouvelle), pourrait avoir fortement perturbé les niveaux antiques comme c'était le cas sur l'emprise de la station de la ligne A. La

fouille de 1998 a notamment porté sur un énorme dépotoir de l'hôpital Sainte-Anne utilisant l'emplacement d'une carrière du XV^e siècle.

3 - Données scientifiques issues du diagnostic

Les fortes incertitudes pesant sur l'état de conservation des vestiges archéologiques présents dans ce secteur, ont amené le SRA à solliciter la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à une éventuelle fouille.

Le diagnostic archéologique réalisé par Dominique Pouille archéologue à l'INRAP, a consisté, d'un commun accord avec la SEMTCAR, en raison de très fortes contraintes techniques d'un secteur urbain par ailleurs bien documenté, en une compilation des données déjà acquises.

Le rapport de diagnostic permet d'établir :

- la présence de très fortes perturbations de toutes époques a été confirmée.
- La puissance des niveaux archéologiques en place ne devraient pas dépasser un mètre.
- Une stratigraphie antique et médiévale est attendue mais probablement conservée de façon très lacunaire.

Notons également que nous nous situons en cœur d'ilôt antique et qu'un lien avec la voirie ne pourra probablement pas être établi.

4 - Objectifs scientifiques de la fouille

Définition des priorités scientifiques et hiérarchisation des objectifs.

- fouille des niveaux antiques et médiévaux présents sur l'emprise.
- Mise en perspective des données à l'échelle de la ville antique et médiévale

5 - Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur

5.1 - Décapage

- décapage extensif des horizons superficiels sur la surface à ouvrir, prévue à l'article 1 (1 mètre de remblais stériles environ). Pelle mécanique avec godet-retro de curage.
- décapage fin (nettoyage à la rasette) des zones difficilement lisibles où la présence de structures funéraires, domestiques ou artisanales sont probables ;
- utilisation systématique du détecteur de métaux, notamment au moment du décapage de la terre végétale ;
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir.

5.2 - Fouille

5.2.1 - Relevés simples

- relevé topographiques des plans généraux. Repérage et enregistrement de la totalité des faits archéologiques et levé en plan de toutes les structures.

5.2.2 - Fouille manuelle

- fouille manuelle (intégrale ou par moitié des structures, puis entièrement vidées pour celles contenant du mobilier) des structures (fosses, trous de poteaux, empièvements, tranchées de fondation, fours, etc.) dont l'étude pourra fournir des éléments de datation (chronologie relative, mise en séquence des faits et des structures, analyse du mobilier) et une meilleure compréhension du site.
- fouille manuelle des fossés au niveau des intersections, des entrées d'enclos éventuels, et des niveaux livrant du mobilier archéologique ;

5.2.3 - Fouille mécanique

- fouille par échantillonnage des autres fossés, manuelle ou mécanique en fonction de l'intérêt des vestiges et des mobiliers archéologiques mis au jour.

- fouille mécanique des autres excavations (carrières, puits...), en fonction des découvertes de mobiliers ou des structures internes devant faire l'objet d'une étude plus détaillée et dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les conditions de sécurité (cf. 5.6 - organisation générale du chantier)
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir et, de manière souhaitable, hors de l'emprise d'étude.

5.2.4 - Sépultures et structures funéraires

- fouille manuelle exhaustive des sépultures, selon le protocole élaboré avec l'anthropologue de terrain si des ossements sont mis en évidence et analyse anthropologique des sépultures.

5.3 - Enregistrement de données de terrain

- enregistrement des données de terrain (unités stratigraphiques, diagrammes, connections et mises en séquence...)
- relevés topographiques et photographiques des faits et structures, relevés de détail (plans, coupes, stratigraphies, prise de niveaux) géoréférencés ;
- relevé détaillé des structures complexes et des structures bâties (relevé pierre à pierre, analyse des maçonneries)
- utilisation d'une nacelle pour des clichés généraux du site et, si nécessaire, cliché aérien de l'emprise fouillée ;
- côtes altimétriques

5.4 - Prélèvements

- prélèvements, inventaire, étude et conditionnement des mobiliers ;
- prélèvements et études nécessaires à la compréhension et la datation du site (analyses palynologiques, carpologiques, sédimentologiques, anthropologiques, anthracologiques; datations absolues: radiocarbone, dendrochronologie) ;
- inventaire et localisation des prélèvements réalisés ;

5.5 - Rapport final d'opération et remise documentation scientifique et techniques (dont un au format PDF)

- rédaction du rapport final d'opération, selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004 ; Les plans et les stratigraphies devront disposer de côtes altimétriques.
- inventaire et conditionnement de la documentation scientifique produite par l'opération avant sa remise au Service régional de l'archéologie, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004 ;
- Un rendu numérique des données principales de l'opération (emprise de décapage et/ ou tranchées et le plan d'ensemble des structures mises au jour). Ce rendu numérique devra être fait sous la forme de fichiers compatibles avec le format « Shape » d'arcgis, avec une géométrie polygonale et le Lambert 2 étendu comme système de projection.

5.6 - Organisation générale du chantier

- l'organisation générale du chantier devra se conformer à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'hygiène et sécurité définies par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
- en cas de coactivité sur le chantier, un plan général de coordination devra définir l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques résultant de cette coactivité ou de la succession d'activités, lorsque, après l'achèvement des travaux d'une entreprise, des risques subsistent pour les autres intervenants.
- l'évacuation des déblais issus de la fouille manuelle des structures s'effectuera, autant que faire se peut, de façon mécanique
- Prévoir les emprises nécessaires aux accès et aux installations de chantier, ainsi qu'au stockage des déblais

6 - Agrément de l'opérateur

L'opérateur d'archéologie préventive devra être agréé pour les périodes ou les spécialités de

- Gallo-romain
- Médiéval

La copie de l'agrément correspondant à cette période devra être jointe à la demande d'autorisation adressée par le maître d'ouvrage au Préfet de la région Bretagne - SRA.

7 - Qualifications et obligations du responsable scientifique et de l'équipe archéologique

- Le responsable de l'opération devra être spécialiste de la période de la période antique et médiévale et avoir une bonne connaissance de l'archéologie régionale et urbaine (communication dans le projet d'opération d'une bibliographie acquise sur le domaine). L'opérateur devra transmettre les avis des Commissions interrégionales de la Recherche Archéologique portant sur les 3 dernières fouilles préventives menées par le responsable d'opération, sauf exception motivée.
- Le responsable de l'opération devra être assisté d'un spécialiste de la céramique de cette période, s'il ne dispose pas lui-même des compétences requises dans cette spécialité, et le cas échéant d'un anthropologue de terrain. Au moins un des membres de l'équipe devra disposer des certificats nécessaires à la conduite des engins mécanisés.
- La proposition du responsable d'opération devra être ferme et définitive, dans le projet d'opération.
- La présence effective du responsable d'opération sera requise pendant la totalité de l'opération de terrain et de post-fouille.
- Le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des responsables de secteur et des spécialistes.
- Le responsable d'opération, ainsi que les responsables de secteur et les spécialistes devront communiquer un Curriculum Vitae actualisé.

8 - Mesure à prendre pour la conservation préventive des vestiges mis au jour

8.1 - Vestiges immobiliers

- les éléments observés lors de la phase de diagnostic n'impliquent aucune préconisation particulière. Le responsable de l'opération devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières.

8.2 - Vestiges mobiliers

- l'opérateur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des mobiliers mis au jour et devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Les prélèvements ne sont pas soumis à autorisation concernant la sortie de territoire. En revanche, le mobilier archéologique est soumis à autorisation spécifique de sortie de territoire délivrée par le Ministère de la Culture.
- le mobilier devra être mis en condition d'étude et de conservation, conditionné en bacs normalisés lors de sa remise au Service régional de l'archéologie, accompagné de son inventaire, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

9 - Etudes et travaux de post-fouille

- L'équipe archéologique et les différents spécialistes sollicités devront bénéficier des moyens matériels pour mener à bien leurs études. L'exploitation des données de terrain (documentation graphique, photographique, études spécifiques...) et du mobilier (description, comptage, dessins,...) devra permettre la rédaction d'un rapport final d'opération.
- Le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des personnels affectés à la phase post-fouille.

10 – Collaboration scientifique

- Le responsable d'opération aura soin d'établir toutes les collaborations scientifiques nécessaires à la réalisation des travaux de terrain et d'étude en laboratoire, et d'intéresser directement ou indirectement les chercheurs concernés par des problématiques similaires ou comparables à un échelon régional, national ou international. L'accord des chercheurs concernés sera joint au dossier.
- Pour ce qui concerne l'analyse de certaines datations (Dendrochronologie), il est souhaitable que l'opérateur se rapproche d'un laboratoire régional, compte-tenu des datations référentielles dont il dispose.

11 – Animations et diffusion de l'information

- Différentes modalités de diffusion de l'information auprès du grand public (articles de presse, visites de chantier, plaquette de vulgarisation...) peuvent être envisagées à partir des résultats des fouilles archéologiques conduites dans le cadre de cette opération.
- Leurs modalités de réalisation et de financement devront être précisées. Les informations scientifiques diffusées sont soumises au contrôle scientifique et technique du SRA.

12 – Délai prévisionnel de remise du rapport final d'opération

- La présentation et le contenu du rapport final d'opération sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
- Le rapport final d'opération devra être remis au plus tard à l'issue des trois mois qui suivront l'achèvement des études post-fouille, au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique. Le rapport sera rédigé en français et comporter un résumé, traduit en anglais.
- Le rapport sera accompagné de la notice d'opération scientifique adressée sous format numérique (format.rtf) directement par courrier électronique à la DRAC de Bretagne, service régional de l'archéologie ou sur CD joint au rapport. Ce résumé de l'opération est destiné à sa parution en ligne sur le site de la revue AdIF, Archéologie de la France, Informations
Cette notice reprendra les éléments mentionnés dans l'article 4 de l'arrêté du 27 septembre 2004 :
 - Une fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération
 - Une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération .En cas de résultats positifs, l'auteur de la notice y joindra au maximum 2 ou 3 illustrations légendées (photographie, plan, coupe, etc.). Ces documents sont également à transmettre sous forme numérique, au format .jpg, et à la taille de 800 x 800 pixels.
- La date de remise du rapport final d'opération ne devra pas excéder 24 mois à l'issue du démarrage de l'opération sur le terrain. Le cas échéant, si des résultats d'analyses n'ont pas été fournis à l'issue des études post-fouille, ils pourront faire l'objet d'un rapport complémentaire qui devra être remis dès réception des résultats de l'ensemble des analyses.

13 – Projet de publication

Le rapport final d'opération sera accompagné d'un projet de publication scientifique précisant le support de publication et les modalités de financement.

Fait à Rennes, le 9 mai 2012

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

Projet scientifique d'intervention

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

I - Projet Scientifique d'Intervention



Fouilles archéologiques

Rennes (35)

Place Sainte-Anne, station de métro ligne B

Projet scientifique d'intervention

Par : Michel Baillieu, Adjoint scientifique et technique Région Bretagne
et Dominique Pouille responsable de l'opération

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	3
<i>I. Identification administrative de l'opération</i>	3
<i>II. Définition de l'opération de fouille</i>	3
A. Présentation du ou des secteurs de fouille	5
<i>III. Les principaux objectifs scientifiques de l'opération</i>	6
<i>IV. La méthode d'intervention</i>	7
A. La phase préparatoire.....	7
B. Le décapage archéologique et le stockage des terres	8
C. La fouille des vestiges : modes opératoires et principes méthodologiques	9
D. Estimation des moyens de la phase terrain	12
E. L'achèvement de la fouille et la remise en état des terrains	13
<i>V. Phases d'études</i>	13
A. L'enregistrement des données.....	13
B. Principes généraux de la phase étude	14
<i>VII. Equipe scientifique et qualification du responsable d'opération:</i>	17
<i>VIII. Le calendrier et le phasage de l'intervention</i>	18

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

Préambule

L'opération de fouille préventive vise à l'étude scientifique des vestiges antiques et médiévaux susceptibles d'être conservés à l'emplacement de la future station de métro de la ligne B de la Place Sainte-Anne. Ce projet de fouille répond à la prescription n° 2012-094 en date du 09 mai 2012 émise par l'Etat (Préfecture de la Région Bretagne, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie), dont les objectifs et les principes méthodologiques notamment sont précisés dans le cahier des charges scientifique. Le présent projet scientifique d'intervention, a été élaboré sur la base de ce document par Michel Baillieu, adjoint scientifique et technique en charge de la région Bretagne, Dominique Pouille, responsable d'opérations, spécialiste de la période antique, et avec l'étroite collaboration de Thomas Arnoux (assistant technique de l'AST) pour l'étude des moyens techniques. Il rappelle les objectifs scientifiques de l'opération, détaille le mode d'intervention (de la phase terrain à la réalisation du Rapport d'Opération), les conditions techniques de sa mise en œuvre, et quantifie les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à son déroulement.

I. Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne
Département	Ille-et-Vilaine
Commune	Rennes
Lieu-dit	Place Sainte-Anne
Cadastré	Section AC, parcelle n° 437,1059,1060,1061,1062
Surface à fouiller	1700m ²
Maître d'ouvrage	SEMTCAR

Contexte actuel	Milieu urbain
Nature archéologique	Site urbain stratifié

Date de remise de l'offre :	21 janvier 2013
Arrêté fouille	N°2012-094 du 09 mai 2012
Date du projet :	17 décembre 2012

Arrêté diagnostic n° :	2011-029 du 21 janvier 2011
Opérateur du diagnostic	Inrap
Nom du Responsable d'Opération du diagnostic	Pouille Dominique
Dates de réalisation du diagnostic	Juin 2011

II. Définition de l'opération de fouille

Le projet d'intervention présenté ici répond à la prescription de fouille édictée par le Service Régional de l'Archéologie (DRAC Bretagne). Il concerne la fouille d'une partie de

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

l'espace urbain de Condate qui se développe à partir du début de notre ère. L'occupation de ce quartier de la ville antique se prolonge sur au moins quatre siècles. Ce secteur est ensuite à nouveau densément occupé à partir de la fin du Moyen-Age. Les installations liées à cette seconde grande phase d'urbanisation sont également concernées par les recherches.

La zone concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Rennes particulièrement sensible du point de vue archéologique. Le terrain se situe en limite ouest d'une vaste terrasse. Celle-ci est située à mi pente sur le flanc peu escarpé du coteau bordant la rivière de l'Ille à l'est.

Dès le XIX^e s les trouvailles sont nombreuses dans ce quartier situé non loin du centre géographique de la ville du Haut-Empire. Plusieurs mentions figurant dans les *Bulletins de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine* font état de découvertes diverses qui concernent pour la plupart la période antique. On remarque notamment la présence de nombreuses céramiques, de monnaies, mais également de matériaux de construction ou de pièces lapidaires intervenant dans la décoration, telles un fragment de plaque de schiste sculpté provenant manifestement d'un bâtiment richement décoré¹.

Plus récemment, dans un rayon de quelques centaines de mètres autour de ce terrain, les investigations réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive ont conduit à identifier de nombreux vestiges². Une dizaine opérations de fouilles ou diagnostics réalisés dans des parcelles situées à la périphérie de la future station ont contribué à enrichir de manière considérable la connaissance de ce quartier de la ville antique tout en permettant de tenter des extrapolations à l'échelle de Condate³. A l'ouest, les fouilles de l'hôpital A. Paré, du collège de la rue d'Echange, de l'angle de la rue Saint-Louis, de l'église Saint-Etienne, de la rue de Dinan, du couvent des Jacobins doivent être mentionnées. Les diagnostics, de la Salle de la Cité, du 10 rue de Dinan, de la rue Saint-Louis et de la ruelle Coysevox complètent la connaissance de ce secteur. Au nord plusieurs opérations sont à recenser le long de la rue de Saint-Malo (3-5 rue de Saint-Malo et Zac Saint-Malo-Ille) dans l'enceinte du lycée Saint-Martin (Diagnostic) et de l'Hôtel Dieu. A l'est les importants chantiers de la Visitation, de la Place Hoche et du campus Hoche notamment, ont permis de bien appréhender la physionomie générale de cette partie de la ville antique. Enfin à proximité immédiate de l'emprise du projet les fouilles préventives menées à l'occasion de la construction de la précédente station de Métro, ont permis d'étoffer le dossier du chef lieu de cité antique, mais surtout d'étudier des vestiges de l'ancien hôpital Sainte-Anne remontant à la fin du Moyen-Age, période pour laquelle nos connaissances de la ville sont encore très limitées.

En ce qui concerne la période antique les résultats de ces recherches, ajoutés à ceux provenant d'autres fouilles ont notamment permis de proposer une première hypothèse de restitution du carroyage de rues de la ville gallo-romaine. Par sa localisation en plein cœur de la zone précédemment évoquée, la fouille de cette partie de l'espace urbain permettra de faire la liaison entre les vestiges étudiés. En fonction de l'état de conservation des vestiges elle

¹ *Bull.Soc.Archéol.Ille et Vilaine* 1875, p.XXXVI (découverte en 1872); Langouet, Quesnel 2000, p. 215-237, n° 49 (l'origine et l'année de la découverte doivent être ici rectifiées).

² Fouilles de l'hôpital A. Paré, de la Place Sainte-Anne, De la rue de Saint-Malo, Du collège de la rue d'Echange, de l'angle de la rue Saint-Louis, de l'église Saint-Etienne et de la rue de Dinan. Diagnostics du Couvent des Jacobins, de la Salle de la Cité, du 10 rue de Dinan, de la rue Saint-Louis. De la Visitation et enfin un peu plus à l'est, de la Place Hoche.

³ Voir Pouille 2008 : *Rennes antique*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

devrait permettre également de compléter l'hypothèse de restitution de la trame urbaine pour ce secteur de la ville.

Concernant la période médiévale/moderne, les limites orientales de l'extension d'une vaste carrière d'extraction de schiste datant du XV^e s perçue lors de la fouille de la précédente station de métro, devraient pouvoir être précisées. En fonction des limites qui seront observées, les niveaux de dépotoir ayant comblé le creusement, observés lors de la précédente fouille, pourront être étudiés et ainsi compléter les données précédemment recueillies. Le bâti du bas-Moyen-Age et du début de l'époque moderne s'étant développé en limite nord de l'îlot de l'hôpital Sainte-Anne devrait pouvoir être mis en évidence et ainsi permettre de mieux percevoir la physionomie du quartier à cette époque.

La fouille à venir doit s'inscrire dès à présent dans la perspective d'une publication monographique de l'ensemble des résultats issus de ces recherches, conformément aux prescriptions de l'Etat (cahier des charges scientifiques, SRA Bretagne). Par conséquent, les principaux axes d'études qui se dégagent, sous réserve d'un état de conservation suffisamment bon des vestiges, sont les suivants :

- Etude détaillée de la continuité des installations antiques observées dans ce secteur de la ville et en particulier des installations bordant une voirie orientée est-ouest qui est attendue dans l'emprise étudiée.
- Caractérisation des types d'occupation à l'intérieur des îlots touchés par le projet. La présence de bâti « monumental » en bordure de cet axe important est une éventualité qui ne peut être écartée.
- Une autre priorité concernera l'étude des modalités d'abandon du quartier à la fin de l'époque antique.
- Concernant l'occupation médiévale et moderne du site, la présence de bâti postérieur à l'abandon de la carrière et longeant l'ancien tracé de la ruelle Sainte Anne sur son côté nord est très probable. L'étude de ces vestiges fera partie des objectifs de la fouille, tout comme la collecte de données permettant de préciser la morphologie d'ensemble de la carrière mentionnée précédemment ainsi que les modalités de son rebouchage avant que l'espace ne soit à nouveau investi par le bâti.
- Malgré des exhumations massives attestées au début du XX^e s, il convient enfin de mentionner la possibilité de présence de sépultures résiduelles liées à l'ancien hôpital Sainte-Anne ainsi qu'à l'ancienne église Sainte-Anne/Saint-Aubin. En fonction de la qualité et de l'état de conservation de ces dernières, les modalités de leur étude devront être étudiées en concertation avec le service régional de l'archéologie.

Le projet décrit la méthodologie et les conditions pratiques mises en œuvre pour répondre aux attentes scientifiques précisées dans le cahier des charges.

A. Présentation du ou des secteurs de fouille

Les vestiges susceptibles d'être rencontrés s'organisent de la manière suivante :

-Dans la partie ouest de la station, face à l'actuelle église Sainte-Anne. Un développement de la carrière précédemment identifiée et du bâti moderne qui lui a succédé

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

sont attendus. A cet emplacement aucune stratigraphie antique ne devrait être conservée en raison de l'exploitation de la carrière qui a profondément entamé le sous-sol.

-A l'est et au sud, dans le prolongement des observations effectuées sur l'actuelle station ainsi que dans les sondages du diagnostic de 1992, des lambeaux de stratigraphie antique et/ou de nécropole sont susceptibles d'être conservés. On doit néanmoins s'attendre à la présence de vastes zones perturbées en profondeur (cf extrémité nord-est de l'actuelle station et sondage n° 1 diagnostic Métro-VAL 1992). Cette zone étant située presque au contact de l'ouvrage défensif du XV^e s (barbacane de la porte aux Foulons), il est possible que des aménagements du sol contemporains de ce système défensif soient observés.

-En limite ouest de la partie nord de la station, à l'emplacement du sondage A2sc16, situé près du transept de l'église actuelle, une couche de « sédiment sableux noirâtre très ferme » perçue entre 3,20m et 3,70m, interprétée comme une couche liée à l'incendie de Rennes a été notée dans l'étude de sol. Compte tenu de la nature des comblements observés dans le dépotoir de la carrière fouillée en 1998 sur la première station, on peut supposer qu'il s'agit plutôt ici de niveaux de rejets similaires. Notons toutefois que cet emplacement étant situé à l'arrière des maisons qui longeaient à l'époque moderne la ruelle Sainte-Anne, ce sédiment assez caractéristique peut également correspondre à un remplissage de fosse d'aisance contemporaine de ce bâti. Pour mémoire, lors de la fouille de la ZAC Saint-Malo-Ille en 1987-88 une dizaine de structures de ce type ont été mises en évidence à l'arrière du bâti d'époque moderne qui longeait la rue.

Dans ce même secteur, on doit s'attendre à la présence de vestiges de stratigraphie antique et notamment d'une rue importante de la ville (decumanus) dont les prolongements ont été identifiés sur le site de la Visitation et de Jacobins.

III. Les principaux objectifs scientifiques de l'opération

A partir de ces éléments, la problématique principale résidera dans l'étude détaillée des occupations antiques et médiévales conservées sur l'emprise du projet.

- Pour la période antique les vestiges des différentes phases d'évolution du quartier, de la création de la ville à la charnière de notre ère, à son abandon partiel au bas empire dans le courant du IV^e s seront étudiés en détail. Les recherches viseront à établir la nature des espaces et des occupations successives ainsi que leur durée de fonctionnement. La fouille s'attachera à retracer les grandes phases d'évolution du bâti, en repérant les constructions successives et modifications dont elles ont fait l'objet. Cette démarche repose sur l'étude de la chronologie relative. Sont notamment concernés ici les parois et les sols des bâtiments les uns par rapport aux autres, mais également les niveaux de remblai d'installation ou de démolition, ainsi que les perturbations et aménagements divers (canalisations, fours domestiques ou artisanaux...) qui ont pu compléter ou altérer les vestiges. L'étude du bâti comprendra également l'analyse des matériaux employés en fonction des périodes et de la destination des constructions.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

Un des objectifs de la fouille visera à tenter d'identifier d'éventuels restes de voiries secondaires ou dessertes d'intérieur d'îlot se raccordant à l'axe de voirie principal est-ouest qui est attendu. Ces éléments complétés par l'étude des différentes limites d'espaces pouvant être mises en évidence (murs, parois, clôtures, fossés...) seront confrontés afin de tenter de restituer l'évolution de l'organisation parcellaire et du découpage urbain.

- Pour l'époque médiévale/moderne, en fonction des possibilités inhérentes à leur état de conservation, les vestiges de bâti et structures diverses présentes sur l'emprise du projet seront étudiées selon les mêmes critères.

Les techniques d'investigations utilisées seront décrites dans le volet suivant de ce projet d'opération.

-A l'issue de l'opération, l'ensemble des données recueillies sera analysé et confronté aux résultats des fouilles voisines et notamment de la précédente station afin de permettre une mise en perspective à l'échelle de la ville.

IV. La méthode d'intervention

La méthode d'intervention sur le terrain est divisée en trois grandes phases : la phase préparatoire, le décapage, et la fouille. En fonction des premiers résultats issus des décapages, la méthodologie de fouille sera confortée ou adaptée à la réalité des problématiques et ce, en concertation avec les représentants de l'Etat (SRA Bretagne) en charge du contrôle scientifique de cette opération.

A. La phase préparatoire

La phase terrain sera précédée par une période de mise en place de l'opération étalée sur 40 jours (cf. planning prévisionnel) durant lesquels l'archéologue responsable de l'opération assisté d'un topographe fera le point sur les contextes archéologiques, géologiques et techniques de l'intervention. Il mettra ce délai à profit pour coordonner la mise en place des infrastructures de chantier et préciser le mode opératoire de la fouille en adéquation avec les moyens matériels et humains affectés à l'opération, les objectifs scientifiques définis précédemment, et les contraintes techniques inhérentes au site. Les protocoles d'enregistrement des données archéologiques de même que les différents modes opératoires mis en œuvre lors de la fouille seront définis, en corrélation avec la hiérarchie des objectifs attribués à chaque étape de l'intervention. Seront également mis en place les différents dispositifs et équipements individuels ou collectifs nécessaires à la mise en sécurité du chantier et des personnels, de même qu'au bon déroulement de la phase terrain. Le topographe procédera à l'implantation de la zone de fouille conformément au plan annexé à la prescription.

Le cantonnement de chantier sera composé de structures modulaires organisées en vestiaires, salle de vie, bureau, et toilettes ainsi que d'un container permettant le stockage des outils. Ce cantonnement fera l'objet de raccordements divers : réseau électrique, réseau d'eau potable, réseau d'assainissement et réseau de télécommunication.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

C'est pendant cette phase préparatoire, préalablement à toute installation sur site, que sera signé avec l'aménageur le PV de mise à disposition du terrain. Ce procès verbal, dressé de façon contradictoire avec l'Inrap, permet de constater le respect du délai et la possibilité pour l'Inrap d'occuper le terrain constituant l'emprise de la fouille, qui en conséquence, est placé sous sa garde et sa responsabilité. Ce document permet aussi de constater le respect de l'ensemble des conditions de mise à disposition du terrain négocié avec l'aménageur.

Le terrassement superficiel réalisé au cours de cette phase préparatoire, comprend la dépose des sols aménagés, niveaux de chaussée de bitume, dallages, sols pavés et bordures et de leur soubassement, ainsi que l'évacuation des remblais stériles situés immédiatement au contact de ces derniers.

B. Le décapage archéologique et le stockage des terres :

Conformément à la prescription de l'Etat, le décapage sera conduit sur une surface de 1700 m². Il consistera en l'enlèvement par passes successives des horizons stériles subsistant après le terrassement superficiel, jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques. Cette phase fera intervenir une pelle à chenille de 19t munie d'un godet lisse de 2 m de large. En fonction de la configuration des vestiges bâtis mis en évidence et excavations récentes ou anciennes mises en évidence, le recours à une mini-pelle de 4,5t sera possible. Dans tous les cas de figures, l'emploi d'un engin mécanique (pelle 19t ou mini-pelle) se fera dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité et dans un souci de protection du personnel.

Le décapage débutera par l'enlèvement des horizons superficiels à l'angle sud-est de l'assiette prescrite, pour progresser ensuite vers le nord et le nord-ouest. Un phasage sera envisageable en fonction des impératifs liés à l'occupation de l'immeuble bordant la fouille à l'est. Les stériles seront évacués par camion benne au fur et à mesure de la progression du décapage archéologique.

Durant cette opération, l'équipe sera affectée aux premiers travaux de décapage manuel et de relevé des structures et faits archéologiques apparaissant en partie supérieure de la stratigraphie. De manière simultanée, les structures et creusements récents perturbant la stratigraphie ancienne seront purgés à l'aide de la pelle mécanique ou d'une mini-pelle en fonction des besoins. Un relevé détaillé de l'emprise de ces perturbations sera dressé et les éventuelles maçonneries récentes rencontrées sur le terrain seront démontées de manière à fournir des éléments de repérage concernant la stratigraphie ancienne coupée par ces dernières. Lors de cette opération un examen des matériaux sera pratiqué afin de détecter d'éventuelles réutilisations de blocs d'architecture ayant appartenu à des monuments anciens (antiques ou médiévaux).

En raison de ce mode opératoire particulier, 10 jours ouvrés sont prévus pour le seul décapage des vestiges archéologiques. Il se fera sous la direction du responsable de l'opération ou du responsable de secteur en cas d'impératif. Celui-ci sera assisté dès le début de l'intervention par 5 techniciens et par le logisticien. Au moins deux personnes, dont le responsable de l'opération ou son adjoint, auront en charge le suivi de la progression de la pelle. Conformément à la prescription, l'emploi d'un, voire de deux détecteurs de métaux, sera systématique lors des décapages. Le reste de l'équipe (quatre à cinq techniciens de

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

fouille) se consacrera aux travaux de nettoyage, de délimitation des structures. Cette démarche vise à avoir une vision claire et rapide des zones à fouiller, afin d'en organiser l'étude.

C. La fouille des vestiges : modes opératoires et principes méthodologiques :

C.1 La fouille des vestiges

Afin de répondre aux exigences du cahier des charges et d'atteindre les objectifs fixés, la phase de fouille intervenant après le décapage des stériles, s'étalera sur une durée de 50 jours ouvrés avec une équipe d'archéologues composée d'un responsable d'opération secondé par un responsable de secteur et assisté d'un logisticien et de 8 techniciens de fouille. Des spécialistes, intervenant ponctuellement en fonction des impératifs du terrain, complètent ce dispositif (topographe, photographe, paléo-environnementaliste, experts divers...). En fonction de la configuration du site à l'issue du décapage des stériles, la zone à fouiller sera divisée en secteurs distincts auxquels des équipes de fouille seront rattachées. Le mode opératoire pourra varier ponctuellement d'un secteur à l'autre en fonction de la nature des vestiges rencontrés. Les lignes directrices sont néanmoins similaires.

Dans un premier temps, une partie des moyens sera consacrée à la poursuite du nettoyage fin des vestiges, entamé dès le décapage, et qui aura pour ambition de mettre en évidence l'organisation des lieux à la fin de l'époque médiévale ainsi que la présence d'éventuelles occupations de l'Antiquité tardive.

Les zones d'extension de la carrière qui se développeraient sur l'emprise du projet feront l'objet d'une délimitation précise qui sera topographiée. Une couverture photographique complètera ces relevés. Compte-tenu de la profondeur importante qui est attendue en certains points (8 à 12m entre la station actuelle et l'église Sainte-Anne) une fouille exhaustive des niveaux de comblement, qui seront probablement gorgés d'eau donc susceptibles de conserver des éléments organiques, ne pourra être envisagée pour d'élémentaires raisons de sécurité ainsi qu'une trop grande complexité technique. La conduite à mener (prélèvements ponctuels, carottages complémentaires ou sondages pour échantillonnage et études spécialisées) sera étudiée en concertation avec le service régional de l'archéologie. On inclut dans ce volet le prélèvement d'éléments organiques, que ce soit en vue de datations radiocarbone ou de caractérisations environnementales (pollens, graines, bois...). Tous les responsables d'opération de l'Inrap sont formés à cet exercice et aux conditions à mettre en oeuvre pour la bonne conservation des prélèvements. Comme cela a été le cas précédemment lors de la fouille de la station A, toutes ces opérations seront réalisées dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Quelles que soient les solutions retenues la délimitation précise des excavations et le positionnement des sondages, prélèvements ou carottages seront réalisés par un topographe de l'Inrap afin de compléter le plan de masse des vestiges.

Si le phasage des travaux le permet, le traitement de ces structures particulières sera réalisé en début de fouille afin de pouvoir ensuite consacrer tous les moyens disponibles à la fouille des niveaux stratifiés plus classiques. Cette solution permettra également, en cas de nécessité, de mettre en oeuvre les protocoles de prélèvements ou de fouille spécifiques

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

nécessités par ces contextes particuliers, ainsi que de programmer au mieux le passage des spécialistes requis.

La fouille d'éventuels puits antiques ou médiévaux nécessitant la réalisation de paliers de sécurité pourra être reportée en fin d'intervention afin de permettre l'étude détaillée de la stratigraphie environnante encore en place.

Concernant le reste des vestiges les levés topographiques seront réalisés au fur et à mesure de l'avancée du décapage de chaque secteur, afin de disposer le plus rapidement possible d'un plan général qui orientera les études. Les grands principes méthodologiques seront mis en place au terme de ces nettoyages et de ces premiers levés, en tenant compte des impératifs énoncés dans le cahier des charges scientifiques.

La fouille adoptera les principes méthodologiques d'une opération stratifiée en milieu urbain, qui considèrent que les dépôts supérieurs sont les plus récents et utilisent l'unité stratigraphique (US) comme base de l'enregistrement. Les travaux débiteront donc par l'exploration des dernières séquences, pour étudier ensuite les phases antérieures d'évolution de l'occupation des lieux. Les recherches seront réalisées si possible en progressant de façon synchrone sur l'ensemble de la zone de fouille. Les remblais et niveaux de sols conservés des différents édifices construits seront fouillés finement afin de bien saisir la stratigraphie. L'observation des matériaux et des jonctions des maçonneries permettra également d'élaborer la chronologie relative. La fouille stratigraphique et l'empilement attendu des édifices successifs conduira à démonter ponctuellement des maçonneries afin d'aborder les périodes les plus anciennes. Des sols aménagés voire bétonnés, dont la présence est fréquente en milieu urbain antique, sont aussi susceptibles d'être démontés pour la même raison. Leur démontage s'effectuera manuellement ou mécaniquement à la mini-pelle selon les cas.

Des zones stratifiées simples (remblais, comblements de vastes structures) pourront également faire l'objet de décapages ponctuels à l'aide d'une mini-pelle, afin d'étudier les aménagements les plus anciens.

La fouille donnera lieu à une série de coupes stratigraphiques dont les axes seront implantés en fonction des questionnements issus du décapage et du nettoyage. On privilégiera si possible des coupes transversales et cumulées, prenant en compte toute l'épaisseur de la stratigraphie archéologique, ce qui n'exclut pas bien évidemment, la réalisation de relevés en coupe plus ponctuels.

Dans certains cas les empièvements et niveaux de circulation feront l'objet de sondages ciblés dans le but d'identifier l'intégralité de la séquence stratigraphique et la nature des aménagements. En outre, les éléments susceptibles de participer à des aménagements spécifiques (fossés, fosses de rejets, structures artisanales, fours artisanaux ou domestiques, citernes et puits par exemple), à même de caractériser la nature de l'espace seront étudiés de façon exhaustive et feront l'objet d'une étude manuelle, dans le respect des règles de sécurité en vigueur.

Les fossés éventuellement rencontrés seront fouillés par échantillonnage, à la mini-pelle ou manuellement selon les cas. Les fosses seront abordées par moitié afin d'en permettre le relevé du profil longitudinal et du comblement. Une fouille complète sera engagée en fonction de la nature particulière du creusement ou de la présence d'un mobilier abondant.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

Pour les niveaux les plus précoces les trous de poteaux entrant dans la composition d'architectures cohérentes seront fouillés par moitié, contrairement aux éléments isolés qui seront délaissés.

Dans le cas de présence de sépultures, après mise en évidence et évaluation du potentiel conservé, la stratégie de fouille sera mise en place en concertation avec le service régional de l'archéologie. La coordination de la fouille des sépultures sera assurée par un anthropologue de l'Inrap selon le protocole habituellement adopté face à de tels vestiges. L'anthropologue sera alors assisté de techniciens de l'Inrap ayant une expérience avérée de ce type de fouille.

C.2 L'enregistrement de l'information archéologique : principes généraux

L'enregistrement de l'information se fera par secteur, qui pourront être eux-mêmes être subdivisés en fonction de leur organisation en plan. Compte tenu du contexte d'étude, la méthode retenue sera celle de l'unité stratigraphique (US) qui concerne un événement précis dans le temps et l'espace. Une fiche individuelle permettant de consigner les observations archéologiques et caractéristiques intrinsèques sera remplie pour chaque niveau fouillé (fiche d'Unité Stratigraphique) et structure explorée. Communes à tous les secteurs de fouille, ces fiches préciseront la nature de l'élément enregistré (mur, sol, remblai, fosse...), les relations de chronologie relative indispensables à la réalisation du diagramme stratigraphique, une description de l'élément considéré, le mobilier rencontré, ainsi que son fond documentaire (clichés numériques et dessins éventuels)... Le recours aux unités stratigraphiques négatives sera systématique sur le secteur bâti, afin par exemple de distinguer une tranchée d'épierrement de son comblement.

Le plan masse sera réalisé par un topographe de l'Inrap sous la conduite du responsable d'opération. Le topographe procédera au repérage géo-référencé des maçonneries, creusements, sondages et axes de dessin (relevés en plan ou en coupe). La fouille générera aussi une série de relevés détaillés et manuels (structures complexes, repérage en plan de niveaux de sols...) qui seront replacés sur le plan général à partir des axes de dessins et à leurs levés systématiques par le topographe. Les maçonneries encore en place feront l'objet d'un relevé pierre à pierre sur calque si elles en présentent la nécessité. L'emploi de clichés verticaux, redressés ensuite à partir du logiciel Photoplan, puis redessinés sur ordinateur, sera toutefois privilégié. Cette méthode, qui nécessite au préalable l'instauration d'un protocole rigoureux, a en effet donné entière satisfaction sur des sites de nature similaire.

Les sols de circulation conservés, ainsi que l'arase des murs ou la base des tranchées de fondation, pour ne citer que quelques cas, feront l'objet d'un nivellement systématique. Celui-ci sera effectué par le topographe ou par les fouilleurs qui disposeront sur place d'un niveau de chantier et d'un point géo-référencé fixe. Ces nivellements permettront de retrouver ou d'estimer les cotes des surfaces de circulation à l'époque antique, de mettre en évidence un étage éventuel des sols d'une même période.

L'enregistrement des données comprendra également une couverture photographique, à l'aide d'un appareil numérique, des éléments les plus significatifs de chaque secteur. Dans la perspective d'une publication future ou pour les besoins du rapport, une nacelle élévatrice

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

permettant de meilleures prises de vues photographiques générales pourra être ponctuellement mobilisée.

C.3 Prélèvement du mobilier

Outre le prélèvement de céramiques, le projet de fouille doit prendre en considération la découverte attendue de petits objets, à l'image du numéraire, de l'*instrumentum* ou encore de la verrerie. Dans le domaine de l'architecture, la mise au jour d'enduits peints, ou d'éléments de décor architectonique est possible compte tenu de ce qui est habituellement observé lors des fouilles réalisées à Rennes.

L'ensemble mobilier, quelque soit sa nature (céramiques, terre cuite, faune, monnaie...), sera prélevé par secteur et par unité stratigraphique. Un tri des différents objets par catégorie sera effectué dès la phase terrain afin de garantir l'intégrité des éléments les plus fragiles. Le mobilier sera aussi rapporté régulièrement dans les locaux de l'INRAP à Cesson-Sévigné afin de prévenir tout risque de vandalisme.

Dans le cas de découverte de panneaux d'enduits peints bien conservés (plaque tombée à terre ou concentration cohérente de nombreux morceaux). L'intervention d'un spécialiste de l'Inrap sur le terrain pour effectuer les prélèvements, voire les premiers relevés des compositions décoratives sera ponctuellement demandée. Les fragments isolés dans une unité stratigraphique seront simplement enregistrés et ramassés selon les principes énoncés ci-dessus.

La fouille ou les prélèvements entrepris dans les structures excavées liées à la carrière médiévale ou à d'autres creusements profonds, livrent généralement des restes organiques conservés en milieu humide anaérobie. Toutes les précautions de prélèvements des éléments fragiles pouvant être conservés (bois, cuirs, tissus, graines, restes végétaux ou organiques divers...) seront prises en relation avec les spécialistes concernés. La fouille de la précédente station a déjà permis d'être confronté à une telle situation d'exception.

Enfin, des prélèvements ponctuels seront effectués si nécessaire en vue d'études spécifiques (analyses palynologiques, carpologiques, entomologiques, parasitologiques datations radiocarbone...).

Le suivi de la fouille

Tout au long de la fouille, les méthodes utilisées seront évaluées et adaptée au regard des données archéologiques. Au cours de la fouille, le responsable de l'opération évaluera régulièrement l'adéquation de la stratégie d'intervention avec les objectifs scientifiques de la fouille. Nous proposons d'organiser des réunions de chantier avec l'aménageur et le SRA afin de faire le point sur le chantier et son évolution, et si besoin de réorienter la stratégie de fouille à l'aune des découvertes. Ces réunions peuvent se faire soit selon un calendrier préalablement établi avec toutes les parties, ou en fonction des besoins dictés par l'actualité.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

C. Estimation des moyens de la phase terrain

L'étude de la zone prescrite par l'Etat est prévue pour s'étaler sur 60 jours ouvrés avec une équipe composée du responsable d'opération, du responsable de secteur, d'un logisticien et de 8 techniciens de fouilles. En fonction des nécessités hebdomadaires de l'opération ou de certaines découvertes, elle sera complétée par des spécialistes (topographe, photographe, spécialistes divers évoqués précédemment...).

*La durée maximale de la phase terrain en tranche ferme, hors mise en place du chantier de la phase préparatoire, est estimée à **60 jours ouvrés** (3 mois) et se décompose de la manière suivante :*

*-décapage archéologique : **10 jours***

*-fouille manuelle et mécanique des vestiges : **50 jours***

L'équipe de base sera constituée du responsable d'opération, du responsable de secteur, du logisticien et de cinq techniciens pendant la phase de décapage puis huit techniciens pendant la phase de fouille. L'équipe sera complétée en fonction des besoins du responsable par des spécialistes (céramologue, topographe, photographe,...).

D. L'achèvement de la fouille et la remise en état des terrains :

A l'issue de la phase terrain, qui fera l'objet d'un contrôle et d'une validation des services de l'Etat (SRA Bretagne), il sera procédé à l'installation d'une plate-forme nivelée conformément à l'article 6.4 du CCTP. Cette opération sera réalisée par un prestataire de l'INRAP (terrassier) à l'aide de moyens mécaniques appropriés, sous le contrôle de l'établissement. L'INRAP procédera également à la démobilitation des installations liées à son chantier.

Lorsque les terrains auront été libérés par l'INRAP, un Procès Verbal de fin d'opération sera signé entre l'INRAP et l'aménageur. Ce document constate la fin de l'opération de fouilles archéologiques sur le terrain, la cessation de l'occupation des zones d'emprise de fouille par l'INRAP, qui ne peut plus être considéré comme responsable de la garde et de la surveillance du chantier, la date à partir de laquelle l'aménageur recouvre l'usage du terrain ; l'accomplissement des obligations prévues par le présent contrat ; le cas échéant, les réserves formulées par l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, un nouveau procès verbal constatera la levée de ces réserves. Conformément à l'article R. 523-59 du code du patrimoine, le préfet de région délivrera à l'aménageur une attestation de libération du terrain dans les quinze jours suivant la notification par l'aménageur de l'achèvement des opérations de fouilles sur le site.

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

V. Phases d'études

A. L'enregistrement des données

Chaque séquence de la fouille sera accompagnée des indispensables mesures de sauvegarde des informations archéologiques : photographies, relevés graphiques en plan et en coupe (1/20° et 1/100°), inventaires, descriptions des structures ou unités stratigraphiques et collectes du mobilier par contexte, unité stratigraphique ou à défaut par passe. L'inventaire des structures élaboré lors du décapage sera révisé et complété au fur et à mesure de l'échantillonnage. Une fiche individuelle permettant de consigner les observations archéologiques et caractéristiques intrinsèques sera remplie pour chaque niveau fouillé (fiche d'Unité Stratigraphique) et structure testée et/ou fouillée. Elle sera accompagnée des photographies et dessins nécessaires à son étude.

B. Principes généraux de la phase étude :

Dès l'achèvement de la phase terrain, il sera demandé au responsable d'opération d'apprécier l'adéquation des moyens à la finalité des études et de proposer, le cas échéant une réorientation d'une partie de ceux-ci. Il conviendra bien entendu d'assurer une collaboration le plus en amont possible avec l'ensemble des spécialistes intéressés par les problématiques liées à cette opération.

En l'état actuel, la phase étude est prévue pour une durée de 70 jours pour le responsable d'opération et de 20 jours pour son adjoint. Ils seront assistés d'un dessinateur (40 jours) et d'un technicien pour les tâches de traitement, de conditionnement et d'inventaire de données (30 jours). Le traitement de la documentation graphique sera conçu avec un souci de clarté afin de répondre à la fois aux exigences du rapport final d'opération (RFO) et à celles d'une future publication. Plusieurs collaborateurs auront par ailleurs en charge des études spécifiques. Céramologue (60 jours), anthropologue (30 jours), spécialistes pour expertises diverses (20 jours), topographe (6 jours), photographe (3 jours).

Le rapport comportera une présentation des problématiques générales et des connaissances archéologiques préalables, ainsi que les grandes orientations méthodologiques. Il comportera ensuite la présentation des résultats. Enfin, une synthèse générale sera proposée afin de replacer l'intérêt du site dans les problématiques de la ville antique et de la fin du Moyen-Age, en mettant en exergue les principaux apports de l'opération en les confrontant notamment aux données nombreuses issues de la fouille de la précédente station de métro.

Le dessin assisté par ordinateur consistera à dresser les plans de la fouille à venir (plan général et plans par phase). Le dessinateur aura aussi la tâche de digitaliser l'ensemble des minutes générées par la fouille et de les mettre au propre.

Compte tenu de la nature du site, la fouille va faire intervenir un certain nombre de spécialistes en charge du matériel recueilli. Un inventaire exhaustif de l'ensemble du mobilier sera effectué avant conditionnement dans des bacs normalisés et par unité stratigraphique, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004. L'enjeu de la fouille réclame

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

néanmoins de dépasser très largement ce simple inventaire dans un souci d'exhaustivité et de qualité.

Le domaine de la céramique, qui devrait fournir un corpus abondant et couvrant 4 siècles d'occupation antique et probablement une partie de la fin du Moyen-Age, tendra à assoir la chronologie des différentes phases du site, notamment au regard de la chronologie relative. Son étude devra aussi mettre en exergue les mobiliers particuliers susceptibles de préciser la nature ou la fonction du bâti. Des comparaisons avec les autres sites de Rennes récemment publiés (Pouille 2008) ainsi que ceux de La Visitation en cours de publication (Chevet, Ferrette, Pouille, à paraître), ou de la fouille en cours du couvent des Jacobins, seront établies, comme le stipulent les recommandations de l'Etat.

Au terme de la phase d'étude, le rapport de fouille sera remis (en 5 exemplaires papier + un fichier numérique sous forme de PDF) au Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, accompagné du mobilier, des archives et des différents inventaires, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

La phase d'étude sera conduite par la responsable d'opération pendant environ trois mois et demi (70 jours ouvrés). Il sera notamment assisté du responsable de secteur (20 jours) d'un dessinateur (40 jours), d'un céramologue pendant (60 jour ainsi que d'un technicien (traitement du mobilier et archivage des données) pendant 30 jours. Le reste des moyens sera réparti entre les différents spécialistes (anthropologue, palynologue, photographe...) en fonction de la pertinence et de l'intérêt des études à réaliser pour une durée maximale de 89 jours ouvrés.

VI. EQUIPE SCIENTIFIQUE ET QUALIFICATION DU RESPONSABLE D'OPERATION

Le responsable scientifique proposé par l'Inrap pour conduire cette intervention est M. Dominique Pouille, ingénieur de recherches à l'Inrap, spécialiste en archéologie urbaine pour les périodes historiques (de l'antiquité à la période moderne). Comme en témoigne son curriculum vitae, cet archéologue possède une très grande expérience du fait urbain et tout particulièrement du site de Rennes sur lequel il enchaîne les responsabilités de diagnostics et de fouilles depuis plus de 20 ans. Il est notamment l'auteur d'un premier ouvrage de synthèse sur « Rennes antique » et de nombres autres contributions sur ce même site (cf. curriculum vitae).

Afin de mener à bien cette étude et de répondre à l'ensemble des problématiques du site, conformément aux exigences du cahier des charges scientifique (prescription de l'Etat), une équipe pluri disciplinaire sera constituée autour du responsable d'opération. Elle réunira

DB 05 0395 02 Place Saint-Anne à Rennes (ligne B du Métro)

l'ensemble des disciplines scientifiques utiles à cette étude (palynologue, anthropologue, céramologue), chacun apportant des compétences dans un domaine particulier. Par conséquent, la responsable d'opération sera assisté en tant que de besoin des spécialistes suivants :

- Françoise Labaune (Inrap), céramologue, période antique, médiévale et moderne
- Myriam Texier (Inrap) anthropologue
- Hélène Seignac (Inrap) anthracologue
- Delphine Barbier-Pain (Inrap) palynologue

VII. LE CALENDRIER ET LE PHASAGE DE L'INTERVENTION (cf. programme prévisionnel d'exécution des travaux).

La durée de la phase terrain (hors phase de préparation) est estimée à environ 3 mois (60 jours ouvrés). La période d'intervention proposée par l'Inrap pour cette fouille est comprise entre le 19 août 2013 et le 20 décembre 2013.

L'Adjoint Scientifique et Technique
Michel BAILLIEU

Définition des moyens

DEFINITION DES MOYENS - DEVIS DE FOUILLE

1. IDENTIFICATION

Site de : la place Saint-Anne (ligne B du Métro) à Rennes

Code opération : DB 05 0395 02

Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1.1 Site

Département :	Ille-et-Vilaine
Commune :	Rennes
Lieu dit :	Place Saint-Anne (ligne B du Métro)
Nom ou raison sociale :	SEMTCAR
Adresse :	Immeuble AGORA - 1 rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz – CS 80827 – 35 700 Rennes Cedex 2
Références cadastrales :	Section AC, n° 437, 1059, 1060, 1061, 1062
Surface du projet :	1700 m²
Surface à décaper :	1300 m²

1.2 Opération

Arrêté préfectoral n°2012-094 émis le :	09 mai 2012
Réponse à l'appel d'offre au plus tard le :	21 décembre 2012
Epaisseur des stériles :	1,30 m en moyenne
Epaisseur de la stratigraphie	0,70 m en moyenne
Démarrage de l'opération au plus tôt le :	02 septembre 2013
Fin de la fouille et libération du terrain au plus tard le :	20 décembre 2013
Fin de l'étude et remise du rapport au plus tard le :	31/12/14
Responsables pressentis :	RO : Dominique Pouille

2. VOLUME DE MOYEN PREVUS (en jours ouvrés)

2.1. Préparation chantier (dont terrassement superficiel) :

- Responsable d'opération : 10 jours
- Logisticien : 5 jours
- Technicien : 5 jours

- Topographe : 2 jours

2.2 décapage archéologique (durée : 10 jours ouvrés) :

- Responsable d'opération : 10 jours
- Responsable de secteur : 10 jours
- Technicien spécialisé : 10 jours (logisticien)
- Technicien : 50 jours (5 techniciens pendant 10 jours)

2.3 Fouille (durée : 50 jours ouvrés)

- Responsable d'opération : 50 jours
- Responsable de secteur : 50 jours
- Technicien spécialisé : 50 jours (logisticien)
- Technicien : 400 jours (8 techniciens pendant 50 jours)
- Spécialiste : 15 jours (expertises diverses)
- Spécialiste : 15 jours (paléo-environnement)
- Spécialiste : 20 jours (Anthropologue)
- Topographe : 12 jours
- Photographe : 3 jours

2.4. Etude

- Responsable d'opération : 70 jours
- Responsable de secteur : 20 jours
- Spécialiste : 30 jours (paléo-environnement)
- Spécialiste : 30 jours (Anthropologue)
- Spécialiste : 20 jours (études diverses)
- Spécialistes : 60 jours (céramologues)
- Technicien : 30 jours (traitement des données et du mobilier)
- Dessinateur : 40 jours
- Topographe : 6 jours
- Photographe : 3

2.5. Analyses et consolidation de mobilier :

- Analyses : 10 000 euros

A chiffrer par sous-traitant

Terrassement décapage

- pelle mécanique : 15 jours
- camions-bennes (12 m²) : 45 jours (3 camions pendant 15 jours)

Terrassement fouille

- Mini-pelle 5,5 t avec chauffeur : 35 jours
- Pelle mécanique : 5 jours
- Nacelle (avec chauffeur) : 3 jours

2.4 Evacuation des remblais de fouille et nivellement du fond de forme :

- pelle mécanique : 5 jours
- camions bennes (12 m³) : 15 jours (3 camions pendant 5 jours)

2.7. Installation de chantier (durée : 60 jours ouvrés)

- prévoir un raccordement électrique
- prévoir raccordement eau potable
- prévoir 5 bungalows (dont 2 vestiaires et 1 bureau et 1salle de vie double)
- prévoir 1 container outil
- prévoir 2 sanitaires

Autorisation de fouille



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2013-186 du 25 juin 2013
portant autorisation de fouille archéologique préventive

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Arr. n°	14236		
Le	28 JUIN 2013		
DG		DIOP	
DAF		DF	
DCOM		FO	X

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011 ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 06 mars 2012 ;

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2012-094 du 09 mai 2012 et son cahier des charges ;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 03 juin 2013 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le contrat et, notamment, le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

ARRETE

Article 1^{er} : la SEMTCAR, maître d'ouvrage du projet est autorisé à faire réaliser par l'Institut de recherches archéologiques préventives (INRAP), opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Dominique POUILLE, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Département : Ille-et-Vilaine
Commune : RENNES
Lieu-dit : Place Sainte-Anne (emplacement de la future station de métro Sainte-Anne de la ligne B.
Cadastre : section : AC parcelles : 437, 1059, 1060, 1061, 1062.

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'État l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'État lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'État avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'État.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Directeur Général Délégué de la SEMTCAR et à l'INRAP.

Fait à Rennes, le **25 JUIN 2013**

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : SEMTCAR
INRAP

copie à : Préfecture de région
Ville de Rennes
CRMH
STAP 35

II - Résultats

1. Présentation générale de l'opération

1.1 Le cadre de l'intervention

1.1.1 Introduction

L'opération d'archéologie préventive conduite sur la place Sainte-Anne du 30 Septembre au 20 Décembre 2013 s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne du métro de Rennes. Cette fouille fait suite à un diagnostic documentaire mené en juin 2011 (Arrêté n° 2011/029) (Pouille, Desfonds 2011).

La configuration de la nouvelle station, essentiellement située dans le domaine public, n'avait pas permis de procéder à un diagnostic de terrain classique. En effet, après étude, il s'est avéré que le secteur concerné était très densément occupé par des réseaux divers, ne laissant pas la place de pratiquer des fenêtres d'observation du sous-sol. Ces réseaux ne pouvant être coupés pour la réalisation de sondages et le bâti situé sur l'emprise de la station étant encore en place avant la réalisation de cette étude, il a été décidé en accord avec le service régional de l'archéologie de procéder à une évaluation du potentiel archéologique à partir des données déjà disponibles pour ce secteur de la ville. En ce qui concerne l'évaluation du patrimoine antique susceptible d'être rencontré, trois principaux secteurs fouillés ou sondés situés à proximité de la future station ont été pris en considération. Il s'agit de la précédente station Ste Anne, dont les données de fouille et du diagnostic ont été utilisées, du Couvent des Jacobins et enfin du site de La Visitation.

Afin de permettre de mieux cerner l'occupation de ce quartier dans sa configuration de l'époque médiévale et moderne, ces informations ont également été croisées avec les données d'archives et plans anciens disponibles. Cette étude a montré que des vestiges remontant à l'époque antique, au Moyen-Age ainsi qu'à la période moderne étaient très probablement conservés à cet emplacement. Une inconnue concernant leur degré de conservation demeurerait toutefois.

Les conclusions de cette étude ont conduit le Service régional de l'archéologie de Bretagne à émettre un arrêté portant prescription d'une fouille archéologique préventive avant leur destruction (Arrêté n° 2012/094 du 9 mai 2012). La SEMTCAR, maître d'ouvrage de l'opération a confié la direction de la fouille à l'Inrap.

1.1.2 Le contexte topographique et géologique

Condate chef-lieu de la cité des Riédons se situe au centre d'un vaste bassin sédimentaire notamment irrigué par le fleuve Vilaine et la petite rivière de l'Ille dont elle est l'affluent. C'est à environ 1200m au nord-est de leur point de confluence, sur les versants d'une colline au relief peu marqué culminant à 55m/NGF que la ville antique a été installée.

Dans les faits, la carte de répartition des points de découvertes archéologiques sur le plan topographique actuel montre bien la zone d'extension du site antique. L'urbanisation s'est prioritairement développée sur un ensemble constitué par un micro-plateau bordé par des coteaux en pente douce orientés au sud et à l'ouest mais également au nord ouest¹. Logiquement, cette occupation s'est étendue jusqu'en limite des zones inondables **fig.1**.

Cette position non loin de la confluence - traduite par le nom gaulois donné à l'agglomération - ainsi que le relief des lieux, ont fréquemment été mis en exergue et considérés comme un emplacement de choix sur lequel l'*oppidum* des Riédons du temps de l'indépendance se serait situé.

Les nombreuses fouilles et observations archéologiques menées ces vingt dernières années ont toutefois montré qu'il n'y eut semble-t-il jamais

¹ Les points d'occupation localisés dans les zones basses concernent les découvertes effectuées dans le cours de la Vilaine lors de sa canalisation.

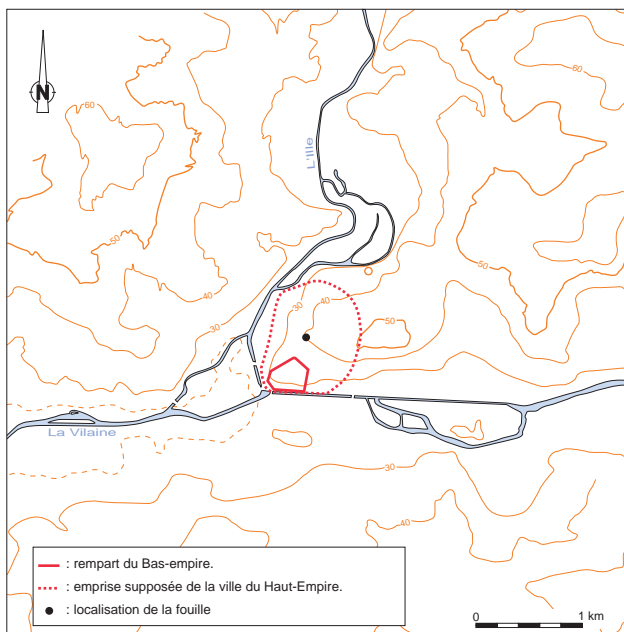
d'agglomération protohistorique à l'emplacement de *Condate*.

La véritable confluence des deux cours d'eau se situait en réalité bien en aval du secteur urbanisé de l'époque romaine. Elle en était séparée par une vaste zone de prairies inondables au niveau desquelles aucune structure archéologique n'est recensée.

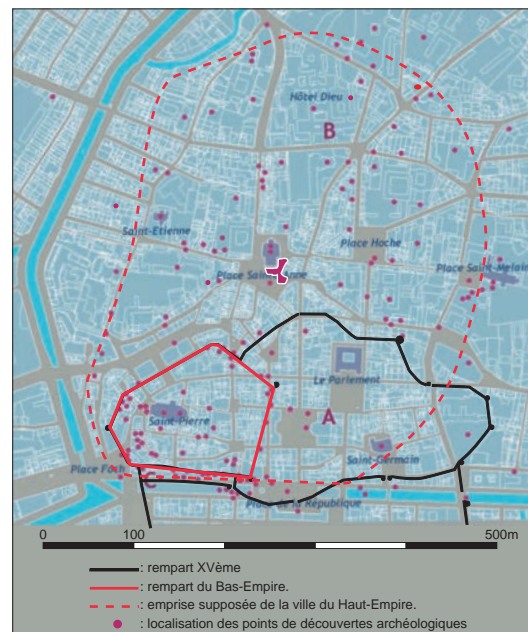
Ces zones basses occupées par ces cours d'eau d'ampleur limitée ceinturent le site sur trois côtés. Compte-tenu de leur assez faible incidence dans le paysage elles n'interviennent cependant pas comme des protections naturelles. En définitive, bien que la carte topographique donne l'impression que *Condate* est installée sur un vaste éperon protégé à l'est par un étranglement, il ne faut guère se méprendre, Le relief est si peu marqué qu'aucune ligne défensive tirant parti de celui-ci ne peut être envisagée. Ce manque presque total de défenses naturelles abonde lui aussi dans le sens d'une absence d'occupation protohistorique des lieux sous la forme d'un *oppidum*. Aujourd'hui l'hypothèse la plus vraisemblable plaide en faveur d'une création *ex nihilo* postérieure à la conquête.

La zone d'investigation se développe sur un terrain localisé en limite d'une vaste terrasse située à mi-pente, sur le flanc peu escarpé du coteau bordant la rivière Ille à l'est, à une altitude moyenne de 40m au sud et 41m au nord avant décapage.

A cet emplacement le terrain naturel est constitué par une couche d'alluvions de graviers fluviatiles atteignant une épaisseur d'au moins 0,50m. Cette formation naturelle largement exploitée à toutes les époques est résiduelle et n'a été que ponctuellement observée. Elle ne semble toutefois se déployer que jusqu'en limite orientale de l'emprise de la fouille, là où le socle rocheux constitué par du schiste briovérien altéré est directement scellé par le paléosol.



Contexte géographique de l'opération



Localisation de l'opération par rapport aux limites des villes antiques et médiévales d'après un plan récent de Rennes.

fig.1 : Localisation topographique du site © Arnaud Desfonds, Inrap

1.1.3 Le contexte archéologique

La parcelle concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Rennes particulièrement sensible du point de vue archéologique. Dès le XIX^e s, les trouvailles sont nombreuses dans ce quartier situé au centre géographique de la ville du Haut-Empire. Plusieurs mentions figurant dans les *Bulletins de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine* font état de découvertes diverses qui concernent pour la plupart la période antique. On remarque notamment la présence de nombreuses céramiques, de monnaies, mais également de matériaux de construction ou de pièces lapidaires intervenant dans la décoration, telles un fragment de plaque de schiste sculpté provenant manifestement d'un bâtiment richement décoré².

Plus récemment, dans un rayon de quelques centaines de mètres autour de ce terrain, les investigations réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive ont conduit à identifier de nombreux vestiges³ **fig.2**. Une dizaine d'opérations de fouilles ou de diagnostics réalisées dans des parcelles situées à la périphérie de l'emplacement étudié, ont contribué à enrichir de manière considérable la connaissance de ce quartier de la ville antique tout en permettant de tenter des extrapolations à l'échelle de Condate⁴. A l'ouest, les fouilles de l'hôpital A. Paré, du collège de la rue d'Echange, de l'angle de la rue Saint-Louis, de l'église Saint-Etienne, de la rue de Dinan doivent être mentionnées. Plus récemment les diagnostics puis les fouilles du Couvent des Jacobins et de la Salle de la Cité, ainsi que les diagnostics du 10, rue de Dinan, de la rue Saint-Louis et de la ruelle Coysevox ont complété la connaissance de ce secteur. Au nord, plusieurs opérations sont à recenser dans le secteur de la rue de Saint-Malo (3-5 rue de Saint-Malo et Zac Saint-Malo-Ille), dans l'enceinte du lycée Saint-Martin (Diagnostic) et de l'Hôtel Dieu. A l'est, les importantes fouilles de la Visitation, de la Place Hoche et du Campus ont permis de bien appréhender la physionomie de ce quartier de la ville antique. Enfin, à proximité immédiate de l'emprise du projet, les fouilles préventives menées à l'occasion de la construction de la précédente station de Métro ont permis d'étudier des restes de bâti antique, mais également des vestiges de l'ancien hôpital Sainte-Anne remontant à la fin du Moyen-Age (Pouille 2000).

Les résultats de ces recherches, ajoutés à ceux provenant d'autres fouilles ont notamment permis de proposer une première hypothèse de restitution du carroyage urbain. L'examen de ce document avait d'ailleurs conduit à supposer dans le rapport de diagnostic qu'à l'exception d'un *decumanus* déjà reconnu sur les sites de la Visitation et du couvent des Jacobins, aucune autre découverte de rue antique ne devait être attendue (Pouille, Desfonds 2011, p.10). Cette hypothèse a été contredite par la fouille qui a permis de reconnaître un nouveau *cardo* de la ville, point sur lequel nous reviendrons en détail plus loin.

Pour les époques médiévale et moderne, la fouille menée en 1998 complétée par une étude d'archive détaillée a permis d'étoffer les connaissances concernant ce secteur de la ville (Pouille 2000-3, Pouille, Cozic 2000-5). Les lieux sont semble-t-il assez densément occupés, même si les témoignages archéologiques retrouvés ne concernent que la toute fin du Moyen-Age et l'époque moderne.

Les archives quant à elles confirment l'existence d'un faubourg (*suburbium*), délimité au nord par d'importants fossés connus sous l'appellation de fosses ou fossés à Gahier. Leur création, pour des raisons à la fois défensives et fiscales remonterait au XI^e siècle.

² (Bull.Soc.Archéol.Ille et Vilaine 1875, p.XXXVI (découverte en 1872); Langouet, Quesnel 2000, p. 215-237, n° 49, l'origine et l'année de la découverte doivent être ici rectifiées).

³ Fouilles de l'hôpital A. Paré, de la Place Sainte-Anne, De la rue de Saint-Malo, Du collège de la rue d'Echange, de l'angle de la rue Saint-Louis, de l'église Saint-Etienne et de la rue de Dinan. Diagnostics du Couvent des Jacobins, de la Salle de la Cité, du 10 rue de Dinan, de la rue Saint-Louis. De la Visitation et enfin un peu plus à l'est, de la Place Hoche.

⁴ Voir Pouille 2008 : *Rennes antique*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

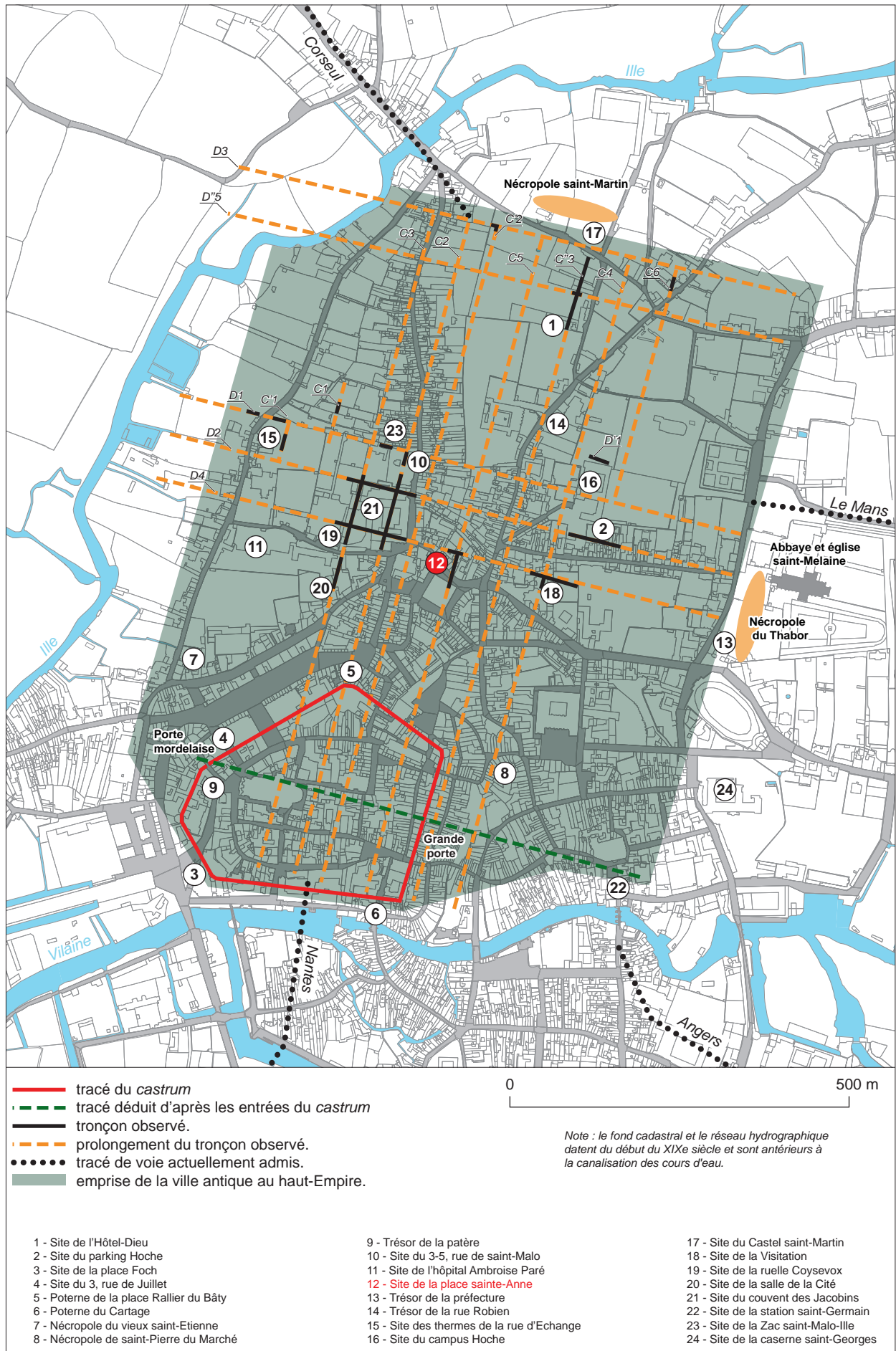


fig.2 : Localisation des principales fouilles et découvertes archéologiques dans Rennes © Arnaud Desfonds, Inrap

Dans ce cadre, où se situe également une importante carrière d'extraction de schiste sans doute liée à la construction de la seconde ceinture de fortifications de la ville, édifiée à partir de 1421, se développe l'hôpital Sainte-Anne (à partir de 1340). Ce dernier, situé hors les murs, tout comme l'église Saint-Aubin qu'il jouxte, fonctionne jusqu'au milieu du XVI^e siècle, époque à partir de laquelle un quartier d'habitations lui succède. A partir du milieu du XVII^e siècle, l'îlot de l'hôpital sera petit à petit démantelé au profit de la création d'une place qui préfigure la morphologie des lieux actuelle. L'ancienne église Saint-Aubin remplacée par l'édifice que l'on connaît aujourd'hui sera d'ailleurs elle aussi détruite au début du XX^e siècle.

1.2 Descriptif technique et scientifique de l'opération

L'arrêté de prescription émis par le Service régional de l'archéologie concerne une zone s'étendant sur une surface maximale de 1750m². Pour diverses raisons techniques (zones occupées par des installations techniques liées à la première station de métro, constructions non démolies) et également la nécessité de conserver un talutage de sécurité, la surface effectivement fouillée a été réduite à 945m² avec l'accord des services de l'Etat. Certains terrains faisant l'objet de cette prescription ne sont pas concernés par ce rapport. Il s'agit d'une partie de l'îlot construit se développant à l'est de la fouille (parcelles AC 437, 1059, 1060, 1061, 1062), non accessible au moment des investigations⁵.

Les objectifs de la fouille se déclinent en deux points :

- « Fouille des niveaux antiques et médiévaux présents sur l'emprise »
- « Mise en perspective des données à l'échelle de la ville antique et médiévale »

1.2.1 Aspects techniques du décapage et de la fouille

L'opération a démarré le 23 septembre sous la forme d'un décapage mécanique des niveaux stériles superficiels (niveaux de chaussée et pavages) réalisé sous le contrôle de deux techniciens de fouille de l'Inrap avec une pelle à chenilles de 20 tonnes équipée d'un godet lisse de 2,00m de large. Les matériaux ont été évacués par camion au fur et à mesure de l'avancement des terrassements.

Cette opération a été suivie à partir du 30 septembre par le décapage archéologique proprement dit avec les mêmes moyens mécaniques jusqu'à une cote d'altitude moyenne de -1,20m par rapport à la surface du sol de départ. Celui-ci a été mené sous le contrôle du responsable d'opération et de son adjoint. Il a permis d'atteindre le toit des niveaux archéologiques recherchés, de mettre en évidence les perturbations majeures sans problème particulier, la principale difficulté a été posée par la rotation parfois assez lente des camions d'évacuation des déblais. Compte tenu de la configuration particulière de l'emprise à étudier et de la nécessité d'évacuer les terres par l'extrémité nord du site, le décapage a été entamé par la partie sud-est. L'opération s'est poursuivie par la zone faisant face à l'église Sainte-Anne-Saint-Aubin et enfin par la partie nord.

Certaines des perturbations identifiées - 3 fosses à plantation d'arbre, emplacement de container à verre enterré, réseaux d'égouts, excavation contemporaine de nature inconnue et creusement lié à l'extension de la carrière mentionnée plus haut (dans la partie sud) - ont été curées intégralement ou superficiellement. Dans la partie nord, la tranchée

⁵ A la demande des services de l'Etat, des vérifications stratigraphiques devaient être entreprises après démolition du bâti. Les consignes de profondeur des terrassements communiquées sur plan par nos soins n'ayant pas été respectées par l'entreprise de travaux publics chargée de la démolition de l'immeuble, tous les vestiges susceptibles d'être conservés dans la cour intérieure de l'îlot avaient déjà disparus lors de notre intervention sur le terrain.

d'installation d'un important collecteur d'égout contemporain traversant tout le site ainsi que des caves de maisons modernes remblayées à la fin du XIX^{ème} siècle ont également été en partie vidées afin de permettre une meilleure lecture des vestiges (cf *infra*).

Parallèlement le reste de l'équipe a procédé au nettoyage fin des niveaux exhumés et aux premiers curages de perturbations d'emprise réduite afin de permettre de dresser le plus rapidement possible un relevé topographique de départ de fouille. Cette phase d'ouverture s'est achevée le 8 octobre, laissant ainsi 46 jours ouverts pour fouiller les 945m² décapés avec une équipe moyenne de 8 à 9 personnes. Cinq jours à équipe réduite ont enfin été nécessaires pour entreprendre les ultimes vérifications requises avant la fermeture du chantier le 20 décembre.

Ainsi que cela a été évoqué plus haut, la cote moyenne d'apparition des vestiges a nécessité la mise en place sur le pourtour de la fouille d'un talutage de sécurité à 45° ou par paliers suivant les endroits. A l'extrémité nord une rampe d'accès pour une mini-pelle et un moto-basculateur a également été laissée en place dans un secteur largement perturbé par le tout-à-l'égout mentionné précédemment. Cette solution technique permettant également de vider les brouettes ou le moto-basculateur dans un caisson situé sur la plate forme de vie a également été rendue nécessaire du fait de l'impossibilité, dans un premier temps, de stocker sur place les déblais de fouille de la partie nord du site. A l'issue du décapage l'emprise de la fouille a été divisée en deux secteurs distincts. La partie nord comprise entre l'église sainte-Anne et les immeubles devant être démolis par la suite correspond au secteur 1, le secteur 2 concerne tout le reste de l'emprise. Au sein de ces secteurs, en fonction de l'organisation des vestiges perçue suite au décapage et surtout de la position des perturbations (cf *infra*), une série de coupes stratigraphiques a été implantée. Certaines sont des coupes intégrales, d'autres sont des coupes cumulées établies au fur et à mesure de la progression de la fouille (**fig 3**).

1.2.2 La séquence de remblai moderne et contemporaine

Comme cela a été indiqué précédemment, les niveaux supérieurs correspondant aux strates archéologiques contemporaines mais également modernes, considérées comme stériles, ont été évacués lors des deux phases de décapage archéologique sans être étudiés. Cette couche dans son ensemble atteint en moyenne 1,00 à 1,20m d'épaisseur⁶. Dans la partie supérieure de cette série sédimentaire, sous les niveaux de chaussée contemporains, de très nombreux réseaux ont été mis en évidence. Ces derniers constituent un ensemble circulant à faible profondeur sous le sol actuel et n'ont pas eu d'impact sur les vestiges archéologiques dont la cote moyenne d'apparition se situe un peu en deçà. Ce premier ensemble, qui est installé dans une couche terreuse sombre hétérogène scellant les niveaux anciens, est complété par un second groupe de réseaux « profonds » ayant en revanche largement perturbé le sous sol archéologique (cf *infra*).

La séquence de remblai moderne qui couronne ces terres noires est une couche terreuse brune hétérogène. Elle a été identifiée sur la quasi-totalité de l'emprise du site. Elle n'est en revanche pas uniformément présente en raison des nombreuses perturbations évoquées précédemment (cf *infra*). Au sud, elle correspond aux remblais d'installation de l'ancienne place sainte-Anne aménagée à partir de la fin du XVI^e siècle, mais dont aucun vestige n'a été retrouvé (Cozic 2000, p.53). Au nord, à l'arrière des maisons modernes bordant le côté nord de la ruelle sainte-Anne, cette strate est plus uniformément présente. Dans cette zone son aspect est logiquement plus végétal, ce qui s'accorde bien avec la présence de jardins que l'on peut observer sur certains plans anciens (**fig.4**).

⁶ Ponctuellement des zones plus profondes existent toutefois. Elles correspondent à de vastes perturbations sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

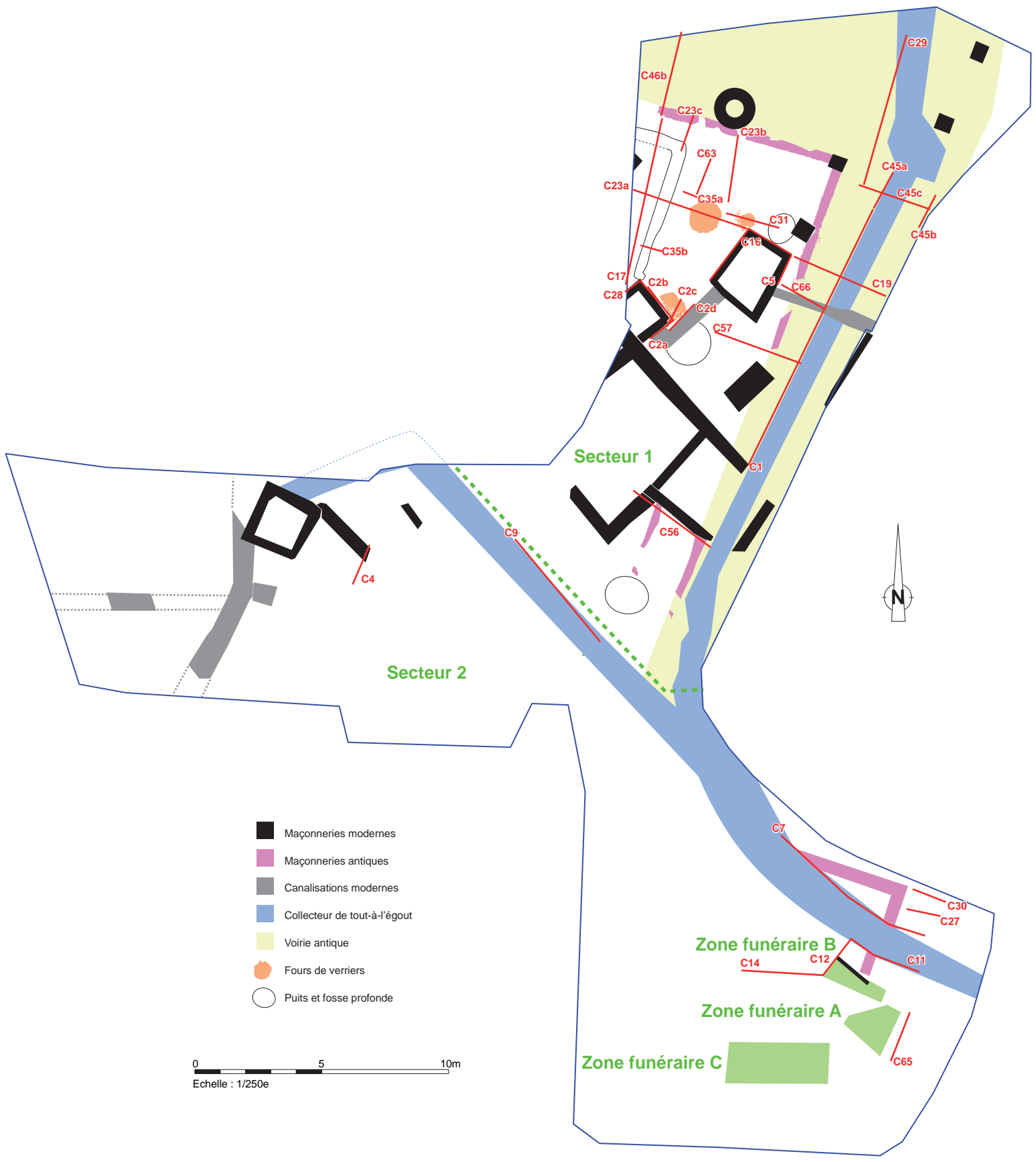


Fig 3 : Plan d'organisation du décapage archéologique avec localisation des secteurs de fouille et des coupes © Arnaud Desfonds, Inrap

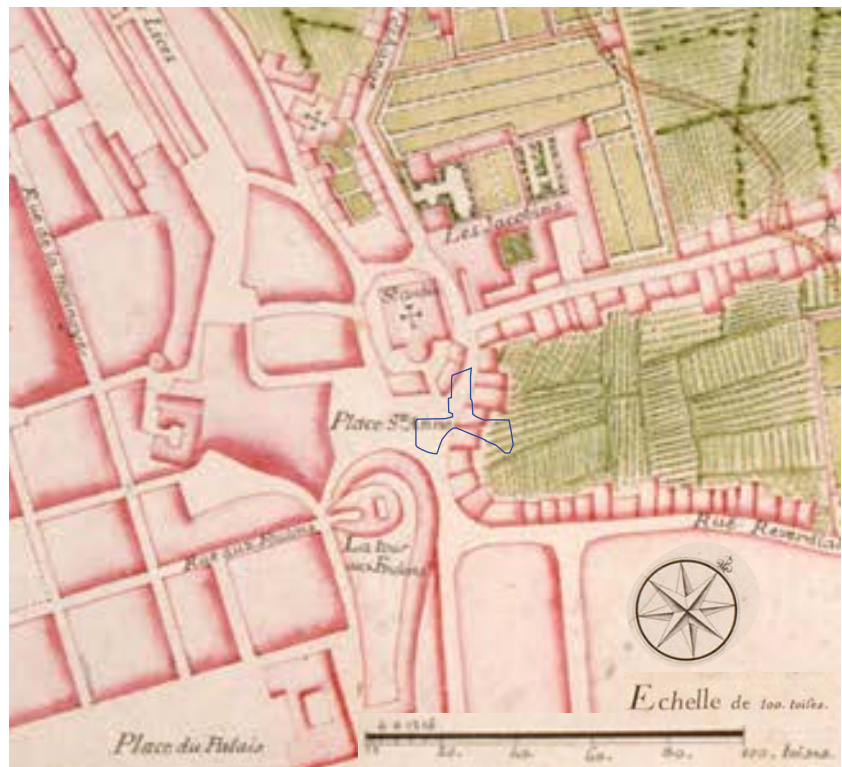


Fig.4 : Plan de Robien représentant les quartiers nord de Rennes au cours de la première moitié du XVIIIe siècle. D'après De Robien (De Robien 1756)

1.2.3 Les perturbations et aménagements ayant bouleversé le sous-sol.

Les perturbations ayant porté atteinte à la stratigraphie archéologique sont très nombreuses.

Certaines ont une origine et une nature non déterminée précisément, comme le vaste creusement P1 se développant dans le secteur 2 et dont les prolongements vers le sud avaient été identifiés dans la partie nord-est de la fouille de la première station de métro en 1998 (**fig.5**). Cette zone s'étendant sur plusieurs centaines de mètres carrés a totalement oblitéré la totalité de la stratigraphie ancienne sur l'ensemble de son emprise. Les sondages 1 et 2 réalisés lors du diagnostic archéologique de 1992 avaient toutefois montré que ponctuellement des restes de sépultures profondes entamant le sol géologiques pouvaient être encore en place (Pouille 1992, p. 2). Elle paraît avoir recoupé la partie occidentale du cimetière, ce qui indique qu'elle est liée à d'importants travaux remontant au plus tôt à la fin du XVIIe siècle. L'hypothèse de terrassements liés à des exhumations massives induites par le projet de réaménagement du quartier peut-être envisagée (Document d'évaluation p.21). Toutefois des travaux de nivellement plus anciens immédiatement postérieurs à l'abandon de l'hôpital sont également connus. Leur ampleur exacte demeure toutefois incertaine (Cozic 2000, p. 53). Des tranchées-abris « d'une hauteur d'homme », non localisées précisément ont également été creusées sur toute la place lors des bombardements de la seconde guerre mondiale⁷.

Nous ne détaillerons pas ici l'ensemble de ces perturbations dont le plan d'ensemble (**fig.5**) et le plan de recollement (cf. annexes techniques) permet d'apprécier l'impact sur la stratigraphie archéologique. Signalons toutefois la présence d'un faisceau de câbles de télécommunications P18/1016, traversant la zone de fouille. Ce dernier n'ayant pu être mis hors service avant le début du mois de décembre a dû être conservé et a considérablement gêné la progression de la fouille en rendant malaisée l'approche extensive des niveaux durant les deux premiers mois d'investigations.

⁷

Témoignage oral recueilli lors des sondages réalisés en 1992 (Pouille 1992, p.29).

1.2.4 Le site au terme du décapage : nature et état de conservation des vestiges archéologiques

A l'issue de décapage archéologique il apparaît que l'impact des perturbations sur les vestiges archéologiques enfouis est très important. Sur les 945 m² de la zone à fouiller à peine 300m² de vestiges antiques très morcelés sont conservés. L'essentiel de ces derniers est localisé dans la partie nord de la station (Secteur1), tandis que quelques témoins stratigraphiques totalisant un maximum de 14 m² sont encore présents dans l'angle sud-est de l'emprise à étudier (Secteur 2).

Près de la moitié de la surface des vestiges conservés dans le secteur 1 sont des niveaux de voirie. Ces derniers correspondent au prolongement d'un *decumanus* D''3, dont le tracé avait déjà été reconnu lors des fouilles de la Visitation et du couvent des Jacobins. Une rue perpendiculaire (*cardo*), dont l'existence n'était jusqu' alors pas soupçonnée, complète de manière inattendue la trame urbaine (voir fig.2). Elle occupe toute la bordure orientale du secteur 1, mais malheureusement seul son bord occidental est présent dans la zone étudiée. L'emprise exacte du domaine public au niveau de ce *cardo*, perçu sur une largeur ne dépassant guère 4,70m (dernier état de fossé compris) demeure donc mal connue, d'autant que sur toute leur longueur les niveaux de chaussée ont été amputés sur 1,20m de largeur par le passage d'un réseau de tout à l'égout contemporain (10000/P7). Celui-ci constitue un sérieux handicap puisqu'il gêne par ailleurs considérablement l'étude de la séquence stratigraphique se rapportant à la rue. Bien qu'étant tronqué en partie sommitale le *decumanus* est nettement mieux conservé. Toutefois sa rive septentrionale est située en dehors de l'emprise de la fouille. Par conséquent, ici encore, l'emprise totale du domaine public et son évolution dans le temps ne peuvent être étudiées que partiellement.

Au sud-ouest, la zone enserrée entre ces deux axes de voirie correspond à un intérieur d'îlot antique dont, à l'exception des murs marquant sans doute à un moment donné la limite entre les domaines publics et privés, les éléments structurants les plus tardifs ont disparu.

De nombreux bouleversements superficiels provoqués par les réseaux peuvent être recensés. Ils s'ajoutent à des perturbations profondes ponctuelles dues à des creusements pour la plupart liés aux aménagements de l'époque moderne (cf *supra*). La partie sud du secteur 1 est la zone qui a le plus souffert de ces bouleversements. Ceux-ci sont concentrés le long du tracé de la ruelle sainte-Anne et sont essentiellement liés au bâti moderne qui longeait cette dernière. Au nord de cette zone, il apparaît également que la partie supérieure de la stratigraphie antique de l'intérieur d'îlot a disparu. Une épaisse couche de sédiment terreux brun sombre d'aspect très végétal mais hétérogène (« terres noires »), occupe l'espace et scelle des vestiges de constructions à architecture de terre et de bois liés aux premiers états d'évolution du site. Ces terres noires ne constituent malheureusement pas une séquence stratigraphique *in situ*, car leur affleurement implique qu'elles ont à la fois été transformées par les cultures et également fortement bouleversées au cours du Moyen-Age et à l'époque moderne par différents remaniements liés aux occupations des lieux.

Des récupérations de matériaux sans doute très anciennes mais non datables précisément sont peut-être également à l'origine de ces bouleversements. De telles opérations n'ont pas laissé de traces très concrètes⁸, à l'exception du cas d'un mur (US1285, 1286), perpendiculaire au *decumanus*, dont la quasi-totalité des matériaux constituant le radier de fondation a été récupérée, à l'exception de ceux marquant son extrémité méridionale. Pour celui-ci la tranchée de récupération est très nette et le passage des récupérateurs se perçoit aisément.

Dans la partie sud du secteur 1, les dégâts occasionnés par ces terrassements

⁸ Elles se confondent en effet pour la plupart avec les bouleversements liés à l'écritement tardif, ce qui nous prive de tracés précis. C'est notamment le cas pour les tracés des murs séparant l'espace de circulation longeant les rues de l'intérieur de l'îlot (cf *infra*).

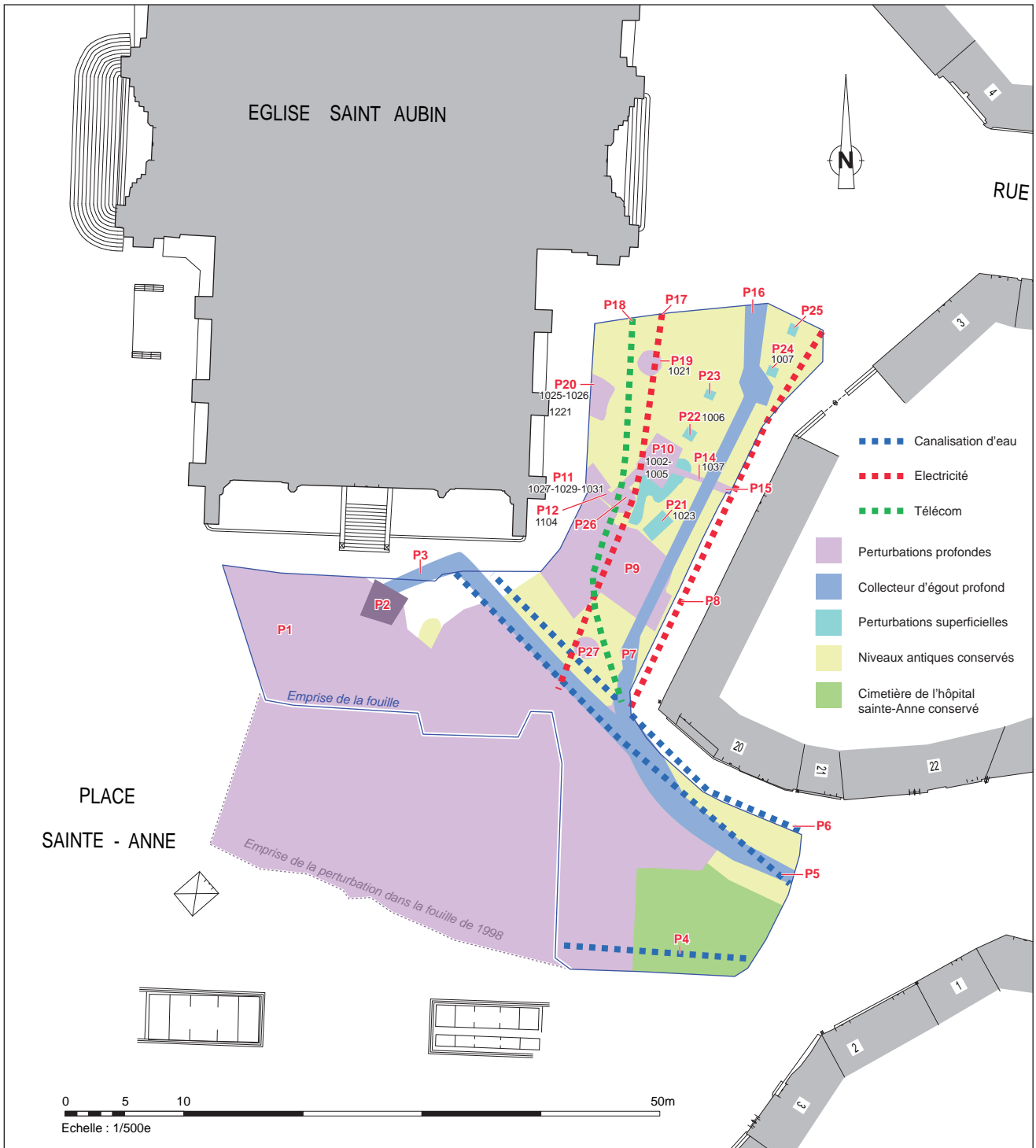


Fig.5 : Plan et nomenclature des perturbations © Arnaud Desfonds, Inrap

Nomenclature des perturbations

N°	US	Description/interprétation	Datation	P.Profonde
P1		Vaste creusement de plusieurs centaines de m2 se développant à la fois sur la partie nord est de la station 1 et sur la station 2.	XVIe ou XIXe siècle	oui
P2		Système de puisard et de tout à l'égout collectant les eaux usées des anciennes halles et de la partie est de l'îlot sainte-Anne	XIXe siècle	oui
P3		Collecteur profond de tout à l'égout maçonné en schiste	XIXe siècle	oui
P4	1116	Collecteur de tout à l'égout (buses en ciment)	XXe siècle	oui
P5		Collecteur de tout à l'égout (buses en ciment)	XXe siècle	oui
P6		Canalisation d'adduction d'eau en fonte	XXe siècle	oui
P7	10000	Collecteur de tout à l'égout (buses en ciment)	XXe siècle	oui
P8		Réseau électrique	XXe siècle	non
P9	1074	Excavation de nature indéterminée. Extraction de matériaux ou récupération de bâti ancien ?	Fin du Moyen-Age / début de l'époque moderne ?	oui
P10	1002, 1003, 1004, 1005	Puisard maçonné central	Epoque moderne	oui
P11	1027, 1029, 1031	Puisard maçonné occidental au dos des maisons	Epoque moderne	oui
P12	1104	Collecteur reliant les puisards P10 et P11	Epoque moderne	oui
P13		Excavation de nature indéterminée pouvant être liée à la mise en place des puisards et collecteurs P10, 11, 12.	Epoque moderne	oui
P14/15	1037/1072	Collecteur alimentant le puisard P10	Epoque moderne	oui
P16		Tranchée d'installation de tout à l'égout de la base vie Inrap	XXIe siècle	oui
P17	1018	Réseau électrique	XXe siècle	non
P18	1016	Réseau de télécommunications	XXe siècle	non
P19	1021	Puits	Epoque moderne	oui
P20	1025, 1026, 1221	Excavation de nature indéterminée se développant vers le nord ouest de la fouille	Epoque médiévale puis moderne	oui
P21	1023	Massif de fondation en schiste	Epoque moderne	non
P22	1006	Massif de fondation en schiste	XIXe siècle	non
P23		Massif de fondation en schiste	XIXe siècle	non
P24	1007	Massif de fondation en schiste	XIXe siècle	non
P25		Massif de fondation en schiste	XIXe siècle	non
P26	1107	Creusement lié à la récupération des matériaux du puits 1107	Médiéval puis moderne	oui
P27	1634	Puits de la ruelle sainte-Anne	Moderne	oui

sont aggravés par la présence de plusieurs réseaux dont les tranchées d'installation plus ou moins larges et profondes ont gommé les éventuels restes de stratigraphie antique bordant la perturbation P1 évoquée plus haut. Il s'agit notamment des perturbations P2, 3, 5 et 6, parmi lesquelles figure l'important et profond collecteur maçonné P3 lié aux installations fonctionnant au XIX^e siècle (halles et immeubles de l'îlot Sainte-Anne). Les dégâts occasionnés par ces réseaux souterrains qui suivent le tracé de l'ancienne rue sont également conséquents en secteur 2, puisqu'ils ont considérablement morcelé les vestiges antiques encore présents dans l'angle sud-est de la fouille.

Le fort degré d'écrêtement stratigraphique ainsi que les vastes perturbations ayant bouleversé cet espace, réduisent considérablement les possibilités d'analyse. Dans le secteur 1, en intérieur d'îlot, les séquences stratigraphiques exploitables ne concernent pour la plupart que les installations remontant au I^{er} voire au début du II^e s. En effet, dans ce secteur, sur les 170 contextes stratigraphiques étudiés ayant livré des éléments de datation mobiliers, seuls 10% fournissent une datation postérieure au début du II^e s. Encore faut-il préciser ici que parmi ceux-ci 1/3 sont rattachés aux derniers états de fonctionnement du *decumanus*. 1/4 proviennent en outre de la partie sommitale de la stratigraphie antique conservée, située immédiatement au contact du niveau de décapage archéologique ou des terres noires bouleversées qui scellent les vestiges. Enfin, le reste, un peu plus de 1/3 provient de tranchées de récupération de matériaux ou de creusements médiévaux précoces. Il ne reste donc en intérieur d'îlot aucune séquence stratigraphique antique conservée postérieure au milieu du II^e siècle (cf Doc.2, annexes techniques, p.643).

Par ailleurs, les niveaux ou structures clairement attribuables à la première moitié du II^e siècle sont fortement perturbés et tronqués, interdisant ainsi toute possibilité d'étude approfondie. Seuls les appareils de chauffe de l'atelier de verrier de l'état10, sur lesquels nous reviendrons plus loin, ont en partie échappé aux bouleversements parce qu'ils sont excavés. Ils autorisent donc une approche un peu plus détaillée. Toutefois, malgré la présence de ces fours, l'étude reste très lacunaire car l'absence de sols et d'autres structures associés ne permet pas de s'attacher de manière satisfaisante aux questions touchant à l'organisation de l'espace de travail et à son intégration dans le quartier.

Ces différents constats ainsi que l'absence de modification majeure du paysage urbain jusqu'au début du second siècle, conduisent à regrouper en une seule et même phase (Phase 2) les états successifs ayant pu être identifiés lors de la fouille. Pour la même raison, les vestiges se rapportant à la période s'étendant de l'antiquité à l'époque moderne/contemporaine seront rattachés à une seule et même grande phase (Phase 3).

Soulignons par ailleurs que l'extrême morcellement des vestiges évoqué plus haut a constitué un sérieux handicap lors de la phase d'étude. En effet celui-ci a conduit à la multiplication des fiches d'enregistrement et des propositions d'équivalences (souvent difficilement vérifiables). Ainsi près de 850 fiches d'unités stratigraphiques ont été produites lors de la fouille (hors étude de la partie cimetière). Dans certaines zones très perturbée plus d'une dizaine de n° d'unités stratigraphiques peuvent se rapporter à une seule et même couche. Ce morcellement se répercute également au niveau du mobilier archéologique, pour lequel on constate une prédominance de petits lots de tessons dont la datation est forcément assez peu fiable.

1.3 Déroutement de la fouille

1.3.1 Les problématiques de la fouille

Les problématiques s'articulent suivant plusieurs axes principaux

En ce qui concerne l'époque antique les recherches ont notamment visé à identifier la nature des occupations de ce secteur situé à proximité du centre géographique de l'emprise urbaine du Haut-Empire. L'étude de la manière dont le quartier a évolué entre le I^{er} et le IV^{ème} siècle, ainsi que les modalités de son abandon à la fin de l'antiquité figurent également parmi les objectifs de la fouille.

L'étude de l'évolution du quartier entre la fin de l'époque antique et le renouveau de l'urbanisation se concrétisant avec l'apparition de l'hôpital Sainte-Anne en 1340 a également été l'un des objectifs retenus. Ce dernier axe a eu également pour but de tenter de préciser le dossier de la structure hospitalière, qui avait déjà été alimenté de manière significative lors de la fouille de la première station de métro en 1998.

1.3.2 Les vestiges antiques

L'étude des vestiges antiques mis au jour sur le site se décline suivant plusieurs thèmes liés à la nature des découvertes et aux possibilités laissées par une stratigraphie malheureusement très lacunaire.

Dans le secteur 1 (partie nord de l'emprise), la mise en évidence inattendue d'une vaste construction à caractère public antérieure à « l'urbanisation » du quartier est sans aucun doute la découverte majeure que cette fouille a apportée. Les efforts ont porté sur la caractérisation de cet ensemble et sur l'étude des modalités de sa disparition.

En ce qui concerne l'organisation du chef-lieu, la mise en évidence d'un carrefour de rues antiques dont une seule était déjà connue permet de compléter le schéma de la trame urbaine que l'on commence à bien percevoir pour ce secteur de la ville (voir fig 2). Toutefois aucune de ces infrastructures n'était observable dans l'intégralité de son emprise sur la fouille, l'objectif premier s'est donc limité à l'identification de leurs différents horizons successifs et à tenter de les confronter aux différents états reconnus à l'intérieur d'îlot. Les fossés de bord de rue transformés à plusieurs reprises ainsi que deux murs (**1014**, **1015**), probables supports de galerie à colonnade, sont venus perturber voire totalement gommer certaines relations stratigraphiques. Ceci a singulièrement compliqué la tâche et réduit les possibilités de restituer précisément les différentes étapes de l'évolution d'ensemble des lieux.

Parallèlement l'existence de vestiges de bâti bordant ce carrefour a permis d'apporter un éclairage sur la nature de l'occupation qui s'est développée dans ce secteur central au haut-empire. Compte-tenu de l'état de conservation médiocre de la stratigraphie ces indications sont toutefois peu précises et concernent presque uniquement les deux premiers siècles de notre ère.

L'exhumation des vestiges d'un atelier de verrier est venue également compléter la connaissance des activités économiques présentes à *Condate* au Haut-Empire, puisque cet artisanat n'y était pas encore représenté. Les vestiges étant malheureusement mal conservés et très fragmentaires, ils ne permettent pas d'apporter d'informations notables aux dossiers concernant le processus de fabrication des objets en verre à l'époque romaine. De même les apports à la compréhension de l'organisation de ce type d'atelier ou à la question plus délicate de l'architecture des fours demeurent très maigres.

Dans le secteur 2 (partie sud de l'emprise), la portée des découvertes concernant la période romaine est minimale. Les bouleversements du sous-

sol ont quasiment gommé l'intégralité de la stratigraphie antique et seules quelques m² localisés dans l'angle nord-est de ce secteur renvoient à cette époque. Si ces lambeaux de niveaux archéologiques permettent de constater que, comme ailleurs en ville, les lieux sont occupés dès le début du I^{er} siècle, la nature des occupation et leur organisation ne peut-être déterminée à partir du peu de données disponibles. Les seules informations notables concernent la détection d'un habitat cossu s'étant développé dans ce quartier à la fin du Haut-Empire.

1.3.3 Les vestiges médiévaux et du début de l'époque moderne

En ce qui concerne le Moyen-Age, le principal axe de recherche est directement lié à l'ancien hôpital Sainte-Anne, dont de nombreux vestiges mobiliers et immobiliers avaient été observés et étudiés à l'occasion des fouilles de la précédente station. Le décapage archéologique a en effet révélé que dans la partie sud-est de l'emprise étudiée, contrairement à ce qui avait été envisagé suite aux études d'archives menées par le passé, une partie d'un cimetière supposé être celui de l'hôpital Sainte-Anne était conservée dans l'emprise du site. En bordure de l'ancienne ruelle sainte-Anne, qui délimitait le cimetière au nord, deux coupes stratigraphiques fournies par d'importants creusements récents d'origine indéterminée ont d'ailleurs révélé une forte densité de sépultures. Le long du bord septentrional de cette même ruelle, des restes d'habitat qui s'y est développé à partir de la fin du Moyen-Age, ont été identifiés. Ces bâtiments ont été détruits à la fin du XIX^e s. pour permettre la construction de l'église sainte-Anne / saint-Aubin. Leurs vestiges ainsi que ceux de la ruelle sainte-Anne ne sont donc que très fragmentaires. Ils permettent toutefois d'entrevoir les principales évolutions de ce secteur de la ville du Moyen-Age à l'époque moderne.

1.3.4 Les choix de terrain

Compte-tenu des objectifs fixés par la prescription archéologique et des différents constats exposés précédemment, notamment concernant l'état de conservation des vestiges, un certain nombre de choix de terrain ont dû être effectués.

Afin de récupérer le maximum d'informations stratigraphiques et de pouvoir orienter les recherches, la première opération a consisté à procéder au curage systématique de toutes les perturbations identifiées suite au décapage initial. La mise en évidence inattendue d'un vaste ensemble précoce monumental (Ensemble 2), antérieur à l'urbanisation du quartier et à la mise en place des chaussées, a conduit à favoriser l'étude de cette installation et à en mener la fouille exhaustive. Par chance, ses vestiges plus profondément enfouis étaient mieux préservés que les niveaux supérieurs, ayant été largement amputés par les moindres remaniements de terrains postérieurs.

Pour la post-fouille leur analyse d'un intérêt majeur a été privilégiée par rapport aux occupations suivantes (notamment d'intérieur d'îlot), trop lacunaires pour permettre des interprétations très fiables.

Pour les chaussées, et surtout celle du *cardo*, très partiellement conservée, il a été choisi de mener l'étude à partir de coupes et sondages. Pour le carrefour, largement amputé par la perturbation P7, et dont le côté nord demeurait inaccessible en raison de la présence de la rampe d'accès et d'un câble électrique souterrain, le choix a été fait de procéder à l'étude détaillée des coupes fournies par la perturbation.

En ce qui concerne les vestiges de l'atelier de verrier, surtout caractérisé par la présence des fours, la fouille minutieuse de ces derniers a été privilégiée dans le but de recueillir la moindre information permettant d'aider à la restitution de l'élévation des appareils. Le contenu de chaque

four a également fait l'objet d'un tamisage minutieux destiné à recueillir les déchets et rebuts de verre liés à cette activité afin de tenter de caractériser la production de cette officine. Pour ces deux points, pour lesquels la plupart des fouilles d'échoppes de verriers sont généralement peu fructueuses, les résultats n'ont malheureusement pas été à la hauteur des efforts entrepris. Concernant la portion du cimetière de l'hôpital sainte-Anne conservée dans l'emprise de la fouille, en raison d'une densité de sépulture nettement supérieure à celle attendue, d'un commun accord avec les services de l'état, il a été décidé de procéder à une étude par échantillonnage. La réalisation de ce volet de l'opération a été placée directement sous la responsabilité d'Elodie Cabot, anthropologue à l'Inrap, secondée par une équipe de quatre à cinq techniciens permanents.

1.3.5 Enregistrement des données de terrain

Compte-tenu du contexte de l'intervention, la collecte de l'information et du mobilier a été effectuée sur la base de l'unité stratigraphique, système le plus approprié pour la fouille urbaine par nature complexe. Les informations ont été enregistrées sur un modèle de fiche papier mis au point depuis quelques années et utilisé sur d'autres fouilles concernant des contextes similaires (fouille du couvent des Jacobins à Rennes notamment).

Ces fiches consignent les informations essentielles (nature de l'US, description, relations stratigraphiques, renvoi à la minute de terrain, aux clichés...). A l'issue de décapage archéologique la fouille a été divisée en deux secteurs. Le secteur 1 concerne toute la partie nord jusqu'en limite de la vaste perturbation P1, qui la déconnecte des autres emplacements conservant de la stratigraphie ancienne situés au sud (secteur 2) **fig 3**. La réalisation des relevés topographiques permettant d'élaborer les plans de fouille a été menée par les topographes du service topographique de l'Inrap.

Certains relevés ont été effectués au moyen de clichés numériques, redressés ensuite à l'aide du logiciel photoplan par le service topographique de l'Inrap ou par H. Paitier photographe de l'Inrap.

Pour les zones nécessitant des relevés détaillés, des minutes de terrains au 1/50^e et plus généralement au 1/20^e ont été dressées au fur et à mesure de l'avancement de la fouille. Ces dernières, calées sur les levés topographiques offrent une plus grande précision. La fouille a également impliqué la réalisation de nombreux relevés de coupes stratigraphiques calés dans l'espace et en altitude relevés manuellement. Ces documents levés au 1/20^e et au 1/10^e dans certains cas l'exigeant sont joints aux précédents et constituent un fonds de 69 minutes de fouille, le plus souvent en format A3, archivées dans un classeur. Le tout a été numérisé lors de la phase d'étude afin de permettre la réalisation des figures utilisées comme argumentaire dans le RFO.

L'ensemble des données de terrain est ainsi calé dans l'espace et en altitude. Ce calage a été effectué directement lors de la prise des levés topographiques ou au moyen d'une lunette de chantier calée sur des points géo-référencés. Dans ce dernier cas, notamment pour les minutes de terrain, les altitudes réelles ont été recalculées dans un second temps.

Ce fonds est complété par une couverture photographique systématique des vestiges et US significatifs. Les clichés sont classés par numéro d'ordre, sujet, date de prise de vue et nom de l'auteur du cliché.

2. Résultats

2.1 Les vestiges en secteur 1

2.1.1 Phase 0

Contrairement à ce qui a pu être observé sur certains autres sites, tels que celui de la Visitation (Chevet, Ferrette, Pouille à paraître), du couvent des Jacobins ou de l'Hôpital Ambroise Paré (Le Cloirec.2002 ; Le Cloirec, Pouille 2015, p.82), aucune trace de mise en culture ou de défrichement des terres préalablement à l'installation des premiers aménagements n'a été observée.

Dans la partie nord où la terrasse de graves alluviales n'est pas présente, des travaux de nivellement et de terrassement destinés à retirer la couche de terre végétale semblent avoir été entrepris, puisque les vestiges caractérisant les premières installations repérées sur les lieux se rencontrent immédiatement au contact du terrain naturel qui semble correspondre à la couche argileuse d'altération du socle rocheux.

A l'extrémité méridionale du secteur 1 ainsi que ponctuellement en secteur 2 des lambeaux de terrasse alluviale sont encore présents. Sur le côté ouest de la fouille leur épaisseur atteint parfois une cinquantaine de centimètres, mais celle-ci s'amenuise rapidement à mesure que l'on progresse vers l'est. L'extrémité de cette zone d'alluvions semble avoir été atteinte en limite orientale de la fouille où elle disparaît.

2.1.2 Phase 1

La première phase d'aménagements mise en évidence sur le site est caractérisée par la présence de deux ensembles distincts qui se succèdent probablement assez rapidement dans le temps sans pour autant qu'il soit possible d'être plus précis à ce sujet. Un fossé parcellaire **1392** intervient également au cours de cette phase. Ces installations qui ne paraissent pas avoir une durée de fonctionnement très longue disparaissent ensuite du paysage pour laisser la place quelques temps plus tard aux premières occupations présentant des caractéristiques urbaines avérées.

2.1.2.1 L'ensemble 1

L'aménagement le plus précoce observé sur le site apparaît sous la forme d'un léger creusement longiligne **1590** présent sur le côté oriental du secteur 1. En raison de son emplacement à la jonction entre la chaussée du *cardo* qui sera installé plus tard et de son fossé bordier occidental, dans une zone où des terrassements ont brouillé les dépôts stratigraphiques primitifs, les modalités d'installation de ce dernier n'apparaissent pas très clairement.

Lors de la mise en évidence des niveaux de sol associés à l'ensemble 2, dont il jouxte la paroi orientale, ce négatif n'a pas été repéré. Seule une légère dépression du sol de cailloutis extérieur **1049**, qui scelle **1590** a été remarquée. Cette dépression peut-être considérée comme étant l'emplacement d'une rigole collectant les retombées d'eaux de toiture de l'ensemble 2 car elle se poursuit vers le nord au-delà de l'emplacement où le retour vers l'est de **1590** a par la suite été observé⁹ (fig 6) (fig.7 -10). Cette dépression dans le cailloutis **1049**, correspond donc véritablement à un dispositif contemporain de l'ensemble 2 et ne résulte pas d'un affaissement

⁹ lors du décapage final, aucune trace de prolongement de **1590** vers le nord n'a été retrouvée.

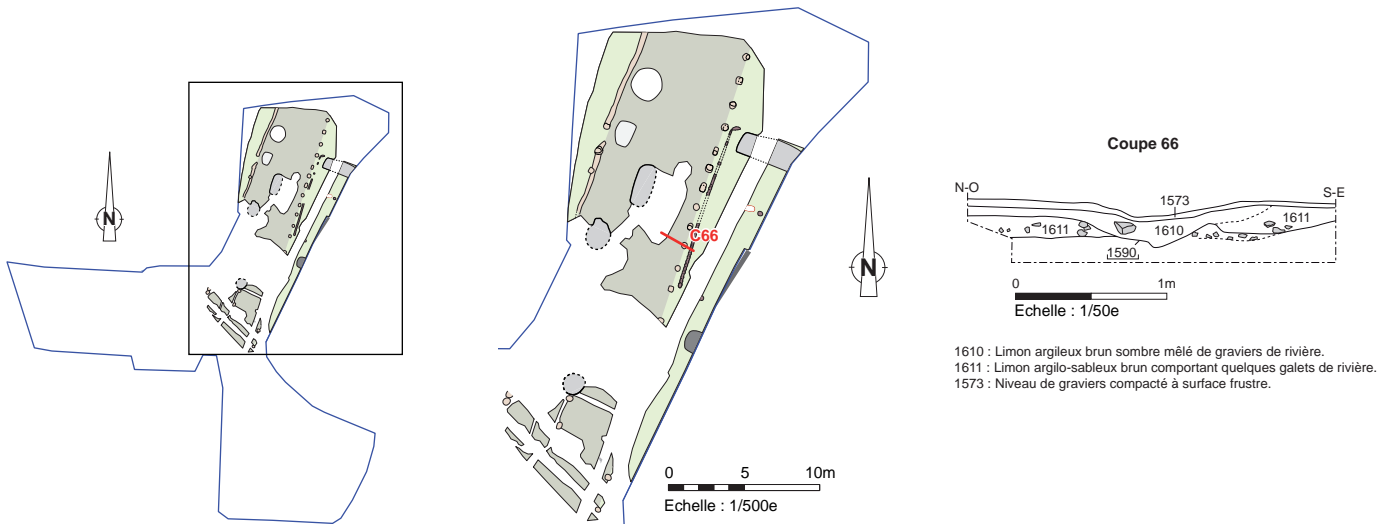


Fig.6 : Tranchée palissade 1590 et Coupe 66 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.7 : cliché 4799 Dépression longitudinale longeant le côté est de l'ensemble 2 et scellant le tracé de 1590 © D. Pouille, Inrap



Fig.8 : Cliché 4992 Vue d'ensemble de 1590 avant fouille © D. Pouille, Inrap

du comblement de **1590**.

1590 semble être composé par une série de négatifs de poteaux jointifs plantés dans le sol. Il apparaît sous la forme d'un creusement d'une largeur irrégulière comprise entre 0,20 et 0,30m à l'ouverture et à fond en V plus ou moins ouvert. Sa profondeur par rapport à l'altitude moyenne du sol de



Fig.9 : cliché 4989 Détail de l'extrémité nord de 1590 avec son retour vers l'est avant fouille © D. Pouille, Inrap



Fig.10 : cliché 5031 Détail de la partie centrale de 1590 une fois fouillée. On distingue les excroissances liées aux poteaux © D. Pouille, Inrap

circulation contemporain **1049** oscille entre 0,35 et 0,55m.

Cette série de négatifs paraît constituer un ensemble quadrangulaire dont seule la face occidentale ainsi que l'angle nord-ouest ont été perçus de manière certaine. L'angle sud-ouest en grande partie gommé par la canalisation **10000/P7**, semble pouvoir être restitué grâce à la présence d'un unique fond de trou de poteau **1605** encore en partie observable dans la coupe est de cette perturbation.

Si l'on admet cette hypothèse, l'espace ainsi délimité atteint 11,50m environ du nord au sud, soit près de 40 pieds.

La position de ce retour méridional est incertaine car elle n'est déduite qu'à partir de la présence d'un seul trou de poteau, toutefois curieusement c'est au même niveau qu'une modification dans le rythme des poteaux de l'ensemble 2 peut être observée, ce qui pourrait arguer en faveur de l'existence à cet emplacement d'une limite est-ouest dont aucune autre trace n'a été retrouvée. De la même manière soulignons ici que l'emplacement de la paroi nord-est sera également fossilisé par la suite, puisque le fossé **1392** (cf *infra*) jouxtera ensuite celui-ci au sud (**fig 11**).

L'intérieur de cet espace malheureusement largement amputé par le passage de la canalisation **10000/P7** a toutefois pu être étudié sur une surface approchant 20m². Au sein de cette dernière, seuls deux aménagements ponctuels ont pu être mis en évidence. Il s'agit d'un reste de tranchée-foyer non loin duquel un fond de trou de petit poteau est présent (**fig.12**). Aucun des deux n'a livré d'élément de datation permettant d'assurer leur chronologie, cependant l'un comme l'autre sont scellés par la couche d'abandon recouvrant toutes les installations rattachées à la phase 1, ce qui autorise à supposer qu'ils sont contemporains du fonctionnement de l'ensemble 1.



Fig.11 : Plan d'ensemble des structures de la phase 1
© Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.12 : cliché 5054 Vue de la tranchée –foyer
1615 avant fouille © D. Pouille, Inrap

Les éléments permettant de juger de la durée d'utilisation de cet enclos palissadé sont maigres. Tout au plus faut-il insister sur le fait que la rigole d'écoulement des eaux de toiture de l'ensemble 2 succède à **1590**, ce qui lui confère une antériorité certaine par rapport cette construction. Après démontage de cette palissade, la zone est donc scellée par un cailloutis de graviers de rivière **1049** dont la surface est assez fruste.

Cet espace qui peut s'apparenter à une cour bordant l'ensemble 2 revêt désormais une fonction de zone de circulation extérieure. Cette proposition est soutenue par l'analyse micromorphologique effectuée sur le sédiment d'occultation de ces vestiges (prélèvement 2), Etude micromorphologique, p.606. En effet les dépôts constituant la partie inférieure de la colonne de prélèvement présentent un faciès typiquement associé à des espaces de passage. Ceci s'accorde assez bien avec l'apparition du bâtiment voisin le long duquel la circulation sera donc concentrée par la force des choses.

2.1.2.2 L'ensemble 2

Les vestiges qui caractérisent l'ensemble 2 sont constitués par un cailloutis de galets fluviaux directement installé sur le paléosol après ablation de la couche de terre végétale. Ce sol est soigneusement compacté afin d'obtenir une surface très résistante et d'une planéité presque parfaite (**fig.13 à 19**).

Cet espace est limité sur deux côtés par des parois. La mieux perçue des deux est située à l'est. Ses vestiges sont exclusivement constitués de forts poteaux profondément ancrés en terre (**fig 20**).

Quinze négatifs matérialisant la présence de cette paroi sur une longueur d'eau moins 32,25m de long ont été mis en évidence. La moitié nord est intégralement conservée. Elle est constituée de 12 emplacements de poteaux d'une section comprise entre 0,30 et 0,40m et d'une profondeur, par rapport au sol de circulation intérieur, allant de 0,40 à 0,50m. L'écart entre ces creusements est relativement régulier sans toutefois être strict. En effet il varie de 0,90 à 1,23m.

La moitié sud du tracé, située dans une zone très bouleversée, n'est matérialisée que par trois emplacements de poteaux **1566**, **1568** et **1582**. Ce dernier situé en limite d'une perturbation n'est conservé que sur sa moitié nord (**fig.21**). Les négatifs **1566** et **1568** situés à une dizaine de mètres au sud des précédents, de l'autre côté de la zone occupée par la zone d'extraction puis les caves des maisons de la phase 3, ont « par miracle » échappé aux nombreuses perturbations qui ont défoncé ce secteur de la fouille. C'est plus particulièrement le cas pour **1568** dont l'emplacement a été retrouvé au fond de la tranchée d'installation de la canalisation **1117** (**fig.22-23**).

Les négatifs constituant ce second tronçon présentent la particularité d'être plus écartés les uns des autres. En effet la distance entre le poteau **1529**, qui marque la fin du précédent tronçon, et **1582** est de 1,88m. **1566** et **1568** sont également distants du même intervalle. Partant de ce constat une hypothèse de restitution de la partie manquante du tracé de la paroi orientale de l'ensemble 2 peut être proposée, puisque la distance séparant **1582** et **1566** permet de replacer 4 poteaux présentant le même écartement (**fig.24**).

Il convient de signaler ici que l'écart entre le négatif de poteau **1605**, déjà évoqué plus haut car considéré comme faisant probablement partie de l'ensemble 1, et le poteau **1529** est équivalent à celui des poteaux du tronçon sud. Ceci conduit donc à s'interroger quant à son appartenance possible à l'ensemble 2 plutôt qu'à l'ensemble 1. Ce négatif à demi conservé présente en effet un diamètre (0,31m) et une profondeur voisine de 0,35, ce qui est compatible avec les dimensions observées au niveau de la paroi orientale de



Fig.13 : Vue générale de l'ensemble 2 depuis le nord-est. Sur ce cliché la paroi occidentale n'a pas encore été fouillée, mais on la détecte cependant grâce à son comblement légèrement plus sombre © D. Pouille, Inrap



Fig.14 : Vue générale de la partie nord de l'ensemble 2 depuis le nord-est. Sur ce cliché la paroi occidentale n'a pas encore été fouillée, mais on la détecte cependant grâce à son comblement légèrement plus sombre © D. Pouille, Inrap



Fig.15 : Vue d'ensemble de la partie centrale de l'ensemble 2 rendant bien compte de la différence d'état de surface du sol entre l'intérieur du bâtiment et l'extérieur à gauche. Au niveau de la palissade, le fond du creusement du fossé bordant le cardo à la phase 2 a entamé le sol intérieur et la paroi de l'édifice © D. Pouille, Inrap



Fig. 16 : Vue d'ensemble des lambeaux de sol de l'ensemble 2 conservés au sud © D. Pouille, Inrap



Fig.17 : Vue d'ensemble du sol de l'ensemble 2 à l'extrémité nord. L'emplacement de la paroi occidentale, pas encore fouillée, apparaît sous la forme d'une trace plus sombre © D. Pouille, Inrap



Fig.18 : Vue de détail du sol de l'ensemble 2 à son extrémité sud, rendant bien compte de la planéité de la surface © D. Pouille, Inrap



Fig.19 : Vue de détail du sol de l'ensemble 2 à son extrémité nord, rendant bien compte de la planéité de la surface © D. Pouille, Inrap



Fig.21 : Vue du négatif de poteau 1582 conservé en limite de la perturbation 1039 © Equipe de fouille, Inrap.

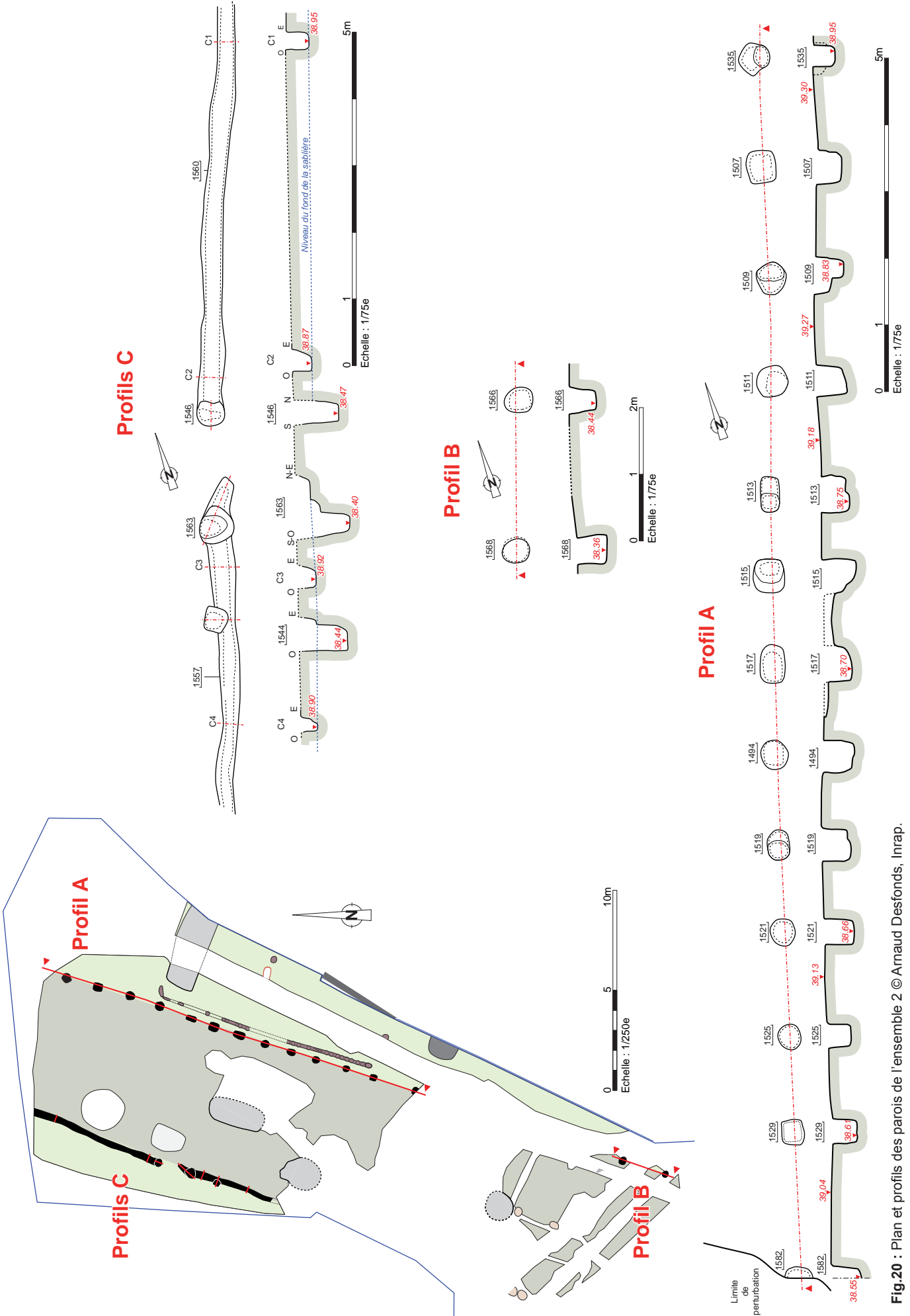


Fig.20 : Plan et profils des parois de l'ensemble 2 © Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.22 : Négatifs des poteaux 1566, 1568 depuis le nord
© Equipe de fouille, Inrap



Fig.23 : Négatifs de poteaux 1566, 1568 depuis le sud. Le cliché rend bien compte des nombreuses perturbations présentes dans ce secteur
© Equipe de fouille, Inrap

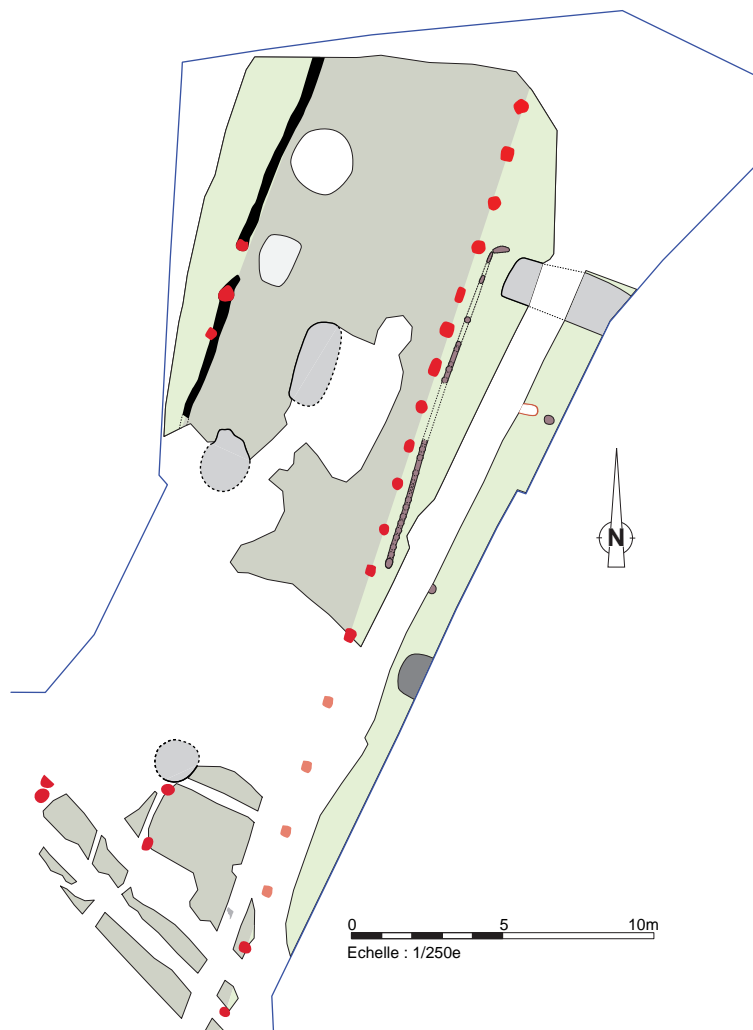


Fig.24 : Restitution de la paroi orientale de l'ensemble 2 © Arnaud Desfonds Inrap.

l'ensemble 2.

Cette hypothèse conduirait à supposer l'existence d'une paroi perpendiculaire s'articulant avec le côté oriental de l'ensemble 2 et filant vers l'est. Le sol **1049** présent dans toute cette zone ne laisse apparaître aucune différence d'aspect de surface entre le côté nord et le côté sud de cette paroi supposée. Ceci indique que dans ce secteur aucun sol intérieur présentant des caractéristiques de planéité et de qualité de surface similaires à celles de (**1312**, **1140**, **1572**) ne se développe. La présence d'une aile construite perpendiculaire à l'ensemble 2 semble donc devoir être écartée.

La paroi ouest, se décompose en au moins deux ensembles distincts. Au nord un premier tronçon conservé dans son intégralité sur 6,50m de long se caractérise par la présence d'une tranchée continue **1560** large en moyenne de 0,25m et profonde de 0,30m par rapport à la surface du sol contigu **1312**. Au sud ce tronçon s'achève par un négatif de poteau d'une section de 0,30m (**1546**). Ce dernier, solidement ancré dans le substrat, présente un creusement



Fig.25 : Vue des négatifs de poteaux 1546, 1563 et 1544 s'articulant avec la paroi occidentale de l'ensemble 2 © D. Pouille, Inrap.



Fig.26 : Vue d'ensemble des négatifs de la paroi occidentale depuis le sud © D. Pouille, Inrap.



Fig.27 : Vue de l'interruption du négatif de sablière entre les poteaux 1546 et 1563 ; les creusements non entourés de pointillés sont des perturbations postérieures © D. Pouille, Inrap.



Fig.28 : Vue de l'emplacement des poteaux 1577 et 1592 avant fouille
© Equipe de fouille, Inrap



Fig.29 : Vue des négatifs de poteaux 1577 et 1592 fouillés. © Equipe de fouille, Inrap

d'une profondeur atteignant 0,70m par rapport au sol intérieur (fig.25-27). La régularité du fond de **1560** montre que cette tranchée continue ne correspond pas à une suite de négatifs de poteaux contigus tel que cela a pu être mis en évidence pour l'ensemble 1. Deux hypothèses d'interprétation peuvent alors être envisagées. La première consiste à supposer que cette tranchée continue traduit la présence d'une paroi constituée de poteaux de section carrée ou rectangulaire jointifs à la manière d'un palplanche, toutefois l'absence de toute trace d'éléments plantés plus profondément afin d'assurer le maintien de l'ensemble conduit à mettre en doute cette proposition. Ce négatif **1560** doit donc plutôt être vu comme l'empreinte d'une sablière enterrée de forte section sur laquelle reposait un colombage.

Le reste de la paroi occidentale, qui démarre après un intervalle dépourvu de trace de sablière séparant les poteaux **1546** et **1563**, présente une mise en œuvre mixte. Ce tronçon est conservé sur 4,48m de long à partir de l'emplacement du poteau **1563** et est constitué, comme le précédent, d'un négatif continu d'une largeur moyenne de 0,25 à 0,30m et d'une profondeur moyenne de 0,30m par rapport au sol intérieur. L'extrémité nord s'achève par le négatif de poteau **1563**, qui traduit la présence d'un solide support d'un diamètre de 0,30m dont l'extrémité s'enfonce de 0,80m par rapport à la surface du sol. A 1,07m de là un second support d'une section de près de 0,40m, presque aussi profondément ancré dans le sol (0,75m), est présent (**1544**). Une anomalie circulaire peu marquée **1555** située à 0,50m au sud de **1544** a d'abord été considérée comme la trace d'un quatrième support, toutefois la faible profondeur de ce creusement dont le négatif n'est pas apparu clairement lors de la fouille permet de rejeter cette hypothèse.

La longueur de la paroi orientale de l'ensemble 2 ainsi que la présence du sol intérieur **1572** ont conduit à tenter de retrouver un prolongement de cette paroi au niveau du témoin sud du secteur 1, malgré les nombreuses perturbations présentes dans le secteur concerné. En effet la projection de la paroi occidentale dans cette direction conduit en limite d'une zone bouleversée en profondeur se développant en dehors de l'emprise de la fouille. Toutefois un groupe de deux négatifs dont le fond a été préservé dans un lambeau de substrat encore en place a été retrouvé. Ces deux creusements résiduels **1577** et **1592** présentent une disposition curieuse puisqu'ils paraissent être pratiquement jumelés. Leur calibre (diamètre un peu supérieur à 0,40m) et l'emplacement qu'ils occupent, exactement dans le prolongement de la paroi occidentale, permettent sans équivoque de les rattacher à cet ensemble (fig 28, 29). Leur profondeur par rapport au sol intérieur **1572** est moins importante que pour les trois négatifs situés plus au nord, puisqu'elle est respectivement de 0,41m pour **1577** et de 0,52m pour **1592**. En cela elle se rapproche de ce qui a pu être observé pour les négatifs de la paroi orientale.

Aucun négatif de sablière complétant ces emplacements de poteaux n'a été retrouvé. Cependant ceci ne permet pas d'écarter la présence d'un tel type de mise en œuvre, car l'écrêtement de la stratigraphie à cet emplacement a très bien pu en faire disparaître toute trace.

Ces divers éléments permettent d'identifier une longue construction à ossature de bois dont l'emprise se poursuit au nord et au sud au-delà des deux limites perçues. Cet ensemble mesure donc plus de 35 m de long pour une largeur entre parois de 6,50 m au nord contre 7,60 m au sud.

2.1.2.2.1 Des traces d'aménagements internes ?

Plusieurs négatifs de fosses ou de trous de poteaux dont la présence ne s'explique pas toujours clairement ont également été observés à la surface du sol intérieur. Tous ces aménagements sont occultés ou comblés par le sédiment qui caractérise la fin de l'utilisation des lieux. Ils sont donc probablement contemporains de l'époque où l'ensemble 2 était encore utilisé. Les deux creusements circulaires **1598** et **1600** qui sont localisés dans la partie sud sont sans doute ceux qui posent le moins de problèmes



Fig.30 : Vue des négatifs de poteaux 1598 et 1600 fouillés. Le négatif de sablière voisin correspond à un aménagement postérieur à la phase 1© Equipe de fouille, Inrap

d'interprétation (**fig 30-31**). Leur calibre (diamètre proche de 0,40m pour une profondeur équivalente) correspond approximativement à celui des trous de poteaux observés au niveau des parois. Leur position non loin de l'axe central de la construction, évoque des poteaux de soutènement. Leur présence pourrait s'expliquer du fait de la plus grande largeur qui existe entre les parois latérales à cet emplacement, puisqu'elle atteint ici 1,00m de plus qu'à l'extrémité nord.

Immédiatement au nord du négatif **1598**, la présence d'une fosse **1472**, largement amputée par les creusements liés aux constructions modernes doit également être signalée, toutefois seul son bord sud-est étant conservé, aucun élément ne permet d'être plus précis à son sujet.

La fosse **1484**, située un peu plus au nord, sur le côté occidental de la construction est également largement tronquée par les installations postérieures. (**fig.31, fig.32**). Il s'agit d'un creusement d'environ 1,50m de diamètre restitué pour une profondeur de 0,50m par rapport au sol de circulation. Son niveau d'utilisation **1087** et son comblement **1086** apparenté au niveau d'abandon n'ont livré aucune information permettant d'éclairer sa

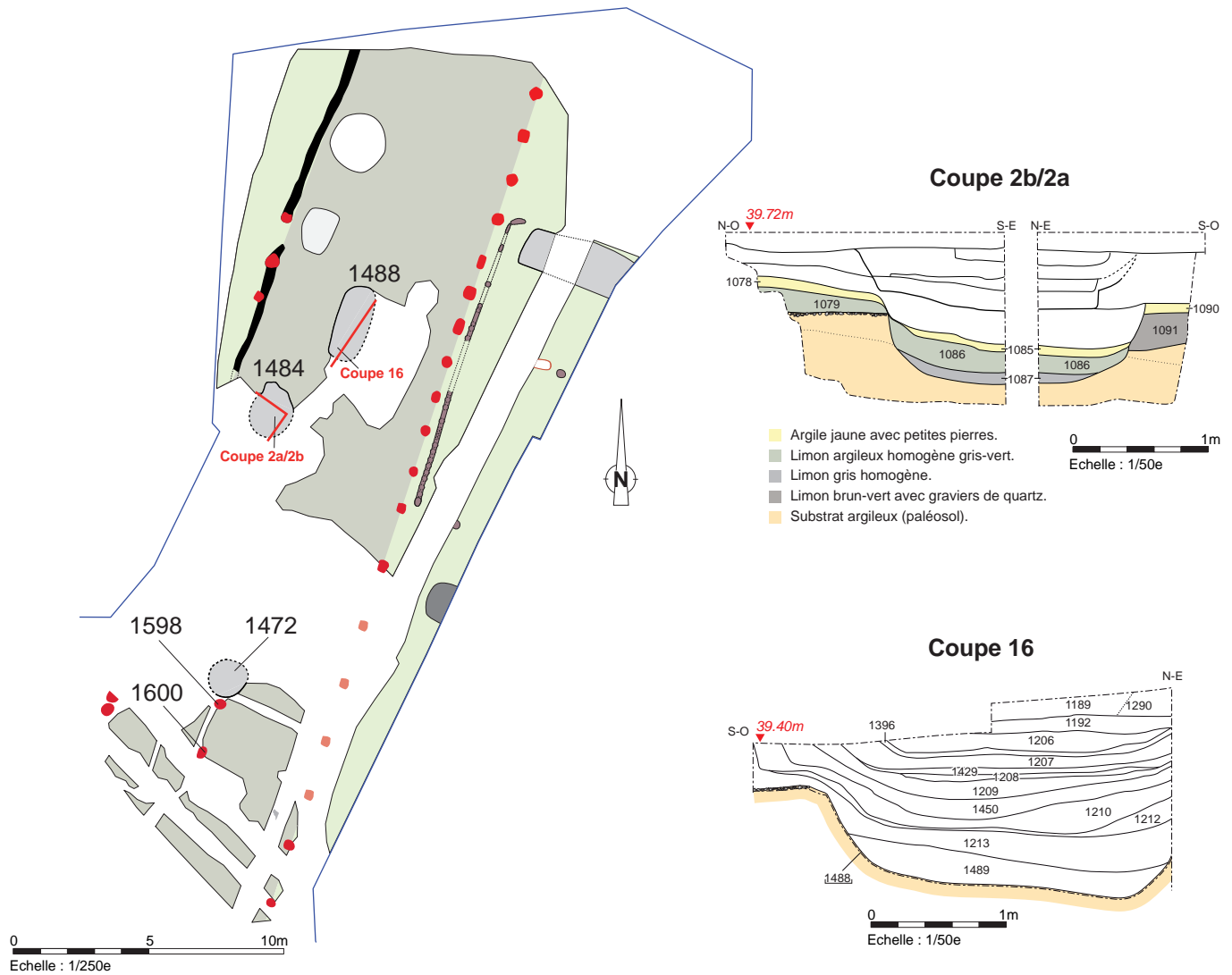


Fig.31 : Localisation des aménagements internes © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.32 : Vue des coupes stratigraphiques en limite de la perturbation P 11. A droite on perçoit bien la fosse 1484 et son comblement à dominante organique 1086 © Equipe de fouille, Inrap



fonction initiale.

Enfin une dernière fosse **1488** située en partie centrale de l'ensemble 2 doit être mentionnée.

Celle-ci est amputée sur le coté est en raison de la présence du puisard P10 de la phase 3 et n'a pas été intégralement perçue. Cependant la partie conservée montre qu'elle présente une longueur apparemment légèrement supérieure à 2,80m à l'ouverture pour une largeur dépassant 1,05m. Ce creusement dont la profondeur atteint près de 0,80m présente des parois inclinées et un

Fig.33 : Vue de la coupe stratigraphique occidentale en limite de la perturbation P 10. La fosse 1488 et son comblement à dominante organique charbonneux 1213 sont bien visibles © Equipe de fouille, Inrap



fond relativement plan (**fig.31, fig.33**). Aucun indice ne permet de présumer d'une fonction précise, toutefois sa position exactement au centre de l'espace empierré conduit à supposer qu'elle pourrait être liée à la présence d'un aménagement particulier ayant été récupéré au moment du démantèlement de l'ensemble. Son comblement réalisé en deux étapes est constitué par un sédiment argileux hétérogène grisâtre **1489** contenant quelques cailloux et s'apparentant à un remblai. Il est malheureusement totalement dépourvu de mobilier et n'apporte donc aucune information. Celui-ci est scellé par un limon charbonneux **1213** équivalent au sédiment « d'abandon » scellant toute la zone .

2.1.2.2.2 Un vaste édifice à architecture de terre et de bois ?

De part et d'autre de cette longue construction, les sols retrouvés **1573** et **1049** sont également constitués de galets compactés, mais ils présentent une surface fruste qui contraste nettement avec celle du sol intérieur délimité par les parois décrites précédemment. Leur interprétation comme espace de circulation ou cour sommairement aménagée semble pouvoir être retenue. Bordant cet aménagement de part et d'autre, une légère dépression longitudinale bien révélée par la micro-topographie réalisée sur le site, témoigne de la présence d'une rigole probablement destinée à récupérer les eaux de toitures de cet ensemble (**fig 34, 35**).

Ainsi, les vestiges évoquent une vaste galerie appartenant à un immense édifice à ossature de bois. Sa taille, le type de mise en œuvre, notamment le soin apporté à la réalisation du sol intérieur, et l'aspect du dispositif renvoient indiscutablement à une architecture monumentale. Cependant la qualité du sol intérieur contraste quelque peu avec l'irrégularité du reste de l'ensemble. Les différences de largeur observées entre les deux extrémités méritent d'être soulignées. Par ailleurs au niveau de la paroi orientale l'espace entre les poteaux qui n'est pas constant traduit un certain manque de rigueur qui se retrouve d'ailleurs au niveau du tracé légèrement sinueux de la paroi occidentale, notamment dans sa section **1560** constituée exclusivement par une sablière enterrée.

Ces détails conduisent à considérer que dès sa création, cet ensemble a été conçu non pas comme un monument à caractère ostentatoire, mais davantage comme un édifice avant tout fonctionnel n'étant pas destiné à être pérenne. Ce caractère provisoire est surtout illustré par la présence de sablières enterrées. Leur relativement courte tenue dans le temps ne s'accorde pas avec un édifice de prestige prévu pour durer que les concepteurs auraient probablement assis sur des solins empierrés.

Si la fouille a permis de bien identifier une partie du plan ainsi que le type de mise en œuvre de la superstructure, les données concernant les modes de fabrication des parois ou de la toiture sont malheureusement absentes. Ainsi, bien que cet édifice ait été incontestablement une construction à architecture de terre et de bois, aucun reste de hourdis ou d'enduit mural n'a été retrouvé. Aucun indice permettant de déterminer si cet espace était couvert de tuiles ou de bardeaux de bois n'est davantage disponible. Ces lacunes sont imputables à un démontage intégral et sans doute méthodique de l'édifice à la fin de sa période d'utilisation, sur lequel nous reviendrons plus loin.

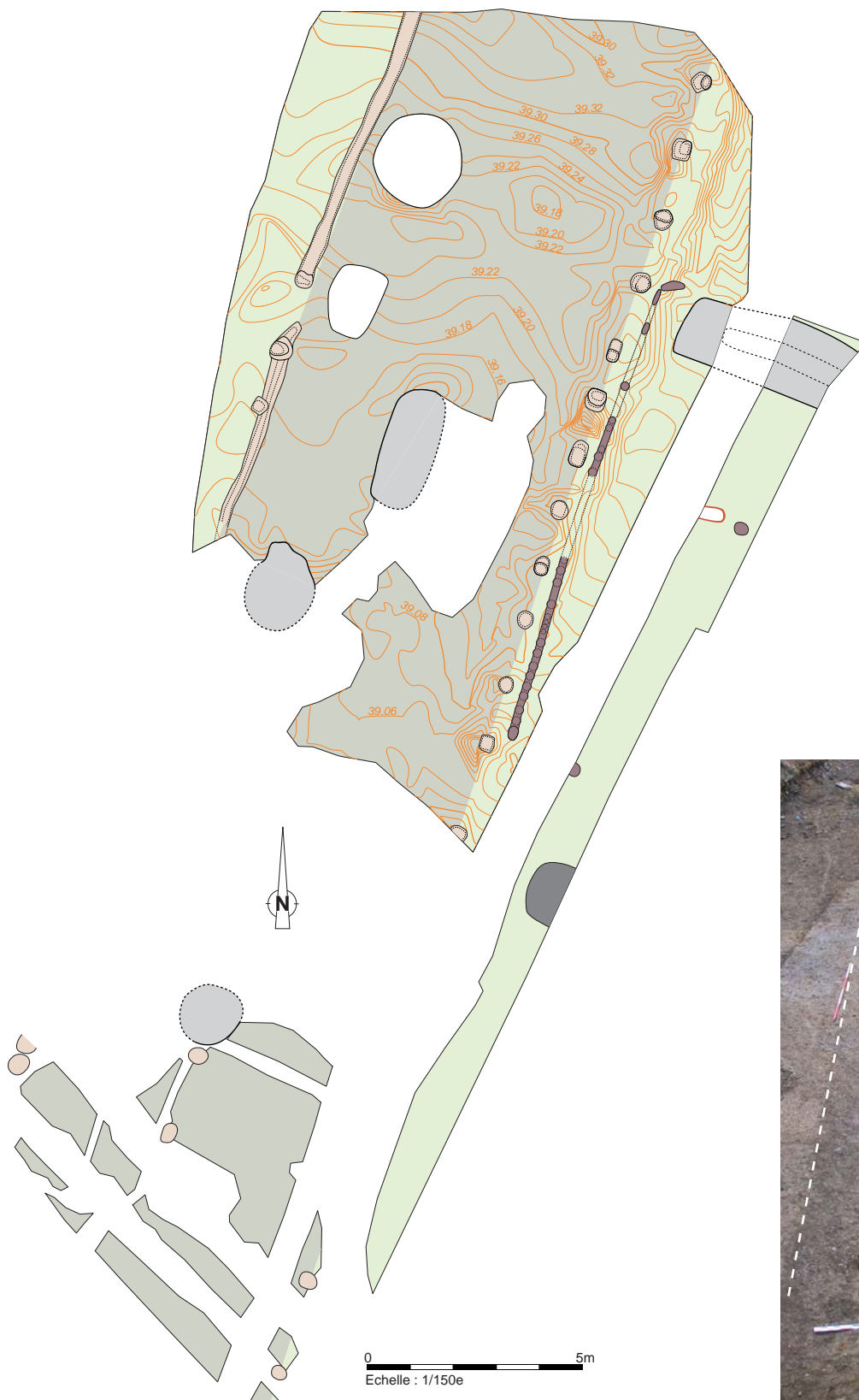


Fig.34 : Relevé microtopographique de l'ensemble 2 mettant en évidence la présence d'une rigole probablement destinée à recueillir les eaux de toiture © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.35 : Cliché d'ensemble de la paroi orientale de l'ensemble 2 sur lequel la rigole latérale est bien visible © D. Pouille, Inrap.



Fig.36 : Denier d'Auguste émis en 19 avant notre ère à Colonia Patricia (Cordoue) Espagne. Après restauration © Hervé Paitier, Inrap. Comparaison avec un exemplaire similaire bien conservé (source www.fredericweber.com)

2.1.2.3 Datation des installations de la phase 1

Quelques rares éléments mobiliers incrustés dans la surface du sol de cailloutis de l'ensemble 2 contribuent à renseigner la question de sa datation. Parmi eux deux monnaies en circulation à l'époque augustéenne sont présentes. La première (**1572-1**) est un denier émis entre 19 et 16 av. J.-C. à *Colonia Patricia* (Cordoue) (fig.36). La seconde monnaie (**1573-1**), un ½ as oncial républicain émis entre 116-114 et 91 av. J.-C., est associé à un petit lot de céramique constitué par 11 tessons. Le tout renvoie à une fourchette chronologique s'étendant de la fin du I^{er} s. av J.-C. au début du suivant.

Us 1573

Lot de 11 tessons :

2 tessons de panse de récipients en céramique commune sombre tournée

4 tessons de panse en céramique non tournée

5 tessons de panse d'amphore à pâte beige de type Pascual 1

Datation proposée : fin I^{er} siècle av. n. è. - début I^{er} siècle de n. è.

Dans l'espace extérieur oriental bordant la partie sud de l'ensemble 2 une fosse **1620** située en bordure de la fouille a pu être mise en évidence lors du décapage final. Ce creusement se développant en dehors de l'emprise étudiée n'a été que partiellement perçu (fig.37). Toutefois il est clairement scellé par la couche « d'abandon » oblitérant les installations de la phase 1. Son comblement charbonneux **1619** a livré un lot de mobilier céramique renvoyant à la fourchette chronologique s'étendant de la fin du I^{er} s. av J.-C. au début du suivant.



Fig.37 : Vue de la fosse 1620 en cours de fouille. Noter le comblement très charbonneux scellé par le niveau d'abandon extérieur puis par le radier de la chaussée © D. Pouille Inrap.

Us 1619

Lot de 52 tessons, comprenant :

1 éclat de panse de récipient en sigillée de type italique

9 tessons de récipients en *terra nigra*, parmi lesquels on peut identifier : profil complet d'une variante de la coupe Menez 108, panse de coupe à décor ondé Menez 103, panse de coupe carénée avec restes d'un graffiti (Menez 96), fond d'écuelle à décor ondé Menez 40, fond d'écuelle Menez 89

23 tessons de cruche à engobe blanc

11 tessons en céramique non tournée dont un bord de récipient de type urne Besançon

6 tessons d'amphore Pascual 1 non engobée à pâte beige

1 tesson d'amphore à huile Dressel 20

Datation proposée : fin du I^{er} siècle av. notre ère – début du I^{er} siècle de notre ère

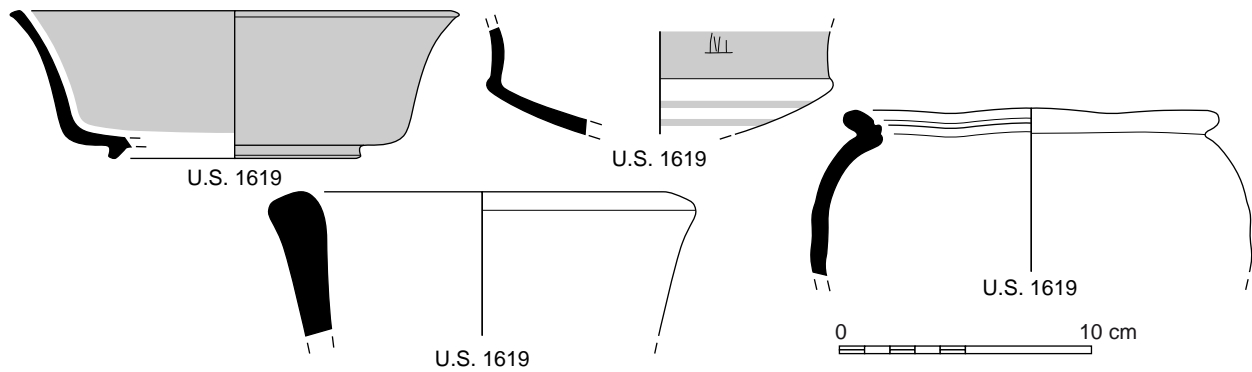


Fig.38 : Mobilier caractéristique de l'US 1619 © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

ère. (fig.38)

Partout où elles ont été retrouvées, les installations de la phase 1 sont scellées par un niveau de « limon » gris verdâtre plus ou moins charbonneux d'une épaisseur comprise entre 5 et 15cm selon les points. Ce type de sédiment traduit une accumulation progressive de rejets dont une partie a une origine domestique si l'on en juge par le mobilier qu'ils recèlent. Il ne s'agit toutefois pas d'un dépotoir car le matériel est relativement fragmenté et à la différence du dépotoir d'époque augustéenne en position secondaire qui avait été exhumé en 1995 au 3-5 rue de Saint-Malo, celui-ci est nettement moins charbonneux et ne contient que très peu de restes de faune (Le Cloirec 2008, p.260). Les deux analyses micro morphologiques entreprises dans cette séquence stratigraphique (cf § IV.3, p.606), confirment par ailleurs qu'il s'agit bien de dépôts résultant d'une formation progressive (cf *infra*).

Outre le terminus qu'elle fournit, la principale information à retenir de la présence de cette séquence stratigraphique est qu'elle illustre un changement radical de vocation des lieux, point qui sera examiné plus loin.

En raison du morcellement des vestiges, Les témoins stratigraphiques rattachés à cette séquence qui est cependant pratiquement uniforme, n'ont pas été fouillés simultanément. Ils apparaissent donc avec des n° d'US différents : **1057, 1086, 1156, 1213, 1310, 1540 et 1542.**

Parmi ces dernières deux ont fourni des monnaies : ½ as oncial républicain émis entre 116-114 et 91 av. J.-C. (**1540-1**) et ½ as de Nîmes collé par l'oxydation sur un as augustéen à l'Autel de Lyon complète la série (cf § IV.2, p.594). Le mobilier céramique renvoie quant à lui à une fourchette chronologique relativement large qui s'étend de la fin du Ier s. av. J.-C au milieu du Ier s. ap. J.-C. (cf *infra*).

Ceci ne permet malheureusement pas de caler précisément l'époque à laquelle les installations de la phase 1 ont été abandonnées, toutefois la logique nous incite à situer la désaffectation de ces installations au plus tard dans les deux ou trois premières décennies de notre-ère.

Us 1057 (Suite à un défaut d'enregistrement l'US 1057 regroupe du mobilier provenant de deux emplacements différents : le bord oriental du secteur 1, dans la zone extérieure à l'ensemble 2 et le témoin central situé en partie intérieure de ce même ensemble. Cela n'a pas d'incidence en termes de chronologie puisqu'il s'agit de la même couche).

Lot de 185 tessons, comprenant :

1 fragment de vase à pied balustre en sigillée de type italique (possible Dr. 11)

1 éclat de panse en sigillée de Gaule du Sud

1 tesson de bord insuffisant pour déterminer la forme en sigillée de Gaule du Centre mais avec un vernis correspondant à une production du début du I^{er} siècle de notre ère.

1 éclat de panse de gobelet à paroi fine et décor incisé correspondant à un pot de type Beuvray

1 tesson de panse en paroi fine de nature indéterminée
 46 tessons de récipients en *terra nigra* dont des fragments de vases-bobines Menez 125 et 126, des coupes carénées Menez 96 et le bord d'écuelle Menez 22
 1 possible tesson de panse en *terra rubra*
 1 tesson de panse de récipient indéterminé en céramique oxydante à engobe rouge
 12 tessons de cruche en céramique à engobe blanc
 4 tessons en céramique à engobe micacé
 9 tessons de céramique oxydante sans revêtement
 29 tessons de récipients en céramique commune sombre tournée
 36 tessons en céramique non tournée dont 3 bords de pot à lèvre rainurée de type Besançon
 1 tesson de panse d'amphore à huile Dressel 20
 36 tessons de panse d'amphore Pascual 1 à pâte beige
 4 tessons d'amphore de type indéterminé
 1 bord d'amphore gauloise 5 à pâte brune intrusif ici.
 Datation proposée : 1^{ère} moitié du Ier siècle de n. è.

Us 1086

Lot de 16 tessons, regroupant :
 9 tessons en *terra nigra* (Menez 126 et 96)
 2 fragments de panse de cruche à engobe blanc
 2 tessons de panse et fond de récipient à engobe micacé
 2 morceaux de panse en commune sombre
 1 tesson de panse d'amphore Pascual 1 non engobée
 Datation proposée : au plus tôt fin Ier siècle av. n. è. – première moitié du Ier siècle de n. è.

Us 1156

Lot de 65 tessons, regroupant :
 2 fragments de bord d'une assiette en sigillée de type italique Goud. 26 (service II)
 1 petit éclat de coupelle drag. 24-25 en sigillée de Gaule du Sud
 25 tessons de récipient en *terra nigra* : coupe Menez 96 et 110, vase-bobine Menez 126
 1 fragment d'anse de cruche à engobe blanc et 2 éclats de panse
 44 petits morceaux de panse et une anse de cruche en commune claire
 4 fragments de céramique commune sombre
 8 fragments de panse d'amphore Pascual 1 sans revêtement
 Datation proposée : fin du Ier siècle av. n. è. – première moitié du Ier siècle de n. è.

Us 1213 (dans la fosse 1488)

Lot de tessons, regroupant :
 3 tessons en *terra nigra* (dont un bord de vase-bobine variante Menez 125d)
 3 fragments de cruche en commune claire dont un goulot étroit à lèvre en chapiteau mouluré
 1 petit pot à lèvre éversée en commune sombre
 1 tesson de panse de pot non tourné
 3 tessons de panse d'amphore Pascual 1 non engobée
 Datation proposée : début du Ier siècle de notre ère.

Us 1310

Lot de 32 tessons, regroupant :
 2 tessons en sigillée de type italique avec un bord d'assiette et un éclat de coupelle Goud. 27
 10 tessons en *terra nigra* (menez 126, 22)
 4 tessons de gobelet de type Beuvray à décor de palmette
 2 tessons de gobelet en parois fines à pâte brune et décor guilloché

8 tessons de céramique à engobe blanc dont une anse de cruche nervurée
 8 tessons à engobe micacé (2 bords de jatte et 1 fond de petit pot)
 6 tessons de pots à lèvre moulurée en commune non tournée (type Besançon)
 2 tessons de panse correspondant à deux amphores Pascual 1 (à pâte beige et à pâte orange)
 Datation proposée : fin 1er siècle av. - début 1er siècle de notre ère (**fig.39**).

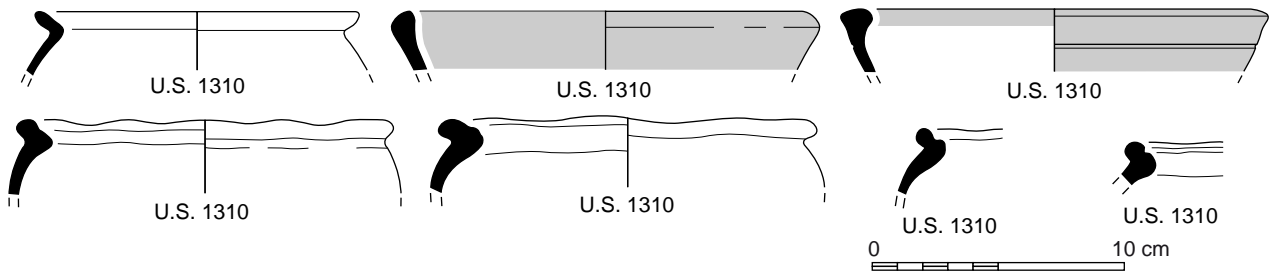


Fig.39 : Mobilier caractéristique de l'US 1310 © Françoise Labaune-Jean Inrap.

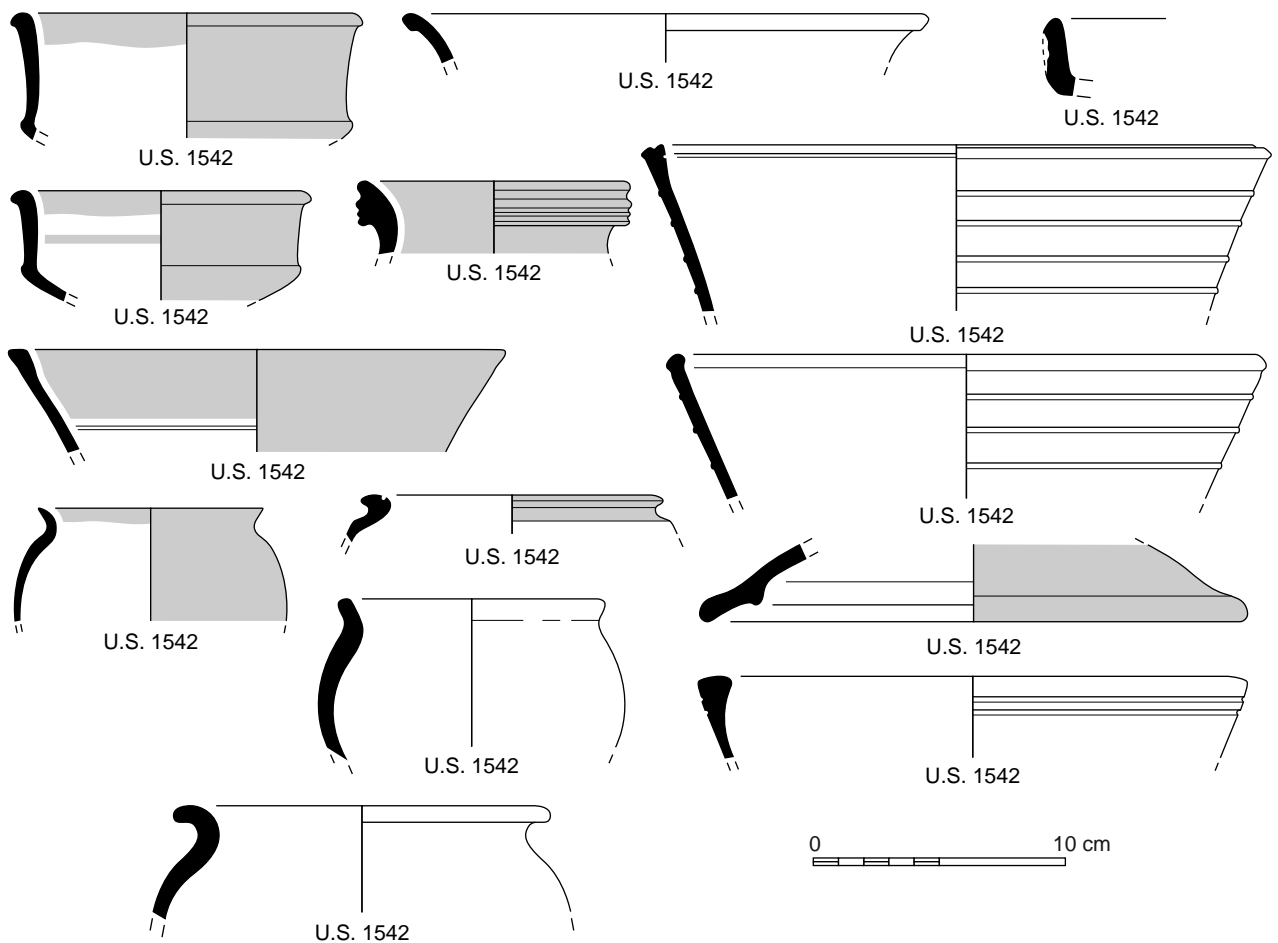


Fig.40 : Mobilier caractéristique de l'US 1542 © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

Us 1540

Lot de 7 tessons, regroupant :

1 tesson de panse en sigillée de Gaule du Sud

3 tessons en terra nigra

2 tessons de panse de cruche à engobe blanc

1 tesson de base de gobelet de type Beuvray

Datation proposée : fin Ier siècle avant notre ère – début Ier siècle de notre ère.

Us 1542

Lot de 125 tessons comprenant :

9 morceaux d'assiettes en sigillée de Gaule du Sud (drag. 15 et 17)

46 tessons de récipients en *terra nigra* correspondant à au moins deux vases bobine Menez 126 et un lisse Menez 125, plusieurs coupes carénées Menez 96 et 110, une écuelle Menez 51

2 éclats de base d'un gobelet de type Beuvray

3 récipients à engobe micacé (jatte tripode, bord de couvercle et bord de pot à lèvre rainurée) (6 NR)

17 tessons correspondant au haut de panse d'une cruche à engobe blanc et à embouchure à lèvre en anneau mouluré

9 restes de panse et de fond de cruche à pied annulaire

14 tessons en commune sombre tournée (dont un bord de petit pot globulaire à lèvre en bourrelet rond et un autre de plus grand module)

19 tessons d'amphore Pascual 1 non engobée et un autre tesson indéterminé

Datation proposée : première moitié du I^{er} siècle de notre ère (**fig.40**).

2.1.2.4 Le fossé parcellaire 1392

2.1.2.4.1 Description des vestiges

Ce fossé à profil en V ouvert à fond arrondi présente une orientation est-ouest en adéquation avec celle de la trame urbaine. Son extrémité ouest qui remonte en pente assez douce vient s'appuyer contre une limite qui est matérialisée par la paroi est de l'ensemble 2. (**fig.41**) profil 45C, et coupes 45A et B. La coupe 45A réalisée au niveau de la paroi ouest de la canalisation de tout à l'égout ne rend pas compte du profil réel de ce fossé.

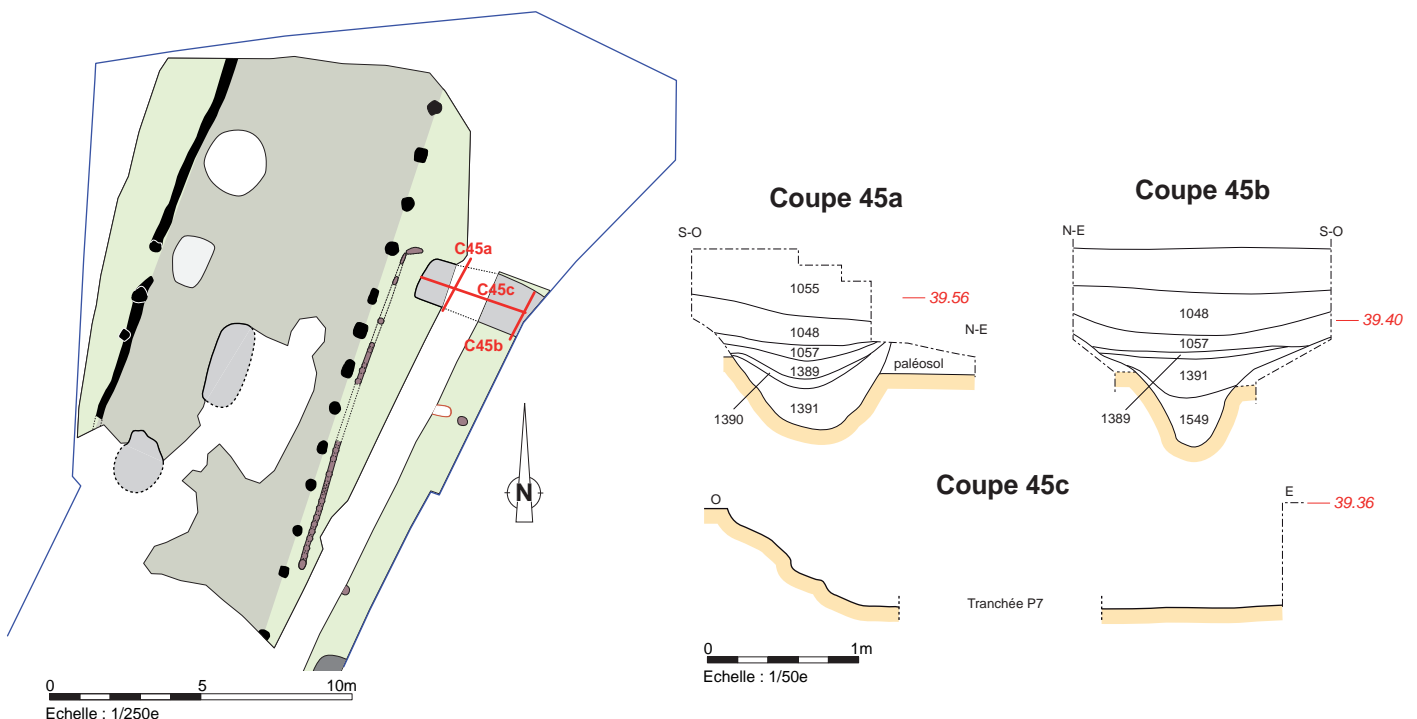


Fig.41 : Relevés de profil et coupes du fossé 1392 © Arnaud Desfonds, Inrap.

En effet elle est située à un emplacement très proche de l'extrémité occidentale du creusement et le fond de ce dernier remonte déjà très nettement. La coupe 45B réalisée en limite orientale de l'emprise de la fouille est en revanche plus représentative. Elle révèle le profil en V très marqué de **1392**. Ce fossé dont la largeur à l'ouverture est d'un peu plus de 1,50m (1 pas) présente une profondeur de près de 0,90m par rapport au sol d'utilisation contemporain **1049** (fig.42-43).



Fig.42 : Vue d'ensemble de l'extrémité du fossé 1392 © D. Pouille, Inrap.



Fig.43 : Coupe est du fossé 1392. Noter le profil en V très marqué et le remblai de comblement schisteux occultant le creusement © D. Pouille, Inrap.

La partie inférieure du comblement, uniquement présente dans le tronçon 1000/P7 conservé à l'est de la canalisation 1000, présente un premier comblement **1549** constitué par une couche limoneuse grisâtre contenant quelques plaquettes de schiste ainsi qu'un peu de mobilier céramique (cf *infra*). Le comblement suivant (**1391**) est essentiellement composé de pierraille de schiste de petit calibre mêlée à un sédiment issu de l'altération du substrat. Aucun artefact n'y a été relevé. La nature de ce remplissage semble traduire une volonté d'occultation définitive du creusement. Celle-ci paraît intervenir avant l'abandon de l'ensemble 2, puisque un fin semis de galets **1389** rappelant le niveau de sol extérieur contemporain de la phase de fonctionnement du fossé et du bâtiment scelle le comblement **1391**. Le tout est scellé par le niveau d'abandon **1057** qui marque l'arrêt de l'utilisation et le démantèlement du bâtiment ensemble 2 ainsi que la fin de la phase 1.

2.1.2.4.2 Datation-Interprétation

Ainsi que cela a été observé plus haut, la nature des comblements paraît révéler une courte phase de fonctionnement à ciel ouvert en début de phase 1. La position de **1392** par rapport à l'ensemble 1 et notamment à la paroi nord qui devait initialement longer le bord nord du fossé permet d'écarter sans risque l'hypothèse d'un fonctionnement simultané.

Ceci permet de supposer que ce creusement est plutôt à mettre en rapport avec l'ensemble 2 contre lequel son extrémité vient quasiment s'appuyer. La partie inférieure du comblement, le limon grisâtre **1549**, paraît pouvoir être interprétée comme le témoignage de la phase de fonctionnement à ciel ouvert de la structure. Il a par ailleurs livré un petit ensemble céramique constitué par un 8 tessons, regroupant :
4 tessons de récipients en sigillée de type italique (dont un bord d'assiette Goud. 15 du service 1b)

2 fragments de bords de deux pots à lèvre moulurée de type Besançon
1 bord d'amphore Pascual 1 non engobée à pâte beige et 1 morceau de panse indéterminée

La datation proposée : de - 20 à + 20 de notre ère renvoie à la phase de fonctionnement estimée de l'ensemble 2.

En ce qui concerne la fonction de **1392**, plusieurs observations doivent être formulées.

Le profil de cette structure permet de la rapprocher d'un certain nombre d'autres creusements précoces observés à Rennes. Pour l'instant ils ont été interprétés comme des marqueurs parcellaires liés à la phase d'organisation de l'espace à urbaniser (Pouille 2008 p.299, 300). Notre attention sera notamment attirée par le cas du fossé **1055** observé en 1998 dans le secteur 1, lors de la fouille de la première station de métro de la place sainte-Anne (Pouille 2000, p.6-7).

Si l'on excepte un profil en V un peu moins évasé ce creusement présente des analogies surprenantes en termes de dimensions et de période d'utilisation (**fig.44**).

Coupe du fossé 1055

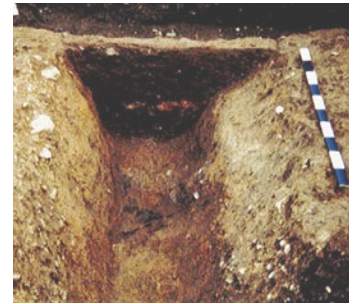
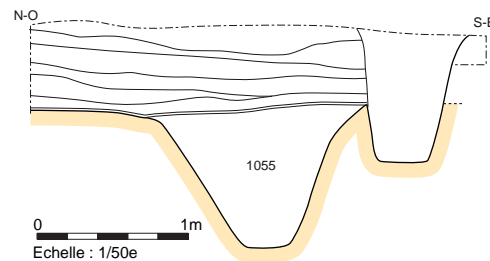


Fig.44 : Coupe et vue du fossé 1055 étudié sur la première station de métro en 1998 © Arnaud Desfonds, Dominique Pouille, Inrap

En effet son comblement, qui n'a toutefois pas livré de mobilier aidant à une datation aussi précise, semble lui aussi refléter une volonté d'occultation. Ce dernier est également scellé par un litage de graviers appartenant à un espace de circulation précoce se développant à l'est, malheureusement en dehors de l'emprise fouillée. Enfin sa période de fonctionnement estimée semble également renvoyer à une fourchette chronologique similaire. Les exemples du parking de la place Hoche et de la rue de Dinan, chronologiquement assez proches jouent probablement le même rôle de structuration de l'espace puisqu'on note qu'ils se situent tous à des emplacements qui plus tard correspondront à des limites fortes et pérennes. La différence essentielle réside dans le fait qu'aucun des exemples reconnus jusqu'ici n'était associé à du bâti contemporain (**fig.45 et 46**).



Fig.45 : Vue du fossé 1152 du 52-56 rue de Dinan © Michel Baillieu, Inrap



Fig.46 : Vue du fossé F3 étudié lors de la fouille du Parking Hoche en 1994 © Dominique Pouille, Inrap

Dans le cas présent, la proximité avec la paroi orientale de l'ensemble 2 qui semble avoir été bordée d'un léger canal destiné à recueillir les eaux de toiture, conduit également à se demander si **1392** n'a pas eu une fonction de drainage ou d'assainissement du terrain. Toutefois le mauvais état de la stratigraphie au niveau de la jonction supposée entre le canal évoqué précédemment et ce fossé n'a pas permis d'observer de quelle manière ceux-ci pouvaient s'articuler.

Quoi qu'il en soit, la fonction de marqueur parcellaire évoquée précédemment est sans doute la principale qu'il faut retenir, puisque le tracé de ce fossé sera par la suite fossilisé par celui de la *decumanus* D''3 dont le fossé méridional se situe au niveau du bord nord de **1392** (fig 47).

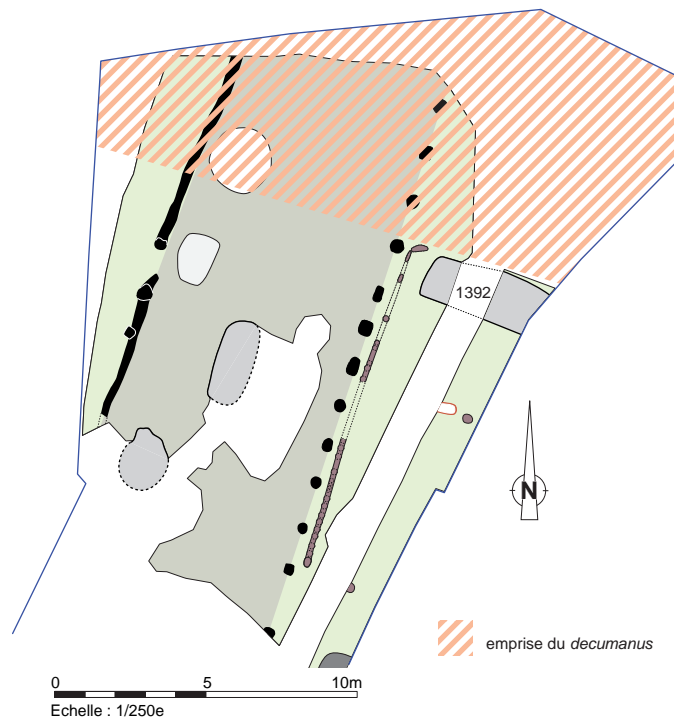


Fig.47 : Localisation du bord sud du *decumanus* par rapport au fossé 1392 © Arnaud Desfonds, Inrap

2.1.2.5 De la fin de l'utilisation au démantèlement de l'ensemble 2

La fouille des vestiges a montré que les restes de cette plate-forme damée caractérisant l'ensemble 2 n'étaient en aucun endroit couronnés par un niveau d'encrassement compacté. Ce détail révèle un entretien régulier de ce bâtiment. Par ailleurs le sol ne présente pas de traces d'usure particulières ou de réparations. Ceci suggère une durée d'utilisation des lieux relativement courte.

L'absence de marques attestant par exemple de la présence de foyers à même le sol permet de penser qu'après sa période d'utilisation cette construction n'a pas été abandonnée et livrée à des réoccupations non contrôlées.

Certains poteaux constituant les parois de l'ensemble 2 paraissent présenter des traces d'arrachement (fig.48). Par ailleurs aucun des négatifs mis en évidence lors de la fouille n'a permis d'observer le fantôme de la pièce de bois qu'il accueillait initialement.

Ces différents constats conduisent à identifier un démontage organisé des structures porteuses que les détails énoncés plus haut permettent de situer rapidement après la fin de l'utilisation de la construction

Cette opération aurait également été menée de concert avec une récupération systématique des autres matériaux. En effet aucune trace de ceux-ci ou de niveau résultant de la démolition des parois n'a été retrouvée jonchant la surface ni à l'intérieur ni à l'extérieur du bâtiment.

L'examen du sol intérieur de l'ensemble 2 a aussi ponctuellement révélé l'existence de traces d'ornières très légères. Celles-ci ont été perçues en lumière rasante le long de la paroi orientale dans l'angle sud est de la fouille



Fig.48 : Vue du négatif de poteau 1535 qui présente des traces probablement dues à un arrachement © Dominique Pouille, Inrap

(fig.49). Ces ornières qui ne paraissent pas avoir leur place dans un édifice au sol si soigné résultent probablement du passage de charrettes liées aux récupérations évoquées plus haut.

Les sédiments qui scellent les sols intérieurs et extérieurs encore en place montrent que cet espace a ensuite été abandonné. Le secteur semble avoir été moins fréquenté pendant une assez longue période avant que l'urbanisation ne redémarre dans le courant du I^{er} siècle, avec la mise en place d'un îlot d'habitations et deux rues se croisant sur le côté est de la construction.



Fig.49 : Trace d'ornières perceptibles à la surface du sol 1572 à l'extrémité sud de l'ensemble 2 © Dominique Pouille, Inrap

2.1.2.6 Des vestiges d'installations militaires ?

Tous les indices chronologiques se rapportant à ces vestiges conduisent à envisager la mise en place des installations caractérisant la phase 1 aux environs des deux dernières décennies précédant notre-ère. Le mobilier, qui semble se rapporter directement à la phase de fonctionnement de l'ensemble 2, malheureusement peu abondant, invite également à situer celle-ci aux alentours du changement d'ère. Cette impression est d'ailleurs confortée par la couche de rejets divers (et surtout excrémentaux sur le côté oriental) qui scelle cet horizon, puisque sa nature et son épaisseur indiquent qu'elle s'est vraisemblablement constituée sur un temps assez long, on pourrait envisager jusqu'à une vingtaine d'années. Au cours de cette période la fréquentation de cet espace ou le maintien d'activités sommaires n'ayant pas laissé de traces d'aménagements varie probablement, puisque les traces d'une reprise partielle des processus biologiques sont observables (cf § IV.3, p.606).

En outre le mobilier que recèlent ces niveaux, offre une datation également assez haute. Bien qu'assez peu précise, l'analyse de la plupart des lots céramiques renvoie généralement au plus tard aux deux premières décennies de notre-ère. Seul l'un d'entre eux (**1057**) conduit à étendre la fourchette chronologique vers le milieu du I^{er} s. Cependant les monnaies associées à ces niveaux, certes peu nombreuses, correspondent toutes à des émissions augustéennes et les fameuses séries à l'autel de Lyon si fréquentes dans les niveaux d'occupation de la première moitié du I^{er} s. n'y figurent même pas. Si l'on ajoute que le mobilier associé aux premières constructions et à l'installation des chaussées qui marquent la fin de cette période d'abandon présente systématiquement un profil renvoyant à la première moitié du I^{er} s. au sens large, force est d'admettre que l'abandon des structures de la phase 1 intervient très tôt. Un démantèlement de cet ensemble situé aux alentours du changement d'ère paraît fort probable.

Dès lors la recherche de plans d'édifices à architecture de terre et de bois d'époque augustéenne bien étudiés et présentant des espaces de

taille comparables à la galerie de circulation de l'ensemble 2, renvoie systématiquement vers les sites militaires et notamment vers les ensembles mis au jour en Germanie. En effet, les *principia* de certains camps ainsi que le *forum* de présentent des galeries dont les dimensions sont identiques et les techniques de mise en œuvre relativement proches (fig. 50). Concernant ce dernier exemple on notera toutefois l'existence de fondations empierrées qui témoignent d'un projet architectural correspondant à une installation n'ayant pas un caractère provisoire. Ceci contraste avec l'ensemble 2 et invite donc à privilégier l'identification de ces vestiges comme étant ceux d'un complexe lié à la présence de troupes. Un autre argument incite également à retenir cette interprétation. En effet, en dehors des deux rues mises en place les vestiges qui caractérisent les phases antiques ultérieures renvoient tous à une occupation domestique ou artisanale. L'hypothèse d'un espace public tel qu'un forum primitif qui aurait été abandonné, détruit, puis dont l'emprise aurait par exemple été considérablement diminuée pour reconstruire un forum pérenne sur une partie seulement de cet espace initial situé en dehors de l'emprise fouillée paraît plus difficile à soutenir. Ce type d'hypothèse nécessiterait un projet initial portant sur une surface exceptionnellement vaste. Or, l'exemple de Lanhau-Waldgirmes, qui est certes le seul dont on dispose, montre qu'il s'agit d'un ensemble de taille bien plus modeste que les *principia* évoquées précédemment.

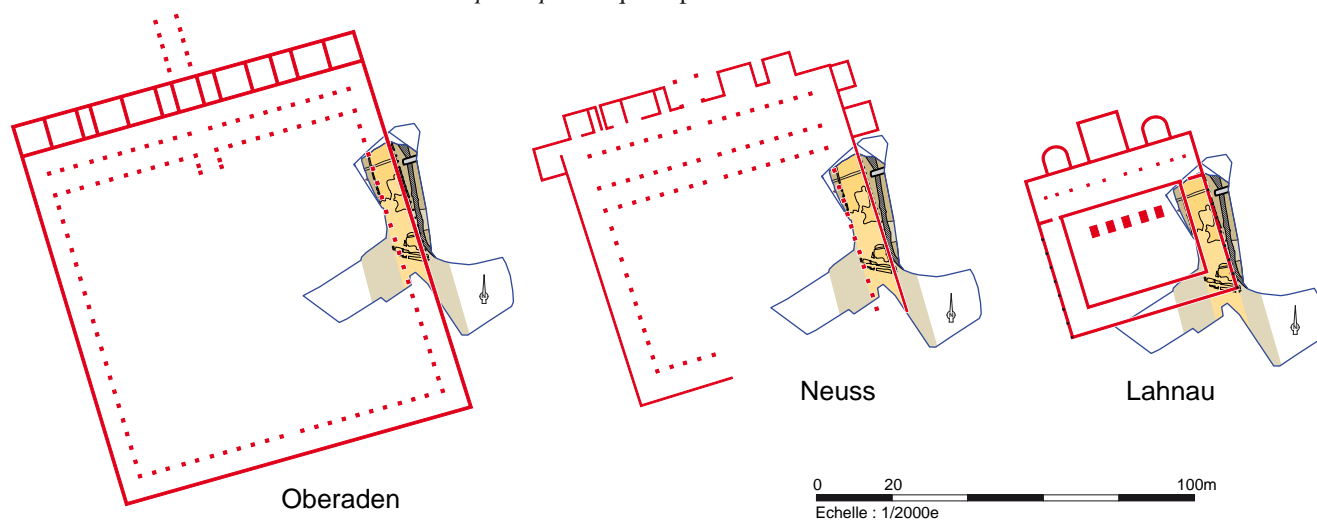


Fig.50 : Comparaison de l'ensemble 2 avec des constructions mises au jour dans la province de Germanie © Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.51 : Semis de Claude à l'autel de Lyon frappé en 45. Probable monnaie commémorative dont le lien avec la présence de militaires est supposé © Hervé Paitier, Inrap

Les quelques monnaies associées plus ou moins directement à ces vestiges viennent à l'appui de cette hypothèse. Elles correspondent en effet à des types généralement rencontrés dans les contextes militaires (Fig.51) (Besombes 2015, p.90,91). D'autres indices mobiliers, comme le lot d'armement de la rue de Saint-malo ou le glaive découvert lors des fouilles du couvent des Jacobins, auxquels on peut ajouter quelques autres éléments découverts lors de fouilles plus anciennes ou fortuitement semblent également attester la présence de militaires à Condate dans les premières décennies qui suivirent sa fondation (Labaune 2015, p.91,93). Enfin, si toutefois l'interprétation de la fosse 2005 s'avère exacte (cf *infra*), signalons que l'usage de grands tonneaux enterrés faisant fonction de citerne à eau est une pratique qui est attestée dans les camps du Limes (Marlière 2001, p.185).

Cela dit, quelle que soit l'interprétation que l'on retiendra pour ces vestiges de la phase 1, leur position au centre géographique supposé de l'emprise urbaine du Haut-Empire, leur datation haute ainsi que leur devenir, incitent à les considérer comme faisant partie des éléments fondateurs de la ville.

2.1.3 Phase 2. Le changement de configuration de l'espace

La phase 2 se caractérise par un changement radical d'affectation des lieux. Le quartier est intégré à la trame urbaine, puisque deux rues se croisant à angle droit dans l'angle nord-est de la fouille occupent dorénavant l'espace. Ces infrastructures constituent d'ailleurs près de 50% de la surface de vestiges conservés dans le secteur 1 (fig.52)

. La configuration du projet n'a malheureusement permis d'appréhender aucun de ces deux axes dans l'intégralité de son emprise. Le *cardo*, dont les niveaux ont pu être observés sur une longueur voisine de 30m a été pris en écharpe par le projet. Seul son côté ouest est concerné par la fouille. La chaussée tronquée sur toute sa longueur par le passage de la canalisation (10000/P7) n'a été perçue que sur une largeur maximale de 4,70m fossé ouest compris. Le *decumanus*, quant à lui, a été reconnu sur une longueur de 9,00m jusqu'au carrefour et une largeur maximale de 6,00m fossé sud compris. Au niveau de sa jonction avec le *cardo*, une coupe pratiquée dans les niveaux de chaussée montre toutefois que sa largeur totale hors emprise des fossés dépasse 5,90m

Cet axe n'a pu être étudié sur l'intégralité de sa largeur, puisque sa rive septentrionale était située en dehors de l'emprise fouillée.

Parallèlement à la mise en place de l'infrastructure viaire, l'intérieur de l'îlot voit se développer des constructions domestiques à architecture légère s'organisant par rapport aux rues.



Fig.52 : Importance de l'emprise des voiries conservées dans le secteur 1 © Arnaud Desfonds, Inrap.

2.1.3.1 Des travaux préalables à l'apparition des installations de la phase 2

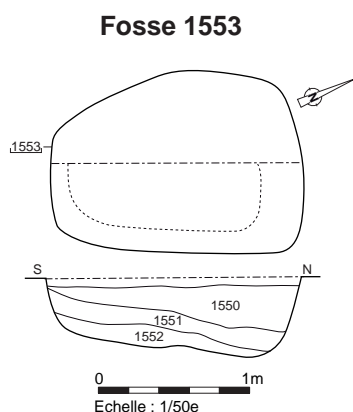


Fig.53 : Profil et coupe de la fosse 1553
© Arnaud Desfonds, Inrap.

Préalablement à la mise en place des constructions qui caractérisent la phase 2 quelques travaux de terrassement ponctuels sont effectués dans l'emprise du futur îlot, non loin de l'espace qui sera occupé par les chaussées. Ceux-ci se caractérisent notamment par le creusement d'une fosse **1553**. Cette dernière est un creusement ovalaire aux contours irréguliers mesurant 1,70m sur sa plus grande longueur et 1,20m de large. Ce creusement dont la profondeur atteint 0,50m présente des parois presque verticales et un fond relativement plat (**fig 53**). Aucun indice permettant de lui attribuer une fonction particulière n'y a été observé, ce qui conduit à y voir juste une fosse d'extraction de matériaux sans doute remblayée assez rapidement puisqu'aucun colluvionnement n'est présent au fond. Trois remplissages successifs (**1550,1551,1552**) y ont été identifiés. Parmi eux seul **1552** a livré une petite quantité de mobilier permettant de fournir un jalon chronologique. Celui-ci est malheureusement peu précis et renvoie globalement à la première moitié du Ier s ap. J.-C. Aucun phénomène d'affaissement n'étant présent, on peut supposer que ces remplissages étaient dépourvus de matériaux organiques susceptibles de se dégrader et de se tasser. La nature des comblements ainsi que le profil des couches, bien perceptible sur la coupe, les apparente à des remblais.

Us 1552

Lot de tessons, regroupant :

- 2 tessons de récipients en terra nigra
- 1 bord de cruche en céramique à engobe blanc
- 5 tessons de panse de cruche en commune claire
- 7 tessons en céramique commune sombre dont deux fonds et un bord de pot à petite lèvre éversée
- 1 tesson de goulot d'amphore Pascual 1
- 1 tesson de panse d'amphore indéterminée avec reste de graffiti : ... (V ?) M...

Datation proposée : première moitié du Ier siècle de notre ère.

2.1.3.2 Les chaussées

2.1.3.2.1 La mise en place des chaussées

Les chaussées présentes sur l'emprise de la fouille scellent toutes deux l'horizon correspondant à l'abandon des installations de la phase 1. Bien qu'elles ne présentent pas une structure tout à fait similaire (cf *infra*), ceci permet de supposer qu'elles ont été installées simultanément ou en tout cas dans une même fourchette chronologique correspondant à une phase d'aménagement du secteur. Au niveau du carrefour les relations stratigraphiques directes entre les deux axes de voirie sont limitées en raison de la présence d'une profonde et large tranchée de tout à l'égout (P7-P16) et d'une fosse d'installation d'un regard lié à ce dernier (**fig 54**).

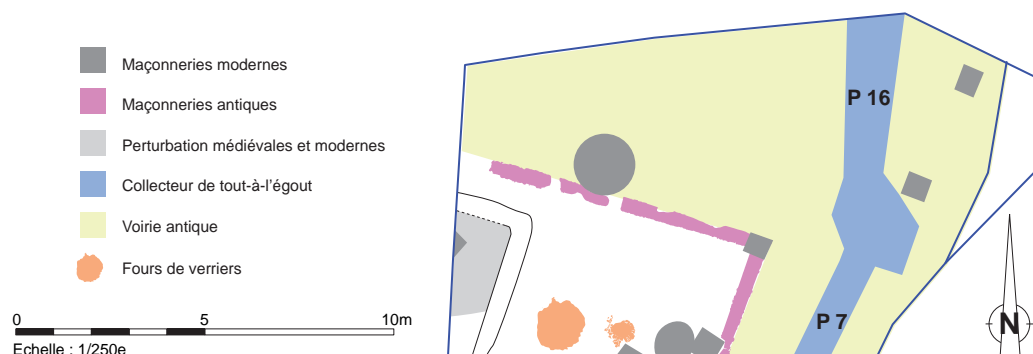


Fig.54 : Impact des perturbations P7 et P16 au niveau du carrefour © Arnaud Desfonds, Inrap.

Nous aborderons leur étude successivement et évoquerons le carrefour et le *decumanus* simultanément, car les informations le concernant sont uniquement en lien avec les vestiges de ce dernier. Aucune vision d'ensemble du carrefour ni développement à son sujet ne seront proposés car son emprise globale n'a pu être étudiée pour des raisons de configuration de la zone de fouille et à cause de la présence des perturbations évoquées précédemment.

2.1.3.2.2 Le *cardo*

La chaussée du *cardo* a été prise en écharpe par le bord oriental de l'emprise de la fouille. L'extrémité sud du secteur 1 a donc juste permis de mettre en évidence le mur de portique bordant la chaussée installé à l'emplacement de l'ancien fossé de rive (fig 55). Celui-ci étant jouté à l'est par la tranchée de canalisation P7 ainsi qu'un autre regard maçonné auxquels d'autres perturbations liées au tracé de la ruelle Sainte-Anne se sont ajoutées, aucun niveau de chaussée exploitable en termes de fouille n'a été préservé à cet emplacement.

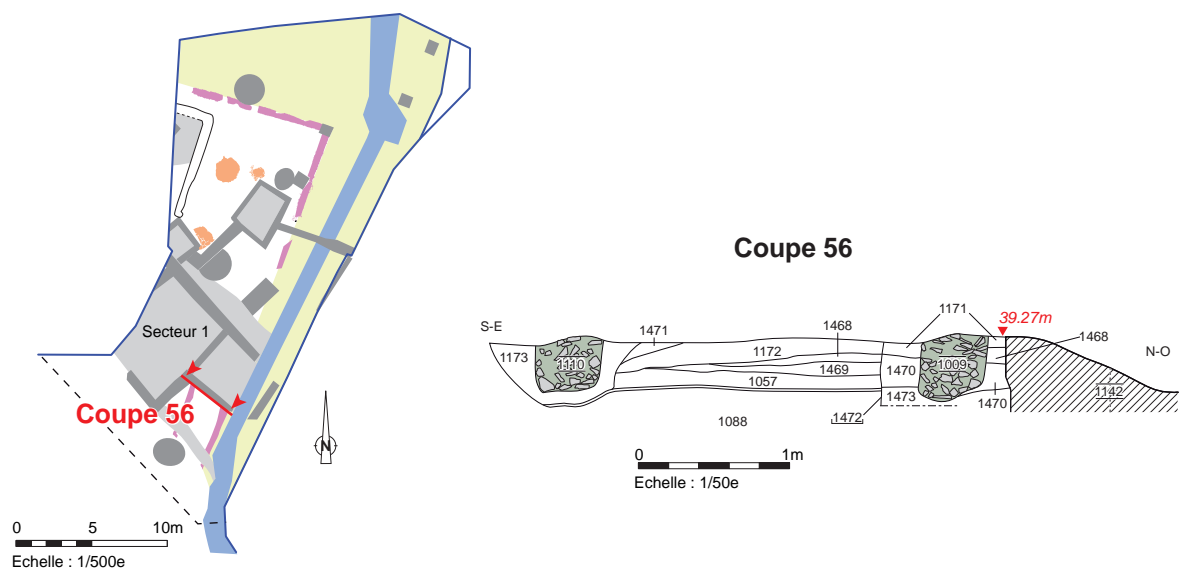


Fig.55 : Coupe mettant en évidence la galerie bordant la chaussée du *cardo* à l'extrémité sud du secteur 1 © Arnaud Desfonds, Inrap.

Seuls de rares lambeaux totalement déconnectés les uns des autres attestent juste de la présence de la rue dans ce secteur. Compte tenu de son mauvais état de conservation et notamment de son écrêtement qui a largement amputé les surfaces de roulement, l'analyse de cet axe identifié sur une longueur totale de près de 30m n'est que très partielle. La mise en évidence d'horizons d'utilisation sur de vastes surfaces et la réalisation de leur topographie détaillée n'a pas été possible. L'étude s'est bornée à relever la coupe occidentale de la tranchée de canalisation P7 (Coupes 1 et 45a) (fig.56-57) et à pratiquer un sondage transversal dans une zone où les bandes de roulement paraissaient bien conservées, le reste a été fouillé mécaniquement. Cette fenêtre a permis d'aborder la relation entre la chaussée et l'intérieur de l'îlot et de fournir une coupe (Coupe 19) complétant les relevés établis au sein de celui-ci (coupes 16 et 23) (fig.58). Ce profil est amputé à l'est par la présence d'une maçonnerie moderne et d'une tranchée d'installation de réseau électrique souterrain. La perception de la structure de la rue reste donc très partielle, d'autant qu'en raison de l'écrêtement qui a été observé dans cette zone et dont rend bien compte la coupe 19 (fig.59), seule sa partie inférieure est encore présente. L'épaisseur moyenne de la stratigraphie dans le tronçon le mieux conservé ne dépasse pas 0,55m.



Fig.56 : Vue d'ensemble depuis le nord-est de la coupe du cardo, fournie par la perturbation P7 © D. Pouille, Inrap.



Fig.57 : Vue d'ensemble depuis le sud-est de la coupe du cardo, fournie par la perturbation P7 © D. Pouille, Inrap.



Fig.58 : Vue zénithale du sondage pratiqué dans le cardo au niveau du tracé du collecteur d'égout moderne P14-P15 © D. Pouille, Inrap.

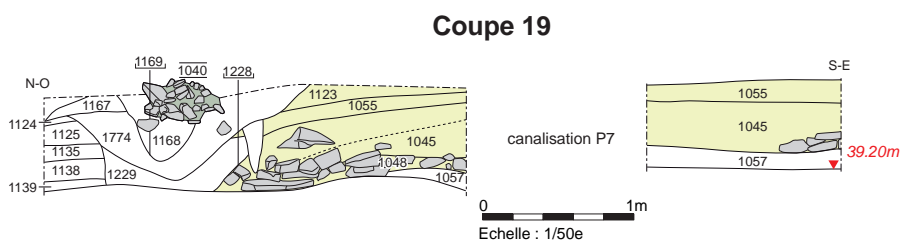
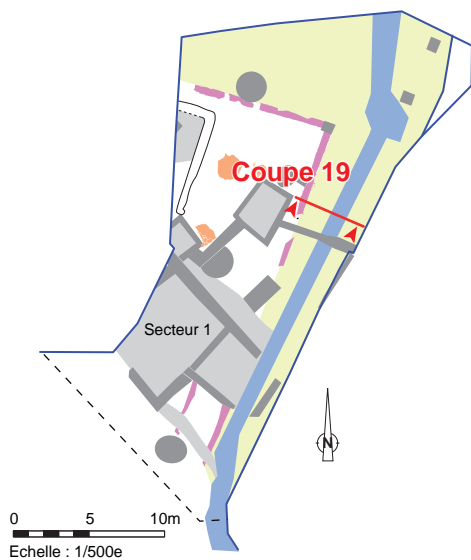


Fig.59 : Coupe du cardo révélant l'écristement des strates supérieures de la chaussée ©Arnaud Desfonds, Inrap.

Ces observations sont complétées par celles fournies par la coupe 57, dressée lors de l'étude des niveaux du témoin stratigraphique central (voir § 2.1.3.4, p.192). Ce dernier a notamment permis d'appréhender les différents états du fossé de bord de rue en lien avec les sols de l'espace de circulation riverain. Toutefois la tranchée de canalisation P7 défonçant la chaussée a interdit d'en percevoir une longueur suffisante pour que ce profil soit significatif et l'accent a donc été mis sur la relation existant entre le fossé et l'intérieur de l'îlot.

Les différents états qui ont été perçus ne permettent pas de proposer une restitution détaillée de l'évolution de la rue en lien avec les nombreuses reprises du fossé bordier. Le relevé de la coupe longitudinale du *cardo*, fournie par la perturbation P7, dressé en début de fouille (coupe 1) (fig.60), donne l'impression d'une relative homogénéité des niveaux. Cependant les différentes sections fouillées (manuellement ou mécaniquement) ont révélé la présence d'une multitude de recharges ponctuelles ne pouvant être reliées les unes aux autres de manière fiable en raison des lacunes stratigraphiques déjà mentionnées. Le manque quasi-systématique de mobilier archéologique dans ces recharges constitue un frein supplémentaire à toute tentative de restitution de la chronologie de l'ensemble. Par ailleurs, en l'absence de modifications majeures de la configuration de cet axe, il faut bien admettre qu'une étude détaillée des multiples réfections observées ne ferait qu'alourdir cette présentation sans apporter d'éléments significatifs aidant à la compréhension de l'évolution du quartier.

Il a donc été décidé de se cantonner aux principaux états d'évolution pouvant être restitués de manière assez fiable.

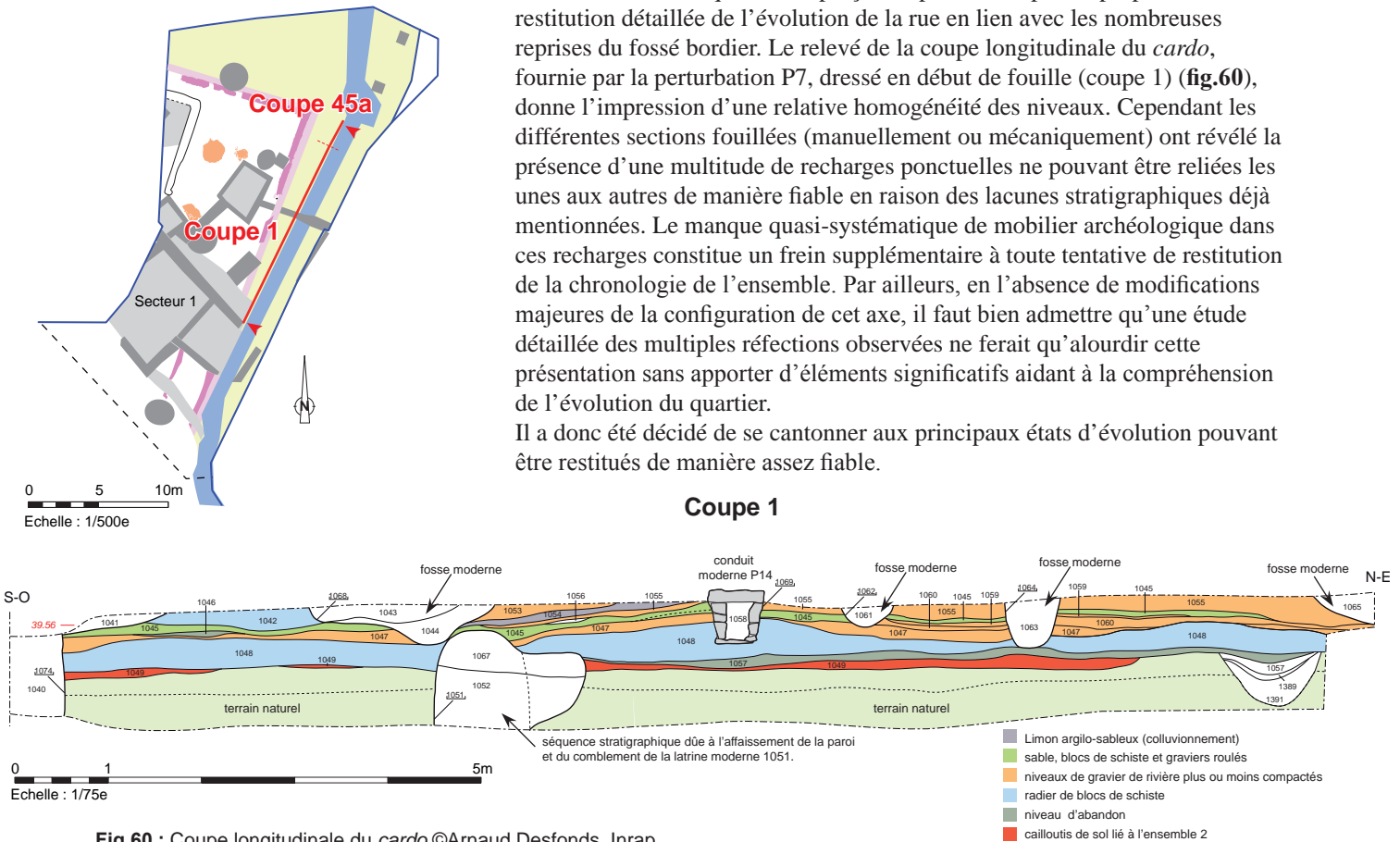


Fig.60 : Coupe longitudinale du *cardo* ©Arnaud Desfonds, Inrap.

Pour la moitié nord du tronçon de *cardo*, qui est la seule ayant pu faire l'objet d'observations précises, la configuration du bord de rue n'a que très peu varié entre l'époque de son installation et le début du IIe siècle.

L'emprise occidentale de la zone de circulation délimitée par le fossé bordier est fixée dès le début de la phase 2. Les seules fluctuations pouvant être observées sont liées à des réfections de la bande de roulement entraînant de modestes rehaussements ou des décalages du bord du fossé qui ne dépassent pas quelques dizaines de centimètres.

2.1.3.2.2.1 Etat 1

Le premier état du *cardo* est matérialisé par la mise en place d'un radier de fondations (1048) en blocs et pierraille de schiste. Celui-ci est recouvert d'une bande de roulement constituée par une couche de graves alluviales compactée (1047), dont la présence a été relevée sur toute la longueur de la coupe 1 (fig.60). L'examen du radier révèle des irrégularités surprenantes tant au niveau de son épaisseur, qui oscille entre 0,10 et 0,40m, qu'au niveau du calibre des blocs utilisés. Celui-ci est très variable puisque certains éléments, qui ne paraissent cependant pas être liés à des aménagements particuliers



Fig. 60bis : Vue d'ensemble du sondage pratiqué dans le cardo. Noter le calibre très variable des blocs du radier, son épaisseur variable et la présence de longues pierres limitant son emprise en haut à gauche © Equipe de fouille, Inrap.

ayant disparu, peuvent atteindre plusieurs dizaines de kg (**fig. 60bis**). Comme le montre également la coupe 19 (**fig.59**), l'épaisseur de cette fondation peut varier considérablement sur très peu de distance, sans doute en raison de la disponibilité des matériaux ou de la provenance des charrois. Probablement afin de contenir la couche de gravas alluviaux qui le surmonte, ce hérisson est un peu plus haut en bordure de l'emprise de la chaussée où de longues pierres de calibre supérieur ont été ponctuellement utilisées. Il ne s'agit cependant pas à proprement parler de margines puisqu'elles ne constituent pas une bordure régulière faisant office de coffrage. Les irrégularités d'épaisseur se remarquent également au niveau de la couche de gravas (**1047**). Ponctuellement, en partie centrale, afin de compenser les manques de la partie inférieure elle peut atteindre près 0,30m d'épaisseur, alors qu'à d'autres emplacements elle n'est présente que sur quelques centimètres. Des recharges parfois constituées de matériaux alluviaux légèrement différents ont été relevées. Elles apparaissent sous forme de lentilles ponctuelles ou pouvant s'étendre sur des surfaces plus importantes comme sur la coupe 1 (**fig.60**) où, sans doute pour compenser la faible épaisseur du radier de fondation, la mise à niveau a été réalisée à l'aide de couches de gravas alluviaux sableuses compactées (**1059** et **1060**). Si l'on excepte une mince pellicule de limon brun foncé dépourvue de mobilier (**1046**), dont l'existence a été notée en partie sud de la coupe 1 (**fig.60**), aucun niveau d'occupation lié à cet état de la chaussée n'a été retrouvé.

A cet état le fossé bordier est un creusement à fond plat. Au sud celui-ci (**1424**) présente des traces de coffrage révélant un canal de bois d'une largeur de 0,50m (cf § 2.1.3.4.2). Au nord (**1228**), sa largeur atteint 0,80m et aucune trace de coffrage n'a été clairement perçue. Cependant la paroi occidentale verticale traduit l'existence d'un appui disparu. Ce dernier pourrait correspondre à l'emplacement d'une paroi étroite récupérée contenant les niveaux de l'espace de circulation bordant la chaussée et supportant une colonnade sommaire, ce qui impliquerait l'existence ponctuelle d'une galerie de circulation, hypothèse sur laquelle nous reviendrons plus loin (cf § 2.1.3.4.4).

Curieusement, la différence de configuration de part et d'autre du tracé de la perturbation P 14/15 coïncide avec le prolongement de limites de constructions observées en intérieur d'îlot (cf § 2.1.3.4.1). Le sol de la galerie primitive n'a d'ailleurs pas été rehaussé au sud de P14/15

Datation

La datation de ce premier état de voirie ne peut être établie que par rapport au *terminus* fourni par le niveau d'abandon scellant les installations de la phase 1. Nous avons vu plus haut que le changement de configuration des lieux intervient aux alentours du milieu du Ier siècle de notre ère, c'est donc sans doute également à cette époque que se met en place cet axe de circulation.

2.1.3.2.2.2 Etat 2

Le second état est matérialisé par l'apport d'une recharge (**1045**) surtout présente le long du bord occidental du *cardo*. Cette dernière, sans doute destinée à compenser le dévers de la chaussée, est constituée par une épaisse couche de pierraille de schiste et de graviers roulés noyés dans un sable argileux roux. A l'ouest elle s'appuie ponctuellement sur des blocs de schiste qui ne constituent cependant pas une bordure continue. Son épaisseur s'amenuise à mesure que l'on se rapproche du milieu de la chaussée, où elle finit par disparaître. A cet emplacement la bande de roulement (**1055**), qui la surmonte le long de la rive, scelle directement les niveaux liés à l'état précédent (**fig.59, 60**). L'absence de trace de surface de circulation ou de dépôt à l'interface entre ces deux états permet de supposer que des terrassements de nivellement ont été entrepris avant la pose de cette recharge. En effet l'hypothèse que la configuration de l'état 1 n'a été qu'éphémère ne semble pas acceptable, puisque l'examen des aménagements riverains montre qu'un certain laps de temps s'est écoulé avant la mise en place de cette nouvelle bande de roulement. En bordure de la chaussée, une couche argilo-sableuse grisâtre d'une dizaine de centimètres d'épaisseur scelle la surface de circulation. Ce niveau de colluvionnement ne fournit malheureusement aucun indice mobilier permettant de caractériser la nature des occupations riveraines ni de préciser la chronologie de cet état.

Au nord la configuration du fossé de bord de rue lié à cet état n'a pas été clairement perçue en raison de l'existence d'un état postérieur (**1175**) entamant largement l'ensemble. Au sud le fossé (**1358, 1386**) contemporain de cet état est nettement plus large que précédemment. Il atteint en effet 0,80m et sa paroi occidentale presque verticale suggère l'existence d'un ouvrage de maintien disparu. Ce dernier pourrait correspondre à une sablière support de colonnade ou à un muret remplissant la même fonction ayant été par la suite récupéré (cf § 2.1.3.4.4).

2.1.3.2.2.3 Etat 3

L'ultime état du *cardo* est matérialisé par des lambeaux de recharges (**1042** et **1053**) uniquement conservés dans la partie centrale du tronçon retrouvé. Cette réfection a été entreprise à l'aide de matériaux similaires à ceux qui ont été employés pour l'installation de la chaussée. L'une correspond à de la pierraille de schiste dépourvue de liant (**1042**), tandis que l'autre, qui semble s'y juxtaposer (**1053**), est composée de graves noyées dans du sable roux (**fig.60**).

L'épaisseur relativement importante de ces deux recharges, et surtout la présence de (**1042**), qui à l'évidence est un apport destiné à rehausser le niveau de la rue, traduit une réfection importante, mais dont l'ampleur ne peut toutefois être mesurée compte-tenu de la maigreur des indices disponibles.

2.1.3.2.2.4 Etats suivants et abandon de la chaussée

Les données relatives aux états suivants de cette chaussée, n'ont été perçues que sous la forme de lambeaux stratigraphiques piégés le long de son bord occidental, dans la zone plus basse située au contact du fossé. Ceux-ci, apparaissent le plus souvent comme des lentilles de graviers s'intercalant avec des niveaux de colluvionnement limoneux bruns sombres, pour la plupart dépourvus de mobilier marquant. Ils ne permettent pas d'extrapoler quant à la rue elle-même. Leur description ne sera donc pas développée (**fig.61**).

En ce qui concerne l'abandon de cette chaussée, en raison de l'écrêtement déjà évoqué, aucune information concernant son devenir à la fin de l'antiquité puis au Moyen-Age, n'est disponible. On soulignera toutefois qu'aucune relation entre cet axe de circulation et la ruelle sainte-Anne, dont l'ancienneté a été révélée par la fouille (cf § 2.1.4.3), n'a été détectée.

Fig. 61 : Vue zénithale du bord ouest du *cardo* à proximité du carrefour. Noter sur le côté droit la juxtaposition des nombreux lambeaux de recharges correspondant aux dernières bandes de roulement de la chaussée tronquées par l'écrêtement © Equipe de fouille, Inrap.



2.1.3.2.3 Le *decumanus* et le carrefour

2.1.3.2.3.1 Une troncature liée à un projet de réfection de la rue ?

Le *decumanus*, dont le tracé est présent dans l'angle nord-ouest du secteur 1, est dans l'ensemble mieux conservé que le *cardo*. Entre le carrefour où elle croise le *cardo* et la limite occidentale de la fouille, aucune perturbation récente de grande ampleur n'a amputé cette rue. Cependant sa rive septentrionale étant située en dehors de la zone de fouille son emprise totale demeure malheureusement inconnue. Afin de permettre une étude plus claire de cet axe, il est nécessaire d'insister d'abord sur son dernier état d'évolution¹⁰. Par ailleurs, de manière à mieux comprendre l'articulation existant entre les deux rues présentes sur le site, l'étude du carrefour ne sera pas dissociée de celle du *decumanus*.

Dans sa partie occidentale, le niveau d'apparition de cette chaussée présente une anomalie. En effet la surface de roulement du dernier état de fonctionnement met en évidence une importante dépression en partie centrale de la chaussée. A l'extrémité ouest le profil de la rue révèle une dénivellation de l'ordre de 0,25m entre son bord sud et la partie centrale (fig. 62-64-65). Dans le sens est-ouest une dénivellation encore plus importante peut-être relevée, puisque au point de jonction avec le *cardo*, la surface de roulement **1114** se situe à 40,08m en moyenne alors qu'en limite occidentale, celle-ci est à 39,58m, soit 0,50m plus bas pour une distance de 11m. Une telle anomalie, révèle l'existence d'une troncature dans les niveaux de voirie. Dans la partie occidentale du tronçon de chaussée, celle-ci a conduit à la disparition de toutes les recharges matérialisant les différents états de la rue que l'on peut en revanche observer près du carrefour (fig.66) DAO coupe 29. Cette troncature n'est cependant pas liée à des terrassements postérieurs à l'abandon du quartier, puisque l'ultime surface de circulation aménagée, sur laquelle on peut notamment observer quantité de traces d'ornières, est continue entre le carrefour et l'extrémité ouest de la rue¹¹ (fig.67-68) clichés.

Ce phénomène traduit probablement une phase de réfection importante de la chaussée non menée à terme. La partie occidentale de celle-ci a été décaissée puis sommairement rechargée à sa jonction avec le tronçon non terrassé situé au niveau du carrefour. Ceci afin de compenser la dénivellation entre les deux rues. Dans la partie occidentale, c'est le niveau de gravier **1114bis** correspondant au premier état de la chaussée qui a à nouveau servi de surface de roulement. Ce phénomène a considérablement amputé la stratigraphie

¹⁰ Nous entendons ici état d'évolution en tant que chaussée urbaine. Il ne s'agit donc pas d'éventuelles réutilisations tardives de cet axe de circulation dans une configuration plus proche d'un chemin que d'une rue.

¹¹ Cette continuité de surface de roulement a d'ailleurs conduit à une erreur d'enregistrement, puisque une seule et même US (**1114**) a été attribuée à ce niveau alors que l'US **1114** de la coupe 46b correspond en réalité à l'US **1306** de la coupe 29.

Fig.62 : Vue de l'extrémité ouest du *decumanus* en début de fouille. Noter sur le côté droit du cliché, la zone remplie de matériaux et de terre noire correspondant à la dépression de la partie centrale de la chaussée. Sur le côté gauche, la bande de roulement 1349 du dernier état de chaussée affleure. La partie centrale correspond à un ultime niveau de cheminement sommairement aménagé, au sein duquel on ne perçoit pas de traces de circulation © Equipe de fouille, Inrap.

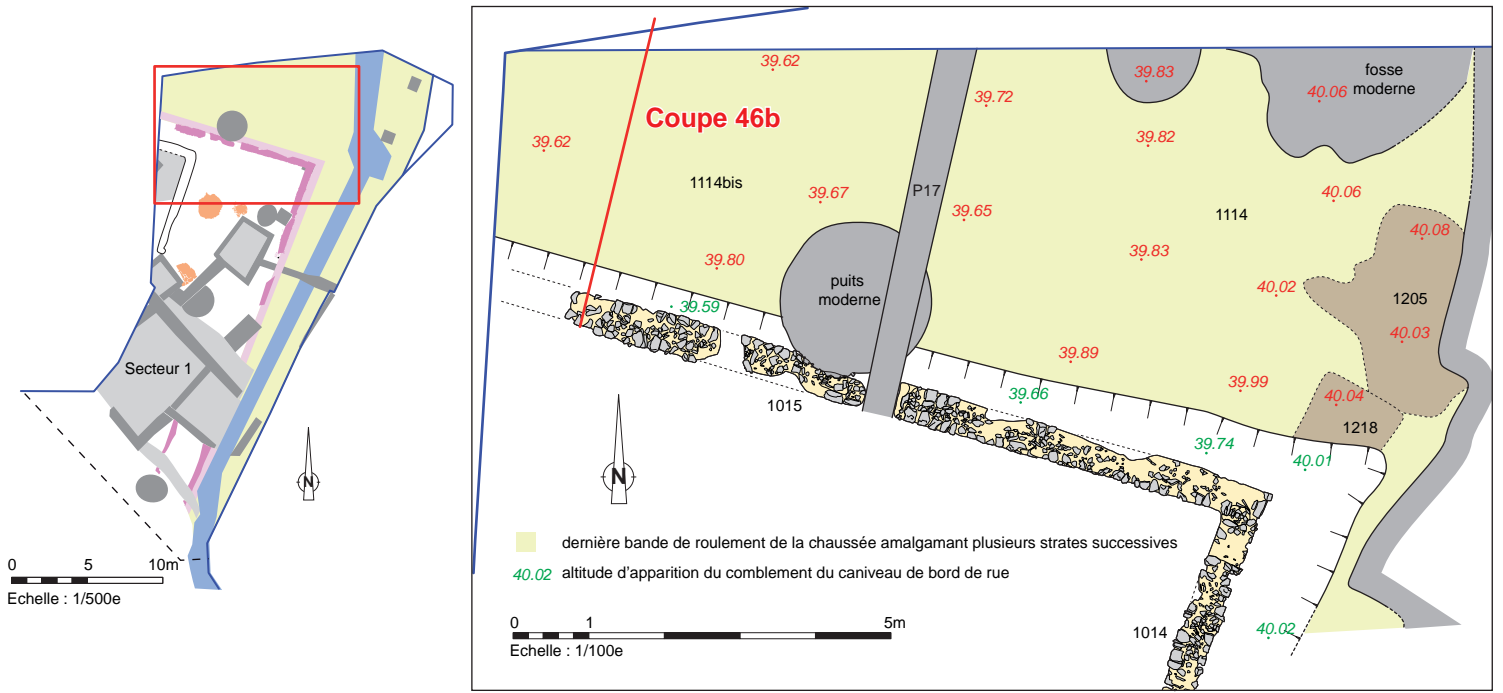


Fig.63 : Vue d'ensemble du *decumanus* en début de fouille. La zone décaissée apparaît nettement sur la partie droite, tandis que sur le côté gauche, la bande de roulement 1349/1297 du dernier état de chaussée affleure. Au premier plan la surface de roulement assurant la jonction avec le *cardo* affleure également © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.64 : Vue rasante du dernier état du *decumanus*. Noter l'importance de la dépression centrale qui confère à la chaussée un profil en cuvette © Equipe de fouille, Inrap.





Coupe 46b

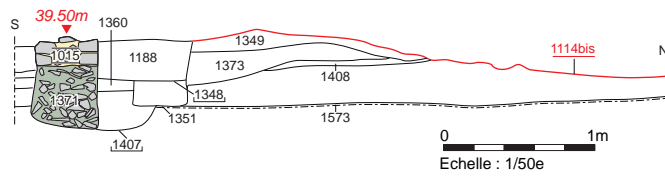


Fig.65 : Dernier état simplifié du *decumanus*
©Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.66 : Coupe du *decumanus* à la hauteur du carrefour
©Arnaud Desfonds, Inrap.

Coupe 29

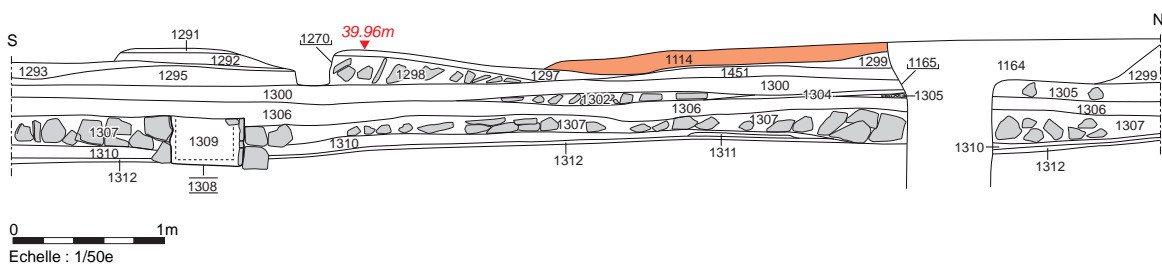




Fig.67 : Vue d'ensemble du decumanus depuis l'ouest. Noter la continuité de la surface de roulement au niveau de laquelle les ornières sont uniformément perceptibles © Equipe de fouille, Inrap.

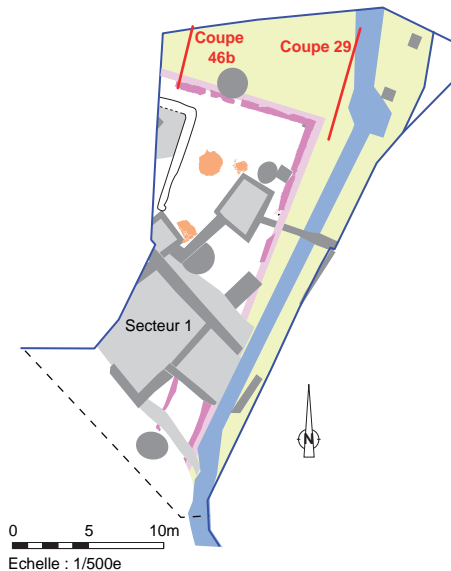


Fig.68 : Vue de la jonction entre le carrefour et le decumanus, remarquer la continuité de la bande de roulement et des ornières © Equipe de fouille, Inrap.

de cette chaussée en en réduisant les possibilités d'étude détaillée. Les différents stades d'évolution de la rue tout au long de l'antiquité ne peuvent être restitués que partiellement et de manière globale. Ils se résument à trois principaux états primitifs pour lesquels les données sont assez précises. Les transformations suivantes n'étant que très partiellement perceptibles et restituables sont regroupées en un seul et même paragraphe.

2.1.3.2.3.2 Etat 1

Le premier état du *decumanus* est matérialisé par la mise en place d'une épaisse couche de graviers de rivière **1306/1114bis** directement posée sur le niveau d'abandon de la phase 2. Sur le côté est, à hauteur du carrefour, cette bande de roulement est assise sur un petit radier de blocs de schiste destiné à compenser la dénivellation laissée par la rigole de retombée des eaux de toitures de l'ensemble 2 (cf *supra*). A cet emplacement la couche de graves atteint en moyenne 0,10 à 0,15m d'épaisseur. L'altitude moyenne de la surface de roulement se situe à 39,70m (**fig.69**) coupe 29. A l'extrémité occidentale du tronçon reconnu, cette même bande de roulement (**1114bis**) présente une épaisseur légèrement supérieure, puisqu'elle atteint 0,30m là où elle est la mieux conservée (**fig.70**) coupe 46B. Sur le côté sud elle est ponctuellement couronnée d'une recharge **1408** qui a disparu sur le reste de l'emprise en raison des terrassements postérieurs mentionnés plus haut. L'altitude de la surface de circulation y est sensiblement identique à celle relevée au niveau du carrefour. Pour cet état la chaussée ne présente donc aucun pendage d'est en ouest ni bombement de surface. A l'emplacement du carrefour, des systèmes de franchissement destinés à permettre l'écoulement de l'eau des fossés de bord de rue sous les chaussées sont mis en place simultanément.



Coupe 29

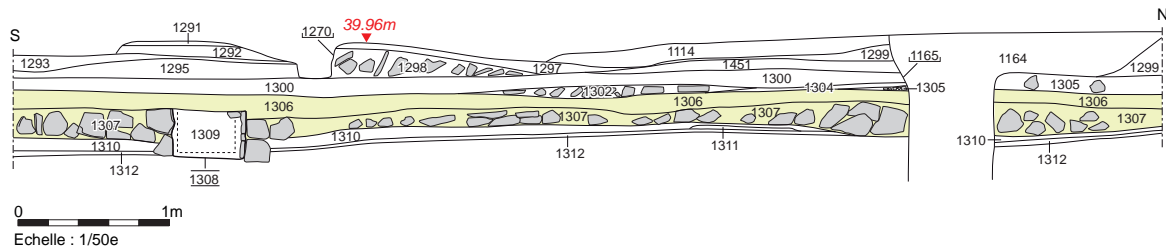


Fig.69 : Premier état du decumanus au niveau de la coupe 29 ©Arnaud Desfonds, Inrap

Coupe 46b

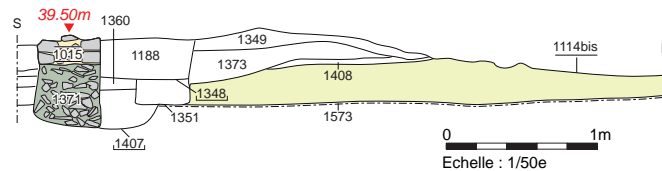


Fig.70 : Premier état du decumanus au niveau de la coupe 46b ©Arnaud Desfonds, Inrap.

Au niveau du *cardo*, cet aménagement (**1308**) s'apparente à un busage traversant la chaussée (**fig.69, 71 à 74**). Il se présente sous la forme d'un conduit quadrangulaire de 0,45 de large sur près de 0,30m de haut. L'absence de parement aménagé au niveau des côtés indique qu'un coffrage de bois était initialement présent. En partie supérieure, une épaisse planche dont aucune trace n'a été conservée devait également couronner ce boisage afin de supporter la couche de graviers de la bande de roulement. La section de ce busage était donc sensiblement inférieure à ce qui a été indiqué plus haut, le conduit lui-même devant dégager un espace d'environ 0,30m de large sur 0,20 à 0,25m de haut, ce qui est toutefois amplement suffisant pour l'écoulement de volumes d'eau considérables.



Fig.71 : Vue d'ensemble de la coupe du *decumanus* fournie par la paroi de la perturbation P7 au niveau du carrefour © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.72 : Vue d'ensemble depuis le nord-est de la coupe du *decumanus* fournie par la paroi de la perturbation P7 au niveau du carrefour © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.73 : Vue de détail du conduit 1308. Noter que sur le côté sud (à gauche) le radier de fondation est plus épais en raison de la présence de la dépression liée à la rigole d'écoulement des eaux de toiture de l'ensemble 2 © Equipe de fouille, Inrap.

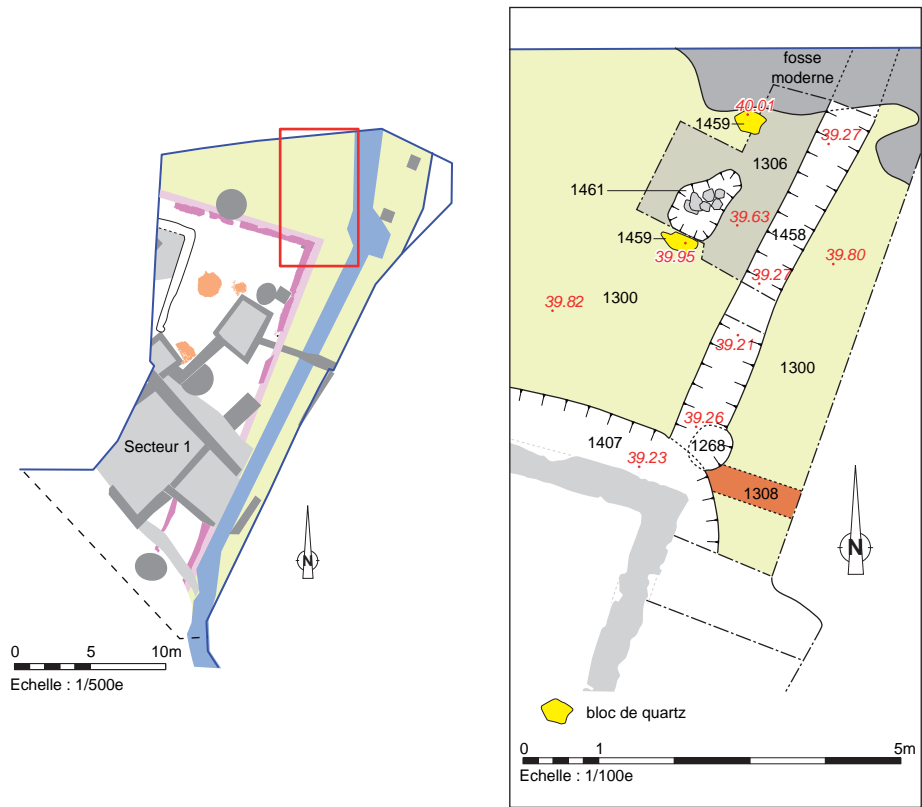


Fig.74 : Plan du busage 1458 permettant l'écoulement de l'eau entre les côtés du *decumanus* au niveau du carrefour ©Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.75 : Vue de l'alignement existant entre le conduit 1308 et le fossé 1407 © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.76 : Vue d'ensemble de la jonction entre le *cardo* et le *decumanus* en début de fouille du conduit souterrain 1458. Noter les deux blocs de quartz 1459 correspondant probablement à des bornes chasse-roue protégeant un édicule disparu © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.77 : Vue verticale du conduit 1458 et de son environnement © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.78 : Vue de détail du conduit 1458. Le témoin laissé en partie centrale révèle l'affaissement de la bande de roulement qui est ici moins dense que de part et d'autre. Aucune trace de coffrage de bois n'est perceptible © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.79 : Vue de la jonction entre les deux conduits souterrains et les fossés de bord de rue. Noter l'installation du radier de fondation du mur 1014, illustrant les derniers états d'évolution antique du carrefour, dans le comblement du fossé bordant le *cardo*. © Equipe de fouille, Inrap.

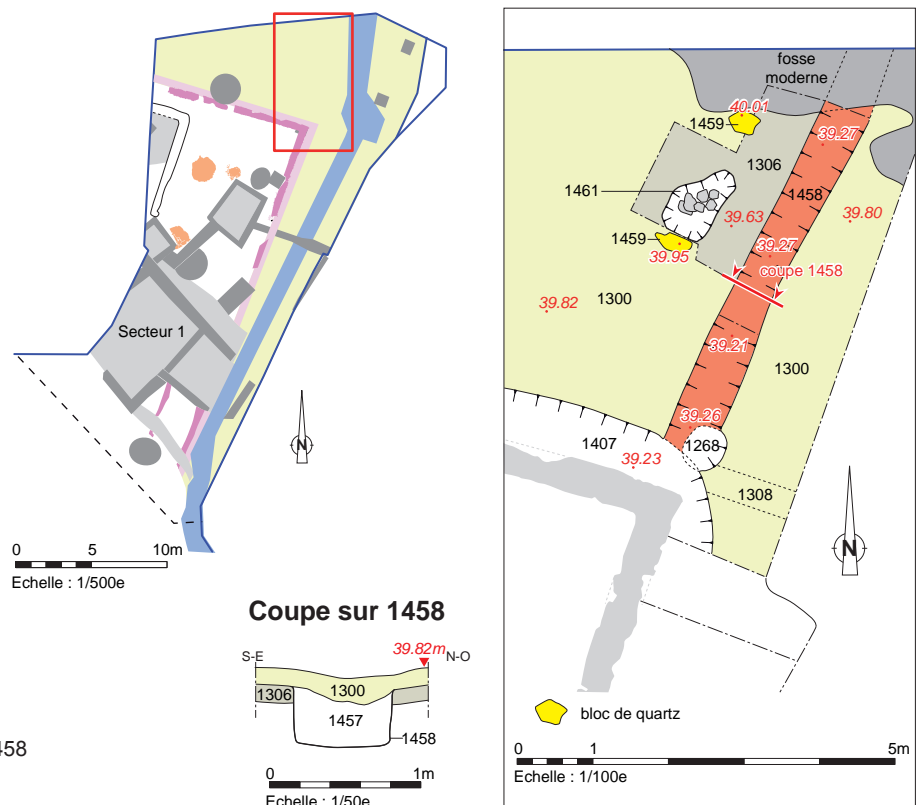


Fig.80 : Plan et coupe du busage 1458 © Arnaud Desfonds, Inrap.

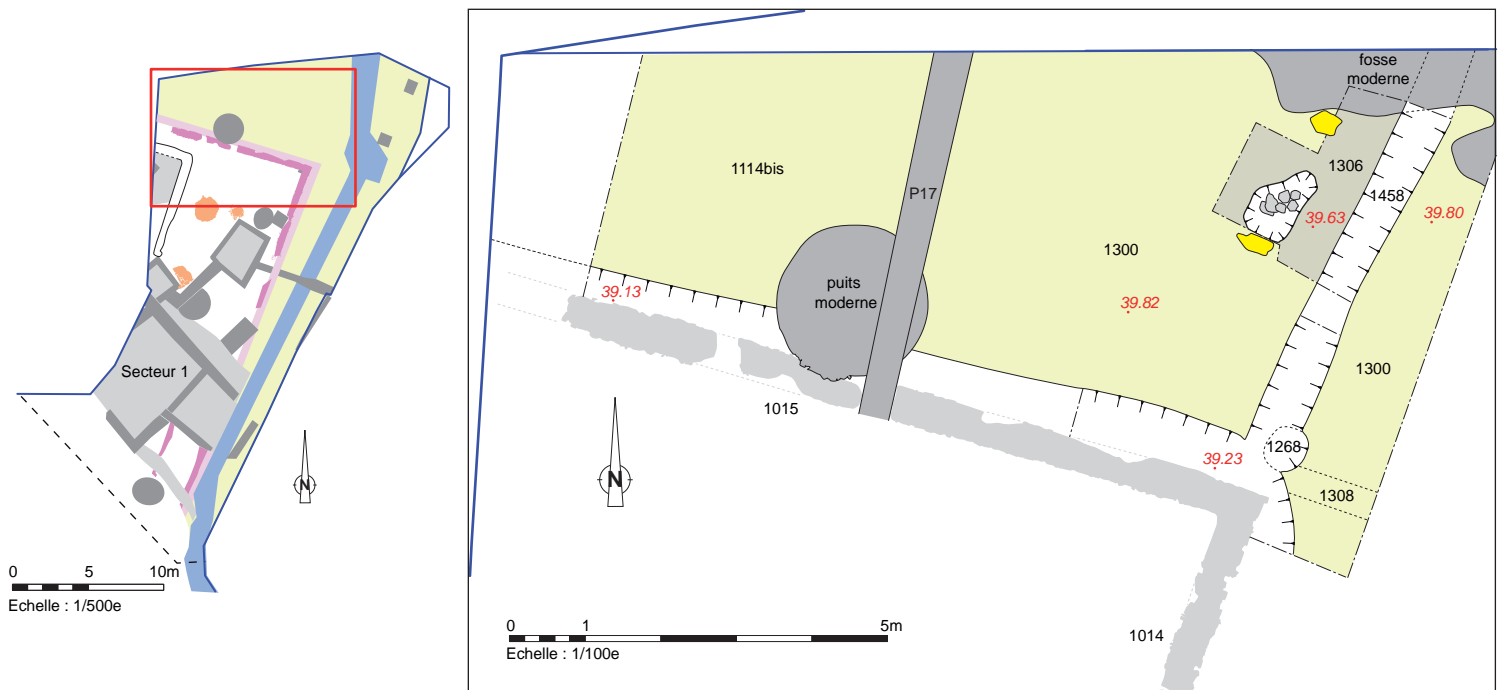


Fig.81 : Plan du *decumanus* sur lequel apparaît le fossé coffré 1407 de la rive sud. © Arnaud Desfonds, Inrap.

L'altitude du fossé sud du *decumanus* (1407) qui prolonge 1308 pour ce premier état, révèle une très légère pente vers l'ouest (fig.75) cliché. En effet la différence d'altitude entre le fond du conduit souterrain et l'extrémité occidentale du fossé 1407 n'est que d'environ 5cm pour une longueur de 11m, ce qui n'est pas une pente suffisante pour assurer le bon écoulement de l'eau. Le fossé bordier du *cardo*, qui présente une pente plus importante vers le sud.

Afin de permettre l'écoulement de l'eau le long du *cardo*, un aménagement similaire au précédent (1458), reliant les deux côtés de la chaussée, est mis en place en travers du *decumanus*. Il se superpose d'ailleurs en partie à la rigole d'écoulement des eaux de toitures de l'ensemble 2 de la phase 1, ce qui fait qu'à son emplacement le sol lié à cet état n'est pas défoncé.

Ce conduit présente une largeur moyenne de 0,60m, pour une hauteur intérieure restituée de près de 0,40m (fig.74-76-79-80). Aucune trace de coffrage de bois n'est conservée, pour autant il est évident que comme son homologue 1308, celui-ci en était pourvu afin de contenir les matériaux de la chaussée et notamment ceux assurant son couronnement. L'examen de ce dernier montre d'ailleurs qu'il a subi au moins une réfection, puisque la première bande de roulement 1306 est défoncée au niveau du conduit et que le remblaiement supérieur est assuré par la bande de roulement 1300 matérialisant l'état suivant de la rue.

Comme pour le conduit 1308, la présence de ce boisage nécessairement constitué de pièces de bois assez épaisses, devait réduire la section intérieure à environ 0,40 x 0,25m, ce qui ici encore permet l'écoulement de volumes d'eau considérables. Une légère pente du conduit vers le sud, se traduisant par une dénivellation moyenne de 0,05m entre les deux extrémités de celui-ci suffisait pour une bonne évacuation.

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, à cet état, la rive sud de la chaussée est bordée par le fossé 1407 (fig.70, 81). Il s'agit dans cette première configuration d'un creusement mesurant 0,60m de large¹², sans doute coffré de bois, comme l'indiquent quelques pierres de calage présentes le long de la paroi (fig.82).

¹² A l'extrémité occidentale la largeur du fossé n'a été que partiellement perçue car son bord sud a été amputé par le radier de fondation du mur 1015.

Fig.82 : Pierres de calage verticales marquant le bord sud de la bande de roulement du *decumanus*. Ces éléments ont pu jouer le rôle de margines pour contenir les gravés de la bande de roulement, mais également de maintien pour le probable coffrage de bois du fossé © Equipe de fouille, Inrap.



Datation

Comme pour le *cardo* la datation de ce premier état de voirie ne peut être établie que par rapport au *terminus* fourni par le niveau d'abandon scellant l'ensemble 2. Nous avons vu plus haut que le changement de configuration des lieux intervient vers le milieu du Ier siècle de notre ère, ou juste un peu avant, c'est donc à cette même époque que nous proposons de situer la mise en place de cette rue.

2.1.3.2.3.3 Etat 2

Près du carrefour, le second état du *decumanus* est illustré par la mise en place d'une nouvelle bande de roulement **1300**. Sur le côté est celle-ci, est matérialisée par un niveau de graviers de rivière compacté. Ce dernier présente un calibrage un peu plus hétérogène que le précédent. A cet emplacement cette seconde bande de roulement, ponctuellement mise à niveau à l'aide d'une recharge de pierraille de schiste **1302** (**fig.83**) est intégralement conservée, tandis qu'elle disparaît rapidement vers l'ouest où elle n'est plus matérialisée que par les restes de la couche **1349**. Celle-ci scelle la bande de roulement précédente **1114bis/1408** sur le côté sud de la chaussée mais prend également appui sur une épaisse couche de sédimentation brun-verdâtre charbonneuse **1373**, en grande partie d'origine organique, qui comble également le fossé lié à la première chaussée. Ce second état fonctionne avec un nouveau fossé **1351** dont le profil quadrangulaire traduit très clairement la présence d'un coffrage de bois (**fig. 84- 86**). Au niveau de la coupe ce fossé peut être directement mis en relation avec la bande de roulement caractérisant l'état 2 de la chaussée, ce qui a d'ailleurs été confirmé par la fouille en plan. Ce second état est le seul pour lequel un lien direct avec l'occupation de l'intérieur de l'îlot peut être établi. En effet il apparaît clairement que ce fossé fonctionne également avec le niveau de circulation **1360** correspondant à l'us **1201** se développant plus au sud (cf § 2.1.3.3.6).



Coupe 29

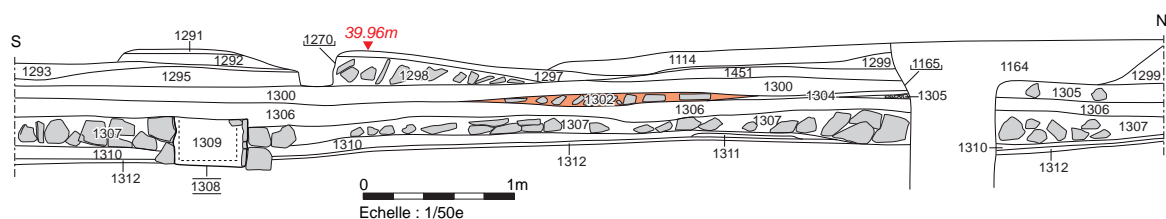


Fig.83 : Coupe 29 mettant en évidence la présence de la recharge de mise à niveau 1302 liée au second état de la chaussée matérialisé par la bande de roulement 1300 © Arnaud Desfonds, Inrap.

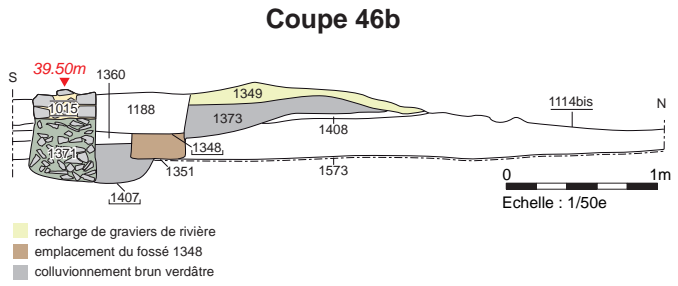
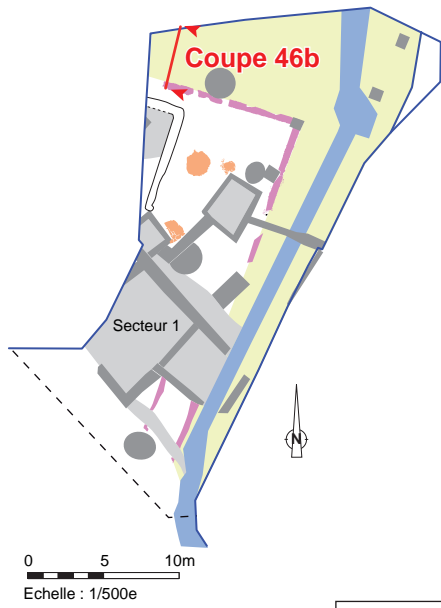


Fig. 84 : Coupe 46b mettant en évidence le lien entre le second état de la chaussée et le négatif du fossé coffré 1348 © Arnaud Desfonds, Inrap.

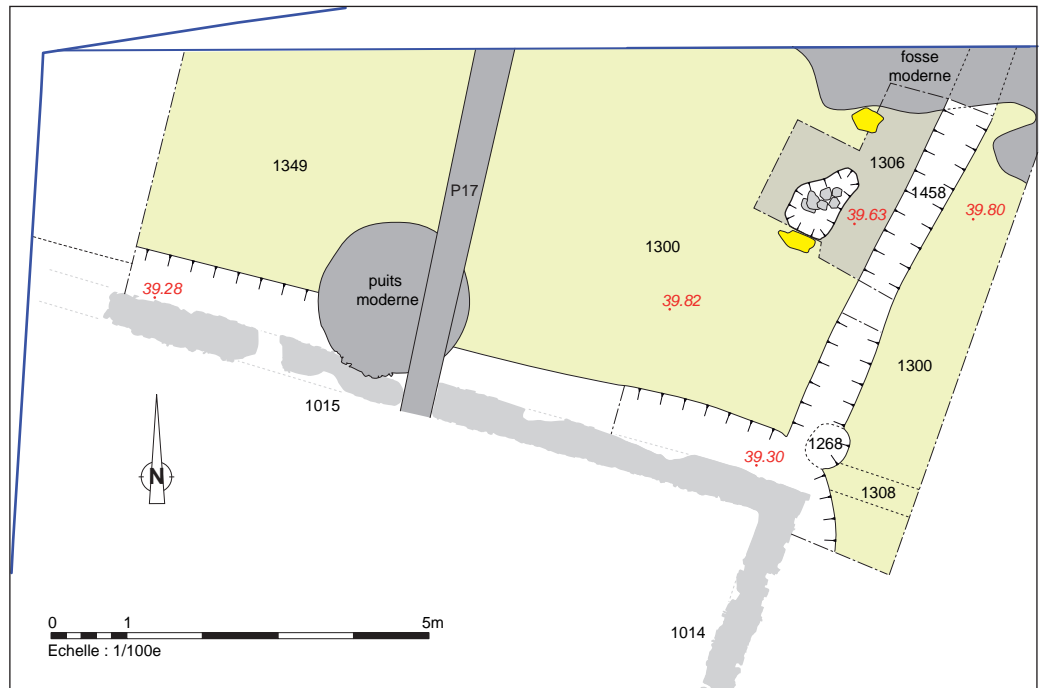


Fig.85: Plan du second état de la chaussée du decumanus bordé au sud par le fossé 1351 © Arnaud Desfonds, Inrap.



Fig.86 : Vue du fossé 1351 matérialisant le bord sud de la chaussée à l'état 2 © Equipe de fouille, Inrap.

Un lairair de carrefour ?

A l'approche du carrefour, la partie centrale de la chaussée est occupée par deux gros blocs de quarts **1459** profondément ancrés dans le ballast (**fig.87**). Leur présence à cet emplacement ainsi que leur surface, qui présente une usure très nette, permet d'y voir des bornes chasse-roues. Celles-ci protégeaient vraisemblablement une installation n'ayant malheureusement laissé que peu de traces. L'évocation de cette dernière est peut-être fournie par la fosse empierrée **1461** semblant correspondre aux restes d'un massif de fondation (**fig.88**).



Fig.87 : Vue zénithale de la partie centrale de la chaussée jalonnée par les deux bornes chasse-roues US 1459 © Equipe de fouille, Inrap.



Fig.88 : Négatif de la fosse empierrée jalonnée par les deux bornes chasse-roues US 1459. (Le creusement quadrangulaire ne correspond pas à un négatif, mais juste à une fenêtre de fouille) © Equipe de fouille, Inrap.

La taille de **1461** ainsi que sa position semblent indiquer que cet aménagement n'occupait pas l'intégralité de l'espace délimité par les bornes. Par ailleurs aucune information concernant son plan ne peut malheureusement être déduite de la morphologie du creusement. En revanche, le compactage du sol ainsi que les traces d'ornières présentes entre la fosse et la borne septentrionale semblent indiquer que celui-ci n'a occupé les lieux que pendant un temps assez court avant que les roues des charrois ne marquent par leur passage la surface gravillonnée.

Aucun autre détail immobilier ou mobilier permettant de préciser la morphologie de cette installation n'a été préservé. Plusieurs hypothèses d'interprétation doivent donc être proposées. La présence des bornes chasse-roues renvoie évidemment aux nombreux exemples de fontaines ou abreuvoirs antiques dont les plus connus jalonnent les rues de Pompéi ou Herculaneum. Dans le cas présent, l'absence avérée de dispositif de distribution d'eau public permet d'écarter l'idée d'une fontaine de type classique pour privilégier celle d'un éventuel bac abreuvoir. La position centrale, qui handicape quelque peu la circulation en ne laissant qu'un couloir large de 2,20m sur le côté sud (et sans doute autant au nord), permet d'envisager une autre hypothèse qui privilégie cette fois le côté ostentatoire fourni par l'emplacement. On pourrait en effet supposer l'existence d'un petit édifice honorifique ou d'un lairair de carrefour s'élevant à la croisée de ces deux axes. Nombreux étaient en effet les carrefours urbains placés sous la protection de *lares compitales* hébergés dans de petites constructions. Si, là encore, les exemples de la péninsule italique sont bien connus, en Gaule les vestiges de ce type d'installations, dont la présence est également attestée, sont nettement plus rares. Un exemple régional est fourni par le petit socle faisant face à la fontaine de rue découverte en 1996 à Carhaix, mais celui-ci est repoussé en bordure de l'espace public (Pouille 1996, p.37, Le Cloirec 2008, p.247), un exemple est également connu à Limoges, mais cette fois dans une position similaire aux vestiges qui nous intéressent (Loustaud 2000, p.92).

Un témoignage de la largeur de la rue

Si l'on admet que cette installation occupait le centre exact de la chaussée, la largeur de cette dernière, dont il a déjà été indiqué plus haut qu'elle dépasse 5,90m, peut être évaluée à environ 6,40m. En incluant les fossés bordiers, ceci confère une largeur d'environ 25 pieds (7,40m) à l'espace public. De part et d'autre de la construction occupant le centre du *decumanus*, un couloir large de 2,20m devait permettre le passage des attelages dont la circulation est attestée par les multiples ornières visibles à la surface du sol¹³.

Datation

Les données permettant de préciser la chronologie de cet état sont peu nombreuses et indirectement liées à l'utilisation de la chaussée. Les seuls indices permettant de situer la mise en place du second état de voirie sont issus du comblement du premier état de fossé bordier **1407**. En effet celui-ci fournit un petit lot de mobilier **1406** renvoyant à la seconde moitié du Ier siècle¹⁴.

Ce n'est ensuite que par rapport aux informations liées aux états de fonctionnement suivants qu'il est possible d'évaluer la durée de ces installations. C'est notamment le mobilier découvert dans le colmatage **1457** du conduit **1458** qui nous renseigne. L'abandon de cette structure, probablement lié à la modification et au relèvement du niveau des fossés de bord de rue intervenus par la suite montre que la fin de l'utilisation du système n'est pas antérieure à la première moitié du IIe siècle. Ceci permet de situer assez empiriquement l'état 2 du *decumanus* dans une fourchette chronologique courant de la fin du Ier au début du IIe siècle. Le comblement **1350** signant l'abandon du second état du fossé de bord de rue **1351**, a livré un petit lot de mobilier. Ce dernier renvoie lui aussi au début du IIe siècle, ce qui conforte l'hypothèse proposée. Enfin il convient également de signaler, près du carrefour, à hauteur de la jonction avec le *cardo*, la présence d'un remblai de nivellement sableux grisâtre **1295**, riche en mobilier résiduel. Ce niveau, qui n'est conservé qu'à cet emplacement sur une petite surface, couvrait originellement une étendue nettement plus importante. C'est notamment ce dont témoigne la coupe (**fig.83**), qui montre que la mise en place d'une recharge postérieure destinée à rehausser la chaussée est sans doute à l'origine de sa disparition. L'important lot de mobilier résiduel très fragmenté que contient ce remblai scellant le second état de la chaussée fournit lui aussi un *terminus post-quem* situé au début du IIe siècle.

Us 1295

Lot de 944 tessons, regroupant :

3 micro-éclats en sigillée indéterminables

6 tessons en céramique réductrice à pâte fine dont un bord de gobelet à bord à lèvre effilée éversée

852 tessons en céramique commune claire appartenant à des cruches à embouchure en collerette, à bourrelet et en anneau mouluré

149 tessons en céramique commune sombre dont deux bords de pot à lèvre à méplat mouluré

2 tessons de panse d'amphore à huile Dressel 20

8 tessons de panse d'amphore gauloise 4

1 bord d'amphore gauloise 5 à pâte brune de petit module

Datation proposée : fin du Ier siècle – début du IIe siècle de notre ère.

(**fig.89**). Mobilier extrêmement fragmenté en tessons de petite taille, avec néanmoins quelques collages : remblai de nivellement.

¹³ Nous avons choisi de retenir cette hypothèse car plus à l'est, sur le site de la Visitation cette chaussée présente tout au long de l'antiquité une largeur moyenne de 6,00m (Chevet, Ferrette, Pouille, à paraître). A l'ouest sur le site du couvent des Jacobins sa largeur restituée est voisine de 6,20m (information G. Le Cloirec). Comme le montre l'exemple de Limoges évoqué plus haut, on sait toutefois que ces installations assises sur les voiries n'étaient pas systématiquement implantées au centre.

¹⁴ Ce lot de matériel comprend également du mobilier provenant du niveau de sédimentations 1373 qui a été directement rattaché à cette US lors de la fouille.

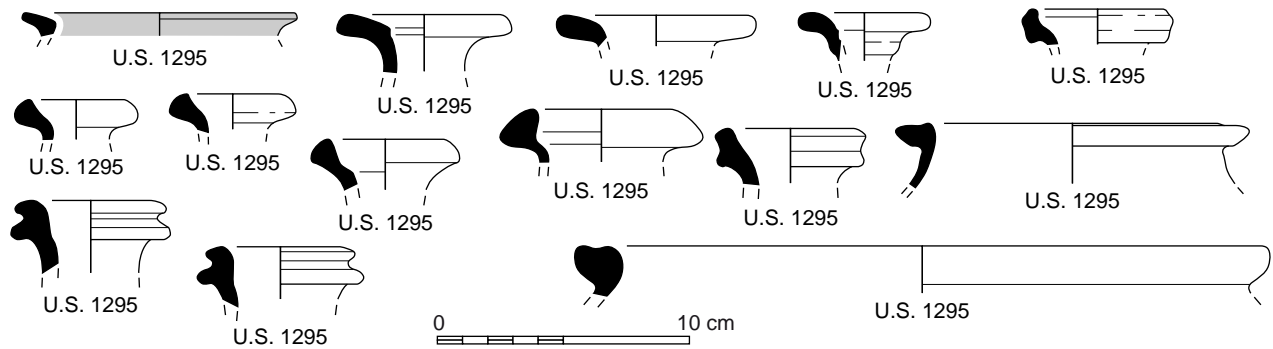


Fig.89 : US 1295 : lot de bords de cruches en commune claire et bords de pots en commune sombre © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1350

Lot de 18 tessons, regroupant :

- 1 éclat de panse de sigillée de Gaule du Centre
 - 8 tessons de cruches en céramique commune claire (dont un fond à pied annulaire et une anse nervurée)
 - 7 tessons en céramique commune sombre dont un bord de pot à lèvres en bourrelet rond éversé
 - 2 tessons d'amphores à pâte brune de type gauloise 5 du Centre-Ouest
- Datation proposée : début du II^e siècle de notre ère.

Us 1406

Lot de 45 tessons, regroupant :

- 1 tesson de panse de coupelle en sigillée de Gaule du Sud de type drag. 35
 - 1 tesson de panse de gobelet à paroi fine
 - 2 tessons en terra nigra (Menez 64 ?)
 - 3 tessons de panse de gobelet en céramique réductrice à pâte fine
 - 19 tessons de panse de récipients en commune claire
 - 15 tessons en céramique commune sombre dont deux bords de pots à lèvres éversées à méplat mouluré
 - 3 tessons de panse d'amphore à huile Dressel 20
- Datation proposée : seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère.

Us 1457

Lot de 35 tessons, regroupant :

- 2 morceaux de panses lisses en sigillée de Gaule du Sud
- 2 tessons de panse à décor guilloché d'une coupe en sigillée de Gaule du Centre (type Lezoux 008)
- 1 fragment de panse de gobelet à boire en parois fines à décor d'épingles et lunules
- 1 tesson de panse à surface lissée en céramique réductrice à pâte fine
- 21 tessons en céramique commune claire : au moins deux bords de cruches (embouchure en anneau vertical et en bourrelet)
- 7 tessons de récipients en commune sombre dont un bord de pot à lèvres épaisses éversées.

Datation proposée : première moitié du II^e siècle de notre ère.

Noter également à titre purement indicatif, la présence d'un As à l'effigie de Tibère, émis entre 22 et 37.



2.1.3.2.3.4 Etat 3

Bien qu'ayant été considérablement amputé, par la troncature mentionnée plus haut, un troisième grand état d'évolution du *decumanus* peut néanmoins être identifié.

Un relèvement considérable du niveau de circulation semble être opéré grâce l'apport d'une couche de blocs et plaquettes de schiste **1298** mesurant au moins 0,20m d'épaisseur. L'importance de ce rehaussement n'est pas connue, car l'ensemble a été tronqué par la suite avant l'installation d'une bande de roulement en graves compactées liée aux dernières transformations de la chaussée **1297** (fig.90).

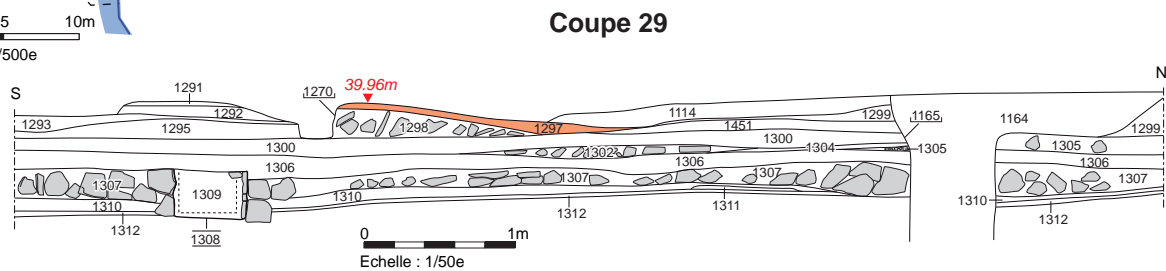


Fig.90 : Coupe 29 sur laquelle est matérialisée la recharge 1297 correspondant au troisième état de la chaussée © Arnaud Desfonds, Inrap

Cette recharge du ballast couvrait probablement l'intégralité de la zone de circulation mais n'est conservée que sur son côté sud, où on peut la suivre sur plusieurs mètres. Elle disparaît ensuite à mesure que l'on se rapproche de la limite occidentale de la fouille et n'est pas présente sur la coupe relevée à cet emplacement (Coupe 46b). Le long du bord méridional un large fossé **1348** contenu au sud par le mur **1015** devait fonctionner avec ce troisième état de la rue (fig.91-93).



Fig.91 : Vue du tronçon est du fossé 1348 fonctionnant avec le troisième état de la chaussée. Noter la dépression importante en partie centrale de la rue. © Equipe de fouille, Inrap



Fig.92 : Le mur bordier 1015 fait office de paroi pour le côté sud du fossé de bord de rue. Noter l'aspect assez fruste de la maçonnerie et notamment l'absence de joints tirés au fer © Equipe de fouille, Inrap

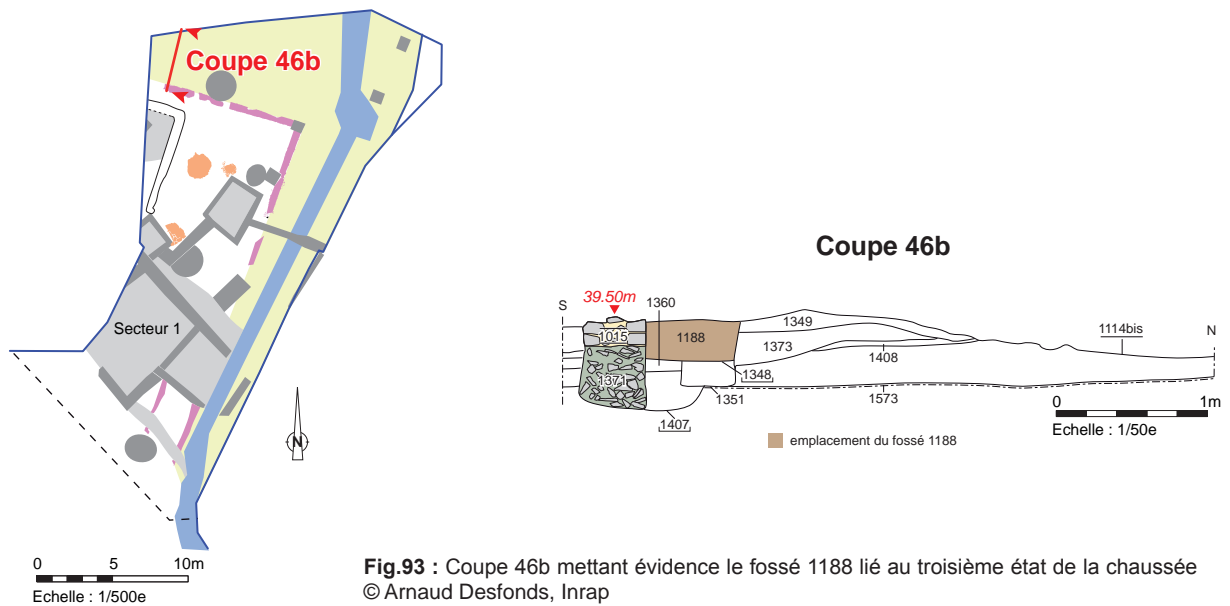


Fig.93 : Coupe 46b mettant évidence le fossé 1188 lié au troisième état de la chaussée
© Arnaud Desfonds, Inrap

Lors de la fouille, seule la section occidentale du fossé localisée entre la limite d'emprise et le puits moderne **1021** a été identifiée dans sa configuration se rapportant à cet état. L'étude du tronçon se situant à l'approche du carrefour, sans doute bouleversé lors des ultimes remaniements de la voirie ou bioturbé, n'a pas permis de différencier le comblement final de la structure de celui lié à cet état. Dans sa partie occidentale, le profil résiduel du fossé, encore conservé sur une profondeur de 0,25m, présente un fond plat et un bord droit au contact de la chaussée. Ceci permet de déduire qu'il était initialement coffré de bois au contact de cette dernière.

Le mur **1015** s'articule avec son homologue perpendiculaire **1014** jalonnant le *cardo* et semble être rattaché à l'état 10 d'évolution en intérieur d'îlot (cf § 2.1.3.3.9). Cela permet de supposer que ce troisième état de la chaussée fonctionne, au moins pendant un certain temps, avec l'atelier de verrier qui s'est développé près du carrefour.

Datation

Les données chronologiques concernant ce troisième état de l'axe de circulation sont assez floues. La chronologie relative permet bien évidemment de situer cette configuration de la chaussée au plus tôt dans le courant du second siècle. En revanche les données permettant d'estimer la période pendant laquelle les lieux n'ont pas subi de modification majeure sont lacunaires. Elles reposent essentiellement sur des lots de mobilier qui ne sont pas très significatifs.

L'absence d'indices liés au fonctionnement de l'atelier de verrier, dont la période d'activité est elle-même mal calée dans le temps, peut-être remarquée¹⁵. Toutefois celle-ci ne peut être considérée comme très symptomatique, puisqu'il ne s'agit pas d'un artisanat générant d'importantes quantités de déchets susceptibles d'envahir les abords de la zone de travail. Il est donc assez logique de ne pas en retrouver dans les niveaux associés à l'espace public. Qui plus est, à l'exception d'éventuels fragments de parois d'argile cuite ou vitrifiée liés aux réfections des fours, les déchets d'officine de verrier sont en général de minuscules fragments par nature peu solides. Il n'est donc pas surprenant que d'éventuels résultats de balayages d'atelier n'aient pas été identifiés lors de la fouille des niveaux de voirie qui n'ont évidemment pas fait l'objet de tamisage. S'agissant également d'une production en grande partie fondée sur le recyclage, il n'est pas étonnant de ne retrouver que très peu de fragments de verre, puisque ceux-ci étaient

¹⁵ Quelques tessons de vases vitrifiés ayant pu servir de creusets ont été retrouvés dans les niveaux de matériaux étalés tardivement sur la chaussée, ceux-ci ont été amenés avec ces derniers et ne sont donc pas significatifs (cf *infra*).

recupérés pour être refondus. Par ailleurs comme cela a été exposé en début de ce paragraphe concernant le *decumanus*, il faut rappeler également que ces niveaux ne nous sont parvenus que de manière très lacunaire. Quoiqu'il en soit la présence ou l'absence de témoignages liés à cette activité ne peut donc être considérée comme significative. Pour les raisons exposées plus haut, aucun niveau de colluvionnement marquant la fin de la période de fonctionnement de ce troisième état de la rue n'est conservé. Les rares indices mobiliers susceptibles d'éclairer cette question sont uniquement fournis par le Le comblement **1188** du fossé de bord de rue **1348**. Les données utilisées comme indices de datation ne proviennent que de la section occidentale du fossé située entre la limite de fouille et le puits moderne **1021**, puisque celle-ci est la seule à avoir gardé sa configuration se rapportant à cet état. Les indices se limitent malheureusement à une série de 8 tessons de céramiques. Toutefois le plus récent d'entre eux montre que l'occultation du fossé bordier de l'état 3 n'est pas antérieure au début du III^e siècle.

Us 1188

Lot de 8 tessons, regroupant :

1 petit morceau de panse et fond de coupelle en sigillée de Gaule du Centre

4 morceaux de cruche dont une anse en céramique commune claire

3 tessons de panse en commune sombre.

Une possible extrémité de clé en fer est également à noter parmi le matériel découvert lors de la fouille de cette US

Datation proposée : fin du II^e siècle – début du III^e siècle de notre ère.

2.1.3.2.3.5 Les indices se rapportant aux derniers fonctionnements de la rue

Pour les raisons évoquées en introduction de ce paragraphe, les états suivants du *decumanus*, trop lacunaires, ne permettent pas une étude d'ensemble. Les informations sont concentrées en partie est du tronçon étudié, à hauteur du carrefour, ainsi qu'en limite méridionale de la chaussée, où un dernier état d'évolution du fossé bordier témoigne juste des remaniements de cet axe de circulation et également de son écrêtement. L'élément essentiel à retenir est l'installation à hauteur du carrefour d'au moins deux nouvelles bandes de roulement **1297** puis **1114** en graviers de rivière compactés d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ces bandes de roulement, dont aucun élément concret ne permet de dater précisément la mise en place, scellent la zone décaissée ainsi que les lambeaux de radier de schiste de l'état 3 conservés en bord de rue¹⁶. A l'ouest elles se confondent et viennent mourir sur le niveau de chaussée **1114bis** de l'état 1. Fait déjà mentionné plus haut, cette ultime surface de roulement a été nettement marquée par la circulation charretière et d'innombrables ornières ponctuent sa surface. L'ensemble est directement scellé, notamment dans la dépression occidentale, par un niveau de terre noire **1112/1113** contenant une forte concentration de matériaux de construction, blocs de pierres de calibre assez gros et fragments de briques et de tuiles. Cette accumulation qui n'a livré qu'un petit lot de céramique accompagné d'une monnaie d'imitation à l'effigie de Claude II marque la fin de l'utilisation régulière de la rue, probablement à l'extrême fin du III^e siècle voire au tout début du IV^e¹⁷. En effet cet axe ne fait ensuite l'objet d'aucune réfection, le niveau d'épandage de matériaux n'est pas particulièrement compacté et sa surface ne présente pas d'usure marquée ni d'ornières. On peut toutefois supposer qu'il continue à être fréquenté épisodiquement à l'époque tardive comme l'indiquent les nombreuses monnaies du IV^e siècle récoltées à sa surface ainsi que dans les terres noires couronnant le reste de cette partie du site. La question de la pérennité de ce cheminement jusqu'au

¹⁶ La découverte parmi ces graves 1114 de deux sesterces très usés émis par les antonins ne peut être considérée comme significative. Comme en témoigne leur usure extrême, il s'agit à l'évidence d'espèces résiduelles qui n'aident malheureusement en rien à préciser la datation de cette recharge.

¹⁷ Voir étude numismatique (§ IV.2, p.594). Ce matériel déconnecté de tout contexte stratigraphique précis, récolté dans les terres noires perturbées, n'est pas abordé en détail dans le corps du rapport.

cours du Haut Moyen-Age se pose également comme l'indiquent quelques indices sur lesquels nous reviendrons plus loin (cf § 2.1.4.1).

Si la zone de circulation elle-même a livré quelques témoignages notamment monétaires tardifs, le dernier état de comblement du fossé bordier semble quant à lui être un peu plus précoce. L'ensemble du mobilier céramique qui y a été recueilli renvoie en effet globalement au III^e siècle. En dehors de cela, les deux éléments les plus récents qui rendent compte de l'arrêt définitif de l'entretien de cette structure sont deux imitations radiées émises au cours de la période 283-300, mais dont la circulation a pu s'étendre un peu au-delà.

Us 1112

Lot de 7 tessons, dont une carène de mortier en sigillée de Gaule du Centre donnant une fourchette chronologique à placer dans le courant du III^e siècle de notre ère.

S'y ajoutent 4 tessons de panse en commune sombre, fortement vitrifiés : vase ayant servi de creuset.

Us 1113

Lot de 24 tessons, regroupant :

1 fragment de forme ouverte (jatte ?) en commune claire

4 tessons de mortier

5 fragments de récipients à cuisson réductrice

13 autres morceaux également cuits en mode réducteur, mais avec de fortes vitrifications et un important résidu indiquant un usage artisanal particulier.

Datation proposée : à partir du III^e siècle de notre ère au plus tôt.

Us 1115

Lot de 62 tessons, regroupant :

2 fragments de récipients en sigillée de Gaule du Centre (marli de Curle 21 et panse indét.)

28 fragments de panse et fond de cruche en céramique commune claire

27 fragments de récipients en céramique commune sombre tournée dont un fond étroit et 3 écuelles

2 fragments de panse d'amphore gauloise 4

1 fragment de panse très cuit, vitrifié (commune sombre probable)

2 fragments intrusifs dont un fond de pichet glaçuré médiéval

Datation proposée : III^e siècle de notre ère, avec éléments intrusifs.

Les fragments de céramiques vitrifiées provenant de ces deux US correspondent vraisemblablement à des récipients associés au fonctionnement des fours de verriers (creusets ou éléments liés à la structure de l'appareil). Leur présence ici, parmi les matériaux de construction étalés doit être considérée comme résiduelle puisque malgré une datation relativement incertaine, rien ne permet de penser que l'atelier de verrier a pu fonctionner jusqu'à une époque aussi avancée (cf *infra* § 2.1.3.3.9).

Zone 1, US 1114.

Monnaies

US 1114-1.

Antonin le Pieux (138-161), sesterce.

Tête laurée à droite.

Personnage féminin debout à droite.

(18,66 g ; 6 h. 32,2 mm). U 5 ; C 2.

US 1114-2.

Marc Aurèle (161-180), sesterce.

]EL tête laurée à droite.

Mars marchant à droite tenant un trophée et une lance.

(25,68 g ; 6 h. ; 31 mm). U 5 ; C.

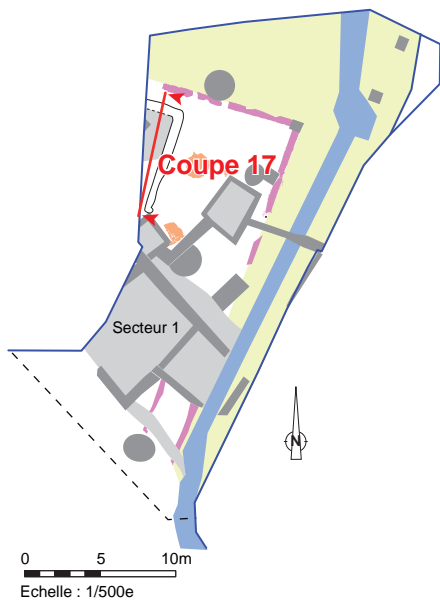
2.1.3.3 L'occupation en intérieur d'îlot à l'angle du *cardo* et du *decumanus*

2.1.3.3.1 Etat 1

Dans l'intérieur d'îlot le premier ensemble construit clairement identifiable apparaît, probablement de manière simultanée avec l'installation des chaussées et scelle le niveau d'abandon de la phase précédente. Aucune observation de terrain ne permet malheureusement de vérifier cette hypothèse, puisque des creusements postérieurs, notamment imputables à la mise en place des murs **1014-1015**, viendront ensuite oblitérer la quasi-totalité des liaisons stratigraphiques entre l'espace public et cette zone. Cette première unité construite est matérialisée par la mise en place de parois élevées sur des sablières posées à même le sol. Ces dernières délimitent un ensemble de 25 pieds de côtés dont les dimensions peuvent être restituées à partir des indices observés en fouille.

L'emplacement de la paroi occidentale, totalement gommé par la tranchée de fondation **1286** d'un mur postérieur, n'a pas été retrouvé. Néanmoins son existence peut être déduite du fait de la nature différente des niveaux s'étendant de part et d'autre de ce creusement. Quelques lambeaux d'un sol constitué de graviers noyés dans une matrice argilo-sableuse rousse **1576/1581** sont présents à l'ouest, tandis qu'à l'est se développe le sol intérieur de la construction **1498**, constitué par une fine couche d'argile sableuse jaune-beige¹⁸.

L'US **1576/1581** est bien perceptible dans la coupe située en limite d'emprise de la fouille (**fig 94**). L'aspect de ce sédiment rappelle celui qui compose fréquemment les sols des trottoirs extérieurs. Il permet de supposer la présence d'un ambitus ou d'une ruelle de desserte d'intérieur d'îlot de ce côté. Toutefois à cet emplacement la stratigraphie est trop bouleversée notamment dans la partie nord (perturbation **1232** et récupération du mur lié à **1286**), pour permettre d'en percevoir la largeur exacte.



¹⁸ Sur les coupes stratigraphiques qui ont été relevées, celle-ci ne se distingue pas de la couche **1212/1447** qui correspond à l'état suivant. Seule la fouille en plan a permis de distinguer ces deux états très proches dans le temps.

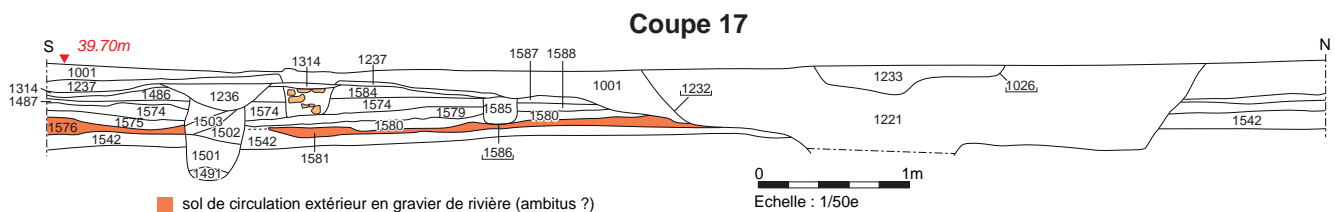


Fig 94 : Coupe 17 mettant en évidence le niveau de cailloutis **1576/1581** correspondant probablement à un ambitus bordant la face occidentale de la construction de l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap

On notera ici que le tracé de cette paroi primitive est attesté également sur le côté nord, long du *decumanus*. On trouve en effet à cet emplacement le négatif d'une sablière **1403**, large de 0,25 à 0,30m, conservé sur une longueur de 1,00m. La fouille n'a pas permis de vérifier que cette paroi était assurément contemporaine de cet état, toutefois sa présence aux états postérieurs est certaine. Quoiqu'il en soit celle-ci est évidemment héritée de la limite fixée à cet emplacement dès l'état 1.

Sur le côté méridional la limite, n'apparaît pas aussi clairement en raison de la présence de nombreuses perturbations ayant touché la zone dans laquelle elle se situe. Elle n'est perceptible que sous la forme d'effets de parois qui ne permettent pas de restituer la taille de la sablière. Toutefois, comme cela est souvent le cas en milieu urbain, cette limite initiale va être figée pendant

un certain temps et les parois des constructions postérieures vont occuper approximativement le même emplacement (à quelques centimètres près). Ici encore, de part et d'autre de ce tracé, les sols ne sont pas tout à fait similaires, puisque le sol intérieur **1498**, mentionné plus haut, cède la place à un niveau argileux beige plus homogène **1078** se développant au sud (**fig.95**). Ceci ne permet d'ailleurs pas d'être certain que ce sol appartient à une autre construction, il pourrait en effet tout simplement matérialiser un espace à vocation différente faisant partie du même ensemble.

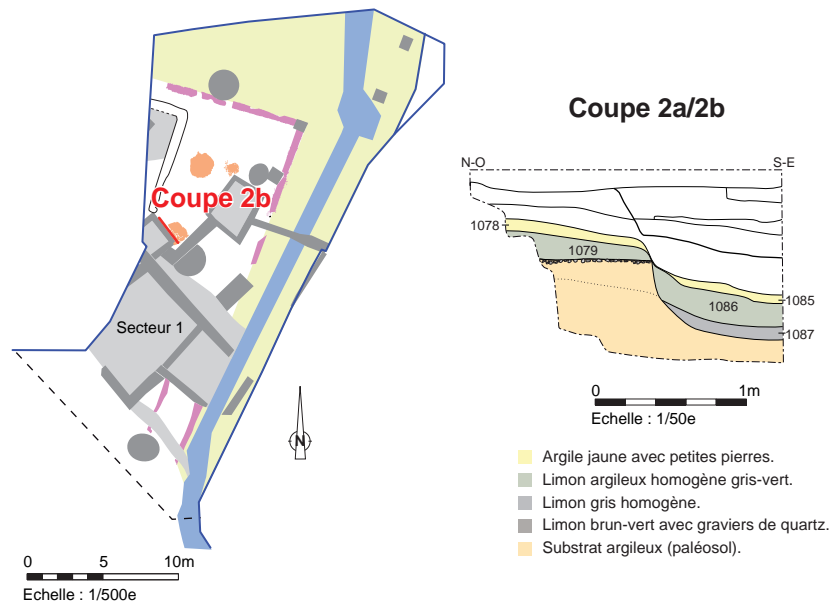


Fig.95 : Coupe 2a montrant qu'à cet emplacement le sol 1078/1085 de l'état 1 diffère de 1498 présent plus au nord
© Arnaud Desfonds, Inrap

Aucune trace de vestiges de parois n'a été retrouvée en bordure des rues en raison des différentes transformations qui sont intervenues par la suite (creusement et aménagement des fossés bordiers et surtout construction des murs **1014-1015**. En revanche l'existence d'un espace de circulation longeant les chaussées est clairement révélée par la présence d'un sol de cailloutis en graviers roulés **1136** le long du *cardo* et **1430** en bordure du *decumanus*. Ce niveau de sol ne suffit pas à lui seul pour déduire l'existence d'une galerie et non d'un simple trottoir, la présence sans doute dès cette époque, d'un prolongement de la paroi occidentale de la construction **1403** jusqu'au bord de la chaussée du *decumanus*, plaide fortement en faveur d'une telle hypothèse¹⁹.

Le long du *cardo* le sol de cette galerie est installé sur des remblais constitués de recharges successives d'altérites de schiste et d'argile plus ou moins sableuse **1138** et **1139/1211** (**fig.96**). A cet emplacement, sans doute pour mieux asseoir cet espace de circulation, ces dernières ont d'ailleurs partiellement remplacé le niveau de sédimentation **1213** à dominante organique lié à l'abandon de la phase 1. On ne retrouve ce dernier que sous la forme de lambeaux peu épais.

¹⁹ C'est celle qui a été choisie pour simplifier le discours de présentation des vestiges des différents états identifiés dans ce secteur. Compte-tenu de l'aspect très lacunaire des données, il convient toutefois de retenir que pour certains états l'hypothèse d'un simple trottoir ne peut être totalement exclue.

Fig.96 : Coupe 16 sur laquelle apparaît le sol de la galerie installé sur des remblais constitués de recharges successives d'altérites de schiste et d'argile plus ou moins sableuse (1138) et (1139/1211) © Arnaud Desfonds, Inrap

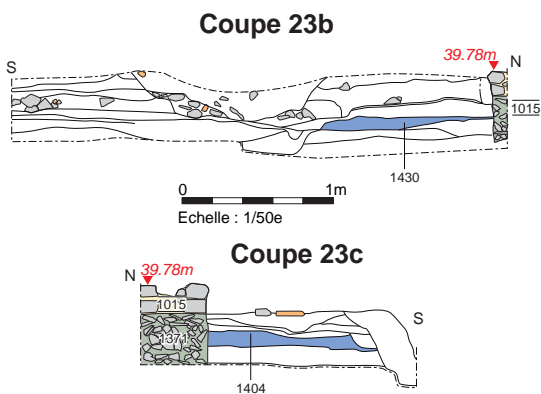
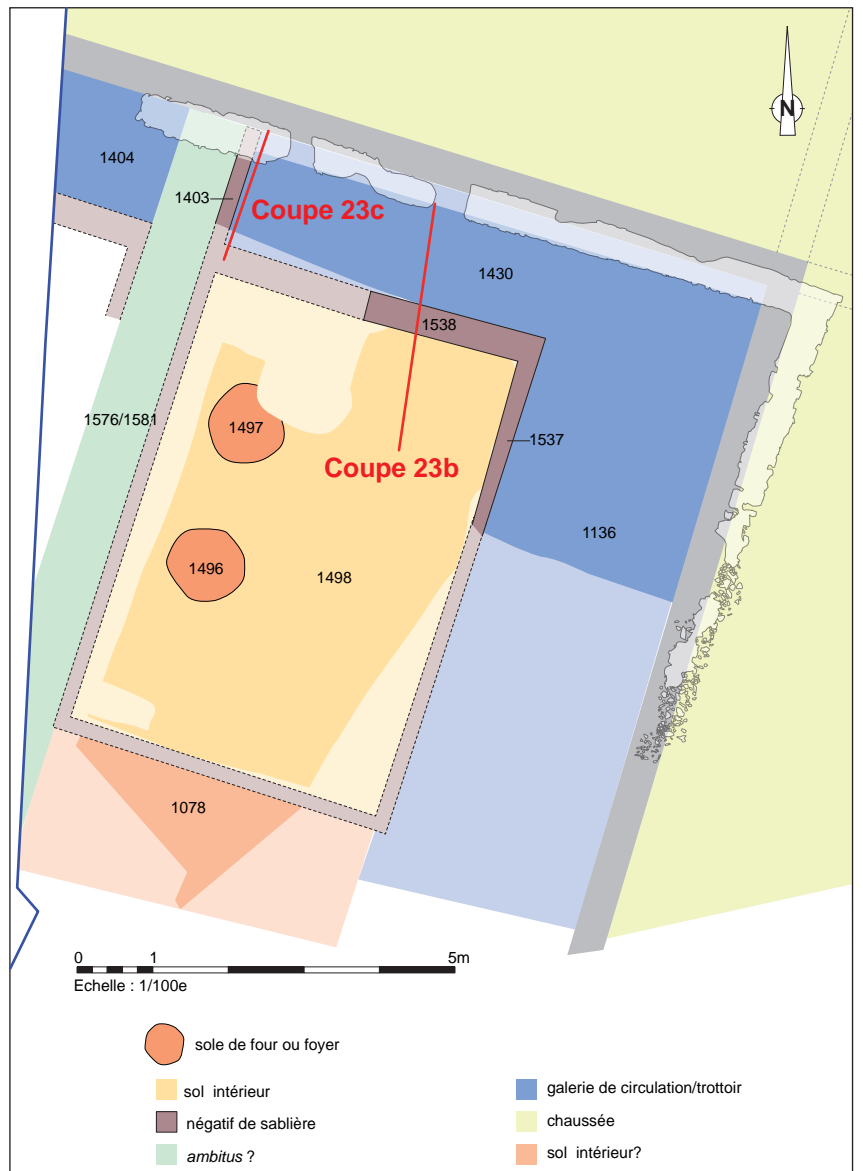
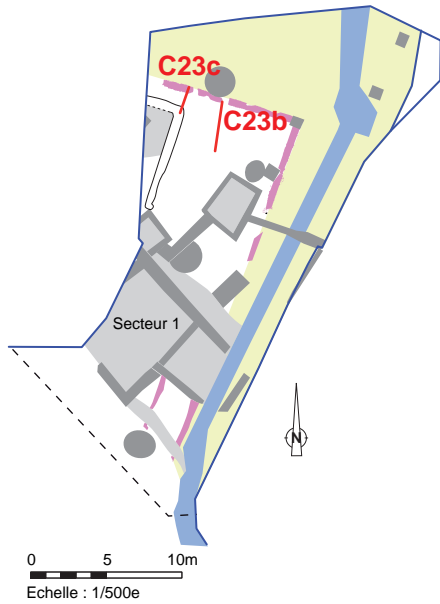
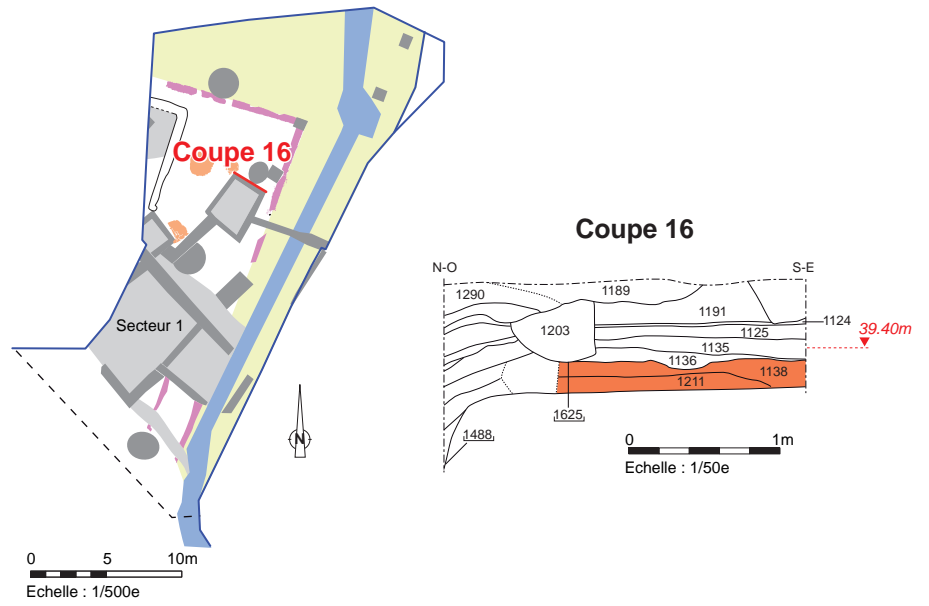


Fig.97 : Plan restituant l'état 1 et figurant les coupes 23b, 23c sur lesquelles le sol de la galerie apparaît © Arnaud Desfonds, Inrap

Le long du *decumanus*, le sol de la galerie est matérialisé par la présence d'une solide couche de graviers et de cailloutis roulés noyés dans une matrice argileuse beige-orangé **1430**. Au-delà de l'emplacement de la sablière **1403** évoquée plus haut, le sol de circulation se poursuit par un niveau **1404** de nature similaire à celui qui se développe à l'est, mais cette fois l'amalgame inclue également des fragments de terre cuite (**fig.97**). Ce détail pourrait lui aussi plaider en faveur de l'existence de la sablière **1403** dès cet état.

La séparation entre l'intérieur de la construction et l'espace de circulation est matérialisé par une sablière **1538** de section plus importante, en effet sa largeur semble atteindre ici près de 0,50m. Cette particularité s'explique probablement par la présence d'un étage surmontant l'espace intérieur ou au moins par une élévation dépassant largement celle de la galerie de circulation bordant la rue. La limite fournie par le négatif de sablière **1539** et la zone occupée par le mur **1015** ainsi que le fossé de rue permet de restituer une largeur de galerie équivalent à environ 2,00m. Celle-ci est sans doute délimitée côté rue par une sablière d'environ 0,30m de section. Ceci correspond à une galerie large de 1 pas limitée par une paroi de 1 pied. Il faut envisager ici une colonnade assez rudimentaire constituée de poteaux de bois, ce qui explique sa largeur relativement restreinte.

Sur le côté est, le long du *cardo*, la configuration est différente. Il existe également une galerie. Elle est matérialisée ici par plusieurs recharges dont la mieux conservée se présente sous la forme d'un sol composé de graviers plus ou moins roulés, noyés dans une matrice argilo-sableuse jaune-beige **1136**. La sablière matérialisant la limite entre la galerie et l'intérieur de la construction est d'une section nettement moins importante. Le négatif de cette dernière **1537**, ne dépasse pas 0,30m de large. En revanche de ce côté la largeur de l'espace de circulation, qui peut être restitué de la même manière que pour son homologue septentrional, semble atteindre un peu plus de 2,50m. Ici encore, il est possible d'envisager la présence d'une colonnade dotée de poteaux, semblable à celle qui a été évoquée précédemment. La taille limitée de la sablière matérialisant la limite entre la galerie et l'intérieur de la construction permet de supposer que cette paroi devait supporter des contraintes moins fortes que celle qui ferme le côté nord **1538**.

L'hypothèse d'une simple cloison dotée d'ouvertures peut être envisagée, toutefois la fouille n'a apporté aucun indice permettant de développer davantage cette proposition.

L'espace intérieur ainsi délimité est constitué par le sédiment de limon argilo/sableux **1498** déjà évoqué plus haut. Au niveau de ce dernier la présence de plusieurs recharges ponctuelles n'ayant pu être individualisées en fouille peu être remarquée. En bordure de la paroi occidentale de la pièce, deux zones circulaires **1496**, **1497** fortement rubéfiées et indurées, mesurant 1,00m de diamètre, sont présentes (**fig.98**).



Fig 98 : Etat 1. Vue d'ensemble du sol **1498** en surface duquel apparaissent les deux zones foyères **1496**, **1497** © Equipe de fouille, Inrap

A la surface de l'une d'entre elles **1496**, de fines empreintes rectilignes ont marqué en creux la surface de chauffe (**fig.99**).

Ce type de dispositif rappelle celui qui a été mis en évidence sur la fouille du Campus de la Place Hoche, où dans un bâtiment à architecture de terre et de bois un foyer aménagé à même le sol est ceinturé par une fine trace quadrangulaire interprétée comme un probable coffre métallique faisant office de four ou un support de brasero (Pouille 2008, p.98 et Fig.10, p.100).



Fig.99 : Etat 1 Vue de détail de 1496. Les empreintes rectilignes en surface de la zone rubéfiée sont bien visibles
© Equipe de fouille, Inrap

La localisation de ces deux appareils, qui semblent d'ailleurs avoir fonctionné de manière simultanée, en bordure du mur occidental du bâtiment, s'accorde bien avec l'hypothèse de la présence d'un *ambitus* à l'ouest. Cela offre ainsi la possibilité de disposer d'une ouverture destinée à l'évacuation des fumées des «fours» dans la paroi. A l'exception des deux structures de chauffe précédentes et d'un trou de poteau **1500** situé dans l'angle nord-ouest de la pièce, au contact de la sablière **1539**, aucun aménagement particulier n'a été observé.

Interprétation / datation

Les données permettant de proposer une interprétation de ces vestiges sont indigentes. Tout au plus peut-on insister sur le fait que cette construction est équipée d'une large galerie sur ses deux côtés bordant les rues. L'espace intérieur relativement vaste, qui communique sans doute avec cette galerie, et surtout la présence des deux emplacements de foyers circulaires pouvant correspondre à des empreintes de fours disposés cote à cote au fond de la pièce, évoquent une échoppe de boulanger ou une taverne. Cependant aucun indice supplémentaire ne permet malheureusement d'étayer cette hypothèse. En ce qui concerne la période de fonctionnement de cet ensemble, les indications fournies par le mobilier sont assez floues en raison de la faible quantité de matériel disponible. L'ensemble du mobilier recueilli renvoie globalement à la première moitié du Ier siècle, sans qu'il soit possible d'être plus précis.

Us 1404

Lot de 34 tessons, regroupant :

- 1 tesson de panse d'une assiette fine en sigillée de type italique
- 11 tessons de panse et un bord appartenant à un même individu en terra nigra : vase-bobine Menez 126 avec peu de baguettes décoratives
- 1 tesson de panse à engobe blanc (cruche)
- 2 tessons de panse en céramique commune réductrice
- 1 tesson de panse d'amphore à pâte beige de type Pascual 1

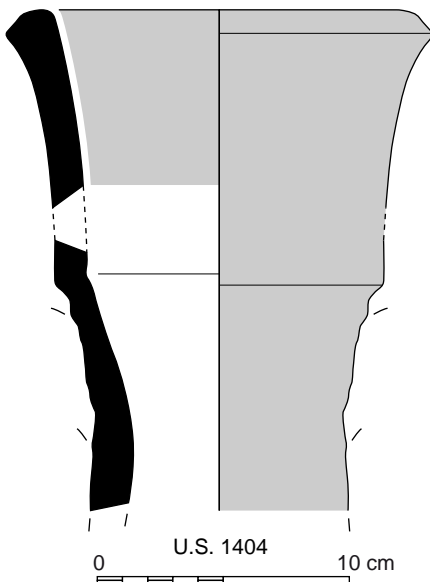


Fig.100 : US 1404 : Bord d'amphore Pascual 1 à pâte gris-rouge et engobe blanc en surface © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

10 tessons dont le bord et l'anse d'une amphore Pascual 1 à pâte bicolore et revêtement externe blanc.

Datation proposée : première moitié du Ier siècle de notre ère (**fig.100**)

Us 1430

Lot de 39 tessons composé de :

1 fragment de bord d'assiette en sigillée de Gaule du Sud

2 tessons de parois fines appartenant à une petite coupelle à fond en disque en faible relief et pâte granuleuse sans doute à rattacher aux productions lyonnaises.

15 tessons de terra nigra : Menez 51, 96 et 126

4 fragments de panse de céramique à engobe blanc

5 tessons de panse de cruches en céramique oxydante

1 fragment de bord de gobelet en céramique réductrice fine

9 tessons de récipients à cuisson réductrice

2 éclats de panse d'une amphore Pascual 1 à pâte beige

Datation proposée : début du Ier siècle de n. è. à l'exception du fragment en CRF, sans doute intrusif ici (**fig.101**)

Us 1498

Lot de 17 tessons, regroupant :

7 tessons de panse de cruche à engobe blanc

1 tesson de panse de cruche en commune claire

9 tessons appartenant à un pot à petite lèvre rainurée rehaussé d'un engobe micacé. Importantes traces de suie en surface indiquant une utilisation culinaire

Datation proposée : début du Ier siècle de notre ère (**fig.102**).

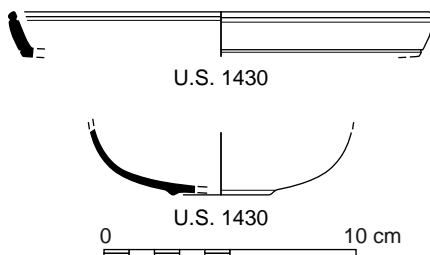


Fig.101 : US 1430 : sigillée et parois fines © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

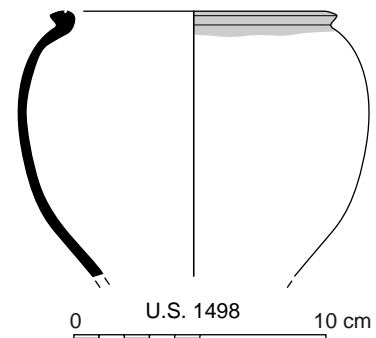


Fig.102 : US 1498 : Petit pot assez bien conservé en céramique à engobe micacé limité à la lèvre et au haut de la panse © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

2.1.3.3.2 Etat 2

La configuration des lieux à l'état 2 reste sensiblement identique à celle de l'état précédent. Les transformations liées à l'évolution du bâti ne sont perceptibles qu'au niveau des sols, puisque pour les mêmes raisons que celle évoquées précédemment aucune information concernant les limites ouest, nord et est de cet espace ne sont disponibles. La limite sud en grande partie oblitérée par le creusement du puisard **P10** n'est que partiellement connue. L'espace intérieur identifié précédemment est réaménagé et change vraisemblablement de vocation à cette occasion puisqu'un remblai argilo-sableux jaunâtre assez plan d'une dizaine de centimètre d'épaisseur **1447/1212** est étalé (**fig.103**). A sa surface une induration assez nette **1490** matérialise la surface du sol sur lequel on a circulé (**fig.104**). Les deux zones de chauffe circulaires **1496**, **1497** liées à l'état précédent disparaissent par la même occasion, mais cette fois, si l'on excepte la possibilité qu'un foyer ait



Fig.103 : Vue du sol 1212 affaissé au niveau de la fosse 1488 © Equipe de fouille, Inrap

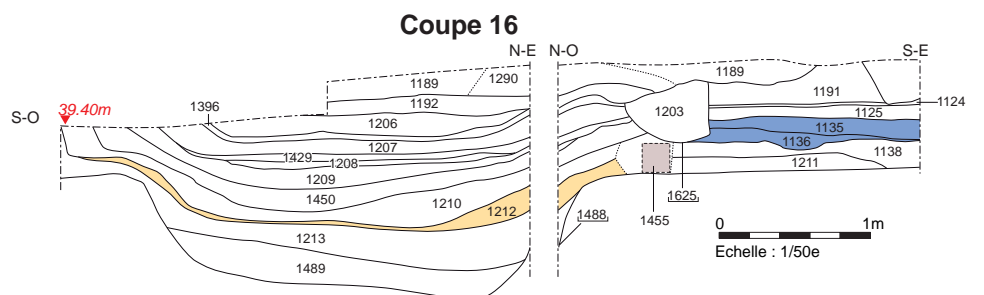
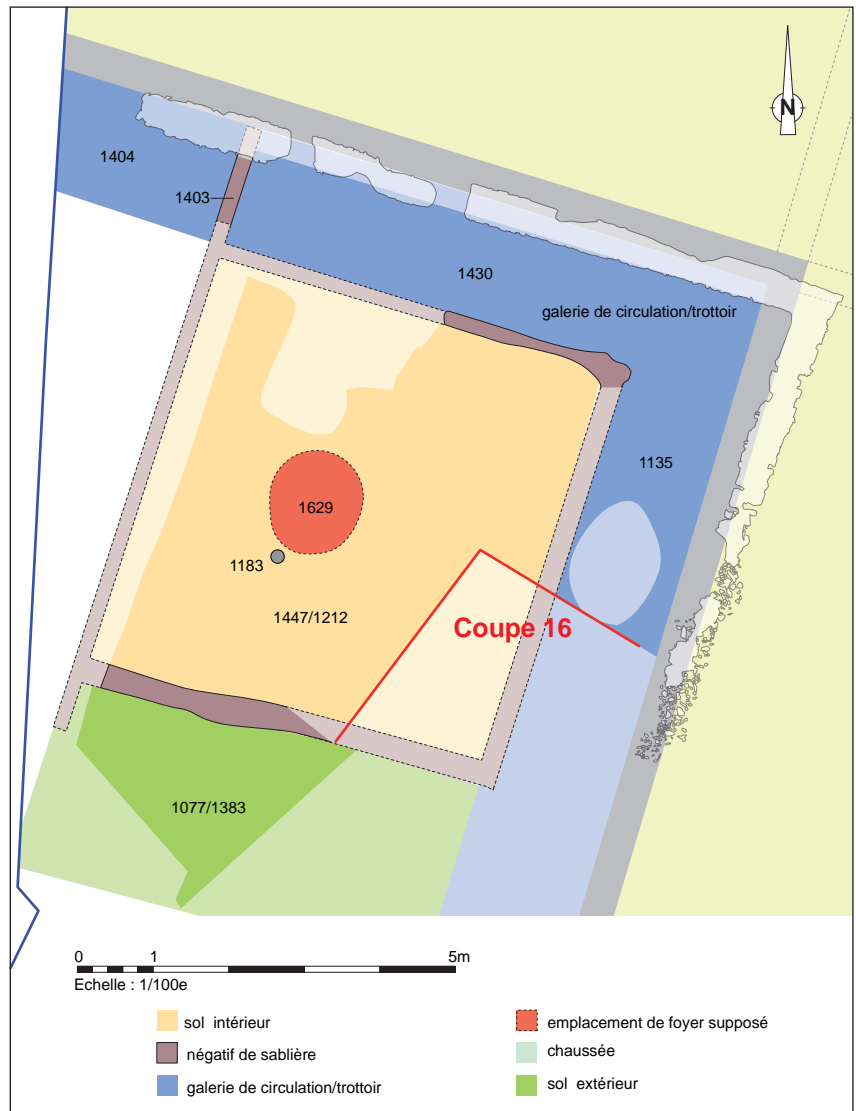
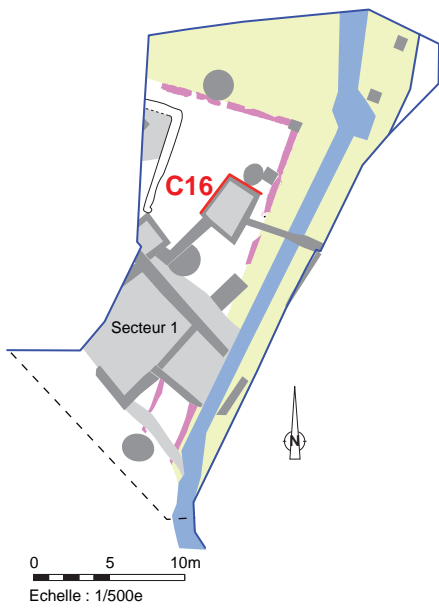


Fig.104 : Plan restituant l'état 2 et figurant la coupe 16 sur laquelle le sol de la galerie apparaît © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.105 : Restes d'un possible foyer aménagé sur le sol 1447/1212 dans lequel une tuile à rebord aurait été réutilisée. La zone rubéfiée circulaire correspond à la sole de fond du four de verrier n°2 de l'état 10 © Equipe de fouille, Inrap

été installé à l'emplacement exact de **1629**, qui sera occupé plus tard par le four de verrier n°2, aucune trace d'appareil de chauffe de grande taille lié à cet espace n'existe. On remarquera cependant la présence d'une tuile à rebord posée à même le sol semblant être associée à des lambeaux de terre rubéfiée plus ou moins charbonneuse. Ceux-ci pourraient correspondre aux restes d'un foyer aménagé posé sur la surface du sol (**fig.105**).

Le seul aménagement complémentaire repéré est un fond de petit trou de piquet **1183** situé en partie centrale de cet espace, mais dont la fonction demeure énigmatique.

Au sud, un effet de paroi rectiligne assez net **1447bis** matérialise l'emplacement d'une sablière marquant la limite avec un niveau de limon brun argileux assez hétérogène **1077/1383** (**fig 106**).

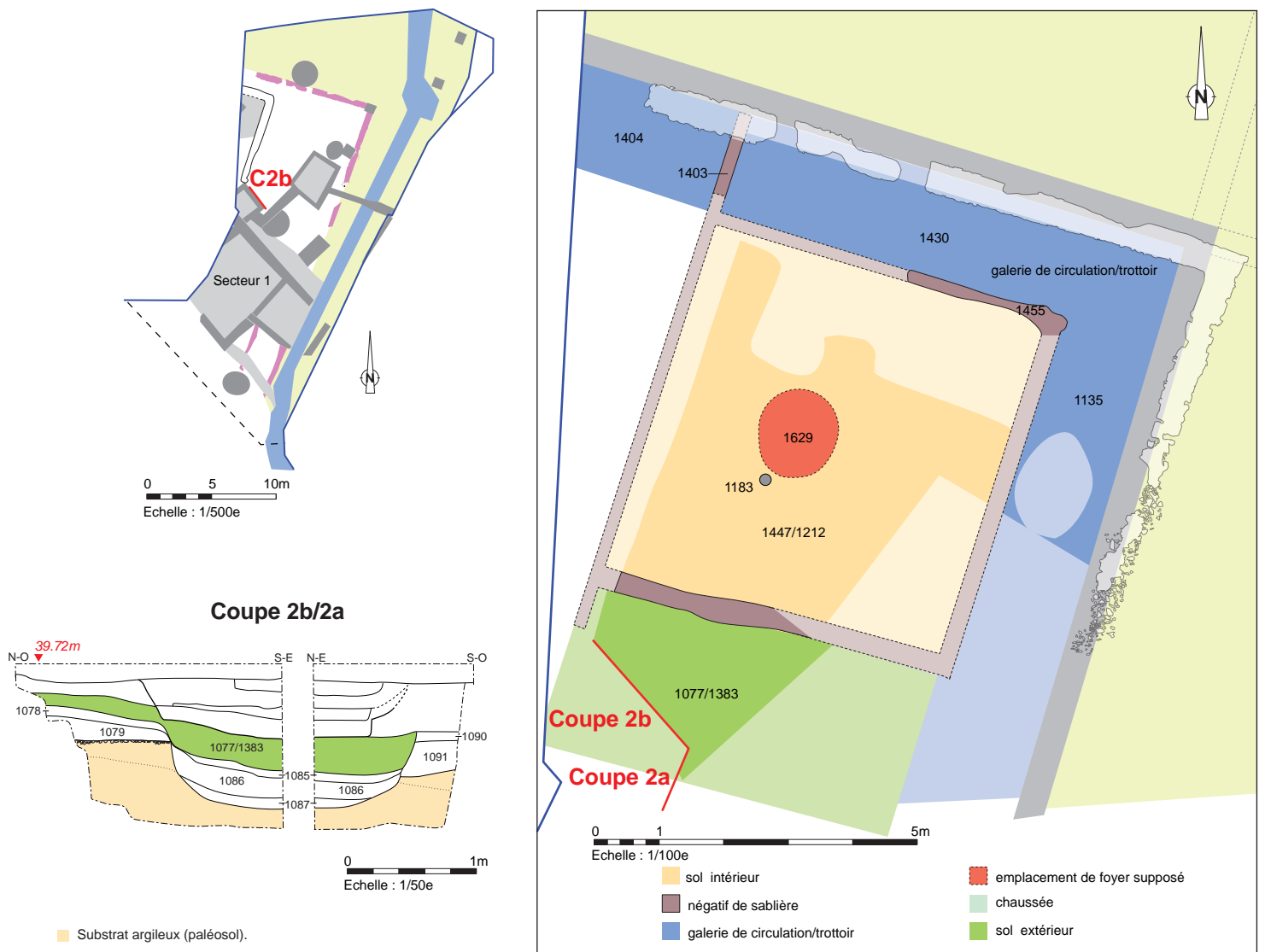


Fig 106 : Plan de l'état 2 sur lequel la coupe 2B/2A montre que le sol situé au sud de l'effet de paroi 1447bis est de nature différente de celui se développant à l'intérieur de la construction © Arnaud Desfonds, Inrap

A cet emplacement peut donc être restituée la paroi méridionale de cette unité construite. En effet la nature de la stratigraphie se développant au sud montre qu'il ne s'agit pas d'un sol d'intérieur, mais sans doute plutôt d'un espace extérieur ou à vocation technique non identifiée.

Cette unité construite se présente donc sous la forme d'une pièce principale mesurant approximativement 5,00m de côtés. Au nord et à l'est, en bordure de rue, comme à l'état précédent, celle-ci est bordée par un espace de circulation.

Le long du *decumanus*, ce dernier se présente toujours sous la forme d'une succession de recharges de cailloutis et graviers noyés dans une matrice argileuse brun-jaune **1404**, **1430**. L'hypothèse d'une partition de cette galerie par la sablière **1403**, évoquée plus haut peut toujours être envisagée pour cet état. A l'extrémité orientale, un tronçon de négatif de sablière **1455** ayant échappé aux perturbations provoquées par les récupérations de matériaux liées aux états postérieurs, révèle le cloisonnement séparant l'espace intérieur de la zone de circulation. Sa faible largeur montre qu'il n'est constitué que par une modeste paroi à pans de bois supportée par une pièce de bois ne dépassant pas 15cm de largeur (**fig. 104**, **107**, **108**).



Fig.107 : Etat 2. Vue d'ensemble qui permet de distinguer l'emplacement de la paroi séparant l'espace intérieur de la galerie de circulation latérale © Equipe de fouille, Inrap



Fig.108 : Etat 2. Vue du tronçon conservé permettant d'observer le négatif de la sablière 1455 © Equipe de fouille, Inrap

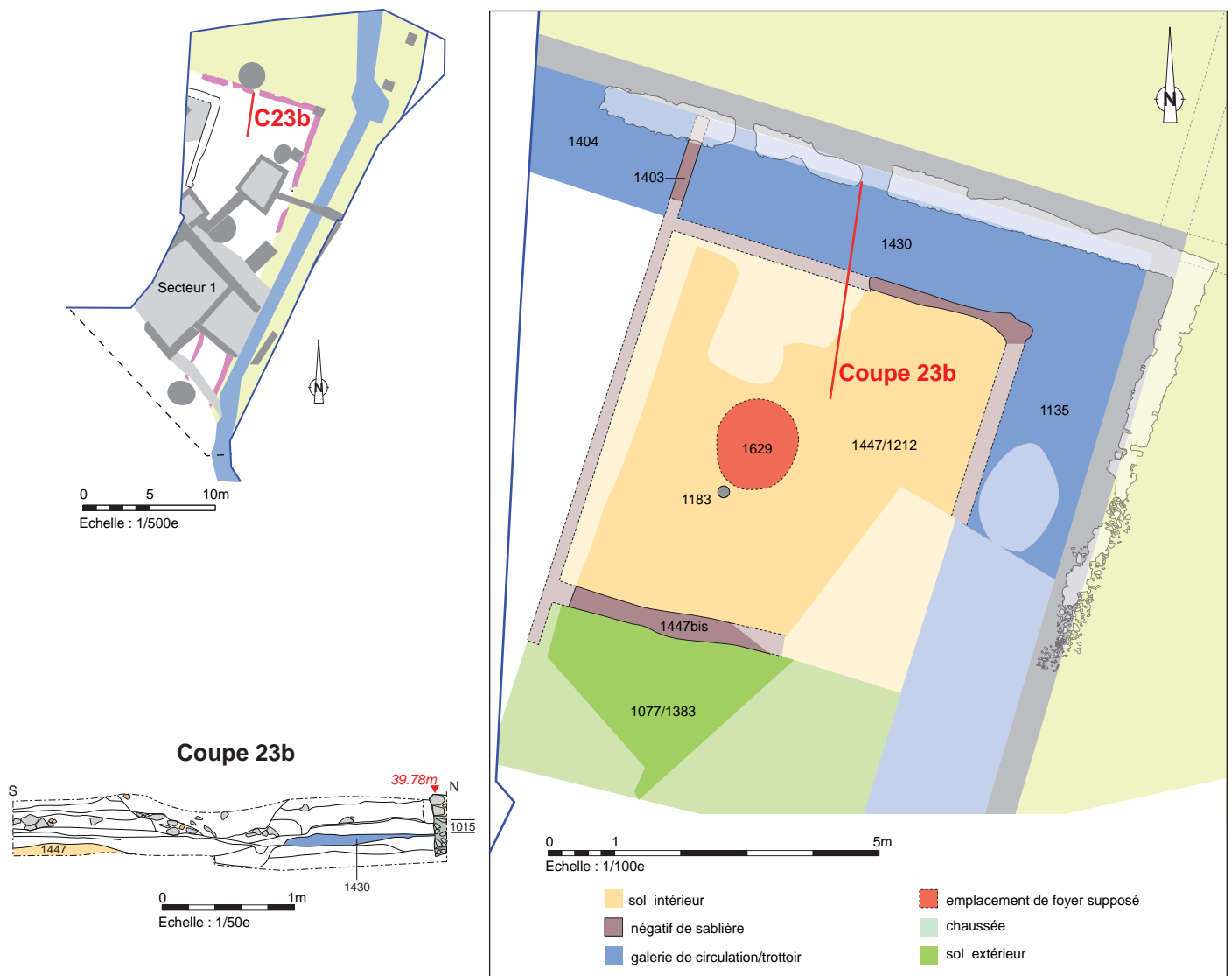


Fig 109 : Plan de l'état 2 sur lequel la coupe 23b met en évidence le phénomène de troncature qui a ponctuellement touché le sol 1447. Le choix de l'emplacement de la coupe, dicté en début de fouille par la présence d'une tranchée de canalisation ne rend malheureusement pas compte du profil de la partie conservée située un peu plus à l'est © Arnaud Desfonds, Inrap

Sur le côté est cette limite moins bien conservée se devine encore. Il n'est cependant pas possible de restituer la largeur de la base de la paroi car les niveaux de graviers roulés mêlé de sable gris-orangé **1135/1136** constituant les sols de la galerie ont été érodés au niveau de leur jonction avec la pièce de bois. Notons ici qu'un phénomène d'érosion ou de troncature ponctuelle similaire a pu être observé sur le côté nord. Il touche cette fois le sol intérieur de la pièce principale **1447** qui a été arraché le long de la paroi la séparant de la galerie (**fig 109**).

Dans leur configuration de l'état 2 ces galeries sont un peu moins larges que précédemment, puisque au nord comme à l'est on peut désormais restituer un espace de circulation d'une largeur voisine de 1,80m.

La nature du remblai présent dans l'espace intérieur évoque le hourdis d'une paroi à architecture de terre et de bois qui aurait été étalé et compacté. Celui-ci pourrait par conséquent provenir du démontage des parois à colombage situées au contact de la galerie de l'état 1, dont le déplacement à l'état 2 vient d'être évoqué.

Datation

Comme pour l'état précédent, les indices mobiliers permettant de compléter la chronologie relative sont relativement peu abondants. Ils sont fournis par deux US qui renvoient toutes deux à la première moitié du Ier siècle, ce qui ne fournit pas un jalon précis.

Us 1212

Lot de 22 tessons, regroupant :

- 1 fragment de bord d'assiette en sigillée de type italique (Goud. 15)
- 3 tessons en terra nigra avec un fond de vase bobine Menez 125
- 1 tesson de panse de cruche à engobe blanc couvrant
- 10 tessons de panse de récipients en céramique commune sombre tournée
- 5 tessons dont un fond de pot en céramique non tournée
- 2 tessons de panse d'amphore Pascual 1 non engobée

Datation proposée : début du Ier siècle de notre ère.

Us 1383

Lot de 34 tessons, regroupant :

- 1 tesson de bord d'assiette drag. 18 de Gaule du Sud
- 8 tessons de récipients en terra nigra (dont un bord d'écuelle Menez 11 et une autre de vase-bobine Menez 125)
- 2 fragments de fond d'un gobelet à boire de type Beuvray
- 2 tessons de céramique à engobe blanc (1 fragment d'anse de cruche)
- 2 tessons à engobe micacée correspondant au bord d'une jatte tripode
- 4 tessons en céramique oxydante sans revêtement dont un bord à large ouverture (cruche ou piche)
- 14 tessons en céramique commune sombre dont un bord à lèvre éversée
- 1 tesson de panse d'amphore Pascual 1

Datation proposée : première moitié du Ier siècle de notre ère. (fig.110)

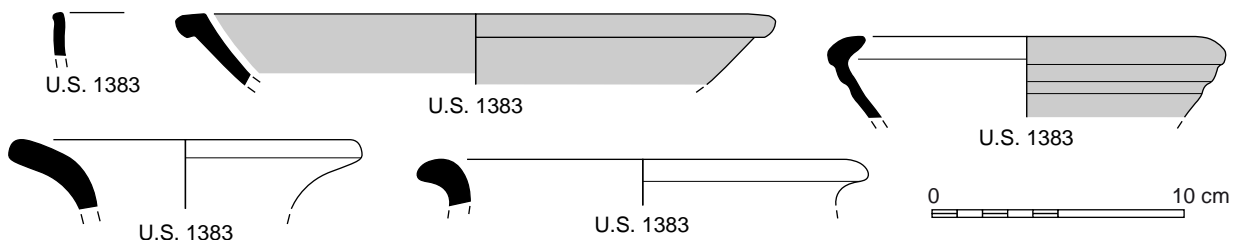


Fig.110 : US 1383 : lot de formes antiques présentes dans la couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

2.1.3.3.3 Etat 3

L'état 3 caractérise la disparition de l'unité construite précédemment décrite. Sur toute la zone intérieure se développe une couche de limon charbonneux **1446/1210** brun rougeâtre à gris brun plus ou moins oxydé témoignant du démontage de la construction de l'état 2 (fig.111). Sur le côté sud, cette couche oblitère totalement le tracé de la sablière **1447bis** matérialisant sa paroi méridionale. L'articulation entre cette couche de rejets d'occupation et le tracé des parois nord et est n'a pu être observée précisément. Cependant cette dernière n'occulte pas les sols de l'espace de circulation bordant les chaussées. A cet emplacement la configuration de l'état 2 ne change pas puisque l'on retrouve les mêmes séquences stratigraphiques que précédemment. Celles-ci se caractérisent par une succession de micro recharges n'ayant pu être individualisées au moment de la fouille **1135**, **1404**, **1430**. Cet espace semble donc continuer à remplir sa fonction initiale alors que l'intérieur de l'îlot est momentanément désaffecté et utilisé comme zone de rejets comme en témoignent le mobilier et les restes de faune assez nombreux qui y ont été retrouvés (38 fragments osseux).

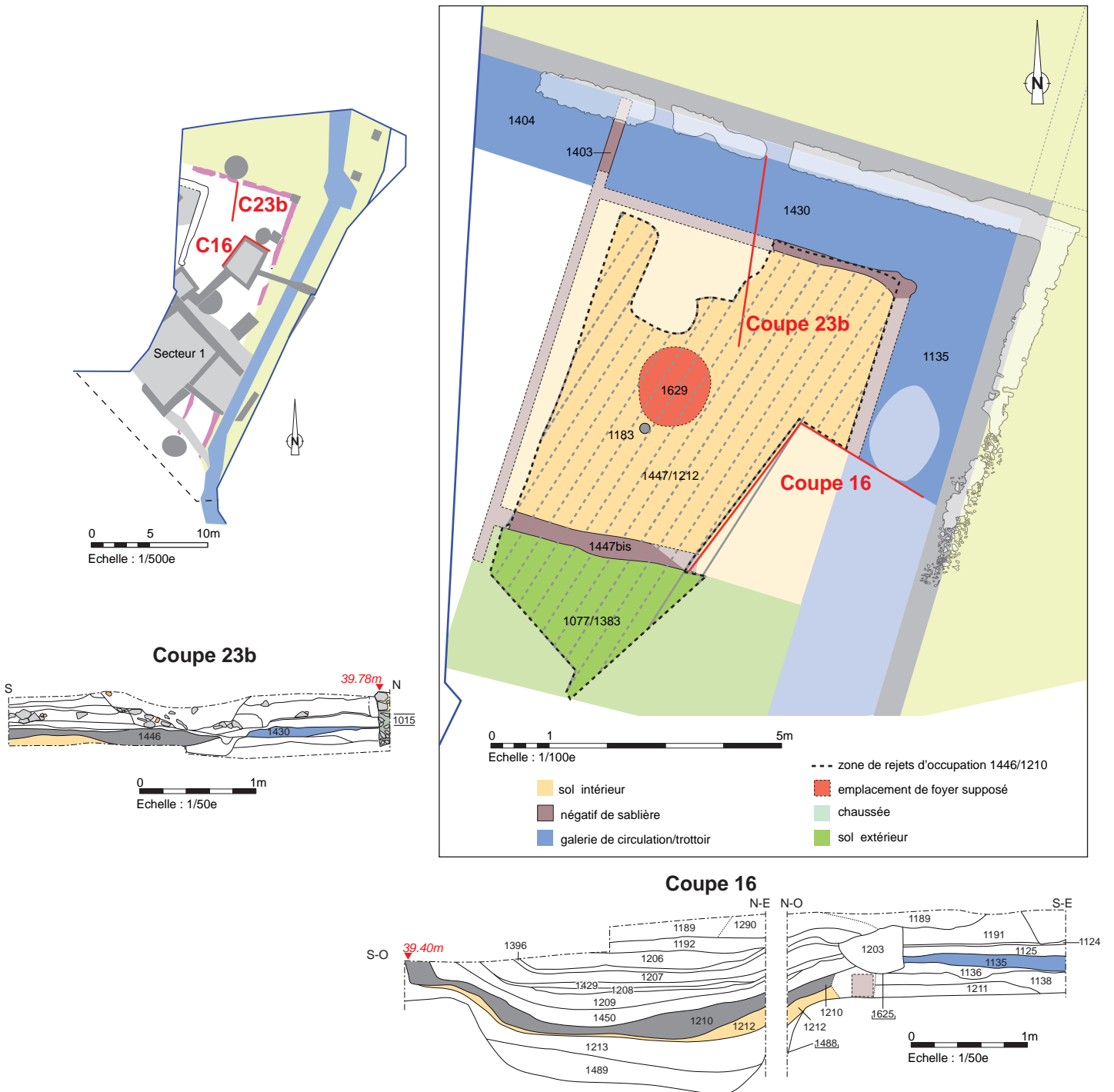


Fig.111 : Plan de l'état 3 sur lequel les coupes 16 et 23 mettent en évidence la présence de la couche de rejets 1446/1210 se développant dans l'espace intérieur. (illustration à revoir pour l'intérieur de la construction occulté par les rejets pas figurés) © Arnaud Desfonds, Inrap

Datation

L'ensemble du mobilier recueilli dans cette couche de rejets renvoie encore globalement à la première moitié du Ier siècle. Le matériel est encore trop peu abondant pour permettre d'affiner la fourchette chronologique, mais cet état se cale au plus tôt vers la fin de cette période, ce que confirme la présence d'un semis de Claude Ier à l'autel de Lyon émis à Lyon en 45.

Us 1210

Lot de 81 tessons, regroupant notamment:

2 tessons en sigillée de Gaule du Sud (bord de coupelle Drag. 24-25)

11 tessons de terra nigra (bord de vase-bobine Menez 126 et FAC d'assiette Menez 28)

13 tessons à pâte cuite en mode oxydant

17 tessons de pots en commune sombre tournée

8 tessons en céramique non tournée : 2 bords d'urnes de type Besançon

3 tessons de panse d'amphore Pascual 1 non engobée

Datation proposée : la datation du début du Ier siècle de notre ère est repoussée au milieu de ce siècle par le gobelet en céramique réductrice à pâte fine (**fig.112**)

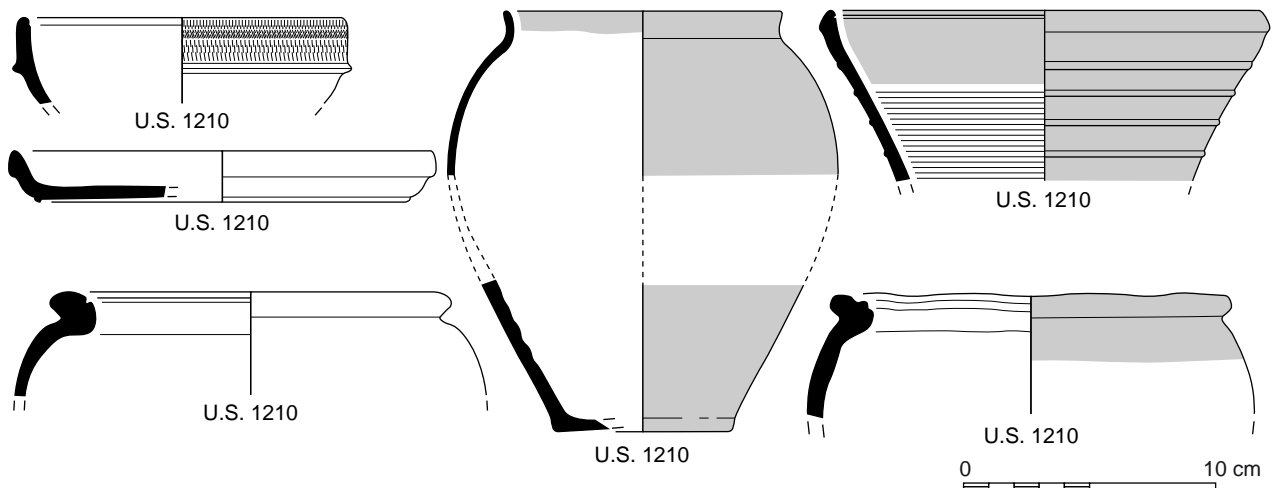


Fig.112 : US 1210 : fragments de formes antiques en sigillée, terra nigra, céramique commune et céramique non tournée © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1446

Lot de 45 tessons, regroupant :

2 tessons de sigillée en provenance des ateliers de Gaule du Sud (assiettes Drag. 18 et 19)

1 tesson de fond de gobelet de type Beuvray

1 fragment de bord de coupe ou jatte en céramique à engobe micacé

9 tessons de terra nigra (panse de coupe carénée et de vase-bobine à baguettes)

10 tessons en céramique commune claire dont un bord de cruche à long bord évasé

12 tessons en céramique commune sombre dont plusieurs pots à lèvres en bourrelet rond

6 tessons en céramique non tournée dont le haut d'un pot à courte lèvre éversée

3 tessons d'amphore Dressel 2/4 (anse)

1 tesson d'amphore indéterminée

Datation proposée : première moitié du Ier siècle de notre ère (**fig.113**)

Présence d'un semis de Claude I à l'autel de Lyon émis à Lyon en 45.

Monnaies particulièrement rares, ces espèces probablement commémoratives ont été distribuées à Lyon en 45 (voir fig. 51).

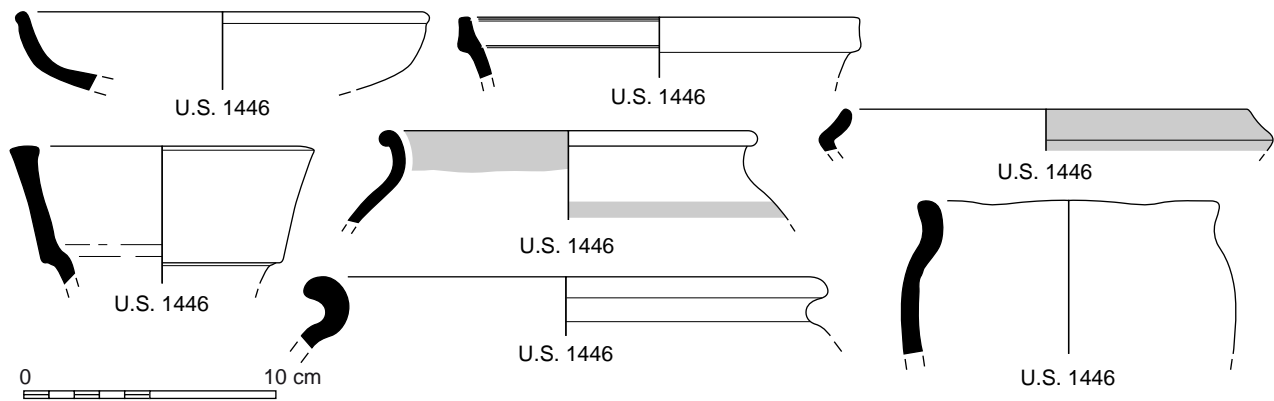


Fig.113 : US 1446 : principales formes antiques recensées pour cette U.S. © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

2.1.3.3.4 Etat 4

L'aspect général du bâti de l'état 4 ne diffère pas sensiblement de celui des états précédents. Ici encore il faut supposer qu'à l'angle de l'îlot, en bordure des chaussées, la construction bordant le carrefour est assise sur des fondations relativement légères jouxtant les fossés de bord de rue. Comme précédemment, le long du *decumanus* aucune trace de négatif de sablière ou de radier de fondation n'a été retrouvée en raison de la présence du mur postérieur **1015**. Le long du *cardo*, la largeur importante des derniers états du fossé de bord de rue, qui atteint 1,00m à l'ouverture, a probablement gommé toute trace de paroi porteuse. Le bâtiment dispose comme précédemment d'espaces de circulation couverts bordant les chaussées, tandis qu'à l'arrière se développe une salle à vocation domestique ou professionnelle. Pour cet état la galerie de circulation semble présenter deux configurations successives. Un premier horizon de circulation sans doute éphémère est matérialisé par la mise en place d'un remblai argilo sableux **1125** en bordure du *cardo*. Le long du *decumanus* cette couche **1417** destinée à niveler le sol est plus argileuse et contient également des plaquettes de schiste. Elle est nettement plus fine et n'a pu être individualisée sur les relevés en coupe ou elle est apparentée aux US **1430** et **1404** (fig.114). Seule la fouille en plan a permis de la mettre en évidence.

La surface de circulation ainsi mise en place est assez régulière et présente une légère pente vers l'ouest conforme à celle du terrain naturel. De l'angle du carrefour à l'extrémité occidentale de la galerie la dénivellation observée est d'une vingtaine de centimètres. La surface de circulation liée à cette première configuration apparaît sous la forme d'une légère induration de surface à peine marquée qui signe une période d'utilisation assez courte avant que le sol de cet espace ne soit totalement réaménagé. Cette opération se traduit notamment par la mise en place de plusieurs pièces de bois transversales dans la galerie de circulation bordant le *decumanus* (fig.115-118). L'existence de ces dernières, que l'on peut identifier comme étant des lambourdes supportant une coursive en plancher, est révélée par de larges négatifs **1394**, **1403**, **1419**, **1432** et **1434**. Leur forme quelque peu irrégulière indique que ces éléments sont vraisemblablement de simples sections de futs vaguement équarris²⁰. Le négatif de lambourde ou de sablière basse **1403**, déjà évoqué plus haut est encore présent à cet état. Il matérialise à la fois la limite de ce sol en plancher qui ne se poursuit pas vers l'ouest ainsi que l'emplacement de la paroi occidentale du bâtiment dont toute autre trace a disparu en raison de la présence du creusement **1286** déjà évoqué plus haut.

²⁰ Cette hypothèse a été préférée à celle considérant que ces négatifs pourraient correspondre à des canalisations d'évacuation coffrées de bois enterrées dans le trottoir. En effet rien ne justifierait un tel nombre sur une aussi courte distance. Par ailleurs aucune pente n'a été observée au niveau du fond de ces dernières.

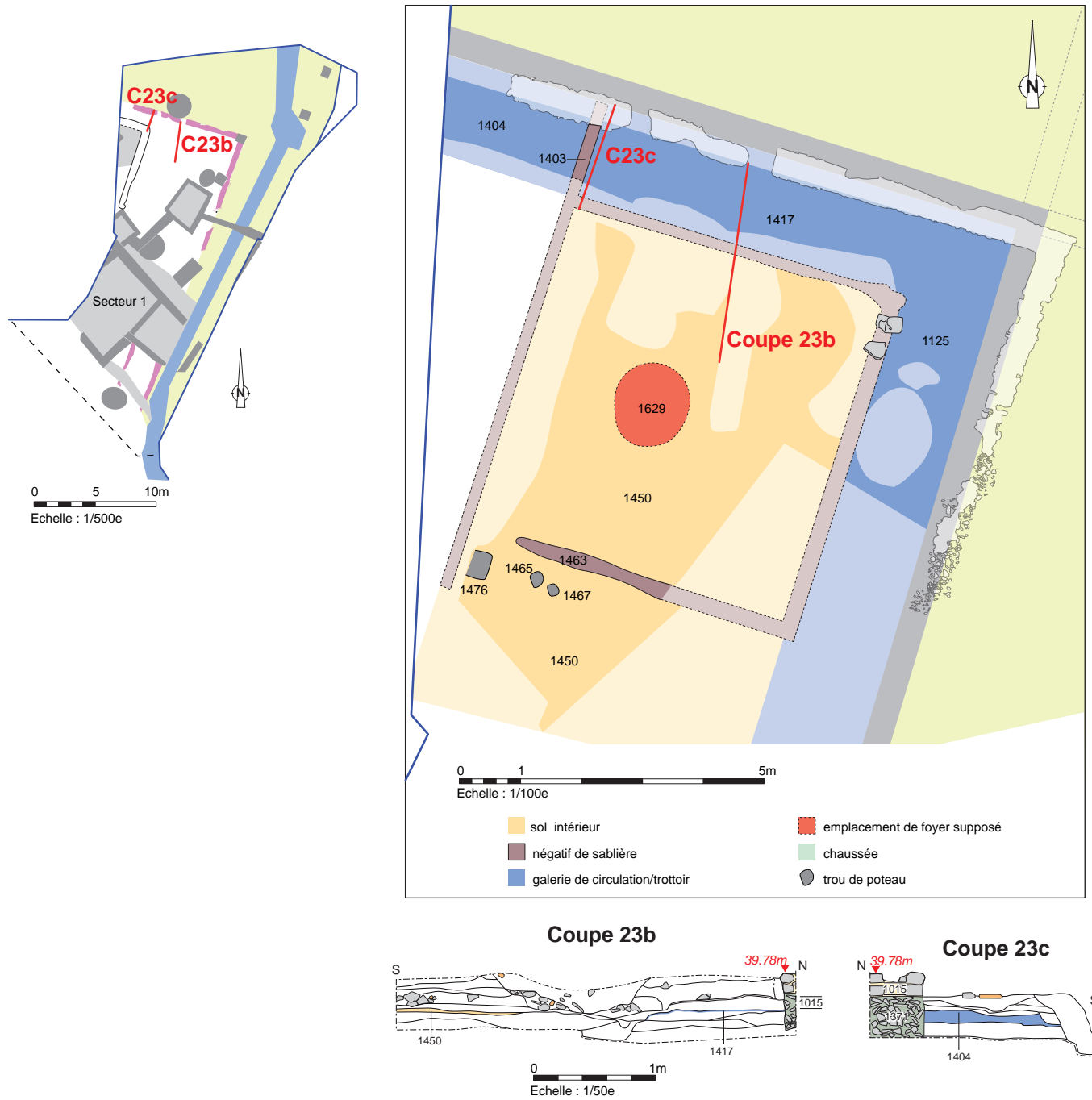


Fig.114 : Plan et coupes 23b et c matérialisant le sol de la galerie de l'état 4. Une troisième coupe non figurée ici réalisée en limite d'emprise occidentale rend compte du même phénomène et ne permet pas d'individualiser le sol de cet état au sein de l'US 1430 © Arnaud Desfonds, Inrap

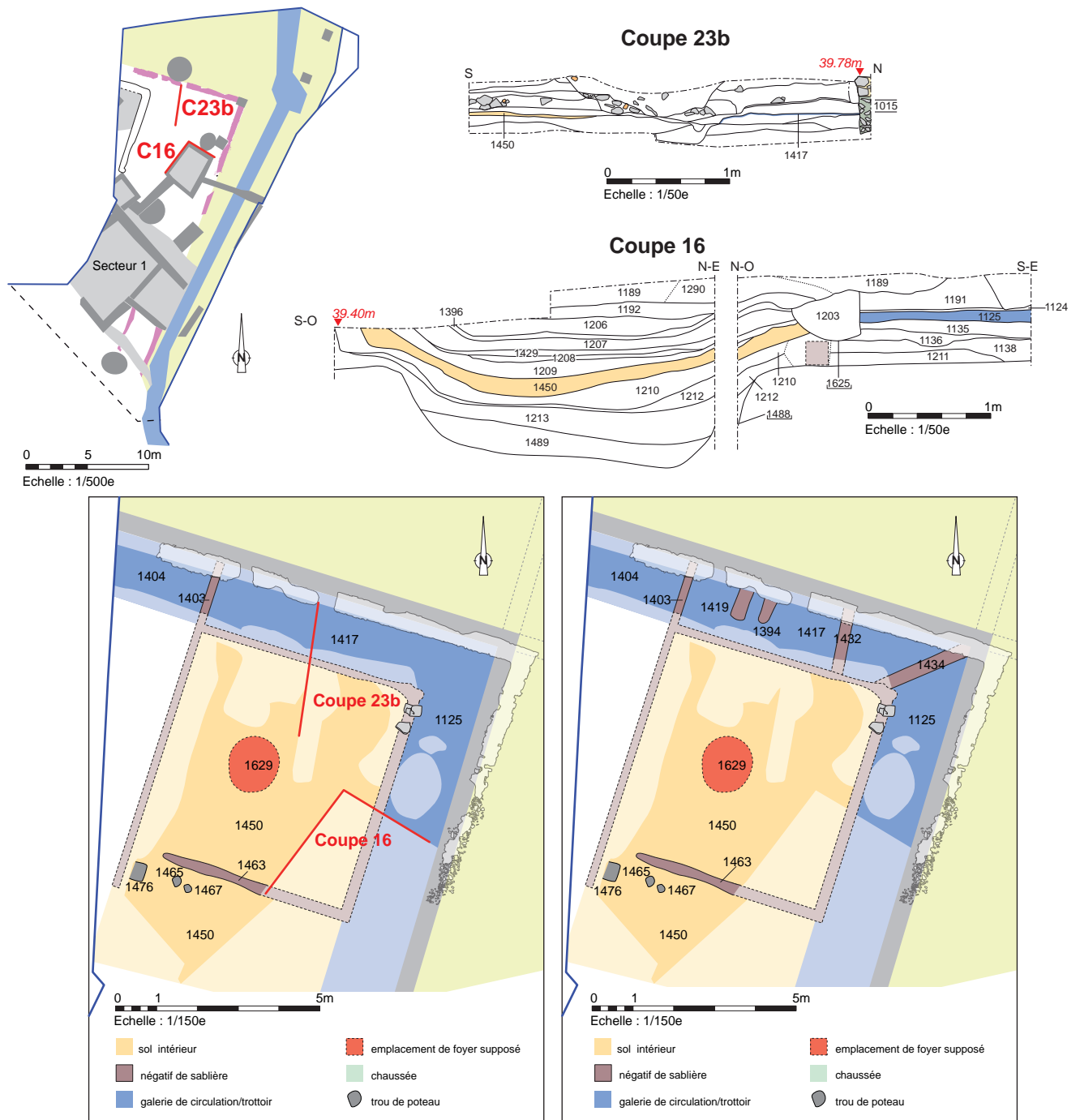


Fig.115 : Plans de l'état 4 présentant les deux états successifs de la galerie de circulation © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.116 : Etat 4. Vue des négatifs de sablières 1394 et 1419 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.117 : Etat 4 Vue des négatifs de sablières 1394, 1403, 1419 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.118 : Etat 4 Vue des négatifs de sablières 1334 et 1432 © Equipe de fouille, Inrap

Curieusement les empreintes de lambourdes observées ne sont pas régulièrement espacées et certaines ne traversent d'ailleurs pas intégralement l'espace dévolu à la galerie. Ce détail traduit peut-être des modifications ou des réparations ponctuelles imperceptibles par ailleurs, compte-tenu de l'absence de vestiges de parois associées. Même si aucune trace de négatif similaire n'a été retrouvée le long du *decumanus*, la faible induration en surface de **1125** permet de penser que cette coursive en plancher se poursuivait. Le fait qu'elle n'a pas été reconnue à cet endroit peut s'expliquer par la présence des perturbations **1200** et **1198** ainsi que par un état de conservation médiocre de la stratigraphie.

Encore une fois, la jonction entre la galerie de circulation et l'espace intérieur de la construction n'a pu être observée en détail en raison des bouleversements stratigraphiques liés aux récupérations de paroi postérieures. Ceci ne permet donc pas de disposer de mesures très précises concernant cet espace dont la largeur semble avoisiner 2,00m au nord comme à l'est. Le sol de l'intérieur de la construction rattaché à cet état est constitué par une couche de limon argileux jaune-beige **1450** atteignant par endroits une dizaine de centimètres d'épaisseur. Celui-ci se développe vers l'ouest jusqu'à hauteur de la limite matérialisée par la sablière **1403** déjà évoquée plus haut. Vers le sud ce niveau s'étend jusqu'à la zone perturbée par les creusements modernes **P11** et **P12**. Cependant un négatif de sablière **1463**, d'une bonne vingtaine de centimètres de large scinde ce sol en deux à hauteur de l'emplacement où s'élevait la paroi méridionale des unités construites précédentes (**fig.119, 120**). Ce négatif s'interrompt à 0,60m de l'emplacement supposé de la paroi ouest de la construction. Ceci pourrait matérialiser l'emplacement d'un passage vers une pièce voisine se développant au sud et expliquerait ainsi la faible largeur de la cloison ainsi que la présence d'un sol de même nature se développant au-delà.



Fig.119 : Etat 4.Vue du négatif de la sablière 1463 dans son contexte © Equipe de fouille, Inrap



Fig.120 : Etat 4.Vue de détail du négatif de la sablière 1463. Si l'on en juge par l'irrégularité du négatif il s'agit encore une fois d'une sablière constituée par une pièce de bois vaguement équarrie © Equipe de fouille, Inrap

Si l'on excepte trois négatifs de petits poteaux de fonction inconnue **1413**, **1467** et **1465** ainsi que celui d'un poteau plus important **1476** de section carrée, sans doute associé à la paroi occidentale de la construction, aucune trace d'aménagement assurément rattaché à cet état n'est visible au niveau du sol. Concernant l'espace se développant au nord de la sablière **1463**, il faut cependant noter que curieusement le four de verrier n°2 se situe exactement en son centre. La fosse de la chambre de chauffe de celui-ci pourrait donc avoir totalement oblitéré un foyer antérieur situé au même emplacement. En définitive aucun indice permettant d'identifier la fonction de cet espace n'est disponible. Il est en revanche presque certain qu'à aucun moment l'intérieur de la construction n'a bénéficié d'un plancher similaire à celui dont la présence a pu être détectée au niveau de la galerie de circulation bordant les rues, puisqu'aucune trace de lambourde n'a été repérée à la surface du sol **1450**.

Datation

Les éléments permettant de caler chronologiquement l'état 4 ne sont guère plus nombreux et précis que pour les états précédents. Le matériel recueilli dans le sol **1450**, n'est mentionné qu'à titre indicatif, puisqu'il fournit uniquement *un terminus post-quem* situé vers le milieu du Ier siècle. Le niveau de circulation **1125** de la galerie/espace de circulation fournit un jalon un peu plus tardif qui renvoie à la seconde moitié du premier siècle, mais compte-tenu de la faible importance du lot, cette datation qui repose essentiellement sur deux tessons de céramique sigillée est assez vague. Enfin des deux comblements de sablières **1403** et **1463**, seul celui de la première **1402** est utile. Il renvoie globalement à la même période, tandis que **1462** présente un faciès mobilier résiduel plus ancien. Ces données fort lacunaires conduisent à situer l'état 4 dans le courant de la seconde moitié du Ier siècle sans pouvoir être plus précis. Les autres comblements de négatif de lambourde ne fournissent aucun élément de datation mobilier.

Us 1125

Lot de 17 tessons, regroupant :

- 1 bord de drag. 37 en sigillée de Gaule du Sud
 - 1 fragment de panse en sigillée de Gaule du Centre
 - 4 tessons en terra nigra dont une base de vase bobine Menez 126 et bord de coupe Menez 103
 - 6 morceaux de panse de cruche en céramique commune claire
 - 2 fragments dont un fond de cruche en céramique à engobe blanc
 - 1 bord de pot à lèvres en bourrelet rond et cannelure sur l'épaule en céramique commune sombre
 - 1 fragment de panse d'amphore Pascual 1 et un autre d'amphore Dressel 20
- Datation proposée : seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

Us 1450

Lot de 69 tessons, regroupant notamment:

- 5 tessons en sigillée de Gaule du Sud : coupelle Drag 24-25, assiettes Drag. 18 et 19
- 10 tessons en sigillée de Gaule du Centre : coupelles Ritt. 5
- 17 tessons en terra nigra : vases bobines Menez 125 et 126, coupe carénée Menez 96
- 10 tessons en céramique commune claire : fonds de cruches et bord de passoire
- 1 tesson de panse de mortier en céramique oxydante
- 4 fragments de céramique à engobe blanc (panse et col)
- 4 tessons lissés et fines : céramique réductrice à pâte fine ?
- 12 tessons en céramique commune sombre dont la partie supérieure d'un pot à lèvres en bourrelet rond

5 tessons en céramique non tournée : 2 bords d'urnes à lèvre mouluré (type Besançon)
 1 tesson de panse d'amphore indéterminée
 Datation proposée : deuxième quart à milieu du Ier siècle de notre ère
 (fig.121).

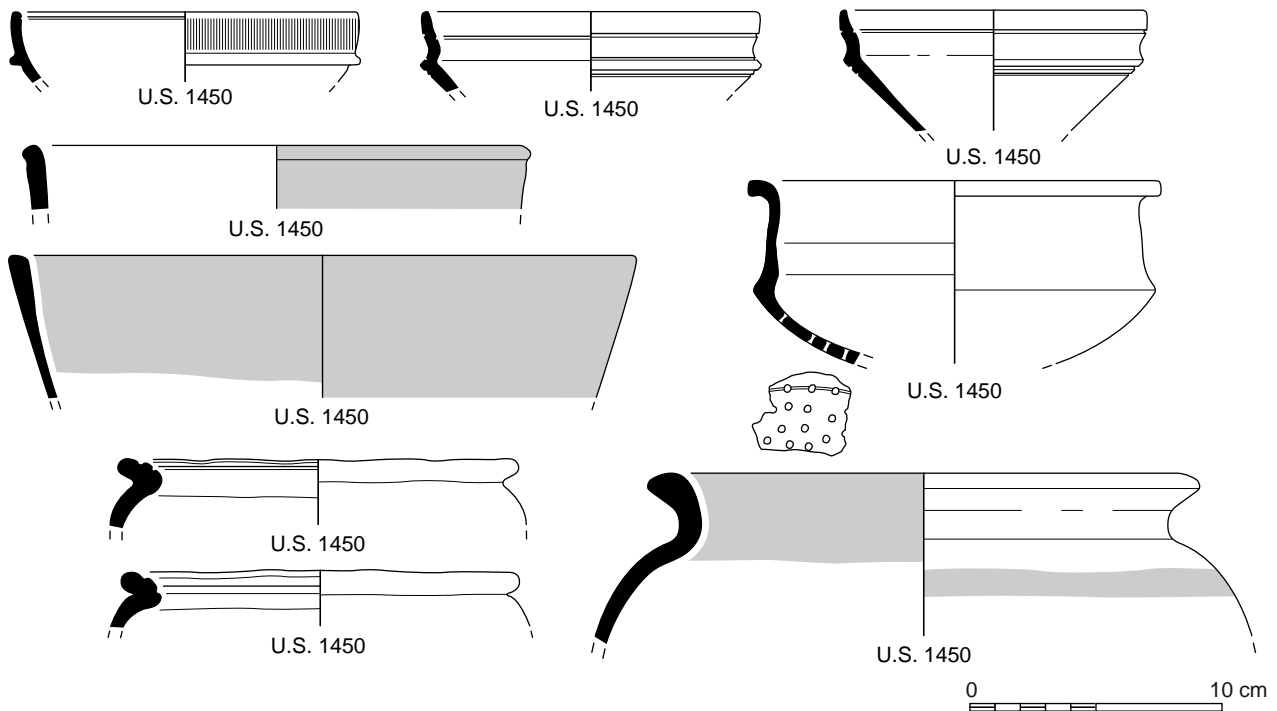


fig.121 : US 1450 : assemblages présents dans cette couche : sigillée, terra nigra, céramique à engobe micacé, commune sombre tournée et non tournée © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

1462 : comblement de la sablière 1463

Lot de 6 tessons, regroupant :

2 tessons en terra nigra (vases bobines Menez 126)

1 tesson de panse en céramique à engobe blanc

1 tesson de panse en commune oxydante

1 tesson de panse en commune sombre

1 tesson non tourné

Datation proposée : première moitié du Ier siècle de notre ère.

1402 : comblement de la sablière 1403

Lot de 10 tessons, regroupant :

3 tessons de panse en terra nigra

2 tessons de gobelet à boire en céramique réductrice à pâte fine dont un bord de type Menez 145

3 tessons de panse de cruche en céramique à engobe blanc

1 fond de pot à base rainurée en céramique commune sombre tournée

1 tesson de panse d'amphore Dressel 2/4

Datation proposée : 2ème moitié du Ier siècle de notre ère.

2.1.3.3.4 Etat 5

A ce stade d'évolution du bâti, dans l'espace de circulation bordant les rues, malgré quelques affaissements qui permettent encore de deviner leurs emplacements, les lambourdes identifiées précédemment disparaissent, tout comme la sablière **1403**. Sur le côté nord, le long du *decumanus*, un remblai **1368**, assez hétérogène mêlant des matériaux divers (graviers, galets, cailloutis, fragments de briques et tuiles noyés dans un limon brun) constitue le nouveau sol de la galerie. Ce dernier, sans doute également destiné à niveler cet espace, voit se réduire son épaisseur d'ouest en est. A cette extrémité il se prolonge dans l'espace de circulation longeant le *cardo* par une fine pellicule de graviers **1124** (fig.122, 123).

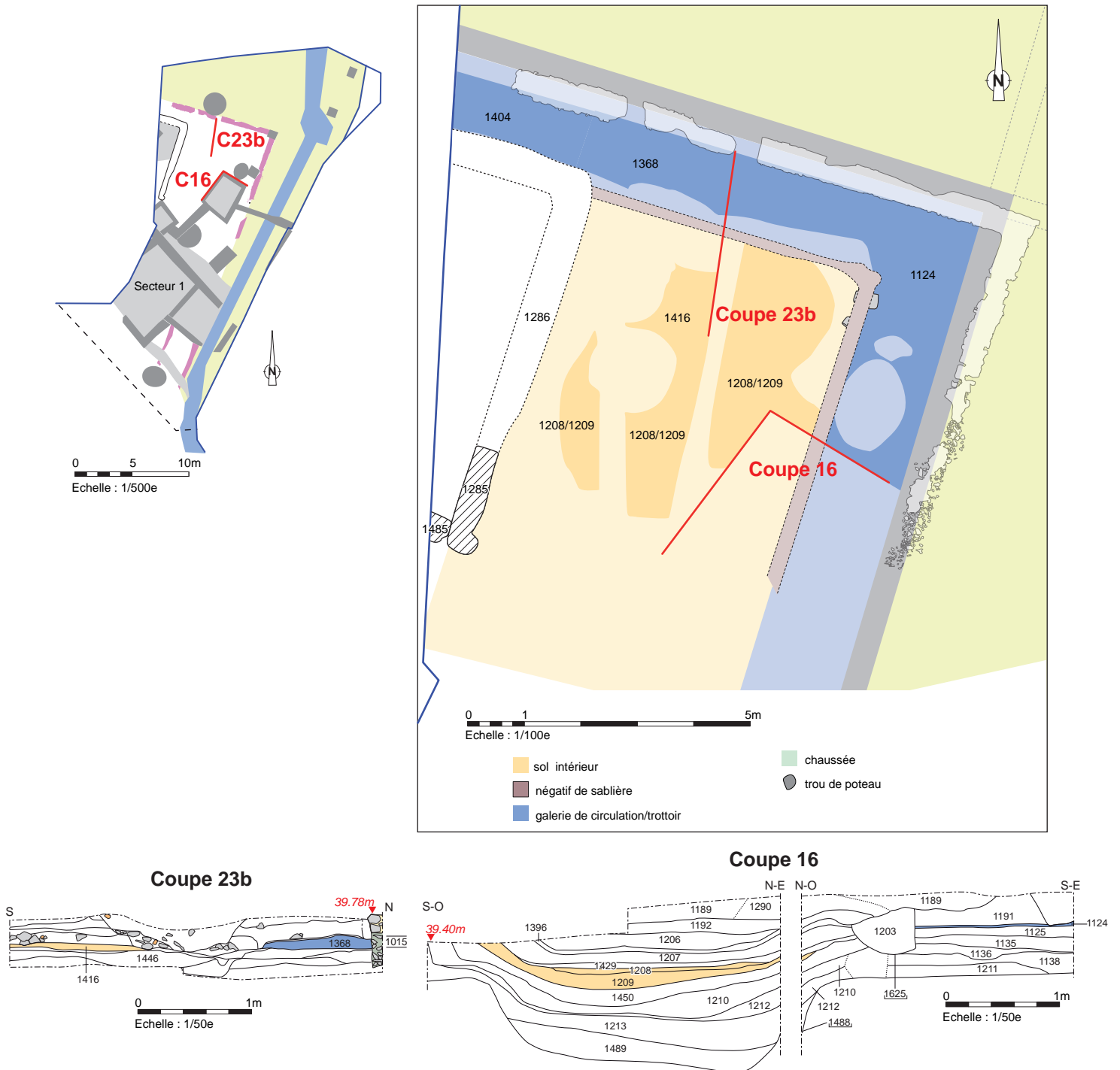


fig.122 : Plan de l'état 5 © Arnaud Desfonds, Inrap



fig.123 : Etat 5. Vue du négatif de la sablière d'angle 1484 partiellement fouillée dans son contexte à son extrémité, elle est encore scellé par le cailloutis 1124 caractérisant cet état © Equipe de fouille, Inrap

Pour les mêmes raisons que celles exposées plus haut, sur ces côtés de la construction, les vestiges ainsi que les emplacements exacts des parois externes et internes liées à cet état n'ont pu être reconnus. Cependant rien n'indique que la configuration des lieux diffère de celle de l'état précédent. Ceci permet de restituer une galerie de circulation d'une largeur approximative de 2,00m.

Dans l'espace intérieur se développant à l'arrière de la galerie, cet état est matérialisé par la présence d'un sol assez hétérogène de 5 à 6cm d'épaisseur **1208, 1209, 1416**, constitué d'un limon argileux beige à gris verdâtre clair assez poudreux contenant du sable et du mortier de chaux pulvérulent. A l'emplacement de la fosse **1488** de l'état 1, cette couche est nettement plus conséquente qu'ailleurs car elle atteint près de 20cm d'épaisseur au centre du cône d'affaissement. Elle présente d'ailleurs un litage plus marqué attestant l'apport de recharges destinées à compenser la dépression située en partie centrale de la pièce.

La paroi nord de cette unité construite, non conservée, peut sans doute être restituée une fois encore à l'emplacement du creusement **1286** et du radier **1285**; puisque ceux-ci semblent marquer une limite pérenne. Cependant il convient de remarquer qu'à cet état celle-ci ne se prolonge plus au niveau de la galerie septentrionale. En ce qui concerne la paroi méridionale, l'écrêtement de la stratigraphie ne permet pas de la restituer puisque le sol de cet état et des suivants a disparu.

Comme précédemment, aucun indice mobilier ou autre permettant de déduire la fonction de cet espace n'a malheureusement été retrouvé.

Datation

Les trois lots de mobilier associés à cet état ne sont pas d'un grand secours pour préciser la chronologie. Peu fournis en mobilier caractéristique deux d'entre eux n'aident en rien pour la datation. Le troisième **1462**, permet à partir de quelques tessons de sigillée d'envisager la constitution du lot dans le courant de la seconde moitié du Ier siècle.

Us 1209

Lot de 34 tessons, regroupant :

4 tessons de récipients en sigillée de Gaule du Sud dont un bord de coupelle Drag. 24/25

4 tessons en terra nigra (1 carène de vase bobine Menez 125 et 1 bord Menez 96 ?)

3 fragments de récipients en céramique réductrice à pâte fine

13 tessons en commune oxydante, dont une épaule de cruche et un bord de grand couvercle

8 tessons de panse en céramique commune sombre tournée

2 tessons d'amphore Dressel 2/4

Datation proposée : milieu du Ier siècle de notre ère.

Us 1368

Lot de 27 tessons, regroupant :

9 fragments de panse en céramique commune oxydante

6 fragments en commune sombre dont un fond de pot à base plate et un pied de vase tripode

7 tessons de panse et col d'amphore à pâte bicolore de type Dressel 2/a vraisemblable

5 tessons de panse d'amphore à pâte fine de type Dressel 7/11

Datation proposée : Ier siècle de notre ère.

Us 1416

Lot de 16 tessons, regroupant :

4 tessons en sigillée de Gaule du Sud dont le profil archéologiquement complet d'une coupelle Drag. 35 de petit module

1 tesson en céramique réductrice à pâte fine

6 tessons en commune claire

3 morceaux de céramique réductrice

1 tesson non tourné

1 tesson de panse d'amphore indéterminée

Datation proposée : seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

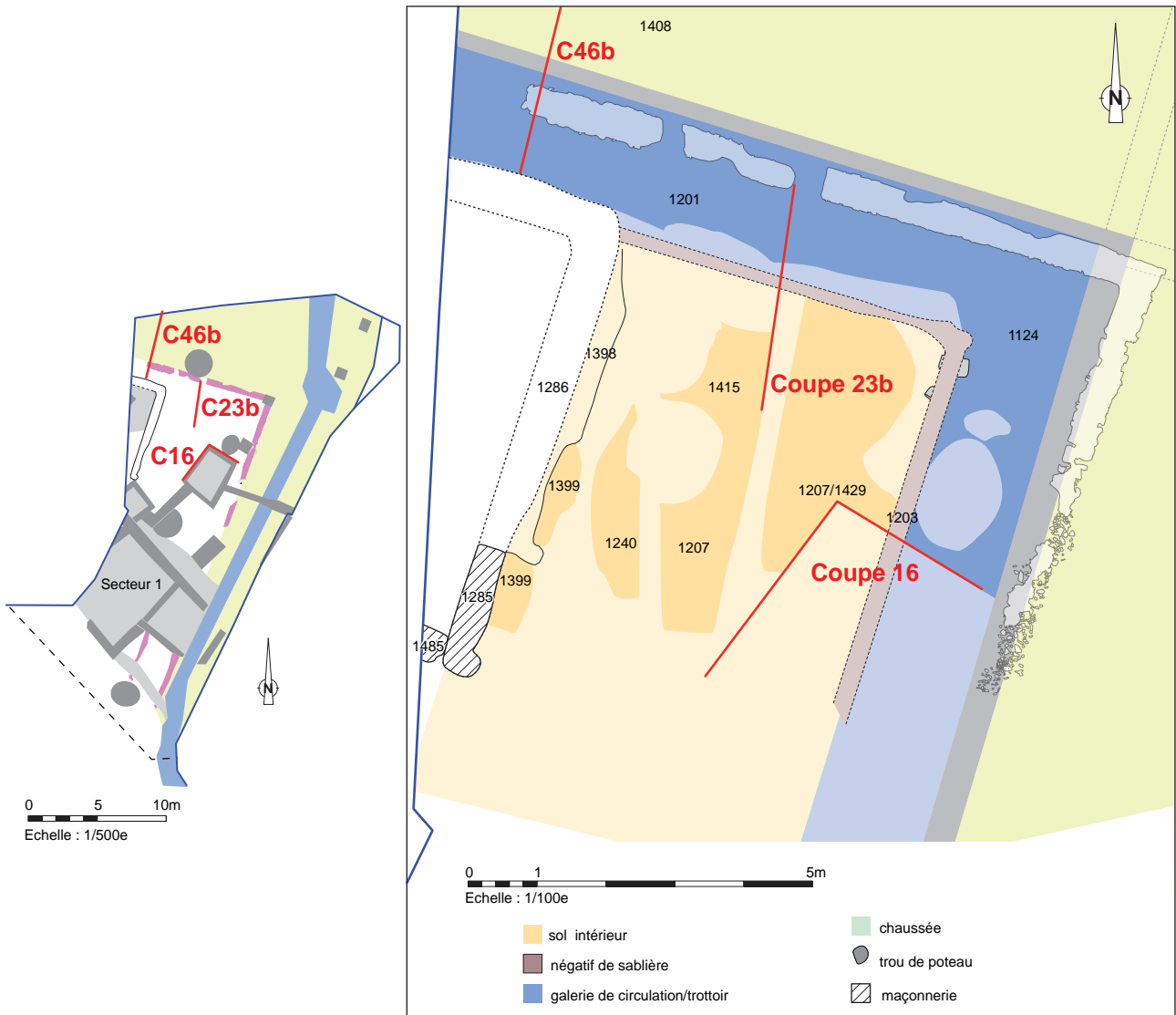
2.1.3.3.6 Etats 6-7

Pérennisant encore une fois l'organisation du bâti mise en évidence aux états précédents, la configuration de la galerie de l'état 6, ne semble pas subir de modifications majeures et conserver la même largeur qu'aux états 4 et 5. Pour les mêmes raisons que celles invoquées pour les états précédents, à part ponctuellement en deux points permettant de restituer l'emplacement de la séparation entre la galerie et l'espace intérieur, aucune information très précise concernant ses parois n'est disponible. Il faut donc se contenter de constater la mise en place d'une nouvelle recharge de sol **1201/1124**, constituée par un cailloutis de graviers de rivière noyés dans une matrice limoneuse brune. Celle-ci est présente d'un bout à l'autre des espaces de circulation bordant le *cardo* et le *decumanus*. A certains emplacements occupés auparavant par les sablières de bois, notamment au niveau de l'angle, un affaissement assez net du sol a été remarqué, ce qui traduit un laps de temps sans doute assez court entre les états antérieurs et l'état 6. Le long du *decumanus*, comme précédemment, plus aucune limite ne semble segmenter la galerie à hauteur de la tranchée de récupération **1286** en revanche la différence d'altitude existant entre le niveau de la chaussée contemporain de cet état **1349** et ce sol de circulation **1201/1360** ne peut s'expliquer que par la présence d'une forte sablière posée sur le sol servant de support de colonnade et également de calage au coffrage du fossé de rue (**fig. 124**).

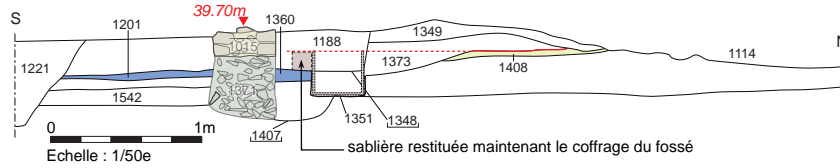
Dans la zone correspondant à l'espace intérieur identifié aux états précédents, un niveau empierré essentiellement composé de blocs de schiste et de quartz de calibre moyen, parfois associés à des fragments de briques ou de tuiles, se développe. Il n'a toutefois été retrouvé que sous la forme de lambeaux, ce qui ne permet d'être certain qu'il était initialement présent partout.

Sur le côté nord, une bande de pierraille résiduelle **1399** accolée aux restes du radier de fondation de mur **1285** permet de supposer que ce sol s'articulait avec cette maçonnerie. A cet emplacement ce reste de hérisson de sol a été partiellement préservé de l'écrêtement en raison de la présence d'une légère dépression longitudinale d'origine non identifiée **1398**, dans laquelle il est installé (**fig.125**). Il a néanmoins été ébranlé lors de la récupération des matériaux du mur **1285**, ce qui lui confère un aspect moins serré que sur les autres témoins encore présents (**fig.126**).

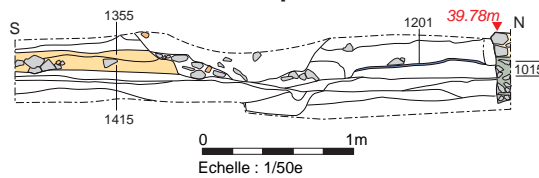
Sur le côté nord ouest cet empierrement apparaît sous la forme d'un témoin



Coupe 46



Coupe 23b



Coupe 16

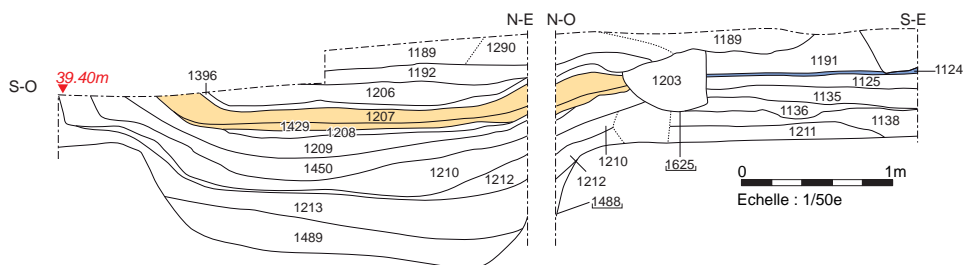


Fig.124 : Plan de l'état 6-7 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.125 : Etat 6. Vue de la dépression 1398 longeant le trace du mur récupéré 1285 depuis le sud-ouest © Equipe de fouille, Inrap

Fig.126 : Etat 6. Vue zénithale des lambeaux de sol empierré 1399 en bas et 1240 près du four © Equipe de fouille, Inrap



Fig.127 : Etat 6. Vue du lambeau de sol empierré 1415 en partie affaissé dans le comblement de la fosse antérieure 1553 datant du tout début de la phase 2 © Equipe de fouille, Inrap

1415 en partie affaissé à l'emplacement d'une fosse plus ancienne **1488** datant du tout début de la phase 2. Il n'est ici que partiellement conservé puisqu'une perturbation postérieure **1263**, ainsi que le passage de la canalisation contemporaine **1016/P18** l'ont largement amputé (fig.127). De ce côté ce niveau devait venir s'appuyer contre une paroi matérialisant la limite entre l'espace de circulation bordant la rue et l'intérieur de la construction. La position précise de cette dernière n'est pas connue car elle a été oblitérée par une tranchée d'installation liée à un état plus tardif **1378**, puis par sa récupération **1279** (fig.128). Comme cela a déjà été évoqué plus haut elle semble néanmoins être sensiblement identique à celle occupée par les parois contemporaines des états précédents, puisque cette même coupe montre que ces limites successives se succèdent sur une bande de terrain d'une largeur maximale de 1,10m.

Sur le côté est, ce niveau d'empierrement **1207** paraît s'articuler avec le solin de fondation **1203**. Le seul emplacement où ceci est bien visible se situe au niveau de l'étroite bande de terrain préservée au contact du puisard **P10**, où les pierres du solin présentes sur une trentaine de centimètre de long ont en partie échappé aux récupérations de matériaux ayant touché le reste de la construction (fig 129). La relation est également bien visible au niveau de la

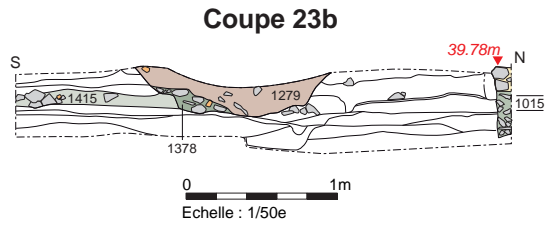
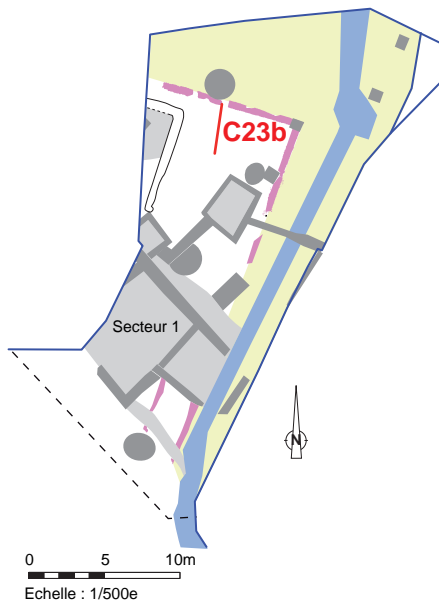


Fig.128 : Coupe 23B. La position précise de la paroi contemporaine de cet état n'est pas connue car elle a été oblitérée par une tranchée d'installation liée à un état plus tardif (1378), puis par sa récupération (1279) © Arnaud Desfonds, Inrap

Fig.129 : Lambeau du solin 1203 conservé en bordure de la perturbation P10. Un affaissement du sol 1207 et du niveau de gravats de mortier sableux 1396 qui le scelle, causé par la présence de la fosse antérieure 1488, fausse ici la perception de la relation stratigraphique existant entre ce dernier et le solin. Celle-ci est plus visible sur la coupe fig.130. D'autres blocs ayant échappé aux récupérations de matériaux matérialisent le prolongement de cet aménagement et permettent de restituer la position de la paroi (fig.131) © Equipe de fouille, Inrap

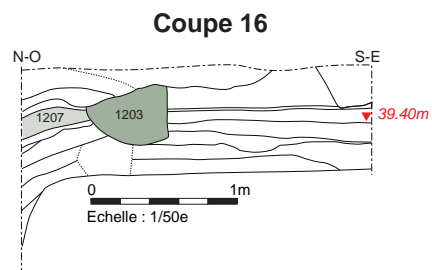
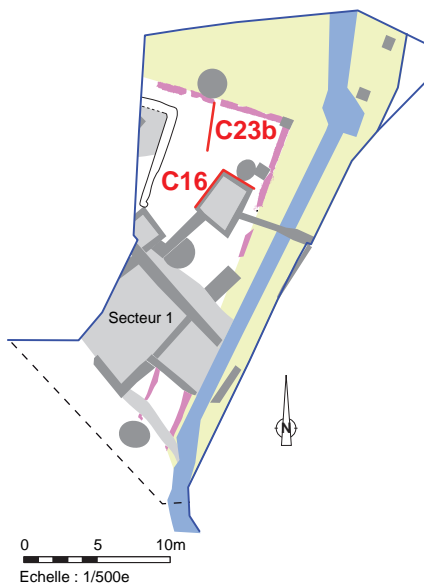


Fig.130 : Coupe 16 mettant en évidence la relation entre 1207 et 1203 © Arnaud Desfonds, Inrap

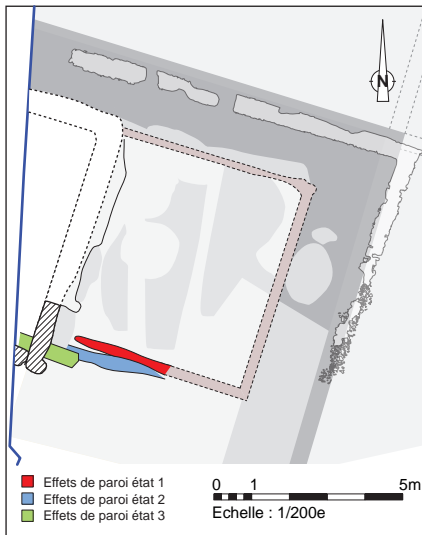


Fig.131 : Restitution de l'emprise de la construction à l'état 6-7. Sur le côté sud, où aucune stratigraphie contemporaine de cet état n'est conservée, le positionnement de la paroi est supposé en raison de l'existence de plusieurs limites antérieures au même endroit © Arnaud Desfonds, Inrap

coupe (**fig.130**).

C'est la restitution de l'emprise de ce sol vers le sud qui pose le plus de problèmes. En effet, du fait de l'écèlement stratigraphique, ce hérissron empierré disparaît sans qu'aucune limite construite le jalonnant n'ait été retrouvée. Aucune trace de maçonnerie profondément ancrée dans le sol comme le radier de mur **1285**, qui mesure un peu plus de 0,60m de large pour une profondeur moyenne de 0,45m, n'est présente de ce côté. En effet le fond de sa tranchée de fondation aurait été reconnu. Ceci conduit à supposer qu'une paroi se présentant plutôt sous la forme d'une maçonnerie beaucoup plus légère existait. Sa mise en œuvre pourrait être semblable à celles qui jalonnaient cet espace au nord et à l'est. La configuration de **1285**, l'existence d'une trace de maçonnerie perpendiculaire récupérée et non datée filant vers l'ouest, en dehors de l'emprise de la fouille, ainsi que la présence à au moins deux états antérieurs, d'une paroi à proximité du prolongement de cette limite, invitent à localiser ce mur méridional à cet emplacement (**fig.131**). Cette zone fortement perturbée n'ayant pas été bien comprise lors de la fouille, la restitution de cette limite reste toutefois très hypothétique.

Ce niveau d'empierrément qui révèle un ajustage assez serré là où il est bien conservé présente ponctuellement quelques traces d'usure, c'est notamment le cas pour le lambeau **1240** situé sur le coté occidental (**fig.124**). Ceci permet de supposer qu'il a été momentanément utilisé comme sol de circulation, mais cela ne semble pas avoir été sa vocation première et son interprétation comme hérissron de sol semble être plus plausible. C'est notamment ce que laisse supposer l'existence d'un reste de niveau de mortier pulvérulent hétérogène mêlé à du limon brun **1355** qui le recouvre. Celui-ci a seulement été retrouvé sous forme d'une couche se distinguant bien de l'empierrément sous-jacent dans les angles nord-ouest et nord-est de l'espace intérieur. Il pourrait correspondre à des gravats provenant du démontage d'un sol aménagé couronnant ce radier de fondation. Un lambeau de ce niveau, qui matérialise un état 7 immédiatement postérieur à l'état 6, est également conservé dans le témoin stratigraphique figurant sur la coupe (**fig 132**).

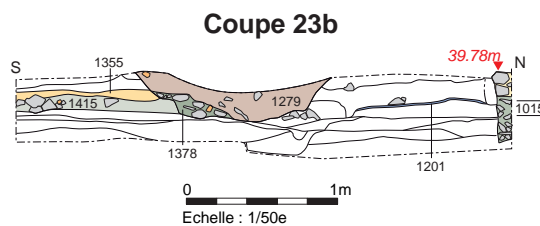
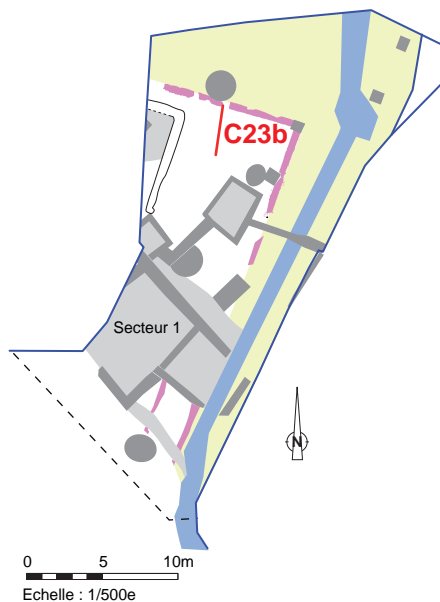


Fig 132 : coupe 23B mettant en évidence la présence de deux lambeaux de sols de l'état 6-7 conservés à cet emplacement © Arnaud Desfonds, Inrap

En partie centrale le niveau de hérissron empierré **1207** a été retrouvé piégé dans l'affaissement du comblement de la fosse **1488** (**fig.133, 134**). De ce fait il se présente de manière moins serrée et les interstices entre les pierres sont en partie comblés par des gravats de mortier sableux pulvérulent et de limon grisâtre **1396** qui correspondent à la couche **1355** évoquée plus haut. L'induration repérée ponctuellement à sa surface suggère que ces gravats ont été nivelés et compactés afin de constituer un niveau de sol éphémère

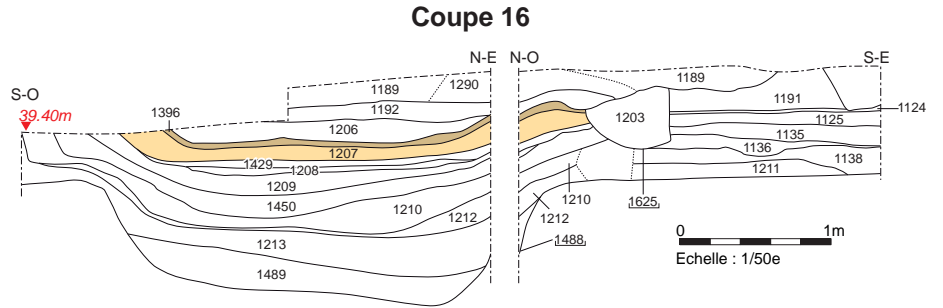
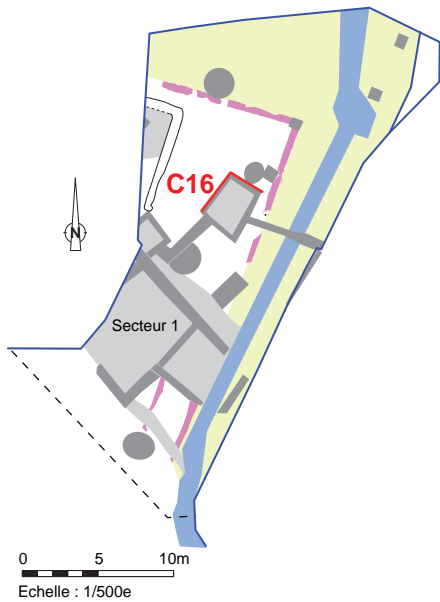


Fig.133 : Coupe 16 montrant le niveau de hérisson empierré 1207 piégé dans l'affaissement du comblement de la fosse 1488 © Arnaud Desfonds, Inrap

Fig.134 : Etat 6-7. Vue de l'affaissement du hérisson de sol empierré 1207 dans le comblement de la fosse antérieur 1488 © Equipe de fouille, Inrap



matérialisant l'état 7.

C'est semble-t-il à ce moment que le nivellement définitif de la dépression générée par l'affaissement des niveaux occultant la fosse 1488 intervient. Il se présente sous la forme d'un niveau de sédiment hétérogène sablo limoneux de couleur variable oscillant entre le jaune orangé et le gris verdâtre et présentant parfois des poches de gravats de mortier pulvérulent et des graviers roulés 1206/1352/1474 (fig. 135). Son aspect et sa composition très proches de 1355 et 1396 incitent à le rattacher au même état.

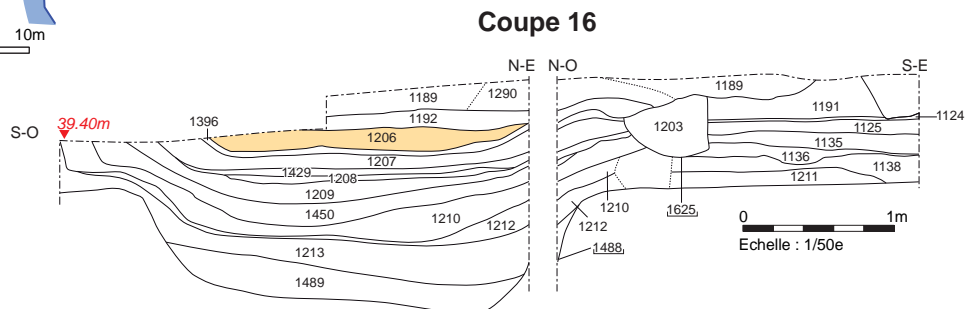
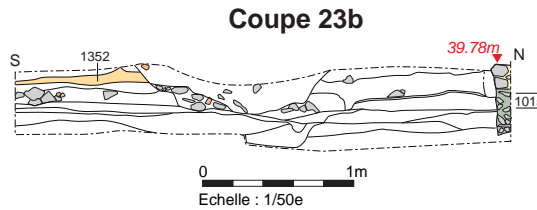
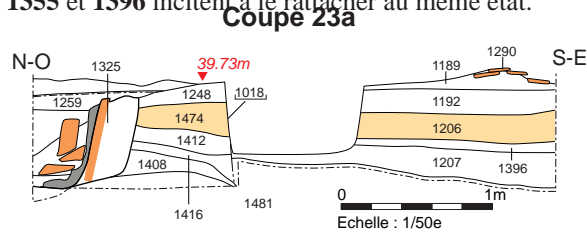
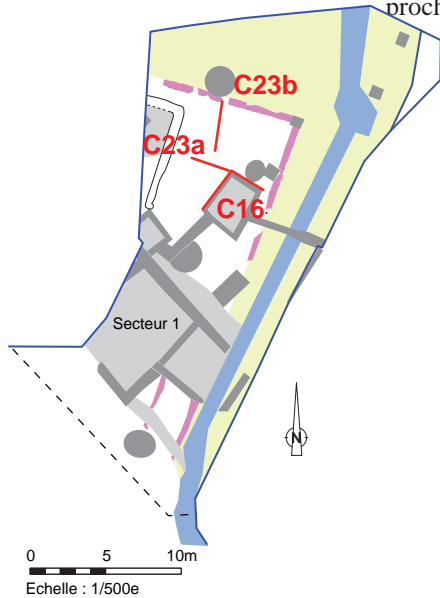


Fig. 135 : coupe 16 et 23A et B mettant en évidence le niveau de gravats compactés matérialisant l'état 7 © Arnaud Desfonds, Inrap

Datation

Ainsi que cela a été supposé précédemment pour les négatifs de sablières de la galerie de l'état 4, l'affaissement observé au niveau de la fosse **1488** montre qu'il ne s'est pas écoulé une très longue période entre le comblement primitif et l'installation de ce hérisson de sol. En effet le sédiment de remplissage, n'a pas eu le temps de se tasser définitivement. Cette observation concerne également les différents niveaux de sol intermédiaires qui révèlent également ce phénomène.

Comme le montre la coupe 16 (**fig 135**), le nivellement final de cette dépression n'intervient qu'à l'état 7 avec l'apport du sédiment **1206**. Tous les marqueurs chronologiques récoltés traduisent la rapide succession dans le temps de tous les états étudiés jusqu'ici. Ceci n'est pas démenti par cette dernière occupation dont aucun élément ne suggère un fonctionnement postérieur au début du IIe siècle

Us 1201

Lot de 186 tessons, regroupant :

5 petits éclats de sigillée dont un bord de coupelle Drag. 35

4 morceaux de panse de récipients en commune sombre tournée

18 tessons de panse de commune claire

7 tessons de panse d'amphore Dr. 2/4

135 tessons (plus de nombreux petits éclats) de panse d'une amphore Dr. 20 (délitée dans l'épaisseur)

17 tessons de panse d'amphore indéterminée délitée en tranche

Datation proposée : à partir de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

US 1207-1

Monnaie

République, quinaire.

Illisible.

(1,36 g. ; - ; 13,3/14 mm). U 5 ; C 4.

Ier s. av. J.-C. (?)

Compte tenu du contexte dans lequel cette monnaie a été trouvée, elle doit évidemment être considérée comme résiduelle.

Us 1240

Mobilier insuffisant : 1 fragment de fond à pied annulaire en sigillée avec une pâte et les restes d'un vernis évoquant les productions d'Argonne.

Monnaie : US 1240-1.

Néron (54-68), as.

IMP NERO CAESAR AVG P MAX TR P P P tête nue à gauche.

ARA PACIS S C autel.

(9,69 g. ; 12 h. ; 27,4/28,5 mm). U 1 ; C 2.

RIC I2 528, Lyon 66.

Ce lambeau de hérisson de sol situé en partie sommitale de la stratigraphie antique conservée est directement au contact des terres noires, ce qui explique la présence du tesson de céramique d'Argonne parmi l'empierrement, dans une zone où celles-ci étaient disjointes. L'as à l'effigie de Néron a en revanche été retrouvé coincé entre deux pierres à un emplacement non ébranlé. Ceci permet, malgré son aspect résiduel, de le rattacher plus sûrement à cet état.

Us 1352

Lot de 6 tessons, regroupant :

1 fragment de récipient en terra nigra à pied annulaire

4 tessons de cruches en commune oxydante

1 éclat de panse en commune réductrice

Datation proposée : mobilier peu probant (Ier siècle de notre ère possible ?)

De tous les lots de mobiliers liés à cet état, c'est 1399 qui présente la datation la plus tardive. Si celle-ci n'est pas en contradiction avec la chronologie d'ensemble qui reste malheureusement très floue, il faut garder à l'esprit que les éléments céramiques qui le constituent proviennent d'un hérisson de sol dont il a été précisé plus haut qu'il a manifestement été ébranlé. En outre ce reste d'empierrement étant situé directement au contact des terres noires scellant les vestiges ainsi qu'en bordure d'une tranchée de récupération de maçonnerie, la datation qu'il fournit est à considérer avec prudence.

US 1399

Lot de 149 tessons, regroupant :

2 tessons en sigillée de Gaule du Centre (panse moulée de Drag. 37 et panse lisse de coupe)
3 tessons en terra nigra (Menez 96 et 125)
1 fragment de panse de gobelet à décor à épingles
1 fragment de fond de gobelet en paroi fine indéterminée
10 tessons en céramique réductrice à pâte fine dont un fond et un bord de gobelet à boire à lèvres en petit bourrelet
2 tessons de panse de cruche à engobe blanc
60 tessons de récipients en céramique commune claire dont trois fonds à base annulaire de cruche
5 tessons de mortier dont un bord avec bec verseur et un fond
16 tessons de récipients en céramique commune sombre tournée dont un bord de vase de stockage à lèvres en méplat mouluré
1 fragment d'anse d'amphore Dressel 2/4
1 fragment d'anse d'amphore Pascual 1
30 tessons d'amphore à huile Dressel 20 (dont un bord)
16 tessons d'amphore Gauloise de type 5
1 fragment d'anse d'amphore de type indéterminé
Datation proposée : début du II^e siècle de notre ère.

Us 1415

Lot de 3 tessons insuffisants (panse et fond de cruche)
Datation proposée : Antiquité

Us 1474

Lot de 6 tessons, regroupant :
1 bord de coupe carénée Menez 96 en terra nigra
1 tesson de panse en céramique à engobe blanc
4 tessons de cruches en céramique commune claire (1 anse)
1 tesson de panse de récipient en commune sombre tournée
Datation proposée : I^{er} siècle de notre ère.

La faible quantité, voire l'absence totale de mobilier associé aux niveaux correspondant à l'intérieur du bâtiment plaide en faveur de l'hypothèse évoquée plus haut d'un sol de béton ou de mortier ayant été démonté. En effet ceci pourrait expliquer qu'aucune couche d'occupation livrant du mobilier ne soit présente. L'absence de céramique dans les gravats de démolition étalés et compactés qui matérialisent le sol de circulation de l'état 7 peut s'expliquer de la même manière.

2.1.3.3.7 Etat 8

Le seul élément permettant de mettre en évidence cet état est conservé en partie centrale de l'espace intérieur de l'îlot. Il apparaît immédiatement sous la couche de terres noires surmontant les vestiges et se présente sous la forme d'un niveau argileux jaune-beige pouvant atteindre une quinzaine de centimètres d'épaisseur aux emplacements où il a été le mieux préservé **1192/1248**. De même que cela a déjà été évoqué pour certains niveaux d'aspect similaire plus anciens, la nature particulière de ce sédiment évoque un hourdis de colombage étalé qui aurait été réutilisé comme sol. Dans le cas présent, aucun élément ne permet toutefois de vérifier cette hypothèse. Sa surface, dégradée par des facteurs biologiques et les stigmates de cultures pratiquées dans les terres noires le surmontant, n'a révélé aucun détail permettant d'être certain qu'il s'agissait initialement d'un sol, ce qui est pourtant fort probable.

Comme les niveaux liés aux deux états précédents, il n'est que partiellement conservé, et a été écrêté sur toute la partie méridionale de ce témoin stratigraphique ainsi que le long du creusement **1286**. Ceci ne permet donc pas de restituer son emprise vers le sud ni d'être certain que vers l'ouest il ne dépassait pas la limite matérialisée par le tracé de ce mur²¹.

Sur le côté est, comme à l'état précédent le petit témoin stratigraphique conservé au contact du puisard P10 permet de supposer que, comme ceux des états 6-7, ce niveau s'articule avec le solin **1203** (fig 136-138).

Toutefois la relation stratigraphique observée trop ponctuellement demeure

²¹ A l'ouest, au-delà du tracé de 1286 l'écrêtement de la stratigraphie ainsi que les perturbations importantes ne permettent pas de le vérifier. Un lambeau de niveau d'aspect proche apparaît dans la coupe stratigraphique relevée en limite occidentale de la fouille (coupe 17), toutefois les altitudes ne correspondent pas.



Fig.136 : Lambeau de stratigraphie ou un reste du niveau de sol 1192/1248 semble s'articuler avec le solin 1203 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.137 : Vue du sol 1192/1248. La relation avec le solin 1203 n'est pas conservée © Equipe de fouille, Inrap

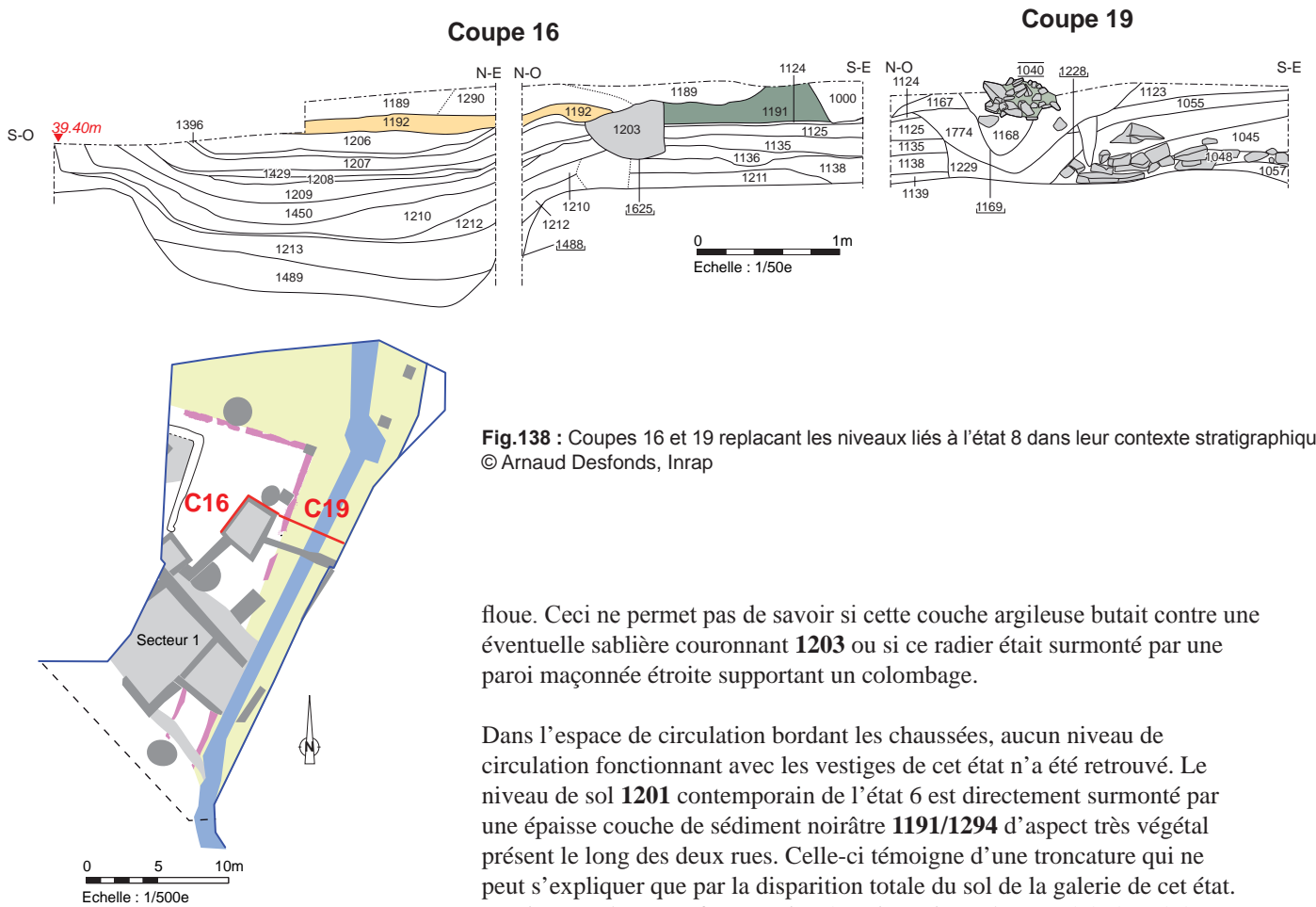


Fig.138 : Coupes 16 et 19 replaçant les niveaux liés à l'état 8 dans leur contexte stratigraphique
© Arnaud Desfonds, Inrap

floue. Ceci ne permet pas de savoir si cette couche argileuse butait contre une éventuelle sablière couronnant **1203** ou si ce radier était surmonté par une paroi maçonnée étroite supportant un colombage.

Dans l'espace de circulation bordant les chaussées, aucun niveau de circulation fonctionnant avec les vestiges de cet état n'a été retrouvé. Le niveau de sol **1201** contemporain de l'état 6 est directement surmonté par une épaisse couche de sédiment noirâtre **1191/1294** d'aspect très végétal présent le long des deux rues. Celle-ci témoigne d'une troncature qui ne peut s'expliquer que par la disparition totale du sol de la galerie de cet état. L'existence d'une surface empierrée qui aurait totalement été récupérée ne paraît pas pouvoir être envisagée. Les traces de cette dernière auraient inévitablement été remarquées à la surface du sol **1201**.

Même si aucune empreinte de lambourde n'a cette fois été observée, il paraît plus vraisemblable de supposer que cet emplacement était comme à l'état 4 pourvu d'un sol en plancher ayant été intégralement récupéré. Un tel aménagement permettrait également de compenser la différence de niveau (de l'ordre de 0,15 à 0,20m selon les endroits) existant entre le sol intérieur et la surface du sol **1201** lié aux états précédents.

Curieusement cette récupération semble être assez précoce, et avoir eu lieu rapidement après la période de fonctionnement de ces installations, puisque le mobilier que recèlent ces terres sombres n'est pas postérieur au IIe siècle (cf *infra*)

Datation

Us 1192

Lot de 4 tessons, regroupant :

- 1 morceau de panse de coupelle Drag. 35 en sigillée de Gaule du Sud
- 1 bord de petit bol Drag. 37 avec pâte et vernis de Gaule du Centre
- 2 tessons de panse d'une cruche en céramique commune claire

Datation proposée : début du IIe siècle de notre ère.

Us 1248

Lot de 5 tessons, regroupant :

- 1 éclat de récipient en parois fines indéterminées
- 3 tessons de panse en commune claire
- 1 tesson en céramique réductrice

Datation proposée : postérieure à 60 de notre ère.

2.1.3.3.8 Etat - 9 La troncature du II^e siècle

Ce phénomène de troncature déjà mentionné précédemment est uniquement perceptible au niveau de l'espace de circulation bordant les chaussées. Il est davantage marqué à proximité du carrefour où il est matérialisé par une couche de terre noire **1191/1294** dont l'épaisseur atteint jusqu'à 0,25m. Le long du *decumanus* à mesure que l'on s'éloigne de celui-ci, elle laisse la place à un niveau de remblai hétérogène **1329** constitué par des matériaux (blocs de schiste, fragments de terre cuite, galets et graviers) noyés dans un sédiment argileux brun atteignant 0,25m d'épaisseur au niveau de la limite occidentale de l'emprise fouillée (**fig.139 – 141**). La manière dont cet horizon s'articule avec l'espace intérieur n'a pu être observée qu'au niveau de la coupe 16/19. C'est le seul emplacement où le solin de fondation **1203** n'a pas été totalement épierré. Ce témoin conservé sur une trentaine de centimètres semble indiquer que ces terres noires s'appuient sur les restes de la maçonnerie. Partout ailleurs, les récupérations de matériaux postérieures qui ont été opérées à cet emplacement ont oblitéré les relations stratigraphiques.

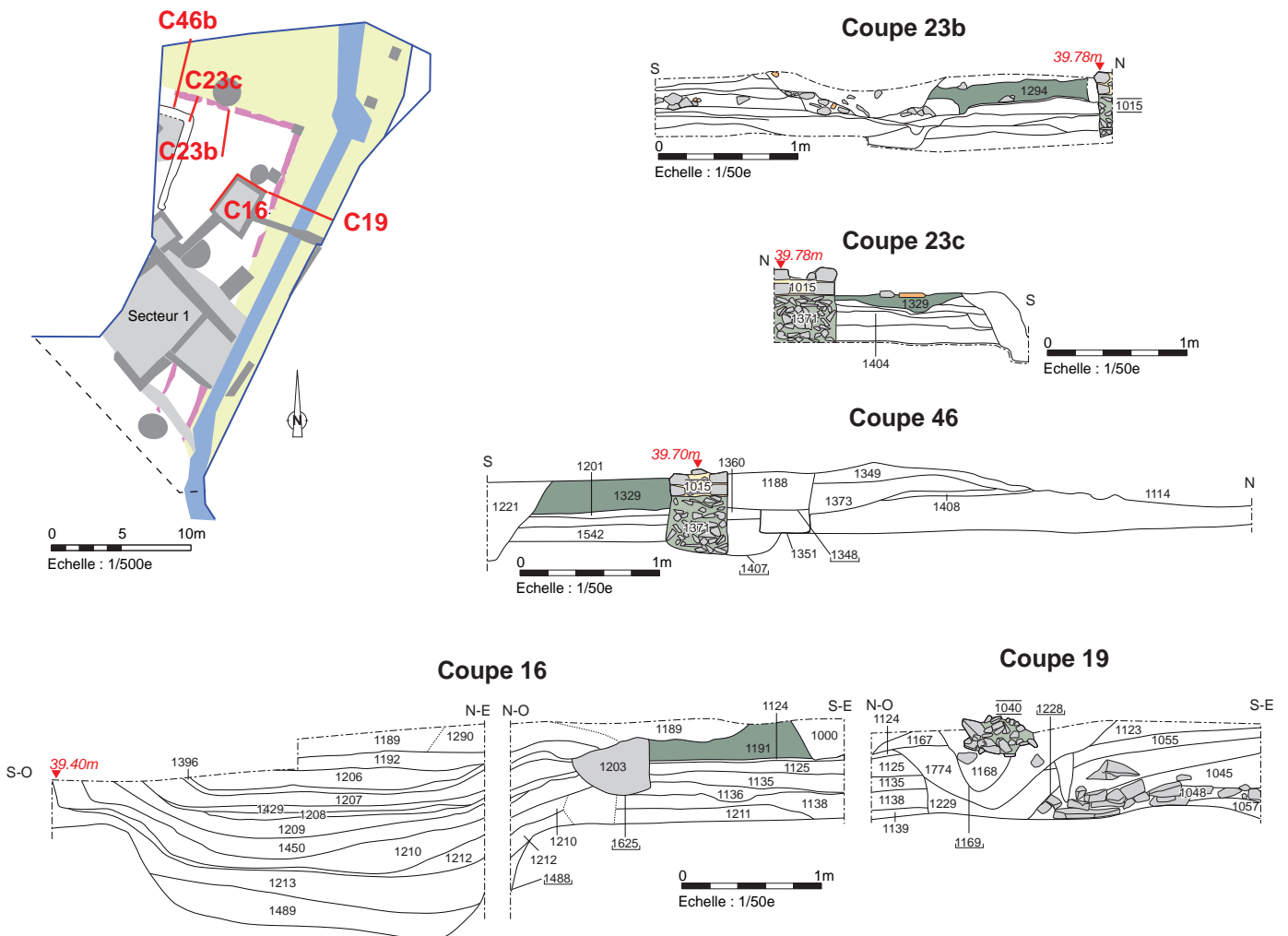


Fig.139 : Coupes 16/19, 23B, 23C et partie nord coupe 17 mettant en évidence les niveaux de « terres noires » liés à l'état 9 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.140 : Etat 9. Vue de la couche de « terre noire » 1191/1294 présente à l'angle nord-est de l'îlot © Equipe de fouille, Inrap



Fig.141 : Etat 9. Vue du niveau de terre brune hétérogène 1329 scellant les vestiges de l'état 8 en limite occidentale de l'emprise de la fouille © Equipe de fouille, Inrap

En ce qui concerne l'espace intérieur se développant à l'arrière de cette bande de terrain, aucune information n'est disponible, puisque l'écrêtement tardif a fait disparaître le moindre témoin stratigraphique pouvant se rattacher à cet état. Il est donc impossible de savoir si du bâti aménagé se développe encore à cet emplacement. Compte-tenu de la nature des niveaux bordant les chaussées, ceci paraîtrait surprenant et l'hypothèse d'un abandon momentané des lieux paraît plus plausible.

La fouille de ces niveaux, et notamment celle des terres noires situées à l'angle de l'îlot a livré une quantité relativement importante de mobilier (443 tessons de céramique pour **1191**) ainsi que bon nombre de clous (49 pour **1191** et 9 pour **1294**). L'ensemble renvoie au second siècle et plus particulièrement à la seconde moitié du second siècle pour **1191** qui présente le corpus de mobilier le plus fourni. Malgré tout il convient de noter l'absence de formes complètes ou archéologiquement complètes et un taux de fragmentation assez élevé. Ceci montre, au même titre que le peu de restes animaux, qu'il ne s'agit pas d'un niveau pouvant être qualifié de dépotoir, mais plutôt d'une accumulation des rejets à dominante organique. L'absence flagrante de matériel provenant de l'atelier de verrier fournit un indice chronologique supplémentaire, puisqu'elle montre que la constitution de ce dépôt est antérieure à l'installation des artisans de l'état 10²².

²² Deux fragments de tuiles vitrifiées provenant très vraisemblablement de l'un des fours de verriers ont été rattachés à l'US 1329 lors de la fouille, toutefois ces éléments proviennent du sommet de cette couche et sont plus probablement à rattacher au niveau de terres noires qui la recouvre. Pour l'US 1294 deux fragments de tuiles vitrifiées ainsi qu'un fil de verre ont également été isolés, de même qu'une possible scorie de verre dans l'US 1368. Compte-tenu des nombreux bouleversements stratigraphiques ayant touché cette zone ceux-ci ne sont pas significatifs et peuvent être considérés comme intrusifs.

Us 1191

Lot de 443 tessons, regroupant :
 16 tessons de sigillée (Gaule du Sud et Gaule du Centre) correspondant à au moins un bol Drag. 37, une assiette-coupe Curle 15
 7 tessons de gobelets à parois fines dont un à décor à épingle et un autre à décor guilloché
 2 fragments de terra nigra
 350 fragments de céramique commune claire (quelques bords de cruches à lèvre en collerette ou en bourrelet de section triangulaire)
 45 fragments de pots en commune sombre tournée
 11 tessons dont un bord d'amphore Dressel 20
 4 tessons dont un bord d'amphore gauloise 5 à pâte brune
 6 tessons d'amphore indéterminée
 1 tesson indéterminé
 1 fragment de bord de récipient avec profil en usage au haut Moyen Âge (intrusif ici)
 Datation proposée seconde moitié du IIe siècle de notre ère.

Us 1294

Lot de 59 tessons, regroupant :
 1 éclat de panse en terra nigra
 1 bord de coupelle Drag. 35 lisse de Gaule du Centre
 1 tesson à engobe externe blanc
 2 tessons de récipient à engobe micacé dont un bord de petit pot à lèvre rainurée
 37 tessons de cruches en commune claire
 12 tessons en céramique commune sombre tournée
 2 tessons en céramique non tournée
 2 tessons de petite amphore gauloise 5 à pâte brune
 2 tessons d'amphore indéterminée
 Datation proposée : hétérogène, avec éléments en usage au plus tôt à la fin du Ier siècle –tout début du IIe siècle de notre ère.

Us 1329

Lot de 4 tessons, regroupant :
 1 tesson de panse de coupelle drag. 35 en sigillée de Gaule du Sud
 3 tessons de panse et un bord de coupe en commune claire
 Datation proposée : postérieur à 60 de notre ère. Noter la présence intrusive d'un fragment de bord d'écuelle du haut Moyen-Age (**fig.141bis**)

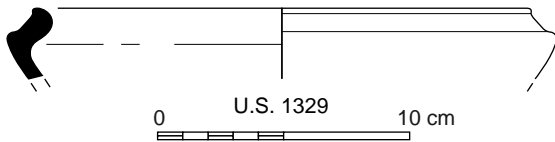


Fig.141bis : US 1329 : bord d'écuelle à lèvre rentrante – haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

2.1.3.3.9 Etat 10 La mise en place d'un atelier de verrier

Les vestiges de l'atelier de verrier apparaissent en partie sommitale de la stratigraphie antique, directement sous le niveau de terres noires évoqué plus haut.

Deux appareils au moins (fours 1 et 2) peuvent être rattachés de manière certaine à cet état d'évolution de l'îlot.

De ces fours, seul le soubassement constitué par une chambre de chauffe circulaires excavée est conservée. La totalité de l'élévation a été écrêtée, par ailleurs, pour aucun des deux fours, peut-être en raison de l'existence de perturbations supplémentaires qui sont venues accroître les dégâts occasionnés par l'écrêtement, aucune trace de l'alandier n'a été retrouvée. Un troisième appareil (four 3) de conception différente semble compléter ces installations.

2.1.3.3.9.1 Le four 1

Le four 1 est situé dans la partie centrale du secteur 1 en bordure occidentale de l'emprise de la fouille, en limite de la zone perturbée par le bâti médiéval et moderne qui bordait la ruelle sainte-Anne (cf § 2.1.4.4.3). Curieusement il se situe à un emplacement où un creusement **1484**, remontant à la phase 1, a provoqué un affaissement des couches d'occultation plus tardives. Cette dépression est d'ailleurs peut-être à l'origine du choix de l'emplacement (**fig.142**).

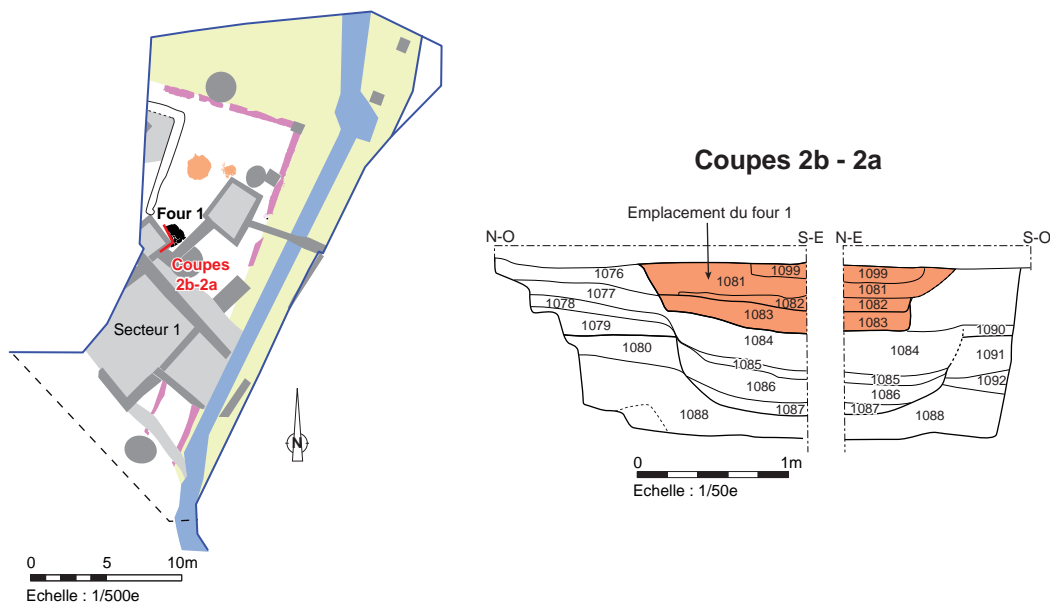


Fig.142 : Coupe du four 1 mettant en évidence l'affaissement sous-jacent © Arnaud Desfonds, Inrap

Cet appareil a malheureusement été amputé sur sa moitié sud ouest par les maçonneries du puisard P11 et sur sa partie sud-est par la tranchée d'installation du collecteur P12, de sorte que seul son tiers nord a pu être étudié. Les vestiges conservés correspondent à la partie inférieure de la chambre de chauffe pour laquelle au moins trois états successifs ont pu être identifiés avec certitude (**fig 143-145**).

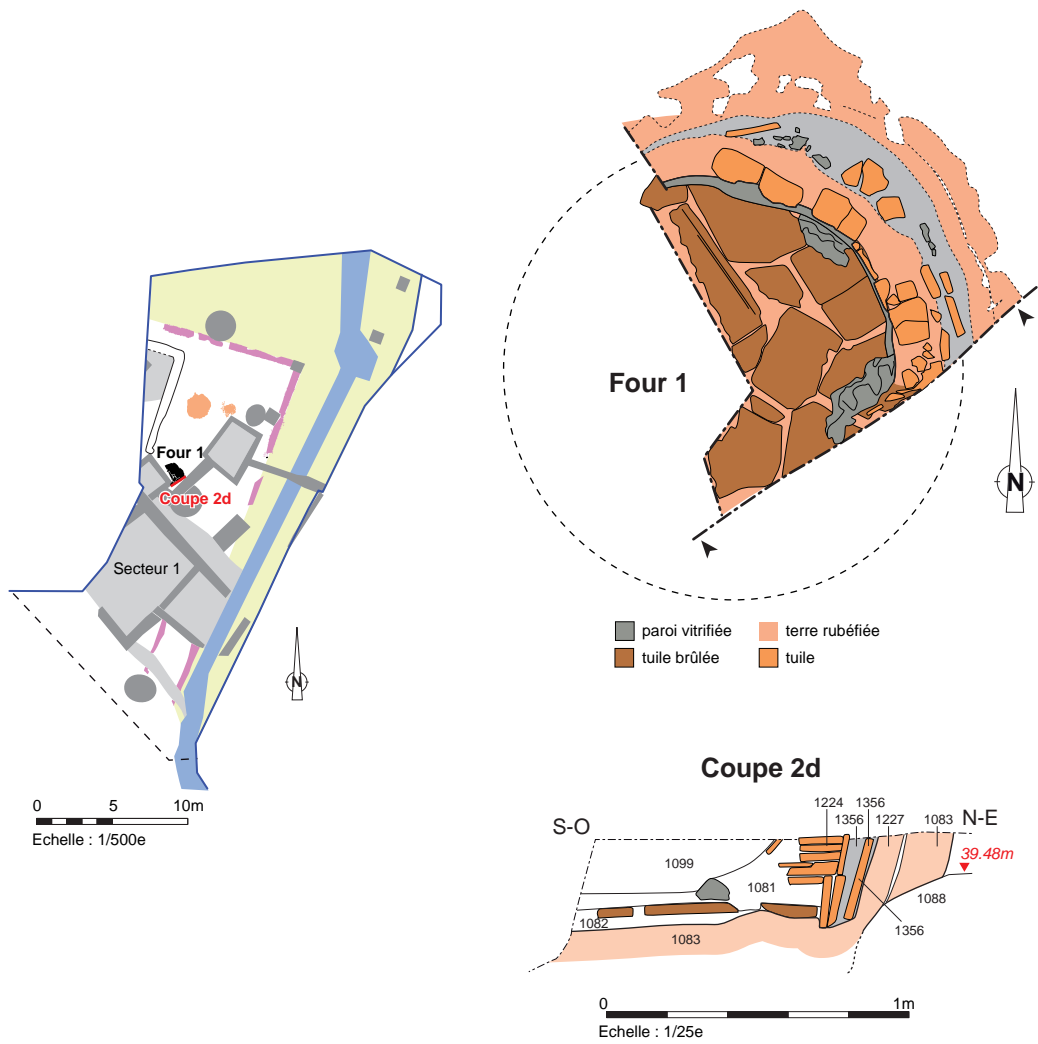


Fig.143 : Plan et coupe du four 1 tous états confondus © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.144 : Etat 10. Coupe du four 1 fournie par le démontage du puisard P11. A droite le four est également tranché par la canalisation P12. Noter en partie inférieure la présence de la fosse précoce 1484 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.145 : Etat 10. Vue d'ensemble des vestiges du four 1 dans son contexte en début de fouille © Equipe de fouille, Inrap

Etat 1.

Le premier état clairement identifiable du four est matérialisé par la présence d'une chambre de chauffe excavée conservée sur 0,25m d'élévation, dont les parois sont constituées par des tuiles placées en position verticale (**fig.146**). Pour cet état le diamètre intérieur de l'appareil, qui se réduira aux états suivants, atteint près de 1,50m. La sole de fond de la chambre de chauffe est constituée par une épaisse couche d'argile **1083**, revêtue de grands fragments de tuiles collés sur une couche d'argile rubéfiée brun rouge **1082** (**fig.147**). Cette installation semble succéder à une autre plus grande presque intégralement disparue, dont seule la fosse argileuse aux parois et au fond rubéfiés **1083** serait le seul témoignage. Sur le ¼ nord-est de la paroi de la chambre de chauffe, en partie basse, un lutage de protection constitué par une épaisse couche d'argile indurée par la chaleur et tapissée de scorie de verre est encore présent (**fig.148**).

L'emplacement de l'alandier destiné à l'enfournement du bois dans la chambre de chauffe, sans doute situé dans la partie obliérée du four, n'a pas été retrouvé.



Fig.146 : Premier état du four 1 après démontage du soubassement d'argile de la sole. On voit nettement que les tuiles verticales constituant la paroi ont été mises en place dans un premier temps et que la sole, qui s'appuie contre la base de ces dernières, n'est installée qu'à l'étape suivante. © Marie-Laure Thierry, Inrap

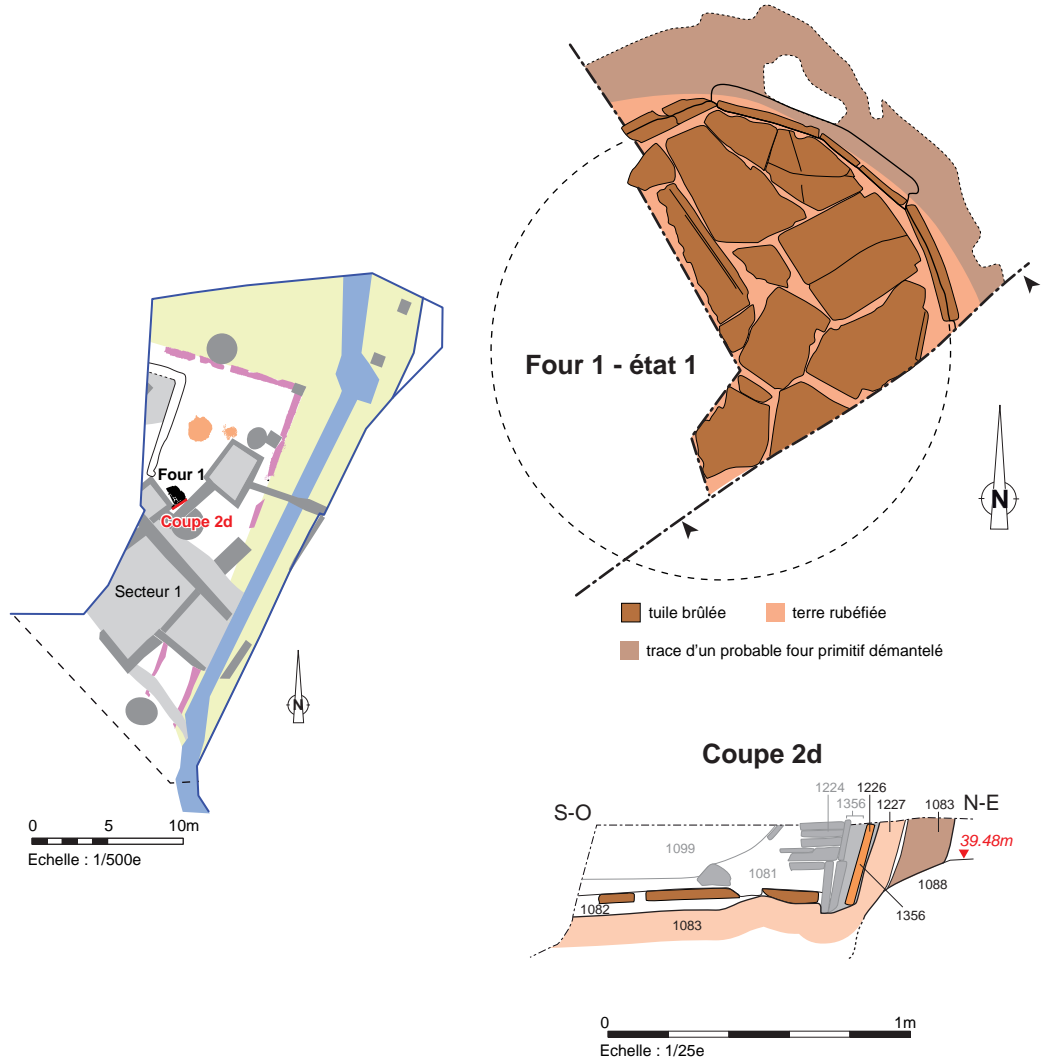


Fig.147 : Premier état du four 1 après démontage des tegulae constituant la sole de fond de la chambre de chauffe. © Marie-Laure Thierry Inrap et Arnaud Desfonds, Inrap

Fig.148 : Détail de la paroi du premier état du four 1 en A. Noter en B l'amas de scorie amalgamé au lutage, contre lequel le lutage lié au deuxième état a été plaqué (A fig. 149). Sur le côté gauche du cliché la maçonnerie correspondant au troisième état est encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Etat 2

Le second état d'évolution de ce four est illustré par la mise en évidence d'une réfection ponctuelle de la paroi de la chambre de chauffe dans sa partie nord (fig.149, 150). Celle-ci combine des fragments de tuiles, qui sont cette fois maçonnés à plat et liés à l'argile, ainsi qu'un doublage de la première paroi à d'autres endroits. Il s'agit d'une réparation maladroite visant à remplacer les tuiles verticales cassées dont la partie inférieure est d'ailleurs encore présente en partie basse (fig.151-153). Cette reprise, qui paraît ne concerner que la zone détériorée, est dotée d'un épais lutage (fig.154). La mise en place de cette réparation ne réduit que très légèrement le volume de la chambre de chauffe, toutefois il est probable que cette opération ponctuelle soit liée à une reprise très importante en partie supérieure de l'appareil. En effet la sole du laboratoire ainsi que toute la partie supérieure du dispositif : le laboratoire lui-même, sa voûte et d'éventuelles arches à cuisson couplées au laboratoire, prennent appui sur les parois de la chambre de chauffe. En outre, vu la taille de la réparation et l'impossibilité d'accès à l'intérieur de cet espace par l'ouverture étroite de l'alandier, seul un démontage important a permis d'entreprendre de tels travaux.²³ Ceci permet de supposer que la détérioration de la paroi d'origine a provoqué des désordres importants au niveau de la partie supérieure du four, voire éventuellement un effondrement partiel de celle-ci.

²³ Même si l'on ne dispose d'aucune information concernant la taille de celui-ci, tous les exemples de fours de verriers antiques connus montrent que cette ouverture est de taille limitée. Elle permet juste l'enfournement du combustible et le curage de l'appareil, mais aucunement d'accéder à l'intérieur pour d'éventuels travaux.



Fig.149 : Paroi du deuxième état de la chambre de chauffe du four 1. Gros plan de la réparation en fragments de tuiles. Un lutage d'argile protégeant les matériaux et sur lequel des scories se sont agglomérées est encore présent. © Marie-Laure Thierry, Inrap

Il faut souligner ici l'ampleur, non perceptible au premier abord, des travaux liés à cette réparation sans doute devenue incontournable.

Fig.150 : Vue zénithale du deuxième état du four 1. La réparation ponctuelle de la paroi réalisée en fragments de tuiles maçonnés à plat à l'argile est bien visible en A. © Marie-Laure Thierry, Inrap

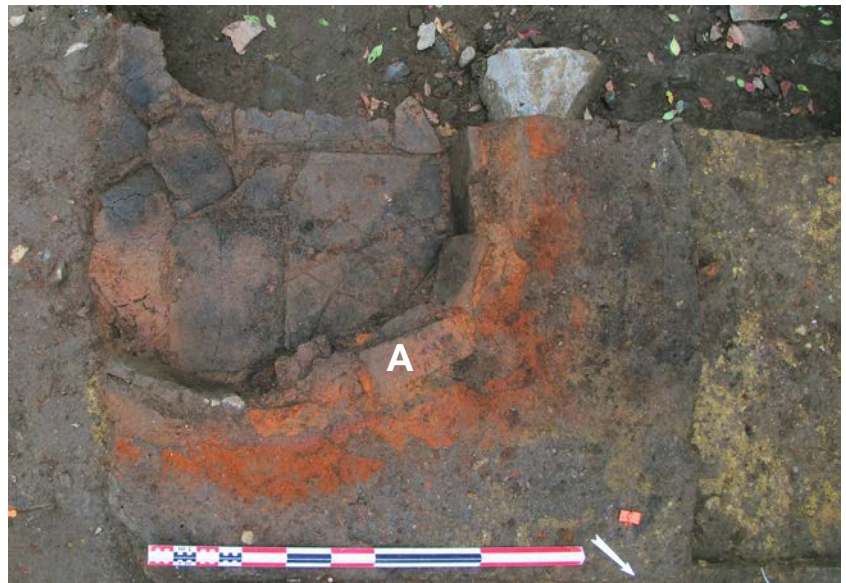


Fig.151 : Premier état du four 1. En A les tuiles verticales constituant la paroi du premier état sont cassées en partie inférieure, ce qui a nécessité une réparation ponctuelle de cette dernière (voir fig.147). © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.152 : Paroi du deuxième état de la chambre de chauffe du four 1. Gros plan de la réparation en fragments de tuiles après démontage du lutage et des scories amalgamées à celui-ci. © Marie-Laure Thierry, Inrap



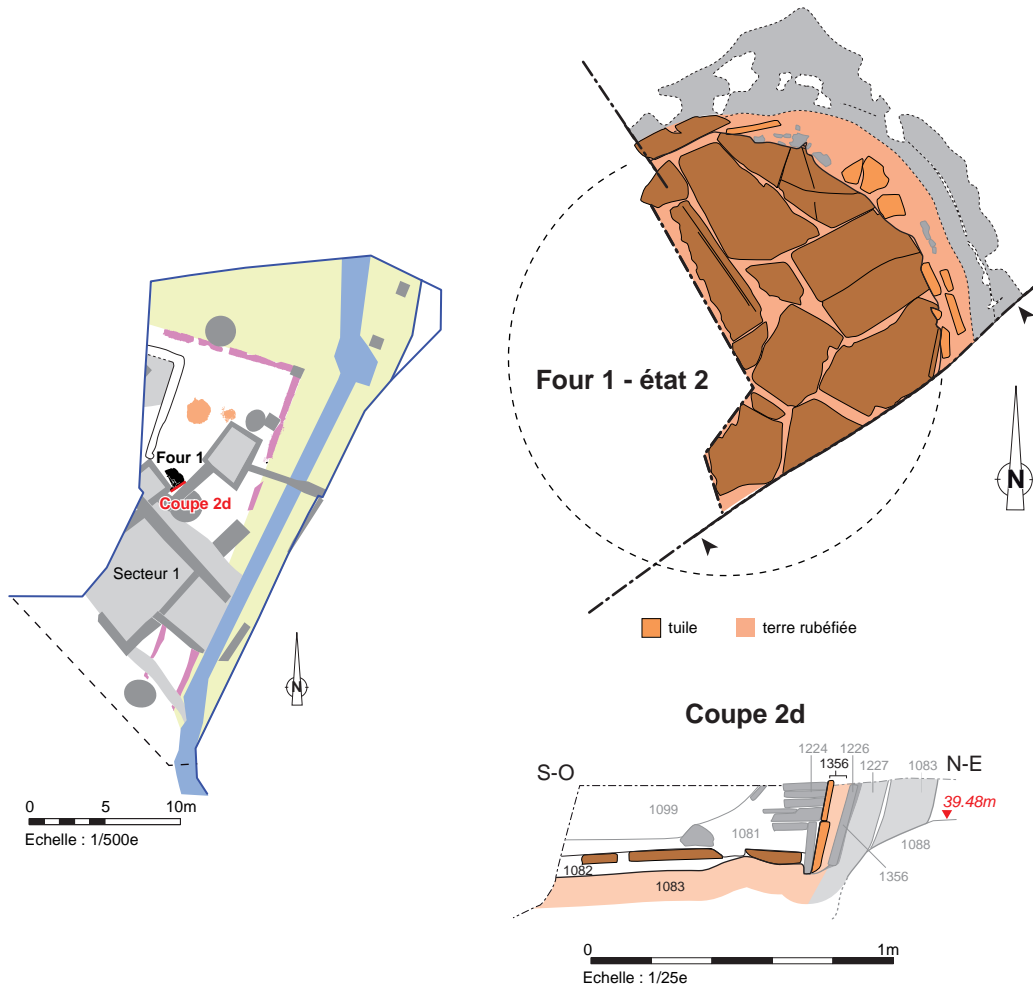


Fig. 153 : Plan et coupe de l'état 2 du four 1 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.154 : Détail du lutage lié au deuxième état du four 1 en A. Seule une partie de la paroi liée à cet état est ici dégagée. En arrière plan la maçonnerie correspondant au troisième état est encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap

Etat 3

Une deuxième réparation atteste l'existence d'un troisième état d'évolution de cet appareil²⁴. Dans le cas présent la totalité de la partie conservée de la chambre de chauffe est dotée d'une nouvelle paroi qui vient chemiser par l'intérieur celle de l'état précédent. Celle-ci est constituée de fragments de tuiles liés à l'argile et maçonnés à plat (fig.154-158). Lors de la réalisation de cette modification, la maçonnerie de fragments de tuiles a juste été appliquée contre la partie encore en place, sans même que les restes du lutage interne ne soient enlevés (fig.159, 160).

Cette opération a pour conséquence une réduction assez importante du volume puisque le diamètre semble être réduit à un peu moins de 1,30m contre 1,50m à l'origine (fig.161). La disposition excentrée de la nouvelle chambre par rapport à celle des états précédents semble indiquer que le chemisage n'intervient pas uniformément et entraîne d'ailleurs un décalage de l'ensemble vers le sud-ouest.

²⁴ Nous ne tenons évidemment pas compte ici de l'existence possible d'un appareil primitif totalement disparu mentionnée dans le paragraphe concernant l'état 1.



Fig.155 : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 depuis l'est. Noter la paroi en fragments de tuiles verticaux du premier état apparaissant dans la coupe et en surface. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.156 : Vue zénithale du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage des scories agglomérées au lutage protégeant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.157 : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage des scories agglomérées au lutage protégeant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.158 : Paroi du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage partiel du lutage protégeant la maçonnerie. © Marie-Laure Thierry, Inrap

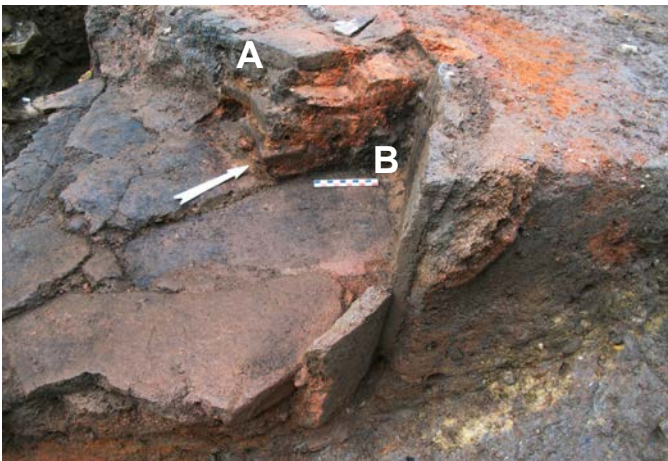


Fig.159 : Détail de la paroi du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 en cours de démontage. On voit très bien que la maçonnerie de fragments de tuiles constituant la paroi de l'état 3 (en B) s'appuie directement sur l'amas de scories collées au lutage protégeant la réparation liée au deuxième état (en A). © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.160 : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 en cours de démontage, après enlèvement du lutage lié au deuxième état. © Marie-Laure Thierry, Inrap

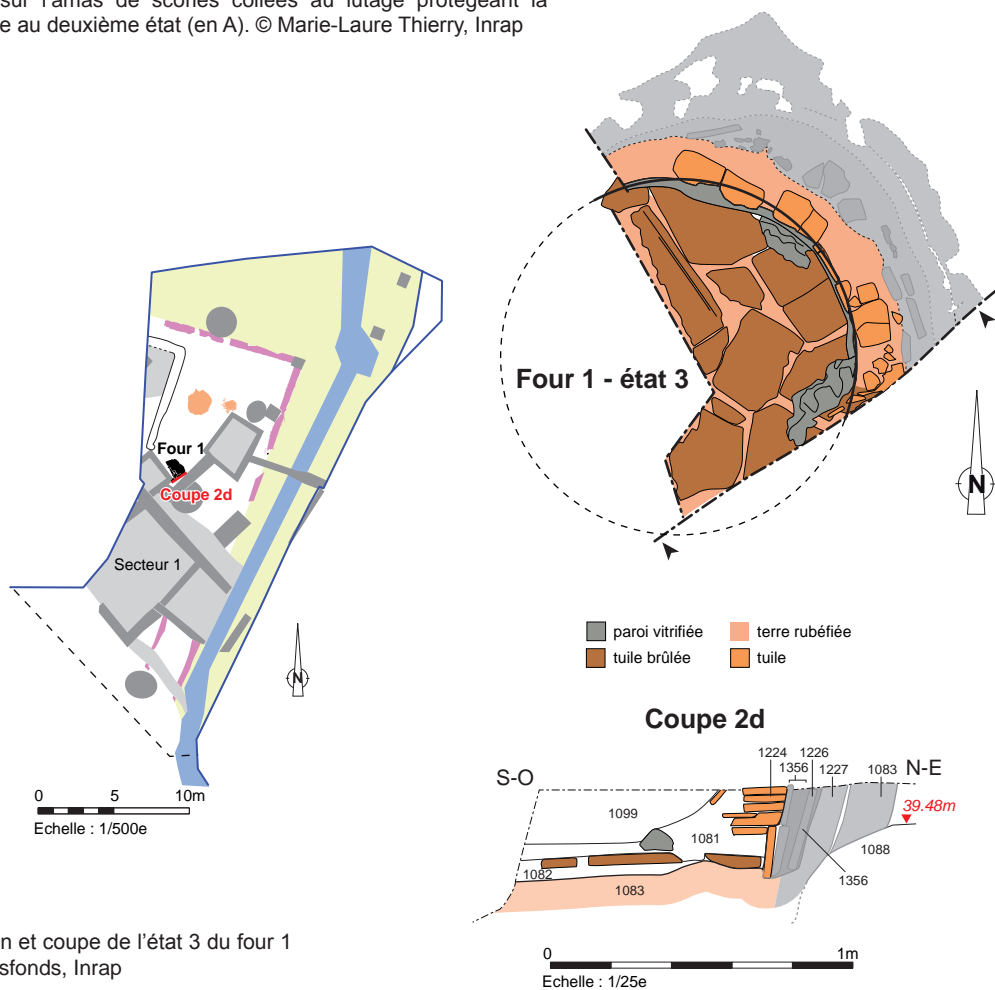


Fig.161 : Plan et coupe de l'état 3 du four 1 © Arnaud Desfonds, Inrap

Ceci est très probablement lié à la manière dont le chantier a été mené. On peut en effet supposer que la reprise a été conduite depuis ce côté en appliquant la nouvelle paroi contre la base de l'ancien appareil encore en place. Ceci suppose en revanche un démontage presque total au sud-ouest et donc une reconstruction intégrale de la maçonnerie à cet emplacement. Il ne serait d'ailleurs pas surprenant que l'alandier se situe également de ce côté, ce qui expliquerait en partie cette manière de procéder. Il semble par ailleurs évident que c'est la technique particulière de construction de la partie inférieure du four (tuiles verticales), qui a impliqué ces réfections importantes.

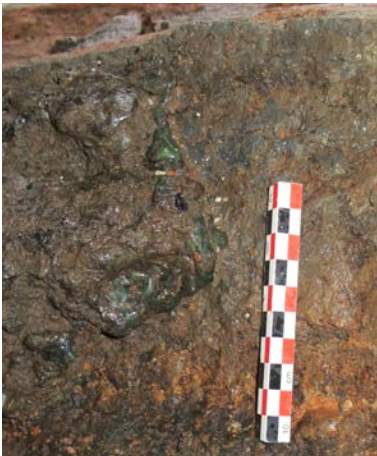


Fig.162 : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Malgré l'absence de vestiges sur le côté sud, il est quasiment certain que, comme sur le four 2, de ce côté l'appareil était maçonné dès l'origine avec des éléments de terre cuite en position horizontale. En effet l'existence d'un point de faiblesse généré par l'orifice de l'alandier permet de douter de l'existence d'une paroi constituée par des tuiles en position verticale comme sur le reste de la structure, ce qui aurait induit une fragilité excessive. Pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment, cette reprise en partie basse ne peut se concevoir que dans le cadre d'une reconstruction presque totale de l'appareil. Cette opération comprend donc l'installation d'une nouvelle sole du laboratoire ainsi que la reconstruction de la voûte et de la cheminée, d'autant que la chaleur y est naturellement concentrée pour parvenir à la fusion du verre.

La fouille de ce dernier état a permis de mettre en évidence la présence de concrétions de verre fondu mêlé à de la scorie au niveau du fond de l'appareil (fig.162-164). Par ailleurs, le comblement a livré une certaine quantité d'éléments de terre cuite rubéfiée et de fragments de tuiles surcuits (malheureusement le plus souvent informes), provenant de sa démolition fig.165. Parmi eux on notera toutefois la présence de tessons de céramiques présentant des traces de vitrification, mais dont on ne peut dire si elles ont servi de creuset (fig.166) et d'un petit fragment vitrifié dont la forme évoque un fragment de bord de sourciller (porte permettant d'accéder à l'intérieur du laboratoire) (fig.167). D'autres éléments se rapportant à l'architecture du four ou à son utilisation ont également été isolés lors du tamisage de ces sédiments (cf *infra*).

Fig.163 : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.164 : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.165 : Vue d'ensemble du comblement de la chambre de chauffe du four 1 en début de fouille. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.166 : Fond de pot en commune sombre avec coulures et vitrification © Fr. Labaune-Jean, Inrap



Fig.167 : Détail de l'amas de matériaux présent dans le comblement de la chambre de chauffe du four 1. En A un probable fragment de sourciller. © Marie-Laure Thierry, Inrap

2.1.3.3.9.2 Le four 2

Le four 2 qui est localisé dans la partie nord de l'îlot a été mieux préservé que le four 1. L'intégralité de l'emprise de sa chambre de chauffe, conservée sur 0,25m de hauteur en moyenne, est encore présente. Seule sa partie ouest, a été partiellement amputée par le passage d'une tranchée de pose de fibre optique P18 (fig.168,169). En revanche, aucune trace de l'alandier n'a été retrouvée, il est d'ailleurs probable que celui-ci se situait à l'emplacement bouleversé par cette perturbation. Deux principaux états d'évolution ont pu être mis en évidence (fig.170).



Fig.168 : Niveau d'apparition du four 2 coupé par la tranchée de canalisation 1016/P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.169 : Niveau d'apparition du four 2 coupé à gauche par la tranchée de canalisation 1016/P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.170 : Plan et coupes du four 2 tous états confondus © Arnaud Desfonds, Inrap

Etat 1

Le premier état du four 2 présente une chambre de chauffe excavée d'un diamètre de 1,15m, ce qui lui confère une taille légèrement inférieure à celle du four 1. A la différence de ce qui a pu être observé pour l'exemple précédent, la sole est juste constituée par un niveau d'argile rubéfiée très indurée (fig.171). Celle-ci présente ponctuellement une coloration rouge-violacé voir même gris-bleuté découlant des températures très élevées générées par le fonctionnement de l'appareil. La paroi présente deux types de mise-en-œuvre différents. La moitié nord-est, qui correspond d'ailleurs approximativement à la portion qui était conservée du four 1, est construite de manière similaire. Des tuiles placées à la verticale constituent le parement de la chambre de combustion. L'autre moitié de cette dernière, est en revanche maçonnée à l'aide de fragments de tuiles liés à l'argile (fig.172, 173). Comme sur le four 1, un lutage de protection recouvrait ce parement. Les températures extrêmes atteintes dans cette partie de l'appareil l'ont induré et lui ont conféré un aspect gris bleuté qui évoque de la scorie. Certaines parties présentent par ailleurs une vitrification qui résulte elle aussi de ces températures très élevées (fig.174, 175).

Fig.171 : Vue du four 2 en fin de fouille. A la différence de ce qui a pu être observé pour le four 1, la sole du fosse de la chambre de chauffe n'est pas renforcée par des morceaux de tuiles. Le cliché rend bien compte du fait que pour l'installation de l'appareil, une fosse est d'abord creusée dans les niveaux environnants puis sa paroi parementée. Les trois traces rectilignes jouxtant le four au sud ne correspondent pas à des empreintes d'aménagement connexe. Il s'agit des traces laissées par les dents du godet de la mini-pelle ayant ouvert la tranchée de pose de la canalisation P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap

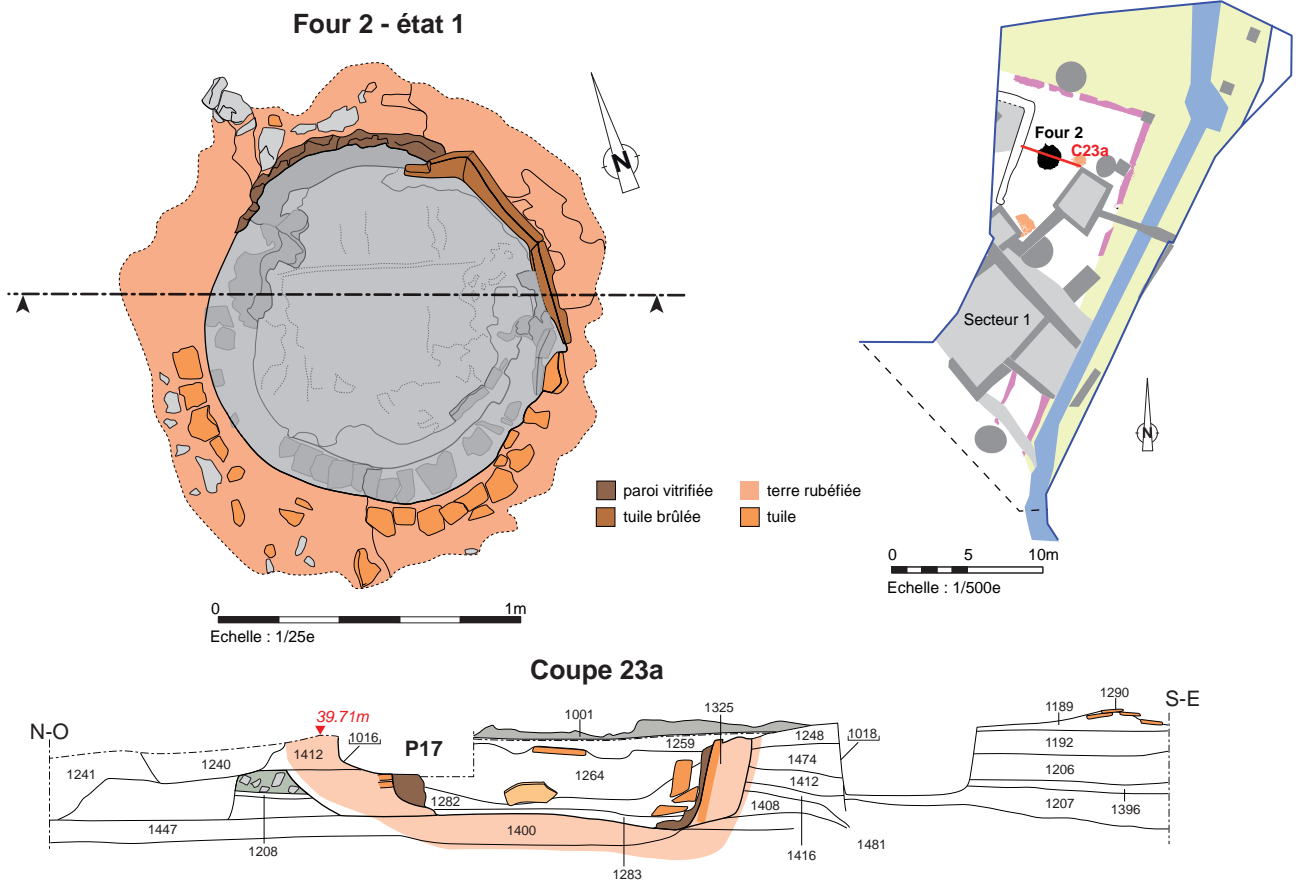


Fig.172 : Plan vue et coupe du four 2 à l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap et Marie-Laure Thierry, Inrap





Fig.173 : Four 2 état 1 avec lutage interne démonté. La partie nord-est de la paroi de la chambre de chauffe est parementée à l'aide de tuiles placées verticalement alors que l'autre moitié présente une maçonnerie classique en fragments de tuiles liés à l'argile. Noter l'empreinte rectiligne inexplicable dans la sole. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.174 : Four 2 état 1. Le lutage interne presque converti en scorie est encore partiellement présent. A l'origine ce dernier masquait intégralement les matériaux constituant la paroi. © Marie-Laure Thierry Inrap



Fig.175 : Four 2 état 1. Le lutage interne presque converti en scorie est encore partiellement présent. A l'origine ce dernier masquait intégralement les matériaux constituant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap

Etat 2

Un second état illustré par le doublage du parement de la moitié sud-ouest de la chambre de chauffe témoigne d'une réfection de l'appareil. Ce nouveau parement est lui aussi constitué par des fragments de briques maçonnées à l'argile et sera ensuite revêtu d'un lutage de protection (fig. 176). Comme pour l'état 1 l'aspect de ce dernier ainsi que les scories de verre collées à la paroi témoignent du fonctionnement de l'ensemble après sa transformation (fig. 177-181).

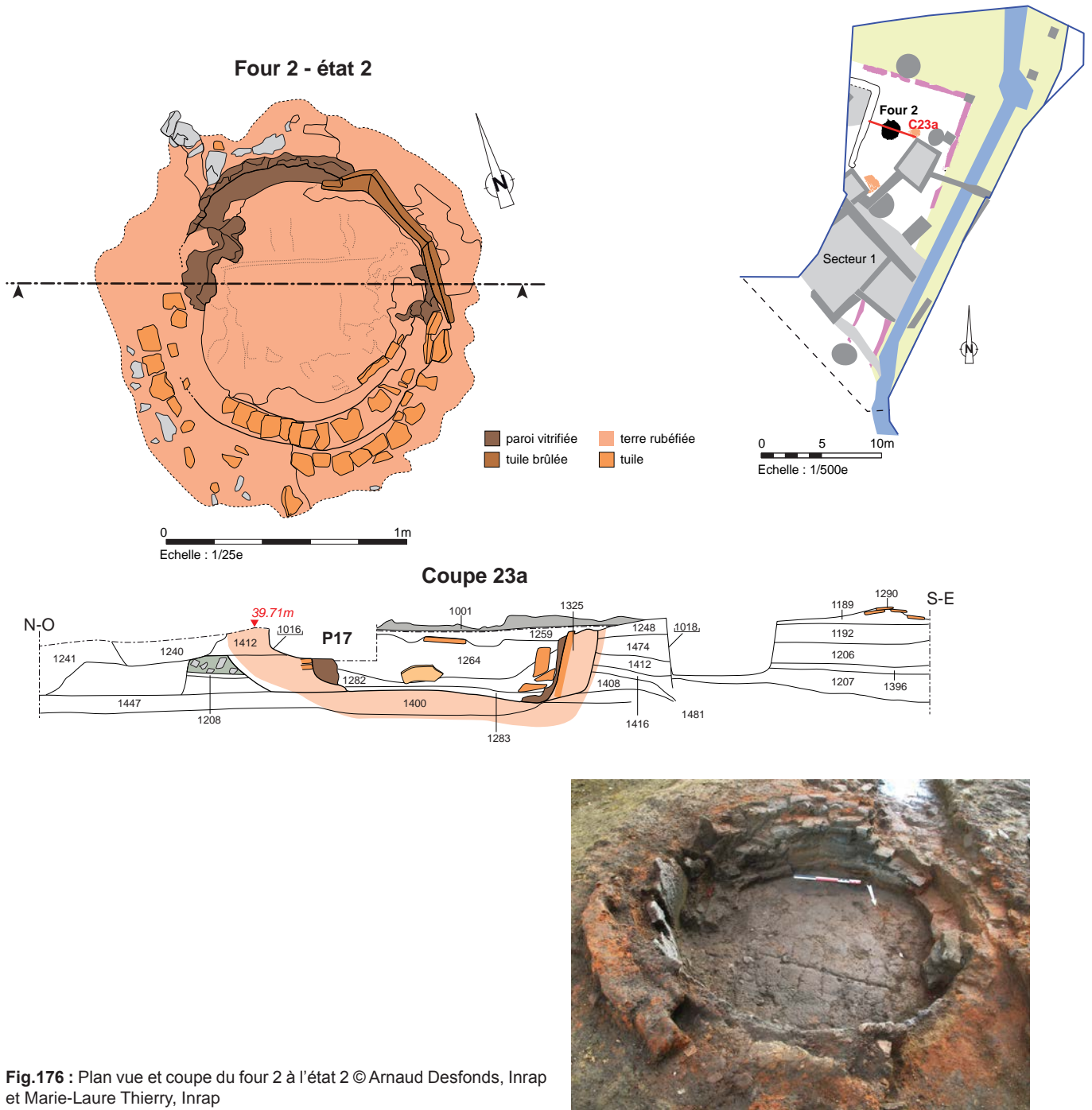


Fig.176 : Plan vue et coupe du four 2 à l'état 2 © Arnaud Desfonds, Inrap et Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.177 : Four 2 état 2. Vue d'ensemble de l'appareil avec le lutage de la paroi encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.178 : Four 2 état 2. Détail du chemisage de la partie sud de la chambre de chauffe avec son lutage presque vitrifié encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.179 : Four 2 état 2. Vue d'ensemble de l'appareil avec le lutage de la paroi et les concrétions de scories agglomérées à celui-ci. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.180 : Four 2 état 2. Détail de la vitrification et des scories tapissant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.181 : Four 2 état 2. Détail de la vitrification et des scories tapissant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap

Pour les mêmes raisons que celle qui ont été évoquées plus haut pour le four 1, cette dernière ne peut se concevoir que si la partie supérieure (sole et laboratoire) a été démontée.

Il s'agit donc de travaux d'envergure qui sont entrepris à l'occasion d'une reconstruction sans doute totale de cette structure. On notera d'ailleurs que comme pour le four 1 celle-ci s'accompagne d'une réduction de volume, puisque la présence de ce chemisage supplémentaire fait passer le diamètre interne à environ 0,90m (**fig. 182**). A l'instar de ce qui a été observé sur le four 1, le parement lié à l'état 2 est appliqué directement contre le lutage de la paroi initiale (**fig.183**). Pour les deux appareils, ces transformations réduisent la taille de la chambre de chauffe et par voie de conséquence le volume du laboratoire. Ceci confère en revanche une meilleure résistance à sa sole. On notera ici que nombreux sont les exemples de fours de verriers présentant un diamètre réduit, la mise en œuvre de petits appareils s'avère évidemment moins complexe, notamment lors de la fabrication du laboratoire. La superstructure est également moins fragile et résiste sans doute mieux aux effets de la chaleur. Par ailleurs les reconstructions sont plus faciles à entreprendre.



Fig.182 : Four 2 état 2. Chemisage de la partie sud de la chambre de chauffe avec son lutage démonté. La vue zénithale rend compte de la diminution du diamètre de la chambre de chauffe.
© Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.183 : Vue de détail de la paroi de l'état 2 venant s'appliquer contre le lutage lié à l'état 1 © Equipe de fouille, Inrap

Comme pour le four 1, la fouille du comblement de ce second état de la chambre de chauffe du four 2 a permis de mettre en évidence la présence de nombreux éléments de terre cuite provenant de la démolition de l'appareil (**fig.184**). Des fragments de tuiles et de briques réutilisés y côtoient des fragments d'argile rubéfiée plus ou moins informes provenant probablement de la voûte du laboratoire. Quelques éléments présentant des bords évoquent les ouvertures équipant cette partie du four. Leur taille réduite ne permet toutefois pas d'être plus précis à ce sujet (cf *infra*). Comme précédemment, la fouille puis le tamisage de ce comblement ont livré divers fragments de verre fondu (fils, billes et gouttes) mais aussi quelques tessons de poteries. Certains présentent des traces de vitrification qui ne permettent toutefois de les interpréter avec certitude comme des creusets (**fig. 185**). En effet des récipients de céramique peuvent aussi être intégrés à l'architecture de laboratoire.



Fig.184 : Four 2 en début de fouille. Détail de l'amas de matériaux de terre cuite présent dans le comblement de la chambre de chauffe du four. © Marie-Laure Thierry, Inrap



Fig.185 : Four 2 en cours de fouille. Fragments de céramique présents dans le comblement. © Marie-Laure Thierry, Inrap

2.1.3.3.9.3 Le four 3 une arche à recuisson ?

Le four 3 **1290** est un appareil de taille nettement inférieure aux fours 1 et 2, puisqu'il se présente sous la forme d'une structure ovale de 0,60m de long par 0,50m de large (fig.186-188).



Fig.186 : Four 3 en début de fouille © Vera Gautrin, Inrap.



Fig.187 : Four 3 en début de fouille © Vera Gautrin, Inrap.

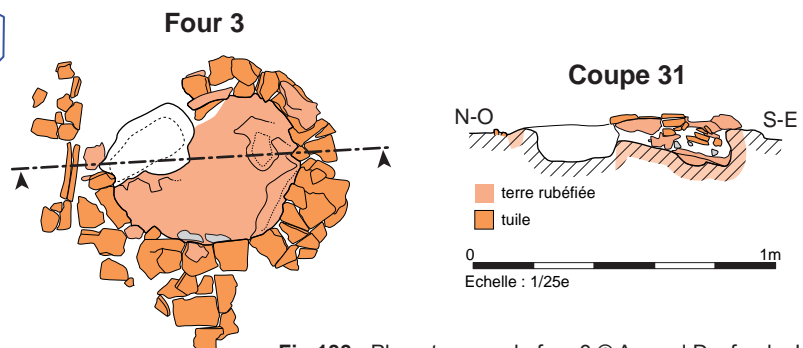
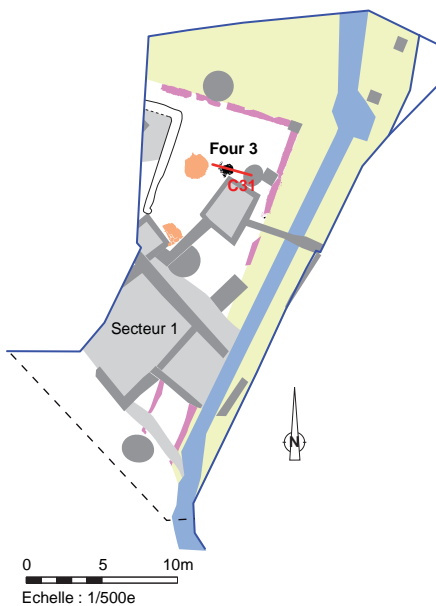


Fig.188 : Plan et coupe du four 3 © Arnaud Desfonds, Inrap

Comme dans les deux cas précédents, seule sa partie inférieure constituée par une chambre de chauffe excavée a été retrouvée. Cette dernière, en partie détruite sur le côté nord-ouest, est installée dans un creusement quadrangulaire **1382**, dont le côté occidental a été oblitéré par le passage de la canalisation **P17/1018**. Ceci interdit d'observer une éventuelle relation avec le four 2 situé à un peu moins d'un mètre à l'ouest (fig.189-191).

Fig.189 : Four 3 après enlèvement des matériaux comblant la chambre de chauffe. L'existence d'aménagements connexes malheureusement conservés de manière trop lacunaire se devine au travers la présence des matériaux de terre cuite joutant l'appareil. © Vera Gautrin, Inrap.



Fig.190 : Four 3 après fouille de la chambre de chauffe. La sole, malheureusement fortement endommagée, présente un degré de rubéfaction nettement moins élevé que sur les fours 1 et 2. La rubéfaction de la paroi est elle aussi nettement moins marquée. On détecte la présence de la fosse quadrangulaire 1382 dans laquelle le four 3 est installé. © Vera Gautrin, Inrap.



Fig.191 : Vue zénithale des fours 2 et 3 dont la proximité permet de supposer une utilisation simultanée. Le four 3 fonctionnant à basse température pourrait être alimenté à partir des braises générées par le four 2. © Marie-Laure Thierry Inrap



Dans le cas présent, la chambre de chauffe, conservée sur une hauteur ne dépassant pas 0,12m, se présente sous la forme d'une maçonnerie montée à l'aide de fragments de tuiles et de briques liés à l'argile.

Aucune trace d'alandier permettant de charger le combustible dans la chambre de chauffe n'a été observée. Cette bouche de chargement étant vraisemblablement un peu surélevée par rapport au fond, l'écroulement de l'ensemble l'a fait disparaître.

Le fond de l'appareil est lui aussi constitué par une couche d'argile qui, comme le sédiment d'assemblage des éléments de parois, a totalement rougi sous l'effet de la chaleur. Cependant dans le cas présent, aucune trace de vitrification ou de grésage n'est visible, ce qui indique des températures de chauffe nettement moins élevées que dans les fours 1 et 2.

Sur le côté ouest de l'appareil les restes d'un aménagement rectiligne formé par des fragments de tuiles plantés dans le comblement de la fosse **1382** semblent indiquer que l'ensemble ne se limitait pas à une simple chambre de chauffe surmontée d'un laboratoire ayant la même forme (**fig.189-190**). La présence de ces éléments évoque un possible support, qui pourrait avoir été complété par d'autres briques encore présentes sur le côté sud de la chambre de chauffe. Ces différents indices permettent de supposer que l'élévation du four était plus complexe qu'il n'y paraît et que cette structure avait une envergure ainsi qu'une élévation nettement supérieures à ce que les vestiges encore présents ne laissent entrevoir.

Interprétation

Les différents points évoqués précédemment concernant l'architecture de cet appareil, ainsi que notamment les températures moyennement élevées atteintes dans la chambre de chauffe permettent de supposer qu'il s'agit ici des vestiges d'une « arche à recuisson » ou four à recuit. Le soufflage du verre nécessite en effet un passage des objets produits par le verrier dans ce type de four où règne une température nettement moins importante que dans les fours de fusion (de l'ordre de 450 à 480°C). Le verre y est recuit pendant plusieurs heures afin d'éviter les tensions internes favorisant sa casse. Pendant cette opération la température est également abaissée petit à petit jusqu'à ce que le verre devienne totalement rigide. Ensuite seulement, les objets façonnés peuvent être mis à refroidir à température ambiante. Certains ateliers de verriers comme celui de Lyon et peut-être celui d'Aix (Pouille Labaune 2000, p.135) ont permis de mettre en évidence l'existence d'une arche à recuisson directement adossée au four de fusion, d'autres ont livré des vestiges pouvant être interprétés comme ceux d'arche à recuisson indépendante, ce qui serait donc également le cas ici. La proximité avec le four 2, à l'aide des braises duquel le chauffage du four 3 pourrait être assuré, plaide en faveur de cette hypothèse (**fig.186, 192-194**).



Fig.192 : Fours de verriers romains de l'atelier du 8 bis quai saint Vincent à Lyon. Noter la présence d'une arche à recuisson adossée à l'appareil. © SA ville de Lyon



Fig.193 : Vue d'ensemble des fours de l'atelier de verrier du 8 bis quai saint Vincent à Lyon. © SA ville de Lyon (http://www.archeologie.lyon.fr/archo/sections/fr/sites_archeologiques/69001_lyon/subsistances2790)

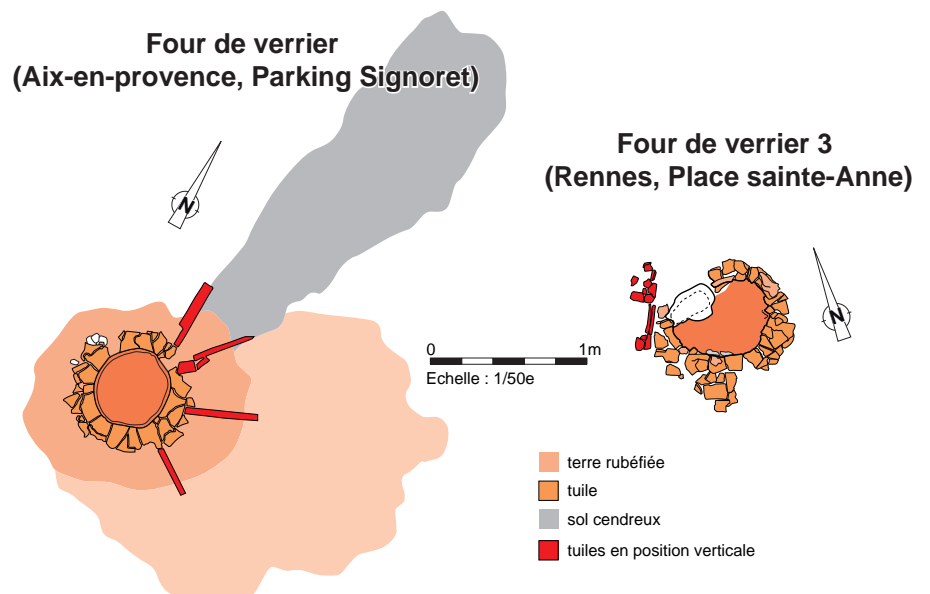


Fig.194 : Comparaison du four 3 avec le four de verrier de l'atelier d'Aix en Provence présentant un aménagement rayonnant pouvant correspondre à des restes de support d'arche à recuisson. La différence principale réside dans le fait que le four d'Aix est probablement un four de fusion, ce qui n'est probablement pas le cas pour le four 3 de Rennes © Arnaud Desfonds Inrap.

Dans le niveau de démolition **1301** scellant la structure un fragment de paroi de four avec trace de coulée de verre a été retrouvé. Vu sa nature, celui-ci provient vraisemblablement du four de fusion voisin. Le niveau de comblement **1303** de l'appareil a également livré 5 petits éclats de verre. En revanche la fosse d'installation **1382** n'a fourni aucun élément mobilier permettant d'apporter la moindre précision quant à l'interprétation proposée ou la datation.

Ces quelques indices ne suffisent malheureusement pas pour valider l'hypothèse proposée ni pour renseigner la chronologie, d'autant que ce dispositif est directement scellé par les terres noires tardives.

2.1.3.3.9.4 Un reste de niveau de sol lié à l'utilisation du four 2 ?

Sur le côté sud du four 2 une lentille de niveau limoneux brun foncé hétérogène à dominante sableuse, contenant des particules de charbon de bois des fragments de céramique rubéfiée et de terre cuite probablement issus du fonctionnement du four est en partie conservée en partie sommitale de la stratigraphie antique **1410** où il scelle le radier **1240** de l'état 6-7. Ce lambeau de stratigraphie directement recouvert par les terres noires tardives est résiduel puisque qu'il n'est conservé que sur 4 à 5cm d'épaisseur et ne s'étend que sur un peu moins de 1,00m² (fig.195).

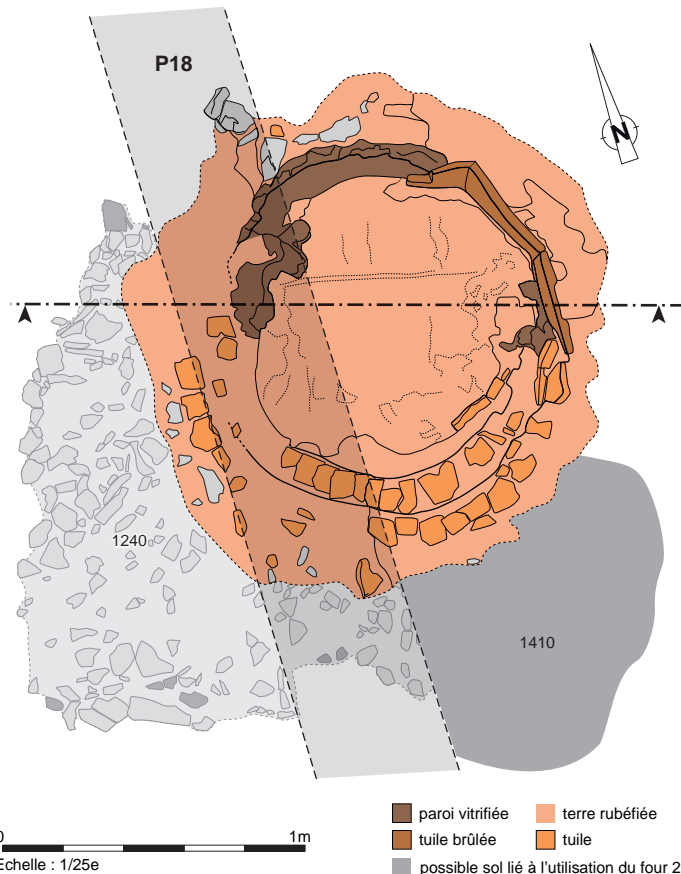


Fig.195 : Lambeau de niveau pouvant correspondre à reste de sol lié au four 2
© Arnaud Desfonds, Inrap

Il semble néanmoins pouvoir s'agir de l'unique témoin de sol rattaché à cet atelier. Le mobilier qu'il a livré n'est qu'assez peu abondant. On y dénombre toutefois un certain nombre de fragments de récipients en verre (11), gouttes (2) et éclats (23), associés à un petit lot de matériel céramique datable de la première moitié du II^e siècle. Ces éléments pourraient témoigner en faveur du rattachement de cette unité stratigraphique à l'atelier.

Us 1410

Lot de 7 tessons, regroupant :

1 bord d'assiette Curle 15 en sigillée de Gaule du Centre

5 tessons de panse de cruche en commune claire

1 tesson en commune sombre

Datation proposée : première moitié du II^e siècle de notre ère.

2.1.3.3.9.5 Le mobilier lié à l'activité verrière (F. Labaune)

En plus des structures de chauffe liées à l'activité de verrerie, plusieurs éléments de mobilier de différents types liés à cet artisanat ont été mis au jour. En raison du mauvais état de conservation de l'atelier, si l'on excepte les éléments provenant directement des fours ou du niveau **1410** évoqué plus haut, les contextes de découverte ne lui sont malheureusement pas directement associés.

Les structures de chauffe ont livré plusieurs éléments céramiques correspondant à des récipients. Cette remarque s'applique pour plusieurs couches du four 2, pour lequel on dispose de 2 fonds d'individus en céramique commune sombre très cuits ou surcuits **1283** et d'une fraction de panse avec bord à méplat d'un pot en commune sombre surcuit avec quelques fragments de verre fondu **1264**. Pour ces vases, on ne peut parler de récipients ayant pu avoir un usage en tant que creuset de verrier. En effet, en dehors de la surcuisson, aucun ne porte de traces réelles en relation avec un tel usage. Rappelons aussi la présence d'une coupe en sigillée archéologiquement complète dans le comblement du four, ne présentant aucune trace de chauffe et dont la présence est sans doute à mettre en relation avec le remblaiement de la structure lors de son abandon. (fig.196)

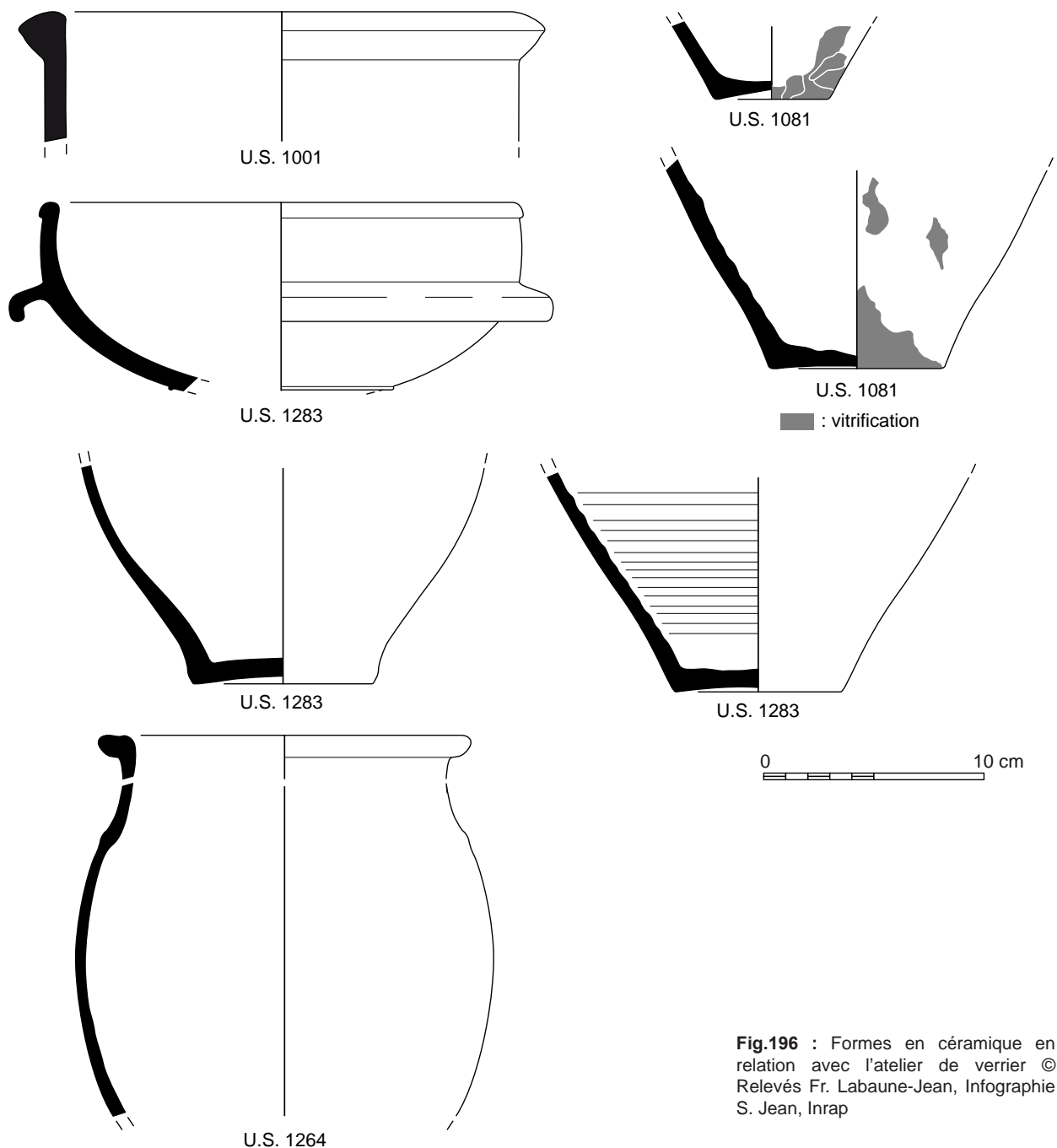


Fig.196 : Formes en céramique en relation avec l'atelier de verrier © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Le four 1 a livré des tessons de récipients uniquement dans le comblement **1081**. Il s'agit là aussi de 2 fonds de pots présentant des traces de surcuisson et quelques résidus vitrifiés en surface externe. Là encore, ces indices sont insuffisants pour y voir des creusets. (fig.197)



Fig.197 : Fond de pot en commune sombre avec coulures et vitrification © Fr. Labaune-Jean, Inrap

Par contre, dans le reste du mobilier du site, plusieurs fragments de récipients pourraient se rattacher à cet usage. Il y a tout d'abord, malheureusement retrouvé lors du décapage dans les remblais supérieurs **1001**, un fragment de bord de pot à panse cylindrique prolongé par une lèvre de section triangulaire. Sur la portion conservée, la surface interne est recouverte d'une fine couche feuilletée de teinte noire pouvant correspondre à des résidus verriers. S'y ajoutent les tessons d'un fond de pot en céramique commune sombre tournée **1112**, **1113**. Plusieurs d'entre eux conservent en surface interne une importante croute de nature difficile à déterminer (argile ?). Le vase a peut-être été intégré dans la maçonnerie d'un des fours.

Le prélèvement en seaux des comblements des fours dès la phase terrain puis leur tamisage lors de la post-fouille a permis de recueillir la totalité des éléments de verre conservés dans ces couches ainsi qu'une partie des pièces de maçonnerie correspondant aux élévations disparues des fours. Au total, ce sont plus de 216 kg de terres de comblements et des niveaux extérieurs des fours qui ont été ainsi tamisés.

Au terme de l'inventaire, les lots se composent de la manière suivante pour les deux fours et les niveaux d'atelier (le comblement du four 3 n'a livré aucun matériel se rapportant à l'activité verrière) :

1013 fragments de parois de four (42,6 kg)

34 fragments de lutage de parois (12,3 kg)

235 fragments de tuiles avec vitrification (plus de 6 kg)

117 fragments de sole (9,7 kg)

688 scories de verre (9,4 kg)

17 fragments de coulée de verre (0,5 kg)

17 fragments particuliers (pièces d'ouverture, cône,...) (1,75 kg)

1499 déchets d'artisanat (gouttes, fragments de mors, fils et éclats de verre) (0,62 kg)

68 fragments de récipients en verre et 2 perles en pâte de verre

2.1.3.3.9.6 Les apports à la connaissance de l'artisanat verrier antique (F. Labaune et D. Pouille)

Par comparaison avec les fours de verriers mis au jour sur la commune de Cesson-Sévigné en 1996, au lieu-dit La Chapelle (Labaune, Pouille 2000), le mobilier lié aux structures de la place Sainte-Anne se distingue par plusieurs points.

Si les quantités mises au jour sont relativement conséquentes, elles se rapportent en grande partie à la superstructure des fours, avec des pièces de maçonnerie comme les tuiles en remploi pour les niveaux de la maçonnerie inférieure, quelques morceaux de sole et de nombreux éléments liés à la voûte (fragments de parois vitrifiées, éclats de lutage). (fig.198, 199)

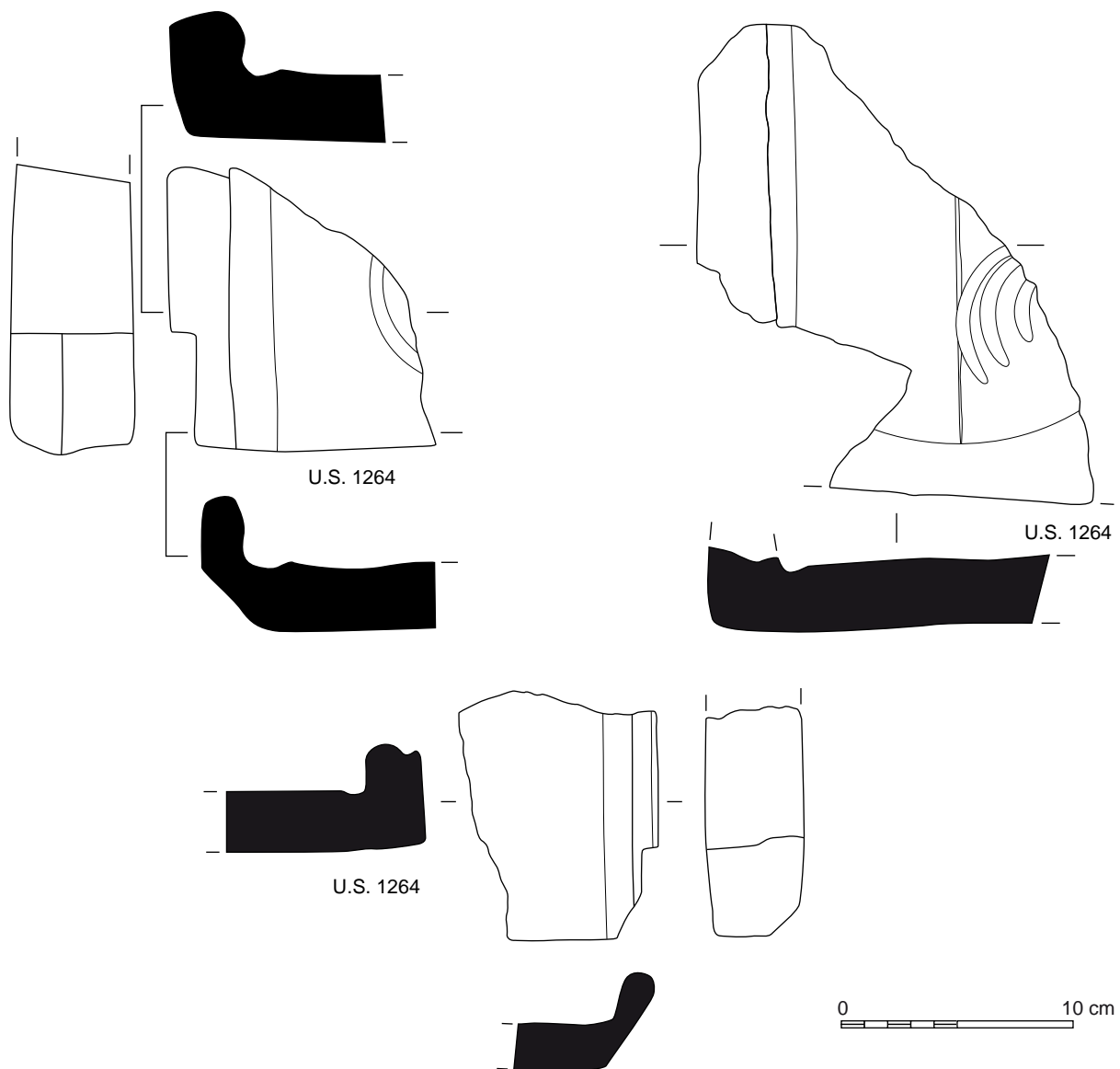


Fig.198 : Fragments de tuiles plates avec marques recueillis au niveau des fours © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

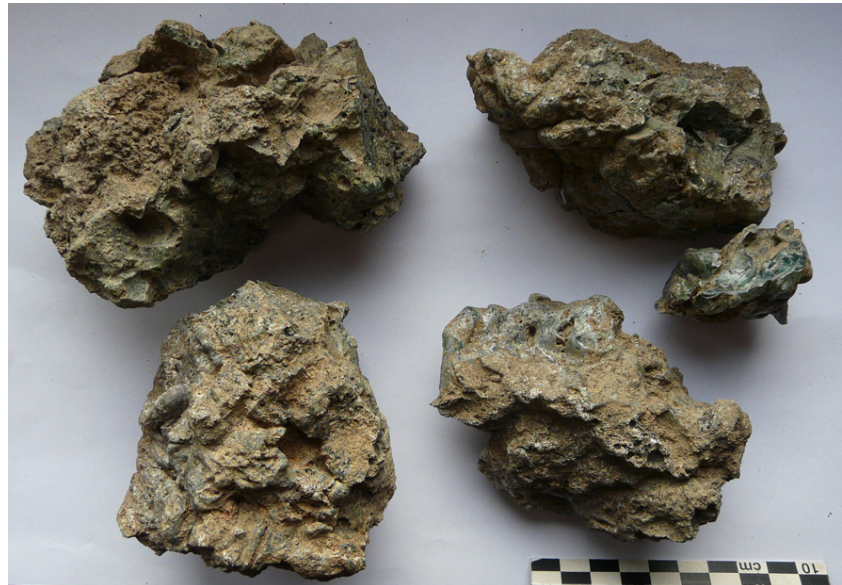


Fig.199 : Fragments de parois de four vitrifiés © Fr. Labaune-Jean, Inrap

L'état de fragmentation important de ces pièces ne permet toutefois pas de restituer la forme ni les dimensions exactes de ces parties en élévation. Signalons l'existence de quelques collages entre des morceaux de parois. Leurs dimensions sont moindres, et ne permettent cependant pas de restituer des diamètres fiables. S'y ajoutent quelques fragments témoignant d'aménagements plus ponctuels, comme les pièces de parois montrant une courbure délimitant une ouverture. Là encore, faute d'éléments complets, il n'est pas possible de préciser si l'on est en présence de portions d'ouvertures circulaires, en arcade ou autre. (**fig.200**)

On signalera la présence de fragments de cône en terre cuite. À la différence de ceux mis au jour sur le site de Cesson-Sévigné (Labaune, Pouille 2000) ou dans les ateliers d'Avenches en Suisse (Amrein 2001, 88), le cône intact découvert ici est de petite taille (4,7 cm de hauteur complète pour 4,3 cm de diamètre maximal). Ce type d'élément intervient lors de la phase de chauffe du four. Il permet d'améliorer le tirage et de gérer la température de l'appareil en obstruant ou ouvrant de petites ouvertures aménagées dans la voûte. Des travaux récents réalisés en archéologie expérimentale (Rolland, Clesse 2014), en appui avec les sources ethnologiques (notamment les verriers contemporains d'Inde), montrent que des pièces coniques assez similaires interviennent également pour le façonnage de bagues et de bracelets sans soudure. Ici, la faible hauteur du cône plaide plutôt en faveur de la première utilisation évoquée. Un fragment de paroi (US **1264**) présente d'ailleurs une portion de petite ouverture en adéquation avec le diamètre du cône.

Les déchets liés à l'activité artisanale se divisent en plusieurs groupes suivant le type (fig.201).

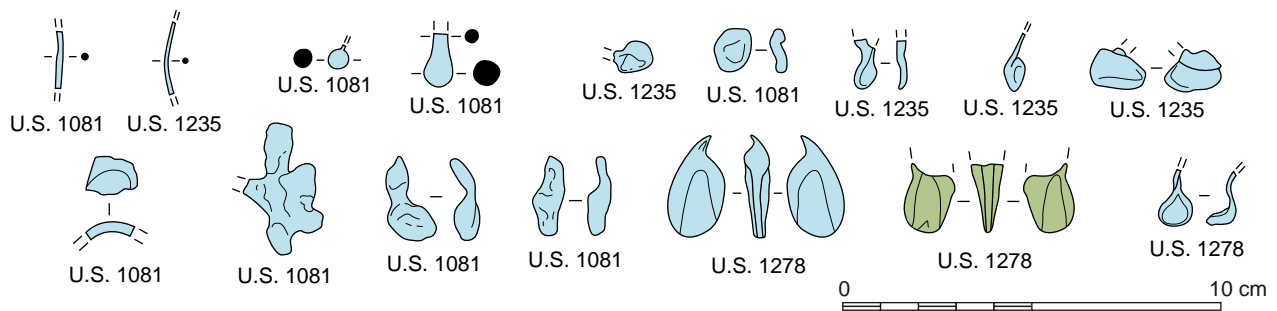


Fig.201 : Fils, gouttes, verre avec marques d'outils © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Les fragments de fils sont au nombre de 23 restes, épais de quelques millimètres, longs de 2 – 3 cm au maximum. Ils correspondent à des chûtes issues de verre filé lors de la réalisation d'éléments rapportés (anses ou décor de filets). Ils peuvent être générés également lors du prélèvement à la canne d'une masse de la matière vitreuse en fusion dans le creuset. (fig.202)



Fig.202 : Fragments de fils de verre © Fr. Labaune-Jean, Inrap

Les gouttes (388 restes) vont de la simple bille de quelques millimètres de diamètre à des éléments sphériques ou ovales de l'ordre du centimètre. Elles se forment par éclaboussure. (fig.203)

Il en va de même pour les coulées distinguées des précédentes uniquement par une forme plus allongée (50 NR).

Les traces d'outils peuvent être signalées sur plusieurs pièces de verre en forme de goutte allongées. On y observe des marques caractéristiques de forme triangulaire correspondant à l'empreinte de la pointe d'une pince. Cet outil intervient fréquemment lors du façonnage, notamment pour la réalisation des éléments rapportés comme les anses et certains décors. (fig.204)



Fig.203 : Gouttes de verre © Fr. Labaune-Jean, Inrap

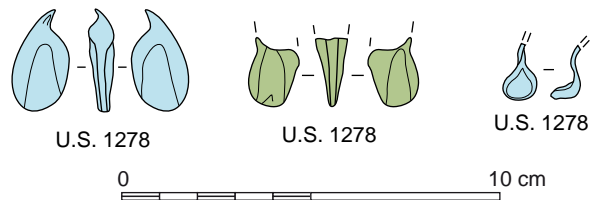


Fig.204 : marques caractéristiques de forme triangulaire correspondant à l’empreinte de la pointe d’une pince. © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Dans cette même rubrique, signalons également 27 fragments de section courbe de petit diamètre, souvent avec des traces métalliques en surface. Il s’agit de morceaux de mors de canne, à savoir le reste de la masse de verre qui reste collée à la canne lorsque le récipient soufflé a été détaché (par découpe) de cette dernière. Avant de cueillir une nouvelle masse de paraison pour souffler un nouveau récipient, le verrier tape sur l’extrémité de la canne pour en détacher le verre qui y est encore collé. Les éclats produits portent souvent une trace sombre caractéristique générée par le contact de la paraison avec le fer de la canne (**fig.205, 206**)

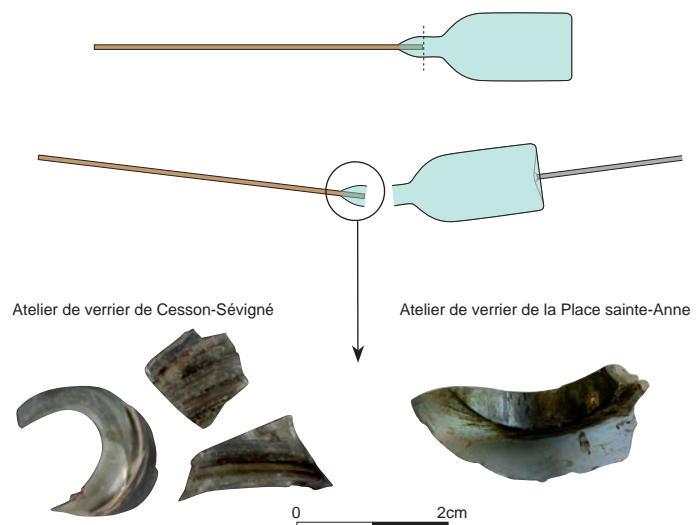


Fig.205 : Schéma expliquant l’origine des mors de canne © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.206 : Détail d'un fragment de mors
© Fr. Labaune-Jean, Inrap

Les scories se composent sous la forme de masses informes, à surface irrégulière, avec une texture plutôt spongieuse. La taille générale dépasse rarement les 3 à 4 cm de diamètre.

Le tamisage a également livré 1126 fragments plutôt de petite taille correspondant à des éclats de verre, pour lesquels il est difficile de définir avec assurance la provenance : éclats de verre brut, écailles de vitrification issues des parois du four ou encore micro-tessons de récipients. (fig.207)

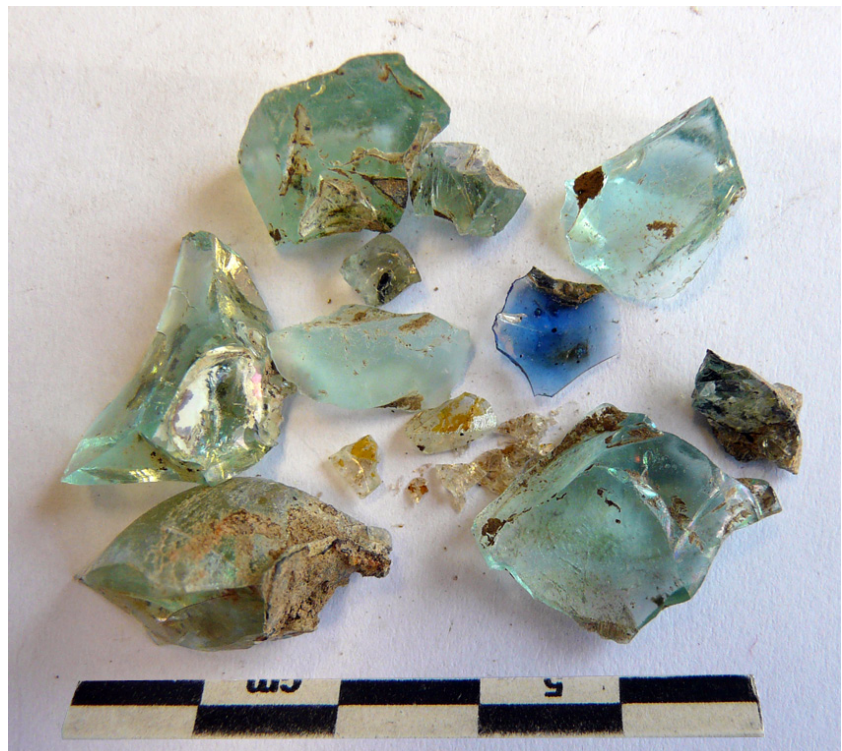


Fig.207 : Éclats de verre (brut ?) © Fr. Labaune-Jean, Inrap

Enfin, concernant la production de ces fours, là encore, il est très difficile d'être précis. Si près de 70 tessons de récipients ont été recueillis dans les comblements, il est impossible de les rattacher directement à la production des verriers. En effet, il faut garder en mémoire la pratique consistant à recycler et les rebuts de production et les vases usagés cassés. Ce verre souvent fragmenté (ou groisil) est alors remis à fondre dans le ou les

creusets pour servir à la création de nouvelles pièces. Il est alors difficile de dire que les très petits éclats de récipients découverts appartiennent plus à la production qu'au recyclage. On se contentera donc de simplement les signaler (fig.208, 209). Il est juste possible d'indiquer à partir des restes que la production devait se composer essentiellement de pièces en verre de teinte bleu vert naturel.

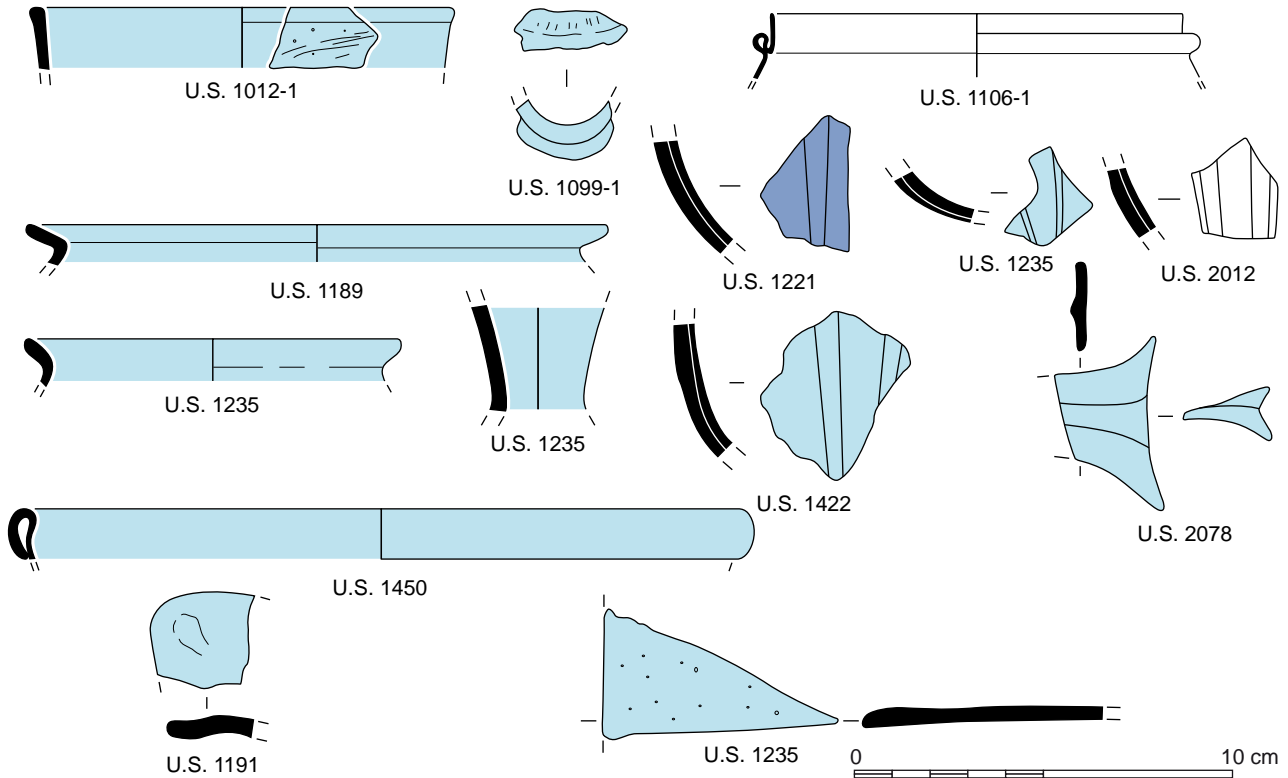


Fig.208 : Principales formes de récipient et vitrage en verre mis au jour sur le site © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap



Fig.209 : Éclats de récipients en verre découvert dans le comblement du four X US 1081 © Fr. Labaune-Jean, Inrap

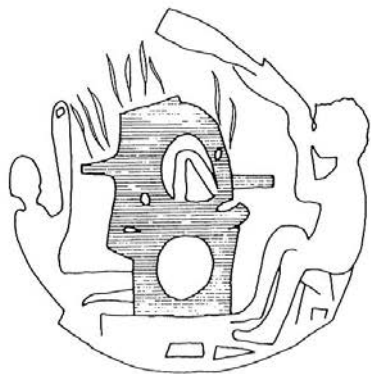


Fig.210 : Représentation de souffleurs de verre au travail sur une lampe à huile du Ier s ap. J.-C. (Musée de Split, n° inv F1094/30, dessin d'après Bonner Jahrb.159, 1959, pl.27,1)

2.1.3.3.9.7 Les fours et le contexte de fonctionnement de l'atelier

Le mauvais état de conservation des vestiges de l'activité verrière et surtout l'absence de sol encore en place handicapent fortement la compréhension de cette occupation. Pour mieux évaluer le degré d'arasement des structures, il suffit de comparer l'état de conservation des fours 1 et 2, pour lesquels la hauteur conservée de la chambre de chauffe ne dépassait pas 0,25m, à celle du four 20568 de l'atelier fouillé sur le site de l'Auditorium à Bordeaux (Chuniau 2008, p.47-49). Cet appareil modeste présentant une chambre de chauffe ovale de 0,80 x 0,65m était conservé sur une hauteur de 0,60m sans qu'aucune amorce de départ de couronnement supportant la sole ne soit présent. Ceci implique une élévation minimale nettement supérieure, de l'ordre de 0,70 à 0,80m par rapport au fond de la chambre de chauffe, ce qui permettait au verrier travaillant assis d'être à hauteur des creusets posés sur la sole du laboratoire. La seule représentation antique figurant un souffleur de verre au travail est fournie par un médaillon de lampe à huile remontant au Ier siècle. Celle-ci montre que les artisans sont assis devant le four (**fig.210**).



Fig.211 : Partie basse de la chambre de chauffe du four de verrier antique expérimental en cours de construction. ©(http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)

Les expérimentations menées depuis plusieurs années par le musée archéologique de Velzeke en Belgique (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm) ainsi que par Mark Taylor et David Hill à Quarley (Angleterre) (<http://www.romanglassmakers.co.uk/>) (<http://archeoglass.jimdo.com/ils-exp%C3%A9rimentent-aussi/reconstruction-d-un-four-de-verrier-romain/>) et notamment les reconstructions d'appareils montrent que les fours 1 et 2 de la Place Sainte-Anne devaient avoir une élévation totale voisine de 1,50m (**fig.211-218**).



Fig.212 : Four de verrier antique expérimental en cours de construction. Chambre de chauffe couronnée par sa sole. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)



Fig.213 : Four de verrier antique expérimental en cours de construction. Chambre de chauffe couronnée par le laboratoire en cours de construction. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)



Fig.214 : Four de verrier antique expérimental. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)



Fig.215 : Four de verrier antique expérimental en cours d'essai. Des sondes ont été installées pour mesurer les températures atteintes dans les différents points du four. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)



Fig.216 : Four de verrier antique expérimental en cours d'essai. Le souffleur de verre travaille assis devant son four comme sur l'illustration fig.214. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)



Fig.217 : Four de verrier antique expérimental en cours de démontage pour comparaison avec les vestiges d'appareils trouvés sur les sites archéologiques. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)

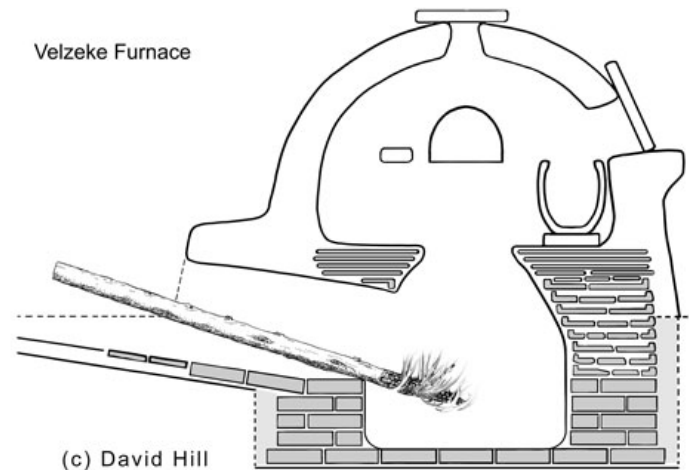


Fig.218 : Four de verrier antique expérimental de Velzeke. Coupe explicative. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)

Il faut remarquer ici que compte-tenu du diamètre de leur chambre de chauffe, les appareils de la station st.Anne étaient de taille assez importante si on les compare à un certain nombre d'autres fours de verriers antiques connus (**fig.219**). Parmi les points qui restent dans l'ombre, figure notamment celui de la nature du bâti abritant ces fours. Il est en effet impossible qu'une telle activité se soit développée à ciel ouvert. Il faut donc au minimum envisager l'existence d'une structure couverte de type appentis ou hangar. En tout état de cause, l'installation de ce type d'appareil dans des locaux exigus à architecture de terre et de bois paraît difficile à envisager, notamment en raison des risques d'incendie liés à cet artisanat requérant des températures très élevées.

Malheureusement les indices permettant de proposer une quelconque organisation de l'espace de travail font défaut. Aucune trace de trou de poteau ou de maçonnerie étant susceptible d'avoir servi de support à une structure de couverture n'a pu être identifiée. Il faut probablement envisager que ce sont les mêmes structures que celles qui délimitaient l'emprise des espaces intérieurs des états précédents qui ont servi de support à la couverture de l'atelier, mais rien ne permet d'en être certain. De fait, l'hypothèse de restitution spatiale de l'atelier à partir de ces vestiges place comme sur l'exemple de Cesson-Sévigné les fours en fond d'appentis, dans une zone une abritée propice au travail du souffleur de verre (**fig 220**). En ce qui concerne la nature de l'aire de travail et l'environnement de l'atelier, là encore l'écrêtement stratigraphique, nous prive de toute information. Une anomalie doit cependant être mentionnée. Elle se présente sous la forme d'un amas de torchis rubéfié **1190** provenant de la démolition d'un four de verrier situé à l'interface entre le niveau de terre noire **1191** caractérisant l'état 10 et le niveau de terres noires tardives.

Curieusement ces matériaux ne reposent sur aucun sol aménagé alors qu'ils sont localisés dans l'espace de circulation bordant le *decumanus*. A l'exception de cet amas ponctuel (**fig.221**), aucun niveau de rejets d'activité verrière n'est présent dans cet espace. Par ailleurs aucune induration ou aménagement de sol en cailloutis ou autres matériaux ne recouvre le niveau de terre noire **1191**, ce qui semble indiquer que le sol de circulation contemporain de l'atelier de verrier a disparu. La présence d'une galerie équipée d'un plancher de bois dont aucune trace n'a été retrouvée pourrait être une explication plausible à moins qu'une nouvelle phase de terrassement antérieure à la démolition des fours n'ait engendré une seconde troncature de la stratigraphie. C'est cette hypothèse que nous allons examiner maintenant.

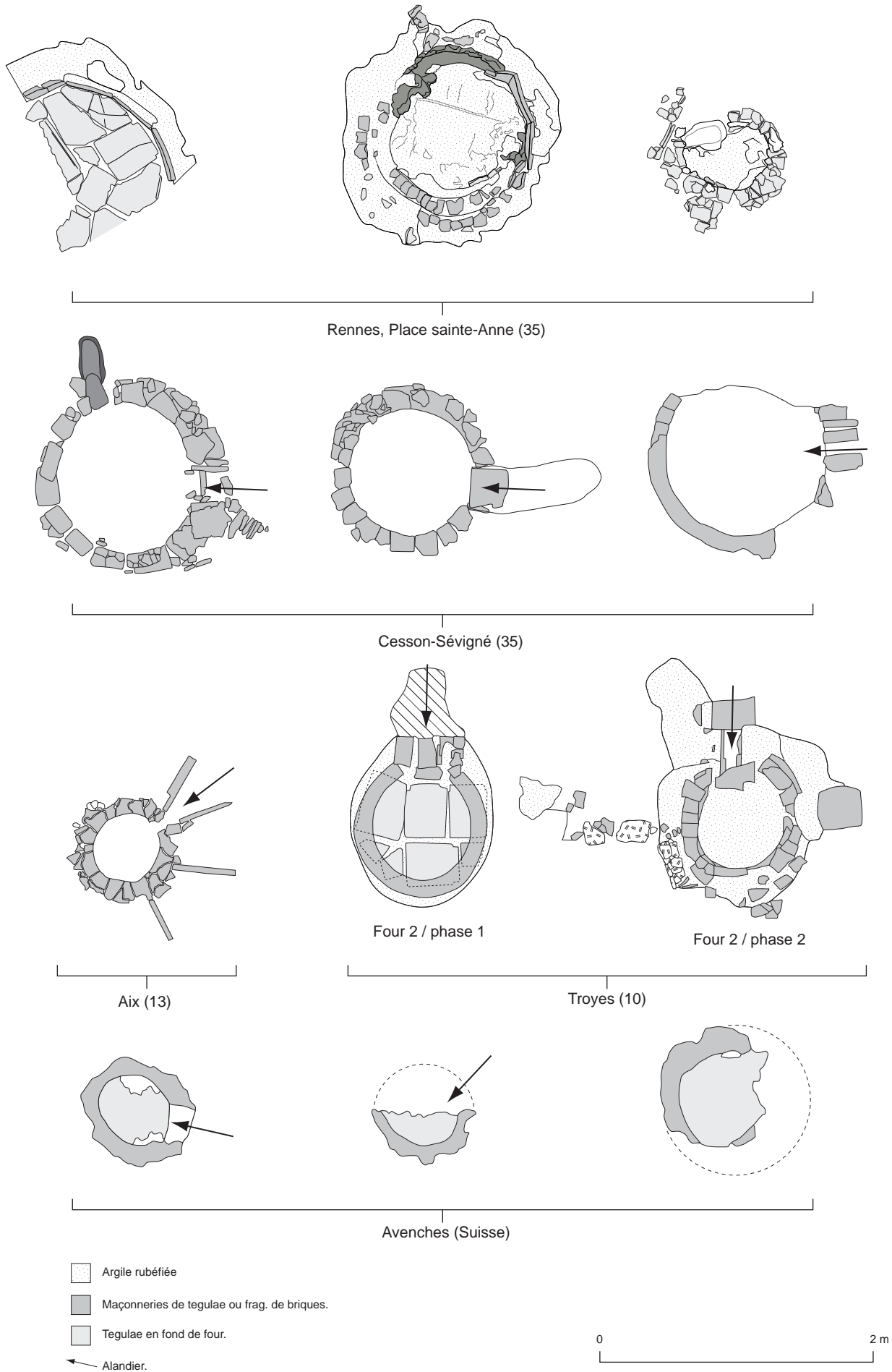


Fig.219 : Comparaison des fours de verriers de la Place sainte-Anne avec d'autres récemment découverts © Arnaud Desfonds, Inrap / Stéphane Jean, Inrap

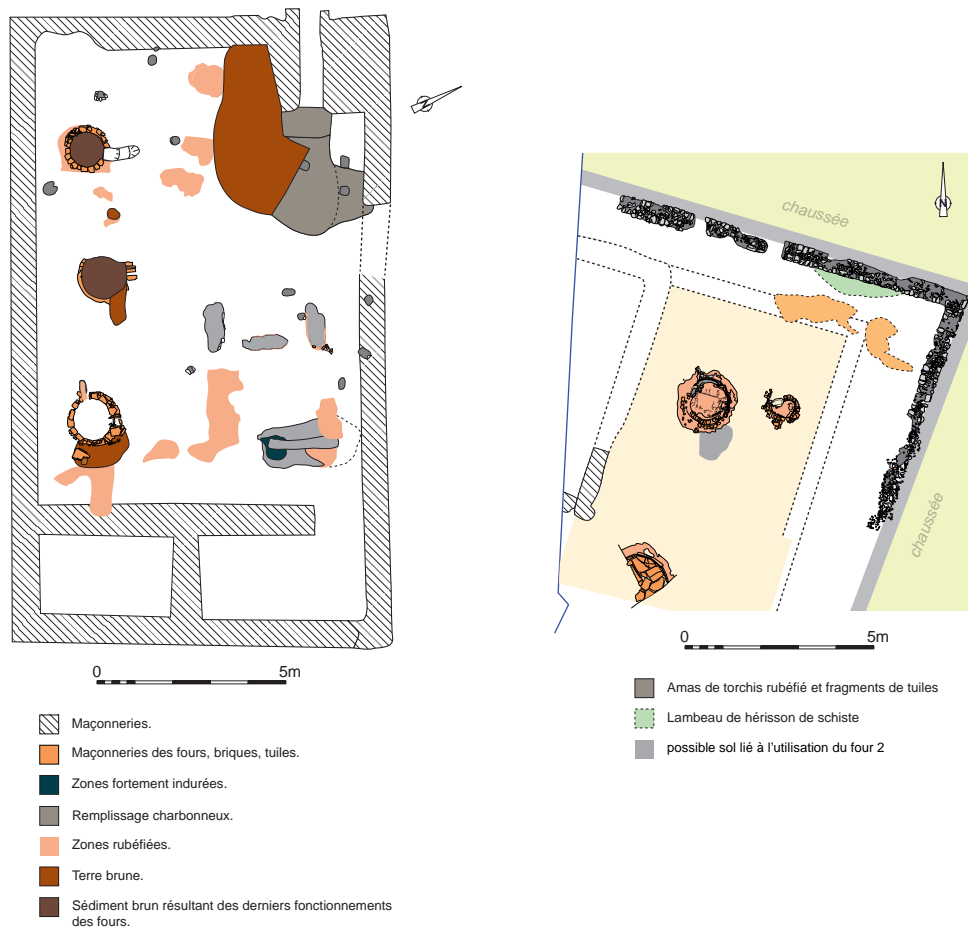


Fig 220 : Comparaison de l'organisation spatiale de l'atelier de verrier de Cesson-Sévigné avec les vestiges de l'atelier de la Place sainte-Anne © Arnaud Desfonds, Inrap / Stéphane Jean, Inrap



Fig.221 : Amas de torchis rubéfié 1190 provenant de la démolition d'un four de verrier. à l'interface entre le niveau de terre noire sous-jacent 1191 et les terres noires tardives 1189. Sur ce même cliché on observe les petits amas de blocs et plaquettes de schiste présents le long du mur 1015. © Equipe de fouille, Inrap

Un peu plus à l'ouest, dans cet espace de circulation bordant la rue, une couche de remblai brun hétérogène **1235** contenant de nombreux tessons fragmentés et résidus verriers marque ponctuellement l'interface entre la couche **1294**, qui prolonge **1191** dans cette direction et les terres noires tardives. Comme précédemment aucun véritable niveau de sol aménagé n'a été retrouvé à cet emplacement. Toutefois il faut noter la présence de minces lambeaux de plaquettes de schiste **1296** présents en partie sommitale de **1294**. Cette fine pellicule non observable dans les coupes stratigraphiques 23A et 23C trouve peut-être un équivalent un peu plus à l'est dans deux amas de petits blocs et plaquettes de schiste présents le long du mur **1015** (fig.225). Ces derniers, auxquels par erreur aucun numéro d'US n'a été attribué lors de la fouille, pourraient correspondre aux restes d'un hérisson de sol. Les matériaux de ce dernier auraient été intégralement récupérés, juste avant que l'argile rubéfiée provenant de la démolition des fours ne soient étalée. Cette hypothèse expliquerait pourquoi les maçonneries des murs **1015** et **1014** ne présentent pas de véritable parement au contact des terres noires scellant les vestiges et semblent avoir été installées en tranchée étroite (fig.222).



Fig.222 : Les maçonneries des murs **1015** et **1014** ne présentent pas de véritable parement au contact des terres noires scellant les vestiges et semblent avoir été installées en tranchée étroite. **1015** est doté d'un solide radier de fondation d'une profondeur constante sur la totalité de la longueur retrouvée. En revanche la profondeur du radier de **1014** s'amenuise à mesure que l'on s'éloigne du carrefour © Equipe de fouille, Inrap

Dans cette hypothèse, il paraît raisonnable d'envisager que les murs **1014** et **1015** sont contemporains du fonctionnement de l'atelier et donc de l'état 10. Bien qu'il soit impossible de le vérifier, on envisagera de la même manière que le mur occidental lié à la tranchée **1286** a pu apparaître à cette époque et servir de support à la toiture de protection de l'atelier évoquée plus haut. Son interruption vers le sud ne s'explique cependant pas, à moins qu'elle ne matérialise juste la présence d'un passage dont l'existence n'a pu être vérifiée en raison de la configuration de la fouille et des perturbations se développant au sud.

L'absence de données fiables ne permet donc pas de développer davantage les hypothèses concernant l'organisation de cet espace de travail. Le ramassage, dans les niveaux de décapage et jusqu'à l'extrémité sud du secteur 1, de quelques éléments mobiliers liés à l'activité des verriers²⁵, permet de supposer que l'atelier se développait dans cette direction. Il ne serait d'ailleurs pas surprenant qu'un ou plusieurs fours supplémentaires permettant de poursuivre l'activité de production lors des réfections des appareils endommagés aient existé.

²⁵

Notamment un fragment de cône de terre cuite correspondant probablement à un bouchon de contrôle évoqué plus haut.

Datation et durée de fonctionnement des installations de l'état 10

S'il est difficile à partir des seuls vestiges des appareils d'évaluer la durée de fonctionnement de cet atelier, les reconstructions observées semblent indiquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'un artisanat éphémère. L'organisation présumée des locaux, qui communiquent certainement avec la galerie longeant les rues (élargie par rapport aux états précédents) révèle un ensemble cohérent et réfléchi. Ceci plaide, tout comme l'étendue supposée des locaux vers le sud, pour une activité relativement pérenne mais dont la durée est malheureusement impossible à évaluer.

La taille importante des fours si on la compare à quelques exemples connus, révèle également un savoir faire pleinement maîtrisé ainsi que probablement une production importante que le mauvais état des vestiges ne permet malheureusement pas d'apprécier.

Les datations archéomagnétiques entreprises sur les fours 1 et 2 ne sont malheureusement d'aucun secours en ce qui concerne la chronologie. Les résultats qu'ils fournissent sont totalement incohérents, d'autant qu'ils indiquent de surcroît que les fours ne sont pas contemporains (voir annexe datations archéomagnétiques).

La stratigraphie quasiment inexistante n'aide en rien pour dater la période et la durée de l'activité des verriers, puisque au mieux, elle nous indique que ceux-ci interviennent après la phase 9. Si l'on s'en tient à la datation de cette dernière fournie par le mobilier du niveau de terres noires **1191** l'atelier ne commencerait à fonctionner au plus tôt que dans le courant de la 2nd moitié du II^e siècle. En revanche le petit lot de mobilier **1264, 1283, 1284** provenant du comblement du four 2 renvoie plutôt à la première moitié du II^e siècle tout comme celui de la couche **1235** qui scelle le remblai **1294** de l'espace de circulation bordant le *decumanus*. Cette dernière renferme par ailleurs des éléments issus du fonctionnement de l'atelier, mais le taux de fragmentation important du mobilier confirme qu'il s'agit d'un remblai d'assainissement. La datation fournie n'est donc pas fiable et doit probablement être un peu abaissée.

Les jalons chronologiques fournis par le mobilier contenu dans le comblement du four 2 **1264, 1283, 1284** ne sont certainement pas plus significatifs, puisque la majeure partie de ce matériel intervient dans le remblai de comblement et ne peut assurément être rattaché à la production verrière. De même les rares tessons associés au lambeau de niveau **1410** évoqué plus haut ne peuvent être considérés comme révélateurs. Aucun des complements des différents états des fossés de bord de rue n'a livré de déchets liés à l'activité des verriers. Les recharges de chaussées et notamment celle du *decumanus* n'en ont pas fourni davantage. Certes quelques fragments de récipients portant des traces de vitrification ont été découverts dans les niveaux de matériaux **1112, 1113** étalés sur cette rue, mais à l'évidence il ne peut s'agir que de matériel résiduel déplacé avec les matériaux apportés sur la chaussée.

Il est donc finalement impossible à l'aide du mobilier de préciser la chronologie de fonctionnement de cet atelier. Par défaut on la situera dans le courant de la 2^e moitié du II^e siècle, voir le tout début du III^e.

En dernier recours des datations C14 ont été tentées sur des micro-particules charbonneuses isolées lors du tamisage du contenu des chambres de chauffe, cependant les résultats fournis sont biaisés par les bioturbations liées à la mise en culture des terres noires scellant les fours. Ainsi les fourchettes chronologiques renvoient au Moyen-Age et non à l'époque romaine, ce qui est totalement incohérent puisque les tessons de verre retrouvés présentent toutes les caractéristiques des verres romains²⁶ (voir annexe datations C14)²⁷.

²⁶ couleur, aspect et bon état de conservation lié à une composition chimique différente de celle des verres médiévaux.

²⁷ Devant les résultats obtenus les datations ont été vérifiées sans que cela ne modifie la fourchette chronologique. C'est donc la conclusion à laquelle nous sommes arrivés d'un commun accord après discussion avec Ron Hatfield responsable qualité chez Beta Analytic.

Us 1235

Lot de 203 tessons, regroupant :
 10 éclats de sigillée de Gaule du Centre dont un morceau de bord de coupelle Drag. 35
 6 tessons de gobelet en parois fines à décor d'épingles
 3 éclats en parois fines indéterminées
 9 morceaux de panse d'une cruche avec un engobe blanc non couvrant
 149 tessons de panse de cruches en céramique commune claire
 26 tessons de panse de récipients à cuisson réductrice
 Datation proposée : première moitié IIe siècle de notre ère (par le vernis des sigillées).
 Le lot présente un taux de fragmentation important de l'ordre du centimètre en moyenne, traduisant un usage comme élément de remblaiement ou d'assainissement de sol.

Us 1264

Lot de 50 tessons, regroupant :
 2 petits éclats en commune claire
 4 fragments en commune sombre déformés par une forte chaleur (collage avec us 1283)
 44 fragments recollant permettant de restituer une portion de panse et un fragment de bord d'un vase à lèvre moulurée en commune sombre ayant changé d'aspect suite à une forte chaleur. L'objet conserve des traces de verre vitrifié (collage avec us 1259)
 Datation proposée : fin Ier siècle – première moitié du IIe siècle de notre ère. (fig.223)

Us 1283

Lot de 41 tessons, regroupant :
 10 tessons permettant de restituer une partie du profil d'une coupe Drag. 38 de Gaule du Centre
 31 tessons de céramique commune sombre tournée dont au moins trois fonds de pots, tous surcuits (creusets vraisemblables)
 Datation proposée : première moitié du IIe siècle de notre ère. (fig.224)

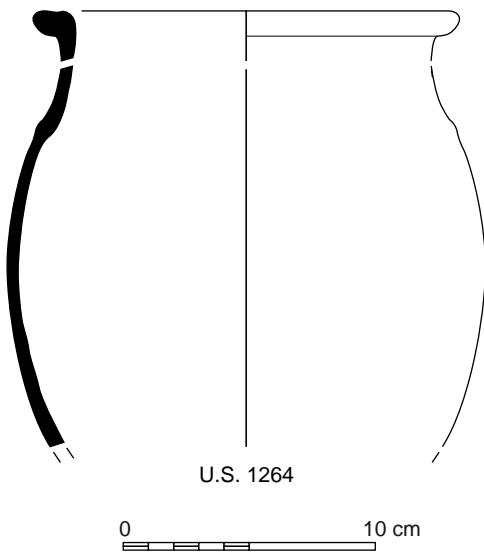


Fig.223 : US 1264 : partie supérieure d'un pot en céramique commune sombre surcuit (© Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap)

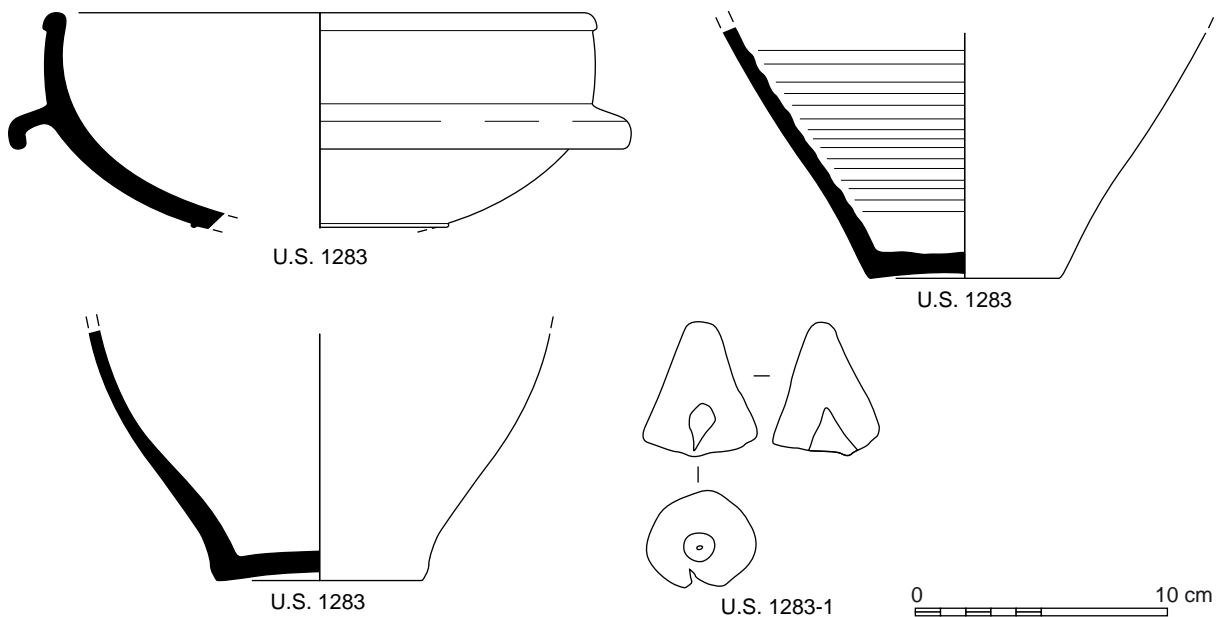


Fig.224 : US 1283 : coupe en sigillée et fonds de vases en céramique commune, cône en terre cuite. Pièces découvertes dans le comblement du four © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1284

Lot de 9 tessons, regroupant :

1 tesson de panse en terra nigra

3 fragments en commune claire

3 tessons en commune sombre

2 tessons médiévaux dont un à glaçure verte

Datation proposée : hétérogène



Fig.225 : Localisation du plot central sur le plan d'ensemble du secteur 1. © Arnaud Desfonds ,Inrap

2.1.3.4 Les vestiges au niveau du plot central

A l'emplacement du plot central (**fig.225**), la stratigraphie des premiers aménagements installés sur le site n'est pas très lisible.

Ceci est notamment le cas au niveau de l'alignement de trous de poteaux correspondant à la paroi orientale de l'ensemble **E2**. Celui-ci se situe là où sera installé par la suite le fossé occidental du *cardo*. Comme cela a déjà été évoqué plus haut, le fond du creusement des premiers états de ce dernier a d'ailleurs fait disparaître la possibilité d'observer en détail l'articulation entre les trous de poteaux et le sol de graviers compactés matérialisant l'intérieur du bâtiment **E2**. A cet emplacement le niveau **1057** caractérisant la disparition de cette installation primitive, a également été oblitéré par l'aménagement du fossé alors qu'il est conservé sur une épaisseur voisine de 0,10m juste à côté du tracé de ce dernier.

2.1.3.4.1 Etat 1

Illustrant le changement de vocation de cet espace maintenant dévolu à des installations domestiques, un premier état de bâti apparaît à cet emplacement. Ce dernier est juste matérialisé par un lambeau de sol de graviers jaunâtres compact **1443** (**fig.226**). Sur le côté est la limite d'origine de ce niveau de sol n'est pas connue car amputée par l'installation du fossé postérieur **1424**. Elle devait néanmoins se situer non loin du bord de celui-ci. En revanche, au sud un effet de paroi matérialisé par une limite rectiligne conservée sur un peu moins de 0,40m de long est présent. Il témoigne probablement de l'existence d'une sablière orientée est-Ouest contre laquelle **1443** venait buter. Cette paroi supposée se situe dans le prolongement d'autres perçues plus loin à l'ouest en intérieur d'îlot, au-delà de la zone perturbée par le puisard **P10** (cf fig 131, § 2.1.3.3.6). Aucune liaison stratigraphique ni équivalence ne permet d'assurer leur stricte contemporanéité, mais ceci accrédite l'hypothèse d'une limite de découpage parcellaire ou d'unité construite située à cet emplacement et se développant sur une emprise nettement plus vaste (**fig.227**)



Fig.226 : Etat 1 plot central. Au premier plan le lambeau de sol 1443 et l'effet de paroi marquant la limite probable de la construction. © Equipe de fouille ,Inrap

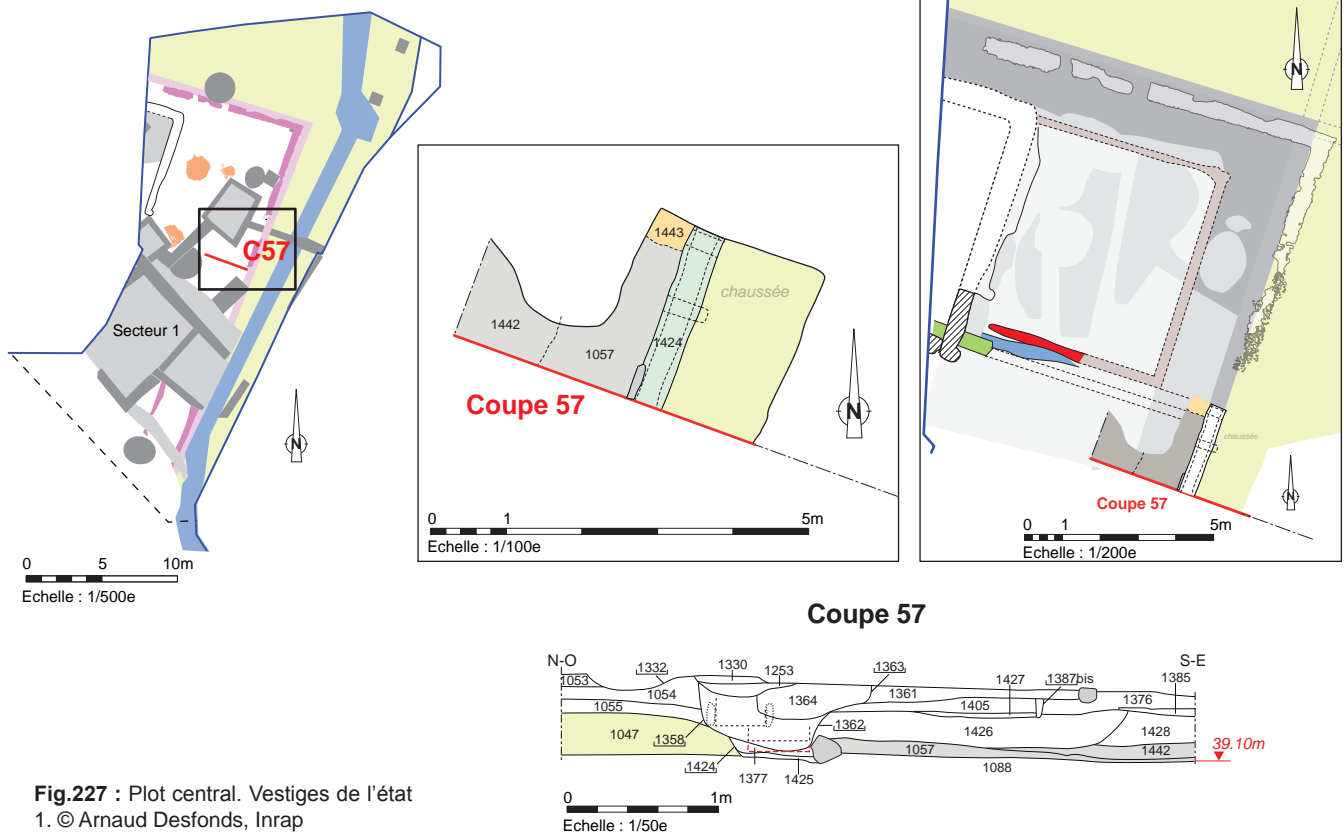


Fig.227 : Plot central. Vestiges de l'état 1. © Arnaud Desfonds, Inrap

Au sud de l'effet de paroi marqué par **1443** une couche limoneuse gris-verdâtre charbonneuse **1442** évoquant une zone de rejets d'occupation domestique est présente. Celle-ci permet de supposer qu'immédiatement au sud de cette unité construite se développe un extérieur non aménagé à cette époque.

La limite matérialisée par le témoin de sol **1443** est la seule qui sera identifiée à cet emplacement. En effet celui-ci a été préservé car il est situé à une altitude inférieure à celle du fond d'une perturbation moderne associée au puisard **P10** qui a fait disparaître toute la stratigraphie postérieure.

Datation

Concernant cet état, les indices de datation mobiliers proviennent uniquement l'US **1442**. Celle-ci a fourni un lot de 8 tessons, regroupant :

- 1 éclat de bord de coupe Drag. 29 en sigillée de Gaule du Sud
- 1 morceau de fond de gobelet de type Beuvray
- 3 tessons de panse en *terra nigra* (dont une panse de vase-bobine Menez 126)
- 1 tesson de panse en commune claire
- 5 tessons en commune sombre tournée dont un bord à lèvres en bourrelet rond
- 1 tesson non tournée (type Besançon)
- 1 tesson de panse d'amphore Pascual 1 à pâte beige

La datation proposée pour cet unique ensemble renvoie à la première moitié du Ier siècle de notre ère. Ces installations succèdent par ailleurs à la couche d'abandon **1057**, dont le mobilier appartient à la même fourchette chronologique et dont il a été noté plus haut qu'il s'agit d'une formation constituée sur une certaine durée. Malgré un nombre extrêmement restreint de marqueurs chronologiques précis on peut logiquement considérer que ce premier état n'intervient pas avant le second ¼ du Ier siècle.

2.1.3.4.2 Etat 2

L'état suivant est caractérisé par l'apparition des premiers aménagements du sol extérieur situé en bordure du *cardo*. Il s'agit ici à l'évidence d'un trottoir. Ce dernier apparaît sous la forme de lambeaux de cailloutis et de graviers noyés dans une matrice limoneuse gris-verdâtre 1426 qui indiquent que les lieux sont encore largement envahis par des rejets d'occupation domestique à dominante organique. Sur le côté ouest une bande de sédiment caractérisée par une absence de cailloutis matérialise l'emplacement probable d'une poutre sablière **1387** large d'environ 0,40m posée à même le sol. Celle-ci constitue la paroi porteuse d'une construction à architecture de terre et de bois se développant vers l'intérieur de l'îlot (**fig.228**), (**fig.229**).

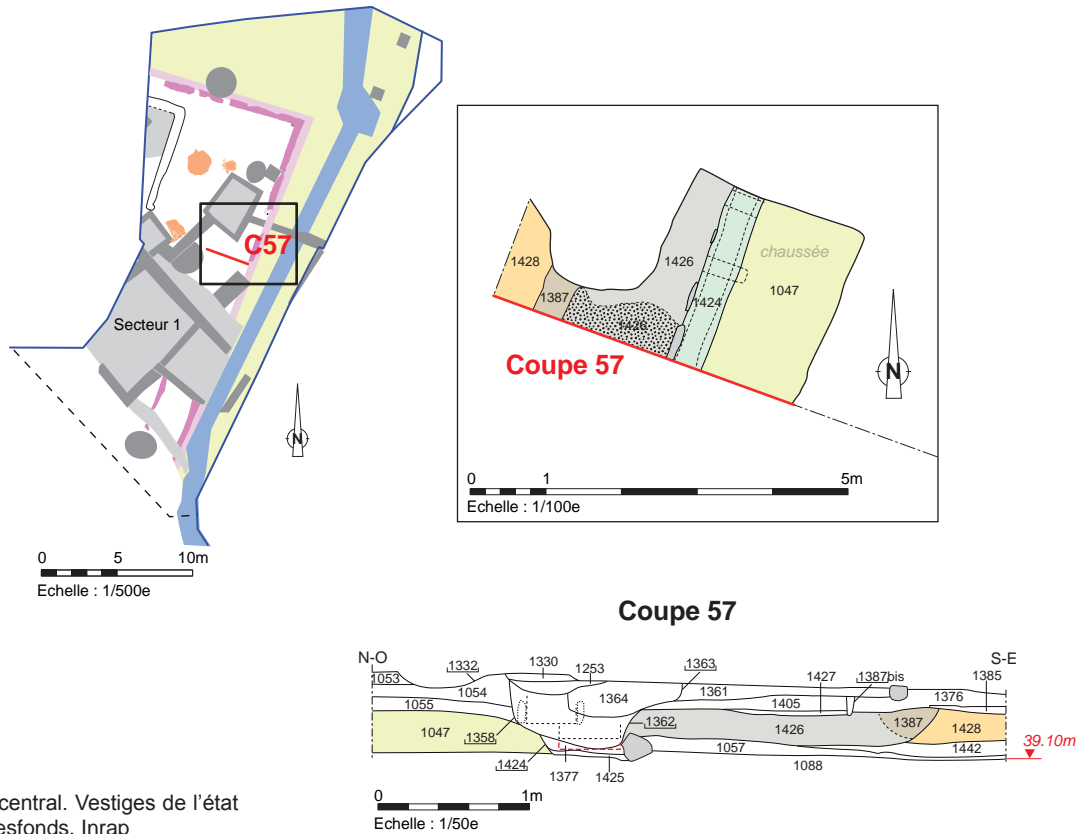


Fig.228 : Plot central. Vestiges de l'état 2. © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.229 : Etat 2 plot central. Au premier plan les restes du sol intérieur 1428, séparé de l'espace de circulation bordant la rue, par le négatif de sablière 1387. © Equipe de fouille, Inrap

Le sol intérieur **1428**, constitué d'argile jaune orangé mêlée de limon brun et de lentilles sableuses vient buter à l'est sur l'emplacement de la sablière **1387**, constituant ainsi un effet de paroi très net. Ce niveau de sol présente des caractéristiques similaires à celles de la plupart des autres sols équipant les espaces domestiques des premiers états de bâti peçus à Rennes. Sur le côté oriental le niveau de cailloutis du trottoir **1426** est limité par le tracé du premier fossé occidental **1424** du *cardo*. Ce qui confère une largeur voisine de 1,50m à cet espace de circulation qui n'est pas contenu par une paroi en bordure de rue. Ceci semble donc exclure l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une galerie couverte et conduit à y voir plutôt un simple trottoir. À cet état le fossé présente une largeur de 0,50m. Son fond se situe environ 0,20m plus bas que les niveaux de circulation qui le bordent de part et d'autre. Sa pente générale est orientée au sud, puisque sur les 2,50m qui ont pu en être étudiés une différence de niveau de 0,05m dans cette direction a pu être mesurée, ce qui correspond à une pente d'environ 2%²⁸. La présence de négatifs d'entretoises en bois destinées à maintenir l'écartement témoignent probablement du fait que cet aménagement était coffré de planches de bois destinées à contenir les sédiments de rive. La largeur intérieure du conduit ainsi aménagé devait avoisiner 0,30m (1 pied). Compte-tenu de la pente observée ceci suffisait amplement à assurer un bon écoulement des eaux pluviales ou usées (**fig.230**).

²⁸ Actuellement la pente moyenne préconisée pour tout réseau d'assainissement est au minimum de 1,5%.



Fig.230 : Etat 2 Plot central. Vue des négatifs d'entretoises en bois probablement destinées à maintenir l'écartement des planches constituant le coffrage des parois. © Equipe de fouille, Inrap

Datation

Us 1383

Lot de 34 tessons, regroupant :

1 tesson de bord d'assiette drag. 18 de Gaule du Sud

8 tessons de récipients en *terra nigra* (dont un bord d'écuelle Menez 11 et une autre de vase-bobine Menez 125)

2 fragments de fond d'un gobelet à boire de type Beuvray

2 tessons de céramique à engobe blanc (1 fragment d'anse de cruche)

2 tessons à engobe micacée correspondant au bord d'une jatte tripode

4 tessons en céramique oxydante sans revêtement dont un bord à large ouverture (cruche ou pichet ?)

14 tessons en céramique commune sombre dont un bord à lèvres éversées

1 tesson de panse d'amphore Pascual 1

Datation proposée : première moitié du I^{er} siècle de notre ère (**fig.231**).

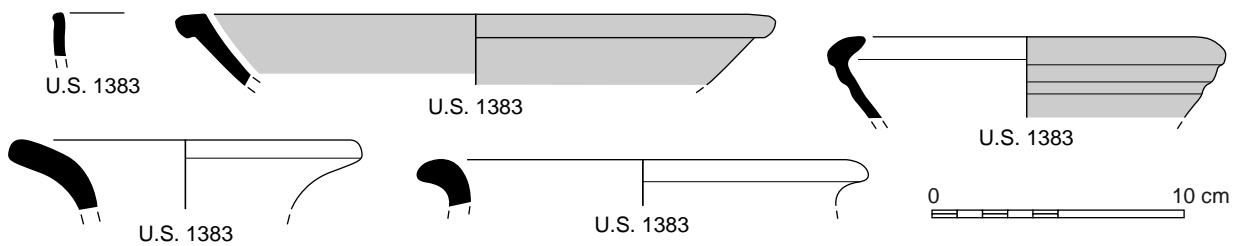


Fig.231 : US 1383 : lot de formes antiques présentes dans la couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1426

Lot de 31 tessons, regroupant :

1 bord en sigillée de type italique : assiette Haltern 1

14 tessons en *terra nigra* : assiettes Menez 22 et 40, coupe Menez 96, vase-bobine Menez 126

3 tessons de céramique à engobe blanc dont un bord mouluré de type cruche

1 bord de jatte en céramique à engobe micacé

2 tessons de panse en commune claire

3 tessons en commune sombre (fond)

5 tessons d'amphore vinaire Pascual 1 sans revêtement

1 tesson d'anse d'amphore Dressel 20

Datation proposée : fin du I^{er} siècle avant notre ère – début du I^{er} siècle de notre ère (fig.232).

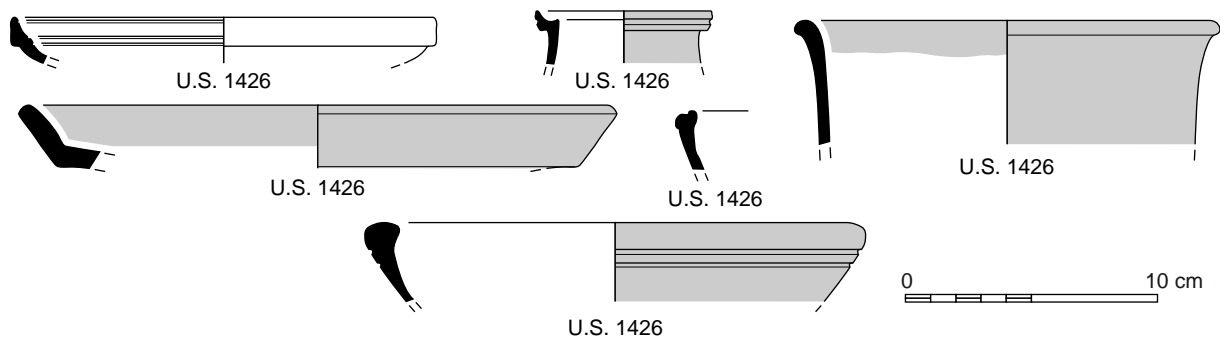


Fig.232 : US 1426 : Bords de formes précoces en sigillée, terra nigra et céramique à engobe micacé © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1428

Lot de 4 tessons, regroupant :

1 pied de tripode en céramique à engobe micacé

3 fragments de panse d'amphore Pascual 1 à pâte beige rose

Datation proposée : début du I^{er} siècle de notre ère (ou fin du précédent)

Tous les lots de mobilier rattaché à cet état présentent un faciès typique des ensembles constitués dans le courant du I^{er} siècle. Le matériel disponible, en quantité relativement limitée ne permet pas d'affiner la fourchette chronologique et n'aide donc guère dans cette démarche. La position stratigraphique des aménagements incite toutefois à situer les installations de l'état 2 dans le courant du second ¼ de ce siècle.

2.1.3.4.3 Etat 3

Les modifications qui caractérisent cet état n'ont laissé que peu de traces. Elles se concrétisent essentiellement par la mise en place d'une recharge de sol **1427** au niveau du trottoir. Aucune transformation du bâti voisin ne transparaît pour cet état dans un premier temps. En revanche le fossé de bord de rue semble subir une réfection, puisque les entretoises de l'état précédent ne sont plus présentes. Le fond de la structure est alors matérialisé par un fin niveau argileux brun verdâtre homogène **1425**. Cette disparition des entretoises du fond s'explique assez logiquement par le fait que les sédiments de rive désormais stabilisés n'exercent plus de poussée nécessitant la présence de ce dispositif maintenant l'écartement des planches de coffrage. Comme précédemment, aucune trace laissant présumer de l'existence d'une paroi bordant la rue et donc d'une galerie n'a été observée. Pour cet état et l'état précédent, la relation entre le fossé et la chaussée du *cardo* n'est pas établie clairement. En effet au niveau du bord de cet aménagement, le creusement du fossé des états suivants **1358** l'a fait disparaître (**fig.233**).

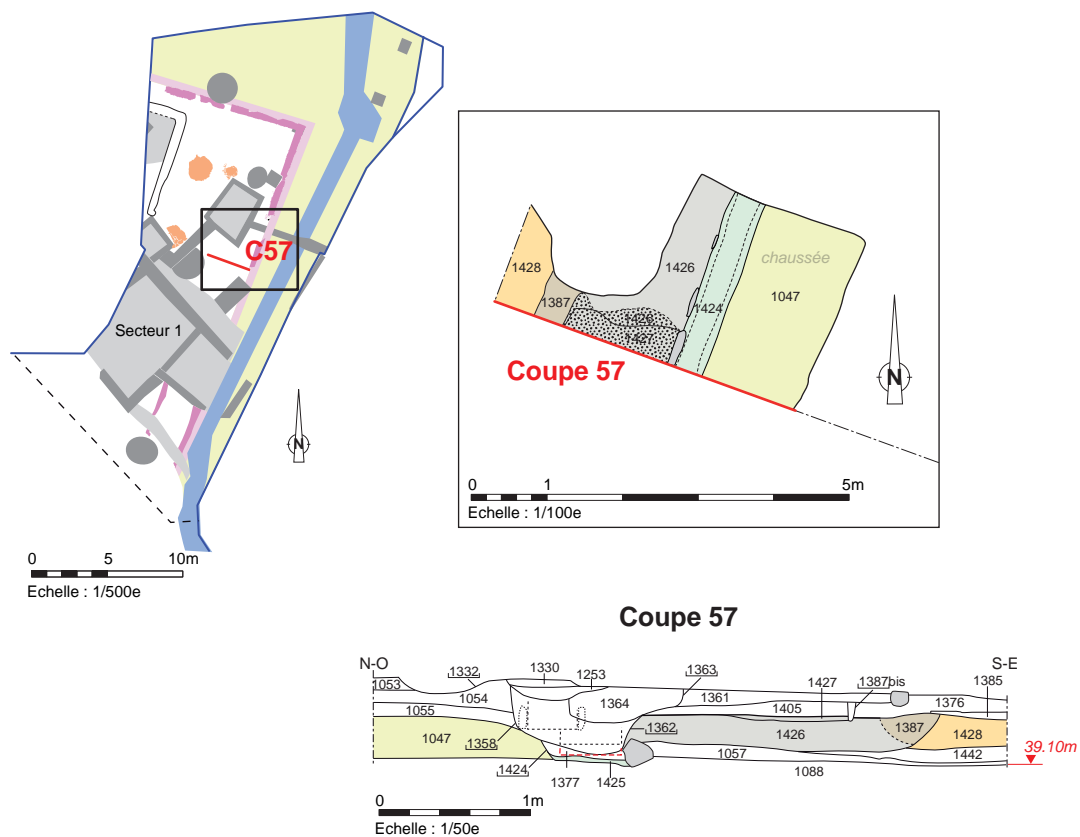


Fig.233 : Plot central. Vestiges de l'état 3. © Arnaud Desfonds, Inrap

Datation

Des deux US illustrant cet état seule **1425** a livré du mobilier, toutefois celui-ci est atypique et en petite quantité (4 tessons). Il ne permet donc pas d'apporter de précisions quant à la chronologie. La position stratigraphique des US relatives à cet aménagement incite à proposer une datation de l'état 3 vers le milieu du Ier siècle.

2.1.3.4.4 Etat 4

La phase d'évolution suivante se traduit par la mise en place d'une recharge de sol argileux orangé **1385** à l'intérieur de la construction existante. Le bord rectiligne de **1385** permet de supposer que ce dernier vient toujours s'appuyer sur la sablière de bois **1387** déjà présente aux états précédents, ou sur celle qui lui a succédé au même emplacement. Aucun indice permettant de trancher pour l'une ou l'autre des hypothèses n'a été relevé.

Dans un premier temps, au niveau de l'espace de circulation aucune recharge de sol contemporaine de la réfection de l'espace intérieur n'est mise en place. Ceci se traduit par la présence d'une épaisse couche de remblai limoneux brun-verdâtre **1405** assez hétérogène. Cette nature traduit une constitution du sédiment à partir de rejets organiques sans doute originaires de la construction voisine et révèle également un manque d'entretien flagrant du trottoir bordant la rue.

Dans un second temps, pour remédier à cette lacune et assainir le sol, une couche de cailloutis **1375** est mise en place. Celle-ci vient alors s'appuyer contre la sablière **1387**. L'effet de paroi ainsi créé est clairement observable (fig.234, 235).

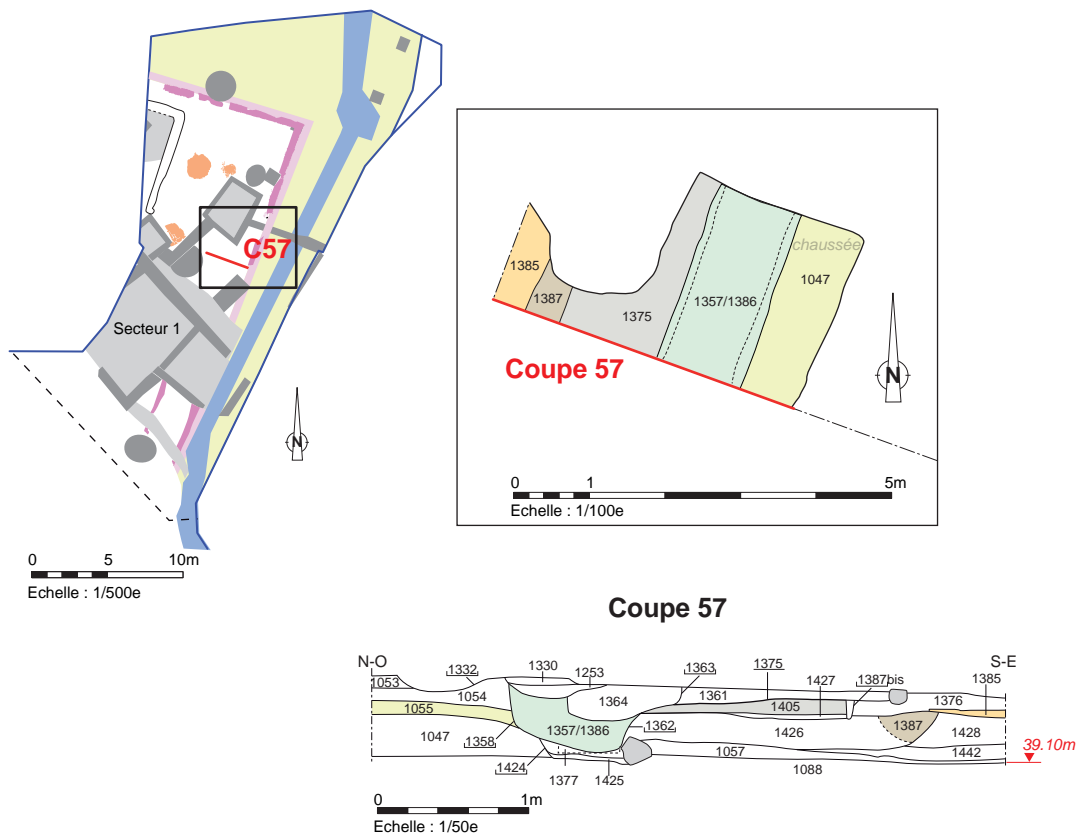


Fig.234 : Plot central. Vestiges de l'état 4. Sur la coupe la présence de la sablière 1387 n'a pas été clairement perçue. Cette dernière est apparue beaucoup plus nettement lors de la fouille en plan © Arnaud Desfonds, Inrap

Si le bord ouest du trottoir **1375** a été nettement perçu, il n'en va pas de même à l'est où plus aucun effet de paroi matérialisant le fossé de bord de voie coffré de bois n'est observable. A la place, un creusement **1358**, **1386** de de 0,80m de large succède à la canalisation antérieure. Bien qu'aucune trace concrète n'en ait été retrouvée, la largeur surprenante de celui-ci conduit à envisager l'existence d'une paroi aménagée bordant l'espace de circulation riverain, qui aurait été récupérée. Cette hypothèse signifie que dans ce secteur une galerie a pu succéder au trottoir des états précédents. Des réaménagements postérieurs ont fait disparaître toute trace éventuelle



Fig.235 : Etat 4 plot central. Au premier plan les restes du sol intérieur 1385, séparé de l'espace de circulation bordant la rue, par le négatif de sablière 1387. © Equipe de fouille, Inrap

de coffrage des parois. Cet état du fossé semble être contemporain d'un rehaussement de la rue concrétisé par la mise en place d'une recharge de sable et graviers roux **1055** épaisse d'une dizaine de centimètres.

Datation

Pour cet état, seule l'US **1405**, a fourni des éléments de datation. Il s'agit ici d'un lot de 108 tessons, regroupant :

1 fragment de pied d'assiette en sigillée de Gaule du Centre brûlée

3 tessons en sigillée de Gaule du Sud, dont un éclat de bord d'assiette Drag. 15 et un autre d'assiette Drag. 18, ainsi qu'un éclat de fond avec le début d'une estampille MO...

23 tessons de récipients en *terra nigra* dont un bord de coupe carénée Menez 110.

1 fragment de panse de gobelet en céramique réductrice à pâte fine

1 tesson de panse de mortier

31 tessons en céramique commune claire dont un bord de cruche en anneau lisse

33 tessons en commune sombre tournée dont une écuelle à lèvre rentrante et trois pots

14 tessons d'amphore indéterminée dont un bord

1 tesson de panse d'amphore à huile espagnole Dressel 20

Datation proposée : 1^{er} siècle de notre ère (milieu à envisager) (**fig.236**).

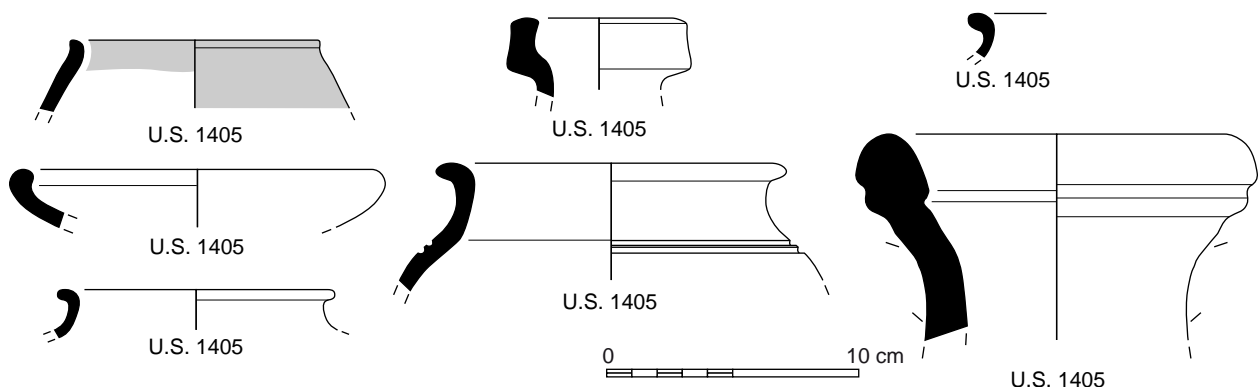


Fig.236 : US 1405 : principaux fragments de formes découverts dans cette couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

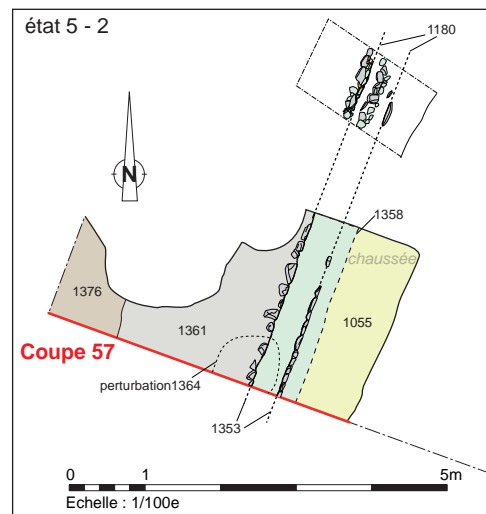
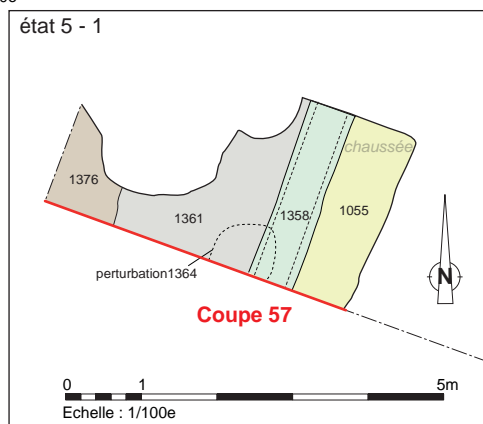
Ici encore les informations fournies par les marqueurs chronologiques, pourtant un peu plus nombreux que pour les niveaux rattachés aux états précédents, ne sont guère d'un grand secours. La datation fournie par l'unique lot de mobilier céramique associé à l'état 4 doit donc être complétée par une confrontation avec les données de chronologie relative. Celle-ci incite à proposer une datation de cet état dans le courant de la seconde moitié du 1^{er} siècle.



2.1.3.4.5 Etat 5

Les phases suivantes d'évolution de l'intérieur de l'îlot ne sont pas perceptibles. En effet le sol intérieur **1385** et la sablière **1387bis** de l'état 4 sont masqués par l'installation d'un remblai de limon brun hétérogène **1376**. Ceci semble traduire un démontage du bâtiment qui s'élevait préalablement à cet emplacement. En revanche, en dehors du fait qu'il se développe uniquement dans l'espace antérieurement dévolu à celui-ci, aucune trace d'aménagement accompagnant ce remblai ne permet de déterminer quelle peut être sa fonction.

A ce stade, le trottoir **1375** est petit à petit occulté par des rejets d'occupation charbonneux et organiques qui constituent une épaisse couche « limono-sableuse » brun-gris **1361**. (fig.237)



Coupe 57

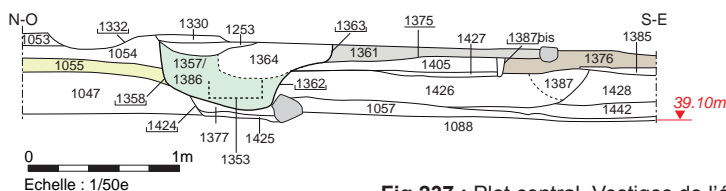


Fig.237 : Plot central. Vestiges de l'état 5. © Arnaud Desfonds, Inrap

La limite entre l'espace dévolu à la circulation piétonne et celui attribué au bâti est toutefois conservée, puisque ces rejets n'empiètent pas sur ce dernier. Ce détail, ainsi que la nature des rejets occupant l'espace de circulation conduisent à envisager l'existence d'une nouvelle construction ayant succédé à celle de l'état 4. Aucune trace n'en aurait été perçue en raison de l'exiguïté de la zone de fouille et d'un mauvais état de conservation de la partie supérieure de la stratigraphie.

Au niveau du fossé de bord de rue **1362** qui, lui aussi, est envahi par les mêmes rejets **1361**, de nouveaux aménagements sont effectués. Un premier creusement **1358**, d'une largeur voisine de 0,80m, matérialise cette opération d'assainissement du bord de rue. Aucune trace de coffrage ni de calage des parois n'est perceptible car l'ensemble est totalement reconstruit dans un second temps. Lors de cette seconde opération un coffrage de bois **1343** maintenu par des pierres de calage **1353** disposées verticalement est mis en place (fig.238, 239).



Fig.238 : Etat 5 plot central Vue des pierres de calage du coffrage 1343 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.239 : Etat 5 plot central. Vue des pierres de coffrage du même état du fossé de bord de rue, sur le côté nord de la perturbation P14-15. A cet emplacement situé 1,20m au nord du précédent, la mise en œuvre est différente et révèle deux états successifs. Cette anomalie est imputable au fait qu'à cet emplacement le fossé dépend d'une autre construction dont la limite était située au niveau de la perturbation P14-15 © Equipe de fouille, Inrap

Celle-ci constitue un étroit caniveau qui présente une largeur intérieure voisine de 0,30m (1 pied). Sa pente reste sensiblement identique à celle du fossé de l'état 1 (2%). On retrouve un prolongement de cet aménagement au nord, de l'autre côté de la perturbation P14-P15. A cet emplacement situé 1,20m au nord du précédent, la mise en œuvre est différente et révèle deux états successifs. Cette anomalie est imputable au fait qu'à cet emplacement le fossé dépend d'une autre construction dont la limite était située au niveau de la perturbation P14-15. Ce détail rappelle que l'entretien de cette partie de l'espace public incombait aux riverains (Saliou 1994, p.169). Un cas similaire avait par exemple été observé au devant des ateliers de forges du Parking Hoche (Pouille 2008, p.180).

Le soin apporté à la mise en place de cet aménagement contraste avec le manque d'entretien de la zone de circulation piétonne pour laquelle l'hypothèse d'une galerie doit sans doute être écartée en raison de la nature du sol. Le long du caniveau le niveau de rejets **1361** est ensuite recouvert par une couche limoneuse brun verdâtre **1339** elle aussi générée par un apport de rejets domestiques ou par le curage du fossé.

Vers l'intérieur de l'îlot un sol **1231** en cailloutis et petits galets noyés dans une matrice sableuse beige-orangé, juste conservé sous la forme de lambeaux, semble indiquer la présence d'un espace de circulation ou d'une construction. Aucune limite précise ne se détache de ces lambeaux qui se juxtaposent sur le côté est aux rejets **1339** précédemment mentionnés.

Datation

Us 1339

Lot de 30 tessons, regroupant :

- 1 tesson de fond de récipient en sigillée de Gaule du Sud (forme indéterminée.)
 - 13 tessons en commune claire (1 bord de cruche et 1 autre de couvercle)
 - 2 tessons en céramique réductrice dont un bord de pot à lèvre en méplat mouluré
 - 14 tessons de panse et anse d'une amphore Dressel 20 délitée
- Datation proposée : fin du I^{er} siècle – début du II^e siècle de notre ère.

Us 1361

Lot de 12 tessons, regroupant :

- 1 morceau de panse de gobelet à boire à décor d'épingles
 - 9 tessons de récipients en commune claire dont un petit morceau de bord 'écuelle à lèvre tréflée (insuffisant pour un dessin)
 - 1 morceau de bord de mortier à lèvre en collerette et petit bourrelet interne
 - 1 morceau de panse de pot en céramique commune réductrice
- Datation proposée : à partir de la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère.

La datation de cet état est également indiquée par le mobilier de l'US de **1168**, qui correspond au sédiment de colmatage du caniveau. Ce lot a été fourni par la fouille du témoin stratigraphique situé sur le côté nord de la perturbation causée par le passage du caniveau d'alimentation P14-15 du puisard moderne P10. Au-delà de cet emplacement vers le nord, les vestiges des différents états de canalisation du fossé de bord de rue évoqués précédemment n'étaient pas conservés. Le mur **1014** de l'état 10 présente en effet des fondations profondes à l'approche du carrefour. L'installation de ces dernières sur l'emplacement des caniveaux antérieurs en a gommé toute trace.

Le mobilier céramique de l'US **1168** est constitué par un lot de 35 tessons, regroupant :

- 5 tessons appartenant à un gobelet à boire à pâte réductrice fine et décor guilloché
- 23 tessons à cuisson oxydante dont un fond à pied annulaire de cruche
- 3 tessons en céramique commune sombre (dont un bord à lèvre en méplat mouluré)
- 2 fragments d'amphore Dressel 20
- 2 tessons de panse d'amphore à pâte brune de type Gauloise de Thésée-Pouillé

Datation proposée : fin du I^{er} siècle – début du II^e siècle de notre ère.

Malgré l'existence de niveaux de rejets d'occupation assez importants, la quantité de matériel permettant d'affiner la chronologie de ces installations reste assez modeste. La fourchette chronologique à laquelle ils renvoient est donc encore une fois assez large puisqu'elle couvre toute la seconde moitié du I^{er} s. et déborde même sur le début du siècle suivant. C'est par rapport aux autres aménagements qu'il faut donc raisonner. Encore une fois la succession de ces installations semble assez rapide, ce qui est habituel dans ces premières phases d'urbanisation où le bâti de terre et de bois est prédominant. Ceci conduit donc à situer les installations caractérisant l'état 5 dans une fourchette chronologique comprise entre le 3^e ¼ et la toute fin du I^{er} siècle.

2.1.3.4.6 Etat 6

Les ultimes aménagements perceptibles à cet emplacement ne concernent que le bord de la rue où les lambeaux d'un niveau de remblai orangé **1253** composé de graves scellent le comblement du dernier état du fossé. Ce remblai semble ensuite servir d'assise à une maçonnerie légère matérialisant la limite entre l'îlot et la zone de circulation. En limite sud du témoin stratigraphique un lambeau de radier de fondations **1014'** ayant échappé à l'écêtement qui a touché cette zone indique que le mur **1014** de l'état 10 se prolonge vers le sud, mais il est ici très peu fondé à la différence de ce qui a été observé à l'approche du carrefour.

Pour cet état les témoins affleurent soit sous le niveau de décapage soit sous le niveau de terre noires bouleversées couronnant la séquence stratigraphique antique. L'ensemble a été largement écêté aux époques ultérieures et aucun niveau de sol n'est conservé en intérieur d'îlot. La relation avec la chaussée du *cardo* ne peut elle non plus être établie. (fig.240-242)

Fig.240 : Fossé de l'état 5 en cours de dégagement, avant mise en évidence du calage du coffrage. On remarque à l'extrémité sud (à droite) les lambeaux de niveaux scellant le comblement de ce dernier. Ici les restes du radier 1014' ont déjà été démontés. © Equipe de fouille, Inrap



Fig.241 : Fossé de l'état 5 en cours de dégagement, avant mise en évidence du calage du coffrage. On voit nettement à l'extrémité de la section dégagée la couche de graves 1253 scellant son comblement. Ici les restes du radier 1014' ont déjà été démontés. © Equipe de fouille, Inrap



Fig.242 : Vue d'ensemble de l'intérieur de l'îlot en début de fouille. Au premier plan le mur 1014. En bas à gauche les restes de radier marquent son prolongement vers le sud, au-delà de la canalisation moderne P14-P15. A la différence de ce que l'on peut observer à l'approche du carrefour cette maçonnerie est ici totalement dépourvue de fondation et se résume à un simple solin empierré posé au sol. © Equipe de fouille, Inrap

Datation

La seule indication fiable de datation de l'état 6 est fournie par un lot de tessons de céramiques scellés par le remblai orangé **1253** en partie supérieure du comblement **1254** du fossé **1175**. Ce dernier n'est pas présent au niveau du plot central, mais apparaît en revanche dans la séquence stratigraphique équivalente qui est conservée au nord de la canalisation **1037** alimentant le puisard moderne P10.

Ce lot US **1253-1254 (interface)** est constitué de 246 tessons, regroupant :

1 tesson de panse d'assiette en sigillée de Gaule du Sud

1 rebord de coupelle Drag. 35 lisse de Gaule du Centre

la base d'un gobelet en céramique à parois fines (décor d'épingle ?)

4 tessons en *terra nigra*, dont un bord de coupe Menez 96 haut

2 tessons en commune sombre dont le fond étroit et épais d'un récipient de forme indéterminé

3 éclats de panse de cruche en commune claire

4 tessons à pâte brune d'une petite amphore gauloise 5 de Gaule du Centre-Ouest

des éclats multiples d'une panse d'amphore Dressel 20 délitée dans l'épaisseur (et un fragment d'anse associé)

Datation proposée : toute fin du I^{er} siècle –début de II^e siècle de notre ère.

Malgré le peu de témoins archéologiques rattachés à cet état, les marqueurs chronologiques plus abondants que pour les états précédents conduisent à disposer d'indices de datation un peu plus précis. Toutefois compte tenu de l'état extrêmement lacunaire de la stratigraphie, ils ne peuvent être considérée que comme un *terminus post quem*. Les installations de l'état 6 présentes au niveau de ce témoin stratigraphique doivent donc être considérées comme postérieures au début du second siècle sans qu'il soit malheureusement possible d'être plus précis.

2.1.3.5 Les vestiges de la zone méridionale

Le témoin méridional correspond à une zone d'un peu moins de 50m² située au sud des emplacements occupés par les maisons modernes bordant la ruelle sainte-Anne. Ces dernières pourvues de caves (cf §2.1.4.4.4, p.227) en limitent l'étendue vers le nord, tandis que vers le sud, une vaste excavation doublée par un réseau de tout à l'égout marque son extension maximale. Vers l'est ce témoin stratigraphique est également tronqué puisqu'il est défoncé par le réseau de tout à l'égout contemporain **1000/P7**, dont le tracé jouxte celui du fossé de bord de rue antique. Par sa position et sa largeur importante, celui-ci oblitère totalement les niveaux de chaussée du *cardo* et interdit donc d'établir tout lien stratigraphique entre ces derniers et la stratigraphie présente à l'ouest en intérieur d'îlot.

En raison de son emplacement en bordure de la ruelle sainte-Anne, qui a été utilisée jusqu'au tout début du XX^e siècle, ce témoin stratigraphique, a été d'abord écrêté par l'installation de la chaussée, puis bouleversé à de multiples reprises par des creusements divers.

Les plus anciens sont des vestiges de fossés qui marquaient le bord nord de la ruelle et remontent à l'époque médiévale. Des installations de tout à l'égout ainsi que des canalisations diverses installées à la fin de l'époque moderne ainsi qu'au XIX^e s. ont également complètement défoncé cette zone qu'elles traversent d'est en ouest. Enfin des réseaux contemporains peu profonds ont parachevé les destructions.

Il résulte de toutes ces perturbations que sur les 50m² correspondant à cette zone seuls 22m² de stratigraphie antique répartis en plusieurs petits témoins ponctuels sont conservés.

La partie supérieure a été totalement tronquée de sorte que les données disponibles concernent uniquement les aménagements les plus précoces. Des occupations plus tardives, il ne reste que deux radiers de fondations **1109** et **1110** déconnectés de tout niveau de sol, Ceux-ci longent le tracé du *cardo*.

2.1.3.5.1 Etat 1

Dans ce secteur, suite à l'abandon et au démantèlement du grand bâtiment primitif E2, une nouvelle construction matérialisée par la présence de tranchées étroites perforant le sol empierré de ce dernier ainsi que la couche d'abandon qui le scelle est attestée (fig.243).

Au total quatre limites semblant s'articuler perpendiculairement les unes par rapport aux autres peuvent être identifiées (fig.244). Il s'agit de creusements d'une largeur variant entre 0,15 à 0,18m pour 1149 et 1586 et 0,20 à 0,35m pour 1696 et 1571. Elles entament toutes le sol empierré de l'ensemble E2 sur une dizaine de centimètres de profondeur. Toutefois cette mesure n'est indiquée qu'à titre indicatif, en effet dans aucun cas un sol pouvant leur être assurément associé n'a été identifié. Cette absence conduit à supposer qu'un niveau de plancher, dont aucune trace tangible n'a été retrouvée, était associé à ces parois.

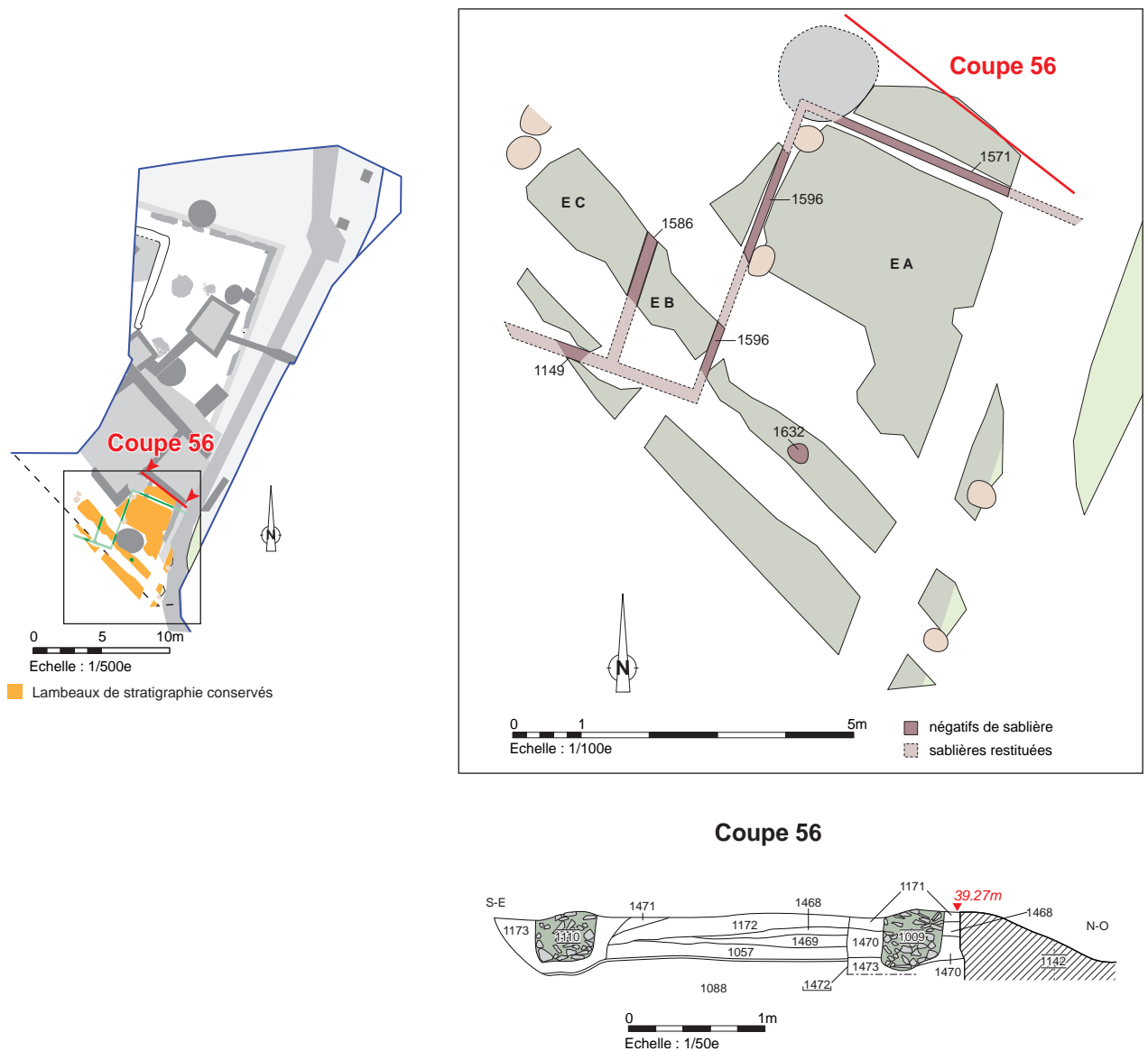


Fig.243 : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.244 : Vue d'ensemble des négatifs de sablières 1149, 1571, 1586 et 1596 entamant le sol de l'ensemble 2 © Equipe de fouille, Inrap

Interprétation restitution.

Compte tenu d'une perception très partielle due au fort degré de perturbation du secteur aucune liaison directe entre chacun des tronçons observés n'a pu être vérifiée. La restitution de l'ensemble est donc incertaine. Toutefois trois espaces distincts (**EA**, **EB**, **EC**) semblent pouvoir être identifiés. Sur le côté oriental, largement perturbé par les installations postérieures (fossé occidental **1175** du *decumanus*, puis construction du mur de portique **1110** et enfin passage de la canalisation de tout à l'égoût **1000/P7**) aucune limite n'est conservée. Ainsi il est impossible de vérifier si cette construction est contemporaine du premier état de chaussée et s'articule avec lui. Un indice semble toutefois indiquer que lors de l'installation de la construction, c'est encore la limite préalablement fixée par la paroi est de l'ensemble E2 qui a été prise en considération. En effet celle-ci est décalée d'approximativement 1,00m vers l'est par rapport au bord occidental du fossé de bord de rue.

De la sablière **1596** à cette limite primitive, l'espace **EA** atteint 15 pieds (3pas). Dans le sens opposé, de la sablière **1571** au trou de poteau **1632**, qui est situé dans le prolongement approximatif de la sablière **1149** la distance est équivalente. **EA** pourrait donc correspondre à un espace carré de 15 pieds de cotés, limité au nord et à l'ouest par des parois reposant sur sablière ancrée dans le sol. Le côté sud, pourrait être ouvert et supporté par un ou plusieurs poteaux. Aucune indice concernant la nature de la paroi orientale n'est disponible. Cette proposition d'interprétation de l'espace **EA** et notamment de dimensions d'est en ouest atteignant 15 pieds semble être plus logique qu'une restitution du bord oriental de la construction à l'emplacement qui sera par la suite occupé par le mur de portique **1110**. En effet dans cette alternative **EA** mesurerait environ 3,20 à 3,50m (11 à 12 pieds) d'est en ouest ce qui, d'un point de vue métrologique, ne semble pas cohérent.

L'espace **EB** qui se développe immédiatement à l'ouest du précédent est délimité à l'ouest et à l'est par les sablières **1586** et **1596**. La sablière **1149** le ferme au sud. **EB** apparaît sous la forme d'un étroit couloir dont la largeur est proche de 1,15m. Ce dernier, parois comprises, correspond à 1 pas (1,48m), ce qui est en adéquation avec la proposition de restitution de l'espace **EA**.

L'espace **EC**, qui se développe à l'ouest du précédent n'a été identifié que grâce au prolongement vers l'ouest du tracé de la sablière **1149**. Aucune information complémentaire concernant celui-ci n'a été récoltée.

Aucun sol extérieur pouvant être associé à cette construction n'a été identifié sur le côté nord. La coupe établie juste au-delà de **EA** ne révèle aucun niveau aménagé pouvant être contemporain. Ceci permet de supposer une extension de la construction dans cette direction. En revanche, sur le côté sud, des niveaux gris sombres charbonneux **1160** et **1161** semblent révéler que se développait à cet emplacement une zone extérieure envahie par des rejets provenant de la construction.

Datation

En dehors de la chronologie relative, les rares éléments de datation dont on dispose pour cet ensemble sont fournis par le niveau d'abandon **1156** auquel il succède. Deux petits ensembles mobiliers provenant du comblement **1570** de la sablière **1571** et du niveau de rejets extérieurs **1160** sont également disponibles.

En ce qui concerne le premier lot, celui-ci indique que la construction de l'état 1 intervient probablement au plus tôt vers la fin de la première moitié du I^{er} siècle, sans qu'il soit possible de préciser.

Le lot **1570** est peu important et ne contient que 7 tessons, regroupant :

4 tessons en *terra nigra* (Menez 96, et fond de bol)

1 tesson de panse de cruche à engobe blanc

2 tessons de récipients en commune sombre

Datation proposée : début I^{er} siècle de notre ère.

Ce matériel provenant du comblement de la sablière après récupération de la pièce de bois ne permet guère d'apporter de précisions quant à la datation de cette construction.

Les quelques rares tessons recueillis dans ce qui a été interprété comme un niveau de rejets extérieurs liés à cette dernière (**1160**) complètent les données, mais là encore l'information délivrée n'est que d'un intérêt limité, puisqu'il ne s'agit que d'un lot de 8 tessons, regroupant :

1 angle de vase bobine Menez 125 en *terra nigra*

6 fragments de récipients en céramique commune sombre dont un bord de pot à lèvre en bourrelet rond

1 éclat de panse d'amphore (Pascual 1 possible)

Datation proposée : I^{er} siècle de notre ère, sans précision possible.

2.1.3.5.2 Etat 2

A l'état 2 un niveau de circulation **1469** constitué par un sédiment de graviers de rivière noyés dans une matrice sableuse orange borde la zone dévolue au *cardo*. Du côté est, en bordure du fossé de rue, ce sol ne présente aucune limite franche et s'étirole à mesure qu'il se rapproche du fossé. Ceci est sans doute dû à une altération liée à la circulation ainsi qu'à l'absence d'aménagement destiné à contenir la couche de graviers dont il est constitué. Sur le côté ouest ce sol, qui correspond à l'évidence à un trottoir bordant la chaussée, ne s'étend pas au-delà d'une limite constituée par le mur plus tardif **1109** (fig. 245).

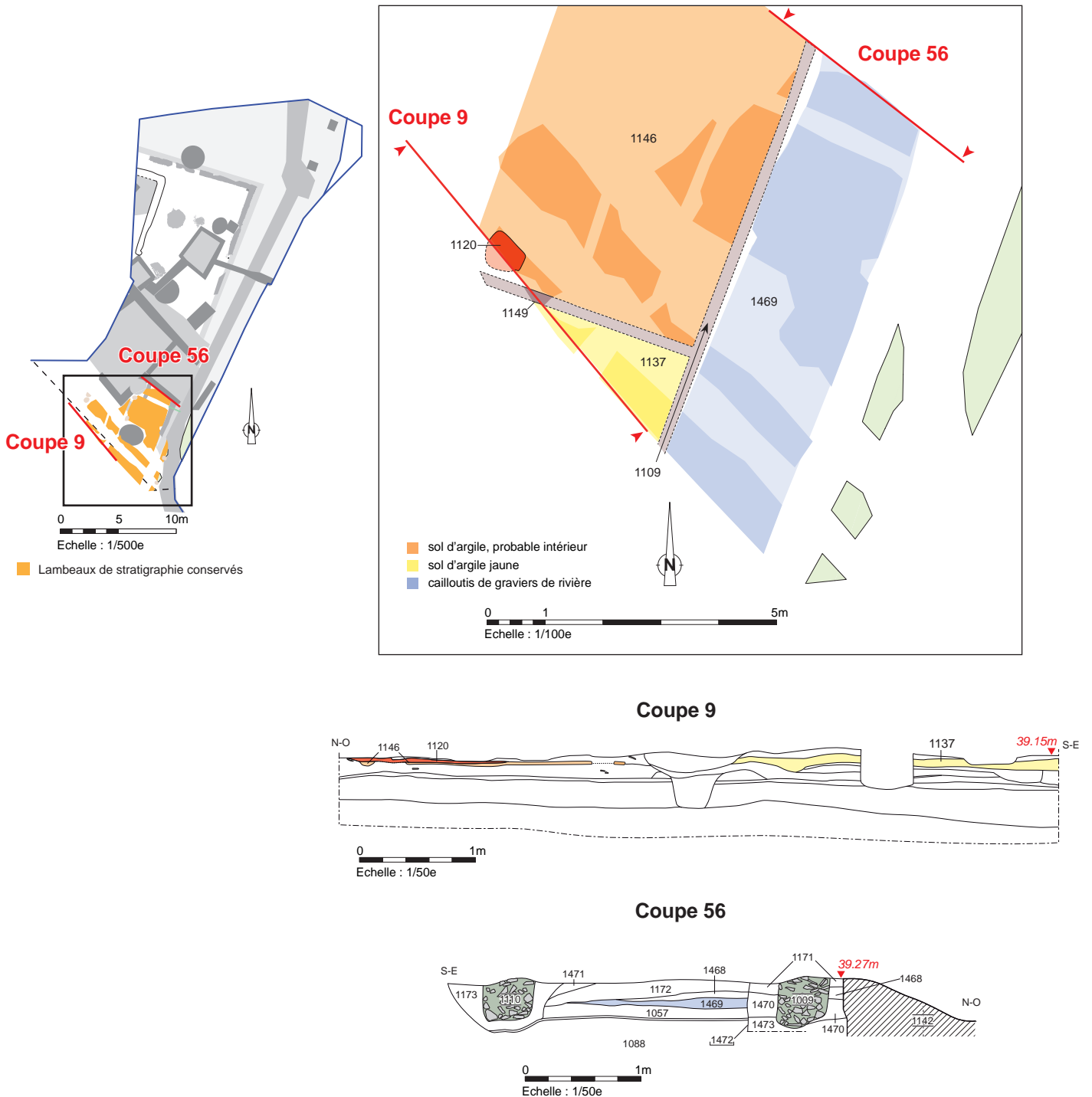


Fig.245 : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 2 © Arnaud Desfonds, Inrap

Le lien avec les niveaux qui se développent à l'ouest de **1109** n'est pas évident à établir. En effet il n'existe aucune continuité entre les niveaux observés dans la **coupe 56** et les lambeaux de stratigraphie présents dans la partie sud-ouest de cette zone. La bande-témoin sud, notamment illustré par la **coupe 9**, est l'emplacement où ces niveaux sont les moins perturbés. Des niveaux argileux jaunes très compacts correspondant probablement à des sols aménagés s'y développent à l'état 2. Au nord de l'emplacement préalablement occupé par la sablière **1149** de l'état 1, ce sol **1146** est peu épais et présente une zone de rubéfaction **1120** témoignant de l'entretien d'un foyer à sa surface (fig.246). Sur le côté sud la couche d'argile **1137** est nettement plus épaisse puisqu'elle atteint en moyenne 6 à 7cm contre 3 à 4cm pour son homologue **1146**. Elle ne présente par ailleurs aucune trace de rubéfaction (fig.247).



Fig.246 : Vue des lambeaux de sol caractérisant les installations de l'état 2. Au premier plan les restes de la zone rubéfiée 1120 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.247 : Vue des lambeaux de sol caractérisant les installations de l'état 2. Au premier plan noter l'épaisseur du niveau d'argile 1137 © Equipe de fouille, Inrap

Ces différences semblent indiquer qu'à cette époque la limite matérialisée à l'état 1 par tracé de la sablière **1149** est réutilisée. Pour autant, comme le montre le comblement de ce négatif ainsi que son occultation par le sédiment **1156** (probablement en position secondaire à cet emplacement), il ne s'agit pas d'une simple réutilisation d'une paroi existante, mais bien de la mise en place d'une nouvelle. Cette dernière, sans doute une sablière posée à même le sol, fossilise une limite antérieure qui n'était pourtant probablement plus visible au moment de son installation. Ceci suggère qu'il s'agit d'une

limite forte et sous entend que les sols **1146** et **1137** n'appartiennent pas à une même entité. Leur nature (argile jaune) qui correspond à un matériau généralement employé pour l'aménagement de sols intérieurs dans les phases d'urbanisation précoces observées à Rennes, suggère donc qu'il s'agit de deux unités construites distinctes mitoyennes. Cette limite sera pérennisée par la suite par le négatif **1177** de l'état 3.

Datation

Aucun élément mobilier significatif permettant de compléter la chronologie relative n'a été livré par la fouille de ces témoins. Il convient donc de situer empiriquement ces installations vers le milieu ou dans le courant de la seconde moitié du I^{er} siècle.

Organisation du bâti

Malgré leur aspect très lacunaire ces quelques observations permettent de proposer une hypothèse de restitution de l'organisation du bâti de l'état 2 dans ce secteur. En effet la zone d'extension des sols et notamment de **1137**, suggère que celui-ci s'étend vers l'est au-delà de la limite fixée par la sablière **1596** de l'état précédent. Par extrapolation, compte tenu de la largeur de la bande de terrain occupée un peu plus au nord par le sol du trottoir **1469**, l'existence d'une paroi séparant la zone de circulation piétonne de l'intérieur des constructions peut être envisagée à hauteur de l'emplacement occupé plus tard par le mur **1109**.

2.1.3.5.3 Etat 3

Au niveau de l'espace de circulation piétonnier bordant la chaussée, l'état 3 est caractérisé par la présence d'une accumulation importante de rejets d'occupation.

Une première couche gris-brun limoneuse **1468** contenant des fragments de terre cuites architecturales et de nombreuses particules de charbon de bois scelle le niveau de trottoir **1469** lié à l'état précédent. Une couche limoneuse verdâtre charbonneuse **1172** épaisse d'une quinzaine de centimètres lui succède (fig.248). Cette dernière signe une période au cours de laquelle les lieux ne sont plus entretenus et envahis par des rejets liés aux occupations voisines. Curieusement les quelques lambeaux qui ont pu en être fouillés n'ont pas livré de mobilier particulier, ce qui semble indiquer que les constructions d'où ils proviennent vraisemblablement ne correspondent pas à des habitations.



Fig.248 : Vue de la couche de rejets charbonneuse 1172 occupant l'espace en bordure de rue © Equipe de fouille, Inrap

En l'intérieur d'îlot, à l'emplacement de la limite fixée dès l'état 1 par la sablière 1149, un nouvel élément structurant l'espace apparaît (fig.249). Celui-ci est constitué par un creusement 1177 pouvant être interprété comme un fond de fossé ou le négatif témoin d'une récupération de paroi (fig.250, 251). Il marque la limite septentrionale d'une couche de plaquettes de schiste compacté 1121 évoquant un radier de sol (fig.247, 252).

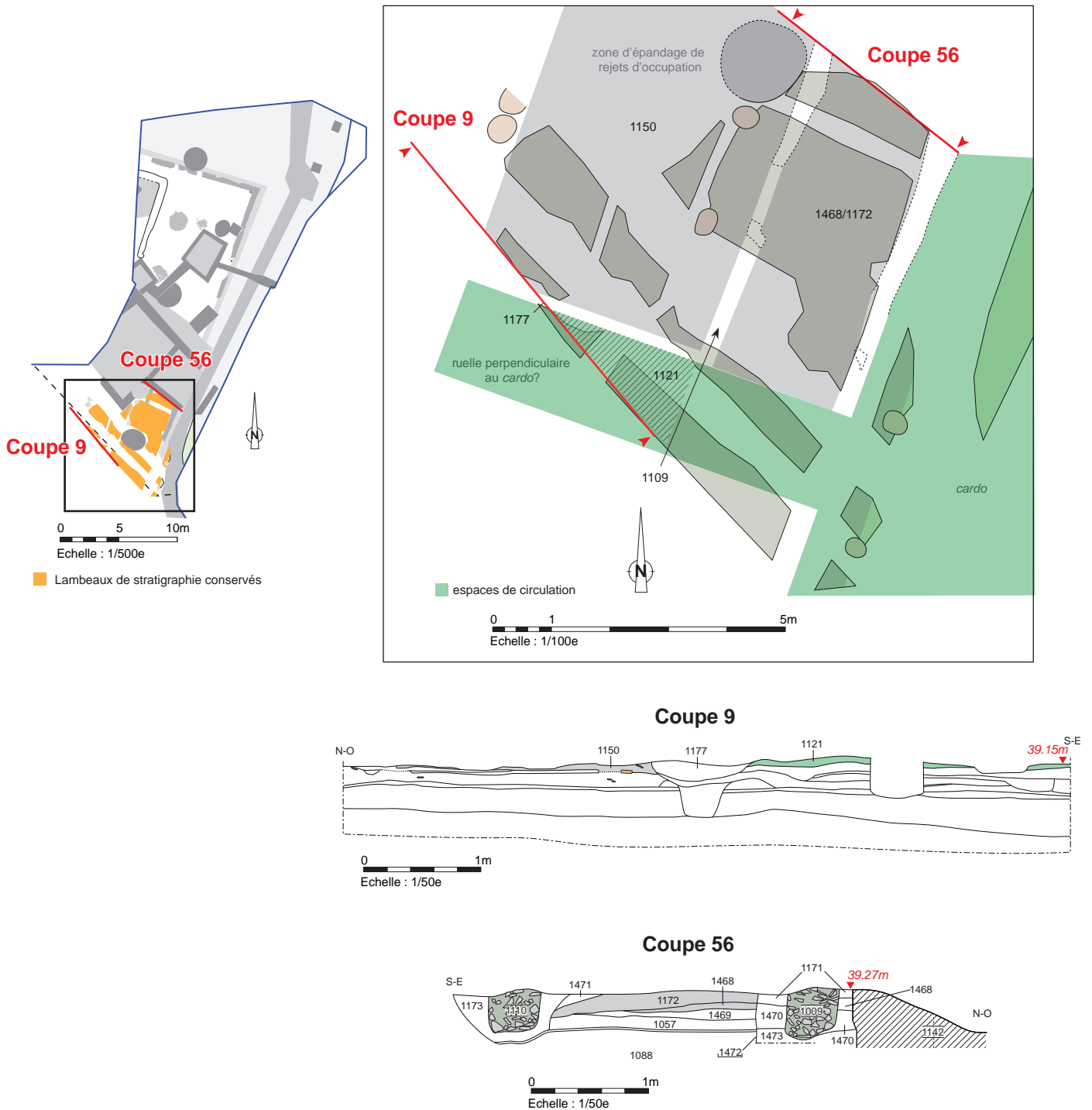


Fig.249 : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 3 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.250 : vue dans son contexte du creusement 1177 pouvant être interprété comme un fond de fossé ou le négatif témoignant d'une récupération de paroi © Equipe de fouille, Inrap



Fig.251 : Gros plan du creusement 1177 pouvant être interprété comme un fond de fossé ou le négatif témoignant d'une récupération de paroi © Equipe de fouille, Inrap



Fig.252 : Vue de la couche de plaquettes de schiste compacté 1121 évoquant un radier de sol © Equipe de fouille, Inrap

Ces vestiges pourraient correspondre à ceux d'une construction pourvue d'un sol de mortier assis sur un hérisson de schiste et limitée au nord par une paroi maçonnée. Toutefois dans cette hypothèse, la faible profondeur du creusement **1177** ne s'accorde pas bien avec l'existence d'un mur maçonné s'élevant à cet emplacement. Il semble plus logique de considérer le niveau de schiste **1121** comme le radier d'une ruelle perpendiculaire au *cardo*, bordée nord par un fossé. Le limon sableux gris verdâtre **1147** qui le comble s'accorde assez bien avec une telle interprétation.

Immédiatement au nord de cette limite, les restes d'une couche de limon charbonneux gris verdâtre **1150** d'ailleurs entamée ou limitée par **1177** semble indiquer que l'hypothèse d'un manque d'entretien du secteur évoquée plus haut pour le trottoir concerne également cette partie de l'intérieur de l'îlot qui ne paraît pas être aménagée à l'époque.

Datation

Compte tenu de l'écrêtement important qui a touché cette zone ainsi que du degré de perturbation, les données permettant la datation de l'état 3 sont considérablement réduites. Le niveau de limon charbonneux **1150** se développant à l'intérieur de l'îlot n'a fourni que 4 fragments de céramique récoltés en surface.

Ce lot de 4 tessons en céramique commune sombre tournée, dont un bord de petit pot à embouchure cylindrique.

pourrait renvoyer à l'antiquité tardive. Cette datation issue du mobilier ne peut être retenue pour l'ensemble de la couche. Elle est sans aucun doute imputable au contact direct entre **1150** et le niveau de décapage.

Un second lot de mobilier plus important est issu du comblement **1147** du négatif **1177**.

Cet ensemble est constitué de 39 tessons, regroupant :

8 fragments de *terra nigra* correspondant au moins à une coupe carénée de type Menez 110

3 tessons d'un petit gobelet à boire Menez 146 en céramique réductrice à pâte fine

9 tessons en céramique à cuisson oxydante (un fond plat)

19 tessons en céramique réductrice dont un fond de pot épais et un petit bord de pot à lèvre en bourrelet

Datation proposée : à partir du milieu du I^{er} siècle de notre ère.

2.1.3.5.4 Etat 4

Ce dernier état d'évolution antique du témoin méridional correspond à la configuration antique la plus tardive qui a été perçue. Il ne s'agit pas d'un état succédant immédiatement à l'état 3.

Ce stade d'évolution non daté faute de liens stratigraphiques directs et de témoignages mobiliers disponibles révèle l'existence d'une zone de circulation piétonne ou galerie installée en bordure de la chaussée du *cardo*. Deux étroits murs parallèles **1109**, **1110** dont seules les fondations empierrées ont été retrouvées sous forme de lambeaux, délimitent cet espace large de 8 pieds (**fig.253**, **254**). Comme cela a pu être observé plus au nord pour le mur **1014** bordant la chaussée est installé à l'emplacement des différents états de fossé de bord de rue antérieurs, la faible largeur des radiers de fondations (0,40 à 0,45m) implique des élévations ne dépassant guère 1 pied de large. Ceci permet de supposer qu'elles se rapportaient, comme probablement plus haut à hauteur du carrefour, à une construction à pans de bois dont aucun autre vestige n'a été retrouvé.

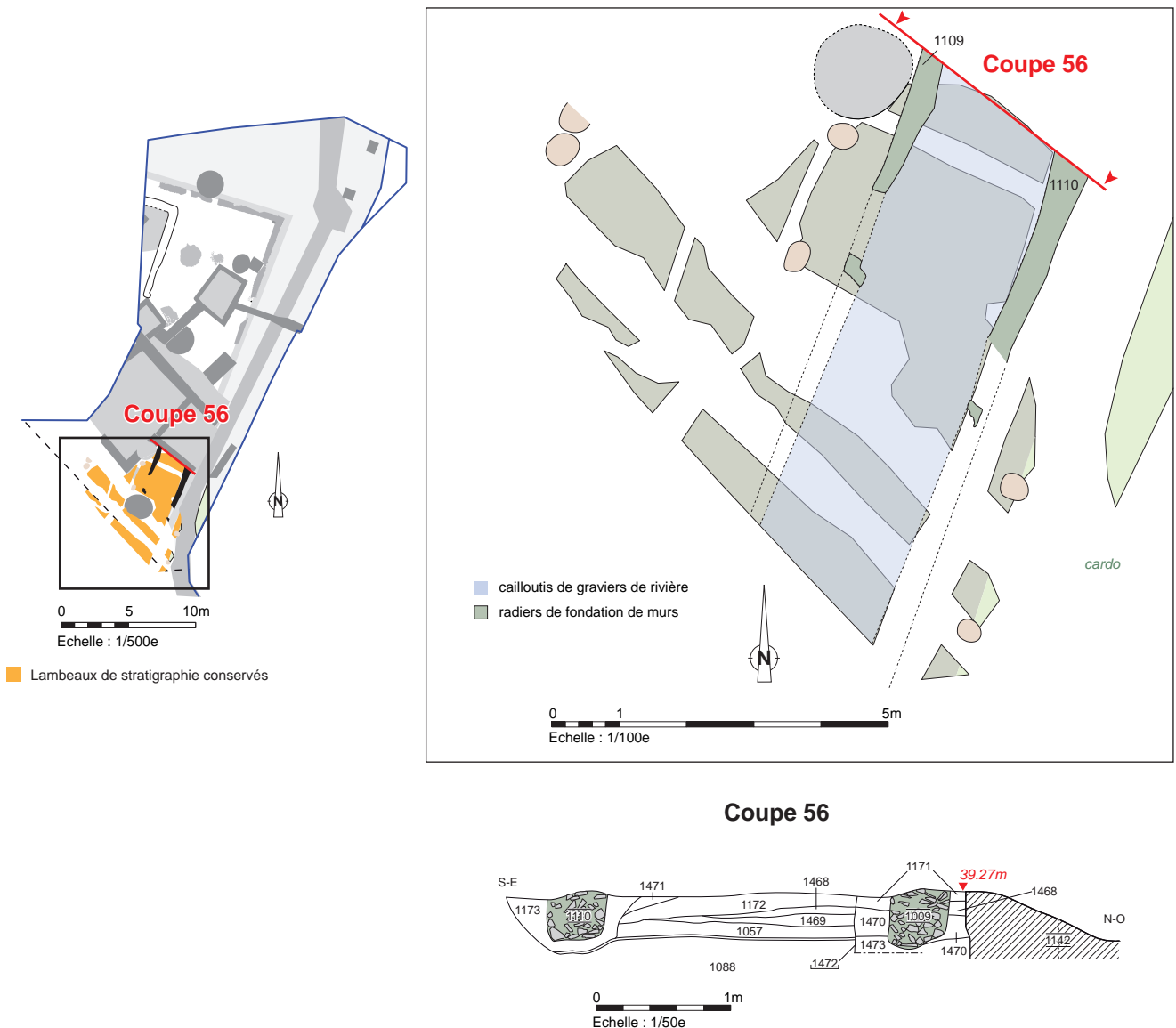


Fig.253 : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 4 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.254 : Vue des deux radiers 1109 et 1110 caractérisant la présence d'une galerie de circulation en bordure du cardo © Equipe de fouille, Inrap

2.1.4 Phase III, les occupations postérieures à l'époque antique en secteur 1

2.1.4.1 Un quartier fréquenté au Haut-Moyen-Age

La période qui s'étend de l'antiquité tardive au Moyen-Age central n'a livré que très peu de traces d'occupation.

Les niveaux d'abandon des chaussées antiques et les comblements des fossés bordiers, dans les quelques sections où ceux-ci étaient encore conservés, n'ont livré aucun témoignage de fréquentation postérieure au milieu du IV^e siècle ni de trace de niveau de circulation ultérieur aménagé même ténu.

Cette absence ne permet toutefois pas d'exclure une fréquentation épisodique de ces itinéraires bien au-delà de la fourchette chronologique fournie par les indices mobiliers recueillis. Les fouilles de la Visitation et du Parking de la Place Hoche ont par exemple montré que, alors qu'aucune trace de réparation ni même d'utilisation des chaussées des *decumani* D2 et D'3 n'était perceptible, des inhumations isolées étaient installées le long de ces tracés, prouvant ainsi que ceux-ci étaient encore fréquentés occasionnellement entre le IV^e et le VI^e siècle²⁹.

Sur la fouille quelques indices renvoient de manière presque certaine à la période suivante. Ceux-ci sont localisés à proximité les uns des autres et se situent en intérieur de l'ancien îlot antique à peu de distance du carrefour (fig.255).

²⁹

Voir Pouille 2016 à paraître.

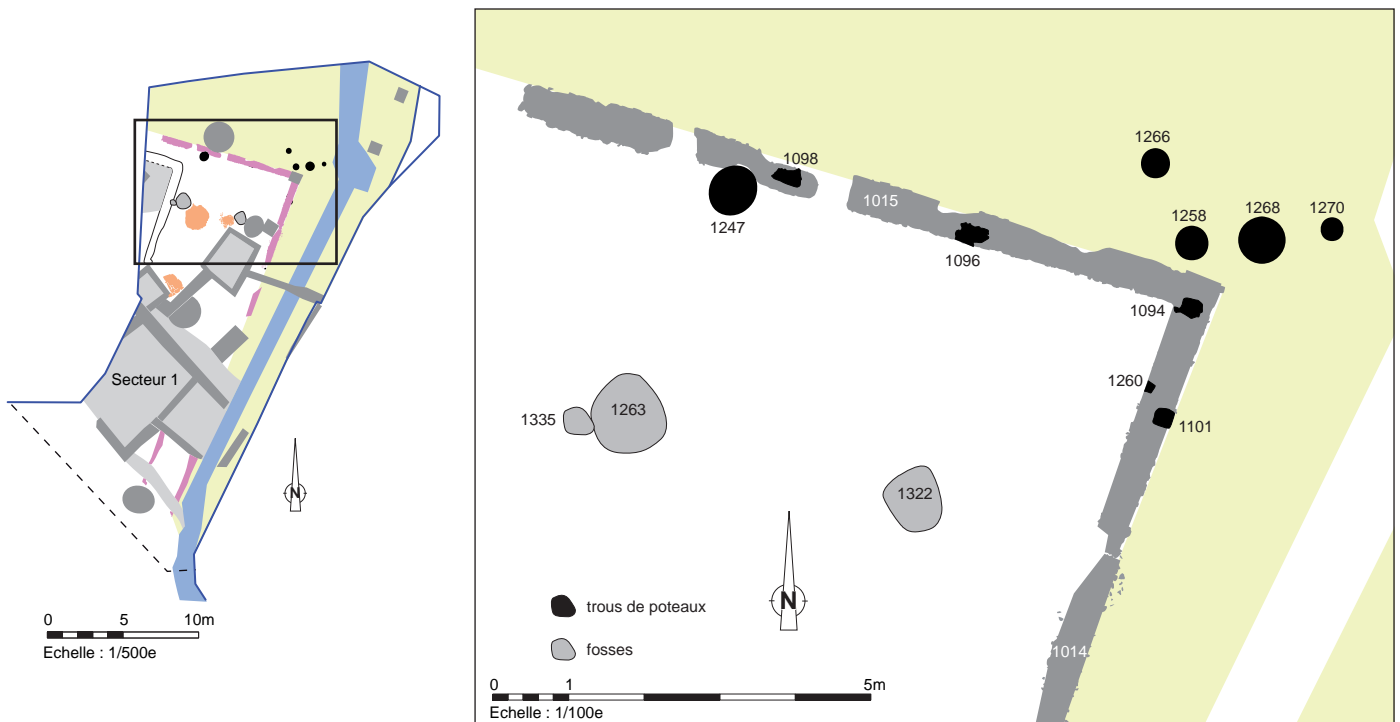


Fig.255 : Phase III. Secteur 1. Témoignages d'occupation du Haut-Moyen-Age © Arnaud Desfonds, Inrap

Il ne s'agit en fait que de trois petites fosses atypiques **1263**, **1322** et **1335**, qui ne permettent pas de caractériser précisément une quelconque activité dans ce secteur. Ces creusements n'ont pas livré de rejets particuliers en dehors d'un mobilier céramique assez peu abondant renvoyant à la même fourchette chronologique (VIII^e siècle - IX^e siècle). Bien que peu significatifs en terme de vestiges, parce que difficilement interprétables, par leur simple

présence ces creusements suggèrent une occupation humaine dans ce secteur. Se pose alors la question de la datation de quelques négatifs de poteaux qui ont été ancrés dans les fondations des murs **1014, 1015** bordant le carrefour à l'état 10 (**1094, 1096, 1098, 1101** et **1260**) ou à proximité de celui-ci (**1247**). D'autres négatifs de poteaux proches des précédents, creusés dans la chaussée et traduisant de fait une utilisation limitée de ce cheminement pourraient également être rattachés aux précédents (**1258, 1266, 1268, 1270**). Aucun plan clair ne se détache de ces traces qui sont toutes postérieures à l'époque antique. Elles ne livrent par ailleurs aucun jalon chronologique précis à l'exception de tessons de céramiques antiques résiduels. Toutefois leur présence à proximité des trois fosses mentionnées plus haut permet d'envisager l'implantation d'une construction sommaire à cet emplacement. Le contexte stratigraphique de ces découvertes montre clairement que ces installations se font dans le cadre d'un quartier abandonné où quelques traces d'urbanisation sont peut-être encore vaguement perceptibles sous la forme de cheminements occasionnels empruntant les anciens axes de voirie. La présence de restes de murs **1014, 1015** sur lesquels des constructions légères alto-médiévales se seraient en partie appuyées peut également être envisagée.

Datation

Us 1262 (fosse 1263)

Lot de tessons, regroupant :

Fragments antiques résiduels (sigillée, commune sombre et terra nigra)

7 tessons de pâte et facture alto-médiévales, dont un bord en collerette courte éversée et un autre à extrémité rainuré et décor de cordon digité

Datation proposée : VIII^e siècle - IX^e siècle. (fig.256)

Tétricus I (271-274), imitation d'antoninien.

Tête radiée à droite.

Type Invictus ?

(1,04 g. ; - ; 12-12,4 mm). U 0 ; C 4.

Atelier local 283-300.

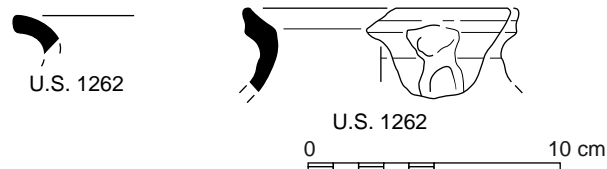


Fig.256 : US 1262 : fragments de bords du haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap



Fig.257 : US 1317 : fragment d'epot du haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1317 (fosse 1321)

Lot de 6 tessons, regroupant :

1 tesson de panse de cruche en commune claire

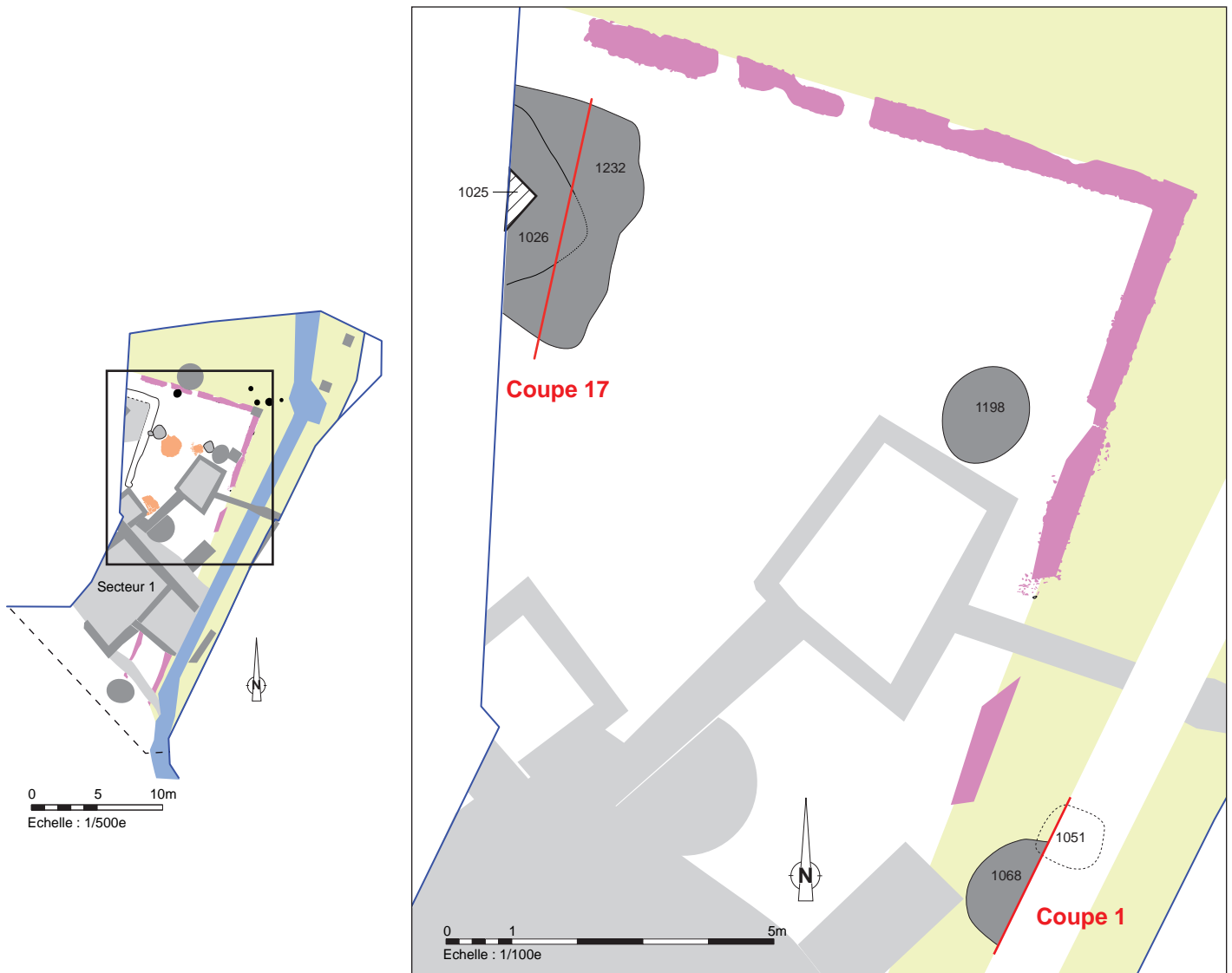
2 tessons en commune sombre correspondant à une jatte à lèvres en bourrelet du I^{er} siècle.

3 tessons à pâte bien cuite dont un bord de pot, correspondant à un récipient du haut Moyen Âge.

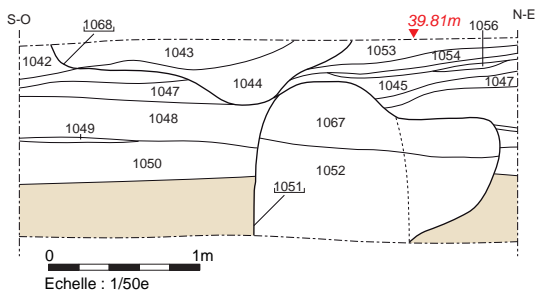
Datation proposée : VIII^e siècle - IX^e siècle. (fig.257)

Us 1334 (fosse 1335)

Mobilier insuffisant : 1 tesson de panse à pâte réductrice (haut Moyen Âge vraisemblable).



Coupe 11



Coupe 17

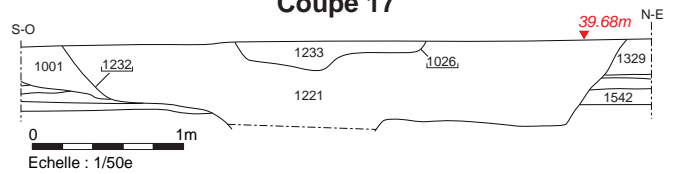


Fig.258 : Phase III. Secteur 1. Témoignages d'occupation du Moyen-Age central et du bas Moyen-Age © Arnaud Desfonds, Inrap, équipe de fouilles, Inrap

2.1.4.2 Des témoignages d'occupation remontant aux XI-XIIe puis au XVe siècle.

En limite occidentale de l'intérieur d'îlot antique, une vaste fosse **1232** défonçant l'ensemble de la stratigraphie antique doit être notée (**fig.258**). La nature de cette dernière, qui semble s'étendre nettement au-delà de la limite de la fouille demeure inconnue. Nous ne la mentionnons ici qu'en égard à la présence d'un petit lot de mobilier médiéval remontant aux XI-XIIe siècles dans son comblement **1221**. Ce dernier est d'ailleurs perturbé par une autre fosse **1026** liée à l'installation d'une construction **1025** se développant en dehors de l'emprise de la fouille. Le comblement **1233** de cette dernière a livré quant à lui du mobilier datable du XVe siècle.

Us 1221

Lot de 141 tessons, regroupant trois ensembles : un lot de tessons antiques I-IIe siècles), un autre de facture médiévale (XIe - XIIe siècles) et quelques éléments intrusifs du XVe siècle liés à la fosse **1026** et à son comblement **1233**.

Datation proposée : hétérogène. (**fig.259**)

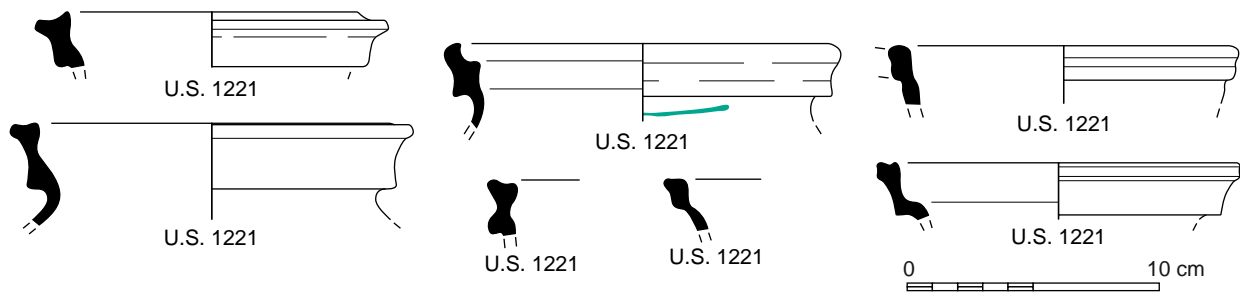


Fig.259 : US 1221 : fragments de bords de pots médiévaux © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 1233

Lot de tessons, regroupant :

1 morceau d'anse de cruche antique en céramique commune claire

2 éclats de panse à glaçure verte externe couvrante

9 tessons en céramique de production locale, sans revêtement (dont un bord de pot 3-6).

Datation proposée : XVe siècle.

Outre la fosse de fondation **1026** mentionnée précédemment, plusieurs creusements de profondeur variable traduisent l'occupation de ce secteur de la fin du Moyen-Age à l'époque moderne.

Un certain nombre de fonds de creusements peu marqués ont été repérés au moment du décapage archéologique. Bien qu'ayant perturbé la stratigraphie ancienne, la plupart n'ont eu qu'un impact superficiel et à ce titre ils n'ont pas été individualisés dans la mesure où ils ont été curés lors de cette opération. Certains, nettement plus importants méritent toutefois d'être signalés. Il s'agit de deux cavités circulaires **1051** et **1198** ainsi que d'un fond de fosse **1068**.

US1051

Le négatif **1051** n'a été que partiellement perçu dans la paroi ouest de la tranchée du collecteur **10000/P7**. Il s'agit d'un creusement probablement circulaire dont le diamètre ne dépassait pas 1,30m puisque sa trace n'a pas été retrouvée dans la paroi est de la tranchée **P7**. Sa profondeur initiale ne peut être restituée puisque le fond de la structure situé sous la côte de fond de fouille (38,51m) a été défoncé par la canalisation située à une altitude inférieure.

Un effondrement de parois avant comblement définitif du creusement est bien visible dans la coupe. Il suggère une profondeur relativement importante qui aurait pu atteindre près de 2,00m par rapport à la surface du sol et également des parois d'origine verticales.

Interprétation datation

Le diamètre relativement réduit de l'excavation permet d'écarter l'hypothèse d'un puits ou d'un creusement destiné à une extraction de matériaux. Celle d'une fosse initialement cuvelée de bois, dont aucune trace de cuvelage n'était conservée paraît être la plus logique. L'effondrement mentionné plus haut plaide également en faveur de cette hypothèse. La position en intérieur de parcelle à l'arrière d'habitats bordant la rue permet de supposer qu'il s'agit ici d'une fosse de latrines. Des exemples approchants ont récemment et mis en évidence lors de la fouille de la station de métro saint-Germain³⁰.

Le matériel recueilli dans le principal niveau de comblement (1052) adhérant encore à la paroi montre que l'occultation de **1051** n'est pas antérieure au XVe siècle (9 tessons). Ceci s'accorde tout à fait avec la présence d'habitations longeant l'ancienne ruelle sainte-Anne, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

US 1198

Le négatif **1198** est un creusement circulaire de 1,10m de diamètre à parois verticales. Seule sa partie supérieure, comblée par un sédiment brun noirâtre à dominante organique, a été fouillée manuellement sur près de 1,00m de profondeur.

Interprétation datation

Le mobilier archéologique récolté renvoie lui aussi au XVe siècle (**1197** : 12 tessons).

La suite de la fouille du secteur a montré que l'excavation atteignait au moins 1,30m de profondeur et était pourvue du même comblement homogène **1197** sur toute cette hauteur.

Comme précédemment c'est probablement la fonction de latrine initialement cuvelée de bois qu'il faut envisager pour ce creusement.

US 1068

A la différence des deux négatifs précédents **1068** n'est que superficiel. Cette fosse également tronquée par le passage du collecteur **F10000/P7** n'a été perçue que sur sa partie occidentale. Il s'agit d'un creusement circulaire d'un diamètre voisin de 1,60m et d'une profondeur ne dépassant guère 0,40m dans sa partie conservée.

Interprétation datation

L'absence d'indices complémentaires ne permet pas de proposer d'interprétation. Le mobilier recueilli dans son comblement supérieur renvoie aux XVe-XVIe siècles (22 tessons)

³⁰

Information L. Beuchet (Inrap).

2.1.4.3 La ruelle Sainte-Anne, un itinéraire déjà fréquenté au Xe siècle ?

Cadre général

La partie sud du secteur 1, très fortement perturbée par de nombreux creusements d'époques diverses ne livre que peu d'informations concernant l'antiquité et le Moyen-Age. La zone perturbée s'étend en effet sur une bande de près de 13m de large, parallèle au tracé de l'ancienne ruelle Sainte-Anne telle qu'elle figure encore sur le cadastre napoléonien (**fig.260**).

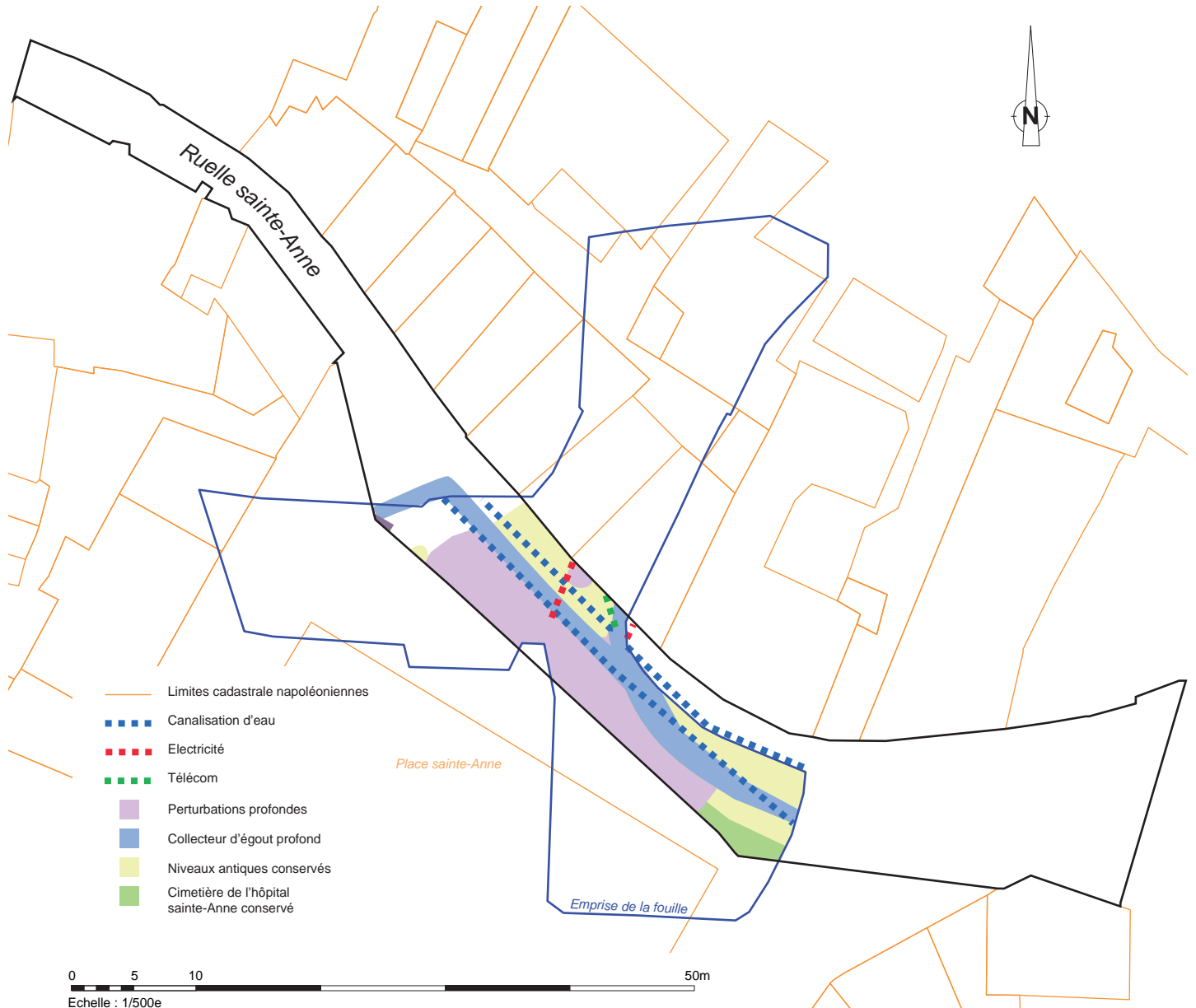


Fig.260 : Phase III. Tracé de la ruelle sainte-Anne et du bâti figurant sur le cadastre napoléonien, confronté à la localisation des perturbations. Les restes d'un radier de fondation 2006 en schiste bleu lié à l'argile semblent correspondre à un mur bordant la rue au sud. Ce dernier correspond à la limite de la ruelle figurant sur le cadastre napoléonien © Arnaud Desfonds, Inrap

Sur ce document, la configuration de la fin du Moyen-Age et du début de l'époque moderne n'est plus perceptible puisque le côté sud de la ruelle ouvre sur la place sainte-Anne.

De cette ruelle, aucun vestige n'est conservé. Les terrassements divers liés aux aménagements réalisés dans ce secteur suite à la réorganisation du quartier au début du XXe siècle, ainsi que l'installation de nombreux réseaux, dont certains sont contemporains des dernières phases de fonctionnement de cet axe de circulation, ont écrêté la stratigraphie.

Tous les vestiges de chaussée et de sols contemporains de son utilisation ont donc disparu, mais son tracé, peut toutefois être reconnu sur le terrain grâce à la présence de vestiges de constructions la jalonnant.

En secteur 1, plusieurs creusements ainsi que des restes d'habitations ayant jadis bordé la rue au nord-est sont présents.

En partie occidentale du secteur 2 à l'exception de deux lambeaux de maçonneries sur lesquels nous reviendrons plus loin, aucun autre vestige permettant de restituer la rive sud de la rue n'est conservé en raison de la présence d'une vaste zone perturbée en profondeur (perturbation **P1**).

Au sud-est, le même écrêtement a fait disparaître tout vestige des niveaux de chaussée. Les sols de la place primitive ont d'ailleurs eux aussi disparu. Le bord nord de la rue d'époque moderne peut toutefois être restitué grâce à la présence d'immeubles en élévation dont certains remontent au XVIIIe siècle et ont probablement occupé l'emplacement de bâtiments plus anciens.

La rive sud de la rue est quant-à elle bordée par le cimetière sur lequel nous reviendrons plus loin (cf § III).

Un lambeau de maçonnerie **2118** correspondant probablement aux restes de fondation du mur de clôture de ce cimetière matérialise la limite sud de l'emprise de la chaussée.

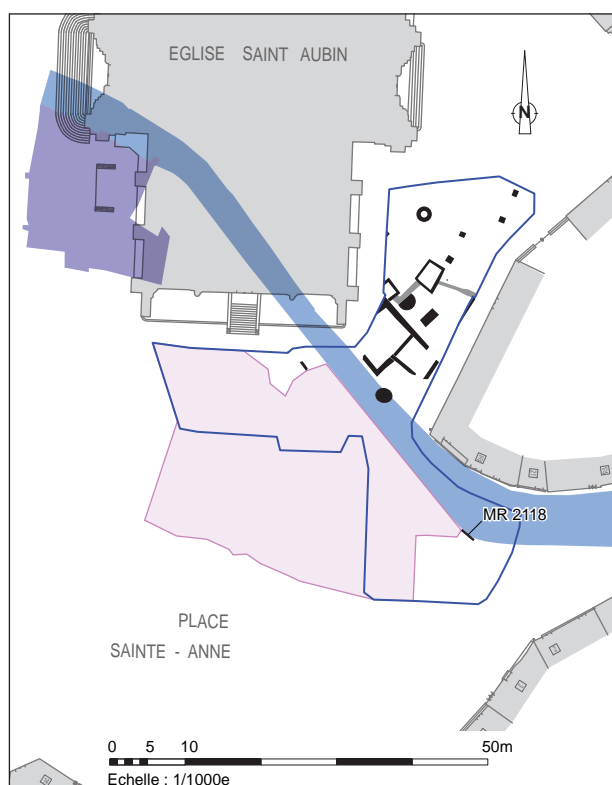


Fig.261 : Phase III. Restitution de la topographie de la ruelle sainte-Anne à la fin du Moyen-Age replacée dans le contexte du moment de la fouille © Arnaud Desfonds, Inrap

- Perturbations modernes irrégulières P1
- Ruelle sainte-Anne
- Chapelle sainte-Anne et salle des malades
- Vestiges d'époque médiévale à moderne
- Bâti actuel

Ces différents indices permettent de restituer assez précisément la zone correspondant au tracé ancien de la ruelle. La rive nord fossilisée par les façades des maisons riveraines n'a probablement que très peu fluctué entre l'époque médiévale et le XIX^e siècle. Pour la rive sud, les incertitudes sont plus grandes. Il est probable que le mur de clôture du cimetière, dont on peut supposer qu'il existait dès l'installation de celui-ci, à une époque qui n'a pu être précisée par la fouille, a matérialisé l'emprise de la chaussée au sud, jusqu'à la création de la Place Sainte-Anne à la fin du XVI^e siècle. Une nouvelle limite dont on trouve la trace sur l'ancien cadastre semble alors être installée au moins en partie occidentale du tracé de la ruelle (**fig.261**).

2.1.4.4 Les vestiges à l'extrémité sud du secteur 1

Contexte stratigraphique

Dans ce secteur, en raison de l'écrêtement déjà évoqué à plusieurs reprises, la stratigraphie en place est largement tronquée. A l'exception des deux radiers de murs **1109**, **1110** (cf § 2.1.3.5.4), aucune stratigraphie postérieure au I^{er} siècle n'est conservée. Les niveaux antiques tardifs et couches d'abandon ont disparu, tout comme les strates d'occupation médiévale et moderne. Les seuls indices concernant ces deux dernières périodes sont fournis par quelques structures excavées (fosses, fossés et fondations de murs) longeant l'ancienne ruelle sainte-Anne.

2.1.4.4.1 Des témoignages de la chaussée d'époque médiévale

Deux tronçons de fossés successifs dont seule la partie inférieure du creusement était encore perceptible sont les indices les plus intéressants permettant d'éclairer la physionomie des lieux à l'époque médiévale. Ces fossés **1182/1184** et **1215** (**fig.262,263**), se situent à l'emplacement qui à l'époque moderne correspond au bord de la rue. Ce dernier sera alors matérialisé par le mur de façade des maisons riveraines dont les fondations sont conservées.

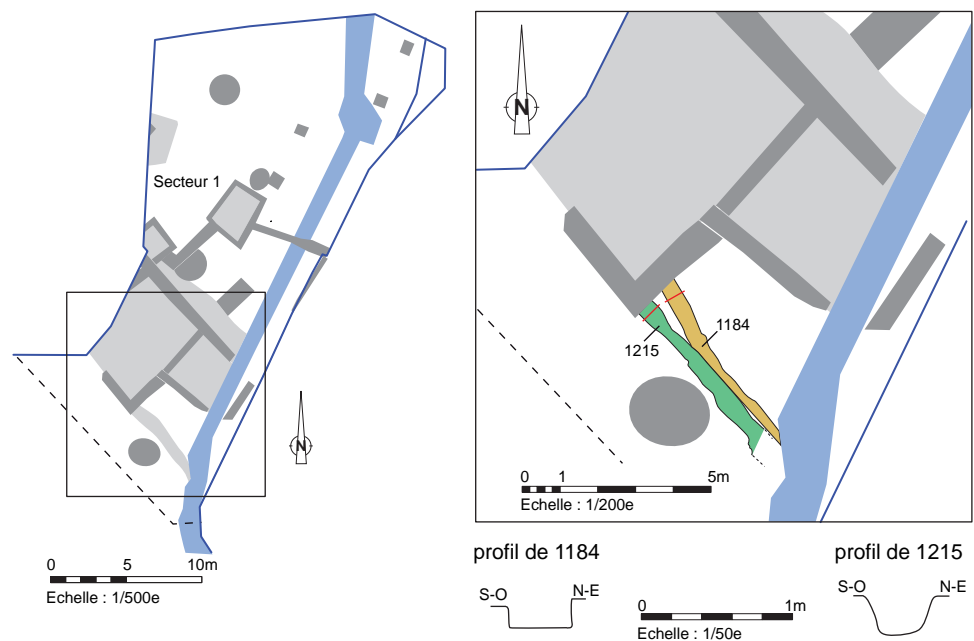


Fig.262 : Phase III. Plan et coupes des fossés matérialisant la rive nord de la ruelle sainte-Anne au Moyen-Age. © Arnaud Desfonds Inrap, Inrap



Fig.263 : Phase III. Vue des fossés 1184 et 1215 depuis l'est © Equipe de fouille, Inrap

Par la position qu'ils occupent, **1184** et **1215** peuvent être interprétés comme les fossés bordiers d'états anciens de la ruelle. Compte-tenu de l'écroulement du secteur et des nombreuses perturbations l'ayant touché, la chronologie relative entre les deux creusements n'a pu être déterminée de manière fiable lors de la fouille. Ce n'est qu'à partir de l'examen du matériel qui y a été découvert que cette question peut-être précisée.

Les deux fossés sont comblés par un sédiment limoneux brunâtre contenant de nombreux graviers roulés, ce qui est caractéristique des accumulations de bords de rue. Le mobilier relativement abondant que recèle **1184**, dont le profil à fond plat et aux parois verticales évoque par ailleurs la probable présence d'un coffrage de bois dont aucun vestige n'a été retrouvé lors de la fouille, présente un faciès qui renvoie aux X-XIIIe siècles.

Le comblement de **1215**, un peu plus argileux, est aussi plus hétérogène et moins riche en rejets. Son profil présente des parois un peu moins verticales que celle de son homologue, ce qui n'exclut pas pour autant l'existence possible d'un coffrage de bois initial dont toute trace aurait disparu.

Un unique fragment de céramique présent dans le remplissage **1214** de ce fossé indique un comblement ne pouvant pas être antérieur au XIVe ou au XVe siècle.

Outre le fait que l'existence du fossé **1184** confirme l'ancienneté de la ruelle sainte-Anne, l'intérêt de ces deux creusements successifs est de permettre de restituer le bord septentrional de l'axe de circulation antérieur à celui qui figure sur les documents cartographiques les plus anciens. Celui-ci se situe logiquement à hauteur du tracé du mur **1141** qui correspond au mur de façade de l'une des maisons d'époque moderne édifiée par la suite. Le tracé de cet axe de circulation semble donc avoir été fixé très tôt et ne quasiment pas avoir fluctué au cours du temps. On notera seulement que le fossé **1184** semble accuser un léger changement d'orientation dans sa partie occidentale, cependant la faible longueur sur laquelle ce phénomène apparaît ne permet pas de mesurer l'incidence réelle de celui-ci.

Il est néanmoins possible que cette orientation légèrement différente de celle qui sera par la suite adoptée par le fossé **1215** puis par les murs des bâtiments longeant la rue, corresponde à un premier tracé dont l'orientation a ensuite été légèrement modifiée en raison de contraintes situées dans le voisinage. L'aménagement au XVe siècle de la barbacane liée à la porte aux foulons pourrait être à l'origine de ces transformations (Cozic 2000).

Datation

Us 1176

Lot de 23 tessons, regroupant :

5 tessons de facture antique

17 tessons correspondant à des productions du début du Bas Moyen Âge

1 tesson à glaçure plus récent (intrusif)

Datation proposée : Xe - XIIIe siècles.

Us 1183

Lot de 30 tessons, regroupant un lot de tessons antiques (19 fragments) et un lot médiéval avec des pâtes et des éléments de forme en usage aux Xe - XIIIe siècles (panses cannelées et décor de cordons digités).

2.1.4.4.2 Le bord sud de la ruelle

La zone qui se développe au sud des fossés étudiés précédemment, perturbée en profondeur par la vaste excavation **P1** se développant au-delà de l'emprise de la fouille, n'a livré aucun vestige matérialisant l'autre rive de la chaussée. Cette perturbation semble faire suite à celle qui a été identifiée en 1998 dans la partie nord du secteur 1, lors de la fouille de la précédente station de métro. Dans la partie occidentale du secteur 2, en limite de la fouille, un témoin stratigraphique ayant échappé aux perturbations a préservé les restes d'un radier de fondation **2006** en schiste bleu lié à l'argile appartenant à un mur bordant la rue (**fig. 261, 264**). Aucun niveau contemporain de ce radier n'a été retrouvé. Ce mur pourrait correspondre au prolongement occidental de celui servant de clôture au cimetière (**2118**). Si l'on admet cette hypothèse, une telle configuration octroierait une largeur moyenne de 6,00m à la ruelle.



Fig.264 : Phase III. Vue du mur 2006 marquant probablement le bord de l'emprise de la ruelle sainte-Anne au XIXe siècle © Equipe de fouille, Inrap

La trace d'un second radier de fondation parallèle au précédent, de facture similaire mais plus léger, a été retrouvée plus au nord (**2183**). Ce mur qui réduit la largeur de la chaussée à environ 4,00m correspond probablement à une configuration plus ancienne. En effet on remarque qu'au XIXe siècle, sur le cadastre napoléonien, plus à l'ouest, où le bâti du XVe siècle est encore présent (à hauteur de la chapelle Sainte-Anne), la ruelle présente une largeur similaire (**fig. 260**).

2.1.4.4.3 L'occupation médiévale en rive nord de la rue.

Aucun autre vestige permettant de déterminer la nature de l'occupation présente le long de la rive nord de la rue au Moyen-Age n'a été retrouvé. Cette lacune est due à l'existence d'un vaste creusement **1074 / P9** installé sans doute plus tardivement à cet emplacement (cf *infra*). Seul le bord nord de ce creusement correspondant sans doute à une zone d'extraction de matériaux de la fin du Moyen-Age a été perçu. En effet ses autres contours ont ensuite été gommés par les constructions s'élevant sur les lieux à l'époque moderne. On peut toutefois les restituer de manière hypothétique par rapport à ce bâti. (**fig.265 état 1**).

Cette absence d'information ne signifie pas pour autant que les lieux n'étaient pas construits. La présence des tessons de céramiques mentionnés plus haut suggère en effet que le secteur était habité, par ailleurs le soin avec lequel le fossé **1184**, sans doute coffré de bois, a été conçu, évoque un quartier urbanisé où la rue est longée par des habitations.

Cette hypothèse est confortée par la présence d'un puits **1107** situé juste à l'arrière de l'excavation **1074 / P9**. Concernant **1107**, les informations sont malheureusement très lacunaires. Le creusement, perturbé en partie supérieure par de nombreuses installations d'époque moderne à contemporaine et notamment par le conduit **1104 / P12** alimentant le puisard **1002-1005 / P10**, n'a pu être fouillé qu'en fin de chantier à l'aide de moyens mécaniques. Cette opération a permis d'atteindre le fond situé à environ 35,90m /NGF, ce qui lui confère une profondeur d'environ 4,00m par rapport au niveau du sol d'époque médiévale.

Datation

La localisation de ce puits, assez proche du tracé du cardo, dans une zone correspondant à des espaces construits à l'époque antique permet *a priori* d'écarter une datation haute.

Il est ainsi quasiment exclu qu'il puisse s'agir d'un point d'eau d'époque romaine dont le chemisage n'aurait été démonté que très tardivement.

La fouille a montré que tous les matériaux constituant le chemisage ont été récupérés avant remblaiement. La partie inférieure du puits, dont le diamètre est de 0,80m, a par ailleurs livré un mobilier qui suggère son occultation définitive au plus tôt au cours du XVe s.

Bien qu'elle soit à considérer avec prudence, l'absence de mobilier plus récent dans le remplissage de la structure suggère une période de fonctionnement pouvant s'étendre du Moyen-Age central au bas Moyen-Age.

L'hypothèse la plus vraisemblable conduit à associer ce puits à un habitat médiéval contemporain du fonctionnement de la ruelle sainte-Anne entre le Xe siècle et la fin du moyen-Age. Une datation plus récente de l'abandon de cette structure semble pouvoir être écartée, puisque aucun affaissement du conduit moderne P12 pourtant installé en grande partie dans son comblement n'a été constaté.

Compte tenu de l'indigence des informations fournies tant par la stratigraphie que par le mobilier, il est malheureusement impossible d'être plus précis sur ce point

Us 1106

Lot de tessons, regroupant :

22 tessons antiques (Ier siècle et IIe siècle)

2 tessons médiévaux (bord de oule et de pichet)

28 tessons de récipients de production locale moderne

1 tesson de récipient en céramique rose-bleue de Laval

11 tessons de panse et fond de récipients à revêtement glaçuré

5 morceaux de grès normand dont un bord de pot à estampille quadrillée

Datation proposée : lot hétérogène avec des éléments antiques, médiévaux (XII-XIIIe siècles) et modernes associés (XVe siècle).

2.1.4.4 L'occupation moderne en bordure de la ruelle sainte-Anne

Dans le secteur 1, ce sont les emplacements d'anciennes maisons construites sur caves qui matérialisent la rive nord de la ruelle à l'époque moderne. Celles-ci sont uniquement conservées sous la forme de fondations **1033, 1035, 1038, 1141, 1142, 1170, 1632**. Leurs caves étaient remblayées de matériaux résultant de leur démolition qui a eu lieu au moment de la mise en chantier de la nouvelle église sainte Anne / saint-Aubin à la fin du XIXe siècle. Ces vestiges correspondent au bâti observable sur le cadastre napoléonien.

Pour des raisons de sécurité, leur fouille n'a été entreprise qu'en fin d'opération à l'aide de moyens mécaniques.

Un plan sommaire ainsi qu'une couverture photo exhaustive en ont été effectués, sans qu'un enregistrement détaillé en soit dressé. Les principales phases d'évolution de ce bâti apparu à l'époque moderne peuvent toutefois être retracées.

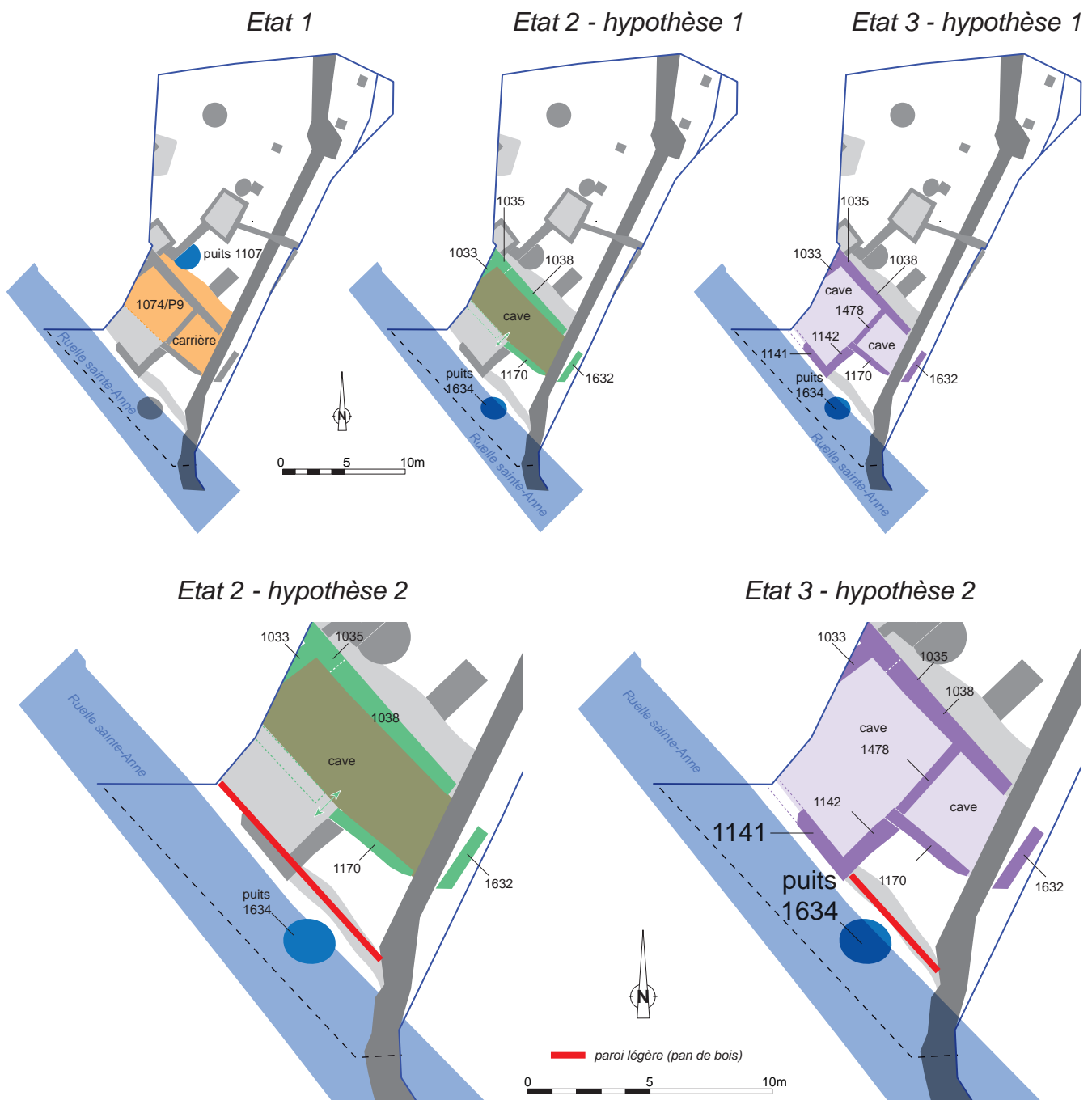


Fig.265 : Phase III. Plans des différents états de l'occupation en rive nord de la ruelle sainte-Anne de la fin du Moyen-Age à l'époque moderne © Arnaud Desfonds Inrap, Inrap

Deux constructions distinctes s'élèvent à cet emplacement. Elles succèdent à un premier ensemble installé dans la vaste excavation **1074** dont la paroi nord-est se situe à près de 1,50m au nord du tracé du mur arrière du bâtiment (mur **1035/1038**) (fig.265 état 2 hypothèses 1 et 2), (fig.266). Ce dernier est maçonné en tranchée ouverte et s'appuie à son extrémité nord-ouest sur le sol géologique ici constitué par la terrasse alluviale. Son prolongement vers l'ouest **1035** dispose de fondations plus sommaires en raison de la proximité du substrat (fig.267). Le mur **1170**, qui correspond à la face sud du bâtiment s'appuie sur le sol géologique et les restes de stratigraphie ancienne qui le surmontent encore, ce qui permet de supposer qu'il a été installé en limite du creusement **1074** mentionné plus haut.



Fig.266 : Phase III. Vue d'ensemble de la partie arrière des constructions. Noter qu'une partie du mur nord 1038 s'appuie sur le remblai de comblement de la fosse 1074/P9 de l'état 1 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.267 : Phase III. Le prolongement vers l'ouest 1035 du mur 1038 dispose de fondations plus sommaires en raison de la proximité du substrat © Equipe de fouille, Inrap

L'extrémité occidentale de ce premier ensemble se développant en dehors de l'emprise de la fouille n'a pu être observée. Cependant l'amorce du mur fermant la construction de ce côté ayant été identifiée en limite de fouille (**1033**), il est possible de restituer son tracé (fig.268). L'extrémité nord-ouest du mur **1170** qui présente une face parementée montre également l'existence d'un arrêt de la maçonnerie de cet état initial correspondant probablement à une ouverture permettant d'accéder à la cave depuis la ruelle (fig.269). Le bâtiment est ensuite agrandi en direction de la ruelle, ce qui a gommé toute trace d'escalier ou d'aménagement permettant d'accéder à cet espace.



Fig.268 : Phase III. A gauche, amorce du mur 1033 fermant la construction du côté ouest © Equipe de fouille, Inrap



Fig.269 : Phase III. L'extrémité nord-ouest du mur 1170 présente une face parementée qui révèle l'existence d'un arrêt de la maçonnerie ou d'un jambage. Les murs 1141-1142 prennent appui sur l'extrémité du mur de façade 1170 auquel ils ne sont pas chaînés en partie inférieure © Equipe de fouille, Inrap



Fig.270 : Phase III. Vue du comblement du fossé 1184, couronné ponctuellement par des lambeaux d'empierrement en pierraille de schiste 1111 © Equipe de fouille, Inrap

L'intérêt de ces vestiges est également d'apporter des indices concernant le calage et l'évolution de la rive nord de la ruelle. Dans un premier temps la chaussée proprement dite pourrait avoir été bordée au nord par un espace de circulation piétonnier mesurant près de 3,00m de large délimité au nord par le mur **1170** et au sud par la chaussée elle-même. L'absence de niveaux conservés ne permet toutefois pas de savoir de quelle manière son sol était aménagé.

Quelques indices ténus permettent toutefois de proposer une autre hypothèse. Le comblement du fossé **1184**, déjà évoqué plus haut, est couronné ponctuellement par des lambeaux d'empierrement en pierraille de schiste **1111** (fig.270). Ceci pourrait indiquer qu'après son occultation ce fossé a été surmonté par un radier de fondations.

Eu égard à l'indigence des informations délivrées par la fouille, il n'est cependant pas possible de déterminer si cet aménagement correspond à une recharge de voirie piégée dans l'affaissement du comblement de **1184** ou aux restes d'une maçonnerie légère pouvant fonctionner avec les murs **1133**, **1135**, **1138** et **1170**. Si l'on admet cette hypothèse, le mur de façade de la maison pourrait n'être qu'une paroi à pans de bois compte tenu de la maigreur de ses fondations. Il aurait par ailleurs été élevé à l'emplacement du fossé bordier comme cela a pu être observé pour l'époque antique en bordure du *cardo*.

Le second état de la construction est caractérisé par l'adjonction d'une avancée qui est accolée à la façade de l'ensemble.

Lors de cette modification un mur de cloisonnement de la cave **1478** majoritairement construit en schiste bleu comme les murs **1141** et **1142** constituant l'agrandissement vers le sud, est édifié dans le prolongement du mur est **1142**. Ces deux maçonneries prennent clairement appui sur l'extrémité du mur de façade **1170** auquel ils ne sont même pas chaînés en partie inférieure (**fig.269**). L'extrémité nord-est du mur **1478** présente la même particularité et s'appuie juste contre le parement du mur arrière de la construction (**fig.271**).



Fig.271 : Phase III. Le mur 1478 s'appuie juste contre le parement du mur arrière de la construction © Equipe de fouille, Inrap

La cave de ce nouvel ensemble gagne en volume et bénéficie de cet agrandissement vers la ruelle. Toutefois l'installation du mur **1478**, dans lequel on ne détecte aucun passage permet de supposer que ces travaux illustrent la division de l'ensemble précédent en deux propriétés distinctes. L'ensemble nord-ouest constitué par les murs **1033**, **1035**, **1478**, **1142** et **1141** s'étend sur 46,5m² (6,10x7,60m), tandis que l'ensemble sud-est constitué par les murs **1038**, **1632**, **1170** et **1478** ne dépasse pas 25m² (5,55x4,50m).

Cette extension vers le sud **1141/1142**, a pour effet de placer le nouveau mur de façade **1141** dans l'axe du fossé **1215** évoqué plus haut. Dans cette configuration finale, cette construction matérialise le bord nord de la rue sur lequel la façade de l'immeuble voisin (N° 20 de la place Sainte-Anne, dit immeuble « Dubonné » aujourd'hui détruit sera par la suite aligné. Dans cette nouvelle configuration, la question de la dévolution du petit espace enclavé entre les façades du N°20 et les murs **1141/1142** se pose. Pour les mêmes raisons que celles exposées en ce qui concerne l'état précédent, il est possible d'envisager qu'il s'agit d'un extérieur ou au contraire d'un espace construit à fondations légères s'articulant avec les autres maçonneries (**fig.265 état 3 hypothèses 1 et 2**). En effet sur les plans anciens les façades paraissent longer la rue sans interruption à cet emplacement. Ceci qui pourrait s'expliquer par la présence d'une construction dépourvue de cave et dotée d'une façade à pans de bois reposant sur des fondations légères non conservées. Ici encore les restes de radier empierré présents en partie supérieure du fossé **1184** évoqué plus haut pourraient remplir cette fonction. Au devant de ces habitations se situait le puits **1634 / P27**. Ce dernier n'apparaît sur aucun document graphique ancien, toutefois sa fouille partielle réalisée mécaniquement pour des raisons de sécurité ne laisse aucun doute quant à sa datation, puisque des fragments de céramique datables du XVIIIe ou du XIXe siècle (non conservés) ont été retrouvés dans son comblement³¹.

³¹ La position de ce puits permet de supposer qu'il s'agit d'un puits public. A l'angle sud-ouest de la place actuelle, au débouché de la rue Saint-Louis existait un second puits dont on trouve encore la trace sur certains documents anciens. Ce dernier a d'ailleurs été mis au jour il y a quelques années lors de travaux d'aménagement de l'espace public.

Datation.

La fouille n'a malheureusement pas permis de déterminer précisément la chronologie de ces installations. Le remblai de comblement **1040** du vaste creusement **1074** dans lequel les caves prennent place n'a pas livré de mobilier particulier à l'exception de fragments d'ardoises de toiture et de terres cuites architecturales qui traduisent une datation relativement basse mais qu'il n'est pas possible de préciser à partir de ces seuls indices. Les maçonneries correspondant au premier état des bâtiments sont essentiellement constituées de schiste gris-bleuté et dans une moindre mesure de schiste gris-verdâtre lié au mortier de chaux beige clair à grain fin. Quelques rares éléments de schiste pourpre débités sous forme de plaques sont également présents. Ce type de mise en œuvre, déjà observé lors de la fouille de la première station de métro, ne semble pas apparaître avant la fin du XVe siècle. Aucun élément ne permet de caler précisément les modifications qui interviennent par la suite. En effet si le tracé du fossé **1215** évoqué plus haut est coupé par les murs **1141/1142** correspondant à l'agrandissement du bâtiment, le rare mobilier que son comblement **1214** recèle indique juste que cette transformation est postérieure au XVe siècle, ce qui ne précise en rien la datation des transformations décrites plus haut. Les remblais occupant les caves sont de nature très différente. La cave orientale est comblée par des matériaux provenant d'une construction incendiée. La cave occidentale est en revanche remplie par de simples déblais constitués de terre et de matériaux de construction (ardoises, briquettes, tomettes, pierres et poches argileuses) provenant probablement de la démolition du bâtiment. Cette différence de nature permet de supposer que ces remblaiements ont été effectués en deux temps, ce qui plaide également en faveur de l'hypothèse de deux propriétés distinctes évoquée précédemment.

2.1.4.4.5 Les fosses et puisards de l'îlot nord

A l'arrière des constructions évoquées précédemment, une série d'installations maçonnées constituées par des canalisations en pierres sèches (dallots) reliant les habitations à des fosses mortes ou puisards occupe l'espace (**fig.272,273**). Ces aménagements excavés ont profondément perturbé les niveaux archéologiques. L'ensemble, qui est constitué par deux conduits **P14/15**, **P12** et deux cuves **P10**, **P11**, forme un système d'assainissement qui récoltait les eaux usées d'une bonne partie des habitations du secteur puisque le conduit **P14/15** indique que les effluents provenant d'habitations situées à l'est de l'emprise de la fouille étaient également acheminées vers le puisard principal **P10**. Ces vestiges ont uniquement fait l'objet d'un relevé en plan et d'une couverture photo générale. Leur fouille en grande partie menée mécaniquement a montré une utilisation jusqu'à la fin du XIXe siècle. Leur étude détaillée ne sera pas développée.



Fig.272 : Phase III. Vue d'ensemble des puisards et canalisations modernes de l'îlot nord © Equipe de fouille, Inrap



Fig.273 : Phase III. Plan des puisards et canalisations modernes dans l'îlot nord © Arnaud Desfonds, Inrap

Datation

L'appareillage de ces maçonneries, essentiellement constitué de blocs de schiste briovérien d'origine locale à l'exception des dalles de fond ou de couverture en schiste pourpre les distingue des installations de même type intégralement maçonnées en schiste pourpre que l'on rencontre à partir du milieu du XIX^e siècle. Leur facture plaide pour une datation moderne de ces aménagements, qui pourraient être contemporains de l'édification du bâti étudié précédemment.

2.2 Les vestiges en secteur 2

2.2.1 Cadre général

Dans le secteur 2, si l'on excepte la fosse **2005** (cf § 2.2.2), seul l'angle nord-est de la fouille a permis de mettre en évidence des restes de stratigraphie antique (**fig.274**). Ceux-ci sont présents sur une surface limitée qui n'excède pas 14m² au total. Celle-ci est par ailleurs scindée en deux par une large canalisation de tout à l'égout **P3**. Cette dernière a totalement déconnecté les parties nord et sud de ce témoin.

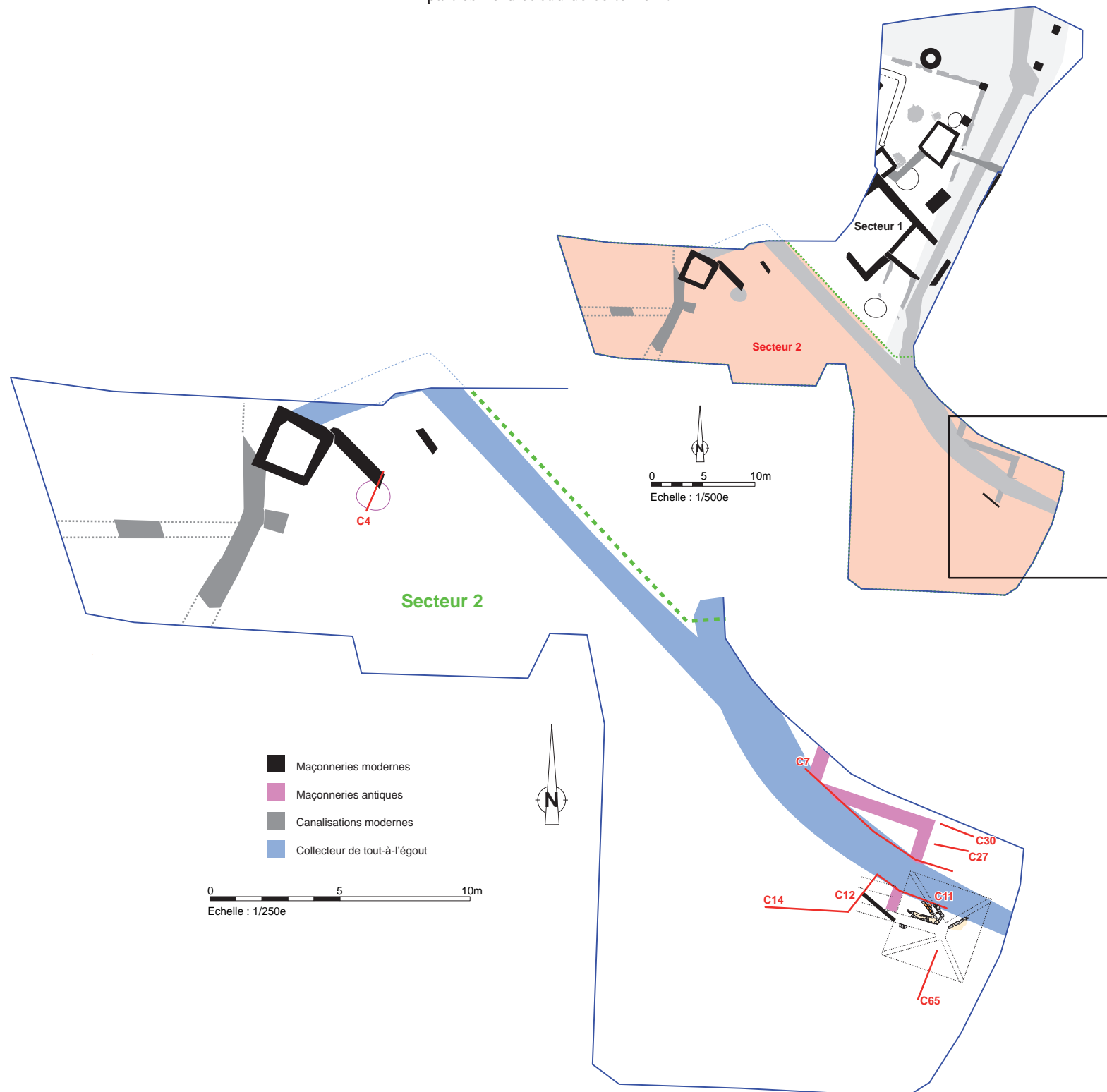


Fig.274 : Localisation des vestiges antiques conservés en secteur 2 © Arnaud Desfonds, Inrap

Comme dans le secteur 1, les strates supérieures les plus tardives, qui étaient très proches de la surface du sol actuel ont été écrêtées. Aucun niveau d'abandon ou de destruction, ni même de sol, en lien avec les derniers états de bâti n'a été retrouvé car leurs restes affleurent directement sous les niveaux de remblais modernes et contemporains. Cette proximité avec la surface du sol actuel est également à l'origine de nombreuses perturbations engendrées par le passage de divers réseaux contemporains (fig.275)³². Dans cette partie du site deux canalisations P5 et P6 ainsi que des regards et tronçons d'autres canalisations ponctuelles non inventoriées ont considérablement tronqué les vestiges. Elles sont aisément repérables sur les clichés qui accompagneront leur présentation (cf § VI).

³² Voir également dans les annexes techniques de ce rapport, le « *Plan de synthèse des réseaux avant travaux* » fourni par l'aménageur. Ce dernier rend bien compte de l'extrême densité des réseaux contemporains et perturbations du sous-sol liées à des aménagements divers notamment en secteur 2.

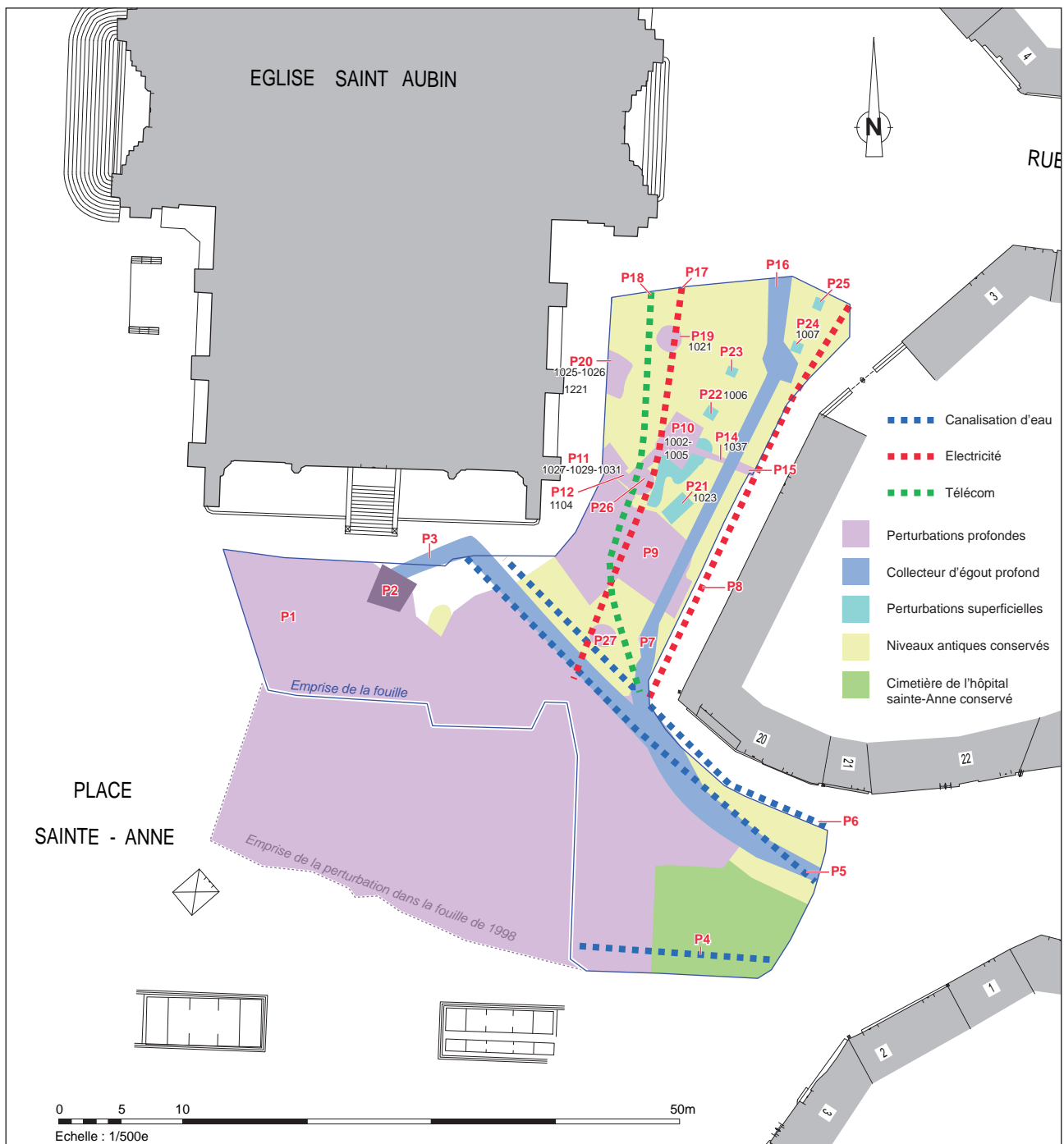


Fig.275 : Plan simplifié des principales perturbations en secteur 2 © Arnaud Desfonds, Inrap

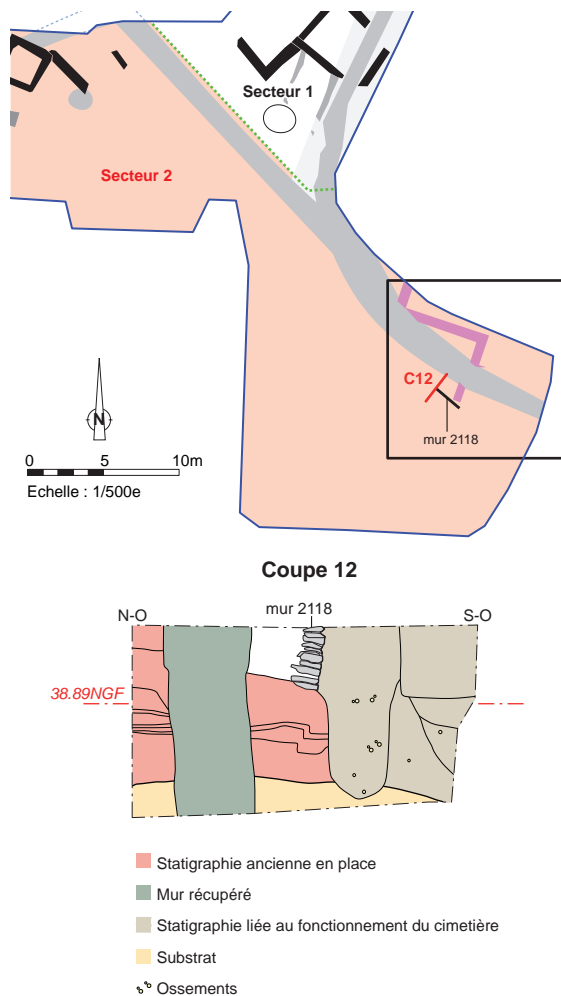


Fig.276 : Coupe stratigraphique n°12 Au sud une profonde et vaste excavation s'étendant au-delà du mur 2118, que l'on peut interpréter comme étant le mur de clôture du cimetière, a oblitéré la totalité de la stratigraphie antique © Arnaud Desfonds, Inrap

Au sud une profonde et vaste excavation s'étendant au-delà du mur 2118, que l'on peut interpréter comme étant le mur de clôture du cimetière qui sera étudié au § III, a oblitéré la totalité de la stratigraphie antique (fig.276, 277). Seul un petit témoin situé en limite orientale de l'emprise de la fouille a été retrouvé. Cette excavation sur laquelle nous reviendrons plus loin résulte probablement d'un curage du cimetière : les sépultures retrouvées dans cette zone sont toutes installées dans des remblais remontant au plus tôt à la fin du Moyen-Age voire au début de l'époque moderne.



Fig.277 : Vue d'ensemble des vestiges antiques conservés dans l'angle nord est du secteur 2 © Equipe de fouille

2.2.2 La fosse 2005

Dans la partie occidentale de l'emprise de la fouille, face à l'église sainte-Anne, dans le secteur totalement perturbé à l'époque moderne et contemporaine, un petit témoin stratigraphique ayant échappé aux bouleversements a révélé l'existence d'une fosse antique 2005 creusée dans le substrat (fig.278). La stratigraphie ancienne couronnant le terrain naturel aux alentours de la fosse a disparu en raison de l'écrêtement qui a touché la zone. Si l'on s'en réfère à l'altitude moyenne des niveaux antiques les plus précoces observés à une quinzaine de mètres de là à l'extrémité sud du secteur 1 (38,95m), le sommet de la stratigraphie de ce creusement se situe à environ 0,50m de profondeur par rapport à l'altitude des sols les plus anciens ayant du exister à cet emplacement. Cette fosse présentait donc une profondeur initiale d'un peu plus de 1,50m dont seuls 1,10m sont conservés. C'est en raison de cette profondeur relativement importante que ce négatif, ainsi qu'une séquence stratigraphique piégée par l'affaissement important de son comblement, ont été préservés (fig.279-281).

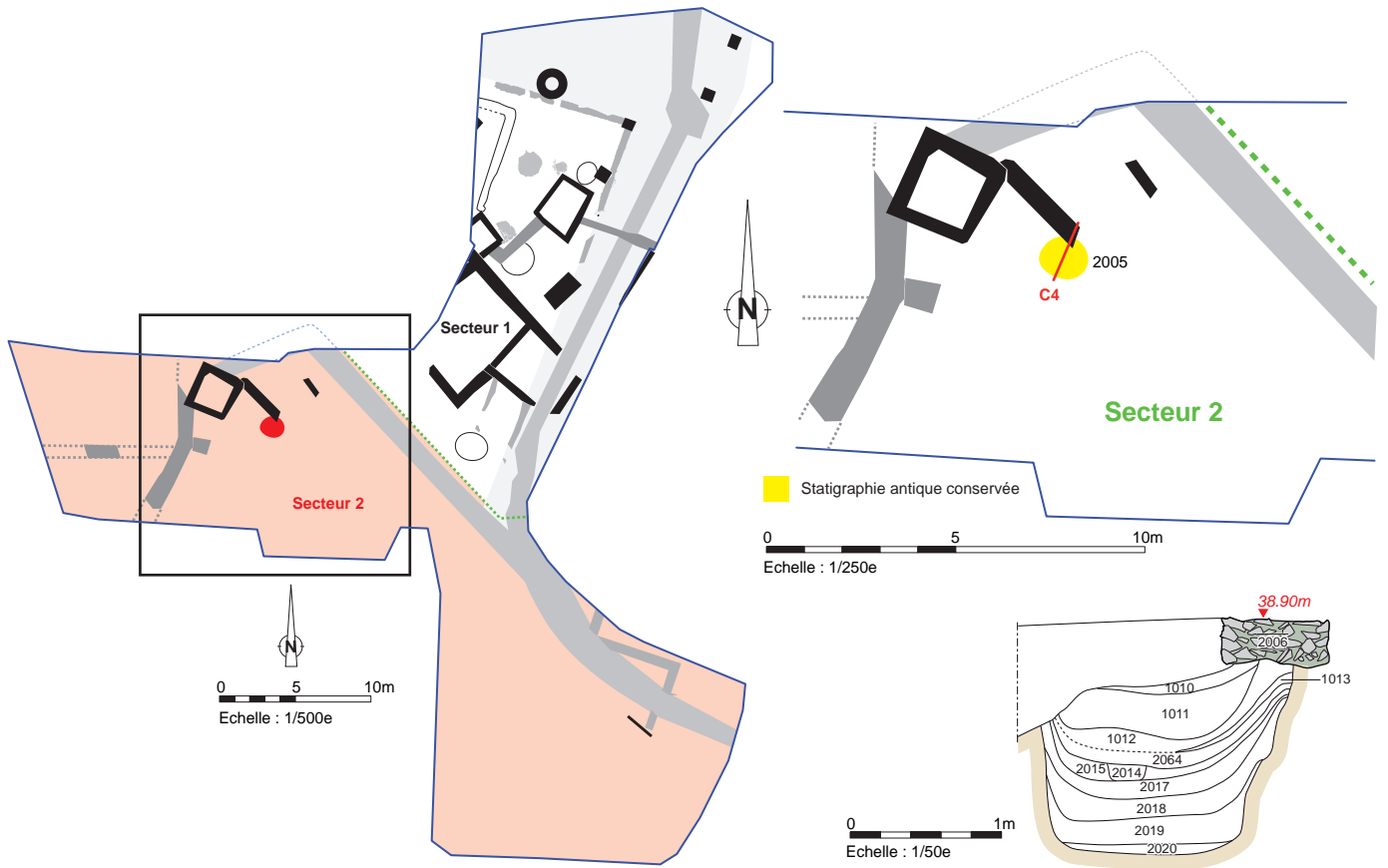


Fig.278 : Plan et coupe de la fosse 2005 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.279 : Vue d'ensemble de la fosse 2005 telle qu'elle est apparue en début de fouille. Noter en partie supérieure droite le radier de fondation du mur moderne 2006 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.280 : Vue zénithale de la fosse 2005 en début de fouille © Equipe de fouille, Inrap



Fig.281 : Vue de la fosse 2005 en cours de fouille. Noter l'affaissement important du comblement © Equipe de fouille, Inrap

L'ensemble de la séquence stratigraphique conservée dans cette excavation renvoie au Ier s. ap. J.-C. Les niveaux plus tardifs qui devaient inévitablement couronner l'ensemble ont disparu en raison de l'écrêtement général mentionné plus haut.

La nature même de la fosse ainsi que sa fonction ne sont renseignées par aucun indice, puisque le niveau de sol contemporain du fonctionnement de cette dernière n'a pas été retrouvé.

Si l'extraction de matériaux peut-être envisagée, la taille du creusement, ainsi que sa forme, qui semble être parfaitement circulaire au moins sur la partie conservée, rappellent une excavation d'un gabarit voisin observée en 1991 sur la fouille du Campus de la Place Hoche. Cette dernière avait été interprétée comme l'emplacement probable d'une cuve de bois enterrée (Pouille 2008, p.103). Dans le cas présent, aucun indice stratigraphique permettant de trancher en faveur d'une telle hypothèse n'a été observé au niveau du remplissage, ce qui indique que le contenant aurait été démonté à la fin de la période d'utilisation. Cette hypothèse se heurte cependant à l'absence de matériaux de remblai au fond de la fosse. Le démontage d'un cuvelage de bois aurait inévitablement entraîné la chute des matériaux de blocage présents entre celui-ci et la paroi, notamment au niveau de l'épaulement existant sur le côté nord de la fosse.

En définitive il semblerait plutôt que cette fosse, qui ne présente pas de reliquat de niveau de fonctionnement caractéristique, doive plutôt résulter d'une extraction ponctuelle de matériaux.

Les comblements observés dans ce creusement ne présentent pas de particularité nécessitant leur description exhaustive. Signalons toutefois que le premier niveau de remplissage **2019**, constitué par une couche noirâtre argileuse assez homogène, résulte probablement de la décomposition d'un sédiment composé pour une grande part de rejets organiques (végétaux et de

charbon de bois). C'est sans doute également de cette altération que découle l'important cône d'affaissement qui a piégé l'ensemble de cette séquence stratigraphique. Il apparaît d'ailleurs clairement sur la coupe, qu'initialement ce sédiment remplissait l'excavation au moins jusqu'au niveau de l'épaulement présent sur le côté droit.

A l'exception de **2019**, qui ne contient cependant pas une grande quantité d'éléments mobiliers (céramique ou faune) aucun des sédiments constituant ce remplissage ne peut être considéré comme un dépotoir. Le cône d'affaissement s'est produit sur une durée assez longue, comme en témoigne la présence du sol de graviers **2015** au sein duquel un négatif de sablière **2065** est présent. Cette dépression n'était donc quasiment pas perceptible au moment de l'installation de la construction à laquelle ils sont liés.

Tous les indices mobiliers livrés par les différentes strates comblant **2005** vont également dans le sens d'un affaissement relativement tardif. En effet tous livrent du mobilier qui renvoie au Ier siècle de notre ère. Comme le montre l'étude du mobilier les lots ne sont malheureusement pas assez fournis pour permettre de proposer des datations plus précises. L'impression générale qui demeure reste quand même l'assez grande précocité de ce creusement que l'on pourrait peut-être associer aux différentes structures caractérisant la phase 1 en secteur 1.

Enfin il faut remarquer que les différents sédiments de comblement rencontrés, bien que d'interprétation malaisée compte-tenu de l'affaissement qui en a modifié l'aspect originel, traduisent presque tous la présence de bâti à cet emplacement au cours du Ier siècle. C'est évidemment plus particulièrement le cas pour l'US **2015** associée à la sablière **2065** (fig.282,284), mais également pour **2018**, **2064**, **2013** et **2012** qui évoquent des sols d'espace intérieur. **2017** quant à lui semble être apparenté à des rejets domestiques, tandis que l'ensemble de la séquence est scellé par un remblai argileux **2011** qui pourrait résulter d'une démolition de paroi à pans de bois.



Fig.282 : Vue en coupe de la sablière 2065 fonctionnant avec le sol 2015 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.283 : Vue zénithale de la sablière 2065 fonctionnant avec le sol 2015 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.284 : Vue de la fosse 2005 en fin de fouille. Noter le léger épaulement sur le côté droit © Equipe de fouille, Inrap

2.2.3 Le témoin stratigraphique oriental

2.2.3.1 Cadre général

2.2.3.1.1 Etat de conservation des vestiges

Le témoin stratigraphique oriental est constitué par deux banquettes totalement déconnectées l'une de l'autre. Au nord-est, en limite de fouille, les niveaux archéologiques sont présents sur une largeur maximale de 2,00m et une longueur avoisinant 8,00m. Toutefois la canalisation **P3** a pris cette zone en écharpe, de sorte que la largeur du témoin s'amenuise à mesure que l'on approche de son extrémité occidentale, où il se termine en sifflet. Aucune possibilité de vérification ponctuelle vers le nord n'était possible compte tenu de la présence d'une tranchée d'installation d'une ancienne canalisation d'adduction d'eau en fonte, doublée par une seconde liée à la présence d'un ancien câble électrique enterré (**fig. 285, 286**). L'ensemble de ces niveaux couvre une surface ne dépassant pas 8,00m².



Fig.285 : Vue du témoin stratigraphique nord préservé entre la tranchée de tout à l'égout P3 et la tranchée d'adduction d'eau ancienne dont on devine le bord en bas à gauche. Au second plan le creusement d'installation d'un ancien câble électrique entamant également la stratigraphie ancienne est bien visible © Equipe de fouille, Inrap

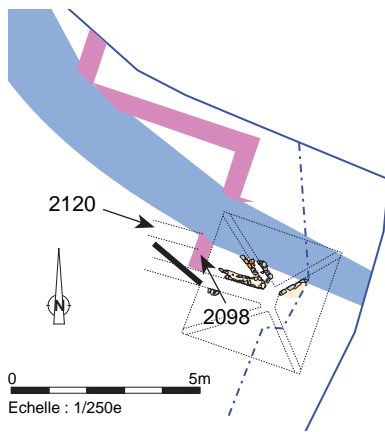


Fig.286 : Plan des vestiges du témoin stratigraphique oriental © Arnaud Desfonds, Inrap

Dans ce secteur l'épaisseur de la stratigraphie antique conservée est en moyenne comprise entre 0,70m et 1,00m, ce qui est assez remarquable par rapport au reste du site. Cependant compte-tenu de la faible étendue de la surface disponible et de la présence de la large tranchée de tout à l'égout **P3** qui scinde la zone en deux, les informations récoltées sont très lacunaires ou inexploitable pour certaines. Les niveaux archéologiques constituant ce témoin stratigraphique oriental sont également fortement tronqués par les larges et profondes fondations liées au dernier état de bâti antique retrouvé à cet emplacement. Dans certains cas il n'existe aucune continuité stratigraphique entre les couches plus anciennes présentes des deux côtés de ces maçonneries. Ceci montre que ces dernières ont fait disparaître des limites ou parois antérieures, mais les informations sont trop partielles pour reconnaître la nature précise des occupations.

Sur le côté sud de la canalisation **P3**, les vestiges antiques sont conservés sur une largeur atteignant à peine 1,50m pour une longueur de 4,00m, ce qui ne représente pas plus de 6,00m².

L'étendue de la stratigraphie préservée, déjà très réduite, est par ailleurs tronquée en raison de la présence de deux emprises de murs antiques **2098** et **2120**.

2098 est conservé sous la forme d'un radier de fondation, tandis que **2120** a été intégralement récupéré et n'apparaît que sous la forme d'un négatif comblé de remblai à dominante végétale. La partie occidentale de ce témoin est finalement indigente, puisque, au-delà du mur **2098**, les couches archéologiques ne sont conservées que sur moins de 0,50m², ce qui limite considérablement les possibilités de compréhension.

Finalement malgré l'aspect très prometteur des coupes stratigraphiques, seules les principales étapes de l'occupation dans ce secteur peuvent être évoquées (**fig.287, 288**).

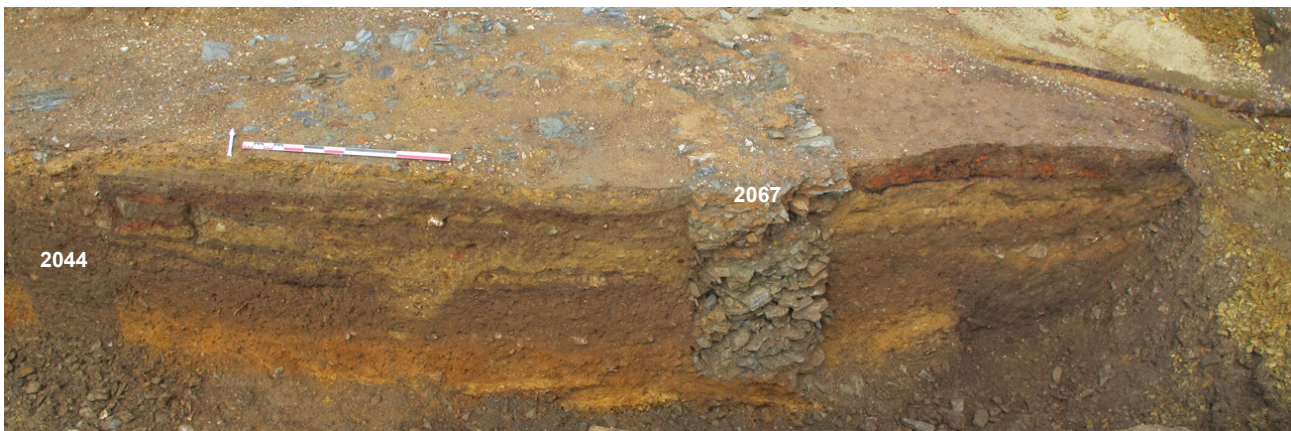


Fig.287 : Vue de la stratigraphie antique au niveau de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.288 : Vue de la stratigraphie antique au niveau de la paroi sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap

2.2.3.1.2 Localisation des vestiges du secteur 2 par rapport aux voiries.

Les vestiges de cette partie du site sont situés dans l'îlot se développant à l'est du *cardo* étudié en secteur 1

Aucun vestige de cette chaussée n'est présent en secteur 2. Toutefois l'emplacement de la paroi occidentale (**mur 2021**) du dernier état de bâti antique retrouvé au niveau de la limite d'emprise de la fouille, fournit un jalon permettant de restituer approximativement l'emplacement du bord est de la rue. En effet si l'on envisage la présence d'un trottoir ou d'une galerie de circulation d'une largeur équivalente à celle qui a été observée à l'extrémité sud du secteur 1, la largeur de la rue contemporaine de ces constructions maçonnées avoisine 6,00m (20 pieds) (**fig.289**).

Nous reviendrons plus loin sur ce dernier état de bâti antique occupant le secteur 2.

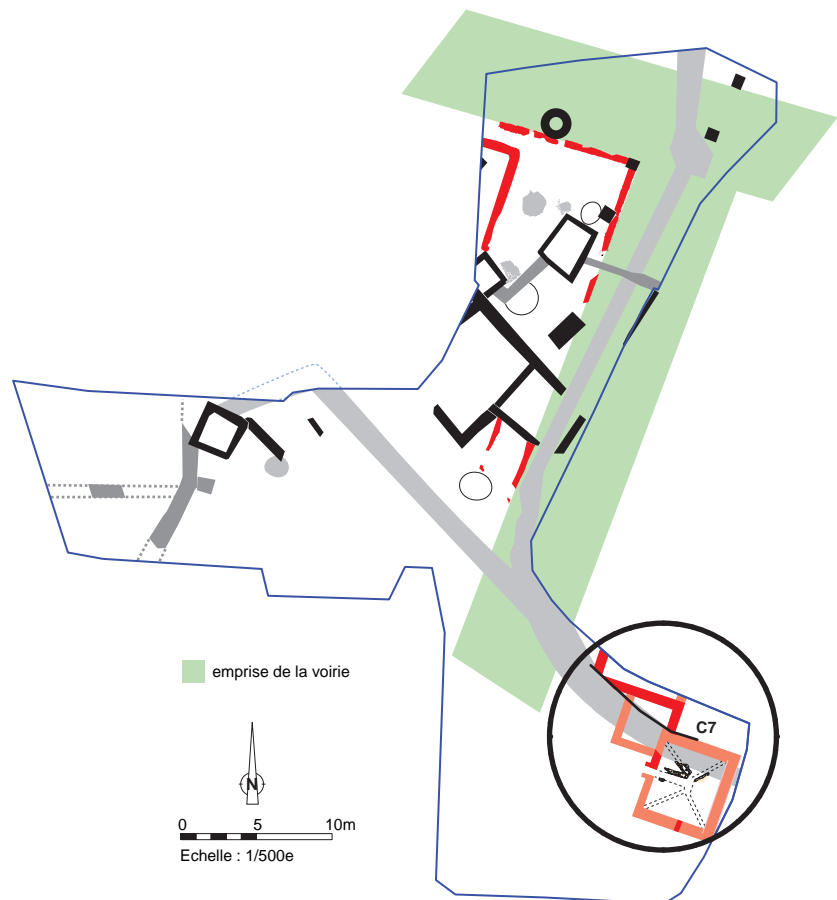


Fig.289 : Plan de localisation des vestiges du secteur 2 par rapport aux voiries © Arnaud Desfonds, Inrap

2.2.3.2 Etude des vestiges

2.2.3.2.1 Etats 1-2. Les premiers témoignages d'occupation antique.

Ce secteur de la fouille présente la particularité de révéler la limite d'extension de la terrasse alluviale dont on retrouve les reliquats en de multiples points du site. Cette limite est perceptible à l'extrémité est de la coupe 7 fournie par la tranchée d'installation de la canalisation **P3** (**fig.290**). A cet emplacement les niveaux de graves cèdent la place à un affleurement rocheux constitué par le schiste altéré. Curieusement, c'est précisément là que sont localisés les premiers témoignages d'occupation identifiés dans cette zone.

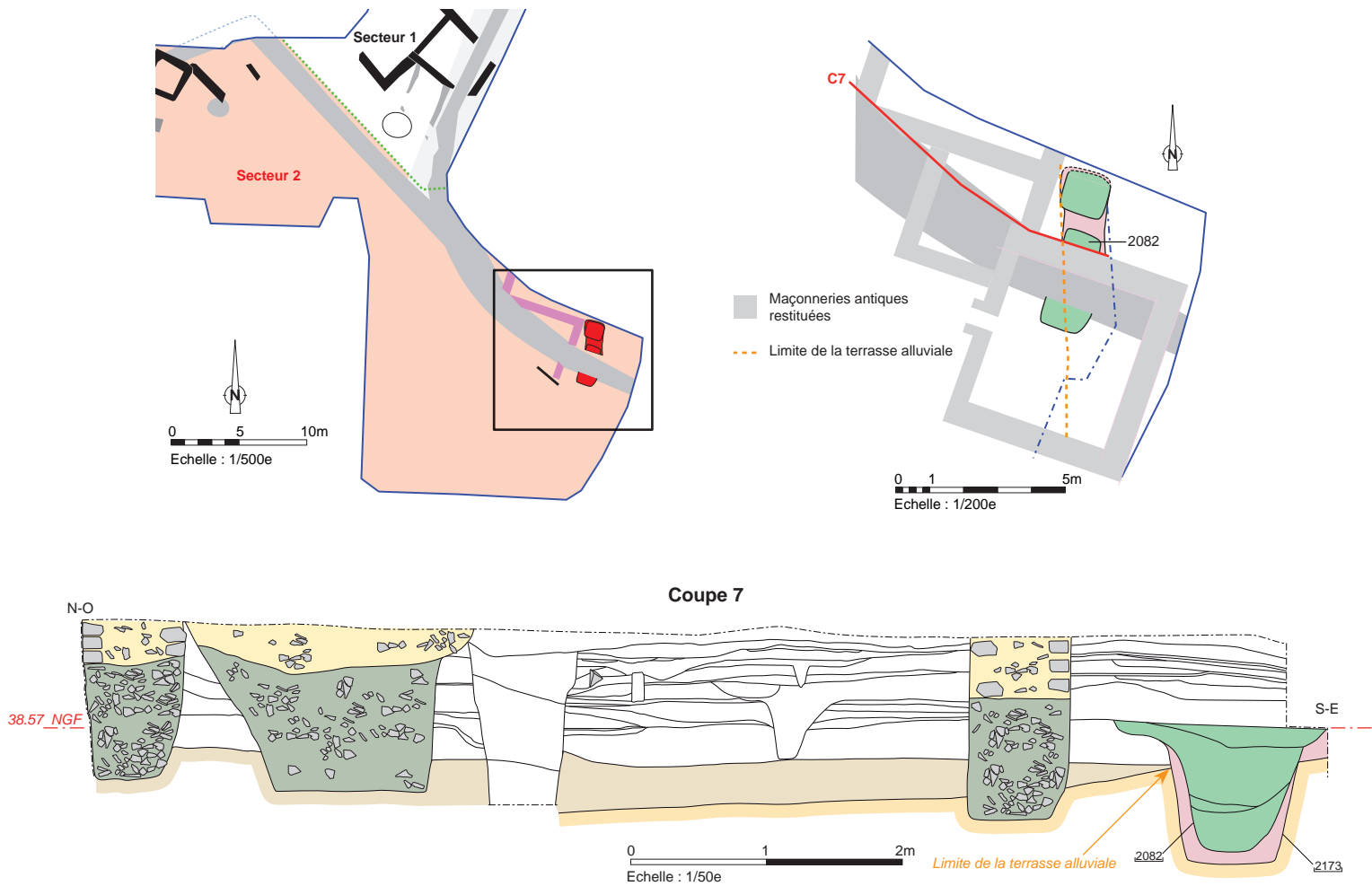


Fig.290 : Coupe 7 à l'extrémité est de laquelle apparaît l'affleurement rocheux © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.291 : Vue de la fosse 2173 vidée. Noter le creusement entamant l'affleurement rocheux. Les niveaux apparaissant au niveau de la paroi correspondent au comblement de la fosse postérieure 2169 © Equipe de fouille, Inrap

Il s'agit de quatre creusements **2173**, **2169**, **2100** et **2082**. Ces fosses, entament le paléosol et ne semblent être liées à aucun niveau de sol aménagé. Elles se concentrent sur une surface très restreinte et au moins deux d'entre-elles, **2082** et **2169**, situées sur le côté nord de la tranchée **P3** succèdent à une première : **2173**, plus vaste, déjà au moins en partie comblée (fig.291, 292). Celle-ci se présente sous la forme d'un creusement longiligne mesurant au moins 1,80m de long sur 1,20m de large à l'ouverture et ayant un profil en V ouvert à fond plat. Tronquée au sud par le passage de la canalisation **P3** son extrémité sud n'a pas été retrouvée.

La quatrième fosse **2100**, elle aussi partiellement perçue, se développe sur le côté sud de **P3**.

La fosse **2169** située en limite d'emprise n'a pas été fouillée entièrement. C'est un creusement de plan plutôt rectangulaire, aux bords relativement droits et à fond plat d'une soixantaine de centimètres de profondeur. Son comblement initial **2170** constitué par un limon argileux grisâtre très fin contenant quelques petits blocs de schiste n'a livré aucun matériel significatif, en revanche l'épais niveau de limon argileux brun charbonneux **2171**, qui occulte totalement le creusement, contient du mobilier céramique correspondant à une fourchette chronologique allant de -20 à +20 ap. J.-C. Son homologue **2082**, très partiellement retrouvée, car amputée par le passage de la canalisation **P3**, présente elle aussi une forme semblant plutôt quadrangulaire et des parois relativement verticales. Son creusement est en revanche plus marqué que pour **2169**, car il atteint 0,90m de profondeur. Son comblement initial **2168**, qui semble correspondre au niveau d'occultation de limon charbonneux **2171** comblant la fosse voisine, a livré une

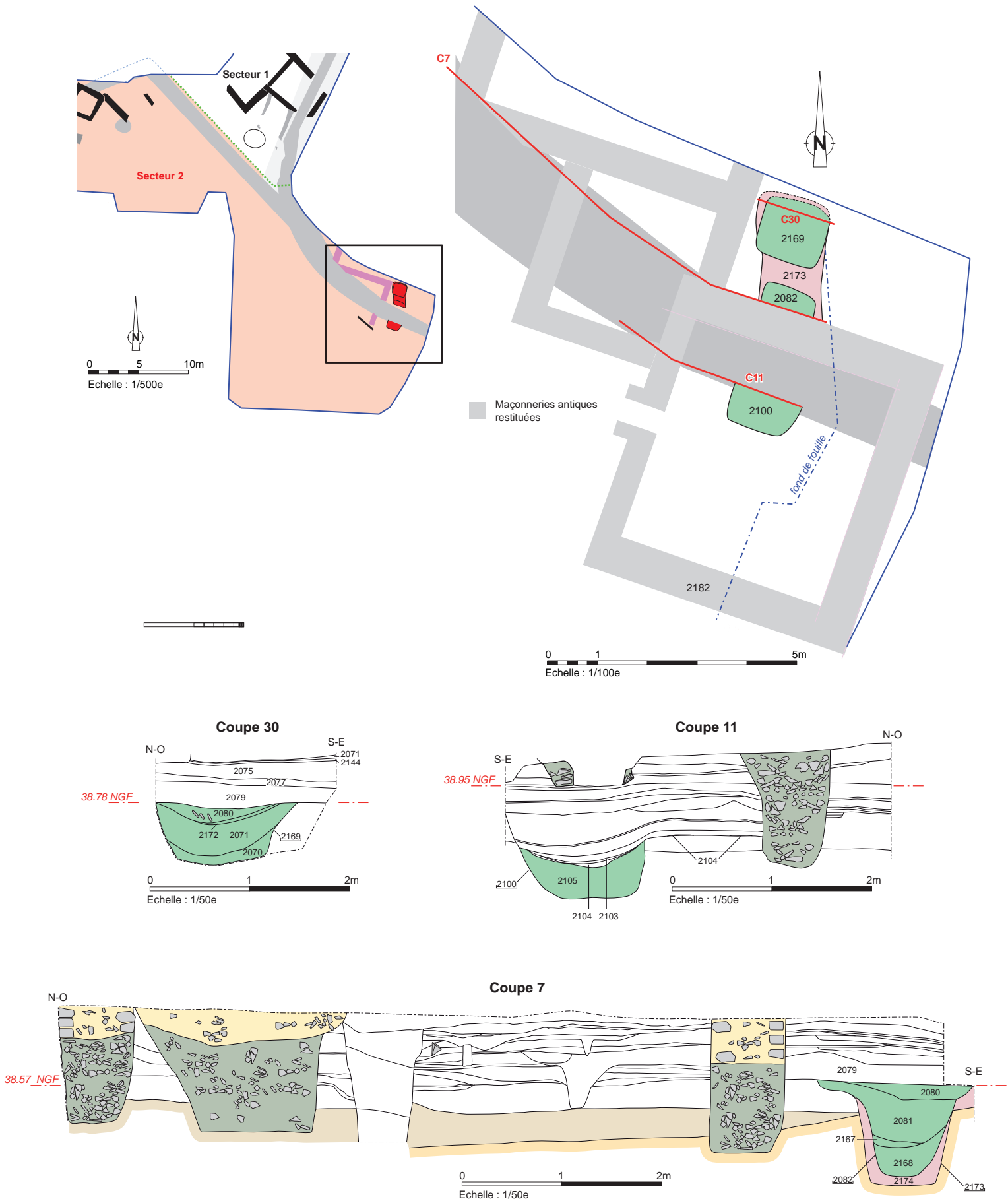


Fig.292 : Plan d'ensemble des fosses 2082, 2100, 2169 et 2173, © Arnaud Desfonds, Inrap

certaine quantité de mobilier céramique renvoyant à la même fourchette chronologique (fig. 293, 294).

Enfin la quatrième fosse **2100** est située sur le côté sud de **P3**, elle aussi est coupée par la tranchée de canalisation, de sorte qu'elle n'a été que partiellement reconnue. Elle se présente sous la forme d'un creusement d'une profondeur de 0,60m mesurant 1,20m de largeur à l'ouverture et pourvu d'un fond relativement plat.

Sa position par rapport à **2082**, sa morphologie, ainsi que la nature des niveaux d'occultation permettent de supposer qu'il ne s'agit pas d'un prolongement de celle-ci, en revanche, son comblement initial, un limon grisâtre charbonneux **2105** d'aspect assez proche de **2171** et de **2168** invite à la rattacher à ces deux derniers, ce qui est confirmé par le mobilier contenu dans son comblement (fig.295, 296) . En effet celui-ci renvoie à une fourchette presque similaire.



Fig.293 : Vue du remplissage charbonneux 2168 de la fosse 2082
© Equipe de fouille, Inrap



Fig.294 : Vue du remplissage charbonneux 2171 de la fosse 2169
© Equipe de fouille, Inrap



Fig.295 : Vue du remplissage charbonneux 2105 de la fosse 2100
© Equipe de fouille, Inrap



Fig.296 : Vue de la fosse 2100 en fin de fouille © Equipe de fouille Inrap

Datation

La chronologie relative montre que la fosse **2173** de l'état 1 est l'aménagement le plus ancien présent dans cette zone. Son comblement **2174** n'a malheureusement livré aucun jalon aidant à préciser sa datation. Ce sont donc les comblements des creusements postérieurs **2169**, **2100** et **2082**, de l'état 2, ainsi que la couche d'occultation **2079** qui permettent de préciser la question. Tous ces remplissages renvoient globalement au tout début du Ier s et montrent que cette série d'excavations dont la fonction demeure inconnue, est sans doute liée aux premières occupations de ce secteur. La couche d'occultation **2079**, qui scelle ces installations et est présente au nord de **P3** uniquement, confirme leur précocité.

Us 2079 (couche d'occultation)

Lot de 43 tessons, regroupant :

3 tessons en sigillée de Gaule du Centre dont un bord d'assiette Drag. 6 et panse moulée à motif de godrons

1 petit éclat fin de panse en sigillée à décor végétal moulé (Centre-Ouest ?)

2 tessons de panse en céramique à engobe blanc

5 tessons en terra nigra (1 bord bol ou coupe Menez 110 ?)

6 tessons appartenant à la base d'un gobelet en céramique réductrice à pâte fine

18 tessons en commune claire dont un bord de pot et une autre lèvre en gouttière (type pot à miel)

7 tessons en commune sombre dont un bord à lèvre en bourrelet de pot globulaire et 1 bord d'écuelle à lèvre rentrante

1 bord d'amphore Pascual 1 à engobe blanc

Datation proposée : milieu du Ier siècle de notre ère. (**fig.297**).

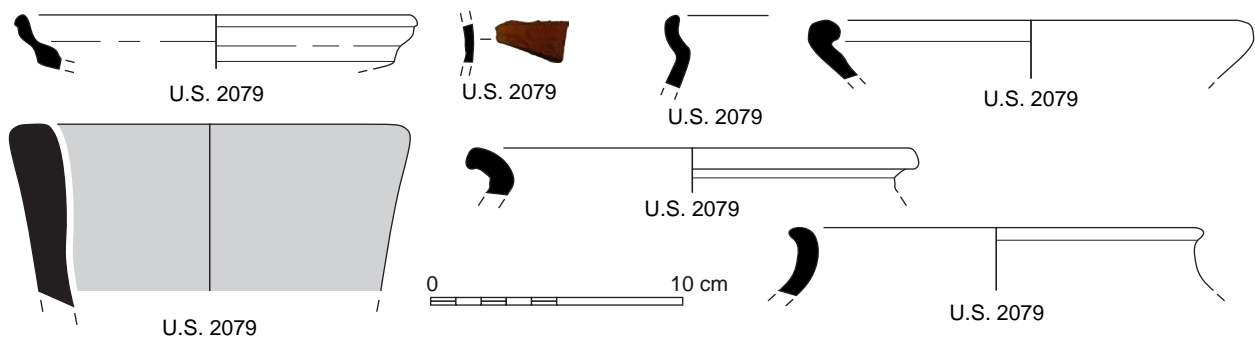


Fig.297 : US 2079, sigillée, commune sombre et amphore © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 2081 (2^e comblement de 2082)

Lot de 43 tessons, regroupant :

1 tesson de bord d'assiette Drag. 19 en sigillée de Gaule du Sud

2 tessons de gobelet à boire de type Beuvray (bord et fond)

10 tessons en terra nigra (vases bobine Menez 126, écuelle Menez 22 et coupe Menez 96)

3 tessons de panse de cruche à engobe blanc

7 tessons en céramique commune claire dont un bord étroit de cruche à lèvres moulurées (type engobe blanc)

6 tessons de panse en commune sombre

12 tessons en céramique non tournée dont trois bords à lèvres moulurées (type Besançon)

Datation proposée : début du I^{er} siècle de notre ère.

Us 2105 (1^{er} comblement de 2100)

Lot de 96 tessons, regroupant :

10 tessons de sigillée de Gaule du Sud avec 1 bord d'assiette Drag. 15 et le fond d'une autre, une panse à décor moulé dont la forme est indéterminable et 1 fond de coupelle indéterminée également

1 tesson de panse de sigillée à décor moulé de provenance indéterminée (Centre ?)

3 tessons à décor guilloché d'un gobelet à boire à pâte claire

13 tessons de panse et fond en céramique à engobe blanc

20 tessons en terra nigra avec un bord de pot à lèvres éversées et décor guilloché (variante Menez 148 ?), 1 bord de coupe Menez 96, 1 bord d'écuelle Menez 22 et 1 bord de vase bobine Menez 126

3 tessons en commune claire dont un fond de cruche

27 tessons en commune sombre dont le profil archéologiquement complet d'un pot globulaire à lèvres rondes

12 tessons en céramique non tournée dont un bord d'urne type Besançon et un autre à lèvres légèrement éversées

Datation proposée : début du I^{er} siècle de notre ère. (fig.298).

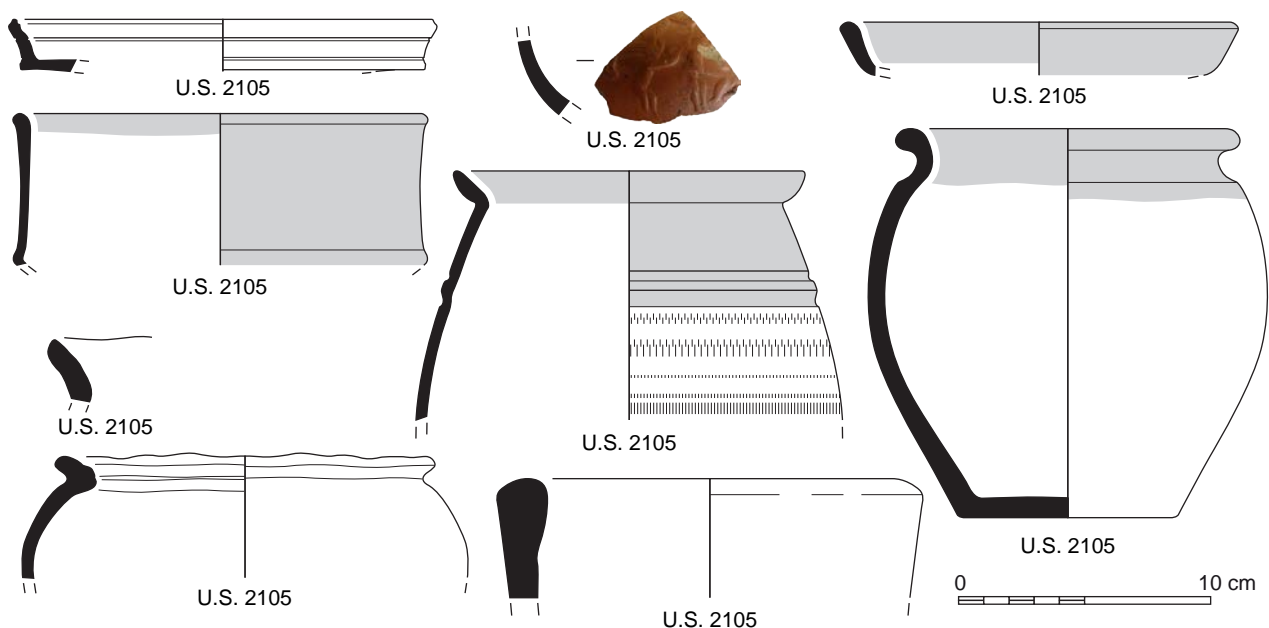


Fig. 298 : US 2105, différentes formes céramiques recensées en sigillée, parois fines, terra nigra, commune sombre et amphore
© Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 2168 (1^{er} comblement de 2082)

Lot de 25 tessons, regroupant :

3 tessons d'un gobelet à boire de type Beuvray avec décor de palmettes
8 tessons en terra nigra dont une assiette de type Menez 22 de grand module,
2 bords de vase bobine Menez 126, un bord de coupe Menez 108 ?

2 tessons de cruche à engobe blanc (1 anse nervurée)

1 fragment de fond de pot à petit lèvre et engobe micacé

4 tessons en commune sombre dont un bord de jatte à lèvre en collerette arrondie

5 tessons non tournée dont un bord de pot de type Besançon

2 tessons d'amphore Pascual 1 à pâte claire (bord et anse)

Datation proposée : fin du I^{er} siècle av. notre ère – début du I^{er} siècle de notre ère. (fig.299)

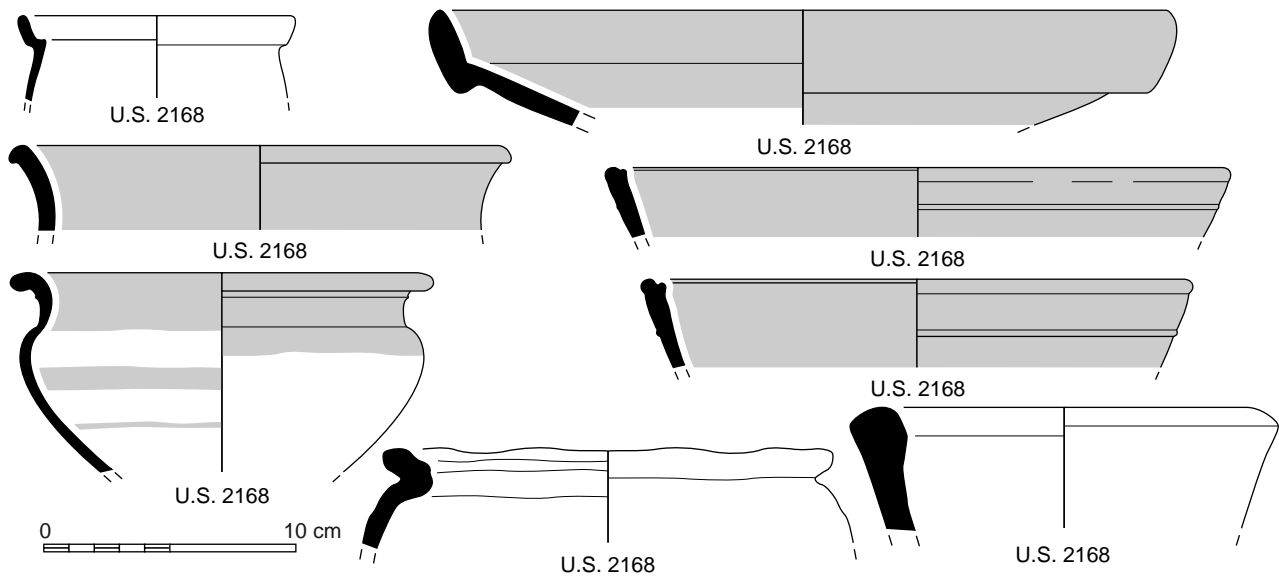


Fig. 299 : US 2168, principales formes antiques présentes © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

Us 2171 (2^e comblement de 2169)

Lot de 25 tessons, comprenant :

1 morceau de panse de coupelle en sigillée de type italique

3 tessons en terra nigra, correspondant à trois formes : la base d'un vase bobine à baguettes (Menez 125), le bord d'une coupe carénée Menez 96 et un bord d'écuelle Menez 22

7 tessons de céramique à engobe blanc dont une anse nervurée de cruche « tibérienne »

2 tessons de céramique à cuisson oxydante dont un bord de plat ou assiette épais sans revêtement mais de forme inspirée des productions à vernis interne rouge pompéien

8 tessons de récipients à cuisson réductrice dont un non tourné.

1 morceau de panse d'amphore Pascual 1 sans revêtement et pâte beige et un autre tesson indéterminé

Datation proposée : fin du I^{er} siècle av. n. è. – début du I^{er} siècle de notre ère. (- 20 à + 20 probable).

2.2.3.2.2 Les séquences stratigraphiques du début du haut-Empire sur le côté nord de la tranchée P3

Aux installations mentionnées précédemment succèdent dans les 2/3 inférieurs de la stratigraphie, des lambeaux de niveaux qui permettent d'identifier la présence d'aménagements construits dans ce secteur. Il est toutefois impossible d'en retracer l'évolution de manière précise dans la mesure où ils n'ont été perçus que sur des surfaces très restreintes et qu'à aucun endroit l'articulation entre ces niveaux et des vestiges de parois ne peut être observée.

Un certain nombre de constats méritent toutefois d'être formulés. Il apparaît en effet assez clairement que sur le côté nord de **P3**, la zone est cloisonnée. En effet les séquences stratigraphiques qui se développent entre les tranchées de murs **2028**, **2044** et **2068** sont différentes. D'ouest en est, c'est à dire à partir du bord de l'espace de circulation bordant le *cardo* on voit se succéder trois espaces qui semblent s'articuler entre eux suivant un rythme de dix pieds (**fig.300**). Les limites entre ces espaces, gommées par les tracés des profondes tranchées de fondations mentionnées plus haut ont disparu, mais il est évident qu'il s'agissait d'éléments structurants sans doute de type paroi construite à fondation légères ou sur sablière posée à même le sol.

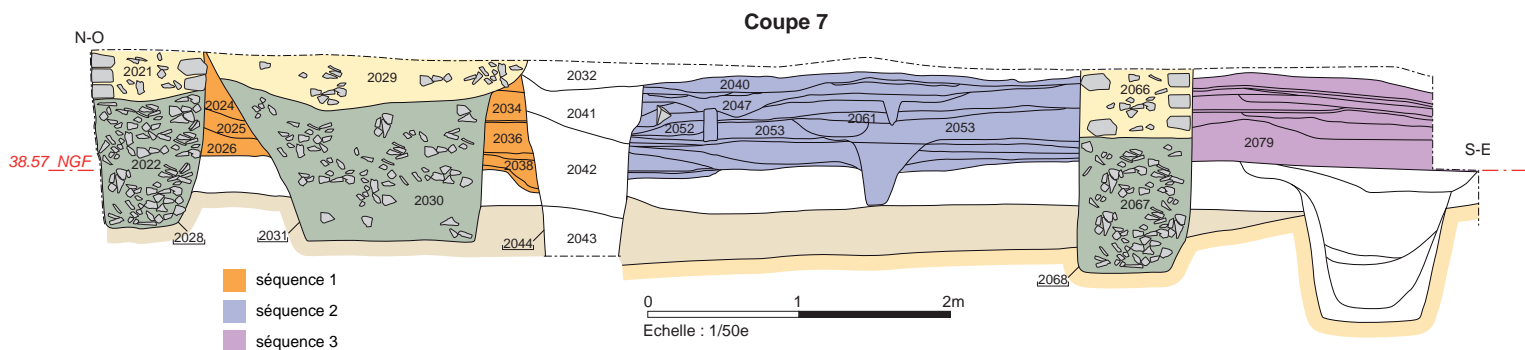
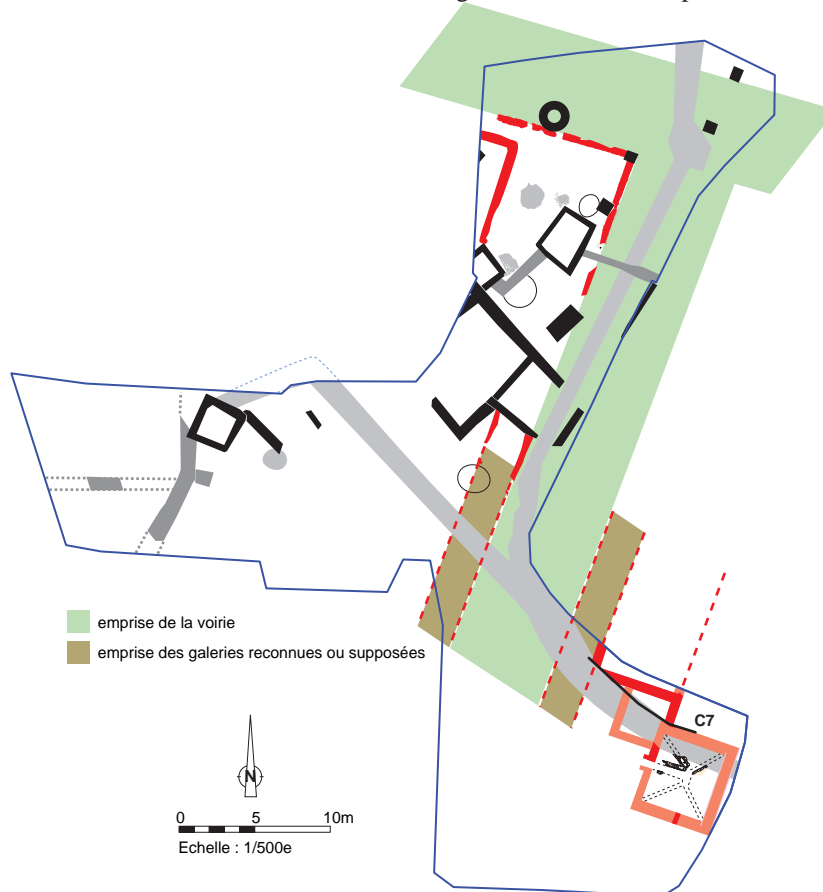


Fig. 300 : Plan et coupe P7 restituant l'organisation de l'espace en bordure orientale du *cardo* © Arnaud Desfonds, Inrap

L'espace le plus proche du trottoir ou de la galerie bordant la chaussée, compris entre les tranchées des murs **2028** et **2044**, est caractérisé par la présence d'une succession d'épais niveaux à dominante organique et limoneuse **2025/2036**, **2026/2038**. Compte tenu de la configuration de la fouille et des vestiges ces niveaux n'ont été observés que sur une étroite bande de terrain mesurant moins de 0,20m d'épaisseur (fig.301, 302).



Fig. 301 : Vue rendant compte de l'étroitesse du témoin stratigraphique disponible © Equipe de fouille, Inrap



Fig. 302 : Vue des niveaux se développant à l'ouest de 2044. Noter la séquence stratigraphique totalement différente se développant à l'est de ce tracé © Equipe de fouille, Inrap

Au sein de ces derniers quelques litages de graviers ou minces niveaux de possibles sols sommairement aménagés peuvent ponctuellement être observés (**2035**, **2037**). L'ensemble est couronné par un remblai hétérogène **2024/2034**, illustrant probablement une volonté de nivellement. Notons ici que de part et d'autre de la tranchée de fondation **2031** du mur **2029** la succession stratigraphique est quasiment similaire, ce qui montre que ce tracé de mur ne fossilise pas une limite plus ancienne. La nature des niveaux présents ici évoque une succession d'espaces extérieurs alimentés par des rejets organiques, ce qui peut paraître assez surprenant pour une zone située presque au contact de la chaussée. Toutefois on notera ici qu'en secteur 1, à hauteur du témoin central situé sur le bord ouest du *cardo*, plusieurs niveaux présentant le même type de caractéristiques ont été mis en évidence.

Dans l'espace jalonné par **2044** et **2068**, la séquence stratigraphique est différente, ce qui suppose l'existence d'une limite ancienne disparue à hauteur du tracé de **2044** (fig.303). Ici encore, la configuration de ce témoin mesurant un peu moins de 0,30m de large à l'ouest et à peine plus de 1,00m à l'est ne permet pas d'identifier clairement la nature des occupations qui s'y sont succédé. Cependant cette zone se distingue nettement de la précédente



Fig. 303 : Vue des niveaux se développant entre **2044** et **2068**. Noter l'existence de plusieurs couches argileuses hétérogènes correspondant sans doute à de la démolition de paroi en terre utilisée en remblai de sol. © Equipe de fouille, Inrap

à la fois par l'épaisseur des strates qui la composent mais également par leur nature. On y rencontre en effet en partie inférieure des niveaux de sédiments brun charbonneux correspondant probablement à des rejets d'occupation dont le mobilier renvoie à la première moitié du Ier siècle. Les strates supérieures **2040**, **2047**, **2052**, **2053**, **2061**, qui ne paraissent pas être postérieures au début du IIe s., et dont le détail ne sera pas développé ici, évoquent au contraire des opérations de remblaiement pratiquées à l'aide de matériaux provenant au moins en partie de la démolition de constructions à architecture de terre et de bois. Si des lentilles de sédiment compacté sans doute attribuables à des niveaux de circulation y sont détectables, aucun sol aménagé pouvant appartenir à un espace intérieur n'y est toutefois reconnaissable.

A l'est de **2068** la stratigraphie est plus intéressante, en effet malgré une surface étudiable d'un peu moins de 4m², pour la partie supérieure les niveaux se prolongent au sud de la tranchée **P3**, ce qui permet de formuler quelques observations concernant le bâti.

Ici encore il n'y a aucune continuité entre la séquence présente à l'est de **2068** et celle se situant à l'ouest. Ceci témoigne à nouveau de l'existence d'une limite ancienne disparue. La partie inférieure de la stratigraphie est occupée par une épaisse couche de limon argileux verdâtre **2079**, qui scelle les creusements évoqués plus haut. La nature de ce sédiment ainsi que son épaisseur relativement importante évoquent un espace extérieur constitué par une accumulation de rejets à dominante organique. Cependant toutes les strates supérieures où alternent les niveaux de remblai argileux, les surfaces de sol compactées et les pellicules d'occupation charbonneuses, montrent que la vocation des lieux change ensuite et que du bâti dont la paroi occidentale correspond au tracé de **2068** y est installé.

2.2.3.2.3 Les vestiges de bâti de l'état 3 au sud de la tranchée P3

Sur le côté sud de la tranchée **P3**, la partie inférieure de la séquence stratigraphique est différente. En effet un niveau de remblai argilo limoneux **2101** mêlé de graviers de rivière se développe. Ce dernier présente une surface relativement plane et compacte incitant à y voir un sol aménagé pouvant correspondre à un intérieur de construction. La présence d'une

mince pellicule charbonneuse **2175** correspondant probablement à un niveau d'occupation conforte cette hypothèse. Ces vestiges qui ne se prolongent pas à l'ouest du tracé du mur **2098/2099**, ni au nord de **P3**, permettent de localiser l'emplacement d'un bâtiment à architecture de terre et de bois se développant vers le sud au moins jusqu'à la tranchée de fondation de mur **2180**. Cette dernière a probablement fait disparaître la paroi méridionale de cette construction (fig.304, 305). L'indigence de la stratigraphie conservée à l'ouest au-delà de la tranchée de mur **2099** ne permet pas d'avancer d'autres hypothèses concernant cet état. On soulignera cependant que ce dernier s'inscrit dans un espace qui sera plus tard délimité par les murs **2066bis**, **2098** et **2182**. Ce qui permet de restituer l'emplacement d'un bâtiment dont l'emprise du nord au sud est sans doute de 15 ou 20 pieds.

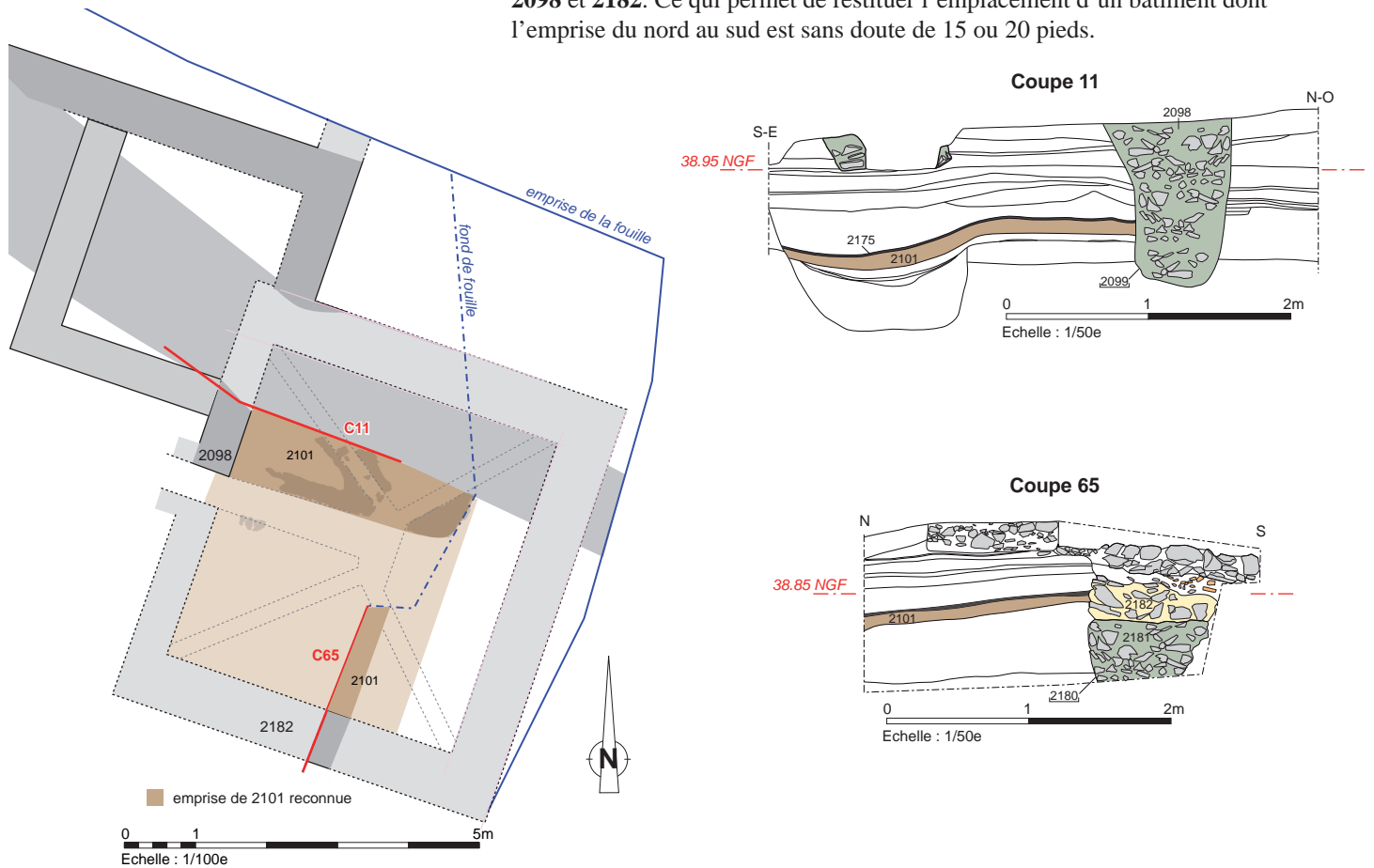


Fig.304 : Plan et coupes du secteur 2 restituant la présence de la construction liée aux niveaux 2101 et 2175 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.305 : Vue des niveaux 2101 et 2175 © Equipe de fouille, Inrap

L'espace présent au sud de P3 est ensuite remblayé (2096, 2097) signant ainsi la disparition de cette construction. Le rare mobilier recueilli dans le niveau d'occupation 2175 ne permet pas de caler précisément sa datation ni sa nature, cependant les remblais qui le scellent renferment exclusivement du mobilier céramique relativement précoce. Celui-ci suggère que cette installation a du fonctionner dans le courant de la première moitié du Ier s.

Us 2095

Lot de 22 tessons, regroupant :

1 bord de coupelle Drag. 24/25 en sigillée de Gaule du Sud

9 tessons en terra nigra (bol, coupe Menez 110)

1 tesson de panse en commune claire

5 tessons en commune sombre dont un bord de pot à petite lèvre en bourrelet

2 tessons d'amphore Pascual 1 avec ou sans revêtement

4 tessons d'une amphore à pâte beige (Pascual 1 ?)

Datation proposée : milieu du Ier siècle de notre ère.

Us 2097

Lot de 48 tessons composé de :

2 tessons de terra nigra

4 tessons en céramique commune sombre tournée correspondant au haut de panse d'un petit gobelet à lèvre ronde et panse à décor de bandes lissées

1 fond de récipient en céramique commune claire

34 fragments issus d'une amphore Dressel 7 dont le bord et un fragment d'anse plate à sillon

6 fragments d'amphore à pâte bicolore de type Dressel 2/4 probable

1 fragment de panse d'amphore Pascual 1 à pâte bicolore et engobe blanc.

Datation proposée : fin du Ier siècle av. n. è. - Ier siècle de n. è. (fig.306).

(Fig. mob 40)

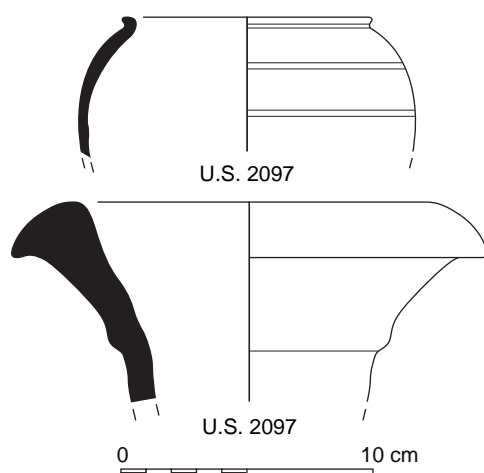


Fig. 306 : US 2097, haut de gobelet en céramique réductrice fine et amphore Dr. 7 © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

2.2.3.2.4 Les vestiges de bâti de l'état 4

L'apport des remblais évoqués plus haut, sans doute destiné à compenser les irrégularités de niveau induites par les fosses précoces présentes à cet emplacement, vise à niveler cet espace afin de permettre l'installation d'une nouvelle construction. Les limites occidentale et méridionale de cette dernière ne varient pas par rapport à la précédente, en revanche elle s'étend cette fois vers le nord au-delà de la zone d'investigations. Son emprise est matérialisée par la présence d'un épais niveau de remblai argilo-graveleux ocre à gris-ocre 2077/2095 constituant un solide sol intérieur. Aucune trace de cloisonnement n'y a été relevée, mais on peut cependant supposer que le mur postérieur 2066bis a repris le tracé d'une paroi. La surface intérieure tapissée d'une mince couche argilo-charbonneuse noire 2076/2094, dépourvue de mobilier reflète sans doute l'abandon de cet ensemble (fig.307)

Un niveau de limon argileux beige 2075/2156 recelant quelques poches de fragments d'enduit peint scelle cette installation. Il pourrait correspondre à la démolition de ses parois.

Les restes d'enduit peint, ne se présentent pas sous la forme de plaques effondrées, puisque, au sein d'une même poche la couche picturale est tantôt contre terre, tantôt apparente. Sur certains fragments l'épiderme a d'ailleurs disparu, et seule la couche d'accroche est conservée, ce qui traduit un brassage des matériaux. On a donc cherché à niveler cet espace à l'aide du hourdi des parois avant de le réoccuper.

Les restes d'enduit peint où l'on note surtout la présence de tons ocre-rouge et de jaune sont donc malheureusement très fragmentés et ne permettent pas d'en saisir les motifs. Leur présence permet de supposer que ces vestiges correspondent à ceux d'une habitation. Toutefois, faute d'indices suffisants, aucune fonction particulière ne peut être attribuée aux espaces identifiés (fig.308-312).

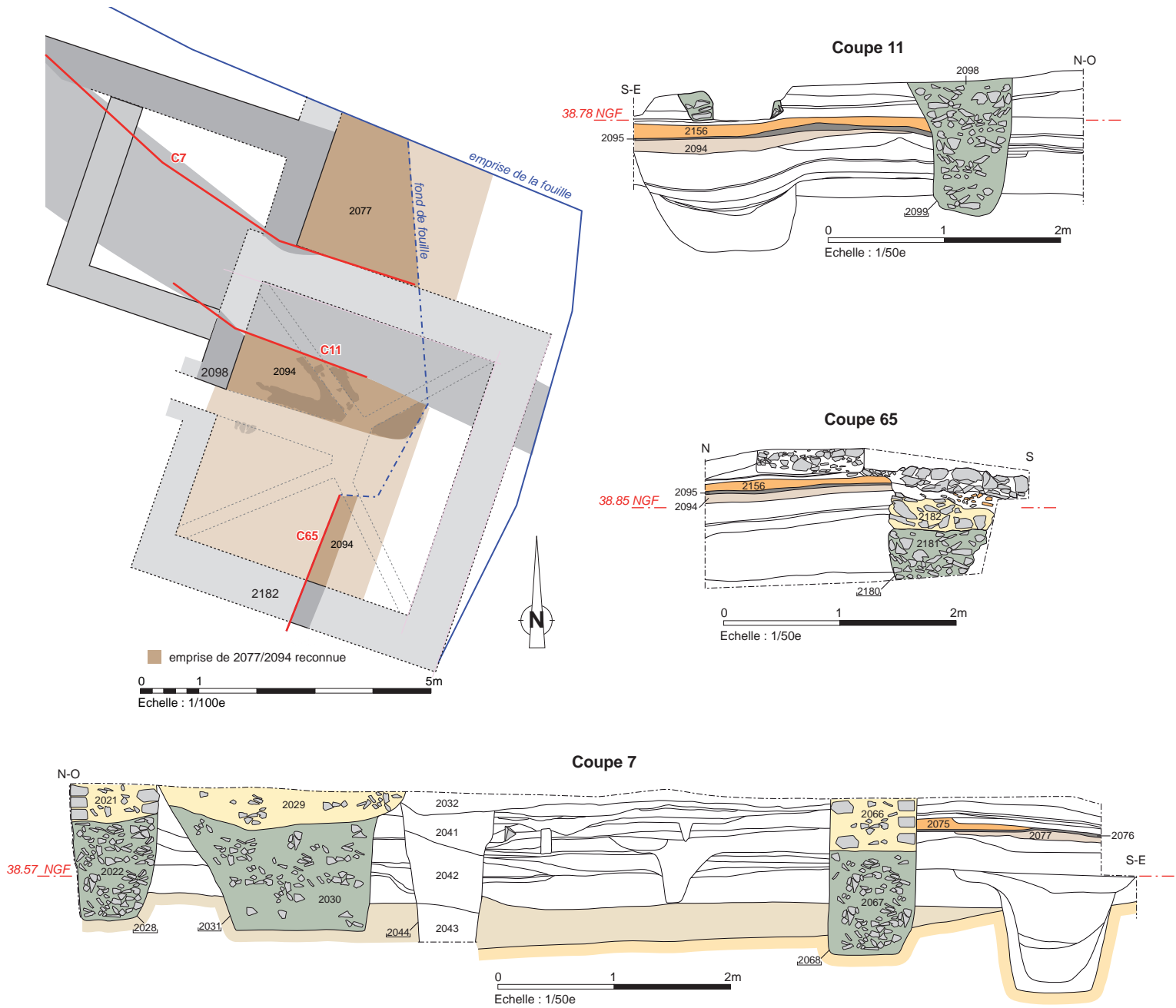


Fig.307 : Plan et coupe des vestiges correspondant à l'état 4 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.308 : Vue du sol 2095/ 2077 sur le côté sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.309 : Vue du sol 2095/ 2077 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille ,Inrap



Fig.310 : Vue d'ensemble du niveau de démolition 2075 © Equipe de fouille ,Inrap



Fig.311 : Détail des fragments d'enduits peints présents dans 2075 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.312 : Détail des fragments d'enduits peints présents dans 2075 © Equipe de fouille, Inrap

Datation

Le mobilier recueilli dans les niveaux, associés à cet état est assez peu abondant et ne permet pas d'offrir une fourchette chronologique très précise. Il renvoie en effet globalement à la seconde moitié du Ier siècle. Cette datation est néanmoins confortée par celle fournie par les niveaux sous jacents, **2079** évoqué plus haut, et surtout **2078**, puisque ce dernier recèle du matériel datable de la seconde moitié du Ier siècle.

Us 2078

Lot de 16 tessons, regroupant :

1 tesson de panse à décor de godrons en sigillée de Gaule du Centre

5 tessons en terra nigra dont un bord de vase bobine Menez 125

8 tessons de panse de cruche en commune claire

1 tesson de panse en commune sombre

1 bord d'amphore Dressel 2/4 régionale

Datation proposée : seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

Us 2094

Lot de 3 tessons, regroupant :

1 tesson de fond d'assiette et une panse de coupelle Drag. 35 en sigillée de Gaule du Sud

1 éclat de boire de gobelet Menez 145 en céramique réductrice à pâte fine

Datation proposée : à partir de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

Us 2095

Lot de 22 tessons, regroupant :

1 bord de coupelle Drag. 24/25 en sigillée de Gaule du Sud

9 tessons en terra nigra (bol, coupe Menez 110)

1 tesson de panse en commune claire

5 tessons en commune sombre dont un bord de pot à petite lèvre en bourrelet

2 tessons d'amphore Pascual 1 avec ou sans revêtement

4 tessons d'une amphore à pâte beige (Pascual 1 ?)

Datation proposée : milieu du Ier siècle de notre ère.

Us 2156

Lot de 7 tessons, regroupant :

4 tessons de pied d'une forme à pied balustre en terra nigra

3 tessons de bord d'un petit pot à lèvre éversé en commune sombre

Datation proposée : Ier siècle de notre ère probable

2.2.3.2.5 Les vestiges d'une construction incendiée. Etat 5.

Un remblai très argileux jaune plus hétérogène **2073/2093**, pouvant être lié à la mise en place de la construction suivante, scelle l'espace évoqué précédemment. Sa nature permet toutefois de supposer qu'il s'agit encore de matériaux de parois étalés susceptibles de provenir en partie de la construction de l'état 4. Cependant, si ce niveau relativement hétérogène contient des fragments de terres cuites architecturales et quelques tessons de céramiques, qui montrent qu'il s'agit de matériaux remaniés et brassés, il ne contient aucun fragment d'enduits peints permettant d'établir un lien avec le limon argileux beige sous-jacent **2075/2156**.

L'ensemble est surmonté par une couche de restes de bois calcinés **2071/2092**, elle-même scellée par un niveau d'argile rubéfiée **2070/2090**, témoignant de l'incendie de la construction s'élevant à cet emplacement (**fig.313-316**).



Fig.313 : Vue d'ensemble des niveaux 2070/2090 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.315 : Couche de restes de bois calcinés 2092 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.314 : Couche de restes de bois calcinés 2071 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.316 : Détail d'une planche calcinée apparaissant nettement dans 2092 © Equipe de fouille, Inrap

Ces indices permettent d'identifier l'existence d'un bâtiment pourvu d'un sol de plancher sans doute posé à même le remblai **2073/2093**, ou sur des lambourdes assises sur celui-ci. La fouille n'a toutefois révélé aucun vestige permettant d'assurer la présence de ces dernières. L'étendue exacte de cette construction, dont seules les limites occidentales et méridionales gommées par les tranchées de murs plus tardifs **2099** et **2180** apparaissent clairement, n'est pas connue. Il s'agit toutefois d'un ensemble assez vaste s'étendant au moins sur 7,40m du nord au sud (25 pieds). Aucune trace de mur de refend n'a été repérée dans les lambeaux de stratigraphie conservés, mais on peut toutefois supposer qu'un tel espace présentait un ou des cloisonnements dont l'un d'entre eux pourrait se situer à l'emplacement du mur plus tardif **2066bis**. Aucun reste de parois lié à cet état de construction n'est conservé, toutefois à ce sujet un indice nous est fourni par la configuration des maçonneries de l'état suivant.(fig.317).

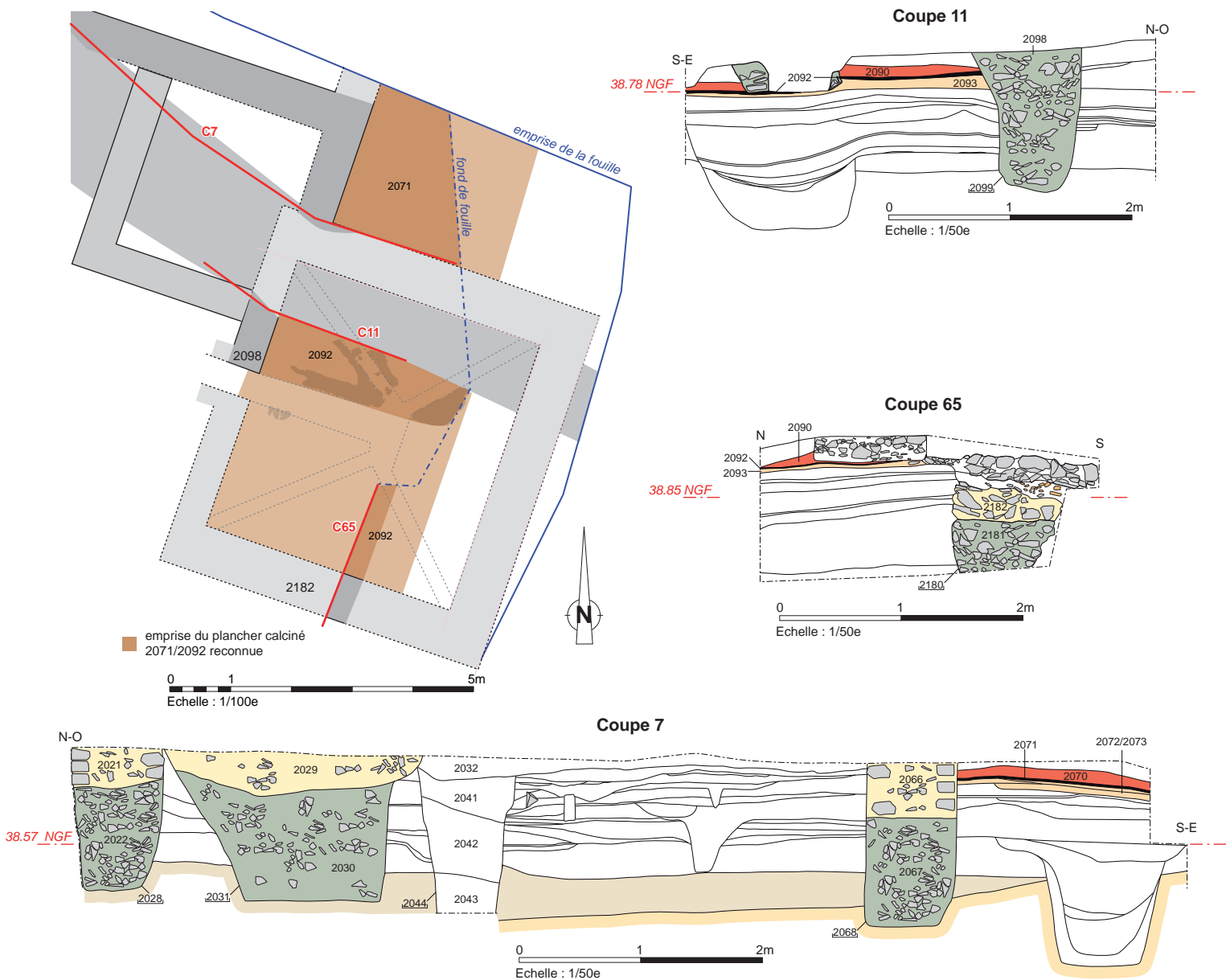


Fig.317 : Coupe et plan de restitution des vestiges de l'état 5 © Arnaud Desfonds, Inrap

A hauteur de leur jonction avec le mur **2066bis**, un décrochement dans le tracé des murs **2098** et **2066** de l'état 6 peut être constaté. L'articulation entre les niveaux liés à la construction de l'état 5 et ces deux murs montre que la largeur de la paroi antérieure ne peut être supérieure à 0,30m soit un pied. Cette faible largeur plaide pour une architecture de terre et de bois reposant sur une forte sablière posée à même le sol ou plus probablement sur un petit solin empierré, ce qui s'accorde tout à fait avec la présence de l'épais niveau de terre rubéfiée évoqué plus haut.

Aucun élément concret permettant de préciser la nature de l'environnement se développant à l'ouest, entre le tracé du *cardo* et cette installation, n'est fourni par les restes de stratigraphie retrouvés.

Datation

Les indices mobilier permettant d'aider à la datation de cette installation sont peu fournis. Ils renvoient globalement au début du IIe siècle, ce qui est cohérent par rapport à la position stratigraphique des vestiges.

Us 2093

Lot de 9 tessons, regroupant :

2 fragments de bord d'une coupelle de type Lezoux 008 en sigillée de Gaule du Centre

7 tessons de panse de cruche en commune claire

Datation proposée : fin Ier siècle - début IIe siècle de notre ère.

Us 2073

Lot de 10 tessons, regroupant :

2 fragments de mortier

5 tessons de panse en commune claire (bord de cruche à embouchure en trompette)

3 tessons en commune sombre (dont deux bords à lèvres éversées)

Datation proposée : IIe siècle de notre ère

2.2.3.2.6 Les constructions maçonnées des derniers états antiques. Etats 6-7.

Les derniers états de bâti antique conservés à cet emplacement sont matérialisés par la présence d'une série de huit tracés de murs à fondations profondes permettant d'identifier partiellement le plan d'au moins un vaste ensemble construit. Ces éléments structurants ne sont conservés que sous la forme de leur tranchée de fondation intégralement épierrées pour **2044** et **2120** ou à l'état de radier encore parfois couronné par deux à trois assises maçonnées pour **2021**, **2029**, **2066**, **2066bis**, **2098** et **2182** (fig.318-323). Dans tous les cas les sols contemporains de ces murs ont disparu du fait de l'écrêtement ayant touché la zone. Compte tenu de l'état lacunaire des informations disponibles le détail de l'évolution de l'ensemble peut difficilement être cerné. Il apparaît cependant qu'au moins deux états successifs peuvent être envisagés.

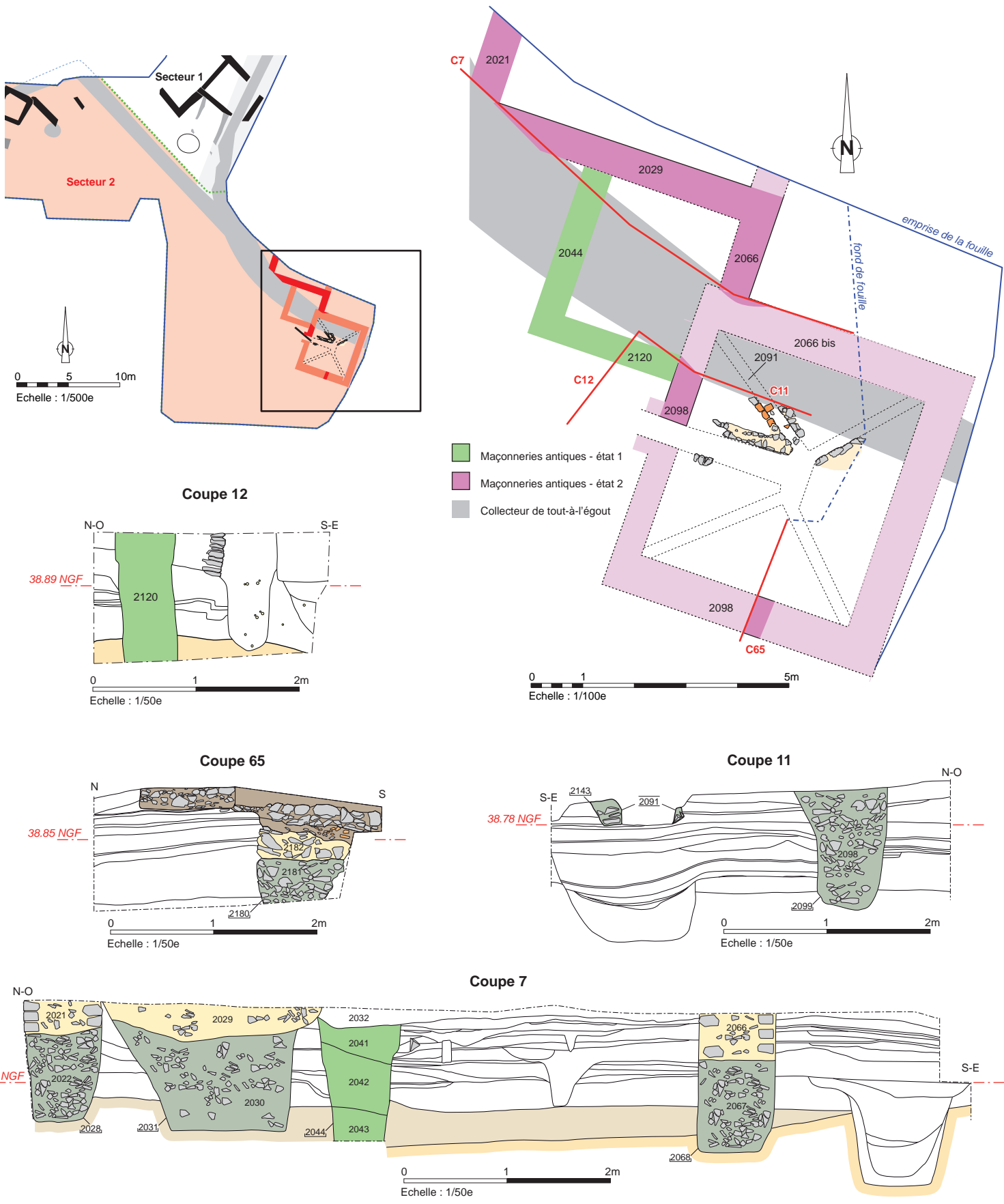


Fig.318 : Coupe et plan de restitution des vestiges des états 6-7 © Arnaud Desfonds, Inrap



Fig.319 : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.320 : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.321 : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 parmi lesquels on distingue les restes d'hypocauste rayonnant présents sur le côté sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.322 : Vue des murs 2066 et 2098 présents de part et d'autre de la tranchée P3. Le décalage d'alignement apparaît nettement © Equipe de fouille, Inrap



Fig.323 : Vue du mur 2098 apparu dans la coupe de vérification 65 effectuée en fin de fouille © Equipe de fouille, Inrap

Etat 6

Cet état supposé n'est attesté que par la présence de deux profondes tranchées perpendiculaires **2044** et **2120** que l'on peut, malgré l'absence de sol lié à ces dernières, interpréter comme des emplacements de murs intégralement pillés ou des tranchées de fondations de murs finalement non construits. Cette seconde hypothèse est soutenue par l'absence de toute trace de matériaux au fond de ces creusements.

L'antériorité de **2044** et **2120** par rapport aux maçonneries contre lesquelles elles viennent buter semble être attestée par la manière dont ces tranchées s'articulent avec les radiers de l'état suivant, contre lesquels elles viennent buter sans en avoir déstabilisé le blocage. Ce détail pourrait signifier que leur remblaiement a été mené avant leur construction (**fig.324**).

La présence d'un ensemble construit doté de fondations profondes ou d'un projet de construction non mené à terme, antérieur à celui de l'état 7, peut donc être supposée. Les tracés de **2044** et **2120** semblent délimiter une construction dont l'espace intérieur mesure 10 pieds de côtés et s'articulerait avec d'autres murs ayant pu précéder ceux liés à l'état suivant. Notons toutefois que cette absence de chaînage entre les maçonneries pourrait signifier également une seconde étape dans la construction du vaste ensemble maçonné occupant cet emplacement. La récupération des matériaux n'aurait alors porté que sur deux des murs de cet ensemble correspondant à une partie de la construction ayant été démontée alors que le reste du bâtiment était encore utilisé (**fig.325**).

Malheureusement concernant cet état les données sont trop lacunaires et peu fiables. Elles ne permettent pas de restituer davantage l'organisation de ces installations et d'en étudier l'évolution.



Fig.324 : Vue du radier de fondation du mur 2029 apparaissant à l'extrémité de la tranchée de récupération de 2044. Les matériaux du radier présentent une cohésion remarquable qui montre que ces deux murs n'étaient pas chaînés © Equipe de fouille, Inrap

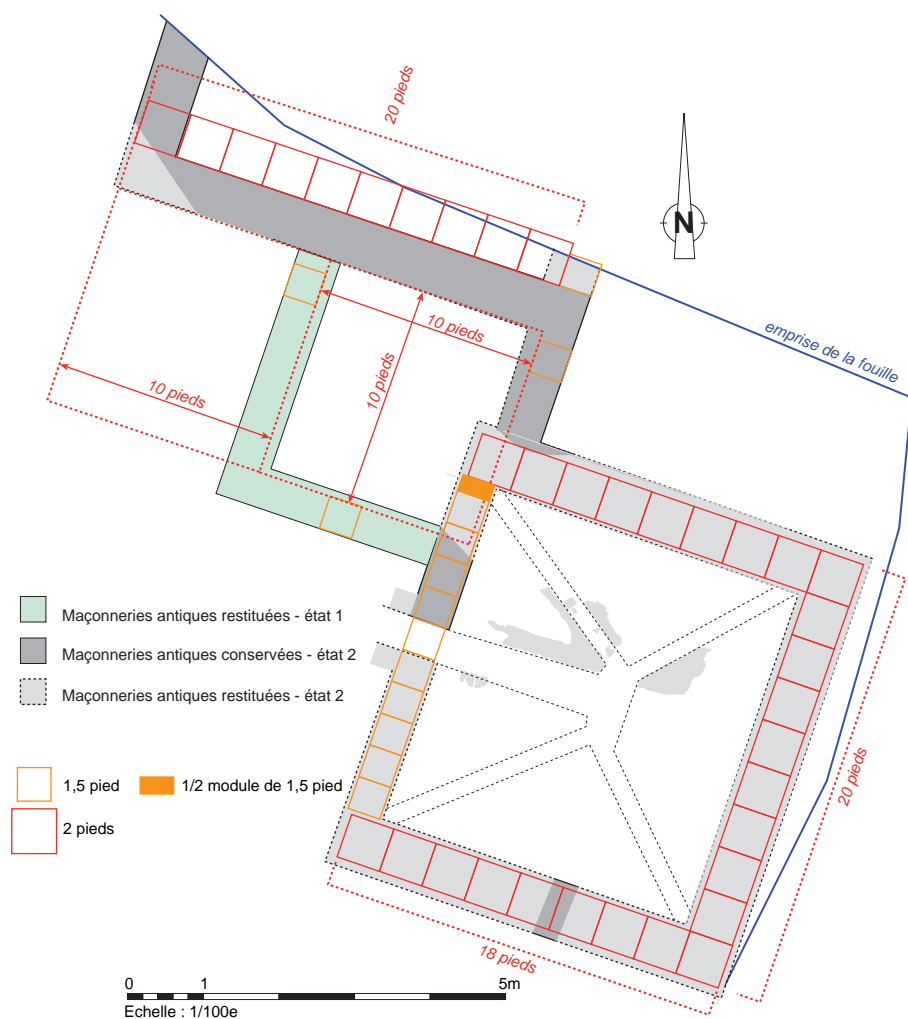


Fig. 325 : L'analyse métrologique permet de conforter l'hypothèse de restitution proposée. Elle fait en outre ressortir l'existence d'un état antérieur à l'état 7 non perçu en fouille du fait de l'absence de vestiges l'illustrant. Ce dernier serait à l'origine du décrochement illogique existant entre l'angle nord-ouest de la salle chauffée et le reste de la construction. L'épaisseur moins importante du mur occidental, sans doute surmonté d'une paroi large de 1,5 pied au lieu des deux pieds révélés par la largeur des radiers 2066 bis et 2182, est probablement à mettre en relation avec cet état intermédiaire. L'analyse métrologique montre que l'état 7 combine l'emploi des deux modules ce qui pourrait être lié à la contrainte liée à la réutilisation partielle d'un bâti préexistant.

Pour celui-ci le module de conception semble être de 1,5 pied, alors que celui de l'état final (état 7) est de 2 pieds

© Arnaud Desfonds, Inrap

Etat 7

L'état 7 est caractérisé par une série de maçonneries laissant entrevoir très partiellement une partie d'une construction se développant probablement sur une surface assez vaste. Cinq tracés de murs **2021**, **2029**, **2066**, **2066bis**, **2098** et **2098** complétés par des restes de conduits correspondant à un hypocauste rayonnant permettent d'identifier la présence d'une salle chauffée témoignant de la présence d'un habitat assez cossu³³ (fig.319, 320). La taille des fondations montre que les parois devaient présenter pour la plupart une largeur voisine de 2 pieds, en outre la profondeur importante des radiers suggère une élévation conséquente et sans doute *a minima* des murs intégralement maçonneries au rez-de-chaussée. L'absence de niveaux de sol liés à cet ensemble, dont les maçonneries affleurent immédiatement sous les niveaux de remblais d'époque contemporaine, ne permet malheureusement pas de disposer de précisions quant à son architecture. L'altitude à laquelle

³³ Afin d'alléger la présentation nous avons délibérément choisi d'exclure de cet ensemble les tracés 2044 et 2120 que nous proposons de rattacher à l'état 6. Comme cela a été évoqué plus haut il convient toutefois de garder à l'esprit qu'ils pourraient également faire partie de cette construction.

se situent les fonds de conduit de l'hypocauste rayonnant montre par ailleurs que les sols de circulation intérieurs se situaient en moyenne 20cm au dessus du sommet des vestiges de murs. Cette proximité avec la surface du sol actuel explique ces lacunes.

Les données disponibles, trop fragmentaires, ne permettent pas de mener une étude métrologique et de tenter des extrapolations. Le plan de la partie méridionale de la construction, où se développe la salle à hypocauste, a cependant pu être restitué à partir de quelques indices ténus. Les restes du radier de fondation du mur septentrional de cet espace **2066bis** ont été entrevus en début de fouille avant d'être emportés par l'effondrement de la paroi nord de la tranchée **P3** (fig.326, 327).



Fig.326 : Vue des restes du mur 2066 bis avant effondrement de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap



Fig.327 : Vue verticale des restes du mur 2066 bis avant effondrement de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap

La localisation de la paroi sud de cette salle (**2182**) est quant à elle possible grâce aux observations fournies par la coupe 65 réalisée en fin de fouille. La confrontation entre la position des murs et la restitution par symétrie des canaux de l'hypocauste est cohérente. Elle suggère l'existence d'une unité construite rectangulaire de 20 pieds de long et d'une largeur d'environ 18 ou 19 pieds³⁴ équipée de quatre canaux rayonnants d'une largeur comprise entre 0,20 et 0,25m alimentés par un *prae-furnium* dont le conduit présentait une largeur voisine de 0,45m. Malgré l'état déplorable des vestiges de ce dernier celle-ci peut être restituée grâce à la présence d'un minuscule lambeau de maçonnerie de sa paroi sud ayant échappé aux bouleversements postérieurs (fig.328- 330).

³⁴ La présence d'une tranchée de canalisation récente sur le côté est, en limite d'emprise de la fouille, a empêché la réalisation de tout sondage de vérification en fin de fouille.



Fig.328 : Vue des restes de conduit d'hypocauste rayonnant © Equipe de fouille, Inrap



Fig.329 : Vue des restes du conduit 2091 : le mieux conservé de cet ensemble. Ce dernier présente une largeur moyenne comprise entre 0,20 et 0,25m selon les points pour une profondeur maximale conservées de 0,25m © Equipe de fouille, Inrap

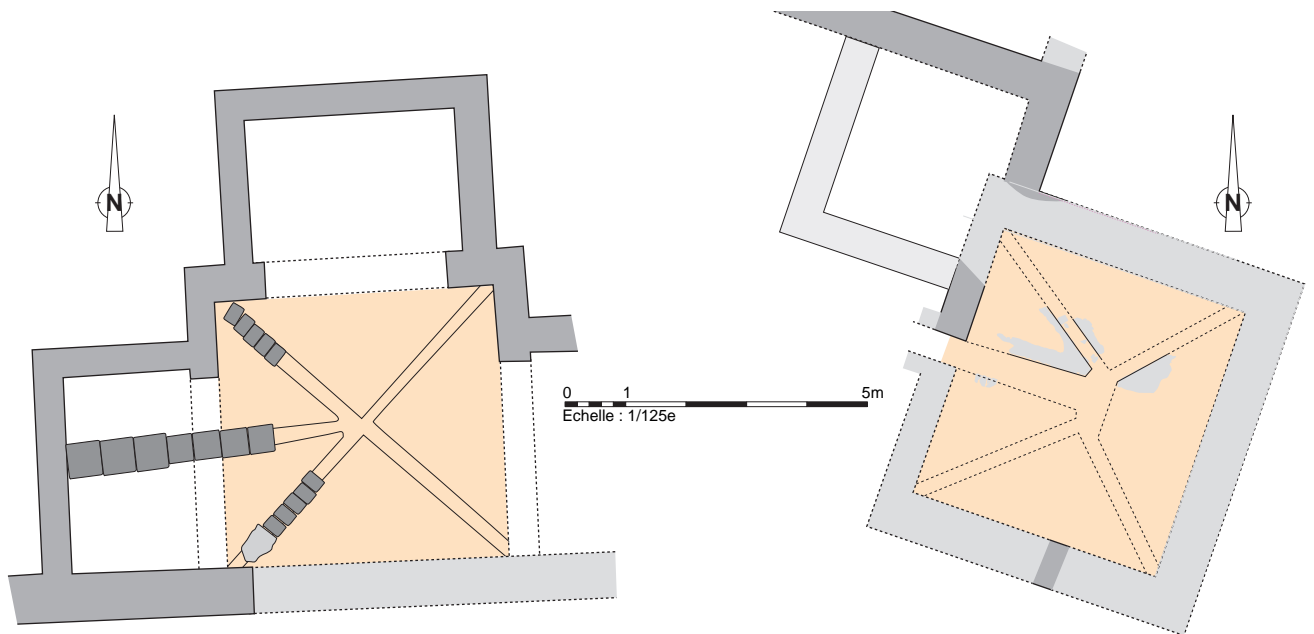


Fig.330 : Vue des restes de conduit de l'hypocauste rayonnant où l'on peut voir les 3 pierres alignées permettant de restituer la largeur du conduit du *prae-furnium*. Les restes de maçonnerie visibles en A n'appartiennent pas à ce dispositif. Il s'agit des restes de fondations du mur de clôture (2118) du cimetière (cf § III) © Equipe de fouille, Inrap

La situation du *prae-furnium* de cette salle, situé sur le côté occidental, permet de supposer qu'il s'agit ici de l'arrière de la construction dont fait partie cette salle chauffée.

Sa surface proche de 20m² en fait un espace de vie privilégié conséquent et permet de supposer que celui-ci est l'une des composantes d'une vaste *domus* se développant en dehors de l'emprise de la fouille. A titre de comparaison, la *domus* du centre hospitalier de Carhaix dispose d'une salle d'apparat dont l'espace chauffé par hypocauste rayonnant est de taille similaire à notre exemple (Le Cloirec 2008, p.100) (**fig.331**).

La disposition du *prae-furnium* montre que ce dernier était alimenté depuis un espace à vocation technique ouvrant probablement sur le *cardo* traversant le site afin de faciliter l'approvisionnement en combustible.



Plan de la salle à hypocauste de l'espace de réception de la *domus* du centre hospitalier de Carhaix

Plan de la salle à hypocauste du secteur 2 - Place saite Anne

Fig.331 : Comparaison entre la salle à hypocauste de l'espace de réception de la *domus* du centre Hospitalier de Carhaix et l'hypocauste rayonnant du secteur 2 (d'après Le Cloirec 2008, p.100) © Arnaud Desfonds, Inrap

Datation des états 6 et 7

La chronologie relative montre que ces creusements sont postérieurs à la quasi-totalité des US rencontrées. Ceci ne permet toutefois pas de préciser leur datation car les indices chronologiques nécessaires sont quasiment absents des niveaux stratigraphiquement pertinents. **2044** est par ailleurs scellé par un remblai **2032**, malheureusement celui-ci n'a livré aucun jalon utilisable. Le mobilier contenu dans les comblements **2041**, **2042** et **2120** de ces négatifs ne permet guère davantage d'éclairer la question. La présence d'un fragment de bord de bol Chenet 320 en sigillée d'Argonne dans le remplissage de **2120** renvoie à l'époque tardive (IV^e siècle - V^e siècle de notre ère). Ceci paraît surprenant au regard du mobilier plus précoce contenu dans les US **2041** et **2042**, et incite à considérer que ce fragment de céramique peut être intrusif, ce qui ne serait pas étonnant au regard du degré de perturbation des vestiges. L'absence de possibilité de calage chronologique précis pour les structures de l'état 7, dont on ne peut exclure un possible caractère tardif, conduit toutefois à rester prudent et à ne pas écarter définitivement l'hypothèse d'une datation remontant à la première moitié du IV^e siècle pour l'état 6, ce qui signifierait que cette *domus* fonctionne au moins jusqu'au milieu du IV^e siècle. Bien que ne pouvant être vérifiée, cette hypothèse s'accorde assez bien avec quelques indices d'occupation tardive de ce quartier observés lors de la fouille de la première station de métro. Ceux-ci suggèrent que ce secteur de la ville, comme celui de la Visitation, fait encore l'objet de reconstructions au début du IV^e siècle³⁵.

Les données très partielles recueillies sur le terrain ne permettent pas d'aboutir à une étude très détaillée de cet ensemble. Il convient toutefois de noter quelques détails qui suggèrent que l'évolution du bâti en dur est plus complexe qu'il n'y paraît et ne se résume probablement pas aux deux principaux états déclinés ci-dessus. L'anomalie principale réside dans la différence d'alignement constatée entre les murs **2066** et **2098**. Cette dernière, totalement illogique, s'explique en effet assez difficilement pour une construction qui aurait été réalisée d'un seul jet, d'autant qu'elle engage

³⁵

Pouille 1998, Chevet, Ferrette, Pouille à paraître, Pouille à paraître

des complications techniques au niveau des élévations. Ceci permet de supposer l'existence d'un état de bâti intermédiaire au sujet duquel on ne dispose d'aucune information. Cette hypothèse est confortée par la différence de mise en œuvre de ces deux murs. Celle-ci est bien visible sur les clichés présentés plus haut. Le radier de fondation de **2098** est en effet un peu moins large que celui de **2066** et moins profond, par ailleurs il est constitué de pierraille de schiste de calibre inférieur.

2.2.4 La zone funéraire.

La présentation des vestiges de la zone funéraire qui correspondent à la seconde grande phase d'occupation de ce secteur constitue une part importante des recherches entreprises lors de cette opération. La logique chronologique voudrait que cette présentation intervienne à ce stade de cette étude. Toutefois compte-tenu de son importance et de sa spécificité nous avons préféré consacrer un volet distinct à ce travail qui sera décliné au chapitre III.

2.2.5 Les installations de tout à l'égout de la place et de la ruelle sainte-Anne.

Parmi les aménagements et constructions anciennes ayant perturbé la stratigraphie archéologique antique en secteur 2, il convient de mentionner en dernier lieu quelques vestiges d'un système de tout à l'égout lié aux constructions qui occupaient la place jusqu'au début du XXe siècle. Ces installations **P2**, **P3**, trop récentes et qui peuvent notamment pour certaines être mises directement en relation avec les anciennes halles sainte-Anne, n'ont pas fait l'objet d'observations détaillées elles ne sont mentionnées ici qu'à titre indicatif (**fig.332**).

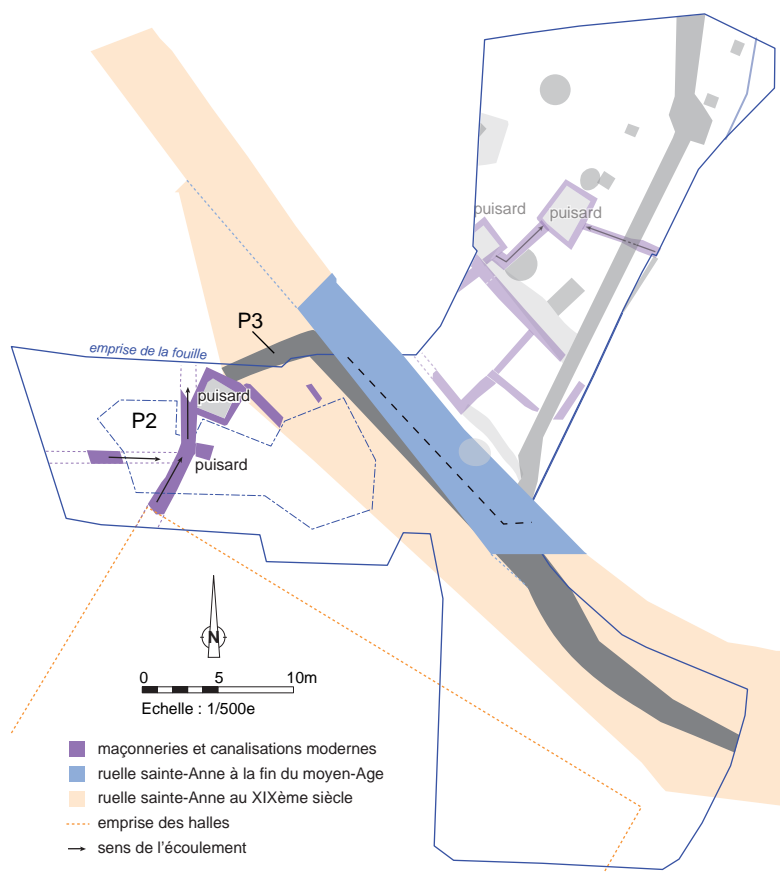


Fig.332 : Plan des installations tout-à-l'égout de la fin de l'époque moderne en secteur 2 © Arnaud Desfonds, Inrap

2.3 Synthèse de l'évolution du site au cours de l'époque antique

Il a été choisi de ne considérer ici que la question de l'évolution du site à l'époque antique, dans la mesure où les données concernant l'époque médiévale et moderne seront réexaminées plus loin et confrontées aux résultats de l'étude anthropologique.

En ce qui concerne l'antiquité, si l'on exclut les vestiges de la phase 1, qui illustrent une occupation dont le caractère urbain n'est pas encore tout à fait certain, les vestiges bâtis exhumés permettent de reconnaître quatre horizons antiques principaux. Dans la réalité des faits, les différents états reconnus en divers points de la fouille montrent que l'évolution des lieux est bien plus complexe et se décompose sans doute en un nombre supérieur d'étapes. Toutefois la fragmentation excessive des vestiges et leur état lacunaire interdisent de restituer les mutations d'ensemble du site de manière détaillée et surtout fiable. Il a donc été choisi de ne prendre en considération que les principaux états pouvant être associés de manière à peu près certaine. Pour les trois premiers horizons, seuls les vestiges mis en évidence dans le secteur 1 sont exploitables en termes de restitution graphique (**fig.333 horizons 1 à 3**). Certes des niveaux archéologiques contemporains de ceux-ci ont été identifiés en secteur 2, cependant l'absence de limites clairement perceptibles et surtout d'informations permettant d'identifier la nature et la fonction des strates fouillées n'autorisent aucune projection en termes de distribution spatiale.

Confirmant le constat énoncé en début de ce rapport, quant à l'état de conservation des strates archéologiques, les trois premiers horizons restituables se succèdent dans un laps de temps assez court qui ne dépasse probablement pas un siècle. Durant cette époque les lieux semblent être exclusivement occupés par du bâti léger à architecture de terre et de bois dont la fonction n'apparaît pas clairement. Pour ces trois horizons, seul le plan de l'ensemble construit jouxtant le carrefour est restituable de manière à peu près fiable.

Dès l'horizon 1 un espace de circulation piéton aménagé longeant les rues est attesté. Malgré le caractère éphémère du bâti, qui se traduit par la présence de sols rudimentaires et de traces de parois souvent frustes ou de faible calibre, forcément associées à des ossatures de bois assez sommaires, le caractère urbain des lieux est ainsi affirmé. Quelques indices comme le prolongement d'un négatif de sablière de paroi, sur le côté occidental, ou la présence de probables lambourdes supportant vraisemblablement un état de coursive en plancher, permettent de supposer que cet espace correspond davantage à une galerie rudimentaire couverte qu'à un trottoir. Cependant aucune trace patente de support de portique n'a été retrouvée en raison des perturbations causées par les transformations ultérieures menées en bordure des rues, notamment à l'horizon 4.

Cet espace de circulation piéton longe probablement toute la rive occidentale du *cardo* dès l'horizon 2. Une telle configuration, si elle est fort probable ne peut toutefois être attestée pour l'horizon 1, faute de vestiges caractéristiques le permettant. Sa largeur fluctue légèrement au cours du temps au gré des transformations du bâti et des remaniements des fossés bordiers, dont le gabarit et la position varient un peu en fonction de leurs réaménagements successifs. Ceux-ci sont à la fois engendrés par la dégradation de leurs parois, qui semblent avoir été systématiquement coffrées de bois, mais également par un encrassement conséquent des bords de rues révélé par la nature des sédiments que l'on y retrouve.

A l'horizon 4, qui s'étend approximativement du milieu du second siècle à la fin du haut-Empire, conformément à ce que l'on observe ailleurs à Condate, le bâti acquiert un caractère plus pérenne. Ce dernier est révélé par la présence de maçonneries et de sols intérieurs aménagés plus soigneusement. Malheureusement en secteur 1 ceux-ci ont souffert de récupérations intempestives. Certaines semblent avoir été menées, à l'occasion de grands

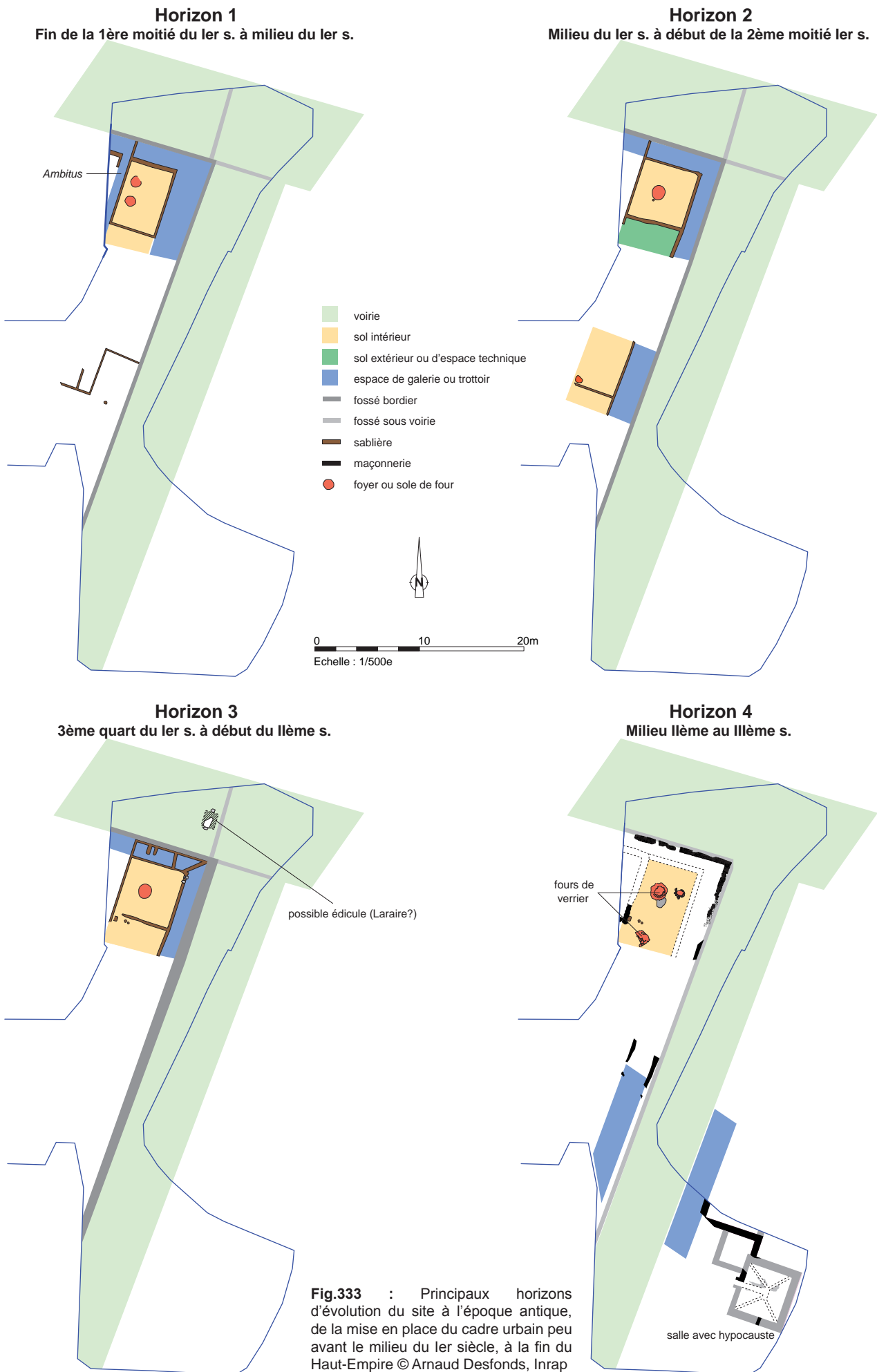


Fig.333 : Principaux horizons d'évolution du site à l'époque antique, de la mise en place du cadre urbain peu avant le milieu du 1er siècle, à la fin du Haut-Empire © Arnaud Desfonds, Inrap

travaux urbains dévoilés par des phénomènes de troncature décelables dans la stratigraphie, ou plus tard après l'abandon du quartier à l'époque tardive. Malgré cela, en secteur 1 il est possible d'identifier la présence d'un vaste atelier de verrier jouxtant le carrefour. Celui-ci semble en être séparé par une véritable galerie portique dont le mur bahut empiète à cette époque sur le tracé des fossés bordiers plus anciens. Sur le côté occidental cette galerie se prolonge tout le long de la rue, puisque quelques vestiges des fondations de ses murs la matérialisent au-delà vers le sud. Ce sont d'ailleurs les seuls qui caractérisent cet horizon à cet emplacement.

Elle y présente une largeur totale (murs compris) atteignant 10 pieds, ce qui correspond à un espace de circulation proprement dit d'environ 2,00m. A hauteur du carrefour, l'état de conservation des vestiges ne permet pas de préciser ses dimensions. Elle semble toutefois être un peu moins large, notamment en bordure du *decumanus*.

Dans l'îlot oriental, des vestiges de larges semelles de fondations empierrées, malheureusement dépourvues de sols attenants, témoignent de la présence de constructions sans doute assez élaborées. C'est notamment ce que laisse deviner la présence d'une salle à hypocauste rayonnant révélée par quelques traces de canaux de chauffe enterrés. Dans l'ouest ce type d'installation n'apparaît généralement pas avant les dernières décennies du Haut-Empire. Ce qui s'accorde bien ici avec la position stratigraphique de ces vestiges pour lesquels les indices de datation mobilier font presque intégralement défaut³⁶. Par extrapolation, en admettant l'existence d'une galerie de circulation comparable à celle qui longe le bord conservé de la rue, la position du mur le plus occidental de ces installations maçonnées permet de restituer approximativement l'emplacement de la rive est du *cardo* au cours de cette période. C'est à partir de cette hypothèse et en admettant que celle-ci n'a que très peu fluctué au cours du temps, que l'emprise de la chaussée a été restituée également pour les horizons précédents.

Concernant l'abandon du site à la fin de l'époque antique, le peu d'informations disponibles et surtout l'absence de données à caractère spatial a conduit à ne pas présenter de plan de restitution et à ne pas développer ce point mal documenté dans cette synthèse.

2.4 Les apports à la connaissance de la ville antique

2.4.1 Un monument antérieur à l'urbanisation de ce secteur de la ville

Nous ne reviendrons pas en détail ici sur la découverte essentielle permise par la réalisation de cette fouille, dont la position au centre géographique de l'emprise urbaine est sans doute à mettre en lien avec la présence d'une vaste installation monumentale remontant à l'époque de la création du chef-lieu des Riédons. Pour les conclusions et hypothèses qu'autorise la présence de ces vestiges nous renvoyons au § 2.1.2.6 de ce volume ainsi qu'à la récente publication qui en a été faite (Pouille 2015 p.87-89).

2.4.2 L'identification d'un nouveau *cardo*

Si l'on s'attendait logiquement à retrouver lors de la fouille un tronçon du *decumanus* D''3 déjà abordé au niveau du site de la Visitation et du couvent des Jacobins, l'identification d'une rue supplémentaire constitutive de la trame urbaine, à un emplacement où elle n'était pas attendue, est un des apports importants de cette opération (**fig.334**). En effet rien dans les données, certes fort lacunaires, recueillies lors de la fouille de la précédente station de métro en 1998 et du diagnostic mené en 1992, ne permettait de supposer l'existence de cet axe viaire. Les informations concernant cette

³⁶ Dans le cas présent il convient de souligner qu'un prolongement de l'utilisation de cette construction au bas Empire est peut-être envisageable.

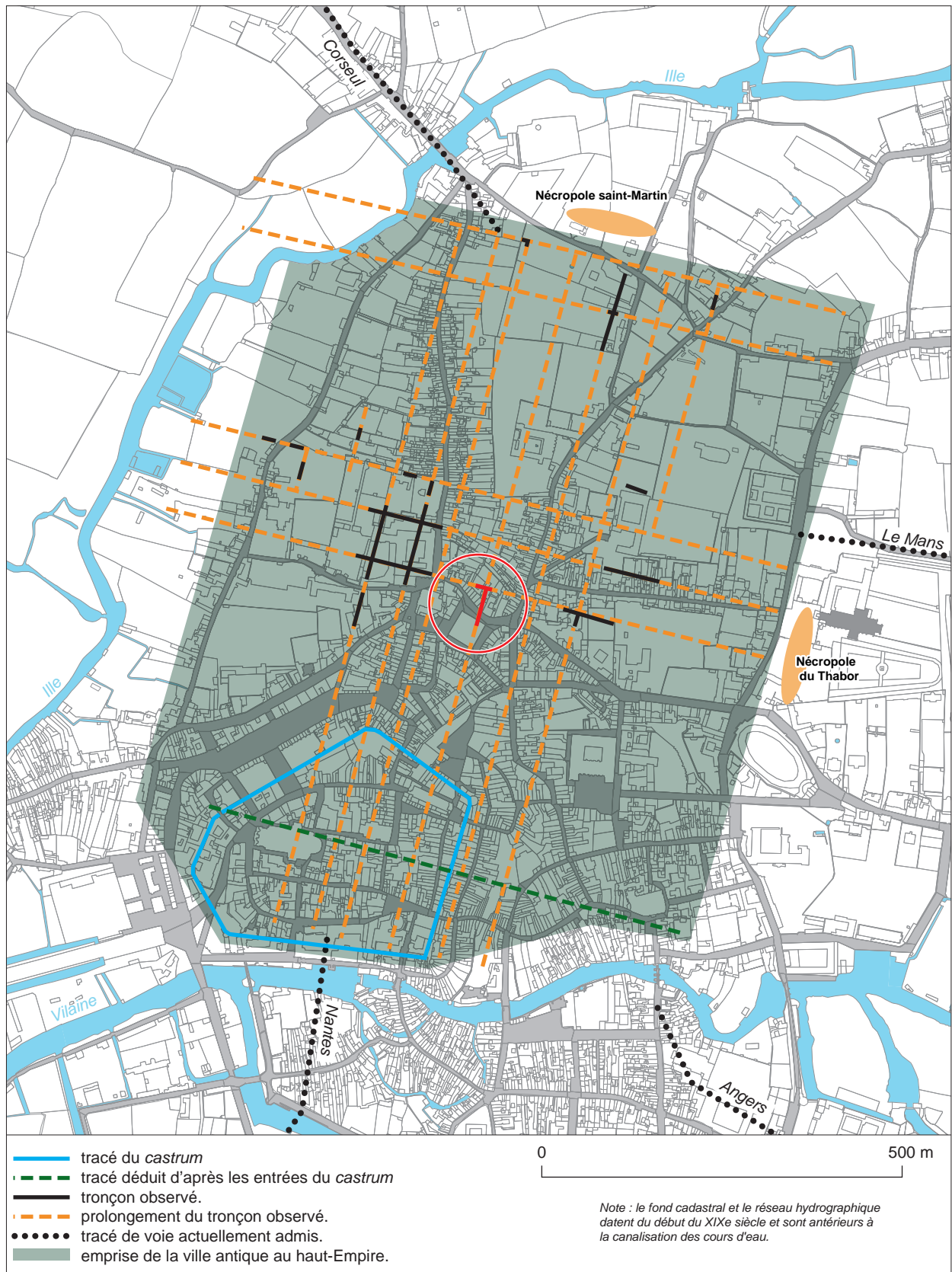


Fig.334 : Plan de la trame de rues reconnues à ce jour dans l'étendue de la ville antique du Haut-Empire. Le *cardo* mis en évidence sur la fouille renseigne un secteur non documenté auparavant © Arnaud Desfonds, Inrap

rue sont partielles, puisque les vestiges qui en sont conservés permettent seulement de reconnaître le bord occidental de la chaussée et une partie de son emprise sur une longueur ne dépassant pas 35m. En effet en raison de la densité et de l'importance des perturbations postérieures aucun vestige de cette chaussée n'est présent en secteur 2. Toutefois, grâce à l'existence de la paroi occidentale (**mur 2021**) du dernier état de bâti antique retrouvé au niveau de la limite d'emprise de la fouille en secteur 2, il est possible de restituer approximativement l'emplacement du bord est de la rue (cf § 2.2.3.1.2). Celle-ci présenterait une largeur proche de 6,00m (20 pieds), ce qui la place dans la moyenne des rues cardinales observées à Rennes (Pouille 2008, p.319, Ferrette 2015, Chevet, Ferrette, Pouille à paraître)

Les différents états de chaussée identifiés, finalement assez peu nombreux, même en tenant compte des conséquences de la troncature de la partie supérieure de la stratigraphie, permettent de supposer qu'il ne s'agit pas d'un axe majeur de la ville. A la différence de ce qui a pu être observé par exemple sur le *cardo* C2 rue de saint-Malo, la superposition des bandes de roulement successives n'atteint que quelques dizaines de centimètres d'épaisseur. Sa mise en place effective relativement tardive vers la fin de la première moitié du Ier s ap J.-C, ainsi que la nature des occupations reconnues en bordure de celle-ci arguent également en faveur de cette hypothèse. Si à l'est la nature des occupations riveraine est presque totalement inconnue, il faut toutefois retenir qu'à la fin de l'époque antique c'est probablement à l'arrière d'une *domus* et notamment à l'espace technique que constitue le *praefurnium* d'une salle à hypocauste, que l'on accède par cette rue.

Les installations de la rive occidentale, observées en secteur 1, plaident également dans le même sens. A plusieurs reprises des niveaux de sédimentation s'apparentant à des accumulations de rejets à dominante organique encombrant les espaces de circulation longeant la rue ainsi que son fossé bordier qui est toutefois coffré de bois. Le même cas de figure semble d'ailleurs pouvoir être ponctuellement constaté en secteur 2 sur la rive orientale. Ce genre de phénomène, déjà remarqué en certains points de la ville, notamment au cours du Ier siècle, traduit peut-être un défaut d'organisation des autorités municipales à cette époque³⁷. Dans le cas présent il révèle sans doute également qu'il ne s'agit pas d'une artère principale de la cité, dont on peu supposer qu'elle aurait fait l'objet d'un entretien plus suivi. Si du Ier siècle au début du suivant l'existence d'espaces de circulation bordiers a été clairement mise en évidence sur le côté occidental de ce *cardo*, leur aménagement reste semble-t-il sommaire. Leur largeur est relativement limitée et les sols de circulation sont frustes. Par ailleurs l'existence de portique ne peut être assurée pour tous les états identifiés. Si à certains moments celle-ci paraît probable, il s'agit dans tous les cas d'installations sommaires peu fondées de type colonnade à poteaux de bois s'articulant avec une sablière basse. Seul le dernier état observé à l'extrémité sud du secteur 1 (horizon 4) révèle l'existence d'une installation plus large et sans doute un peu plus élaborée.

2.4.3 L'îlot occidental, un espace à vocation technique ?

La nature des constructions dont la présence a été décelée en intérieur d'îlot plaide dans l'ensemble pour un cadre assez fruste. Certes l'état déplorable de la stratigraphie ne permet pas de disposer d'une image précise des lieux, toutefois on note par exemple l'absence de restes d'enduits peints dans les niveaux de démolition étalés réutilisés en remblais de sol. Il est vrai que les récupérations de matériaux, poussées à leur extrême ici, nous privent de tout indice permettant de relativiser l'impression d'une occupation essentiellement constituée par du bâti léger avant tout fonctionnel et dépourvu d'agrément. En ce qui concerne le mobilier, si l'on excepte bien sur les fragments pouvant être liés à la présence de l'atelier de verrier, les verreries sont

³⁷ Sur la fouille du parking de la place Hoche en 1994 ou sur le carrefour de l'Hôtel-Dieu identifié en 1993 (Pouille 1993, 1994, 2008)

quasiment absentes. Les céramiques d'importation et céramiques fines sont faiblement représentées. L'*instrumentum*, la tableterie, ou les statuettes en terre blanche, pourtant si fréquents en contexte domestique, ne sont guère davantage illustrés ici³⁸. Finalement la vocation technique ou artisanale de la partie nord de l'îlot occidental, illustrée tardivement par la présence de l'atelier de verrier, semble être fixée dès le début de la phase 2. Les grands travaux menés après le milieu du II^e siècle, qui s'illustrent notamment le long du *cardo* par la mise en place d'un mur à l'emplacement du fossé bordier antérieur et semblent accompagner l'installation des verriers, ne contribuent pas à modifier la vocation du secteur, contrairement à ce que l'on peut observer fréquemment dans bien des quartiers semblant davantage dévolus à l'habitat. En ce qui concerne les activités techniques dont l'existence est supposée, à l'exception de celle des verriers, aucune n'a livré de vestiges ou d'indices mobiliers caractéristiques permettant leur identification.

2.4.4 Un cadre urbain fluctuant contrastant avec la position dans la trame urbaine

Plusieurs périodes pendant lesquelles les terrains bordant le *cardo* présentent des traces d'abandon passager ont pu être notées. La première concerne évidemment la phase d'abandon de l'ensemble 2 de la phase 1. Mais ce phénomène est à nouveau constaté par la suite, lorsque le quartier acquiert sa physionomie définitive et est desservi par des rues.

Plusieurs états identifiés sur la rive occidentale mettent en évidence la présence de niveaux de sédimentation à dominante végétale scellant des installations construites antérieures. Le même phénomène est attesté sur la rive orientale en secteur 2. Par ailleurs il apparaît clairement que les fossés de bord de rue ont du être réaménagés à plusieurs reprises suite à leur occultation par du colluvionnement présentant un aspect très végétal. Sur la fouille de la première station en 1998, la zone la plus proche du *cardo* présente également des traces d'accumulation de ce type notamment au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle. Ce manque d'entretien et la présence de ces sédimentations qui pourraient aussi être considérées comme des témoignages d'abandon momentané de certains espaces sont assez surprenants. Ils contrastent notamment avec la position de ce quartier qui se situe près du centre géographique de la ville et de l'emplacement présumé du *forum*, mais sont certainement à mettre en relation avec le caractère secondaire de la rue évoqué plus haut.

2.4.5 La réfection avortée du *decumanus*, un chantier urbain en période de crise ?

L'anomalie constatée au niveau de la chaussée du *decumanus*, dont les recharges supérieures ont été tronquées assez tardivement et ont conduit à la création d'une dénivellation importante entre cette rue et le *cardo* est très surprenante. Plus surprenante encore est la réutilisation de la bande de roulement primitive et son raccordement en glaciais à la surface de chaussée tardive du *cardo*, dont on voit qu'ils ont été fortement marqués par des ornières attestant une circulation intensive malgré la gêne occasionnée par le dénivelé existant. Ce cas de figure conduit à évoquer une anomalie du même type observée à quelques centaines de mètres à l'est de là, sur cette même chaussée, sur le site de la Visitation. Dans ce second cas le fouilleur a considéré que l'important dénivelé existant entre la bande de roulement tardive du *decumanus* et celle du *cardo* traduisait la mise en place d'un aménagement particulier de type place liée à l'existence d'un hypothétique quai de déchargement de marchandises (Chevet, Ferrette, Pouille à paraître). Les observations fournies par la fouille menée en 1994 sur le Parking de la Place Hoche avaient permis de remarquer l'existence d'une phase de

³⁸

2 fibules, 1 stylet, 2 fragments de statuettes en terre blanche

reconstruction intégrale de la chaussée d'un autre *decumanus* (D2) avec décaissement des strates antérieures, apport d'un nouveau radier épais visant à rattraper l'altitude d'un tronçon de rue non refait conservé à l'est (Pouille 2008, p.171). Cette opération plus précoce réalisée à la charnière du Ier et du IIe siècle, conduit à se demander si les deux anomalies évoquées précédemment ne correspondent pas à des phases de grands travaux de réfection similaires, engagées mais non menées à terme. Certes les éléments de datation restent fort peu précis, mais le caractère relativement tardif de ces opérations est néanmoins attesté. Si tel était le cas il serait tentant d'y voir les témoignages de difficultés de gestion de l'espace urbain pouvant être liées à la grande crise de la fin du haut-Empire.

2.4.6 Quelques constats concernant les orientations de la trame urbaine

La confrontation des données concernant les principales orientations repérées sur les deux fouilles liées au métro, menées successivement sur la Place sainte-Anne permet également quelques observations concernant les axes régissant la trame urbaine. Dans certains quartiers comme celui de la Place Hoche, une relative homogénéité des axes directeurs avait été remarquée, ces derniers ne présentant en effet que de très faibles variations d'orientation. Dans le cas présent trois orientations dévoilant 2,5° d'écart entre elles ont pu être mises en évidence (fig 335). L'orientation A (20° nord) semble être héritée de celle qui a été utilisée pour implanter la paroi orientale de la construction monumentale de la phase 1 (Ensemble 2). Elle se retrouve au niveau de la galerie orientale d'une grande construction de nature indéterminée remontant à la fin du haut-Empire présente dans la partie est de la fouille de la première station de métro (Ensemble A). Curieusement la galerie occidentale semblant appartenir à ce même ensemble s'appuie en revanche sur l'orientation B (17,5° nord). Les constructions datables approximativement de la même fourchette chronologique installées sur le côté est du *cardo* sont quant à elles implantées selon l'orientation A. Enfin une troisième orientation à 22,5° nord (orientation C), sert lors de la construction des maçonneries liées au dernier état de galerie bordant la face occidentale du *cardo*. Curieusement cette limite ne s'articule pas à angle droit avec son homologue bordant la face méridionale du *decumanus*. Les raisons de ces différences d'orientations ne semblent pas être liées à l'évolution du bâti dans le temps, puisqu'elles peuvent diverger pour les constructions rattachées à un même horizon. Par ailleurs l'orientation A montre que des ensembles chronologiquement distants (ensemble 2 de la phase 1 et bâti oriental en dur de l'horizon 4) peuvent respecter les mêmes axes directeurs. Une étude plus large portant sur plusieurs fouilles proches menées dans ce secteur de la ville pourrait s'avérer intéressante pour tenter d'approfondir cette question.

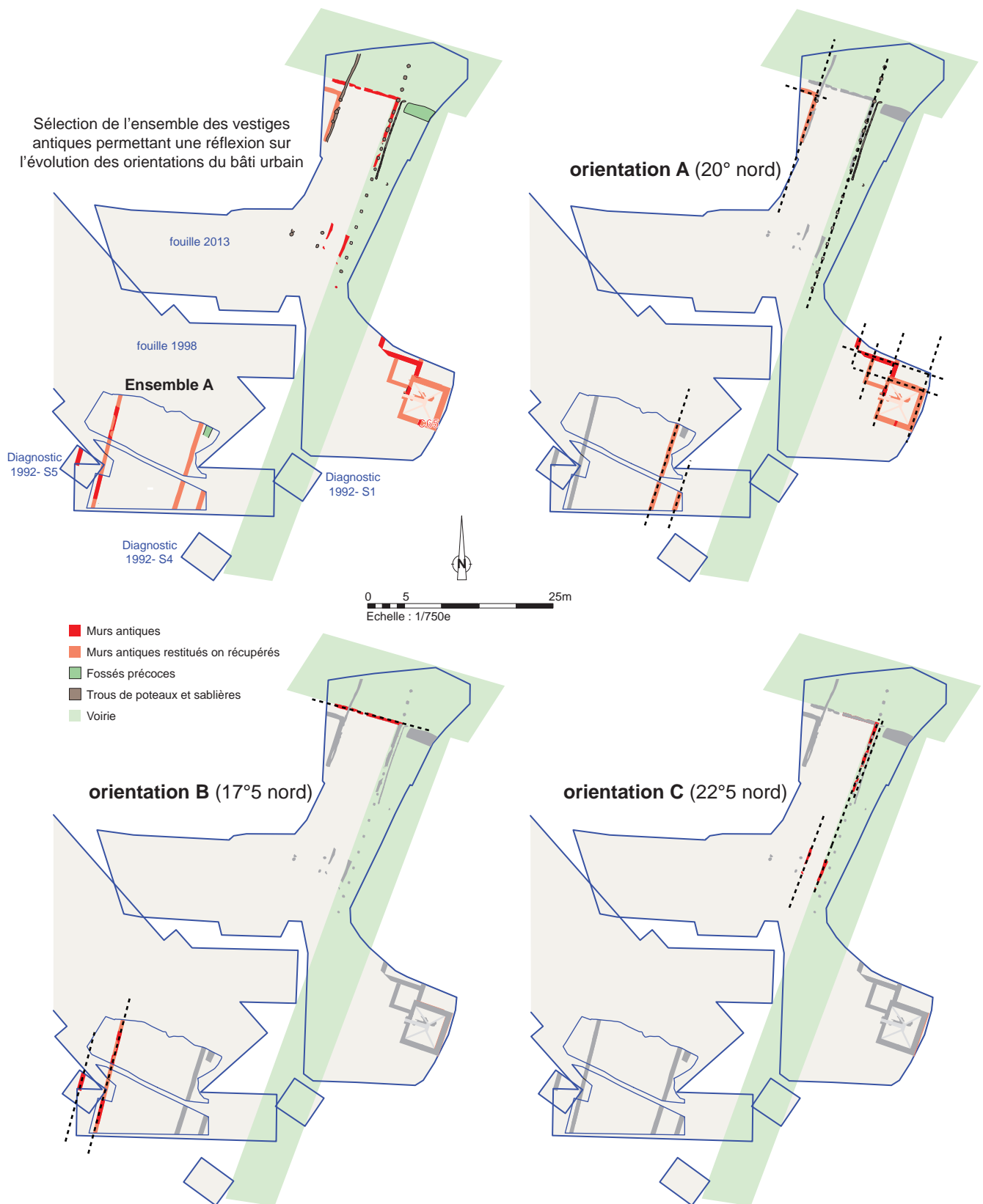


Fig.335 : Mise en évidence des différentes orientations antique recensées sur le secteur de la place sainte Anne © Arnaud Desfonds, Inrap

3. Bibliographie

Amrein 2001 :

Amrein H, – « L'atelier de verriers d'Avenches. L'artisanat du verre au milieu du Ier siècle après J.-C. », *Cahiers d'archéologie romande*, 87, Lausanne 2001 (Aventicum XI).

Baillieu 1995 :

Baillieu M, - *Les fouilles archéologiques rue de Dinan*, DFS de fouille préventive, 17/07/95 – 25/09/95, AFAN / Rennes SRA Bretagne

Besombes 2015 :

Besombes P.-A. dans Le Cloirec, Pouille *et al.* 2015 : Le Cloirec G., Pouille D., Labaune-Jean F., Besombes P.-A., Jean S., Lorho T., « Rennes/Condate, cité des Riédons : Aux origines d'une ville capitale », dans Redde M., Van Andringa W., (dir), *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue*, *Gallia* 72.1, 2015, p.79-96.

Chevet, Ferrette, Pouille, à paraître :

Chevet P., Ferrette R., Pouille D., (dir.) - *Un quartier de Rennes du début du Ier siècle ap. J.-C. à la fin du Moyen-Age, Les fouilles du couvent de la Visitation (2004)*. Rennes, éd. Presses Universitaires de Rennes. (Ouvrage à paraître)

Chuniau 2008 :

Chuniau K, - *Ateliers de verriers sur le site de l'Auditorium à Bordeaux (Gironde)*, 2008, *Bulletin de l'AFAV*, 2008 p. 47-49.

Cozic 2000 :

Cozic N., « Etude d'Archives » (tome 5), dans Pouille D., (dir.), *Rennes Fouilles du métro-V.A.L. Station Place Sainte-Anne*, 1998, (Rapport de fouille inédit, AFAN, SRA Bretagne).

De Robien 1756 :

Robien Ch.-P. de - *Description historique topographique et naturelle de l'ancienne Armorique* (première édition mise au point par J.-Y. Veillard), Joseph Floch imprimeur, 1953.

Ferrette 2015 :

Ferrette R., *Les occupations de la parcelle 0234 de l'Antiquité à l'époque Moderne*, 2015, (Rapport d'opération inédit, Inrap, SRA Bretagne).

Goupil, Cozic, Provost 1991 :

Goupil F., Cozic N., Provost A., *Projet VAL, Diagnostic préliminaire*, avril 1991 (Archives du service régional de l'archéologie, Rennes)

Labaune, Pouille 2000 :

Labaune F, Pouille D - *L'atelier de verrier antique de Cesson-Sévigné*, dans : Nenna M.-D. (dir.), *La route du verre. Ateliers primaires et secondaires du second millénaire av. J.-C. au Moyen Âge*, Travaux de la maison de l'Orient méditerranéen, n°33. Lyon 2000. p. 125-146.

Labaune 2002 :

Labaune F – « Le mobilier significatif », dans Le Cloirec dir. – *Les fouilles archéologiques de l'ancien hôpital militaire de Rennes Ambroise Paré : rapport final d'opération de fouille*. Rennes : Inrap Grand Ouest, 2002, 2 vol., 132-212.

Labaune-Jean 2013 :

Labaune F, collab. Pouille D – « Le vaisselier rennais de la seconde moitié du XVe et du début du XVIe siècle, d'après le mobilier issu de deux dépotoirs », *Revue archéologique de l'Ouest*, 29, Rennes 2013, 259-286.

Labaune 2015 :

Labaune F dans Le Cloirec, Pouille *et al.* 2015 : Le Cloirec G., Pouille D., Labaune-Jean F., Besombes P.-A., Jean S., Lorho T., « Rennes/Condate, cité des Riédons : Aux origines d'une ville capitale », dans Redde M., Van Andringa W., (dir), *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue*, *Gallia* 72.1, 2015, p.79-96.

Le Cloirec 2001 :

Le Cloirec G – *Les bronzes antiques de Corseul (Côtes-d'Armor)*, Montagnac, 2001 (Monographies Instrumentum 18).

Le Cloirec 2002 :

Le Cloirec G., (dir.), *Les fouilles archéologiques de l'ancien hôpital militaire de Rennes Ambroise Paré*, 2002 (D.F.S. de fouille archéologique préventive inédit, Inrap, SRA Bretagne, Rennes).

Le Cloirec, Pouille *et al.* 2015 :

Le Cloirec G., Pouille D., Labaune-Jean F., Besombes P.-A., Jean S., Lorho T., « Rennes/Condate, cité des Riédons : Aux origines d'une ville capitale », dans Redde M., Van Andringa W., (dir), *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue*, *Gallia* 72.1, 2015, p.79-96.

Le Cloirec 2008 :

Le Cloirec G., *Carhaix antique, La domus du centre hospitalier, contribution à l'histoire de Vorgium chef-lieu de la cité des Osismes*, Documents Archéologiques, PUR, 2008, 263 p.

Le Cloirec 2008 :

Le Cloirec G., La fouille du 3-5 rue de Saint-Malo, dans Pouille D., (dir), *Rennes antique*, Rennes, éd. Presses Universitaires de Rennes (Archéologie et culture), 438 p.

Loustaud 2000 :

Loustaud J.-P., - *Limoges antique*, Limoges, 2000.

Marlière 2001 :

Marlière E., - " Le tonneau en Gaule romaine ", *Gallia*, 58, 2001, p. 181-201.

Pouille 1992 :

Pouille D., - *Rennes Métro VAL Sondages archéologiques*, AFAN / Rennes SRA Bretagne 1992.

Pouille 1993 :

Pouille D., - *Rennes Hôtel-Dieu*, Diagnostic archéologique, AFAN / Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, 1993.

Pouille 1995 :

Pouille D., *Rennes Parking de la Place Hoche*, 1995, (Rapport de fouille inédit, AFAN, SRA Bretagne).

Pouille 1996 :

Pouille D., « Carhaix 5 rue du Docteur Menguy », *Bilan scientifique 1996*, D.R.A.C Bretagne, Ministère de la Culture, 1996

Pouille 2000 :

Pouille D., (dir.), *Rennes Fouilles du métro-V.A.L. Station Place Sainte-Anne*, 1998, (Rapport de fouille inédit, AFAN, SRA Bretagne).

Pouille 2008 :

Pouille D., (dir), *Rennes antique*, Rennes, éd. Presses Universitaires de Rennes (Archéologie et culture), 438 p.

Pouille 2016, à paraître :

Pouille D., Rennes à l'époque tardive, dans « Villes et fortifications de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule, revue du Nord, Hors-série n°23, 2016.

Pouille, Desfonds 2011 :

Pouille D., Desfonds A., *Métro Ligne 2- Station Sainte Anne Diagnostic archéologique*, Inrap Grand-Ouest 2011.

Poulenc, Margerie 1998 :

Poulenc M., Margerie A.-M., - *Les bijoux traditionnels français*, Paris : RMN, 1998.

Rolland, Clesse 2014 :

ROLLAND (J.), CLESSE (J.) - « Filer le verre, porter le bleu : enjeux techniques et sociaux de la production de parures en verre dans le monde celtique du second âge du Fer », *BullAFAV*, Paris 2014, 9-12.

Saliou 1994 :

SALIOU (C.) - *Les lois des bâtiments*, Institut français d'archéologie du Proche-Orient, Bibliothèque archéologique et historique, Tome CXVI, Beyrouth 1994

4. Liste des figures

- fig.1** : Localisation topographique du site © Arnaud Desfonds, Inrap
- fig.2** : Localisation des principales fouilles et découvertes archéologiques dans Rennes © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig 3** : Plan d'organisation du décapage archéologique avec localisation des secteurs de fouille et des coupes © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.4** : Plan de Robien représentant les quartiers nord de Rennes au cours de la première moitié du XVIIIe siècle. D'après De Robien (De Robien 1756)
- Fig.5** : Plan et nomenclature des perturbations © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.6** : Tranchée palissade 1590 et Coupe 66 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.7** : cliché 4799 Dépression longitudinale longeant le côté est de l'ensemble 2 et scellant le tracé de 1590 © D. Pouille, Inrap
- Fig.8** : Cliché 4992 Vue d'ensemble de 1590 avant fouille © D. Pouille, Inrap
- Fig.9** : cliché 4989 Détail de l'extrémité nord de 1590 avec son retour vers l'est avant fouille © D. Pouille, Inrap
- Fig.10** : cliché 5031 Détail de la partie centrale de 1590 une fois fouillée. On distingue les excroissances liées aux poteaux © D. Pouille, Inrap
- Fig.11** : Plan d'ensemble des structures de la phase 1 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.12** : cliché 5054 Vue de la tranchée –foyer 1615 avant fouille © D. Pouille, Inrap
- Fig.13** : Vue générale de l'ensemble 2 depuis le nord-est. Sur ce cliché la paroi occidentale n'a pas encore été fouillée, mais on la détecte cependant grâce à son comblement légèrement plus sombre © D. Pouille, Inrap
- Fig.14** : Vue générale de la partie nord de l'ensemble 2 depuis le nord-est. Sur ce cliché la paroi occidentale n'a pas encore été fouillée, mais on la détecte cependant grâce à son comblement légèrement plus sombre © D. Pouille, Inrap
- Fig.15** : Vue d'ensemble de la partie centrale de l'ensemble 2 rendant bien compte de la différence d'état de surface du sol entre l'intérieur du bâtiment et l'extérieur à gauche. Au niveau de la palissade, le fond du creusement du fossé bordant le cardo à la phase 2 a entamé le sol intérieur et la paroi de l'édifice © D. Pouille, Inrap
- Fig. 16** : Vue d'ensemble des lambeaux de sol de l'ensemble 2 conservés au sud © D. Pouille, Inrap
- Fig.17** : Vue d'ensemble du sol de l'ensemble 2 à l'extrémité nord. L'emplacement de la paroi occidentale, pas encore fouillée, apparaît sous la forme d'une trace plus sombre © D. Pouille, Inrap
- Fig.18** : Vue de détail du sol de l'ensemble 2 à son extrémité sud, rendant bien compte de la planéité de la surface © D. Pouille, Inrap
- Fig.19** : Vue de détail du sol de l'ensemble 2 à son extrémité nord, rendant bien compte de la planéité de la surface © D. Pouille, Inrap
- Fig.20** : Plan et profils des parois de l'ensemble 2 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.21** : Vue du négatif de poteau 1582 conservé en limite de la perturbation 1039 © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.22** : Négatifs des poteaux 1566, 1568 depuis le nord © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.23** : Négatifs de poteaux 1566, 1568 depuis le sud. Le cliché rend bien compte des nombreuses perturbations présentes dans ce secteur © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.24** : Restitution de la paroi orientale de l'ensemble 2 © Arnaud Desfonds Inrap.
- Fig.25** : Vue des négatifs de poteaux 1546, 1563 et 1544 s'articulant avec la paroi occidentale de l'ensemble 2 © D. Pouille, Inrap.
- Fig.26** : Vue d'ensemble des négatifs de la paroi occidentale depuis le sud © D. Pouille, Inrap.
- Fig.27** : Vue de l'interruption du négatif de sablière entre les poteaux 1546 et 1563 ; les creusements non entourés de pointillés sont des perturbations postérieures © D. Pouille, Inrap.
- Fig.28** : Vue de l'emplacement des poteaux 1577 et 1592 avant fouille © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.29** : Vue des négatifs de poteaux 1577 et 1592 fouillés. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.30** : Vue des négatifs de poteaux 1598 et 1600 fouillés. Le négatif de sablière voisin correspond à un aménagement postérieur à la phase 1 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.31** : Localisation des aménagements internes © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.32** : Vue des coupes stratigraphiques en limite de la perturbation P 11. A droite on perçoit bien la fosse 1484 et son comblement à dominante organique 1086 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.33** : Vue de la coupe stratigraphique occidentale en limite de la perturbation P 10. La fosse 1488 et son comblement à dominante organique charbonneux 1213 sont bien visibles © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.34** : Relevé microtopographique de l'ensemble 2 mettant en évidence la présence d'une rigole probablement destinée à recueillir les eaux de toiture © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.35** : Cliché d'ensemble de la paroi orientale de l'ensemble 2 sur lequel la rigole latérale est bien visible © D. Pouille, Inrap.
- Fig.36** : Denier d'Auguste émis en 19 avant notre-ère à Colonia Patricia (Cordoue)

Espagne. Après restauration

© Hervé Paitier, Inrap. Comparaison avec un exemplaire similaire bien conservé (source www.fredericweber.com)

Fig.37 : Vue de la fosse 1620 en cours de fouille. Noter le comblement très charbonneux scellé par le niveau d'abandon extérieur puis par le radier de la chaussée © D. Pouille, Inrap.

Fig.38 : Mobilier caractéristique de l'US 1619 © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

Fig.39 : Mobilier caractéristique de l'US 1310 © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

Fig.40 : Mobilier caractéristique de l'US 1542 © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

Fig.41 : Relevés de profil et coupes du fossé 1392 © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.42 : Vue d'ensemble de l'extrémité du fossé 1392 © D. Pouille, Inrap.

Fig.43 : Coupe est du fossé 1392. Noter le profil en V très marqué et le remblai de comblement schisteux occultant le creusement © D. Pouille, Inrap.

Fig.44 : Localisation et vue du fossé 1055 étudié sur la première station de métro en 1998 © Arnaud Desfonds, Dominique Pouille, Inrap

Fig.45 : Localisation et vue du fossé 1152 du 52-56 rue de Dinan © Michel Baillieu, Inrap

Fig.46 : Vue du fossé F3 étudié lors de la fouille du Parking Hoche en 1994 © Dominique Pouille, Inrap

Fig.47 : Localisation du bord sud du *decumanus* par rapport au fossé 1392 © Arnaud Desfonds, Inrap

Fig.48 : Vue du négatif de poteau 1535 qui présente des traces probablement dues à un arrachement © Dominique Pouille, Inrap

Fig.49 : Trace d'ornières perceptibles à la surface du sol 1572 à l'extrémité sud de l'ensemble 2 © Dominique Pouille, Inrap

Fig.50 : Comparaison de l'ensemble 2 avec des constructions mises au jour dans la province de Germanie © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.51 : Semis de Claude à l'autel de Lyon frappé en 45. Probable monnaie commémorative dont le lien avec la présence de militaires est supposé © Hervé Paitier, Inrap

Fig.52 : Importance de l'emprise des voiries conservées dans le secteur 1 © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.53 : Profil et coupe de la fosse 1553 © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.54 : Impact des perturbations P7 et P16 au niveau du carrefour © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.55 : Coupe mettant en évidence la galerie bordant la chaussée du *cardo* à l'extrémité sud du secteur 1 © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.56 : Vue d'ensemble depuis le nord-est de la coupe du *cardo*, fournie par la perturbation P7 © D. Pouille, Inrap.

Fig.57 : Vue d'ensemble depuis le sud-est de la coupe du *cardo*, fournie par la perturbation P7 © D. Pouille, Inrap.

Fig.58 : Vue zénithale du sondage pratiqué dans le *cardo* au niveau du tracé du collecteur d'égout moderne P14-P15 © D. Pouille, Inrap.

Fig.59 : Coupe du *cardo* révélant l'écrêtement des strates supérieures de la chaussée © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.60 : Coupe longitudinale du *cardo* © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig. 60bis : Vue d'ensemble du sondage pratiqué dans le *cardo*. Noter le calibre très variable des blocs du radier, son épaisseur variable et la présence de longues pierres limitant son emprise en haut à gauche © Equipe de fouille, Inrap.

Fig. 61 : Vue zénithale du bord ouest du *cardo* à proximité du carrefour. Noter sur le côté droit la juxtaposition des nombreux lambeaux de recharges correspondant aux dernières bandes de roulement de la chaussée tronquées par l'écrêtement © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.62 : Vue de l'extrémité ouest du *decumanus* en début de fouille. Noter sur le côté droit du cliché, la zone remplie de matériaux et de terre noire correspondant à la dépression de la partie centrale de la chaussée. Sur le côté gauche, la bande de roulement 1349 du dernier état de chaussée affleure. La partie centrale correspond à un ultime niveau de cheminement sommairement aménagé, au sein duquel on ne perçoit pas de traces de circulation © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.63 : Vue d'ensemble du *decumanus* en début de fouille. La zone décaissée apparaît nettement sur la partie droite, tandis que sur le côté gauche, la bande de roulement 1349/1297 du dernier état de chaussée affleure. Au premier plan la surface de roulement assurant la jonction avec le *cardo* affleure également © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.64 : Vue rasante du dernier état du *decumanus*. Noter l'importance de la dépression centrale qui confère à la chaussée un profil en cuvette © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.65 : Dernier état simplifié du *decumanus* © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.66 : Coupe du *decumanus* à la hauteur du carrefour © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.67 : Vue d'ensemble du *decumanus* depuis l'ouest. Noter la continuité de la surface de roulement au niveau de laquelle les ornières sont uniformément perceptibles © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.68 : Vue de la jonction entre le carrefour et le *decumanus*, remarquer la continuité de la bande de roulement et des ornières © Equipe de fouille, Inrap.

Fig.69 : Premier état du *decumanus* au niveau de la coupe 29 © Arnaud Desfonds, Inrap

Fig.70 : Premier état du *decumanus* au niveau de la coupe 46b © Arnaud Desfonds, Inrap.

Fig.71 : Vue d'ensemble de la coupe du *decumanus* fournie par la paroi de la perturbation P7 au niveau du carrefour © Equipe de fouille, Inrap.

- Fig.72** : Vue d'ensemble depuis le nord-est de la coupe du *decumanus* fournie par la paroi de la perturbation P7 au niveau du carrefour © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.73** : Vue de détail du conduit 1308. Noter que sur le côté sud (à gauche) le radier de fondation est plus épais en raison de la présence de la dépression liée à la rigole d'écoulement des eaux de toiture de l'ensemble 2 © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.74** : Plan du busage 1458 permettant l'écoulement de l'eau entre les côtés du *decumanus* au niveau du carrefour © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.75** : Vue de l'alignement existant entre le conduit 1308 et le fossé 1407 © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.76** : Vue d'ensemble de la jonction entre le *cardo* et le *decumanus* en début de fouille du conduit souterrain 1458. Noter les deux blocs de quartz 1459 correspondants probablement à des bornes chasse-roue protégeant un édifice disparu © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.77** : Vue verticale du conduit 1458 et de son environnement © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.78** : Vue de détail du conduit 1458. Le témoin laissé en partie centrale révèle l'affaissement de la bande de roulement qui est ici moins dense que de part et d'autre. Aucune trace de coffrage de bois n'est perceptible © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.79** : Vue de la jonction entre les deux conduits souterrains et les fossés de bord de rue. Noter l'installation du radier de fondation du mur 1014, illustrant les derniers états d'évolution antique du carrefour, dans le comblement du fossé bordant le *cardo*. © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.80** : Plan et coupe du busage 1458 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.81** : Plan du *decumanus* sur lequel apparaît le fossé coffré 1407 de la rive sud. © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.82** : Pierres de calage verticales marquant le bord sud de la bande de roulement du *decumanus*. Ces éléments ont pu jouer le rôle de margines pour contenir les graves de la bande de roulement, mais également de maintien pour le probable coffrage de bois du fossé © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.83** : Coupe 29 mettant en évidence la présence de la recharge de mise à niveau 1302 liée au second état de la chaussée matérialisé par la bande de roulement 1300 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig. 84** : Coupe 46b mettant en évidence le lien entre le second état de la chaussée et le négatif du fossé coffré 1348 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.85**: Plan du second état de la chaussée du *decumanus* bordé au sud par le fossé 1351 © Arnaud Desfonds, Inrap.
- Fig.86** : Vue du fossé 1351 matérialisant le bord sud de la chaussée à l'état 2 © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.87** : Vue zénithale de la partie centrale de la chaussée jalonnée par les deux bornes chasse-roues US 1459 © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.88** : Négatif de la fosse empierrée jalonnée par les deux bornes chasse-roues US 1459. (Le creusement quadrangulaire ne correspond pas à un négatif, mais juste à une fenêtre de fouille) © Equipe de fouille, Inrap.
- Fig.89** : US 1295 : lot de bords de cruches en commune claire et bords de pots en commune sombre © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.90** : Coupe 29 sur laquelle est matérialisée la recharge 1297 correspondant au troisième état de la chaussée © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.91** : Vue du tronçon est du fossé 1348 fonctionnant avec le troisième état de la chaussée. Noter la dépression importante en partie centrale de la rue. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.92** : Le mur bordier 1015 fait office de paroi pour le côté sud du fossé de bord de rue. Noter l'aspect assez fruste de la maçonnerie et notamment l'absence de joints tirés au fer © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.93** : Coupe 46b mettant évidence le fossé 1188 lié au troisième état de la chaussée © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig 94** : Coupe 17 mettant en évidence le niveau de cailloutis 1576/1581 correspondant probablement à un ambitus bordant la face occidentale de la construction de l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.95** : Coupe 2a montrant qu'à cet emplacement le sol 1078/1085 de l'état 1 diffère de 1498 présent plus au nord © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.96** : Coupe 16 sur laquelle apparaît le sol de la galerie installé sur des remblais constitués de recharges successives d'altérites de schiste et d'argile plus ou moins sableuse (1138) et (1139/1211) © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.97** : Plan restituant l'état 1 et figurant les coupes 23b, 23C sur lesquelles le sol de la galerie apparaît © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig 98** : Etat 1. Vue d'ensemble du sol 1498 en surface duquel apparaissent les deux zones foyères 1496, 1497 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.99** : Etat 1 Vue de détail de 1496. Les empreintes rectilignes en surface de la zone rubéfiée sont bien visibles © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.100** : US 1404 : Bord d'amphore Pascual 1 à pâte gris-rouge et engobe blanchen surface © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.101** : US 1430 : sigillée et parois fines © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.102** : US 1498 : Petit pot assez bien conservé en céramique à engobe micacé limité à la lèvre et au haut de panse © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

- Fig.103** : Vue du sol 1212 affaissé au niveau de la fosse 1488 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.104** : Plan restituant l'état 2 et figurant la coupe 16 sur laquelle le sol de la galerie apparaît © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.105** : Restes d'un possible foyer aménagé sur le sol 1447/1212 dans lequel une tuile à rebord aurait été réutilisée. La zone rubéfiée circulaire correspond à la sole de fond du four de verrier n°2 de l'état 10 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.106** : Plan de l'état 2 sur lequel la coupe 2B/2A montre que le sol situé au sud de l'effet de paroi 1447bis est de nature différente de celui se développant à l'intérieur de la construction © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.107** : Etat 2. Vue d'ensemble qui permet de distinguer l'emplacement de la paroi séparant l'espace intérieur de la galerie de circulation latérale © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.108** : Etat 2. Vue du tronçon conservé permettant d'observer le négatif de la sablière 1455 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.109** : Plan de l'état 2 sur lequel la coupe 23b met en évidence le phénomène de tronçature qui a ponctuellement touché le sol 1447. Le choix de l'emplacement de la coupe, dicté en début de fouille par la présence d'une tranchée de canalisation ne rend malheureusement pas compte du profil de la partie conservée située un peu plus à l'est © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.110** : US 1383 : lot de formes antiques présentes dans la couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.111** : Plan de l'état 3 sur lequel les coupes 16 et 23 mettent en évidence la présence de la couche de rejets 1446/1210 se développant dans l'espace intérieur. (illustration à revoir pour l'intérieur de la construction occulté par les rejets pas figurés) © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.112** : US 1210 : fragments de formes antiques en sigillée, terra nigra, céramique commune et céramique non tournée © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.113** : US 1446 : principales formes antiques recensées pour cette structure © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.114** : Plan et coupes 23b et c matérialisant le sol de la galerie de l'état 4. Une troisième coupe non figurée ici réalisée en limite d'emprise occidentale rend compte du même phénomène et ne permet pas d'individualiser le sol de cet état au sein de l'US 1430 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.115** : Plans de l'état 4 présentant les deux états successifs de la galerie de circulation © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.116** : Etat 4. Vue des négatifs de sablières 1394 et 1419 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.117** : Etat 4. Vue des négatifs de sablières 1394, 1403, 1419 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.118** : Etat 4. Vue des négatifs de sablières 1334 et 1432 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.119** : Etat 4. Vue du négatif de la sablière 1463 dans son contexte © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.120** : Etat 4. Vue de détail du négatif de la sablière 1463. Si l'on en juge par l'irrégularité du négatif il s'agit encore une fois d'une sablière constituée par une pièce de bois vaguement équarrie © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.121** : US 1450 : assemblages présents dans cette couche : sigillée, terra nigra, céramique à engobe micacé, commune sombre tournée et non tournée © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.122** : Plan de l'état 5 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.123** : Etat 5. Vue du négatif de la sablière d'angle 1484 partiellement fouillée dans son contexte à son extrémité, elle est encore scellée par le cailloutis 1124 caractérisant cet état © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.124** : Plan de l'état 6-7 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.125** : Etat 6. Vue de la dépression 1398 longeant le trace du mur récupéré 1285 depuis le sud-ouest © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.126** : Etat 6. Vue zénithale des lambeaux de sol empierré 1399 en bas et 1240 près du four © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.127** : Etat 6. Vue du lambeau de sol empierré 1415 en partie affaissé dans le comblement de la fosse antérieure 1553 datant du tout début de la phase 2 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.128** : Coupe 23B. La position précise de la paroi contemporaine de cet état n'est pas connue car elle a été oblitérée par une tranchée d'installation liée à un état plus tardif (1378), puis par sa récupération (1279) © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.129** : Lambeau du solin 1203 conservé en bordure de la perturbation P10. Un affaissement du sol 1207 et du niveau de gravats de mortier sableux 1396 qui le scelle, causé par la présence de la fosse antérieure 1488, fausse ici la perception de la relation stratigraphique existant entre ce dernier et le solin. Celle-ci est plus visible sur la coupe fig.130. D'autres blocs ayant échappé aux récupérations de matériaux matérialisent le prolongement de cet aménagement et permettent de restituer la position de la paroi (fig.131) © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.130** : Coupe 16 mettant en évidence la relation entre 1207 et 1203 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.131** : Restitution de l'emprise de la construction à l'état 6-7. Sur le côté sud, où aucune stratigraphie contemporaine de cet état n'est conservée, le positionnement de la paroi est supposé en raison de l'existence de plusieurs limites antérieures au même endroit © Arnaud Desfonds, Inrap

- Fig 132** : coupe 23B mettant en évidence la présence de deux lambeaux de sols de l'état 6-7 conservés à cet emplacement © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.133** : Coupe 16 montrant le niveau de hérisson empierré 1207 piégé dans l'affaissement du comblement de la fosse 1488 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.134** : Etat 6-7. Vue de l'affaissement du hérisson de sol empierré 1207 dans le comblement de la fosse antérieur 1488 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig. 135** : coupe 16 et 23A et B mettant en évidence le niveau de gravats compactés matérialisant l'état 7 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.136** : Lambeau de stratigraphie ou un reste du niveau de sol 1192/1248 semble s'articuler avec le solin 1203 © Equipe de fouille , Inrap
- Fig.137** : Vue du sol 1192/1248. La relation avec le solin 1203 n'est pas conservée © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.138** : Coupes 16 et 19 replaçant les niveaux liés à l'état 8 dans leur contexte stratigraphique © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.139** : Coupes 16/19, 23B, 23C et partie nord coupe 17 mettant en évidence les niveaux de « terres noires » liés à l'état 9 © Arnaud Desfonds ,Inrap
- Fig.140** : Etat 9.Vue de la couche de « terre noire » 1191/1294 présente à l'angle nord-est de l'ilot © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.141** : Etat 9.Vue du niveau de terre brune hétérogène 1329 scellant les vestiges de l'état 8 en limite occidentale de l'emprise de la fouille © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.141bis** : US 1329 : bord d'écuelle à lèvres rentrante – haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.142** : Coupe du four 1 mettant en évidence l'affaissement sous-jacent © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.143** : Plan et coupe du four 1 tous états confondus © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.144** : Etat 10. Coupe du four 1 fournie par le démontage du puisard P11. A droite le four est également tranché par la canalisation P12. Noter en partie inférieure la présence de la fosse précoce 1484 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.145** : Etat 10. Vue d'ensemble des vestiges du four 1 dans son contexte en début de fouille © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.146** : Premier état du four 1 après démontage du soubassement d'argile de la sole. On voit nettement que les tuiles verticales constituant la paroi ont été mises en place dans un premier temps et que la sole, qui s'appuie contre la base de ces dernières, n'est installée qu'à l'étape suivante. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.147** : Premier état du four 1 après démontage des tegulae constituant la sole de fond de la chambre de chauffe. © Marie-Laure Thierry Inrap et Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.148** : Détail de la paroi du premier état du four 1 en A. Noter en B l'amas de scorie amalgamé au lutage, contre lequel le lutage lié au deuxième état a été plaqué (A fig. 149). Sur le côté gauche du cliché la maçonnerie correspondant au troisième état est encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.149** : Paroi du deuxième état de la chambre de chauffe du four 1. Gros plan de la réparation en fragments de tuiles. Un lutage d'argile protégeant les matériaux et sur lequel des scories se sont agglomérées est encore présent.
- © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.150** : Vue zénithale du deuxième état du four 1. La réparation ponctuelle de la paroi réalisée en fragments de tuiles maçonnés à plat à l'argile est bien visible en A. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.151** : Premier état du four 1. En A les tuiles verticales constituant la paroi du premier état sont cassées en partie inférieure, ce qui a nécessité une réparation ponctuelle de cette dernière (voir fig.147). © Marie-Laure Thierry Inrap
- Fig.152** : Paroi du deuxième état de la chambre de chauffe du four 1. Gros plan de la réparation en fragments de tuiles après démontage du lutage et des scories amalgamées à celui-ci. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.153** : Plan et coupe de l'état 2 du four 1 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.154** : Détail du lutage lié au deuxième état du four 1 en A. Seule une partie de la paroi liée à cet état est ici dégagée. En arrière plan la maçonnerie correspondant au troisième état est encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.155** : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 depuis l'est. Noter la paroi en fragments de tuiles verticaux du premier état apparaissant dans la coupe et en surface. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.156** : Vue zénithale du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage des scories agglomérées au lutage protégeant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.157** : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage des scories agglomérées au lutage protégeant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.158** : Paroi du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 après démontage partiel du lutage protégeant la maçonnerie. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.159** : Détail de la paroi du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 en cours de démontage. On voit très bien que la maçonnerie de fragments de tuiles constituant la paroi de l'état 3 (en B) s'appuie directement sur l'amas de scories collées au lutage protégeant la réparation liée au deuxième état (en A). © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.160** : Vue d'ensemble du troisième état de la chambre de chauffe du four 1 en cours de démontage, après enlèvement du lutage lié au deuxième état. © Marie-Laure Thierry, Inrap

- Fig.161** : Plan et coupe de l'état 3 du four 1 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.162** : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.163** : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.164** : Détail des coulées de scories de verre agglomérées au lutage protégeant la paroi du troisième état du four 1. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.165** : Vue d'ensemble du comblement de la chambre de chauffe du four 1 en début de fouille. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.166** : Fond de pot en commune sombre avec coulures et vitrification © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.167** : Détail de l'amas de matériaux présent dans le comblement de la chambre de chauffe du four 1. En A un probable fragment de sourcilier. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.168** : Niveau d'apparition du four 2 coupé à droite par la tranchée de canalisation 1016/P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.169** : Niveau d'apparition du four 2 coupé à gauche par la tranchée de canalisation 1016/P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.170** : Plan et coupes du four 2 tous états confondus © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.171** : Vue du four 2 en fin de fouille. A la différence de ce qui a pu être observé pour le four 1, la sole du fond de la chambre de chauffe n'est pas renforcée par des morceaux de tuiles. Le cliché rend bien compte du fait que pour l'installation de l'appareil, une fosse est d'abord creusée dans les niveaux environnants puis sa paroi parementée. Les trois traces rectilignes jouxtant le four au sud ne correspondent pas à des empreintes d'aménagement connexe. Il s'agit des traces laissées par les dents du godet de la mini-pelle ayant ouvert la tranchée de pose de la canalisation P18. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.172** : Plan vue et coupe du four 2 à l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap et Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.173** : Four 2 état 1 avec lutage interne démonté. La partie nord-est de la paroi de la chambre de chauffe est parementée à l'aide de tuiles placées verticalement alors que l'autre moitié présente une maçonnerie classique en fragments de tuiles liés à l'argile. Noter l'empreinte rectiligne inexplicée dans la sole. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.174** : Four 2 état 1. Le lutage interne presque converti en scorie est encore partiellement présent. A l'origine ce dernier masquait intégralement les matériaux constituant la paroi. © Marie-Laure Thierry Inrap
- Fig.175** : Four 2 état 1. Le lutage interne presque converti en scorie est encore partiellement présent. A l'origine ce dernier masquait intégralement les matériaux constituant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.176** : Plan vue et coupe du four 2 à l'état 2 © Arnaud Desfonds, Inrap et Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.177** : Four 2 état 2. Vue d'ensemble de l'appareil avec le lutage de la paroi encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.178** : Four 2 état 2. Détail du chemisage de la partie sud de la chambre de chauffe avec son lutage presque vitrifié encore en place. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.179** : Four 2 état 2. Vue d'ensemble de l'appareil avec le lutage de la paroi et les concrétions de scories agglomérées à celui-ci. © Marie-Laure Thierry Inrap
- Fig.180** : Four 2 état 2. Détail de la vitrification et des scories tapissant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.181** : Four 2 état 2. Détail de la vitrification et des scories tapissant la paroi. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.182** : Four 2 état 2. Chemisage de la partie sud de la chambre de chauffe avec son lutage démonté. La vue zénithale rend compte de la diminution du diamètre de la chambre de chauffe. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.183** : Vue de détail de la paroi de l'état 2 venant s'appliquer contre le lutage lié à l'état 1 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.184** : Four 2 en début de fouille. Détail de l'amas de matériaux de terre cuite présent dans le comblement de la chambre de chauffe du four. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.185** : Four 2 en cours de fouille. Fragments de céramique présents dans le comblement. © Marie-Laure Thierry, Inrap
- Fig.186** : Four 3 en début de fouille © Vera Gautrin, Inrap.
- Fig.187** : Four 3 en début de fouille © Vera Gautrin, Inrap.
- Fig.188** : Plan et coupe du four 3 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.189** : Four 3 après enlèvement des matériaux comblant la chambre de chauffe. L'existence d'aménagements connexes malheureusement conservés de manière trop lacunaire se devine au travers la présence des matériaux de terre cuite jouxtant l'appareil. © Vera Gautrin, Inrap.
- Fig.190** : Four 3 après fouille de la chambre de chauffe. La sole, malheureusement fortement endommagée, présente un degré de rubéfaction nettement moins élevé que sur les fours 1 et 2. La rubéfaction de la paroi est elle aussi nettement moins marquée. On détecte la présence de la fosse quadrangulaire 1382 dans laquelle le four 3 est installé. © Vera Gautrin, Inrap.
- Fig.191** : Vue zénithale des fours 2 et 3 dont la proximité permet de supposer une utilisation simultanée. Le four 3 fonctionnant à basse température pourrait être alimenté à partir des braises générées par le four 2. © Marie-Laure Thierry Inrap
- Fig.192** : Fours de verriers romains de l'atelier du 8 bis quai saint Vincent à Lyon. Noter la présence d'une arche à cuisson adossée à l'appareil. © SA ville de Lyon

- Fig.193** : Vue d'ensemble des fours de l'atelier de verrier du 8 bis quai saint Vincent à Lyon. © SA ville de Lyon (http://www.archeologie.lyon.fr/archeo/sections/fr/sites_archeologiques/69001_lyon/subsistances2790)
- Fig.194** : Comparaison du four 3 avec le four de verrier de l'atelier d'Aix en Provence présentant un aménagement rayonnant pouvant correspondre à des restes de support d'arche à recuisson. La différence principale réside dans le fait que le four d'Aix est probablement un four de fusion, ce qui n'est probablement pas le cas pour le four 3 de Rennes © Arnaud Desfonds Inrap.
- Fig.195** : Lambeau de niveau pouvant correspondre à reste de sol lié au four 2 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.196** : Formes en céramique en relation avec l'atelier de verrier © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.197** : Fond de pot en commune sombre avec coulures et vitrification © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.198** : Fragments de tuiles plates avec marques recueillis au niveau des fours © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.199** : Fragments de parois de four vitrifiés © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.200** : Fragments de parois de four, de soles et de cônes © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.201** : Fils, gouttes, verre avec marques d'outils © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.202** : Fragments de fils de verre © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.203** : Gouttes de verre © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.204** : marques caractéristiques de forme triangulaire correspondant à l'empreinte de la pointe d'une pince. © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.205** : Schéma expliquant l'origine des mors de canne © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.206** : Détail d'un fragment de mors © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.207** : Éclats de verre (brut ?) © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.208** : Principales formes de récipient et vitrage en verre mis au jour sur le site © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.209** : Éclats de récipients en verre découvert dans le comblement du four X US 1081 © Fr. Labaune-Jean, Inrap
- Fig.210** : Représentation de souffleurs de verre au travail sur une lampe à huile du 1er s ap. J.-C. (Musée de Split, n° inv F1094/30, dessin d'après Bonner Jahrb.159, 1959, pl.27,1)
- Fig.211** : Partie basse de la chambre de chauffe du four de verrier antique expérimental en cours de construction. ©(http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.212** : Four de verrier antique expérimental en cours de construction. Chambre de chauffe couronnée par sa sole. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.213** : Four de verrier antique expérimental en cours de construction. Chambre de chauffe couronnée par le laboratoire en cours de construction. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.214** : Four de verrier antique expérimental. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.215** : Four de verrier antique expérimental en cours d'essai. Des sondes ont été installées pour mesurer les températures atteintes dans les différents points du four. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.216** : Four de verrier antique expérimental en cours d'essai. Le souffleur de verre travaille assis devant son four comme sur l'illustration fig.214. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.217** : Four de verrier antique expérimental en cours de démontage pour comparaison avec les vestiges d'appareils trouvés sur les sites archéologiques. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.218** : Four de verrier antique expérimental de Velzeke. Coupe explicative. © (http://www.glasrepliken.de/p_glasofenexperiment_VFP.htm)
- Fig.219** : Comparaison des fours de verriers de la Place sainte-Anne avec d'autres récemment découverts © Arnaud Desfonds, Inrap / Stéphane Jean, Inrap
- Fig.220** : Comparaison de l'organisation spatiale de l'atelier de verrier de Cesson-Sévigné avec les vestiges de l'atelier de la Place sainte-Anne © Arnaud Desfonds, Inrap / Stéphane Jean, Inrap
- Fig.221** : Amas de torchis rubéfié 1190 provenant de la démolition d'un four de verrier. à l'interface entre le niveau de terre noire sous-jacent 1191 et les terres noires tardives 1191. Sur ce même cliché on observe les petits amas de blocs et plaquettes de schiste présents le long du mur 1015. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.222** : Les maçonneries des murs 1015 et 1014 ne présentent pas de véritable parement au contact des terres noires scellant les vestiges et semblent avoir été installées en tranchée étroite. 1015 est doté d'un solide radier de fondation d'une profondeur constante sur la totalité de la longueur retrouvée. En revanche la profondeur du radier de 1014 s'amenuise à mesure que l'on s'éloigne du carrefour © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.223** : US 1264 : partie supérieure d'un pot en céramique commune sombre surcuit (© Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap)
- Fig.224** : US 1283 : coupe en sigillée et fonds de vases en céramique commune, cône en terre cuite. Pièces découvertes dans le comblement du four © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.225** : Localisation du plot central sur le plan d'ensemble du secteur 1. © Arnaud Desfonds, Inrap

- Fig.226** : Etat 1 plot central. Au premier plan le lambeau de sol 1443 et l'effet de paroi marquant la limite probable de la construction. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.227** : Plot central. Vestiges de l'état 1. © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.228** : Plot central. Vestiges de l'état 2. © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.229** : Etat 2 plot central. Au premier plan les restes du sol intérieur 1428, séparé de l'espace de circulation bordant la rue, par le négatif de sablière 1387. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.230** : Etat 2 Plot central. Vue des négatifs d'entretoises en bois probablement destinées à maintenir l'écartement des planches constituant le coffrage des parois. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.231** : US 1383 : lot de formes antiques présentes dans la couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.232** : US 1426 : Bords de formes précoces en sigillée, terra nigra et céramique à engobe micacé © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.233** : Plot central. Vestiges de l'état 3. © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.234** : Plot central. Vestiges de l'état 4. Sur la coupe la présence de la sablière 1387 n'a pas été clairement perçue. Cette dernière est apparue beaucoup plus nettement lors de la fouille en plan © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.235** : Etat 4 plot central. Au premier plan les restes du sol intérieur 1385, séparé de l'espace de circulation bordant la rue, par le négatif de sablière 1387. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.236** : US 1405 : principaux fragments de formes découverts dans cette couche © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.237** : Plot central. Vestiges de l'état 5. © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.238** : Etat 5 plot central Vue des pierres de calage du coffrage 1343 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.239** : Etat 5 plot central. Vue des pierres de coffrage du même état du fossé de bord de rue, sur le côté nord de la perturbation P14-15. A cet emplacement situé 1,20m au nord du précédent, la mise en œuvre est différente et révèle deux états successifs. Cette anomalie est imputable au fait qu'à cet emplacement le fossé dépend d'une autre construction dont la limite était située au niveau de la perturbation P14-15 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.240** : Fossé de l'état 5 en cours de dégagement, avant mise en évidence du calage du coffrage. On remarque à l'extrémité sud (à droite) les lambeaux de niveaux scellant le comblement de ce dernier. Ici les restes du radier 1014' ont déjà été démontés. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.241** : Fossé de l'état 5 en cours de dégagement, avant mise en évidence du calage du coffrage. On voit nettement à l'extrémité de la section dégagée la couche de graves 1253 scellant son comblement. Ici les restes du radier 1014' ont déjà été démontés. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.242** : Vue d'ensemble de l'intérieur de l'îlot en début de fouille. Au premier plan le mur 1014. En bas à gauche les restes de radier marquent son prolongement vers le sud, au-delà de la canalisation moderne P14-P15. A la différence de ce que l'on peut observer à l'approche du carrefour cette maçonnerie est ici totalement dépourvue de fondation et se résume à un simple solin empierré posé au sol. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.243** : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 1 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.244** : Vue d'ensemble des négatifs de sablières 1149, 1571, 1586 et 1596 entamant le sol de l'ensemble 2 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.245** : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 2 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.246** : Vue des lambeaux de sol caractérisant les installations de l'état 2. Au premier plan les restes de la zone rubéfiée 1120 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.247** : Vue des lambeaux de sol caractérisant les installations de l'état 2. Au premier plan noter l'épaisseur du niveau d'argile 1137 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.248** : Vue de la couche de rejets charbonneuse 1172 occupant l'espace en bordure de rue © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.249** : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 3 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.250** : vue dans son contexte du creusement 1177 pouvant être interprété comme un fond de fossé ou le négatif témoignant d'une récupération de paroi © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.251** : Gros plan du creusement 1177 pouvant être interprété comme un fond de fossé ou le négatif témoignant d'une récupération de paroi © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.252** : Vue de la couche de plaquettes de schiste compacté 1121 évoquant un radier de sol © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.253** : Phase II. Zone méridionale. Plan des structures de l'état 4 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.254** : Vue des deux radiers 1109 et 1110 caractérisant la présence d'une galerie de circulation en bordure du cardo © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.255** : Phase III. Secteur 1. Témoignages d'occupation du Haut-Moyen-Age © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.256** : US 1262 : fragments de bords du haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.257** : US 1317 : fragment d'epot du haut Moyen Âge © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap

- Fig.258** : Phase III. Secteur 1. Témoignages d'occupation du Moyen-Age central et du bas Moyen-Age © Arnaud Desfonds, Inrap, équipe de fouilles, Inrap
- Fig.259** : US 1221 : fragments de bords de pots médiévaux © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.260** : Phase III. Tracé de la ruelle sainte-Anne et du bâti figurant sur le cadastre napoléonien, confronté à la localisation des perturbations. Les restes d'un radier de fondation 2006 en schiste bleu lié à l'argile semblent correspondre à un mur bordant la rue au sud. Ce dernier correspond à la limite de la ruelle figurant sur le cadastre napoléonien © Arnaud Desfonds, Inrap III. Restitution de la topographie de la ruelle sainte-Anne à la fin du Moyen-Age replacée dans le contexte du moment de la fouille © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.262** : Phase III. Plan et coupes des fossés matérialisant la rive nord de la ruelle sainte-Anne au Moyen-Age. © Arnaud Desfonds Inrap, Inrap
- Fig.263** : Phase III. Vue des fossés 1184 et 1215 depuis l'est © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.264** : Phase III. Vue du mur 2006 marquant probablement le bord de l'emprise de la ruelle sainte-Anne au XIXe siècle © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.265** : Phase III. Plans des différents états de l'occupation en rive nord de la ruelle sainte-Anne de la fin du Moyen-Age à l'époque moderne © Arnaud Desfonds Inrap, Inrap
- Fig.266** : Phase III. Vue d'ensemble de la partie arrière des constructions. Noter qu'une partie du mur nord 1038 s'appuie sur le remblai de comblement de la fosse 1074/P9 de l'état 1 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.267** : Phase III. Le prolongement vers l'ouest 1035 du mur 1038 dispose de fondations plus sommaires en raison de la proximité du substrat © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.268** : Phase III. A gauche, amorce du mur 1033 fermant la construction du côté ouest © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.269** : Phase III. L'extrémité nord-ouest du mur 1170 présente une face parementée qui révèle l'existence d'un arrêt de la maçonnerie ou d'un jambage. Les murs 1141-1142 prennent appui sur l'extrémité du mur de façade 1170 auquel ils ne sont pas chaînés en partie inférieure © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.270** : Phase III. Vue du comblement du fossé 1184, couronné ponctuellement par des lambeaux d'empierrement en pierraille de schiste 1111 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.271** : Phase III. Le mur 1478 s'appuie juste contre le parement du mur arrière de la construction © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.272** : Phase III. Vue d'ensemble des puisards et canalisations modernes de l'îlot nord © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.273** : Phase III. Plan des puisards et canalisations modernes dans l'îlot nord © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.274** : Localisation des vestiges antiques conservés en secteur 2 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.275** : Plan simplifié des principales perturbations en secteur 2 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.276** : Coupe stratigraphique n°12 Au sud une profonde et vaste excavation s'étendant au-delà du mur 2118, que l'on peut interpréter comme étant le mur de clôture du cimetière, a oblitéré la totalité de la stratigraphie antique © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.277** : Vue d'ensemble des vestiges antiques conservés dans l'angle nord est du secteur 2 © Equipe de fouille
- Fig.278** : Plan et coupe de la fosse 2005 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.279** : Vue d'ensemble de la fosse 2005 telle qu'elle est apparue en début de fouille. Noter en partie supérieure droite le radier de fondation du mur moderne 2006 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.280** : Vue zénithale de la fosse 2005 en début de fouille © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.281** : Vue de la fosse 2005 en cours de fouille. Noter l'affaissement important du comblement © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.282** : Vue en coupe de la sablière 2065 fonctionnant avec le sol 2015 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.283** : Vue zénithale de la sablière 2065 fonctionnant avec le sol 2015 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.284** : Vue de la fosse 2005 en fin de fouille. Noter le léger épaulement sur le côté droit © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.285** : Vue du témoin stratigraphique nord préservé entre la tranchée de tout à l'égout P3 et la tranchée d'adduction d'eau ancienne dont on devine le bord en bas à gauche. Au second plan le creusement d'installation d'un ancien câble électrique entamant également la stratigraphie ancienne est bien visible © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.286** : Plan des vestiges du témoin stratigraphique oriental © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.287** : Vue de la stratigraphie antique au niveau de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.288** : Vue de la stratigraphie antique au niveau de la paroi sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.289** : Plan de localisation des vestiges du secteur 2 par rapport aux voiries © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.290** : Coupe 7 à l'extrémité est de laquelle apparaît l'affleurement rocheux © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.291** : Vue de la fosse 2173 vidée. Noter le creusement entamant l'affleurement rocheux. Les niveaux apparaissant au niveau de la paroi correspondent au comblement de la fosse postérieur 2169 © Equipe de fouille, Inrap

- Fig.292** : Plan d'ensemble des fosses 2082, 2100, 2169 et 2173, © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.293** : Vue du remplissage charbonneux 2168 de la fosse 2082 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.294** : Vue du remplissage charbonneux 2171 de la fosse 2169 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.295** : Vue du remplissage charbonneux 2105 de la fosse 2100 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.296** : Vue de la fosse 2100 en fin de fouille © Equipe de fouille Inrap
- Fig.297** : US 2079, sigillée, commune sombre et amphore © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig. 298** : US 2105, différentes formes céramiques recensées en sigillée, parois fines, terra nigra, commune sombre et amphore © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig. 299** : US 2168, principales formes antiques présentes © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig. 300** : Plan et coupe P7 restituant l'organisation de l'espace en bordure orientale du cardo © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig. 301** : Vue rendant compte de l'étroitesse du témoin stratigraphique disponible © Equipe de fouille, Inrap
- Fig. 302** : Vue des niveaux se développant à l'ouest de 2044. Noter la séquence stratigraphique totalement différente se développant à l'est de ce tracé © Equipe de fouille, Inrap
- Fig. 303** : Vue des niveaux se développant entre 2044 et 2068. Noter l'existence de plusieurs couches argileuses hétérogènes correspondant sans doute à de la démolition de paroi en terre utilisée en remblai de sol. © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.304** : Plan et coupes du secteur 2 restituant la présence de la construction liée aux niveaux 2101 et 2175 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.305** : Vue des niveaux 2101 et 2175 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig 306** : US 2097, haut de gobelet en céramique réductrice fine et amphore Dr. 7 © Relevés Fr. Labaune-Jean, Infographie S. Jean, Inrap
- Fig.307** : Plan et coupe des vestiges correspondant à l'état 4 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.308** : Vue du sol 2095/ 2077 sur le côté sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.309** : Vue du sol 2095/ 2077 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.310** : Vue d'ensemble du niveau de démolition 2075 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.311** : Détail des fragments d'enduits peints présents dans 2075 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.312** : Détail des fragments d'enduits peints présents dans 2075 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.313** : Vue d'ensemble des niveaux 2070/2090 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.314** : Couche de restes de bois calcinés 2071 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.315** : Couche de restes de bois calcinés 2092 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.316** : Détail d'une planche calcinée apparaissant nettement dans 2092 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.317** : Coupe et plan de restitution des vestiges de l'état 5 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.318** : Coupe et plan de restitution des vestiges des états 6-7 © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.319** : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 sur le côté nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.320** : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.321** : Vue d'ensemble des maçonneries des états 6-7 parmi lesquels on distingue les restes d'hypocauste rayonnant présents sur le côté sud de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.322** : Vue des murs 2066 et 2098 présents de part et d'autre de la tranchée P3. Le décalage d'alignement apparaît nettement © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.323** : Vue du mur 2098 apparu dans la coupe de vérification 65 effectuée en fin de fouille © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.324** : Vue du radier de fondation du mur 2029 apparaissant à l'extrémité de la tranchée de récupération de 2044. Les matériaux du radier présentent une cohésion remarquable qui montre que ces deux murs n'étaient pas chaînés © Equipe de fouille, Inrap
- Fig. 325** : L'analyse métrologique permet de conforter l'hypothèse de restitution proposée. Elle fait en outre ressortir l'existence d'un état antérieur à l'état 7 non perçu en fouille du fait de l'absence de vestiges l'illustrant. Ce dernier serait à l'origine du décrochement illogique existant entre l'angle nord-ouest de la salle chauffée et le reste de la construction. L'épaisseur moins importante du mur occidental, sans doute surmonté d'une paroi large de 1,5 pied au lieu des deux pieds révélés par la largeur des radiers 2066 bis et 2182, est probablement à mettre en relation avec cet état intermédiaire. L'analyse métrologique montre que l'état 7 combine l'emploi des deux modules ce qui pourrait être lié à la contrainte liée à la réutilisation partielle d'un bâti préexistant. Pour celui-ci le module de conception semble être de 1,5 pied, alors que celui de l'état final (état 7) est de 2 pieds
© Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.326** : Vue des restes du mur 2066 bis avant effondrement de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.327** : Vue verticale des restes du mur 2066 bis avant effondrement de la paroi nord de P3 © Equipe de fouille, Inrap

- Fig.328** : Vue des restes de conduit d'hypocauste rayonnant © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.329** : Vue des restes du conduit 2091 : le mieux conservé de cet ensemble. Ce dernier présente une largeur moyenne comprise entre 0,20 et 0,25m selon les points pour une profondeur maximale conservées de 0,25m © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.330** : Vue des restes de conduit de l'hypocauste rayonnant où l'on peut voir les 3 pierres alignées permettant de restituer la largeur du conduit du praefurnium. Les restes de maçonnerie visibles en A n'appartiennent pas à ce dispositif. Il s'agit des restes de fondations du mur de clôture (2118) du cimetière (cf § III) © Equipe de fouille, Inrap
- Fig.331** : Comparaison entre la salle à hypocauste de l'espace de réception de la domus du centre Hospitalier de Carhaix et l'hypocauste rayonnant du secteur 2 (d'après Le Cloirec 2008, p.100) © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.332** : Plan des installations tout-à-l'égout de la fin de l'époque moderne
© Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.333** : Principaux horizons d'évolution du site à l'époque antique, de la mise en place du cadre urbain peu avant le milieu du 1er siècle, à la fin du Haut-Empire © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.334** : Plan de la trame de rues reconnues à ce jour dans l'étendue de la ville antique du Haut-Empire. Le *cardo* mis en évidence sur la fouille renseigne un secteur non documenté auparavant © Arnaud Desfonds, Inrap
- Fig.335** : Mise en évidence des différentes orientations antique recensées sur le secteur de la place sainte Anne © Arnaud Desfonds, Inrap

Chronologie

Antiquité romaine,
Epoque médiévale,
Temps modernes,
Epoque contemporaine.

Sujets et thèmes

Bâtiment,
Voirie, Urbanisme
Maison, Foyer,
Fosse, Four,
Atelier de verrier,
Cimetière.

Mobilier

Céramique,
Faune, Objet métallique,
Habillement, Monnaie
Verre.

La zone d'investigation se développe sur un terrain localisé en limite d'une vaste terrasse située à mi-pente, sur le flanc peu escarpé du coteau bordant la rivière Ille à l'est, à une altitude moyenne de 40m au sud et 41m au nord avant décapage.

L'emprise concernée par le projet est située dans un secteur de la ville de Rennes particulièrement sensible du point de vue archéologique. Dès le XIXe s, les trouvailles sont nombreuses dans ce quartier situé au centre géographique de la ville du Haut-Empire. La prescription de fouille, liée à la création d'une station de métro, fait suite à un diagnostic documentaire réalisé en raison de l'impossibilité d'entreprendre des sondages classiques dans les espaces publics densément occupés par des réseaux alors en service.

Sur les 945 m² de la zone à fouiller à peine 300m² de vestiges antiques très morcelés sont conservés. L'essentiel de ces derniers est localisé dans la partie nord de la station (Secteur1), tandis que quelques témoins stratigraphiques antiques totalisant une vingtaine de m² sont encore présents dans l'angle sud-est de l'emprise à étudier (Secteur 2). Parallèlement les vestiges d'un cimetière de la fin de l'époque médiévale occupent encore une bonne partie de la partie sud-est du site.

Concernant l'époque antique, la découverte essentielle permise par la réalisation de cette fouille, est une vaste installation monumentale à architecture de terre et de bois remontant à l'époque de la création du chef-lieu des Riédons. La présence d'un proto-forum ou d'un ensemble évoquant les principia d'un camp militaire est envisagée. Après un abandon du secteur, le quartier est urbanisé. Deux rues orthogonales sont mises en place et scellent les vestiges de l'occupation primitive. Parallèlement, un bâti à architecture de terre et de bois dont la vocation exacte n'a pu être déterminée se développe en bordure occidentale du cardo présent sur la fouille. Vers le milieu du second siècle la configuration change avec l'apparition de constructions reposant sur des fondations maçonnées au mortier. C'est aussi l'époque à laquelle se développe un atelier de verrier. Sur le côté oriental du site, des restes de maçonneries semblent attester la présence d'une vaste domus de la fin du Haut-Empire, équipée d'une salle chauffée par un hypocauste rayonnant. La période s'étendant de la fin du Haut-Empire à la fin du Moyen-Age est illustrée par quelques rares témoignages d'occupation ayant échappé à l'écrêtement stratigraphique et aux nombreuses perturbations contemporaines ayant touché ce secteur notamment sur le côté nord ouest de la fouille. Ces indices permettent juste d'entrevoir la manière dont les lieux ont évolué au cours de cette période. En revanche sur le côté sud, la présence du cimetière évoqué plus haut, reflète le fonctionnement de l'ancienne paroisse saint-Aubin et peut être de l'hôpital sainte-Anne également présent dans ce secteur de la ville et étudié lors de la fouille de la première station de métro en 1998.